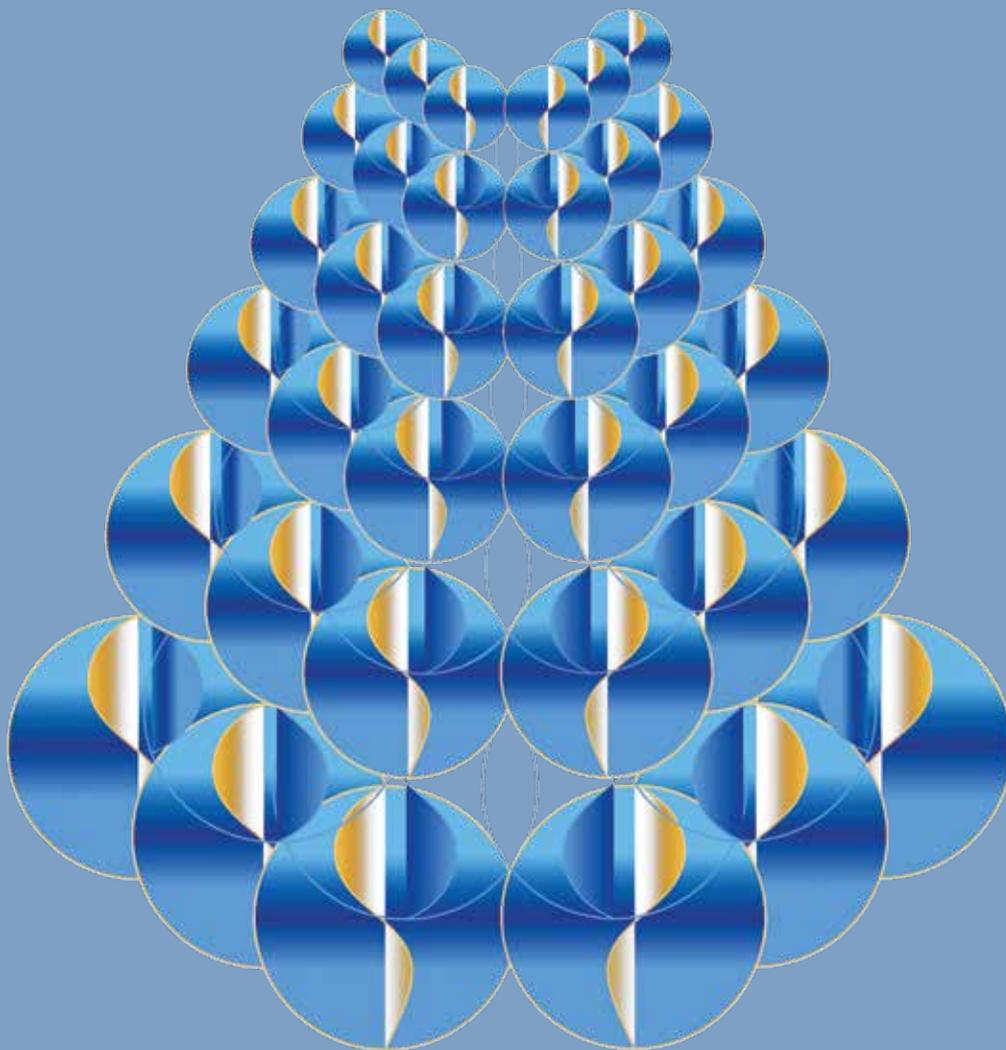


Guide pour l'établissement des Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008



Nations Unies

Département des affaires économiques et sociales
Division de statistique

Études méthodologiques

Série M N° 94

Guide pour l'établissement des Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008



Nations Unies

Département des affaires économiques et sociales

Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies est une interface vitale entre les politiques mondiales dans les domaines économique, social et environnemental et l'action sur le plan national. Le Département travaille dans trois principaux domaines interdépendants : i) il compile, produit et analyse une vaste gamme de données et d'informations économiques, sociales et environnementales sur lesquelles s'appuient les États Membres pour étudier des problèmes communs et faire le point des politiques possibles; ii) il facilite les négociations des États Membres au sein de nombreux organes intergouvernementaux sur les mesures conjointes qui doivent être prises pour s'attaquer à des problèmes mondiaux naissants ou en cours; et iii) il conseille les gouvernements intéressés sur la manière et les moyens de convertir en programmes nationaux les cadres de politique générale mis au point lors des conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies et, par le truchement de l'assistance technique, aide au renforcement des capacités nationales.

Note

Les appellations utilisées et la présentation des données correspondantes n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, des territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Le terme « pays » utilisé dans la présente publication s'entend également, suivant le cas, des territoires ou zones.

Les appellations « régions développées » et « régions en développement » sont employées à des fins statistiques et n'expriment pas nécessairement une opinion quant au stade de développement de tel ou tel pays ou de telle ou telle région.

Les cotes de documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres.

Avant-propos

L'Organisation mondiale du tourisme (OMT) est l'institution spécialisée des Nations Unies qui s'occupe de promouvoir et de développer le tourisme. Dans le cadre du système des Nations Unies, l'OMT participe aux travaux de la Commission de statistique de l'ONU, qui est une commission technique du Conseil économique et social et est la plus haute instance de prise de décisions en matière d'activités statistiques internationales, notamment en ce qui concerne l'établissement de normes statistiques, l'élaboration de concepts et de méthodes et leur application sur les plans national et international.

Le présent *Guide pour l'établissement des Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* va de pair avec les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*. Il a pour principal objectif de donner des précisions supplémentaires et des orientations pratiques en vue de l'utilisation des sources et méthodes nécessaires à l'élaboration de statistiques sur le tourisme. Il a été conçu pour faciliter la production d'un ensemble de données et d'indicateurs de base de grande qualité dans chaque pays et renforcer la comparabilité internationale des statistiques du tourisme.

Le présent guide a été établi par des spécialistes nationaux des statistiques du tourisme, des experts d'organisations internationales et régionales, et des membres du personnel de l'OMT, et s'adresse à toutes les personnes associées à l'élaboration de statistiques du tourisme, qu'elles travaillent pour des bureaux nationaux de statistique, des administrations nationales du tourisme ou toute autre entité qui produit ou pourrait produire des informations se rapportant à l'élaboration de statistiques du tourisme. En outre, les utilisateurs qui aimeraient mieux comprendre la nature des données sur le tourisme trouveront dans ce guide des informations qui pourront les intéresser.

L'OMT remercie sincèrement les experts nationaux et internationaux des statistiques du tourisme pour leurs précieuses contributions et observations durant l'élaboration du présent guide.

Remerciements

Le *Guide pour l'établissement des Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* a été élaboré conjointement par le Programme de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) sur les statistiques et le Compte satellite du tourisme et le Comité de statistique de l'OMT et du Compte satellite du tourisme. Le guide a beaucoup tiré parti des contributions fournies par des experts depuis 2009, en particulier lors de la réunion du Groupe d'experts tenue à Rio de Janeiro en mai 2011, et des observations qui ont été faites lors de la consultation en ligne organisée par l'OMT en 2013. La présente publication a également profité d'une collaboration étroite avec diverses organisations internationales et régionales et, en particulier, des contributions de la Division de statistique de l'ONU et de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

Les participants à la réunion du Groupe d'experts sur le *Guide pour l'établissement des Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* étaient selon l'ordre alphabétique : Munthir M. AlAnsari, Dennis Bederoff, Igor Chernyshev, Ana Rossibel Cruz Martínez, Christophe Demunter, José Francisco de Salles Lopes, Neiva Duarte, Teresa Guardia, Karoly Kovacs, Peter Laimer, Marion Libreros, Pamela Lowe, Steve MacFeely, Anemé Malan, Antonio Massieu, Lydia Mbonde Machitje, Patricia Alessandra Morita Sakowski, Raj Nath Pandey, Eduardo Pereira Nunes et Elena Sedano Santamaría.

Les participants aux travaux du Comité de statistique de l'OMT et du Compte satellite du tourisme étaient selon l'ordre alphabétique : Moulay Lahcen Ait Sidi Allal, Mohammed Abdulaziz A. AlAhmed, Munthir M. AlAnsari, Andrea Alivernini, Adnan AlJaber, Aurkene AlzuaSorzabal, Antton Aranburu, Kepa Aranburu, Dennis Bederoff, Ravi Kant Bhatnagar, Sandra Blomqvist, Giorgi Bregadze, Agustín Cañada, Rolando Cañizal, Evaristo Chabala, Liliana Charles Cruz, Igor Chernyshev, Maia Chikvanaia, Idoia Conde Barrena, Saide Dade, Joe de Beer, Christophe Demunter, George Drakopoulos, Neiva Duarte, Michel Dubreuil, Ignacio Ducasse, Alain Dupeyras, Guito Edouard, Hassane El Hamdouni, Sherine El Masry, Miloudi Errati, Federico Esper, Nagore Espinosa Uresandi, José Faria Travassos, Raúl Figueroa Díaz, Elena Fouce, Gerardo Franco Parrillat, Douglas Frechtling, Jiri Frumar, Inmaculada Gallego, Alfredo García, Beatriz García, Jesús García de la Torre, Jon Kepa Gerrikagoitia, Winfield Griffith, Riaan Grobler, Teresa Guardia, Tadayuki Hara, Dale Honeck, Jacques Ho Ta Khanh, María Izquierdo, Chris Jackson, Ronal Jansen, Hiroyuki Kamiyama, Tilda Khait, Demi Kotsovos, Karoly Kovacs, Martin Lagerström, Peter Laimer, Arlindo Alberto Langa, Zdenek Lejsek, Laura Leoni, Marion Libreros, JeanChristophe Lomonaco, Pamela Lowe, Adi Lumaksono, Sara Ma, Steve Macfeely, Anemé Malan, Gisela Malauene, Rusudan Mamatsashvili, Mara Manente, Salvador Marconi, Vladimir Markhonko, Antonio Massieu, Thomas Mayr, Lydia Mbonde Machitje, Scott Meis, Vicente Monfort, Ana Moniche, Adela Moreda, Orlando Muñoz, Bashni Muthaya, Besa Muwele, Shebo Nalishebo, Rodrigo Oliver, Johanna Ostertag-Sydlar, Darren Page, Raj Nath Pandey, Eduardo Pereira Nunes, Oscar Perelli del Amo, Víctor Jesús Pérez Pérez, Mauro Politi, Jesús Prado, José Quevedo, María Isabel Quintela, Adla Ragab, Rafael Roig, Carlos Romero Dexeus, Daniel Rulfi, Mona Sakhya, Mohammed Sakr, Jorge SaraleguiGil, Ueli Schiess, Jerome Simon, Sussane Stalder, Esther Sultan, António Tomé, Salome Tripolski, Jiri Vackar, Pavel Vancura, María Velasco, Romulo Virola, Cheng Wai Tong, Harry Waluyo, Triono Widodo, Siana Wong,

Fumikado Yamamoto, Milagros Yanos Say, Hiroki Yuhara, Daniela Zachystalova et Roberto Zamboni.

Les participants au Forum de l'OMT sur le guide pour l'élaboration de statistiques du tourisme étaient selon l'ordre alphabétique : Rolando Cañizal, Igor Chernyshev, Neiva Duarte, Dale Honeck, María Izquierdo, Chris Jackson, Ronal Jansen, Demi Kotosovos, Peter Laimer, Marion Libreros, Pamela Lowe, Rusudan Mamatsashvili, Vladimir Markhonko, Scott Meis, Rodrigo Oliver, Johanna Ostertag, Jesús Prado, Adla Ragab, Jorge SaraleguiGil et Juergen Weiss.

L'OMT exprime toute sa reconnaissance à la consultante de l'OMT Marion Libreros, qui a travaillé diligemment à la présente publication depuis sa conception et a rédigé une grande partie du texte, qui a bénéficié de son expertise tout au long de son élaboration. L'Organisation remercie aussi chaleureusement les consultants de l'OMT Igor Chernyshev et Vladimir Markhonko de leur importante contribution aux chapitres relatifs à l'emploi et aux questions supplémentaires, respectivement, ainsi que le consultant de l'OMT Stan Fleetwood, qui a procédé à une révision approfondie du texte avant sa présentation à la Commission de statistique.

Table des matières

Avant-propos.....	iii
Remerciements.....	v
Liste des abréviations et acronymes.....	xvii
Introduction.....	1
Chapitre I. Rôle des recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008.....	5
A. Introduction.....	5
B. Configuration d'un système de statistiques du tourisme cohérent au niveau international : cadre conceptuel.....	8
C. Configuration d'un système de statistiques du tourisme cohérent au niveau international : comparabilité internationale des données et indicateurs de base.....	11
D. Importance des arrangements institutionnels pour la mise en place d'un système de statistiques du tourisme.....	13
Chapitre II. Du point de vue de la demande : cadre conceptuel et problèmes connexes liés à l'observation.....	15
A. Introduction.....	15
B. Élaboration des concepts de base dans les statistiques du tourisme.....	16
B.1 Pays de résidence/lieu de résidence.....	16
B.2 Environnement habituel d'une personne.....	19
B.2.1 Critère de fréquence.....	20
B.2.2 Critère de durée.....	22
B.2.3 Critère des frontières administratives.....	22
B.2.4 Critère de distance.....	22
B.2.5 Récapitulation.....	22
B.3 Unités statistiques.....	23
B.3.1 Visiteur.....	23
B.3.2 Voyage de tourisme.....	26
B.3.3 Visite de tourisme.....	27
B.3.4 Équipe de voyageurs et groupe de voyageurs.....	28
C. Caractéristiques des principales unités statistiques.....	31
C.1 Caractéristiques des voyages de tourisme.....	31
C.1.1 Motif principal.....	31
C.1.2 Types de produits touristiques.....	34
C.1.3 Durée.....	35
C.1.4 Origine et destination (et autres lieux visités).....	37
C.1.5 Modes de transport.....	38
C.1.6 Types d'hébergement.....	38
C.2 Caractéristiques des visiteurs.....	40
D. Formes de tourisme : récepteur, interne et émetteur.....	41

Chapitre III.	Mesure des flux et des caractéristiques des voyages de tourisme et des visiteurs.....	43
A.	Introduction	43
B.	Problèmes de mesure et quelques caractéristiques générales.....	44
B.1	Objectifs	46
B.2	Fréquence des mesures	47
C.	Tourisme récepteur.....	48
C.1	Première phase : mesure du nombre total de voyageurs et visiteurs internationaux.....	50
C.1.1	Typologie des différents modes de transport utilisés pour arriver dans un pays ou le quitter.....	51
C.1.1.1	Transport aérien	51
C.1.1.2	Transport terrestre	52
C.1.1.3	Transport par mer et par voie d'eau	53
C.1.2	Complexité de la mesure des flux.....	53
C.1.3	Sources principales de la mesure des flux mondiaux	56
C.1.3.1	Sources administratives officielles.....	56
C.1.3.2	Sources complémentaires.....	66
C.2	Seconde phase : établissement des caractéristiques des visiteurs internationaux et des voyages de tourisme	68
C.2.1	Questions concernant l'observation des caractéristiques des visiteurs d'entrée	70
C.2.2	Sources statistiques	73
C.2.2.1	Enquêtes frontalières	73
C.2.2.2	Enquêtes auprès des visiteurs (menées dans des établissements d'hébergement ou des sites touristiques)	82
C.2.2.3	Enquêtes sur les ménages dans les pays d'origine.....	83
C.2.2.4	Statistiques miroirs	83
C.3	Tableaux de résultats	84
D.	Tourisme interne.....	89
D.1	Enquêtes du type enquête sur les ménages : aperçu général.....	92
D.2	Enquêtes du type enquête sur les ménages : enseignements tirés de l'expérience	96
D.2.1	Questions relatives à l'observation du tourisme interne utilisant les enquêtes sur les ménages	97
D.2.2	Facteurs influant sur la conception statistique et l'extrapolation de l'échantillon	98
D.2.2.1	La propension à voyager varie sur l'ensemble d'un territoire, selon les ménages et dans le temps.....	100
D.2.2.2	Obtenir le nombre requis de voyages à l'intérieur du champ.....	101
D.2.2.3	Étalonnage	102
D.2.3	Rendre le tourisme intelligible pour les enquêteurs	102
D.3	Tableau de résultats.....	103
E.	Tourisme émetteur	106
Chapitre IV.	Mesure des dépenses touristiques.....	111
A.	Introduction	111
B.	Dépenses touristiques et leurs catégories.....	112
B.1	Rappel des concepts de base.....	112

B.2	Les différentes catégories de dépenses touristiques et leur lien avec les formes de tourisme.....	114
B.2.1	Définitions	114
B.2.2	Détermination de l'économie nationale impliquée dans certaines opérations des visiteurs.....	116
B.2.3	Classification des dépenses touristiques.....	122
B.3	Mesure des dépenses du tourisme récepteur.....	123
B.3.1	Enquêtes frontalières	124
B.3.2	Enquêtes menées auprès des visiteurs dans les établissements d'hébergement ou sur les sites touristiques.....	125
B.3.3	Utilisation des empreintes numériques.....	126
B.4	Mesure des dépenses du tourisme interne	127
B.5	Mesure des dépenses du tourisme émetteur	129
B.6	Questions spécifiques	129
B.7	Autres questions concernant toutes les formes de tourisme	131
B.8	Tableau de résultats.....	137
C.	Problèmes de mesure liés à des opérations spécifiques	138
C.1	Paris et jeux de hasard	139
C.2	Achat d'une assurance dommages.....	139
C.3	Biens durables destinés à être utilisés pendant un voyage et revendus à la fin de celui-ci.....	140
C.4	Achats exonérés (ou non) de taxes des voyageurs en transit dans la zone internationale des aéroports.....	140
Chapitre V.	Classifications concernant les statistiques du tourisme.....	141
A.	Introduction	141
B.	Classifications liées à la demande.....	142
B.1	Classification des produits sous l'angle de la demande	142
B.2	Classifications à appliquer aux visiteurs et aux voyages.....	144
C.	Classifications liées à l'offre : liste des produits et activités caractéristiques du tourisme	146
D.	Rapprochement de la demande de tourisme et de l'offre de tourisme	147
E.	Emploi : classification des professions.....	150
F.	Adaptation des classifications internationales des produits et des activités	151
Chapitre VI.	Mesure de l'offre des industries touristiques.....	155
A.	Introduction	155
A.1	Définition de l'unité statistique	157
A.2	Sources	157
A.3	Tableaux de résultats	160
B.	Prestataires de services d'hébergement	162
B.1	Catégories.....	162
B.1.1	Prestataires de services d'hébergement commercial classés sous « Hébergement » (division 55 de la CITI)	163
B.1.2	Prestataires de services d'hébergement commercial classés sous « Activités immobilières » (division 68 de la CITI)	163
B.1.3	Prestataires de services d'hébergement non commercial gratuit : visiteurs séjournant chez des amis ou parents et opérations de troc.....	164

B.1.4	Prestataires de services d'hébergement non commercial gratuit pour usage final propre : résidences de vacances occupées par leur propriétaire et logements en multipropriété.....	164
B.2	Mesure de la prestation de services d'hébergement.....	164
B.2.1	Prestataires de services d'hébergement commercial classés sous « Hébergement » (division 55 de la CITI)	164
B.2.1.1	Établissements formels.....	165
B.2.1.2	Prestataires informels ou petits prestataires.....	172
B.2.2	Prestataires de services d'hébergement commercial classés sous « Activités immobilières »	172
B.2.3	Prestataires de services d'hébergement non commercial gratuit : visiteurs séjournant chez des amis ou parents et opérations de troc	173
B.2.4	Prestataires de services d'hébergement non commercial pour usage final propre : résidences de vacances occupées par leur propriétaire et logements en multipropriété.....	173
C.	Prestataires de services de restauration et de consommation de boissons.....	176
D.	Prestataires de services de transport.....	178
D.1	Transport aérien de voyageurs	180
D.2	Transport de voyageurs par chemin de fer (à l'exception des excursions)	181
D.3	Transport de voyageurs par eau (à l'exception des excursions)	182
D.4	Transport de voyageurs par voie terrestre (à l'exclusion du transport par chemin de fer et des excursions)	183
D.5	Location de véhicules sans opérateur	183
D.6	Services d'excursions par eau, chemin de fer ou voie terrestre.....	184
E.	Agences de voyages et services de réservation	184
F.	Autres industries non touristiques.....	186
F.1	Production et commerce d'objets artisanaux.....	186
F.2	L'industrie des congrès, réunions, foires et salons.....	186
Chapitre VII.	Mesure de l'emploi dans les industries touristiques	189
A.	Introduction	189
B.	Concepts et définitions.....	190
B.1	Emplois et employés	190
B.2	Population active.....	190
B.3	Emploi dans les industries touristiques et emploi touristique	195
C.	Mesure de l'emploi en tant que demande et offre de main-d'œuvre.....	196
C.1	Comptage des emplois par opposition au comptage des personnes	198
C.2	Emplois à plein temps et emplois à temps partiel.....	198
C.3	Heures de travail	199
C.4	Emploi équivalent plein temps	201
D.	Caractéristiques de l'emploi	203
D.1	Classifications internationales.....	203
D.1.1	Classification internationale type des professions	203
D.1.2	Classification internationale type de l'éducation.....	204
D.1.3	Classification internationale d'après la situation dans la profession.....	205
D.2	Principales variables	207
D.2.1	Entreprises du secteur informel.....	209

D.2.2	Aménagement du temps de travail	211
D.2.3	Rémunération des salariés	213
D.2.4	Coût de la main-d'œuvre	214
D.2.5	Revenu mixte des travailleurs indépendants	216
E.	Sources de données pour la mesure de l'emploi.....	217
E.1	Recensement de population	217
E.2	Enquêtes par sondage auprès des ménages	218
E.3	Enquêtes par sondage auprès des établissements	219
E.4	Fichiers administratifs	220
E.5	Avantages et inconvénients des sources de données statistiques indiquées.....	220
E.5.1	Enquêtes auprès des ménages ou enquêtes auprès des établissements.....	220
E.5.2	Recensement de la population ou enquêtes auprès des ménages.....	221
E.6	Intégration de l'information sur l'emploi touristique	223
F.	Méthodes de collecte de données sur certaines questions liées à l'emploi	225
F.1	Méthodes de collecte de données.....	225
F.2	Collecte d'informations sur l'aménagement du temps de travail, l'emploi informel et l'emploi dans le secteur informel	226
F.3	Collecte d'informations sur les professions	227
F.4	Collecte d'informations sur la situation dans la profession.....	229
F.5	Collecte d'informations sur la rémunération.....	230
Chapitre VIII.	Questions supplémentaires et interdisciplinaires	233
A.	Gestion de la qualité et communication d'informations sur la qualité	233
A.1	Gestion de la qualité : aperçu des concepts et définitions de base.....	233
A.2	Mesure de la qualité et communication d'informations sur la qualité..	237
B.	Métadonnées.....	237
B.1	Métadonnées : aperçu des concepts et définitions de base	237
B.2	Principales composantes des métadonnées	238
B.3	Couplage des métadonnées structurelles et des métadonnées de référence.....	240
B.4	Compilation des métadonnées des statistiques du tourisme	242
C.	Diffusion des données et des métadonnées	243
D.	Arrangements institutionnels concernant un système de statistiques du tourisme	246
D.1	Aspects liés à la gouvernance en matière de statistiques du tourisme : introduction.....	246
D.2	Rôle des institutions concernées	247
D.3	Caractéristiques d'arrangements institutionnels efficaces.....	249
D.4	Structure et organisation du travail.....	251
Bibliographie	255
Glossaire	263
Annexes		
Annexe I.	Questions élémentaires proposées pour mesurer les flux et les dépenses associés au tourisme récepteur.....	277
Annexe II.	Dépenses touristiques et consommation liée au tourisme	293

Annexe III.	Questionnaire de l'enquête sur la population active de la Lituanie	295
Annexe IV.	Australie : Enquête sur la rémunération et la durée du travail des salariés, 2012. Page d'aide	301

Encadrés

Encadré I.1	Classification des activités statistiques	6
Encadré I.2	Exemples d'unités d'observation, d'analyse et déclarantes	11
Encadré II.1	Concept du pays de résidence des ménages dans les statistiques de la balance des paiements	18
Encadré II.2	Définition du pays de résidence : exemple de l'Autriche	18
Encadré II.3	Recherche concernant la définition de l'« environnement habituel »...	20
Encadré II.4	Répétition des voyages	22
Encadré II.5	Critère de fréquence « une fois par semaine » en Australie	22
Encadré II.6	Définition de l'environnement habituel : exemple hypothétique	24
Encadré II.7	Définition de l'environnement habituel : exemple de l'Australie.....	25
Encadré II.8	Critères applicables à l'environnement habituel : exemple de la Nouvelle-Zélande	25
Encadré II.9	Définition de l'environnement habituel : exemple de l'Autriche	25
Encadré II.10	Définition de l'environnement habituel : exemple de la Géorgie	26
Encadré II.11	Définition de l'environnement habituel : exemple de l'Égypte	26
Encadré II.12	Comment considérer les jeunes visiteurs dans la conception de l'échantillon.....	28
Encadré II.13	Dépenses par personne dans une enquête par sondage : exemple de l'Autriche	29
Encadré II.14	Groupe de voyageurs ou équipe de voyageurs ?	30
Encadré II.15	Modification de la liste de motifs proposée	34
Encadré II.16	Caractéristiques des voyages de tourisme : exemple de l'Espagne.....	34
Encadré II.17	Définition du croisiériste : exemple des Bahamas.....	35
Encadré II.18	Comparaison de l'origine et de la destination à l'aide des données administratives dans le pays d'origine et le pays de destination.....	38
Encadré II.19	Hébergement non loué : exemple de l'Autriche	39
Encadré II.20	Classification de l'hébergement : exemple de l'Égypte.....	39
Encadré III.1	Estimation (pondération) : exemple de l'enquête sur les voyages des résidents du Canada	45
Encadré III.2	Mesure des variations saisonnières dans les statistiques du tourisme ..	47
Encadré III.3	Programme d'enquêtes sur les voyages internationaux de Statistiques Canada : comptage aux frontières	52
Encadré III.4	Le cas des passagers embarqués sur des navires de croisière	55
Encadré III.5	Arrivées et départs : exemple de l'Égypte	62
Encadré III.6	Utilisation des fiches d'entrée et de sortie du territoire à travers le monde	62
Encadré III.7	Estimation du nombre et des dépenses des visiteurs pour études : exemple de l'Australie	63
Encadré III.8	Fiches d'entrée et de sortie du territoire : exemple de l'Australie.....	64
Encadré III.9	Comptage des véhicules : le cas de la frontière entre le Mexique et les États-Unis	67
Encadré III.10	Question des populations de référence inconnues dans les enquêtes frontalières concernant le tourisme récepteur : exemple de l'Italie.....	68
Encadré III.11	Couplage des données administratives et des données d'enquête par sondage pour réaliser une estimation : exemple de l'Argentine.....	69

Encadré III.12	Traitement des visiteurs « de longue durée » dans le cas des statistiques conjoncturelles	72
Encadré III.13	Problèmes de mesure du tourisme récepteur : exemple des Philippines.....	74
Encadré III.14	Établir les caractéristiques des visiteurs internationaux et des voyages touristiques : exemple de la France	74
Encadré III.15	Estimation du nombre de visiteurs internationaux dans l'espace Schengen de libre circulation des personnes : exemple de l'Espagne...	76
Encadré III.16	Enquête sur le tourisme récepteur : exemple de l'Égypte.....	77
Encadré III.17	Prise en considération des spécificités du tourisme dans un pays donné.....	79
Encadré III.18	Imputation des non-réponses : exemple de l'Autriche.....	80
Encadré III.19	Collecte d'informations sur le tourisme récepteur une fois les visiteurs rentrés chez eux : exemple de la Nouvelle-Zélande.....	83
Encadré III.20	Données miroirs.....	84
Encadré III.21	Utilisation des données miroirs : expérience de l'Autriche.....	84
Encadré III.22	Arrivées en Australie et départs de ce pays	87
Encadré III.23	Tendances du tourisme récepteur : exemple du Royaume-Uni	88
Encadré III.24	Arrivées et nuitées : exemple de l'Autriche.....	89
Encadré III.25	Compilation des voyages de moins de 24 heures : exemple de l'Autriche.....	90
Encadré III.26	Obtention d'informations sur les personnes qui n'ont pas visité le pays : exemple du Canada.....	90
Encadré III.27	Représentativité de l'entretien téléphonique assisté par ordinateur : exemple de l'Autriche	92
Encadré III.28	Échantillonnage à partir de numéros de téléphone portable : exemple de l'Australie	92
Encadré III.29	Sélection des voyages dans une enquête sur les voyages : exemple du Canada.....	93
Encadré III.30	Enquête sur le tourisme interne de 2009 : exemple de l'Égypte.....	97
Encadré III.31	Caractérisation du ménage auquel appartiennent les personnes qui voyagent.....	98
Encadré III.32	Détermination de la propension à voyager à partir d'enquêtes sur le tourisme interne des ménages : exemple de l'Argentine	99
Encadré III.33	Utilisation d'un panel	100
Encadré III.34	Recherche concernant l'effet de l'allongement de la période de référence pour la déclaration des voyages touristiques : exemple de l'Espagne	102
Encadré III.35	Le système d'établissement de rapports en Autriche.....	104
Encadré III.36	Exemple de pays : voyages faits par des Canadiens au Canada, par province et territoire, 2011	104
Encadré III.37	Nombre de voyages et de nuitées et dépenses des visiteurs du tourisme interne : exemple de la Turquie.....	105
Encadré III.38	Tendances des voyages internes, 2004-2008 : exemple de la Nouvelle-Zélande.....	105
Encadré III.39	Exemple de pays : ressortissants des États-Unis voyageant vers d'autres régions du monde.....	108
Encadré IV.1	Imputation dans le programme d'enquêtes sur les voyages internationaux de Statistiques Canada.....	118
Encadré IV.2	Traitement des circuits à forfait dans la balance des paiements : exemple de l'Autriche	120
Encadré IV.3	Statistiques des produits dans le secteur des services : exemple de l'Espagne	121

Encadré IV.4	Imputation des dépenses de voyage : enquête sur les voyages des résidents canadiens	123
Encadré IV.5	Tourisme interne : dépenses journalières moyennes; exemple de la Colombie (pesos de 2002)	126
Encadré IV.6	Statistiques du tourisme interne : exemple des Philippines	127
Encadré IV.7	Imputation des voyages : enquête sur les voyages des résidents canadiens.....	128
Encadré IV.8	Compilation d'informations sur les dépenses : exemple de l'Autriche	130
Encadré IV.9	Comment le système de comptabilité nationale considère les biens et les services fournis aux salariés	133
Encadré IV.10	Classification des biens de consommation durables à finalité touristique unique	135
Encadré V.1	Tableaux de correspondance pour les systèmes de classification	152
Encadré V.2	Tableau de correspondance : exemple du Brésil.....	152
Encadré VI.1	Entreprises, établissements et industries dans le contexte du SCN 2008.....	156
Encadré VI.2	Activités économiques et unités statistiques	158
Encadré VI.3	Données sur le tourisme interne émanant des établissements d'hébergement : exemple des Philippines	168
Encadré VI.4	Estimation de l'importance de l'hébergement dans la famille ou chez des amis : exemple de la Roumanie	173
Encadré VI.5	Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements	174
Encadré VI.6	Unités inoccupées : exemple de l'Australie	175
Encadré VI.7	Estimation des loyers des résidences de vacances.....	175
Encadré VI.8	Estimation des services de multipropriété et de résidences de vacances : exemple de l'Égypte	176
Encadré VI.9	Services de restauration et de consommation de boissons : exemple d'Oman	178
Encadré VI.10	Production et commerce d'objets artisanaux.....	185
Encadré VI.11	L'industrie des congrès, réunions, foires et salons.....	187
Encadré VII.1	La définition du travail donnée par l'OIT	191
Encadré VII.2	Le SCN 2008 et le travail	192
Encadré VII.3	Identification des personnes ne faisant pas partie de la population active.....	194
Encadré VII.4	Postes de travail et emploi	194
Encadré VII.5	Travailleurs ayant un emploi principal et un second emploi dans les industries touristiques : exemple du Royaume-Uni	195
Encadré VII.6	Emplois dans les industries touristiques et emploi touristique direct, 1997-2012 : exemple du Canada.....	197
Encadré VII.7	Concepts relatifs au temps de travail	200
Encadré VII.8	Emploi équivalent plein temps	201
Encadré VII.9	Les apports de main-d'œuvre dans le SCN 2008	202
Encadré VII.10	Classification internationale type des professions : « Emploi ».....	204
Encadré VII.11	Niveaux d'instruction : exemple du Canada	206
Encadré VII.12	Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP-93)	208
Encadré VII.13	Facteur associé à l'existence d'emplois informels	211
Encadré VII.14	Critères de mesure des emplois informels.....	211
Encadré VII.15	Exemples d'aménagement du temps de travail.....	212
Encadré VII.16	Revenus, rémunération des salariés et principales composantes du coût de la main-d'œuvre.....	213

Encadré VII.17	Application des ratios du tourisme à la mesure de l'emploi touristique : exemple de l'Autriche	222
Encadré VII.18	Caractéristiques démographiques des personnes employées dans les industries touristiques : exemple du Canada	224
Encadré VII.19	Mesure de l'emploi informel.....	228
Encadré VII.20	Questions sur les données concernant la profession.....	228
Encadré VIII.1	Cohérence et concordance des statistiques du tourisme.....	235
Encadré VIII.2	Échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX).....	238
Encadré VIII.3	Un exemple numérique simple de métadonnées	240
Encadré VIII.4	Améliorer l'efficacité en utilisant des données recueillies régulièrement	250
Encadré VIII.5	Mise en place d'une plate-forme interinstitutionnelle : exemple du MERCOSUR	252
Encadré VIII.6	Le Conseil national de coordination statistique des Philippines	253
Encadré VIII.7	Arrangements constitutionnels concernant les statistiques du tourisme : exemple du Canada.....	254

Figures

Figure I.1	Cadre d'information de base aux fins de la comparabilité internationale	12
Figure II.1	Excursionniste ou touriste	37
Figure III.1	a) Directives concernant la création d'un ensemble statistique pour les visiteurs non résidents	58
Figure III.1	b) Directives concernant la réalisation d'une enquête frontalière	59
Figure III.2	Flux de visiteurs et période de référence.....	71
Figure IV.1	Cas d'un voyage interne comportant une étape étrangère et d'un voyage à l'étranger comportant une étape interne	115
Figure IV.2	Relation entre les voyages, le lieu des dépenses et les dépenses touristiques.....	116
Figure VII.1	Formes de travail et Système de comptabilité nationale 2008.....	193
Figure VII.2	Emploi dans les industries touristiques.....	197
Figure VII.3	Montant moyen des pourboires gagnés dans certaines professions : exemple du Canada (en pourcentage du salaire de base)	214
Figure VII.4	Coût de la main-d'œuvre par heure travaillée selon les branches du secteur du tourisme : exemple du quatrième trimestre de 2012 en Espagne.	215
Figure VII.5	Travailleurs selon le sexe et le type de contrat d'emploi touristique, quatrième trimestre de 2012 : exemple de l'Espagne.....	223
Figure VII.6	Double approche mise en œuvre pour identifier les personnes ayant un emploi dans les entreprises et les établissements du secteur informel : exemple de l'Afrique du Sud	227

Tableaux

Tableau II.1	Critères applicables à l'environnement habituel dans certains pays.....	23
Tableau III.1	Éléments d'information figurant communément sur les fiches d'entrée et de sortie du territoire.....	61
Tableau III.2	Tourisme récepteur : exemple de tableau de résultats	85
Tableau III.3	Exemple de tableau de résultats concernant le tourisme interne	103
Tableau III.4	Exemple de tableau de résultats concernant le tourisme émetteur	107
Tableau IV.1	Données diffusées par l'OMT dans le Compendium des statistiques du tourisme.....	137

Tableau V.1	Subdivision des activités d'hébergement	153
Tableau VI.1	Exemple de tableau de résultats concernant les industries touristiques	161
Tableau VI.2	Division 55 de la CITI : Hébergement.....	163
Tableau VI.3	Division 68 de la CITI : Activités immobilières	163
Tableau VI.4	Récapitulation des données sur les hôtels, motels et appartements équipés, 2012 et 2013 : exemple de l'Australie	170
Tableau VII.1	Nombre d'emplois et équivalent plein temps dans les industries touristiques (2009) : exemple de l'Autriche	202
Tableau VII.2	Estimation des emplois de la main-d'œuvre, 2008 (désaisonnalisée) : industries touristiques et industries non touristiques au Royaume-Uni	207
Tableau VII.3	Emploi dans les industries touristiques d'après la situation dans la profession : exemple de la Slovaquie	208
Tableau VII.4	Rémunération annuelle et horaire dans les industries touristiques et l'économie totale, 2007-2012 : exemple du Canada	215
Tableau VIII.1	Métadonnées structurelles correspondant à des ensembles de données sur les voyages de tourisme et les caractéristiques des visiteurs	240
Tableau VIII.2	Métadonnées structurelles correspondant à des ensembles de données sur les dépenses touristiques.....	241

Liste des abréviations et acronymes

AGCS	Accord général sur le commerce des services
BCE	Banque centrale européenne
BRI	Banque des règlements internationaux
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEQD	Cadre d'évaluation de la qualité des données (FMI)
CISP	Classification internationale d'après la situation dans la profession
CITE	Classification internationale type de l'éducation
CITI	Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique
CITP-08	Classification internationale type des professions 2008
COICOP	Nomenclature des fonctions de la consommation individuelle
CPC	Classification centrale de produits
CST	Compte satellite du tourisme
FMI	Fonds monétaire international
IATA	Association du transport aérien international
ISBLSM	institutions sans but lucratif au service des ménages
ISO	Organisation internationale de normalisation
MBP6	<i>Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale, sixième édition</i>
MERCOSUR	Marché commun du Sud
MSCIS	<i>Manuel des statistiques du commerce international des services</i>
NACE	Nomenclature générale des activités économiques dans les communautés européennes
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMT	Organisation mondiale du tourisme
OTC	Organisation du tourisme des Caraïbes
PIB	produit intérieur brut
SCIAN	Système de classification des industries d'Amérique du Nord
SCN	Système de comptabilité nationale
SDMX	échange de données et de métadonnées statistiques
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Introduction

À sa trente-neuvième session, tenue du 26 au 29 février 2008, la Commission de statistique de l'ONU a adopté les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* (décision 39/106, paragraphe *b*) et a demandé à l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) d'élaborer un programme pour appuyer la mise en œuvre de ces recommandations (décision 39/106, paragraphe *c*). Ce programme devait également prévoir l'établissement du *Guide pour l'établissement des Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*.

Au sein du système des Nations Unies, la pratique courante veut que l'adoption d'une norme statistique internationale ou d'un ensemble de recommandations internationales, tel que les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, soit suivie par :

- a) L'élaboration d'un programme de mise en œuvre, comprenant des matériels de formation, des ateliers et des programmes d'assistance technique destinés à aider les pays aux fins de la collecte, de la compilation et de la diffusion des données de base envisagées dans l'ensemble de recommandations;
- b) L'établissement d'un guide pour la mise en œuvre des recommandations, qui se propose notamment :
 - i) De fournir des recommandations concrètes, basées sur les pratiques optimales, sur la manière de recueillir les données correspondant à la liste convenue de variables présentées dans les recommandations internationales, notamment l'identification des unités à utiliser, les bases d'échantillonnage et la conception de l'échantillon, les sources de données, la conception et la réalisation des enquêtes nécessaires, les adaptations nationales des classifications et les techniques statistiques de validation et de vérification;
 - ii) De fournir des orientations sur la construction d'une base de données, en accordant une attention particulière à l'inclusion de métadonnées;
 - iii) De proposer des pratiques optimales, choisies de façon continue et en relation dynamique avec l'actualisation périodique du guide;
 - iv) De fournir des indications sur l'élaboration de cadres pour déterminer la qualité des données, afin : *a*) d'évaluer le respect des concepts sur lesquels s'appuient les recommandations; et *b*) d'évaluer à intervalles réguliers la mesure dans laquelle les pays appliquent ces recommandations.

Le présent guide est destiné à servir d'outil de base pour la mise en œuvre des *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* à travers le monde. En ce sens, il montre également comment soumettre à l'OMT des informations à incorporer dans la base de données statistiques internationales la plus complète, à savoir le *Compendium des statistiques du tourisme*, afin de contribuer à la comparabilité internationale et à une meilleure compréhension du tourisme dans le monde.

Le guide examine les nouvelles sources de données et l'adaptation des méthodes statistiques à l'évolution de la situation. Les méthodes statistiques évoluant avec le temps, le guide ne présente par une approche prescriptive ou catégorique pour l'établissement de statistiques du tourisme. Ce qu'il présente, ce sont les atouts et les inconvénients des dif-

férentes approches et les ajustements à opérer pour compiler des données conformément aux *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*.

Le guide prend en considération les normes internationales en vigueur qui intéressent les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* et s'est aligné sur les recommandations fournies par les guides de compilation existants, tels que le *Guide pour l'établissement des statistiques de balance des paiements*, qui complète le Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale, et le guide à l'usage des statisticiens qui accompagne le *Manuel des statistiques du commerce international des services*.

Les directives générales proposées par l'OMT visent à promouvoir une configuration de systèmes nationaux de statistiques du tourisme qui permette :

- D'obtenir des ensembles de données qui soient exacts et basés sur les principes recommandés, afin de faciliter la comparabilité internationale;
- Aux pays de recenser leurs lacunes statistiques et de bénéficier de conseils sur la manière de les combler;
- D'appuyer la surveillance et l'analyse des politiques touristiques.

Le guide commente et explique les différents concepts introduits et utilisés dans les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, examine les questions qui sous-tendent ces recommandations et donne des indications sur la manière de compiler les variables et agrégats recommandés, ainsi que des exemples de règlement de problèmes spécifiques dans certains pays. Certaines des solutions apportées peuvent être considérées comme des pratiques optimales; d'autres, tout en étant conçues en fonction d'une situation nationale particulière, peuvent présenter un intérêt à titre d'illustration de la manière dont les pays peuvent lever les obstacles rencontrés dans le processus de compilation.

Le guide, où l'on trouvera des explications approfondies et des exemples des problèmes de compilation auxquels les pays doivent le plus souvent faire face, est structuré de la même manière que les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* :

- Le chapitre I examine la manière dont le système de statistiques du tourisme a été conçu, en décrivant le cadre d'information de base élaboré pour promouvoir la comparabilité internationale des statistiques du tourisme, et montre l'importance des arrangements institutionnels pour la mise en place d'un système de statistiques du tourisme;
- Le chapitre II donne un aperçu général du cadre conceptuel axé sur la demande des *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* et des principaux concepts en jeu dans le contexte des questions d'observation connexes;
- Le chapitre III décrit les questions que posent la mesure des flux de visiteurs et l'observation de leurs caractéristiques, les processus que les pays peuvent adopter à ces fins et les données et indicateurs de base qui en sont dérivés;
- Le chapitre IV s'intéresse aux dépenses touristiques, en décrivant les problèmes de mesure, les instruments de mesure disponibles et les données et indicateurs de base sur les dépenses dérivés;
- Le chapitre V porte sur les classifications utilisées dans les statistiques du tourisme, en particulier celles qui concernent les produits et les activités;
- Le chapitre VI décrit la mesure de l'offre de tourisme en ce qui concerne les différentes formes d'hébergement et de services, et passe brièvement en revue l'offre de tourisme dans l'optique des prestataires de services de transport et

de services de restauration et de consommation de boissons, et des agences de voyages et de réservation;

- Le chapitre VII, centré sur l'emploi, décrit les concepts, les définitions et les catégories et indicateurs de base de l'emploi dans les industries touristiques du point de vue des statistiques du travail et des statistiques des entreprises;
- Le chapitre VIII examine un certain nombre de questions transversales qui intéressent le processus de production de statistiques du tourisme et la satisfaction des besoins des utilisateurs, notamment la gestion de la qualité, la compilation de métadonnées, la diffusion des données et les facteurs institutionnels.

On trouvera des informations supplémentaires sur les questions de compilation dans les quatre annexes à la présente publication.

Afin que le guide reste aussi fiable que possible et pour en faciliter la mise à jour à mesure que de nouvelles pratiques optimales sont recensées et que les pays fournissent les informations les plus récentes sur différentes questions statistiques, il est publié sous deux formes différentes :

- Sous la forme d'un document électronique avec des hyperliens vers les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, accompagnés des autres documents, des études de cas portant sur différents pays et de la documentation complémentaire qui seront jugés appropriés; cette version électronique sera régulièrement mise à jour pour tenir compte de nouvelles expériences considérées comme utiles pour les organismes de statistique. Elle ne sera disponible qu'en anglais, mais les liens orienteront dans certains cas les lecteurs vers des monographies établies dans d'autres langues et, chaque fois que cela sera possible, dans les autres langues officielles de l'ONU;
- Sous la forme d'un document au format PDF pour impression et traduction dans d'autres langues, à l'exception des hyperliens vers les études de cas et la documentation complémentaire, de façon à en faciliter la diffusion auprès d'autres publics intéressés, en particulier les utilisateurs des statistiques du tourisme.

Chapitre I

Rôle des recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008

Le présent chapitre est structuré comme suit. La section A (introduction) définit le système de statistiques du tourisme et examine brièvement le rôle des administrations touristiques en matière d'établissement de statistiques du tourisme qui soient conformes aux normes internationales. La section B présente le cadre conceptuel d'un système de statistiques du tourisme, notamment ses liens avec le Compte satellite du tourisme (CST), et examine l'importance de mesurer le tourisme. La section C décrit plus en détail les principales unités statistiques et conclut en décrivant le cadre d'information de base nécessaire à la comparabilité internationale des statistiques du tourisme. La section D montre l'importance cruciale que revêtent les arrangements institutionnels s'agissant de mettre en place un système de statistiques du tourisme (sujet qui sera approfondi par la section D du chapitre VIII).

A. Introduction

1.1 Le présent guide porte sur la mise en place d'un système national de statistiques du tourisme. Les statistiques du tourisme couvrent les données concernant les activités des visiteurs (telles que les arrivées et les départs, les séjours d'une nuit, les dépenses et le motif principal du voyage) associées aux différentes formes de tourisme (récepteur, interne et émetteur) et l'activité, l'infrastructure et l'emploi se rapportant aux industries touristiques. L'encadré I.1 présente la classification internationale des activités statistiques, qui classe les statistiques du tourisme en tant qu'élément de tout système statistique national.

1.2 Le système de statistiques du tourisme doit être compris comme un élément du système statistique national qui fournit des informations statistiques fiables, cohérentes et appropriées sur les aspects socioéconomiques du tourisme, et qui est intégré aux systèmes de statistiques économiques et sociales relevant d'autres domaines et de différents niveaux territoriaux, à savoir national (ou, selon le cas, fédéral), infranational et international.

1.3 Le système de statistiques du tourisme, qui doit être considéré comme le cadre fondamental de la coordination et de l'intégration des informations statistiques sur le tourisme, incorpore des concepts, des définitions, des classifications, des données, des indicateurs et des synthèses de résultats présentés sous forme de tableaux, afin de décrire d'une manière exhaustive toutes les dimensions du phénomène touristique (physique, sociale, économique, etc.) et de fournir des mesures comparables au plan international de sa contribution économique.

1.4 La mise en place d'un système national de statistiques du tourisme est étroitement liée à la mise en œuvre d'un compte satellite du tourisme (CST). Un CST fournit le cadre conceptuel et la structure organisationnelle permettant d'intégrer un grand nombre de statistiques du tourisme ainsi que d'autres types de statistiques économiques (principale-

ment les données relatives à la comptabilité nationale et à la balance des paiements). Pour que le CST puisse remplir cette fonction de cadre intégré, les mêmes exigences que pour le *Système de comptabilité nationale 2008* (SCN 2008) doivent être respectées : les statistiques du tourisme doivent être cohérentes (c'est-à-dire que les mêmes concepts, définitions et classifications doivent s'appliquer à toutes les composantes connexes) et concordantes (en d'autres termes, les mesures de chaque composante doivent être commensurables, de manière à permettre leur intégration dans un cadre d'analyse unique).

1.5 C'est la raison pour laquelle les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* soulignent le fait que la mise en place d'un système de statistiques du tourisme est étroitement liée à l'application des autres recommandations internationales concernant les statistiques du tourisme, à savoir la publication intitulée *Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008*. Ce lien garantit la cohérence interne des données sur le tourisme et leur concordance externe avec les principaux systèmes d'information macroéconomiques, comme la comptabilité nationale, et avec les autres systèmes d'information qui leur sont reliés (voir *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphes 1.34 à 1.38).

1.6 Il convient de noter que la Commission de statistique a, dans son rapport sur les travaux de la trente-neuvième session, affirmé « le rôle du Système de comptabilité nationale en tant que cadre de coordination pour les statistiques économiques » et estimé qu'« il importait de rendre plus cohérentes les statistiques économiques primaires en vue d'ac-

Encadré I.1

Classification des activités statistiques

La Classification des activités statistiques est une norme internationale permettant de décrire et de classer les activités statistiques officielles par domaines. Elle classe les statistiques du tourisme comme faisant partie du domaine 2 des « statistiques économiques » (premier niveau) et sous l'activité « statistiques sectorielles » (deuxième niveau).

Classification des activités statistiques :

Domaine 1 : Statistiques démographiques et sociales

Domaine 2 : Statistiques économiques

2.1 Statistiques macroéconomiques

2.2 Comptes économiques

2.3 Statistiques des entreprises

2.4 Statistiques sectorielles

2.4.1 Agriculture, foresterie, pêche

2.4.2 Énergie

2.4.3 Activités extractives, activités de fabrication, construction

2.4.4 Transports

2.4.5 *Tourisme*

2.4.6 Statistiques bancaires, statistiques des services d'assurance et statistiques financières

2.5 Statistiques des finances publiques, statistiques fiscales et statistiques du secteur public

2.6 Commerce international et balance des paiements

2.7 Prix

2.8 Coût du travail

2.9 Science, technologie et innovation

Domaine 3 : Statistiques environnementales et statistiques multisectorielles

Domaine 4 : Méthodes de collecte, de traitement, de diffusion et d'analyse des données

Domaine 5 : Questions stratégiques et questions liées à la gestion des statistiques officielles

Source : Commission économique pour l'Europe (2009).

croître la qualité et la valeur analytique aussi bien des statistiques économiques primaires que des statistiques macroéconomiques » (E/2008/24, chapitre II.B, décision 39/105, paragraphe c).

1.7 Le système national de statistiques du tourisme intégré au système statistique national doit être considéré comme le cadre principal de coordination et d'intégration des informations statistiques sur le tourisme produites par toutes les catégories de parties prenantes. Pour d'autres renseignements, on se reportera au document intitulé « Le système de statistiques du tourisme : références de base », section A.

1.8 Le système de statistiques du tourisme se définit comme un ensemble de composantes statistiques interconnectées, à savoir :

- Les sources statistiques;
- Les données établies à partir de ces sources : statistiques tirées d'enquêtes, dossiers administratifs, statistiques d'un caractère plus synthétique, telles que celles qui sont intégrées dans le CST ou établies à partir de lui, et les données connexes dérivées de domaines statistiques voisins, tels que la balance des paiements et la comptabilité nationale;
- Les outils, références méthodologiques et instruments spécifiques utilisés lors de certaines phases du processus (concepts, définitions, classifications, bases de données, etc.);
- Les ressources administratives nécessaires utilisées dans les processus statistiques.

1.9 Le système de statistiques du tourisme englobe, en particulier, les aspects techniques des opérations sur le terrain, la mise en place de l'infrastructure statistique, l'établissement des résultats et l'intégration des données dans un véritable système d'information.

1.10 Les recommandations présentées dans les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* en ce qui concerne les systèmes nationaux de statistiques du tourisme faciliteront les comparaisons internationales et l'intégration dans le système statistique national de chaque pays (voir document intitulé « Le système de statistiques du tourisme : références de base », section B).

1.11 Les pays pourront élaborer, en sus des données de base couvertes dans les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, des données et indicateurs supplémentaires présentant un intérêt pour les principales parties prenantes, établies à partir de sources officielles et non officielles, en concordance avec les concepts et classifications présentés dans les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* et utilisés dans la présente publication. Ils pourront, par exemple, inclure des informations sur les statistiques du tourisme, ce qu'il est convenu d'appeler les produits touristiques (comme le tourisme « sable et soleil » et le tourisme culturel) et sur les attractions visitées, ainsi que des données comparatives sur les prix des produits touristiques et les taxes perçues sur ces produits.

1.12 On notera que l'Administration nationale du tourisme n'est pas le seul organisme qui s'occupe de tourisme. Dans un grand nombre de pays, sinon dans tous les pays, le Bureau national de statistique, la Banque centrale et les services de l'immigration, entre autres entités, collectent des statistiques à incorporer dans un système de statistiques du tourisme ou sont une source de statistiques de ce type. Suite à la directive des *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* concernant les liens interinstitutionnels, l'OMT recommande la création d'une plate-forme interinstitutionnelle, qui regrouperait des représentants de tous les organismes associés à la collecte et/ou à la production de statistiques relatives au tourisme (voir section D).

1.13 Les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* requièrent et encouragent un certain niveau de développement du système de statistiques du tourisme d'un pays. Toutefois, il est évident que tous les pays n'ont pas encore atteint le niveau de développement qui leur permettrait de mettre ces normes immédiatement en œuvre. Aussi l'OMT recommande d'échelonner cette mise en œuvre, en commençant par les normes les plus fondamentales pour passer progressivement à l'application des éléments les plus exigeants. Entre-temps, certains pays doivent utiliser des données approximatives qui sont les seules données relatives au tourisme à leur disposition. Ces données peuvent être de plusieurs sortes :

- Données relatives à la balance des paiements tirées des postes voyages et transport de voyageurs;
- Données provenant des services de l'immigration sur les visiteurs d'entrée, basées sur la nationalité même si, aux fins du tourisme, l'information doit être basée sur le pays de résidence;
- Données provenant des associations d'hôtels;
- Données provenant des sociétés de transport;
- Données provenant des établissements d'hébergement commerciaux.

1.14 Si les données préconisées par les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme* font défaut, les données précédentes peuvent être d'une grande utilité. Étant donné que ces sources potentielles de données peuvent être des plus variées, l'Administration nationale du tourisme d'un pays pourra décider que ces données sont suffisantes et qu'il n'y a donc pas lieu d'investir dans la mise en place d'un système de statistiques du tourisme conforme aux normes internationales. Toutefois, l'OMT recommande vivement à ces pays d'investir dans l'application des normes en question. Leur respect garantit la fiabilité, la cohérence interne et la comparabilité internationale des données, ainsi que leur compatibilité avec les mesures macroéconomiques telles que la comptabilité nationale et la balance des paiements, pour lesquelles elles peuvent, au demeurant, constituer une contribution officielle. Cette compatibilité rend plus crédible l'évaluation du tourisme et, partant, aide à faire mieux comprendre l'importance de celui-ci et améliore l'efficacité de la gestion d'un secteur fondamentalement imbriqué dans l'économie.

B. Configuration d'un système de statistiques du tourisme cohérent au niveau international : cadre conceptuel

1.15 Il est bon de rappeler que le premier ensemble de directives générales de l'OMT concernant les statistiques du tourisme a été publié à la cinquième session de son Assemblée générale, tenue en 1983 à New Delhi. Les *Recommandations sur les statistiques du tourisme* de l'ONU et de l'OMT, adoptées par la Commission de statistique à sa vingt-septième session le 26 février 1993 (voir E/1993/26, paragraphe 154, a) et publiées en 1994, représentent le premier ensemble de recommandations internationales à paraître sur ce sujet. Un deuxième ensemble, qui se rapportait au CST et était intitulé *Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel*, a été adopté par la Commission à sa trente et unième session le 1^{er} mars 2000 (voir E/2000/24, paragraphe 18, a) et publié en 2001. Ces deux ensembles de recommandations ont jeté les bases d'un système de statistiques du tourisme approuvé par la communauté internationale. Ils ont été suivis par un grand nombre de contributions émanant d'institutions et de particuliers qui entendaient contribuer à accroître la crédibilité des résultats obtenus en mesurant l'importance économique du tourisme et d'autres variables connexes.

1.16 Les recommandations en vigueur, celles qui sont présentées dans les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* et dans le *Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008*, constituent le cadre de référence actualisé pour tous les systèmes nationaux de statistiques du tourisme. Ces deux publications de référence sont des outils qu'il est essentiel d'utiliser pour harmoniser, coordonner et intégrer les informations statistiques sur le tourisme (indicateurs non monétaires, dépenses, consommation, production et emploi). Elles portent sur un grand nombre de domaines du tourisme, encore que certains de ces domaines, à savoir l'emploi et certaines composantes de la demande, telles que la consommation collective et la formation brute de capital fixe, devront faire l'objet d'un examen plus approfondi afin d'identifier les composantes correspondantes de l'offre.

1.17 En outre, le cadre conceptuel présenté dans les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* et le *Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008* pourra ultérieurement être élargi pour incorporer notamment les éléments suivants :

- Analyse de l'investissement étranger direct dans les industries touristiques;
- Élaboration d'une perspective infranationale;
- Éventuellement : liens avec d'autres systèmes statistiques, tels que les comptes environnementaux, et lien entre le tourisme et la viabilité.

1.18 S'il appartient à chaque pays de mettre en place son propre système de statistiques du tourisme, l'OMT recommande le respect des Principes fondamentaux de la statistique officielle que la Commission de statistique a adoptés à sa session extraordinaire tenue du 11 au 15 avril 1994 (voir E/1994/29, paragraphe 58), comme indiqué au chapitre 9 des *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*. Le préambule des Principes a été révisé à la quarante-quatrième session de la Commission en 2013 (voir E/2013/24, chapitre I, section A; voir également résolution 2013/21 du Conseil économique et social).

1.19 Ces Principes fournissent des orientations sur les mesures à prendre pour produire des statistiques crédibles et doivent être considérés comme une condition nécessaire pour maintenir la confiance des utilisateurs dans les statistiques du tourisme. À cet égard, l'accès public aux statistiques doit être aussi détaillé que possible pour permettre à un large éventail d'utilisateurs d'en faire un usage très fréquent et garantir l'intégrité, la transparence et la confidentialité des données individuelles; par exemple en n'autorisant l'accès aux microdonnées¹ qu'une fois assurés la confidentialité des données et l'anonymat des données individuelles.

1.20 Le propre du tourisme est de chevaucher un grand nombre de domaines et de disciplines. Toutefois, il ne peut pas être défini sur le plan de l'offre, c'est-à-dire par un ensemble de produits ou par des activités de production spécifiques, encore que certains produits et certaines activités (productives) revêtent une importance particulière et sont donc définis comme « caractéristiques du tourisme » (voir chapitres V et VI). Le tourisme est plutôt défini sur le plan de la demande, c'est-à-dire sous l'angle des activités des consommateurs qui sont classés comme des « visiteurs » (voir chapitre II). En d'autres termes, il est indispensable que les personnes qui mettent en place un système de statistiques du tourisme soient étroitement associées aux activités propres à un grand nombre de domaines pertinents et qui se recouvrent partiellement, tels que le transport de voyageurs, un grand

¹ Les microdonnées englobent l'information obtenue au niveau de chaque répondant et leur utilisation met généralement en jeu des quantités importantes de données. D'un autre côté, l'utilisation des microdonnées implique un risque si l'analyse qui en résulte est basée sur un petit nombre d'observations.

nombre d'activités liées aux services personnels, les migrations et, naturellement, la balance des paiements, du point de vue des dépenses des voyageurs internationaux.

1.21 Il convient de souligner le rôle spécifique du CST dans le cadre du système de statistiques du tourisme. Il doit être considéré comme constituant :

- a) L'instrument d'identification et de mesure de la contribution du tourisme à l'économie nationale², dans le respect du cadre de la comptabilité nationale, ce qui autorise des comparaisons avec d'autres domaines économiques. Par exemple, le pourcentage du produit intérieur brut imputable au tourisme, établi à partir du CST, peut être comparé au pourcentage du PIB imputable à l'agriculture, établi à partir des principaux comptes nationaux;
- b) Un moyen systématique d'obtenir une couverture totale en ce qui concerne les visiteurs, leurs dépenses et les industries au service des visiteurs, ainsi qu'un rapprochement pondéré des différentes sources statistiques concernées, afin de garantir la concordance des données établies à partir de ces sources. À cet égard, il convient de voir dans la création d'un CST un pas important sur la voie de la constitution d'un véritable système de statistiques du tourisme, car le processus passe par l'évaluation de la qualité, de la concordance et des limites des statistiques du tourisme existantes. Celles-ci peuvent ensuite servir à mettre en place un système de statistiques du tourisme complet, cohérent et intégré aux autres parties du système statistique national;
- c) Un élément du système d'information dans lequel les sources individuelles sont interconnectées (par exemple, les données annuelles concordent avec les données mensuelles ou trimestrielles, les données relatives à la demande correspondent aux informations relatives à l'offre et les analyses spécifiques concordent avec les analyses générales, etc.);
- d) Un outil de comptabilité macroéconomique avec lequel mettre en place des liens structurels avec d'autres cadres macroéconomiques, en particulier la balance des paiements et la comptabilité nationale. Afin de garantir la cohérence des mesures, ces liens doivent reposer non seulement sur une communauté de concepts, mais aussi sur des analyses partagées des données et la coordination d'opérations statistiques qui font double emploi.

1.22 Les directives générales proposées par l'OMT visent à promouvoir la formulation et la mise en place d'un système de statistiques du tourisme destiné :

- a) À orienter l'élaboration de statistiques afin de pouvoir obtenir des ensembles de données qui soient suffisamment fiables pour rendre possible une comparabilité internationale plus poussée; et à permettre aux pays de recenser leurs lacunes statistiques et à leur montrer comment les résorber;
- b) À favoriser une conception et un suivi plus efficaces des politiques touristiques, par exemple dans le domaine de la commercialisation, ou en ce qui concerne la compétitivité et l'emploi dans le secteur;
- c) À fournir des informations aux entreprises dans le contexte de leur processus décisionnel.

² Le CST couvre la contribution directe du tourisme à l'économie. Il n'est pas conçu pour évaluer l'impact économique plus général du tourisme, à savoir ses effets directs, indirects et induits, qui intéresse souvent les décideurs. Cela étant, un CST est le point de départ obligé pour comprendre les incidences plus générales du tourisme sur l'économie nationale. Pour d'autres renseignements, voir le *Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008*, annexe 6.

Encadré I.2**Exemples d'unités d'observation, d'analyse et déclarantes**

1. Un hôtel fournissant des services de restauration et de consommation de boissons est choisi comme unité d'observation. Une personne morale, une structure ou une personne physique peut communiquer des données sur ses activités. Ses unités d'analyse peuvent être les services d'hébergement et les services de restauration et de consommation de boissons, car ils constituent des unités de production homogènes.
2. Les voyages à destination du pays X sont choisis comme unités d'observation et les visiteurs à destination du pays X peuvent être les unités déclarantes de ces voyages. Une autre unité déclarante peut être le service d'immigration du pays X. Si l'Administration nationale du tourisme souhaite effectuer une analyse sociale du tourisme, le visiteur à destination du pays X peut devenir l'unité d'observation, qui coïncide dans ce cas avec l'unité déclarante.

C. Configuration d'un système de statistiques du tourisme cohérent au niveau international : comparabilité internationale des données et indicateurs de base

1.23 À la suite de l'adoption des *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* par la Commission de statistique, le besoin s'est fait sentir de définir un nouveau cadre d'information pour étayer la comparabilité internationale des statistiques du tourisme.

1.24 Comme pour tous les autres systèmes statistiques, et pour pouvoir créer des statistiques qui soient concordantes d'une entité à l'autre et d'un pays à l'autre, il importe que le système de statistiques du tourisme définisse des unités statistiques normalisées qui se prêtent à la compilation et à l'agrégation des données³. Ces unités sont apparentées et, en bout de chaîne, produisent les données et des indicateurs de base.

1.25 Les unités statistiques s'entendent des entités pour lesquelles des informations sont recherchées et des statistiques compilées. Il peut s'agir de personnes morales ou physiques identifiables ou de constructions statistiques. On peut classer les unités statistiques en deux catégories :

- *Unités d'observation*, qui sont les entités pour lesquelles l'information est reçue et des statistiques sont compilées;
- *Unités d'analyse*, qui sont créées par les statisticiens, souvent en divisant ou en combinant des unités d'observation à l'aide d'estimations et d'imputations, afin de compiler des statistiques plus détaillées et plus homogènes que ne le permet l'utilisation des données concernant les unités d'observation.

1.26 Voir également les exemples donnés dans l'encadré I.2. Les unités déclarantes sont les unités qui fournissent les données dans le cadre d'une enquête, réalisée à l'aide d'un questionnaire ou par entretien. Ces unités peuvent être les mêmes que les unités d'observation ou non. Par exemple, si un comptable fournit des données concernant plusieurs

³ Nations Unies (2008d), *Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), Révision 4*, accessible sur http://unstats.un.org/unsd/publication/seriesM/seriesm_4rev4f.pdf (consulté le 30 mai 2014), par. 67 à 70.

entreprises, qui ont toutes été sélectionnées pour une enquête statistique, le comptable est l'unité déclarante, tandis que les entreprises sont autant d'unités d'observation⁴.

1.27 Dans les statistiques du tourisme, du point de vue de la demande, les principales unités statistiques revêtant un intérêt sont les visiteurs et les voyages (pour d'autres renseignements sur les unités statistiques intéressant le tourisme, on se reportera au chapitre II, section B.3). Il est fréquent que les visiteurs soient à la fois des unités d'observation et des unités déclarantes, comme dans le cas des enquêtes sur les visiteurs. En outre, il arrive que les visiteurs fournissent des informations sur les équipes ou les groupes avec lesquels ils voyagent ou ont voyagé, auquel cas les équipes de voyageurs et les groupes de voyageurs deviennent des unités d'analyse car ils ne sont pas observés directement, mais calculés à l'aide de l'information recueillie auprès des unités déclarantes (les visiteurs).

1.28 Du point de vue de l'offre, les unités statistiques revêtant un intérêt sont les unités de production, à savoir les établissements commerciaux, regroupés en industries. L'information sur les établissements peut être recueillie directement auprès des établissements eux-mêmes, auquel cas l'établissement est à la fois l'unité d'observation et l'unité déclarante, ou, à titre exceptionnel, auprès de l'entreprise mère.

1.29 La figure ci-après illustre un cadre d'information de base approximatif pour mesurer le tourisme. Il comprend le cadre conceptuel, les classifications et les tableaux de résultats pour la présentation des données et des indicateurs de base dérivés. Il met en évidence les principaux concepts, les unités statistiques correspondantes et certaines de leurs caractéristiques. Les principales correspondances existant au sein de ce cadre sont présentées, encore qu'elles ne doivent pas être considérées comme biunivoques.

Figure I.1
Cadre d'information de base aux fins de la comparabilité internationale

1. Cadre conceptuel		
Concepts	Unités statistiques	Quelques caractéristiques apparentées
Visiteur (par opposition au voyageur) <i>Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008</i> , paragraphe 2.9	Visiteur/équipe de voyageurs	Visiteur qui passe la nuit (touriste), visiteur de la journée (excursionniste) Pays de résidence/régions Caractéristiques démographiques Dimensions ...
Voyage de tourisme (par opposition à l'ensemble des voyages) <i>Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008</i> , paragraphe 2.29	Voyage de tourisme/visite de tourisme	Motif principal Durée Origine et destination principale Modes de transport Types d'hébergement Organisation Dépenses ...
Industries touristiques <i>Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008</i> , paragraphes 6.15 et 6.16	Entreprise/établissement	Production Consommation intermédiaire Valeur ajoutée brute Rémunération des salariés Formation brute de capital fixe Chambres, places-lits (chambre ou lit), taux d'occupation, etc., spécifique à l'industrie touristique considérée ...

⁴ Commission de statistique de l'ONU et Commission économique pour l'Europe (2000), *Terminology on Statistical Metadata*, série de Normes et études statistiques de la Conférence des statisticiens européens, n° 53, accessible sur http://ec.europa.eu/eurostat/ramon/coded_files/UNECE_TERMINOLOGY_STAT_METADATA_2000_EN.pdf (consulté le 30 mai 2014), p. 27.

1. Cadre conceptuel		
Concepts	Unités statistiques	Quelques caractéristiques apparentées
Emploi <i>Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008</i> , paragraphes 7.4 à 7.9	Établissement/ménage/ personne/emploi	Personnes employées Dimensions Situations dans la profession (salariés, personnes exerçant un emploi indépendant, etc.) Sexe Emplois Heures travaillées Emplois équivalent plein temps Salaires et traitements ...

2. Classifications	
2.1	Formes de tourisme
2.2	Classification des produits de consommation acquis par les visiteurs
2.3	Classification des activités productives au service des visiteurs
2.4	Autres classifications

3. Tableaux de résultats : données et indicateurs de base	
3.1	Tourisme récepteur
3.2	Tourisme interne
3.3	Tourisme émetteur
3.4	Industries touristiques
3.5	Emploi dans les industries touristiques
3.6	Indicateurs complémentaires

D. Importance des arrangements institutionnels pour la mise en place d'un système de statistiques du tourisme

1.30 Le caractère interdisciplinaire du tourisme est l'une des principales raisons pour lesquelles le processus statistique qui aboutit aux statistiques du tourisme officielles exige la participation d'un grand nombre de parties prenantes. Le succès de la mise en place d'un système de statistiques du tourisme repose sur la collaboration de ces parties prenantes, qui mettent en commun leur ressources financières, humaines et techniques, leurs connaissances et leurs intérêts, en vue de créer un ensemble commun de données. Toutes les institutions qui sont associées aux statistiques du tourisme, qui utilisent ou fournissent des informations, doivent s'engager à participer activement et d'une manière coordonnée à la mise en place du système de statistiques du tourisme. La présente section donne un aperçu des incidences en matière de gouvernance de cette mise en place (voir chapitre VIII, section Y).

1.31 Pour nombre de ces institutions, la participation au processus de production de statistiques du tourisme peut ne pas occuper un rang très élevé sur la liste de leurs priorités. Aussi est-il absolument indispensable de conclure une série d'accords sur la répartition des responsabilités entre les institutions susceptibles de contribuer à la compilation des statistiques du tourisme et du CST (voir *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, chapitre 9, section D pour un examen succinct de la question de la coopération interorganisations). À l'heure actuelle, ces accords sont généralement désignés par la Commission de statistique sous l'appellation d'arrangements institutionnels, qui s'apparentent de très près à la plate-forme interinstitutionnelle que l'OMT a toujours

recommandée dans le cadre de ses programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités.

1.32 Cette coopération institutionnelle peut procurer un certain nombre d'avantages (voir également paragraphes 8.30 et 8.31). En effet, grâce à cette coopération et cet appui :

- Les parties prenantes apprennent à comprendre leur rôle fondamental dans le processus statistique et consentent désormais à faire l'effort nécessaire pour fournir l'information produite au moment voulue et sous la forme exacte qui est requise;
- Le projet acquiert le statut d'« initiative d'État ou nationale »;
- L'accès au financement nécessaire à l'intérieur ou à l'extérieur du pays est facilité;
- Les résultats fournis sont légitimes et crédibles;
- On s'oriente vers un degré d'efficacité maximal de la compilation et de la diffusion des statistiques du tourisme;
- Il est plus facile de garantir la viabilité de l'effort d'amélioration du système national de statistiques du tourisme.

1.33 L'environnement approprié à la mise en place d'un système de statistiques du tourisme doit être fourni par une plate-forme interinstitutionnelle dynamique et synergique faisant intervenir différentes catégories d'institutions :

- a) Organes qui produisent des statistiques et des informations de base sur le tourisme :
 - i) Bureaux de statistiques nationaux, en tant que producteurs de statistiques de base et responsables de l'établissement de la comptabilité nationale;
 - ii) Administrations nationales du tourisme, en tant qu'entités chargées de la politique publique sur le tourisme et de la coordination des parties prenantes publiques et privées;
 - iii) Banques centrales, qui procèdent souvent à la compilation de la balance des paiements;
 - iv) Services de l'immigration et de la protection des frontières, qui sont chargés des procédures frontalières;
 - v) Associations d'entreprises nationales du tourisme, car elles fournissent souvent des informations et figurent parmi les principales utilisatrices des statistiques du tourisme;
- b) Utilisateurs (ou utilisateurs potentiels) de l'information, tels que :
 - i) Représentants des industries touristiques et autres entités du secteur privé;
 - ii) Universités et centres de recherche sur le tourisme.

En fonction de la situation du pays, la participation de l'administration douanière, du Ministère du commerce et de l'économie, du Ministère des finances et de l'administration fiscale, entre autres, peut également être importante.

1.34 Les décisions à prendre, quant à la manière de mettre en place cette plate-forme institutionnelle, seront largement tributaires de l'organisation du système statistique du pays et de l'utilisation des institutions dans l'établissement de structures de collaboration aux fins de l'élaboration de projets communs. Le chapitre VIII examine les formes spécifiques que pourraient prendre les accords de collaboration à conclure entre les entités et la base structurelle (c'est-à-dire les niveaux décisionnels) d'une telle collaboration.

1.35 Toutes ces institutions doivent prendre part aux activités orientées sur la description et l'évaluation du tourisme et mettre à disposition, d'une manière ordonnée, toutes leurs informations et connaissances sur les aspects généraux et spécifiques du tourisme dans leur pays.

Département des affaires économiques et sociales
Division de statistique

Études méthodologiques Série M N° 83/Rev.1

Guide pour l'établissement des Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008



Nations Unies

Département des affaires économiques et sociales

Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies est une interface vitale entre les politiques mondiales dans les domaines économique, social et environnemental et l'action sur le plan national. Le Département travaille dans trois principaux domaines interdépendants : i) il compile, produit et analyse une vaste gamme de données et d'informations économiques, sociales et environnementales sur lesquelles s'appuient les États Membres pour étudier des problèmes communs et faire le point des politiques possibles; ii) il facilite les négociations des États Membres au sein de nombreux organes intergouvernementaux sur les mesures conjointes qui doivent être prises pour s'attaquer à des problèmes mondiaux naissants ou en cours; et iii) il conseille les gouvernements intéressés sur la manière et les moyens de convertir en programmes nationaux les cadres de politique générale mis au point lors des conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies et, par le truchement de l'assistance technique, aide au renforcement des capacités nationales.

Note

Les appellations utilisées et la présentation des données correspondantes n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, des territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Le terme « pays » utilisé dans la présente publication s'entend également, suivant le cas, des territoires ou zones.

Les appellations « régions développées » et « régions en développement » sont employées à des fins statistiques et n'expriment pas nécessairement une opinion quant au stade de développement de tel ou tel pays ou de telle ou telle région.

Les cotes de documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres.

Avant-propos

L'Organisation mondiale du tourisme (OMT) est l'institution spécialisée des Nations Unies qui s'occupe de promouvoir et de développer le tourisme. Dans le cadre du système des Nations Unies, l'OMT participe aux travaux de la Commission de statistique de l'ONU, qui est une commission technique du Conseil économique et social et est la plus haute instance de prise de décisions en matière d'activités statistiques internationales, notamment en ce qui concerne l'établissement de normes statistiques, l'élaboration de concepts et de méthodes et leur application sur les plans national et international.

Le présent *Guide pour l'établissement des Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* va de pair avec les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*. Il a pour principal objectif de donner des précisions supplémentaires et des orientations pratiques en vue de l'utilisation des sources et méthodes nécessaires à l'élaboration de statistiques sur le tourisme. Il a été conçu pour faciliter la production d'un ensemble de données et d'indicateurs de base de grande qualité dans chaque pays et renforcer la comparabilité internationale des statistiques du tourisme.

Le présent guide a été établi par des spécialistes nationaux des statistiques du tourisme, des experts d'organisations internationales et régionales, et des membres du personnel de l'OMT, et s'adresse à toutes les personnes associées à l'élaboration de statistiques du tourisme, qu'elles travaillent pour des bureaux nationaux de statistique, des administrations nationales du tourisme ou toute autre entité qui produit ou pourrait produire des informations se rapportant à l'élaboration de statistiques du tourisme. En outre, les utilisateurs qui aimeraient mieux comprendre la nature des données sur le tourisme trouveront dans ce guide des informations qui pourront les intéresser.

L'OMT remercie sincèrement les experts nationaux et internationaux des statistiques du tourisme pour leurs précieuses contributions et observations durant l'élaboration du présent guide.

Remerciements

Le *Guide pour l'établissement des Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* a été élaboré conjointement par le Programme de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) sur les statistiques et le Compte satellite du tourisme et le Comité de statistique de l'OMT et du Compte satellite du tourisme. Le guide a beaucoup tiré parti des contributions fournies par des experts depuis 2009, en particulier lors de la réunion du Groupe d'experts tenue à Rio de Janeiro en mai 2011, et des observations qui ont été faites lors de la consultation en ligne organisée par l'OMT en 2013. La présente publication a également profité d'une collaboration étroite avec diverses organisations internationales et régionales et, en particulier, des contributions de la Division de statistique de l'ONU et de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

Les participants à la réunion du Groupe d'experts sur le *Guide pour l'établissement des Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* étaient selon l'ordre alphabétique : Munthir M. AlAnsari, Dennis Bederoff, Igor Chernyshev, Ana Rossibel Cruz Martínez, Christophe Demunter, José Francisco de Salles Lopes, Neiva Duarte, Teresa Guardia, Karoly Kovacs, Peter Laimer, Marion Libreros, Pamela Lowe, Steve MacFeely, Anemé Malan, Antonio Massieu, Lydia Mbonde Machitje, Patricia Alessandra Morita Sakowski, Raj Nath Pandey, Eduardo Pereira Nunes et Elena Sedano Santamaría.

Les participants aux travaux du Comité de statistique de l'OMT et du Compte satellite du tourisme étaient selon l'ordre alphabétique : Moulay Lahcen Ait Sidi Allal, Mohammed Abdulaziz A. AlAhmed, Munthir M. AlAnsari, Andrea Alivernini, Adnan AlJaber, Aurkene AlzuaSorzabal, Antton Aranburu, Kepa Aranburu, Dennis Bederoff, Ravi Kant Bhatnagar, Sandra Blomqvist, Giorgi Bregadze, Agustín Cañada, Rolando Cañizal, Evaristo Chabala, Liliana Charles Cruz, Igor Chernyshev, Maia Chikvanaia, Idoia Conde Barrena, Saide Dade, Joe de Beer, Christophe Demunter, George Drakopoulos, Neiva Duarte, Michel Dubreuil, Ignacio Ducasse, Alain Dupeyras, Guito Edouard, Hassane El Hamdouni, Sherine El Masry, Miloudi Errati, Federico Esper, Nagore Espinosa Uresandi, José Faria Travassos, Raúl Figueroa Díaz, Elena Fouce, Gerardo Franco Parrillat, Douglas Frechtling, Jiri Frumar, Inmaculada Gallego, Alfredo García, Beatriz García, Jesús García de la Torre, Jon Kepa Gerrikagoitia, Winfield Griffith, Riaan Grobler, Teresa Guardia, Tadayuki Hara, Dale Honeck, Jacques Ho Ta Khanh, María Izquierdo, Chris Jackson, Ronal Jansen, Hiroyuki Kamiyama, Tilda Khait, Demi Kotsovos, Karoly Kovacs, Martin Lagerström, Peter Laimer, Arlindo Alberto Langa, Zdenek Lejsek, Laura Leoni, Marion Libreros, JeanChristophe Lomonaco, Pamela Lowe, Adi Lumaksono, Sara Ma, Steve Macfeely, Anemé Malan, Gisela Malauene, Rusudan Mamatsashvili, Mara Manente, Salvador Marconi, Vladimir Markhonko, Antonio Massieu, Thomas Mayr, Lydia Mbonde Machitje, Scott Meis, Vicente Monfort, Ana Moniche, Adela Moreda, Orlando Muñoz, Bashni Muthaya, Besa Muwele, Shebo Nalishebo, Rodrigo Oliver, Johanna OstertagSydler, Darren Page, Raj Nath Pandey, Eduardo Pereira Nunes, Oscar Perelli del Amo, Víctor Jesús Pérez Pérez, Mauro Politi, Jesús Prado, José Quevedo, María Isabel Quintela, Adla Ragab, Rafael Roig, Carlos Romero Dexeus, Daniel Rulfi, Mona Sakhya, Mohammed Sakr, Jorge SaraleguiGil, Ueli Schiess, Jerome Simon, Sussane Stalder, Esther Sultan, António Tomé, Salome Tripolski, Jiri Vackar, Pavel Vancura, María Velasco, Romulo Virola, Cheng Wai Tong, Harry Waluyo, Triono Widodo, Siana Wong,

Fumikado Yamamoto, Milagros Yanos Say, Hiroki Yuhara, Daniela Zachystalova et Roberto Zamboni.

Les participants au Forum de l'OMT sur le guide pour l'élaboration de statistiques du tourisme étaient selon l'ordre alphabétique : Rolando Cañizal, Igor Chernyshev, Neiva Duarte, Dale Honeck, María Izquierdo, Chris Jackson, Ronal Jansen, Demi Kotosovos, Peter Laimer, Marion Libreros, Pamela Lowe, Rusudan Mamatsashvili, Vladimir Markhonko, Scott Meis, Rodrigo Oliver, Johanna Ostertag, Jesús Prado, Adla Ragab, Jorge SaraleguiGil et Juergen Weiss.

L'OMT exprime toute sa reconnaissance à la consultante de l'OMT Marion Libreros, qui a travaillé diligemment à la présente publication depuis sa conception et a rédigé une grande partie du texte, qui a bénéficié de son expertise tout au long de son élaboration. L'Organisation remercie aussi chaleureusement les consultants de l'OMT Igor Chernyshev et Vladimir Markhonko de leur importante contribution aux chapitres relatifs à l'emploi et aux questions supplémentaires, respectivement, ainsi que le consultant de l'OMT Stan Fleetwood, qui a procédé à une révision approfondie du texte avant sa présentation à la Commission de statistique.

Table des matières

Avant-propos.....	iii
Remerciements.....	v
Liste des abréviations et acronymes.....	xvii
Introduction.....	1
Chapitre I. Rôle des recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008.....	5
A. Introduction.....	5
B. Configuration d'un système de statistiques du tourisme cohérent au niveau international : cadre conceptuel.....	8
C. Configuration d'un système de statistiques du tourisme cohérent au niveau international : comparabilité internationale des données et indicateurs de base.....	11
D. Importance des arrangements institutionnels pour la mise en place d'un système de statistiques du tourisme.....	13
Chapitre II. Du point de vue de la demande : cadre conceptuel et problèmes connexes liés à l'observation.....	15
A. Introduction.....	15
B. Élaboration des concepts de base dans les statistiques du tourisme.....	16
B.1 Pays de résidence/lieu de résidence.....	16
B.2 Environnement habituel d'une personne.....	19
B.2.1 Critère de fréquence.....	20
B.2.2 Critère de durée.....	22
B.2.3 Critère des frontières administratives.....	22
B.2.4 Critère de distance.....	22
B.2.5 Récapitulation.....	22
B.3 Unités statistiques.....	23
B.3.1 Visiteur.....	23
B.3.2 Voyage de tourisme.....	26
B.3.3 Visite de tourisme.....	27
B.3.4 Équipe de voyageurs et groupe de voyageurs.....	28
C. Caractéristiques des principales unités statistiques.....	31
C.1 Caractéristiques des voyages de tourisme.....	31
C.1.1 Motif principal.....	31
C.1.2 Types de produits touristiques.....	34
C.1.3 Durée.....	35
C.1.4 Origine et destination (et autres lieux visités).....	37
C.1.5 Modes de transport.....	38
C.1.6 Types d'hébergement.....	38
C.2 Caractéristiques des visiteurs.....	40
D. Formes de tourisme : récepteur, interne et émetteur.....	41

Chapitre III.	Mesure des flux et des caractéristiques des voyages de tourisme et des visiteurs.....	43
A.	Introduction	43
B.	Problèmes de mesure et quelques caractéristiques générales.....	44
B.1	Objectifs	46
B.2	Fréquence des mesures	47
C.	Tourisme récepteur.....	48
C.1	Première phase : mesure du nombre total de voyageurs et visiteurs internationaux.....	50
C.1.1	Typologie des différents modes de transport utilisés pour arriver dans un pays ou le quitter.....	51
C.1.1.1	Transport aérien	51
C.1.1.2	Transport terrestre	52
C.1.1.3	Transport par mer et par voie d'eau	53
C.1.2	Complexité de la mesure des flux.....	53
C.1.3	Sources principales de la mesure des flux mondiaux	56
C.1.3.1	Sources administratives officielles.....	56
C.1.3.2	Sources complémentaires.....	66
C.2	Seconde phase : établissement des caractéristiques des visiteurs internationaux et des voyages de tourisme	68
C.2.1	Questions concernant l'observation des caractéristiques des visiteurs d'entrée	70
C.2.2	Sources statistiques	73
C.2.2.1	Enquêtes frontalières	73
C.2.2.2	Enquêtes auprès des visiteurs (menées dans des établissements d'hébergement ou des sites touristiques)	82
C.2.2.3	Enquêtes sur les ménages dans les pays d'origine.....	83
C.2.2.4	Statistiques miroirs	83
C.3	Tableaux de résultats	84
D.	Tourisme interne.....	89
D.1	Enquêtes du type enquête sur les ménages : aperçu général.....	92
D.2	Enquêtes du type enquête sur les ménages : enseignements tirés de l'expérience	96
D.2.1	Questions relatives à l'observation du tourisme interne utilisant les enquêtes sur les ménages	97
D.2.2	Facteurs influant sur la conception statistique et l'extrapolation de l'échantillon	98
D.2.2.1	La propension à voyager varie sur l'ensemble d'un territoire, selon les ménages et dans le temps.....	100
D.2.2.2	Obtenir le nombre requis de voyages à l'intérieur du champ.....	101
D.2.2.3	Étalonnage	102
D.2.3	Rendre le tourisme intelligible pour les enquêteurs	102
D.3	Tableau de résultats.....	103
E.	Tourisme émetteur	106
Chapitre IV.	Mesure des dépenses touristiques.....	111
A.	Introduction	111
B.	Dépenses touristiques et leurs catégories.....	112
B.1	Rappel des concepts de base.....	112

B.2	Les différentes catégories de dépenses touristiques et leur lien avec les formes de tourisme.....	114
B.2.1	Définitions	114
B.2.2	Détermination de l'économie nationale impliquée dans certaines opérations des visiteurs.....	116
B.2.3	Classification des dépenses touristiques.....	122
B.3	Mesure des dépenses du tourisme récepteur.....	123
B.3.1	Enquêtes frontalières	124
B.3.2	Enquêtes menées auprès des visiteurs dans les établissements d'hébergement ou sur les sites touristiques.....	125
B.3.3	Utilisation des empreintes numériques.....	126
B.4	Mesure des dépenses du tourisme interne	127
B.5	Mesure des dépenses du tourisme émetteur	129
B.6	Questions spécifiques	129
B.7	Autres questions concernant toutes les formes de tourisme	131
B.8	Tableau de résultats.....	137
C.	Problèmes de mesure liés à des opérations spécifiques	138
C.1	Paris et jeux de hasard	139
C.2	Achat d'une assurance dommages.....	139
C.3	Biens durables destinés à être utilisés pendant un voyage et revendus à la fin de celui-ci.....	140
C.4	Achats exonérés (ou non) de taxes des voyageurs en transit dans la zone internationale des aéroports.....	140
Chapitre V.	Classifications concernant les statistiques du tourisme.....	141
A.	Introduction	141
B.	Classifications liées à la demande.....	142
B.1	Classification des produits sous l'angle de la demande	142
B.2	Classifications à appliquer aux visiteurs et aux voyages.....	144
C.	Classifications liées à l'offre : liste des produits et activités caractéristiques du tourisme	146
D.	Rapprochement de la demande de tourisme et de l'offre de tourisme	147
E.	Emploi : classification des professions.....	150
F.	Adaptation des classifications internationales des produits et des activités	151
Chapitre VI.	Mesure de l'offre des industries touristiques.....	155
A.	Introduction	155
A.1	Définition de l'unité statistique	157
A.2	Sources	157
A.3	Tableaux de résultats	160
B.	Prestataires de services d'hébergement	162
B.1	Catégories.....	162
B.1.1	Prestataires de services d'hébergement commercial classés sous « Hébergement » (division 55 de la CITI)	163
B.1.2	Prestataires de services d'hébergement commercial classés sous « Activités immobilières » (division 68 de la CITI)	163
B.1.3	Prestataires de services d'hébergement non commercial gratuit : visiteurs séjournant chez des amis ou parents et opérations de troc.....	164

B.1.4	Prestataires de services d'hébergement non commercial gratuit pour usage final propre : résidences de vacances occupées par leur propriétaire et logements en multipropriété.....	164
B.2	Mesure de la prestation de services d'hébergement.....	164
B.2.1	Prestataires de services d'hébergement commercial classés sous « Hébergement » (division 55 de la CITI)	164
B.2.1.1	Établissements formels.....	165
B.2.1.2	Prestataires informels ou petits prestataires.....	172
B.2.2	Prestataires de services d'hébergement commercial classés sous « Activités immobilières »	172
B.2.3	Prestataires de services d'hébergement non commercial gratuit : visiteurs séjournant chez des amis ou parents et opérations de troc	173
B.2.4	Prestataires de services d'hébergement non commercial pour usage final propre : résidences de vacances occupées par leur propriétaire et logements en multipropriété.....	173
C.	Prestataires de services de restauration et de consommation de boissons.....	176
D.	Prestataires de services de transport.....	178
D.1	Transport aérien de voyageurs	180
D.2	Transport de voyageurs par chemin de fer (à l'exception des excursions)	181
D.3	Transport de voyageurs par eau (à l'exception des excursions)	182
D.4	Transport de voyageurs par voie terrestre (à l'exclusion du transport par chemin de fer et des excursions)	183
D.5	Location de véhicules sans opérateur	183
D.6	Services d'excursions par eau, chemin de fer ou voie terrestre.....	184
E.	Agences de voyages et services de réservation	184
F.	Autres industries non touristiques.....	186
F.1	Production et commerce d'objets artisanaux.....	186
F.2	L'industrie des congrès, réunions, foires et salons.....	186
Chapitre VII.	Mesure de l'emploi dans les industries touristiques	189
A.	Introduction	189
B.	Concepts et définitions.....	190
B.1	Emplois et employés	190
B.2	Population active.....	190
B.3	Emploi dans les industries touristiques et emploi touristique	195
C.	Mesure de l'emploi en tant que demande et offre de main-d'œuvre.....	196
C.1	Comptage des emplois par opposition au comptage des personnes	198
C.2	Emplois à plein temps et emplois à temps partiel.....	198
C.3	Heures de travail	199
C.4	Emploi équivalent plein temps	201
D.	Caractéristiques de l'emploi	203
D.1	Classifications internationales.....	203
D.1.1	Classification internationale type des professions	203
D.1.2	Classification internationale type de l'éducation.....	204
D.1.3	Classification internationale d'après la situation dans la profession.....	205
D.2	Principales variables	207
D.2.1	Entreprises du secteur informel.....	209

D.2.2	Aménagement du temps de travail	211
D.2.3	Rémunération des salariés	213
D.2.4	Coût de la main-d'œuvre	214
D.2.5	Revenu mixte des travailleurs indépendants	216
E.	Sources de données pour la mesure de l'emploi.....	217
E.1	Recensement de population	217
E.2	Enquêtes par sondage auprès des ménages	218
E.3	Enquêtes par sondage auprès des établissements	219
E.4	Fichiers administratifs	220
E.5	Avantages et inconvénients des sources de données statistiques indiquées.....	220
E.5.1	Enquêtes auprès des ménages ou enquêtes auprès des établissements.....	220
E.5.2	Recensement de la population ou enquêtes auprès des ménages.....	221
E.6	Intégration de l'information sur l'emploi touristique	223
F.	Méthodes de collecte de données sur certaines questions liées à l'emploi	225
F.1	Méthodes de collecte de données.....	225
F.2	Collecte d'informations sur l'aménagement du temps de travail, l'emploi informel et l'emploi dans le secteur informel	226
F.3	Collecte d'informations sur les professions	227
F.4	Collecte d'informations sur la situation dans la profession.....	229
F.5	Collecte d'informations sur la rémunération.....	230
Chapitre VIII.	Questions supplémentaires et interdisciplinaires	233
A.	Gestion de la qualité et communication d'informations sur la qualité	233
A.1	Gestion de la qualité : aperçu des concepts et définitions de base.....	233
A.2	Mesure de la qualité et communication d'informations sur la qualité... ..	237
B.	Métadonnées.....	237
B.1	Métadonnées : aperçu des concepts et définitions de base	237
B.2	Principales composantes des métadonnées	238
B.3	Couplage des métadonnées structurelles et des métadonnées de référence.....	240
B.4	Compilation des métadonnées des statistiques du tourisme	242
C.	Diffusion des données et des métadonnées	243
D.	Arrangements institutionnels concernant un système de statistiques du tourisme	246
D.1	Aspects liés à la gouvernance en matière de statistiques du tourisme : introduction.....	246
D.2	Rôle des institutions concernées	247
D.3	Caractéristiques d'arrangements institutionnels efficaces.....	249
D.4	Structure et organisation du travail.....	251
Bibliographie	255
Glossaire	263
Annexes		
Annexe I.	Questions élémentaires proposées pour mesurer les flux et les dépenses associés au tourisme récepteur.....	277
Annexe II.	Dépenses touristiques et consommation liée au tourisme	293

Annexe III.	Questionnaire de l'enquête sur la population active de la Lituanie	295
Annexe IV.	Australie : Enquête sur la rémunération et la durée du travail des salariés, 2012. Page d'aide	301

Encadrés

Encadré I.1	Classification des activités statistiques	6
Encadré I.2	Exemples d'unités d'observation, d'analyse et déclarantes	11
Encadré II.1	Concept du pays de résidence des ménages dans les statistiques de la balance des paiements	18
Encadré II.2	Définition du pays de résidence : exemple de l'Autriche	18
Encadré II.3	Recherche concernant la définition de l'« environnement habituel »...	20
Encadré II.4	Répétition des voyages	22
Encadré II.5	Critère de fréquence « une fois par semaine » en Australie	22
Encadré II.6	Définition de l'environnement habituel : exemple hypothétique	24
Encadré II.7	Définition de l'environnement habituel : exemple de l'Australie.....	25
Encadré II.8	Critères applicables à l'environnement habituel : exemple de la Nouvelle-Zélande	25
Encadré II.9	Définition de l'environnement habituel : exemple de l'Autriche	25
Encadré II.10	Définition de l'environnement habituel : exemple de la Géorgie	26
Encadré II.11	Définition de l'environnement habituel : exemple de l'Égypte	26
Encadré II.12	Comment considérer les jeunes visiteurs dans la conception de l'échantillon.....	28
Encadré II.13	Dépenses par personne dans une enquête par sondage : exemple de l'Autriche	29
Encadré II.14	Groupe de voyageurs ou équipe de voyageurs ?	30
Encadré II.15	Modification de la liste de motifs proposée	34
Encadré II.16	Caractéristiques des voyages de tourisme : exemple de l'Espagne.....	34
Encadré II.17	Définition du croisiériste : exemple des Bahamas.....	35
Encadré II.18	Comparaison de l'origine et de la destination à l'aide des données administratives dans le pays d'origine et le pays de destination.....	38
Encadré II.19	Hébergement non loué : exemple de l'Autriche	39
Encadré II.20	Classification de l'hébergement : exemple de l'Égypte.....	39
Encadré III.1	Estimation (pondération) : exemple de l'enquête sur les voyages des résidents du Canada	45
Encadré III.2	Mesure des variations saisonnières dans les statistiques du tourisme ..	47
Encadré III.3	Programme d'enquêtes sur les voyages internationaux de Statistiques Canada : comptage aux frontières	52
Encadré III.4	Le cas des passagers embarqués sur des navires de croisière	55
Encadré III.5	Arrivées et départs : exemple de l'Égypte	62
Encadré III.6	Utilisation des fiches d'entrée et de sortie du territoire à travers le monde	62
Encadré III.7	Estimation du nombre et des dépenses des visiteurs pour études : exemple de l'Australie	63
Encadré III.8	Fiches d'entrée et de sortie du territoire : exemple de l'Australie.....	64
Encadré III.9	Comptage des véhicules : le cas de la frontière entre le Mexique et les États-Unis	67
Encadré III.10	Question des populations de référence inconnues dans les enquêtes frontalières concernant le tourisme récepteur : exemple de l'Italie.....	68
Encadré III.11	Couplage des données administratives et des données d'enquête par sondage pour réaliser une estimation : exemple de l'Argentine.....	69

Encadré III.12	Traitement des visiteurs « de longue durée » dans le cas des statistiques conjoncturelles	72
Encadré III.13	Problèmes de mesure du tourisme récepteur : exemple des Philippines.....	74
Encadré III.14	Établir les caractéristiques des visiteurs internationaux et des voyages touristiques : exemple de la France	74
Encadré III.15	Estimation du nombre de visiteurs internationaux dans l'espace Schengen de libre circulation des personnes : exemple de l'Espagne...	76
Encadré III.16	Enquête sur le tourisme récepteur : exemple de l'Égypte.....	77
Encadré III.17	Prise en considération des spécificités du tourisme dans un pays donné.....	79
Encadré III.18	Imputation des non-réponses : exemple de l'Autriche.....	80
Encadré III.19	Collecte d'informations sur le tourisme récepteur une fois les visiteurs rentrés chez eux : exemple de la Nouvelle-Zélande.....	83
Encadré III.20	Données miroirs.....	84
Encadré III.21	Utilisation des données miroirs : expérience de l'Autriche.....	84
Encadré III.22	Arrivées en Australie et départs de ce pays	87
Encadré III.23	Tendances du tourisme récepteur : exemple du Royaume-Uni	88
Encadré III.24	Arrivées et nuitées : exemple de l'Autriche.....	89
Encadré III.25	Compilation des voyages de moins de 24 heures : exemple de l'Autriche.....	90
Encadré III.26	Obtention d'informations sur les personnes qui n'ont pas visité le pays : exemple du Canada.....	90
Encadré III.27	Représentativité de l'entretien téléphonique assisté par ordinateur : exemple de l'Autriche	92
Encadré III.28	Échantillonnage à partir de numéros de téléphone portable : exemple de l'Australie	92
Encadré III.29	Sélection des voyages dans une enquête sur les voyages : exemple du Canada.....	93
Encadré III.30	Enquête sur le tourisme interne de 2009 : exemple de l'Égypte.....	97
Encadré III.31	Caractérisation du ménage auquel appartiennent les personnes qui voyagent.....	98
Encadré III.32	Détermination de la propension à voyager à partir d'enquêtes sur le tourisme interne des ménages : exemple de l'Argentine	99
Encadré III.33	Utilisation d'un panel	100
Encadré III.34	Recherche concernant l'effet de l'allongement de la période de référence pour la déclaration des voyages touristiques : exemple de l'Espagne	102
Encadré III.35	Le système d'établissement de rapports en Autriche.....	104
Encadré III.36	Exemple de pays : voyages faits par des Canadiens au Canada, par province et territoire, 2011	104
Encadré III.37	Nombre de voyages et de nuitées et dépenses des visiteurs du tourisme interne : exemple de la Turquie.....	105
Encadré III.38	Tendances des voyages internes, 2004-2008 : exemple de la Nouvelle-Zélande.....	105
Encadré III.39	Exemple de pays : ressortissants des États-Unis voyageant vers d'autres régions du monde.....	108
Encadré IV.1	Imputation dans le programme d'enquêtes sur les voyages internationaux de Statistiques Canada.....	118
Encadré IV.2	Traitement des circuits à forfait dans la balance des paiements : exemple de l'Autriche	120
Encadré IV.3	Statistiques des produits dans le secteur des services : exemple de l'Espagne	121

Encadré IV.4	Imputation des dépenses de voyage : enquête sur les voyages des résidents canadiens	123
Encadré IV.5	Tourisme interne : dépenses journalières moyennes; exemple de la Colombie (pesos de 2002)	126
Encadré IV.6	Statistiques du tourisme interne : exemple des Philippines	127
Encadré IV.7	Imputation des voyages : enquête sur les voyages des résidents canadiens.....	128
Encadré IV.8	Compilation d'informations sur les dépenses : exemple de l'Autriche	130
Encadré IV.9	Comment le système de comptabilité nationale considère les biens et les services fournis aux salariés	133
Encadré IV.10	Classification des biens de consommation durables à finalité touristique unique.....	135
Encadré V.1	Tableaux de correspondance pour les systèmes de classification	152
Encadré V.2	Tableau de correspondance : exemple du Brésil.....	152
Encadré VI.1	Entreprises, établissements et industries dans le contexte du SCN 2008.....	156
Encadré VI.2	Activités économiques et unités statistiques	158
Encadré VI.3	Données sur le tourisme interne émanant des établissements d'hébergement : exemple des Philippines	168
Encadré VI.4	Estimation de l'importance de l'hébergement dans la famille ou chez des amis : exemple de la Roumanie	173
Encadré VI.5	Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements	174
Encadré VI.6	Unités inoccupées : exemple de l'Australie	175
Encadré VI.7	Estimation des loyers des résidences de vacances.....	175
Encadré VI.8	Estimation des services de multipropriété et de résidences de vacances : exemple de l'Égypte	176
Encadré VI.9	Services de restauration et de consommation de boissons : exemple d'Oman	178
Encadré VI.10	Production et commerce d'objets artisanaux.....	185
Encadré VI.11	L'industrie des congrès, réunions, foires et salons.....	187
Encadré VII.1	La définition du travail donnée par l'OIT	191
Encadré VII.2	Le SCN 2008 et le travail	192
Encadré VII.3	Identification des personnes ne faisant pas partie de la population active.....	194
Encadré VII.4	Postes de travail et emploi	194
Encadré VII.5	Travailleurs ayant un emploi principal et un second emploi dans les industries touristiques : exemple du Royaume-Uni	195
Encadré VII.6	Emplois dans les industries touristiques et emploi touristique direct, 1997-2012 : exemple du Canada.....	197
Encadré VII.7	Concepts relatifs au temps de travail	200
Encadré VII.8	Emploi équivalent plein temps	201
Encadré VII.9	Les apports de main-d'œuvre dans le SCN 2008	202
Encadré VII.10	Classification internationale type des professions : « Emploi ».....	204
Encadré VII.11	Niveaux d'instruction : exemple du Canada	206
Encadré VII.12	Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP-93)	208
Encadré VII.13	Facteur associé à l'existence d'emplois informels	211
Encadré VII.14	Critères de mesure des emplois informels.....	211
Encadré VII.15	Exemples d'aménagement du temps de travail.....	212
Encadré VII.16	Revenus, rémunération des salariés et principales composantes du coût de la main-d'œuvre.....	213

Encadré VII.17	Application des ratios du tourisme à la mesure de l'emploi touristique : exemple de l'Autriche	222
Encadré VII.18	Caractéristiques démographiques des personnes employées dans les industries touristiques : exemple du Canada	224
Encadré VII.19	Mesure de l'emploi informel.....	228
Encadré VII.20	Questions sur les données concernant la profession.....	228
Encadré VIII.1	Cohérence et concordance des statistiques du tourisme.....	235
Encadré VIII.2	Échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX).....	238
Encadré VIII.3	Un exemple numérique simple de métadonnées	240
Encadré VIII.4	Améliorer l'efficacité en utilisant des données recueillies régulièrement	250
Encadré VIII.5	Mise en place d'une plate-forme interinstitutionnelle : exemple du MERCOSUR	252
Encadré VIII.6	Le Conseil national de coordination statistique des Philippines	253
Encadré VIII.7	Arrangements constitutionnels concernant les statistiques du tourisme : exemple du Canada.....	254

Figures

Figure I.1	Cadre d'information de base aux fins de la comparabilité internationale	12
Figure II.1	Excursionniste ou touriste	37
Figure III.1	a) Directives concernant la création d'un ensemble statistique pour les visiteurs non résidents	58
Figure III.1	b) Directives concernant la réalisation d'une enquête frontalière	59
Figure III.2	Flux de visiteurs et période de référence.....	71
Figure IV.1	Cas d'un voyage interne comportant une étape étrangère et d'un voyage à l'étranger comportant une étape interne	115
Figure IV.2	Relation entre les voyages, le lieu des dépenses et les dépenses touristiques.....	116
Figure VII.1	Formes de travail et Système de comptabilité nationale 2008.....	193
Figure VII.2	Emploi dans les industries touristiques.....	197
Figure VII.3	Montant moyen des pourboires gagnés dans certaines professions : exemple du Canada (en pourcentage du salaire de base)	214
Figure VII.4	Coût de la main-d'œuvre par heure travaillée selon les branches du secteur du tourisme : exemple du quatrième trimestre de 2012 en Espagne.	215
Figure VII.5	Travailleurs selon le sexe et le type de contrat d'emploi touristique, quatrième trimestre de 2012 : exemple de l'Espagne.....	223
Figure VII.6	Double approche mise en œuvre pour identifier les personnes ayant un emploi dans les entreprises et les établissements du secteur informel : exemple de l'Afrique du Sud	227

Tableaux

Tableau II.1	Critères applicables à l'environnement habituel dans certains pays.....	23
Tableau III.1	Éléments d'information figurant communément sur les fiches d'entrée et de sortie du territoire.....	61
Tableau III.2	Tourisme récepteur : exemple de tableau de résultats	85
Tableau III.3	Exemple de tableau de résultats concernant le tourisme interne	103
Tableau III.4	Exemple de tableau de résultats concernant le tourisme émetteur	107
Tableau IV.1	Données diffusées par l'OMT dans le Compendium des statistiques du tourisme.....	137

Tableau V.1	Subdivision des activités d'hébergement	153
Tableau VI.1	Exemple de tableau de résultats concernant les industries touristiques	161
Tableau VI.2	Division 55 de la CITI : Hébergement.....	163
Tableau VI.3	Division 68 de la CITI : Activités immobilières	163
Tableau VI.4	Récapitulation des données sur les hôtels, motels et appartements équipés, 2012 et 2013 : exemple de l'Australie	170
Tableau VII.1	Nombre d'emplois et équivalent plein temps dans les industries touristiques (2009) : exemple de l'Autriche	202
Tableau VII.2	Estimation des emplois de la main-d'œuvre, 2008 (désaisonnalisée) : industries touristiques et industries non touristiques au Royaume-Uni	207
Tableau VII.3	Emploi dans les industries touristiques d'après la situation dans la profession : exemple de la Slovaquie	208
Tableau VII.4	Rémunération annuelle et horaire dans les industries touristiques et l'économie totale, 2007-2012 : exemple du Canada	215
Tableau VIII.1	Métadonnées structurelles correspondant à des ensembles de données sur les voyages de tourisme et les caractéristiques des visiteurs	240
Tableau VIII.2	Métadonnées structurelles correspondant à des ensembles de données sur les dépenses touristiques.....	241

Liste des abréviations et acronymes

AGCS	Accord général sur le commerce des services
BCE	Banque centrale européenne
BRI	Banque des règlements internationaux
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEQD	Cadre d'évaluation de la qualité des données (FMI)
CISP	Classification internationale d'après la situation dans la profession
CITE	Classification internationale type de l'éducation
CITI	Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique
CITP-08	Classification internationale type des professions 2008
COICOP	Nomenclature des fonctions de la consommation individuelle
CPC	Classification centrale de produits
CST	Compte satellite du tourisme
FMI	Fonds monétaire international
IATA	Association du transport aérien international
ISBLSM	institutions sans but lucratif au service des ménages
ISO	Organisation internationale de normalisation
MBP6	<i>Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale, sixième édition</i>
MERCOSUR	Marché commun du Sud
MSCIS	<i>Manuel des statistiques du commerce international des services</i>
NACE	Nomenclature générale des activités économiques dans les communautés européennes
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMT	Organisation mondiale du tourisme
OTC	Organisation du tourisme des Caraïbes
PIB	produit intérieur brut
SCIAN	Système de classification des industries d'Amérique du Nord
SCN	Système de comptabilité nationale
SDMX	échange de données et de métadonnées statistiques
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Introduction

À sa trente-neuvième session, tenue du 26 au 29 février 2008, la Commission de statistique de l'ONU a adopté les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* (décision 39/106, paragraphe *b*) et a demandé à l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) d'élaborer un programme pour appuyer la mise en œuvre de ces recommandations (décision 39/106, paragraphe *c*). Ce programme devait également prévoir l'établissement du *Guide pour l'établissement des Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*.

Au sein du système des Nations Unies, la pratique courante veut que l'adoption d'une norme statistique internationale ou d'un ensemble de recommandations internationales, tel que les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, soit suivie par :

- a) L'élaboration d'un programme de mise en œuvre, comprenant des matériels de formation, des ateliers et des programmes d'assistance technique destinés à aider les pays aux fins de la collecte, de la compilation et de la diffusion des données de base envisagées dans l'ensemble de recommandations;
- b) L'établissement d'un guide pour la mise en œuvre des recommandations, qui se propose notamment :
 - i) De fournir des recommandations concrètes, basées sur les pratiques optimales, sur la manière de recueillir les données correspondant à la liste convenue de variables présentées dans les recommandations internationales, notamment l'identification des unités à utiliser, les bases d'échantillonnage et la conception de l'échantillon, les sources de données, la conception et la réalisation des enquêtes nécessaires, les adaptations nationales des classifications et les techniques statistiques de validation et de vérification;
 - ii) De fournir des orientations sur la construction d'une base de données, en accordant une attention particulière à l'inclusion de métadonnées;
 - iii) De proposer des pratiques optimales, choisies de façon continue et en relation dynamique avec l'actualisation périodique du guide;
 - iv) De fournir des indications sur l'élaboration de cadres pour déterminer la qualité des données, afin : *a*) d'évaluer le respect des concepts sur lesquels s'appuient les recommandations; et *b*) d'évaluer à intervalles réguliers la mesure dans laquelle les pays appliquent ces recommandations.

Le présent guide est destiné à servir d'outil de base pour la mise en œuvre des *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* à travers le monde. En ce sens, il montre également comment soumettre à l'OMT des informations à incorporer dans la base de données statistiques internationales la plus complète, à savoir le *Compendium des statistiques du tourisme*, afin de contribuer à la comparabilité internationale et à une meilleure compréhension du tourisme dans le monde.

Le guide examine les nouvelles sources de données et l'adaptation des méthodes statistiques à l'évolution de la situation. Les méthodes statistiques évoluant avec le temps, le guide ne présente par une approche prescriptive ou catégorique pour l'établissement de statistiques du tourisme. Ce qu'il présente, ce sont les atouts et les inconvénients des dif-

férentes approches et les ajustements à opérer pour compiler des données conformément aux *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*.

Le guide prend en considération les normes internationales en vigueur qui intéressent les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* et s'est aligné sur les recommandations fournies par les guides de compilation existants, tels que le *Guide pour l'établissement des statistiques de balance des paiements*, qui complète le Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale, et le guide à l'usage des statisticiens qui accompagne le *Manuel des statistiques du commerce international des services*.

Les directives générales proposées par l'OMT visent à promouvoir une configuration de systèmes nationaux de statistiques du tourisme qui permette :

- D'obtenir des ensembles de données qui soient exacts et basés sur les principes recommandés, afin de faciliter la comparabilité internationale;
- Aux pays de recenser leurs lacunes statistiques et de bénéficier de conseils sur la manière de les combler;
- D'appuyer la surveillance et l'analyse des politiques touristiques.

Le guide commente et explique les différents concepts introduits et utilisés dans les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, examine les questions qui sous-tendent ces recommandations et donne des indications sur la manière de compiler les variables et agrégats recommandés, ainsi que des exemples de règlement de problèmes spécifiques dans certains pays. Certaines des solutions apportées peuvent être considérées comme des pratiques optimales; d'autres, tout en étant conçues en fonction d'une situation nationale particulière, peuvent présenter un intérêt à titre d'illustration de la manière dont les pays peuvent lever les obstacles rencontrés dans le processus de compilation.

Le guide, où l'on trouvera des explications approfondies et des exemples des problèmes de compilation auxquels les pays doivent le plus souvent faire face, est structuré de la même manière que les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* :

- Le chapitre I examine la manière dont le système de statistiques du tourisme a été conçu, en décrivant le cadre d'information de base élaboré pour promouvoir la comparabilité internationale des statistiques du tourisme, et montre l'importance des arrangements institutionnels pour la mise en place d'un système de statistiques du tourisme;
- Le chapitre II donne un aperçu général du cadre conceptuel axé sur la demande des *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* et des principaux concepts en jeu dans le contexte des questions d'observation connexes;
- Le chapitre III décrit les questions que posent la mesure des flux de visiteurs et l'observation de leurs caractéristiques, les processus que les pays peuvent adopter à ces fins et les données et indicateurs de base qui en sont dérivés;
- Le chapitre IV s'intéresse aux dépenses touristiques, en décrivant les problèmes de mesure, les instruments de mesure disponibles et les données et indicateurs de base sur les dépenses dérivés;
- Le chapitre V porte sur les classifications utilisées dans les statistiques du tourisme, en particulier celles qui concernent les produits et les activités;
- Le chapitre VI décrit la mesure de l'offre de tourisme en ce qui concerne les différentes formes d'hébergement et de services, et passe brièvement en revue l'offre de tourisme dans l'optique des prestataires de services de transport et

de services de restauration et de consommation de boissons, et des agences de voyages et de réservation;

- Le chapitre VII, centré sur l'emploi, décrit les concepts, les définitions et les catégories et indicateurs de base de l'emploi dans les industries touristiques du point de vue des statistiques du travail et des statistiques des entreprises;
- Le chapitre VIII examine un certain nombre de questions transversales qui intéressent le processus de production de statistiques du tourisme et la satisfaction des besoins des utilisateurs, notamment la gestion de la qualité, la compilation de métadonnées, la diffusion des données et les facteurs institutionnels.

On trouvera des informations supplémentaires sur les questions de compilation dans les quatre annexes à la présente publication.

Afin que le guide reste aussi fiable que possible et pour en faciliter la mise à jour à mesure que de nouvelles pratiques optimales sont recensées et que les pays fournissent les informations les plus récentes sur différentes questions statistiques, il est publié sous deux formes différentes :

- Sous la forme d'un document électronique avec des hyperliens vers les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, accompagnés des autres documents, des études de cas portant sur différents pays et de la documentation complémentaire qui seront jugés appropriés; cette version électronique sera régulièrement mise à jour pour tenir compte de nouvelles expériences considérées comme utiles pour les organismes de statistique. Elle ne sera disponible qu'en anglais, mais les liens orienteront dans certains cas les lecteurs vers des monographies établies dans d'autres langues et, chaque fois que cela sera possible, dans les autres langues officielles de l'ONU;
- Sous la forme d'un document au format PDF pour impression et traduction dans d'autres langues, à l'exception des hyperliens vers les études de cas et la documentation complémentaire, de façon à en faciliter la diffusion auprès d'autres publics intéressés, en particulier les utilisateurs des statistiques du tourisme.

Chapitre I

Rôle des recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008

Le présent chapitre est structuré comme suit. La section A (introduction) définit le système de statistiques du tourisme et examine brièvement le rôle des administrations touristiques en matière d'établissement de statistiques du tourisme qui soient conformes aux normes internationales. La section B présente le cadre conceptuel d'un système de statistiques du tourisme, notamment ses liens avec le Compte satellite du tourisme (CST), et examine l'importance de mesurer le tourisme. La section C décrit plus en détail les principales unités statistiques et conclut en décrivant le cadre d'information de base nécessaire à la comparabilité internationale des statistiques du tourisme. La section D montre l'importance cruciale que revêtent les arrangements institutionnels s'agissant de mettre en place un système de statistiques du tourisme (sujet qui sera approfondi par la section D du chapitre VIII).

A. Introduction

1.1 Le présent guide porte sur la mise en place d'un système national de statistiques du tourisme. Les statistiques du tourisme couvrent les données concernant les activités des visiteurs (telles que les arrivées et les départs, les séjours d'une nuit, les dépenses et le motif principal du voyage) associées aux différentes formes de tourisme (récepteur, interne et émetteur) et l'activité, l'infrastructure et l'emploi se rapportant aux industries touristiques. L'encadré I.1 présente la classification internationale des activités statistiques, qui classe les statistiques du tourisme en tant qu'élément de tout système statistique national.

1.2 Le système de statistiques du tourisme doit être compris comme un élément du système statistique national qui fournit des informations statistiques fiables, cohérentes et appropriées sur les aspects socioéconomiques du tourisme, et qui est intégré aux systèmes de statistiques économiques et sociales relevant d'autres domaines et de différents niveaux territoriaux, à savoir national (ou, selon le cas, fédéral), infranational et international.

1.3 Le système de statistiques du tourisme, qui doit être considéré comme le cadre fondamental de la coordination et de l'intégration des informations statistiques sur le tourisme, incorpore des concepts, des définitions, des classifications, des données, des indicateurs et des synthèses de résultats présentés sous forme de tableaux, afin de décrire d'une manière exhaustive toutes les dimensions du phénomène touristique (physique, sociale, économique, etc.) et de fournir des mesures comparables au plan international de sa contribution économique.

1.4 La mise en place d'un système national de statistiques du tourisme est étroitement liée à la mise en œuvre d'un compte satellite du tourisme (CST). Un CST fournit le cadre conceptuel et la structure organisationnelle permettant d'intégrer un grand nombre de statistiques du tourisme ainsi que d'autres types de statistiques économiques (principale-

ment les données relatives à la comptabilité nationale et à la balance des paiements). Pour que le CST puisse remplir cette fonction de cadre intégré, les mêmes exigences que pour le *Système de comptabilité nationale 2008* (SCN 2008) doivent être respectées : les statistiques du tourisme doivent être cohérentes (c'est-à-dire que les mêmes concepts, définitions et classifications doivent s'appliquer à toutes les composantes connexes) et concordantes (en d'autres termes, les mesures de chaque composante doivent être commensurables, de manière à permettre leur intégration dans un cadre d'analyse unique).

1.5 C'est la raison pour laquelle les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* soulignent le fait que la mise en place d'un système de statistiques du tourisme est étroitement liée à l'application des autres recommandations internationales concernant les statistiques du tourisme, à savoir la publication intitulée *Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008*. Ce lien garantit la cohérence interne des données sur le tourisme et leur concordance externe avec les principaux systèmes d'information macroéconomiques, comme la comptabilité nationale, et avec les autres systèmes d'information qui leur sont reliés (voir *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphes 1.34 à 1.38).

1.6 Il convient de noter que la Commission de statistique a, dans son rapport sur les travaux de la trente-neuvième session, affirmé « le rôle du Système de comptabilité nationale en tant que cadre de coordination pour les statistiques économiques » et estimé qu'« il importait de rendre plus cohérentes les statistiques économiques primaires en vue d'ac-

Encadré I.1

Classification des activités statistiques

La Classification des activités statistiques est une norme internationale permettant de décrire et de classer les activités statistiques officielles par domaines. Elle classe les statistiques du tourisme comme faisant partie du domaine 2 des « statistiques économiques » (premier niveau) et sous l'activité « statistiques sectorielles » (deuxième niveau).

Classification des activités statistiques :

Domaine 1 : Statistiques démographiques et sociales

Domaine 2 : Statistiques économiques

2.1 Statistiques macroéconomiques

2.2 Comptes économiques

2.3 Statistiques des entreprises

2.4 Statistiques sectorielles

2.4.1 Agriculture, foresterie, pêche

2.4.2 Énergie

2.4.3 Activités extractives, activités de fabrication, construction

2.4.4 Transports

2.4.5 *Tourisme*

2.4.6 Statistiques bancaires, statistiques des services d'assurance et statistiques financières

2.5 Statistiques des finances publiques, statistiques fiscales et statistiques du secteur public

2.6 Commerce international et balance des paiements

2.7 Prix

2.8 Coût du travail

2.9 Science, technologie et innovation

Domaine 3 : Statistiques environnementales et statistiques multisectorielles

Domaine 4 : Méthodes de collecte, de traitement, de diffusion et d'analyse des données

Domaine 5 : Questions stratégiques et questions liées à la gestion des statistiques officielles

Source : Commission économique pour l'Europe (2009).

croître la qualité et la valeur analytique aussi bien des statistiques économiques primaires que des statistiques macroéconomiques » (E/2008/24, chapitre II.B, décision 39/105, paragraphe c).

1.7 Le système national de statistiques du tourisme intégré au système statistique national doit être considéré comme le cadre principal de coordination et d'intégration des informations statistiques sur le tourisme produites par toutes les catégories de parties prenantes. Pour d'autres renseignements, on se reportera au document intitulé « Le système de statistiques du tourisme : références de base », section A.

1.8 Le système de statistiques du tourisme se définit comme un ensemble de composantes statistiques interconnectées, à savoir :

- Les sources statistiques;
- Les données établies à partir de ces sources : statistiques tirées d'enquêtes, dossiers administratifs, statistiques d'un caractère plus synthétique, telles que celles qui sont intégrées dans le CST ou établies à partir de lui, et les données connexes dérivées de domaines statistiques voisins, tels que la balance des paiements et la comptabilité nationale;
- Les outils, références méthodologiques et instruments spécifiques utilisés lors de certaines phases du processus (concepts, définitions, classifications, bases de données, etc.);
- Les ressources administratives nécessaires utilisées dans les processus statistiques.

1.9 Le système de statistiques du tourisme englobe, en particulier, les aspects techniques des opérations sur le terrain, la mise en place de l'infrastructure statistique, l'établissement des résultats et l'intégration des données dans un véritable système d'information.

1.10 Les recommandations présentées dans les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* en ce qui concerne les systèmes nationaux de statistiques du tourisme faciliteront les comparaisons internationales et l'intégration dans le système statistique national de chaque pays (voir document intitulé « Le système de statistiques du tourisme : références de base », section B).

1.11 Les pays pourront élaborer, en sus des données de base couvertes dans les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, des données et indicateurs supplémentaires présentant un intérêt pour les principales parties prenantes, établies à partir de sources officielles et non officielles, en concordance avec les concepts et classifications présentés dans les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* et utilisés dans la présente publication. Ils pourront, par exemple, inclure des informations sur les statistiques du tourisme, ce qu'il est convenu d'appeler les produits touristiques (comme le tourisme « sable et soleil » et le tourisme culturel) et sur les attractions visitées, ainsi que des données comparatives sur les prix des produits touristiques et les taxes perçues sur ces produits.

1.12 On notera que l'Administration nationale du tourisme n'est pas le seul organisme qui s'occupe de tourisme. Dans un grand nombre de pays, sinon dans tous les pays, le Bureau national de statistique, la Banque centrale et les services de l'immigration, entre autres entités, collectent des statistiques à incorporer dans un système de statistiques du tourisme ou sont une source de statistiques de ce type. Suite à la directive des *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* concernant les liens interinstitutionnels, l'OMT recommande la création d'une plate-forme interinstitutionnelle, qui regrouperait des représentants de tous les organismes associés à la collecte et/ou à la production de statistiques relatives au tourisme (voir section D).

1.13 Les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* requièrent et encouragent un certain niveau de développement du système de statistiques du tourisme d'un pays. Toutefois, il est évident que tous les pays n'ont pas encore atteint le niveau de développement qui leur permettrait de mettre ces normes immédiatement en œuvre. Aussi l'OMT recommande d'échelonner cette mise en œuvre, en commençant par les normes les plus fondamentales pour passer progressivement à l'application des éléments les plus exigeants. Entre-temps, certains pays doivent utiliser des données approximatives qui sont les seules données relatives au tourisme à leur disposition. Ces données peuvent être de plusieurs sortes :

- Données relatives à la balance des paiements tirées des postes voyages et transport de voyageurs;
- Données provenant des services de l'immigration sur les visiteurs d'entrée, basées sur la nationalité même si, aux fins du tourisme, l'information doit être basée sur le pays de résidence;
- Données provenant des associations d'hôtels;
- Données provenant des sociétés de transport;
- Données provenant des établissements d'hébergement commerciaux.

1.14 Si les données préconisées par les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme* font défaut, les données précédentes peuvent être d'une grande utilité. Étant donné que ces sources potentielles de données peuvent être des plus variées, l'Administration nationale du tourisme d'un pays pourra décider que ces données sont suffisantes et qu'il n'y a donc pas lieu d'investir dans la mise en place d'un système de statistiques du tourisme conforme aux normes internationales. Toutefois, l'OMT recommande vivement à ces pays d'investir dans l'application des normes en question. Leur respect garantit la fiabilité, la cohérence interne et la comparabilité internationale des données, ainsi que leur compatibilité avec les mesures macroéconomiques telles que la comptabilité nationale et la balance des paiements, pour lesquelles elles peuvent, au demeurant, constituer une contribution officielle. Cette compatibilité rend plus crédible l'évaluation du tourisme et, partant, aide à faire mieux comprendre l'importance de celui-ci et améliore l'efficacité de la gestion d'un secteur fondamentalement imbriqué dans l'économie.

B. Configuration d'un système de statistiques du tourisme cohérent au niveau international : cadre conceptuel

1.15 Il est bon de rappeler que le premier ensemble de directives générales de l'OMT concernant les statistiques du tourisme a été publié à la cinquième session de son Assemblée générale, tenue en 1983 à New Delhi. Les *Recommandations sur les statistiques du tourisme* de l'ONU et de l'OMT, adoptées par la Commission de statistique à sa vingt-septième session le 26 février 1993 (voir E/1993/26, paragraphe 154, a) et publiées en 1994, représentent le premier ensemble de recommandations internationales à paraître sur ce sujet. Un deuxième ensemble, qui se rapportait au CST et était intitulé *Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel*, a été adopté par la Commission à sa trente et unième session le 1^{er} mars 2000 (voir E/2000/24, paragraphe 18, a) et publié en 2001. Ces deux ensembles de recommandations ont jeté les bases d'un système de statistiques du tourisme approuvé par la communauté internationale. Ils ont été suivis par un grand nombre de contributions émanant d'institutions et de particuliers qui entendaient contribuer à accroître la crédibilité des résultats obtenus en mesurant l'importance économique du tourisme et d'autres variables connexes.

1.16 Les recommandations en vigueur, celles qui sont présentées dans les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* et dans le *Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008*, constituent le cadre de référence actualisé pour tous les systèmes nationaux de statistiques du tourisme. Ces deux publications de référence sont des outils qu'il est essentiel d'utiliser pour harmoniser, coordonner et intégrer les informations statistiques sur le tourisme (indicateurs non monétaires, dépenses, consommation, production et emploi). Elles portent sur un grand nombre de domaines du tourisme, encore que certains de ces domaines, à savoir l'emploi et certaines composantes de la demande, telles que la consommation collective et la formation brute de capital fixe, devront faire l'objet d'un examen plus approfondi afin d'identifier les composantes correspondantes de l'offre.

1.17 En outre, le cadre conceptuel présenté dans les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* et le *Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008* pourra ultérieurement être élargi pour incorporer notamment les éléments suivants :

- Analyse de l'investissement étranger direct dans les industries touristiques;
- Élaboration d'une perspective infranationale;
- Éventuellement : liens avec d'autres systèmes statistiques, tels que les comptes environnementaux, et lien entre le tourisme et la viabilité.

1.18 S'il appartient à chaque pays de mettre en place son propre système de statistiques du tourisme, l'OMT recommande le respect des Principes fondamentaux de la statistique officielle que la Commission de statistique a adoptés à sa session extraordinaire tenue du 11 au 15 avril 1994 (voir E/1994/29, paragraphe 58), comme indiqué au chapitre 9 des *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*. Le préambule des Principes a été révisé à la quarante-quatrième session de la Commission en 2013 (voir E/2013/24, chapitre I, section A; voir également résolution 2013/21 du Conseil économique et social).

1.19 Ces Principes fournissent des orientations sur les mesures à prendre pour produire des statistiques crédibles et doivent être considérés comme une condition nécessaire pour maintenir la confiance des utilisateurs dans les statistiques du tourisme. À cet égard, l'accès public aux statistiques doit être aussi détaillé que possible pour permettre à un large éventail d'utilisateurs d'en faire un usage très fréquent et garantir l'intégrité, la transparence et la confidentialité des données individuelles; par exemple en n'autorisant l'accès aux microdonnées¹ qu'une fois assurés la confidentialité des données et l'anonymat des données individuelles.

1.20 Le propre du tourisme est de chevaucher un grand nombre de domaines et de disciplines. Toutefois, il ne peut pas être défini sur le plan de l'offre, c'est-à-dire par un ensemble de produits ou par des activités de production spécifiques, encore que certains produits et certaines activités (productives) revêtent une importance particulière et sont donc définis comme « caractéristiques du tourisme » (voir chapitres V et VI). Le tourisme est plutôt défini sur le plan de la demande, c'est-à-dire sous l'angle des activités des consommateurs qui sont classés comme des « visiteurs » (voir chapitre II). En d'autres termes, il est indispensable que les personnes qui mettent en place un système de statistiques du tourisme soient étroitement associées aux activités propres à un grand nombre de domaines pertinents et qui se recouvrent partiellement, tels que le transport de voyageurs, un grand

¹ Les microdonnées englobent l'information obtenue au niveau de chaque répondant et leur utilisation met généralement en jeu des quantités importantes de données. D'un autre côté, l'utilisation des microdonnées implique un risque si l'analyse qui en résulte est basée sur un petit nombre d'observations.

nombre d'activités liées aux services personnels, les migrations et, naturellement, la balance des paiements, du point de vue des dépenses des voyageurs internationaux.

1.21 Il convient de souligner le rôle spécifique du CST dans le cadre du système de statistiques du tourisme. Il doit être considéré comme constituant :

- a) L'instrument d'identification et de mesure de la contribution du tourisme à l'économie nationale², dans le respect du cadre de la comptabilité nationale, ce qui autorise des comparaisons avec d'autres domaines économiques. Par exemple, le pourcentage du produit intérieur brut imputable au tourisme, établi à partir du CST, peut être comparé au pourcentage du PIB imputable à l'agriculture, établi à partir des principaux comptes nationaux;
- b) Un moyen systématique d'obtenir une couverture totale en ce qui concerne les visiteurs, leurs dépenses et les industries au service des visiteurs, ainsi qu'un rapprochement pondéré des différentes sources statistiques concernées, afin de garantir la concordance des données établies à partir de ces sources. À cet égard, il convient de voir dans la création d'un CST un pas important sur la voie de la constitution d'un véritable système de statistiques du tourisme, car le processus passe par l'évaluation de la qualité, de la concordance et des limites des statistiques du tourisme existantes. Celles-ci peuvent ensuite servir à mettre en place un système de statistiques du tourisme complet, cohérent et intégré aux autres parties du système statistique national;
- c) Un élément du système d'information dans lequel les sources individuelles sont interconnectées (par exemple, les données annuelles concordent avec les données mensuelles ou trimestrielles, les données relatives à la demande correspondent aux informations relatives à l'offre et les analyses spécifiques concordent avec les analyses générales, etc.);
- d) Un outil de comptabilité macroéconomique avec lequel mettre en place des liens structurels avec d'autres cadres macroéconomiques, en particulier la balance des paiements et la comptabilité nationale. Afin de garantir la cohérence des mesures, ces liens doivent reposer non seulement sur une communauté de concepts, mais aussi sur des analyses partagées des données et la coordination d'opérations statistiques qui font double emploi.

1.22 Les directives générales proposées par l'OMT visent à promouvoir la formulation et la mise en place d'un système de statistiques du tourisme destiné :

- a) À orienter l'élaboration de statistiques afin de pouvoir obtenir des ensembles de données qui soient suffisamment fiables pour rendre possible une comparabilité internationale plus poussée; et à permettre aux pays de recenser leurs lacunes statistiques et à leur montrer comment les résorber;
- b) À favoriser une conception et un suivi plus efficaces des politiques touristiques, par exemple dans le domaine de la commercialisation, ou en ce qui concerne la compétitivité et l'emploi dans le secteur;
- c) À fournir des informations aux entreprises dans le contexte de leur processus décisionnel.

² Le CST couvre la contribution directe du tourisme à l'économie. Il n'est pas conçu pour évaluer l'impact économique plus général du tourisme, à savoir ses effets directs, indirects et induits, qui intéresse souvent les décideurs. Cela étant, un CST est le point de départ obligé pour comprendre les incidences plus générales du tourisme sur l'économie nationale. Pour d'autres renseignements, voir le *Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008*, annexe 6.

Encadré I.2**Exemples d'unités d'observation, d'analyse et déclarantes**

1. Un hôtel fournissant des services de restauration et de consommation de boissons est choisi comme unité d'observation. Une personne morale, une structure ou une personne physique peut communiquer des données sur ses activités. Ses unités d'analyse peuvent être les services d'hébergement et les services de restauration et de consommation de boissons, car ils constituent des unités de production homogènes.
2. Les voyages à destination du pays X sont choisis comme unités d'observation et les visiteurs à destination du pays X peuvent être les unités déclarantes de ces voyages. Une autre unité déclarante peut être le service d'immigration du pays X. Si l'Administration nationale du tourisme souhaite effectuer une analyse sociale du tourisme, le visiteur à destination du pays X peut devenir l'unité d'observation, qui coïncide dans ce cas avec l'unité déclarante.

C. Configuration d'un système de statistiques du tourisme cohérent au niveau international : comparabilité internationale des données et indicateurs de base

1.23 À la suite de l'adoption des *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* par la Commission de statistique, le besoin s'est fait sentir de définir un nouveau cadre d'information pour étayer la comparabilité internationale des statistiques du tourisme.

1.24 Comme pour tous les autres systèmes statistiques, et pour pouvoir créer des statistiques qui soient concordantes d'une entité à l'autre et d'un pays à l'autre, il importe que le système de statistiques du tourisme définisse des unités statistiques normalisées qui se prêtent à la compilation et à l'agrégation des données³. Ces unités sont apparentées et, en bout de chaîne, produisent les données et des indicateurs de base.

1.25 Les unités statistiques s'entendent des entités pour lesquelles des informations sont recherchées et des statistiques compilées. Il peut s'agir de personnes morales ou physiques identifiables ou de constructions statistiques. On peut classer les unités statistiques en deux catégories :

- *Unités d'observation*, qui sont les entités pour lesquelles l'information est reçue et des statistiques sont compilées;
- *Unités d'analyse*, qui sont créées par les statisticiens, souvent en divisant ou en combinant des unités d'observation à l'aide d'estimations et d'imputations, afin de compiler des statistiques plus détaillées et plus homogènes que ne le permet l'utilisation des données concernant les unités d'observation.

1.26 Voir également les exemples donnés dans l'encadré I.2. Les unités déclarantes sont les unités qui fournissent les données dans le cadre d'une enquête, réalisée à l'aide d'un questionnaire ou par entretien. Ces unités peuvent être les mêmes que les unités d'observation ou non. Par exemple, si un comptable fournit des données concernant plusieurs

³ Nations Unies (2008d), *Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), Révision 4*, accessible sur http://unstats.un.org/unsd/publication/seriesM/seriesm_4rev4f.pdf (consulté le 30 mai 2014), par. 67 à 70.

entreprises, qui ont toutes été sélectionnées pour une enquête statistique, le comptable est l'unité déclarante, tandis que les entreprises sont autant d'unités d'observation⁴.

1.27 Dans les statistiques du tourisme, du point de vue de la demande, les principales unités statistiques revêtant un intérêt sont les visiteurs et les voyages (pour d'autres renseignements sur les unités statistiques intéressant le tourisme, on se reportera au chapitre II, section B.3). Il est fréquent que les visiteurs soient à la fois des unités d'observation et des unités déclarantes, comme dans le cas des enquêtes sur les visiteurs. En outre, il arrive que les visiteurs fournissent des informations sur les équipes ou les groupes avec lesquels ils voyagent ou ont voyagé, auquel cas les équipes de voyageurs et les groupes de voyageurs deviennent des unités d'analyse car ils ne sont pas observés directement, mais calculés à l'aide de l'information recueillie auprès des unités déclarantes (les visiteurs).

1.28 Du point de vue de l'offre, les unités statistiques revêtant un intérêt sont les unités de production, à savoir les établissements commerciaux, regroupés en industries. L'information sur les établissements peut être recueillie directement auprès des établissements eux-mêmes, auquel cas l'établissement est à la fois l'unité d'observation et l'unité déclarante, ou, à titre exceptionnel, auprès de l'entreprise mère.

1.29 La figure ci-après illustre un cadre d'information de base approximatif pour mesurer le tourisme. Il comprend le cadre conceptuel, les classifications et les tableaux de résultats pour la présentation des données et des indicateurs de base dérivés. Il met en évidence les principaux concepts, les unités statistiques correspondantes et certaines de leurs caractéristiques. Les principales correspondances existant au sein de ce cadre sont présentées, encore qu'elles ne doivent pas être considérées comme biunivoques.

Figure I.1
Cadre d'information de base aux fins de la comparabilité internationale

1. Cadre conceptuel		
Concepts	Unités statistiques	Quelques caractéristiques apparentées
Visiteur (par opposition au voyageur) <i>Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008</i> , paragraphe 2.9	Visiteur/équipe de voyageurs	Visiteur qui passe la nuit (touriste), visiteur de la journée (excursionniste) Pays de résidence/régions Caractéristiques démographiques Dimensions ...
Voyage de tourisme (par opposition à l'ensemble des voyages) <i>Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008</i> , paragraphe 2.29	Voyage de tourisme/visite de tourisme	Motif principal Durée Origine et destination principale Modes de transport Types d'hébergement Organisation Dépenses ...
Industries touristiques <i>Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008</i> , paragraphes 6.15 et 6.16	Entreprise/établissement	Production Consommation intermédiaire Valeur ajoutée brute Rémunération des salariés Formation brute de capital fixe Chambres, places-lits (chambre ou lit), taux d'occupation, etc., spécifique à l'industrie touristique considérée ...

⁴ Commission de statistique de l'ONU et Commission économique pour l'Europe (2000), *Terminology on Statistical Metadata*, série de Normes et études statistiques de la Conférence des statisticiens européens, n° 53, accessible sur http://ec.europa.eu/eurostat/ramon/coded_files/UNECE_TERMINOLOGY_STAT_METADATA_2000_EN.pdf (consulté le 30 mai 2014), p. 27.

1. Cadre conceptuel		
Concepts	Unités statistiques	Quelques caractéristiques apparentées
Emploi <i>Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008</i> , paragraphes 7.4 à 7.9	Établissement/ménage/personne/emploi	Personnes employées Dimensions Situations dans la profession (salariés, personnes exerçant un emploi indépendant, etc.) Sexe Emplois Heures travaillées Emplois équivalent plein temps Salaires et traitements ...

2. Classifications	
2.1	Formes de tourisme
2.2	Classification des produits de consommation acquis par les visiteurs
2.3	Classification des activités productives au service des visiteurs
2.4	Autres classifications

3. Tableaux de résultats : données et indicateurs de base	
3.1	Tourisme récepteur
3.2	Tourisme interne
3.3	Tourisme émetteur
3.4	Industries touristiques
3.5	Emploi dans les industries touristiques
3.6	Indicateurs complémentaires

D. Importance des arrangements institutionnels pour la mise en place d'un système de statistiques du tourisme

1.30 Le caractère interdisciplinaire du tourisme est l'une des principales raisons pour lesquelles le processus statistique qui aboutit aux statistiques du tourisme officielles exige la participation d'un grand nombre de parties prenantes. Le succès de la mise en place d'un système de statistiques du tourisme repose sur la collaboration de ces parties prenantes, qui mettent en commun leur ressources financières, humaines et techniques, leurs connaissances et leurs intérêts, en vue de créer un ensemble commun de données. Toutes les institutions qui sont associées aux statistiques du tourisme, qui utilisent ou fournissent des informations, doivent s'engager à participer activement et d'une manière coordonnée à la mise en place du système de statistiques du tourisme. La présente section donne un aperçu des incidences en matière de gouvernance de cette mise en place (voir chapitre VIII, section Y).

1.31 Pour nombre de ces institutions, la participation au processus de production de statistiques du tourisme peut ne pas occuper un rang très élevé sur la liste de leurs priorités. Aussi est-il absolument indispensable de conclure une série d'accords sur la répartition des responsabilités entre les institutions susceptibles de contribuer à la compilation des statistiques du tourisme et du CST (voir *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, chapitre 9, section D pour un examen succinct de la question de la coopération interorganisations). À l'heure actuelle, ces accords sont généralement désignés par la Commission de statistique sous l'appellation d'arrangements institutionnels, qui s'apparentent de très près à la plate-forme interinstitutionnelle que l'OMT a toujours

recommandée dans le cadre de ses programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités.

1.32 Cette coopération institutionnelle peut procurer un certain nombre d'avantages (voir également paragraphes 8.30 et 8.31). En effet, grâce à cette coopération et cet appui :

- Les parties prenantes apprennent à comprendre leur rôle fondamental dans le processus statistique et consentent désormais à faire l'effort nécessaire pour fournir l'information produite au moment voulue et sous la forme exacte qui est requise;
- Le projet acquiert le statut d'« initiative d'État ou nationale »;
- L'accès au financement nécessaire à l'intérieur ou à l'extérieur du pays est facilité;
- Les résultats fournis sont légitimes et crédibles;
- On s'oriente vers un degré d'efficacité maximal de la compilation et de la diffusion des statistiques du tourisme;
- Il est plus facile de garantir la viabilité de l'effort d'amélioration du système national de statistiques du tourisme.

1.33 L'environnement approprié à la mise en place d'un système de statistiques du tourisme doit être fourni par une plate-forme interinstitutionnelle dynamique et synergique faisant intervenir différentes catégories d'institutions :

- a) Organes qui produisent des statistiques et des informations de base sur le tourisme :
 - i) Bureaux de statistiques nationaux, en tant que producteurs de statistiques de base et responsables de l'établissement de la comptabilité nationale;
 - ii) Administrations nationales du tourisme, en tant qu'entités chargées de la politique publique sur le tourisme et de la coordination des parties prenantes publiques et privées;
 - iii) Banques centrales, qui procèdent souvent à la compilation de la balance des paiements;
 - iv) Services de l'immigration et de la protection des frontières, qui sont chargés des procédures frontalières;
 - v) Associations d'entreprises nationales du tourisme, car elles fournissent souvent des informations et figurent parmi les principales utilisatrices des statistiques du tourisme;
- b) Utilisateurs (ou utilisateurs potentiels) de l'information, tels que :
 - i) Représentants des industries touristiques et autres entités du secteur privé;
 - ii) Universités et centres de recherche sur le tourisme.

En fonction de la situation du pays, la participation de l'administration douanière, du Ministère du commerce et de l'économie, du Ministère des finances et de l'administration fiscale, entre autres, peut également être importante.

1.34 Les décisions à prendre, quant à la manière de mettre en place cette plate-forme institutionnelle, seront largement tributaires de l'organisation du système statistique du pays et de l'utilisation des institutions dans l'établissement de structures de collaboration aux fins de l'élaboration de projets communs. Le chapitre VIII examine les formes spécifiques que pourraient prendre les accords de collaboration à conclure entre les entités et la base structurelle (c'est-à-dire les niveaux décisionnels) d'une telle collaboration.

1.35 Toutes ces institutions doivent prendre part aux activités orientées sur la description et l'évaluation du tourisme et mettre à disposition, d'une manière ordonnée, toutes leurs informations et connaissances sur les aspects généraux et spécifiques du tourisme dans leur pays.

Chapitre II

Du point de vue de la demande : cadre conceptuel et problèmes connexes liés à l'observation

Le présent chapitre est structuré comme suit. Une brève introduction (section A) est suivie par une présentation des concepts fondamentaux des *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* et une explication de la manière dont ces concepts peuvent être mis en œuvre pour faciliter l'observation et la collecte des données, ainsi qu'un examen des unités statistiques (section B). La section C décrit les caractéristiques des principales unités statistiques (voyages de tourisme et visiteurs). Enfin, dans la section D, le chapitre s'achève sur un examen succinct de la qualification à donner au tourisme (récepteur, interne et émetteur) dans le contexte des frontières, de façon à établir le pays auquel les effets économiques du tourisme doivent être associés.

A. Introduction

2.1 Le chapitre 2 des *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* identifie et mesure l'activité des visiteurs sur la base d'indicateurs tant monétaires que non monétaires.

2.2 Dans l'optique du tourisme en tant qu'activité économique, la « demande » se rapporte aux activités d'un visiteur (selon la définition qu'en donnent les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphes 2.41 à 2.49), impliquant l'acquisition :

- a) D'un bien ou d'un service sur le marché; ou
- b) De biens et de services non marchands fournis aux visiteurs soit pour compte propre (par exemple les services d'hébergement fournis par des résidences de vacances), soit par des institutions publiques ou des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Ces activités recouvrent les actions que les personnes accomplissent et les comportements qu'elles adoptent en prévision d'un voyage et pendant ce voyage (selon la définition qu'en donnent les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 2.29) en leur qualité de consommateurs. Sont exclues les activités postérieures au voyage (par exemple, le remplacement de biens endommagés ou perdus pendant le voyage, le blanchissage et le tirage des photographies prises pendant le voyage). Les paiements associés aux dépenses engagées pendant ou avant le voyage sont enregistrés non sur une base de caisse, mais sur la base des droits constatés, afin d'assurer la concordance avec les autres cadres macroéconomiques (la comptabilité nationale et la balance des paiements)⁵.

⁵ On s'écarte à ce sujet des directives présentées dans les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*. Les principales différences entre les *Recommandations internationales*

2.3 Le tourisme a un impact sur le lieu d'origine d'un visiteur, sur l'économie et la population locale du lieu visité, sur l'environnement naturel et bâti, et sur les visiteurs eux-mêmes. Il peut également avoir des incidences sur d'autres pays. C'est ainsi, par exemple, que la Chine produit des souvenirs que peuvent acheter les visiteurs dans tous les pays du monde. De même, la consommation de carburant pour le transport aérien stimule la demande mondiale de pétrole brut⁶. Autre exemple : les résidents du pays A en visite dans le pays B (le pays de référence) peuvent voyager en utilisant des transporteurs ou des agences de voyages établis dans le pays C. Ces impacts sur les pays tiers sont exclus de la mesure des dépenses touristiques (directes)⁷. En revanche, la modélisation économique s'efforce de prendre en considération ces impacts indirects.

B. Élaboration des concepts de base dans les statistiques du tourisme

2.4 Les concepts de base utilisés dans les statistiques du tourisme, tels que « pays de référence », « pays de résidence », « nationalité », « environnement habituel », « voyageur », « visiteur », « voyage et visite » et « formes de tourisme », sont expliqués au chapitre 2 des *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* (voir également le glossaire de la présente publication).

2.5 Le présent chapitre développe et précise les points essentiels concernant les définitions qui sont nécessaires à la mesure de ces concepts.

B.1 Pays de résidence/lieu de résidence

2.6 Le présent guide partage les concepts de « pays de résidence » et de « pays (ou économie) de référence » avec les cadres apparentés, tels que le *Système de comptabilité nationale 2008* (SCN 2008) et le *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale, sixième édition* (MBP6); et dans tous ces cadres, la formulation des concepts est basée sur les mêmes critères (voir *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphes 2.16 à 2.18).

2.7 Le pays de résidence d'un voyageur s'entend du pays où il a son « centre d'intérêt économique prépondérant⁸ », qui est généralement son lieu de résidence principal.

les sur les statistiques du tourisme 2008 et les *Recommandations sur les statistiques du tourisme 1993* sont indiquées dans l'annexe I des *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*.

⁶ Les organisations internationales ont entrepris d'examiner la mesure dans laquelle les biens et les services échangés au niveau international englobent des intrants originaires de différents pays du monde. Les flux de biens et de services dans les chaînes de production mondiales ne sont pas toujours pris en considération dans les mesures classiques du commerce international. L'initiative conjointe de l'OCDE et de l'OMC, « Mesurer les échanges en valeur ajoutée », aborde cette question. Voir également Sturgeon, T. J., *Global Value Chains and Economic Globalization: Towards a New Measurement Framework* (2013), accessible sur http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/european_business/documents/Sturgeon_report_Eurostat.pdf (consulté le 30 mai 2014).

⁷ En outre, les dépenses touristiques excluent généralement les effets supplémentaires sur les tiers qui ne participent pas à la transaction (externalités). Du point de vue de ces derniers, les effets peuvent être négatifs (pollution causée par les avions) ou positifs (existence d'infrastructures aériennes).

⁸ Le SCN 2008 (par. 4.10) définit le « centre d'intérêt économique prépondérant » comme le territoire économique avec lequel une unité (institutionnelle) possède la relation la plus étroite. Cette relation « est déterminé(e) à partir d'aspects tels que la présence physique et la soumission à la juridiction de l'administration publique du territoire ».

2.8 Dans les statistiques et les mesures macroéconomiques, les agents économiques individuels sont caractérisés non par leur nationalité, mais par leur pays de résidence. La résidence d'un agent économique est le critère de base permettant de différencier les transactions intervenant dans son économie nationale (avec d'autres résidents) et celles concernant le reste du monde (c'est-à-dire avec les non-résidents). Ce critère est également applicable aux personnes voyageant et aux activités productives qui satisfont les besoins de ces personnes.

2.9 Les visiteurs internationaux doivent donc également être classés d'après leur pays de résidence, et non leur nationalité (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphes 2.19 et 2.20). Toutefois, les services de l'immigration, du fait du caractère spécifique de leur fonction, classent habituellement les voyageurs selon leur nationalité. Dans le cas des ressortissants, ils ne se préoccupent généralement pas de leur lieu de résidence effective.

2.10 On peut avoir des doutes sur le pays de résidence dans certains cas, comme celui des retraités qui passent souvent de longues périodes dans des domiciles (maisons) et dans des pays différents. Par exemple, un retraité originaire des États-Unis d'Amérique ou du Canada peut posséder un domicile (maison) dans un pays des Caraïbes et y passer les mois d'hiver.

2.11 L'application du critère de la balance des paiements (MBP6) [voir paragraphe 4.5] doit suffire à déterminer le pays de résidence d'un voyageur. Dans les cas où plusieurs pays peuvent être désignés comme « centre d'intérêt économique prépondérant », le pays de résidence doit être défini et mesuré collectivement, dans le cadre de la plate-forme inter-institutionnelle (paragraphe 1.12), afin de garantir la concordance avec tous les cadres de compilation apparentés, c'est-à-dire les cadres des statistiques des migrations et du tourisme (SCN 2008, paragraphe 26.37; MBP6, paragraphe 4.117). Le pays de résidence déterminé de cette manière peut être différent du pays de résidence légale d'un voyageur.

2.12 Par ailleurs, il est plus utile, pour ce qui a trait à la politique touristique, de grouper les visiteurs selon leur pays de résidence au lieu de leur nationalité, afin de cibler géographiquement les campagnes de commercialisation d'une destination. D'un autre côté, des pays peuvent juger utile de collecter des informations sur la nationalité également, notamment dans le cas des ressortissants résidant à l'étranger. En effet, leur comportement en tant que visiteurs d'entrée est souvent différent de celui de la plupart des visiteurs, car ils séjournent principalement dans leur famille et chez des amis et visitent généralement des endroits qui les intéressent à titre personnel plutôt que des sites touristiques qui intéressent davantage les autres types de visiteurs.

Lieu de résidence habituelle

2.13 Étant donné que les statistiques du tourisme s'intéressent aux flux de visiteurs nationaux aussi bien qu'internationaux, il convient également de préciser le lieu de résidence habituelle d'un visiteur dans un pays.

2.14 Les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* (paragraphe 2.18) recommandent d'appliquer pour le « lieu de résidence habituelle » la même définition que celle qu'en donnent les enquêtes sur les ménages, qui correspond généralement aux indications de la publication de l'ONU intitulée *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements*. Dans les *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, deuxième révision*, le lieu de résidence habituel défini aux fins du recensement s'entend du « lieu où la personne vit au moment du recensement et depuis quelque temps et où elle a l'intention de rester pendant quelque temps » (paragraphe 1.461). Il est également recommandé que « les pays tiennent

Encadré II.1**Concept du pays de résidence des ménages dans les statistiques de la balance des paiements**

4.117 Un ménage réside sur le territoire économique sur lequel ses membres ont ou ont l'intention d'avoir un logement (ou une succession de logements) qu'ils considèrent ou utilisent comme leur logement principal. Le fait d'être présent pendant **au moins un an** sur un territoire ou d'en avoir l'intention suffit pour être classé comme ayant un logement principal sur ce territoire. En cas d'incertitude quant au logement qui doit être considéré comme logement principal, ce dernier est identifié en fonction du temps qui y est passé et non d'autres facteurs tels que la présence d'autres membres de la famille, le coût du logement, sa taille ou la durée d'occupation.

4.118 Les membres d'un même ménage doivent résider sur le même territoire. Si un membre d'un ménage existant cesse de résider sur le territoire où son ménage réside, cette personne cesse d'être membre du ménage en question. Il résulte de cette définition que l'utilisation des ménages en tant qu'unité institutionnelle est compatible avec la détermination individuelle de la résidence.

4.126 Certaines personnes entretiennent des relations étroites avec deux territoires, voire plus; elles peuvent, par exemple, avoir des logements sur plusieurs territoires dans lesquels elles passent une partie importante de leur temps. S'agissant des personnes qui ne sont pas ou n'ont pas l'intention d'être présentes d'une manière continue sur un territoire quel qu'il soit pendant un an, c'est le territoire où se trouve leur résidence principale qu'il faut prendre en considération. En l'absence de résidence principale ou s'il existe deux résidences principales, voire plus, dans des économies différentes, la résidence est déterminée en fonction du territoire dans lequel la personne en question passe la majorité de son temps au cours d'une année. Ces personnes doivent, à des fins statistiques, être classées comme résidentes d'une seule économie, mais des informations supplémentaires peuvent être nécessaires pour identifier des liens étroits avec une autre économie.

Source : Fonds monétaire international (2009).

Encadré II.2**Définition du pays de résidence : exemple de l'Autriche**

Dans le cas de l'Autriche, aux fins de l'observation du tourisme national, les spécialistes des statistiques du tourisme n'ont pas à s'occuper de définir le « pays de résidence », car l'échantillon de l'enquête sur le tourisme national est établi à partir du Registre central des résidents du Ministère de l'intérieur. Toutes les personnes ayant leur résidence permanente ou secondaire en Autriche y sont enregistrées. C'est le Registre qui définit la résidence. Aux fins des statistiques du tourisme, il importe uniquement de déterminer le lieu de résidence habituelle à l'intérieur du pays.

Source : Statistiques Autriche (2013).

compte d'un délai de 12 mois pour déterminer le domicile habituel selon l'un des deux critères suivants : *a*) le lieu où la personne a vécu continuellement la plupart du temps au cours des 12 derniers mois (autrement dit, au moins six mois et un jour), sans compter les absences temporaires pendant des vacances ou des missions de travail, ou bien où cette personne a l'intention de vivre pendant au moins six mois; *b*) le lieu où la personne a vécu continuellement au moins au cours des 12 derniers mois, sans compter les absences temporaires pendant des vacances ou des missions de travail, ou bien où cette personne a l'intention de vivre pendant au moins 12 mois » (paragraphe 1.463). Il est également recommandé que « les personnes qui déménagent souvent et n'ont pas de domicile habituel (soient) recensées là où elles se trouvent au moment du recensement » (paragraphe 1.464)⁹. La plupart des personnes déclareront que leur lieu de résidence habituelle est celui de leur résidence principale, autrement dit le lieu où elles passent la plus grande partie de l'année.

⁹ Voir également *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales, première révision*.

2.15 Les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* ne spécifient aucune durée à partir de laquelle le lieu où vit une personne devient son lieu de résidence habituelle. C'est pourquoi le présent guide conseille aux pays de se conformer aux recommandations de l'ONU susmentionnées afin d'assurer une meilleure comparabilité internationale mais aussi parce qu'elles correspondent au critère d'un an utilisé pour déterminer le pays de résidence dans la comptabilité nationale et la balance des paiements.

2.16 Il existe des cas dans les statistiques du tourisme, mais aussi dans les statistiques de la population, les statistiques des migrations ainsi que les statistiques de la balance des paiements, où une personne n'a pas besoin d'avoir vécu dans un pays ou un endroit pendant un an pour que ce dernier soit considéré comme son lieu de résidence : lorsqu'une personne a émigré dans l'année écoulée et a l'intention de vivre plus d'un an dans le pays où elle vient de s'installer, le lieu où elle se trouve est considéré comme son lieu de résidence dès son arrivée dans ce pays.

2.17 Le MBP6 (paragraphe 4.117) et les *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, deuxième révision* (paragraphe 1.463) proposent, pour établir le pays de résidence d'un ménage, des indications supplémentaires qui sont également applicables lorsqu'il s'agit de déterminer le lieu de résidence habituelle (voir encadré II.1). L'encadré II.2 présente un exemple de pays à cet égard.

B.2 Environnement habituel d'une personne

2.18 Si le concept de résidence est commun aux statistiques de la balance des paiements, de la comptabilité nationale ou du commerce international des services, celui d'« environnement habituel » est propre aux statistiques du tourisme, qui l'utilisent en tant que condition essentielle en sus de celle de la résidence.

2.19 Le concept d'environnement habituel tient une place essentielle dans les statistiques du tourisme : pour être considéré comme un voyage de tourisme, le voyageur doit se déplacer en dehors de son environnement habituel (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 2.9).

2.20 Les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* (paragraphe 2.21) fournissent la définition ci-après : « Concept essentiel en matière de tourisme, l'environnement habituel d'une personne désigne la zone géographique, qui ne doit pas nécessairement être d'un seul tenant, dans laquelle cette personne mène sa vie au quotidien. »

2.21 Il est manifestement indispensable de définir avec exactitude l'« environnement habituel » pour déterminer et analyser le tourisme interne, mais une définition précise peut également avoir son importance pour le tourisme international (voir section D), comme dans le cas où les services de l'immigration fixent des conditions spéciales pour les populations vivant à proximité des frontières nationales, sans appliquer les procédures d'immigration normales, afin de faciliter leurs déplacements transfrontières réguliers.

2.22 Toutefois, en dépit d'efforts répétés, il n'a pas été possible, du fait de différences constatées entre pays et à l'intérieur des pays — différences de densité démographique, d'accessibilité des moyens de transport, de comportement culturel, de proximité par rapport aux frontières nationales ou administratives, entre autres facteurs —, d'élaborer une définition statistique et opérationnelle, utilisable au niveau mondial, de l'environnement habituel d'une personne (voir *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 2.24).

2.23 Compte tenu des éléments d'information provenant de cette recherche, qui restent généralement valides, et des recommandations pertinentes figurant dans les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* (paragraphe 2.21 à 2.28 et 2.50

Encadré II.3

Recherche concernant la définition de l'« environnement habituel »

En 2002, un groupe de travail a été créé sous les auspices de la Commission canadienne du tourisme et de l'Institut d'études touristiques (IET) espagnol pour faire le point des différentes expériences nationales en ce qui concerne la définition de l'environnement habituel et présenter une proposition pour définir de façon opérationnelle le concept d'« environnement habituel » dans le contexte du produit intérieur.

Dans ce cadre, l'IET a entrepris des recherches sur l'effet que peut avoir le choix de différents critères pour définir l'environnement habituel à partir du nombre de voyages de tourisme, autres que les déplacements de courte durée à destination d'une résidence secondaire.

Certaines conséquences importantes découlant de cette recherche méritent d'être citées :

« La recherche empirique menée en Espagne et au Canada a montré que les différences de choix de définitions opérationnelles du concept d'environnement... produisaient... des différences importantes en ce qui concerne les estimations du volume total du tourisme » (p. 30).

« On n'observe aucune concordance internationale ou nationale au niveau des définitions opérationnelles employées par les différents pays, non plus que, dans certains pays, au niveau de leurs enquêtes et analyses portant sur les voyages internes » (p. 30).

« L'utilisation du concept d'environnement habituel en tant que catégorie afférente au répondant est une source de subjectivité, de confusion et de variation non systématique dans l'activité de voyage déclarée » (p. 30).

« D'un autre côté, l'utilisation d'un simple critère de distance parcourue pendant le voyage introduit une fausse apparence d'objectivité en occultant les différences subjectives au niveau de la capacité des répondants de se rappeler la distance parcourue et de la mesurer avec exactitude, ce qui tend à augmenter la variance et la volatilité incontrôlées dans les données dérivées » (p. 30).

« Un critère de mesure différent concernant le fait de quitter son environnement habituel, en franchissant une frontière administrative, pourrait éventuellement fournir une norme brute arbitraire en tant que "base minimale de comparaison" aux fins de la déclaration des données au niveau international, de l'établissement de statistiques cumulatives et d'analyse » (p. 30).

« Toutefois, en ce qui concerne le Canada (et, éventuellement, d'autres très grands pays à faible densité démographique, comme l'Australie et la Fédération de Russie), l'immensité de certaines unités administratives de régions à habitat dispersé (dont la superficie dépasse celle de bien des pays) exige l'utilisation d'un critère supplémentaire » (p. 31).

Source : Organisation mondiale du tourisme (2003b).

à 2.53), la définition opérationnelle de l'environnement habituel d'une personne doit être souple. Il est recommandé d'utiliser quatre critères possibles, à savoir :

- a) Fréquence des voyages, à l'exception des séjours dans les résidences secondaires;
- b) Durée du voyage;
- c) Franchissement de frontières administratives ou nationales;
- d) Distance séparant le lieu visité du lieu de résidence habituelle.

Aucun critère ne l'emporte sur les autres. Toutefois, la fréquence et la durée sont essentiels et il est recommandé d'appliquer si possible les deux autres critères à la définition de l'environnement habituel (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 2.53). Chaque pays, lorsqu'il diffuse les résultats, doit préciser les critères utilisés.

B.2.1 Critère de fréquence

2.24 Les lieux visités fréquemment dans le cadre de la vie quotidienne sont considérés comme intégrés à l'environnement habituel d'une personne, quelle que soit la distance parcourue. Par exemple, les déplacements réguliers pour faire des achats effectués en franchis-

sant une frontière nationale ne doivent pas être considérés comme des voyages de tourisme. Les déplacements entre le lieu de résidence habituelle et le lieu de travail ou d'études, les visites hebdomadaires d'établissements religieux ou les déplacements effectués pour rendre visite à des membres de la famille hospitalisés, ou les visites régulières de centres de soins sont d'autres exemples de déplacement dans l'environnement habituel d'une personne et ne sont donc pas considérés comme des voyages de tourisme (voir *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphes 2.23 et 2.24).

2.25 En revanche, les résidences secondaires, même si elles sont occupées régulièrement ou fréquemment, sont considérées comme étant en dehors de l'environnement habituel (voir *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 2.28), dans la mesure où ces déplacements représentent une rupture par rapport à la vie quotidienne (urbaine dans la plupart des cas). Ce n'est que dans certains cas exceptionnels, et en particulier lorsqu'ils sont effectués dans la localité même où se trouve le lieu de résidence de la personne, de sorte que les distances parcourues sont faibles et qu'aucune frontière administrative n'est franchie (comme c'est parfois le cas en Europe, notamment en Autriche), que les déplacements vers les résidences secondaires peuvent ne pas être considérés comme des voyages de tourisme.

2.26 Tous les logements secondaires ne sont pas nécessairement des résidences secondaires. Par exemple, si une famille réside à proximité d'une ville et que l'un des membres du ménage travaille au centre-ville et que le ménage possède ou loue à un tiers un logement secondaire dans la ville, les deux logements sont considérés comme faisant partie de l'environnement habituel et ne sont donc pas des résidences secondaires. Les résidences secondaires doivent être classées en tant que telles grâce à l'information fournie par le répondant, ou si l'utilisation en tant que résidence secondaire est évidente.

2.27 Les séjours effectués à proximité du lieu de résidence habituelle dans des établissements (hôtels ou stations thermales) mettant à disposition des moyens d'hébergement payants ne sont pas considérés comme une activité touristique, sauf si ces établissements se situent en dehors de l'environnement habituel (voir *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphes 2.52 et 2.53).

2.28 La fréquence des voyages faits par une personne peut déterminer en partie la question de savoir s'ils sont classés ou non comme des voyages de tourisme (voir *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphes 2.23 et 2.24 et encadré II.4). À cet égard :

- Les déplacements habituels vers le même lieu, une ou plusieurs fois par semaine, ne sont généralement pas considérés comme des voyages de tourisme; les lieux de ce type sont considérés comme faisant partie de l'environnement habituel du voyageur; en l'occurrence, le critère de fréquence est appliqué à la définition de l'environnement habituel;
- Les déplacements, fréquents ou non, effectués par les étudiants entre leur lieu d'études et le lieu de résidence habituelle du ménage dont ils sont membres ne relèvent pas non plus du tourisme, car les deux lieux se trouvent dans leur environnement habituel;
- De même, les déplacements effectués par des travailleurs entre leur lieu de travail et le lieu de résidence habituelle du ménage dont ils sont membres ne relèvent pas non plus du tourisme, car les deux lieux se trouvent dans leur environnement habituel.

Encadré II.4 Répétition des voyages

Aux fins des études de marché, l'identification des voyages « répétés » faits par les mêmes personnes est souvent considérée comme un important indicateur de satisfaction. En fait, de nombreux pays, lorsqu'ils recueillent des informations auprès de voyageurs, incluent des questions sur la répétition des voyages, présentent les résultats sous forme de tableaux et considèrent qu'un taux élevé de répétition est une indication positive de l'intérêt des visiteurs pour la destination en question. Toutefois, cette répétition ne doit pas être si fréquente que le lieu visité en vienne à faire partie de l'environnement habituel.

Encadré II.5 Critère de fréquence « une fois par semaine » en Australie

Tourism Research Australia adopte un critère de fréquence « une fois par semaine » pour définir l'« environnement habituel ». D'autres critères liés à l'environnement invitent à demander si le répondant se déplace entre son lieu de résidence habituelle et son lieu de travail ou d'études et dans l'autre sens, et si son déplacement est intrinsèquement lié à son emploi, comme dans le cas d'un conducteur d'autobus ou d'un membre d'équipage d'un avion.

Source : Bureau de statistique australien (2013).

B.2.2 Critère de durée

2.29 Les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* (paragraphe 2.33) recommandent aux pays de « définir la durée minimale que doit avoir une halte pour que l'on puisse parler de visite de tourisme ». Le tableau II.1 donne des exemples de critères de durée minimale en usage dans quelques pays.

B.2.3 Critère des frontières administratives

2.30 La question de savoir s'il y a franchissement d'une frontière administrative doit être l'un des critères retenus, à combiner au besoin avec celui de la distance physique (voir *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphes 2.522 à 2.553); dans certains petits pays (notamment les petits pays insulaires), sur la base de ces critères, tous les mouvements des résidents à l'intérieur du pays pourront, au final, être considérés comme se produisant dans l'environnement habituel, auquel cas il n'y a pas de tourisme interne.

B.2.4 Critère de distance

2.31 Chaque pays doit déterminer le seuil de distance dans la définition de l'environnement habituel en tenant compte du comportement actuel des visiteurs. Le tableau II.1 donne des exemples de seuil de distance en usage dans quelques pays.

B.2.5 Récapitulation

2.32 Pour déterminer l'environnement habituel, les pays doivent utiliser les critères ci-après : fréquence, durée, franchissement de frontières administratives, et distance séparant le lieu visité du lieu de résidence habituelle. Cette combinaison sert à exclure les déplacements habituels faisant franchir des frontières infranationales (municipales ou régionales) ou nationales, notamment dans le cas des populations résidant à proximité de ces fron-

tières ou effectuant des déplacements fréquents entre le lieu de résidence de leur ménage et leur lieu de travail ou d'études (voir encadré II.6 pour un exemple hypothétique et les encadrés II.7 à II.11 pour des exemples de pratiques nationales).

Tableau II.1
Critères applicables à l'environnement habituel dans certains pays

Critère/ Pays	Distance (km)	Frontières administratives	Autoévaluation des répondants	Fréquence des visites	Durée (heures)
Autriche		√	√	Deux fois par mois	
Chili	30			Une fois par semaine	
Finlande	30-50			Une fois par semaine	
France	100		√		
Indonésie	100	√	√		
Irlande			√	Une fois par semaine	
Israël			√		5
Lettonie		√	√	Quotidienne	
Pays-Bas	10				2
Arabie saoudite	80			Une fois par mois	
Suisse			√		4
États-Unis d'Amérique	80-120				
Chypre	50			Quotidienne	
République tchèque		√	√	Une fois par semaine	3
Suède	50				
Slovénie	50			10 visites en trois mois	
Royaume-Uni					3
Afrique du Sud	50				
Espagne			√		
Portugal			√		
Allemagne		√	√		

Source : Ministère égyptien du tourisme (2011).

B.3 Unités statistiques

B.3.1 Visiteur

2.33 Un visiteur est un voyageur qui fait un voyage de tourisme. Un voyage de tourisme est un voyage fait par un seul visiteur. Toutefois, une personne, en tant que visiteur, peut faire plusieurs voyages de tourisme pendant une période d'observation et se retrouve, pendant chaque voyage, en situation transitoire de visiteur (voir *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 1.11).

2.34 Les visiteurs constituent un sous-ensemble des voyageurs (le « concept » de voyageur est implicite dans la balance des paiements : le MBP6 le remplace actuellement par les termes « résident et non-résident »). Lors de la collecte de données touristiques, il est indispensable de faire la distinction entre le concept de « visiteur » et celui de « voyageur ».

2.35 La qualité de visiteur est éphémère; elle se rapporte à la relation existant entre un voyageur et le pays ou lieu visité. Pour être considérée comme un visiteur, une personne

Encadré II.6

Définition de l'environnement habituel : exemple hypothétique

Le pays A utilise trois critères pour définir l'environnement habituel				
Critère		Voyageur 1	Voyageur 2	Voyageur 3
Fréquence (régulière, irrégulière, une fois par semaine)	Appliqué	Irrégulière	Irrégulière	Régulière, une fois par semaine
Durée (fixée à quatre heures)	Appliqué	Plus de quatre heures	Plus de quatre heures	Plus de quatre heures
Frontières administratives (oui/non)	Non appliqué	Non	Non	Non
Distance (fixée à 50 km)	Appliqué	Dépasse 50 km	Ne dépasse pas 50 km	Dépasse 50 km
		↓	↓	↓
		Visiteur	Non-visiteur	Non-visiteur

Le pays B utilise quatre critères pour définir l'environnement habituel				
Critère		Voyageur 1	Voyageur 2	Voyageur 3
Fréquence (régulière, irrégulière, une fois par semaine)	Appliqué	Irrégulière	Irrégulière	Régulière, une fois par semaine
Durée (fixée à quatre heures)	Appliqué	Plus de quatre heures	Plus de quatre heures	Plus de quatre heures
Frontières administratives (oui/non)	Appliqué	Non	Non	Oui
Distance (fixée à 50 km)	Appliqué	Dépasse 50 km	Ne dépasse pas 50 km	Dépasse 50 km
		↓	↓	↓
		Non-visiteur	Non-visiteur	Non-visiteur

	Critère non satisfait
	Critère satisfait
	Critère non appliqué

Note : Les pays A et B doivent déterminer si la personne se déplace vers une résidence secondaire. Les déplacements vers des résidences secondaires sont le plus souvent des voyages de tourisme.

doit visiter un lieu, qui peut être une municipalité, une région, un pays ou une autre entité territoriale. Pour qu'un lieu soit considéré comme visité, et que, par conséquent, le voyageur concerné puisse y être considéré comme un visiteur, le voyageur doit y séjourner pendant une durée minimale et s'y livrer à une activité, même sans caractère économique, comme dans le cas d'une visite gratuite d'un site. Le fait de traverser un lieu en automobile (par exemple, la traversée d'une ville) sans faire de halte n'est pas considéré comme une visite aux fins des statistiques du tourisme, encore qu'il puisse intéresser les études concernant la mobilité, qui visent par exemple à déterminer où une infrastructure routière pourrait être nécessaire.

2.36 Il convient de rappeler que l'observation d'un voyage ou d'une visite de tourisme (voir sections B.3.2 et B.3.3) ne revient pas à observer un « visiteur » (en tant que personne),

Encadré II.7**Définition de l'environnement habituel : exemple de l'Australie**

En Australie, les frontières administratives (par exemple le conseil local) sont très variables. Le critère de distance a été jugé le plus approprié tant pour les ruraux que les citadins. En conséquence, les règles ci-après s'appliquent dans ce pays pour définir l'environnement habituel :

Visiteur de la journée : A parcouru une distance d'au moins 50 kilomètres et a été absent de chez lui pendant au moins quatre heures, mais n'a pas passé la nuit.

Visiteur qui passe la nuit : A passé au moins une nuit à au moins 40 kilomètres de chez lui.

Un voyage d'une journée faisant partie d'un voyage avec nuitée est exclu, de même qu'un déplacement habituel tel que le déplacement entre le domicile et le lieu de travail ou un établissement d'enseignement.

Source : Bureau de statistique australien (2013).

Encadré II.8**Critères applicables à l'environnement habituel : exemple de la Nouvelle-Zélande**

En Nouvelle-Zélande, pour qu'un(e) touriste soit en dehors de son environnement habituel, au moins l'une des conditions ci-après doit être remplie :

- Il ou elle voyage en prenant un vol régulier ou en utilisant un service de ferry assurant la liaison entre plusieurs îles;
- Il ou elle voyage à plus de 40 kilomètres de son domicile (dans un sens) et en dehors de la zone vers laquelle il ou elle se déplace quotidiennement pour son travail ou pour des visites;
- Il ou elle voyage en tant que touriste international.

Source : Statistiques Nouvelle-Zélande (2013).

Encadré II.9**Définition de l'environnement habituel : exemple de l'Autriche**

Statistiques Autriche identifie les voyages internes et les voyages à l'étranger au moyen d'entretiens téléphoniques (enquêtes par sondage par le biais d'entretiens téléphoniques assistés par ordinateur); d'où le caractère général de la définition de l'environnement habituel que cet organisme utilise actuellement. Elle ne comporte pas de seuil de durée minimale, mais prend bel et bien en compte le sentiment subjectif du répondant sur la question de savoir si son voyage doit être considéré comme un voyage de tourisme.

Il est d'abord demandé aux répondants s'ils ont fait un voyage privé ou d'affaires, y compris des visites chez des amis ou des parents ou un déplacement vers une résidence secondaire dont ils sont propriétaires (puisque les répondants présumant souvent que ces déplacements ne comptent pas). Les personnes répondant « oui » sont informées que les déplacements effectués dans l'environnement habituel (le cadre de vie direct du domicile et du lieu de travail ou d'études et les autres lieux fréquemment visités, même s'ils sont relativement éloignés du domicile) et les déplacements habituels (tous les 15 jours en moyenne ou plus fréquents) ne doivent pas être inclus.

Source : Statistiques Autriche (2013).

car une personne peut faire plus d'un voyage pendant la période d'observation (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 2.34), encore que la terminologie utilisée soit souvent ambiguë, se rapportant aux personnes et non aux voyages. Le voyage est l'unité statistique des statistiques du tourisme et le visiteur est une dimension du voyage.

Encadré II.10

Définition de l'environnement habituel : exemple de la Géorgie

Dans le contexte des statistiques du tourisme, l'Administration nationale du tourisme de la Géorgie utilise simultanément deux critères de classification : le lieu et la régularité.

Le critère de lieu prend en considération l'organisation municipale du pays; autrement dit, s'agissant de définir l'environnement habituel, il est essentiel de déterminer si un voyageur interne a voyagé en dehors de sa municipalité. Les déplacements à l'intérieur de la municipalité de résidence sont considérés comme des mouvements dans l'environnement habituel et les voyageurs de ce type sont exclus de la catégorie des visiteurs internes.

Le second critère établit une certaine fréquence des visites, qui est considérée comme régulière. En particulier, si un voyageur interne géorgien se rend dans une autre municipalité moins d'une fois par quinzaine, la visite n'est pas considérée comme régulière et est donc classée comme une visite interne. En revanche, les visites qui se produisent plus fréquemment qu'une fois par quinzaine ne sont pas classées de cette manière, car elles sont considérées comme des déplacements réguliers; les voyageurs de ce type sont donc exclus de la catégorie des visiteurs internes.

L'administration nationale du tourisme met en œuvre les méthodes susmentionnées pour mener chaque mois une enquête auprès des voyageurs internes par le biais d'entretiens en tête à tête. L'enquête permet de recueillir des informations auprès d'un échantillon représentatif de 800 répondants de la population résidente âgée d'au moins 15 ans, qui ont voyagé dans le pays au cours du mois écoulé.

Source : Géorgie, administration nationale du tourisme (2013).

Encadré II.11

Définition de l'environnement habituel : exemple de l'Égypte

L'Égypte a adopté une définition de l'environnement habituel qui est fondée sur le critère d'habitude, selon lequel un déplacement n'est pas effectué en dehors de l'environnement habituel s'il est répétitif, quels que soient le lieu géographique visité et la durée du déplacement.

Source : Ministère égyptien du tourisme (2011).

B.3.2 Voyage de tourisme

2.37 Les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* (paragraphe 2.9) définissent un voyage de tourisme de la façon suivante : il s'agit d'un voyage vers une destination principale située en dehors de l'environnement habituel, pour une durée inférieure à un an et pour un motif principal non lié à l'emploi, par une entité résidente dans le pays ou le lieu visité.

2.38 Toutefois, un voyage peut être considéré sous deux angles différents :

- a) Celui du voyageur (visiteur);
- b) Celui du ou des lieux visités.

Le sens que le terme « voyage » a dans un cas est légèrement différent de celui qu'il prend dans l'autre.

2.39 **Du point de vue du voyageur (visiteur).** Les aspects ou dimensions du voyage du voyageur (du visiteur) sont le plus souvent obtenus par le biais d'enquêtes auprès des voyageurs (visiteurs). Dans ce cas, le terme « voyage » se rapporte à un voyage aller-retour, incluant toutes les destinations visitées et fait à partir et en direction de l'environnement habituel du voyageur. Considéré sous cet angle, un voyage aller-retour englobe souvent des visites de lieux différents et des séjours de durées différentes dans chacun d'eux.

2.40 **Du point de vue des lieux visités.** Il s'agit du cas où la collecte des données se focalise sur une destination (l'ensemble d'un pays ou un lieu à l'intérieur de ce pays), pour

connaître le nombre de visiteurs et les caractéristiques de leurs visites. Ces informations sont habituellement obtenues au moyen d'enquêtes menées auprès des visiteurs dans le lieu de destination. Dans ce cas, le terme « voyage » désigne la visite effectuée par le voyageur (visiteur) vers cette destination particulière (et non vers les autres destinations possibles du voyage aller-retour du voyageur).

2.41 Au niveau national, la mesure des voyages diffère selon la forme de tourisme concernée. Dans le cas des statistiques du tourisme interne et du tourisme émetteur, le terme « voyage » désigne l'ensemble de l'activité touristique du voyageur (visiteur) entre le moment où il quitte son environnement habituel et celui où il y revient. En ce qui concerne les statistiques du tourisme récepteur, le terme se réfère au « déplacement d'un visiteur » (voir paragraphe 2.35 plus haut) « entre le moment où il arrive dans un pays » (lieu) « et celui où il le quitte » (voir *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 2.30) et exclut toutes visites d'autres destinations (pays).

B.3.3 Visite de tourisme

2.42 Un voyage (sous l'angle de son point d'origine ou des lieux visités) peut être considéré comme une ou plusieurs visites vers des lieux différents, considérés comme des destinations différentes, ou comme ayant une destination unique (globale). Il peut y avoir autant de visites que de séjours si le niveau de collecte des données est extrêmement détaillé.

2.43 Des données sur les visites de chacune des destinations à l'intérieur d'un pays sont généralement recueillies au moyen d'enquêtes menées à ces endroits. Lorsqu'un visiteur a fait un voyage comportant plusieurs destinations, en visitant trois destinations, par exemple (voir chapitre III, section C.2.2.2), il peut être inclus dans le nombre de personnes visitant chacune des destinations. Autrement dit, si les statistiques concernant le nombre des visiteurs de ces destinations étaient regroupées, elles feraient apparaître un total de trois visites pour ce visiteur. Toutefois, si l'on se place au niveau national, cette personne ne représente qu'une seule visite ou un seul voyage. Il s'ensuit qu'au niveau national les statistiques des visites de destinations (locales ou régionales) ne peuvent pas être compilées pour fournir des statistiques du nombre de visites ou de voyages.

2.44 Un cas particulier est celui d'une personne seule qui, dans le cadre d'un même voyage, fait halte dans différents endroits d'un pays autre que celui de sa résidence habituelle (ces haltes étant considérées comme des « voyages » sous l'angle des statistiques du tourisme récepteur). Cela peut être le cas d'un yacht ou d'un navire de croisière faisant plusieurs escales dans le même pays dans le cadre d'une croisière unique (ou d'une croisière aller-retour). Il s'agit alors de se demander si chacune de ces escales doit être comptée séparément ou en tant que visite unique effectuée par un visiteur unique. La réponse dépendra de l'unité statistique qui présente un intérêt : la personne faisant le voyage (aller-retour) ou la visite (arrivée) elle-même. Dans cette dernière hypothèse, la personne arrivant n'est qu'une dimension de la visite, sans lien avec les escales précédentes de la même croisière. On reviendra sur ce point au paragraphe 3.39.

2.45 Dans de très rares cas, l'identification des visites de tourisme peut être difficile. Par exemple, un non-résident séjournant dans un pays en tant qu'employé d'une entité résidente (voyage non touristique) peut également aller se détendre à la plage ou faire du tourisme dans un autre endroit du pays pendant ses jours de congé. Les diplomates peuvent faire des voyages pour des motifs personnels dans le pays où ils sont en poste (voir *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 2.45). Le plus souvent, ce fait peut ne pas être statistiquement significatif, mais dans certains lieux où les diplomates constituent une partie importante de la population (par exemple, Bruxelles et Luxembourg), une correction s'imposera.

Encadré II.12**Comment considérer les jeunes visiteurs dans la conception de l'échantillon**

La définition du « visiteur » ne comporte aucune limite d'âge. Il s'ensuit que les statisticiens considèrent les enfants comme des visiteurs s'ils satisfont aux critères de définition normalisés. La plupart du temps, les enfants voyagent en tant que membres d'une équipe de voyageurs, le plus souvent avec des membres adultes de leur famille. Certains enfants voyagent bel et bien seuls, mais leur nombre n'est généralement pas considéré comme statistiquement pertinent. Étant donné que les enfants voyagent le plus souvent avec des adultes (qu'il s'agisse ou non de membres de leur famille), les caractéristiques de leur voyage sont généralement déterminées par celles du voyage de l'adulte qui les accompagne.

Les méthodes statistiques appliquées aux enquêtes aux frontières (pour les visiteurs internationaux) et aux enquêtes sur les ménages (pour les visiteurs internes) sont généralement basées sur un échantillon d'individus sélectionnés. Dans les enquêtes sur les ménages, les ménages sont d'abord choisis, puis, généralement, tous les membres du ménage sont sélectionnés, tandis que dans les enquêtes aux frontières, toutes les personnes à bord d'un avion, d'un autobus ou d'une voiture sont sélectionnées. Certains pays utilisent un seuil d'âge, de sorte que, par exemple, seules les personnes âgées de plus de 16 ans sont interrogées et les informations correspondantes sont recueillies. Dans ce cas, la procédure d'estimation ne doit incorporer que les personnes se trouvant au-dessus de ce seuil, les dépenses touristiques ne se rapportant qu'à cette population.

Pour les enquêtes sur les ménages, l'estimation ne pose pas de problème, car la population de référence peut être connue par groupe d'âge (par exemple d'après un recensement de population). Pour les enquêtes aux frontières, il y a peu de chances que cela soit le cas, si bien que l'estimation par rapport à la population de référence correcte soulève une difficulté.

L'estimation des données d'échantillon (visiteurs adultes uniquement) par rapport à la population de référence totale (ensemble des visiteurs, adultes et enfants) entraîne des distorsions dans l'estimation des dépenses totale des visiteurs. Les dépenses moyennes des enfants sont généralement inférieures à celles des adultes et les dépenses des personnes voyageant en équipe sont généralement inférieures à celles des personnes voyageant en groupe ou seules parce que, dans le cas des équipes de voyageurs, l'hébergement, par exemple, est partagé et une même voiture utilisée pour le transport. Il est donc recommandé de ne pas exclure les enfants de l'échantillon. Étant donné qu'ils voyagent le plus souvent en équipe, les informations les concernant peuvent être recueillies avec le concours d'un adulte qui les accompagne.

B.3.4 Équipe de voyageurs et groupe de voyageurs

2.46 Les visiteurs, essentiels pour l'observation du tourisme, ne voyagent pas toujours seuls. Une équipe de voyageurs s'entend (voir *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphes 3.2 à 3.5) « de visiteurs voyageant ensemble et mettant les dépenses en commun ». Une équipe de voyageurs est communément constituée des membres d'une même famille voyageant ensemble, d'amis ou d'autres personnes liées entre elles d'une autre manière. Dans la mesure où une partie, la plus grande partie ou l'intégralité des dépenses d'une équipe de voyageurs — transport, hébergement, alimentation — sont mises en commun, les dépenses ne peuvent être attribuées à aucun des membres de l'équipe pris séparément.

2.47 Une équipe de voyageurs n'est pas un « ménage » au sens donné à ce terme dans les statistiques sur les ménages (comptabilité nationale), car il s'agit d'une unité économique non pas stable, mais fortuite, qui ne dure pas plus longtemps que le voyage. Toutefois, dans bien des cas, une équipe de voyageurs se compose de tous les membres d'un ménage, par exemple un couple ou une famille voyageant ensemble. Dans les statistiques du tourisme, les dépenses touristiques sont rattachées individuellement à chaque membre de l'équipe et non pas globalement à l'équipe de voyageurs, de sorte qu'une fois les dépenses de l'équipe

Encadré II.13**Dépenses par personne dans une enquête par sondage : exemple de l'Autriche**

Dans les enquêtes par sondage autrichiennes sur les voyages internes et les voyages à l'étranger d'Autrichiens âgés d'au moins 15 ans, les questions posées sur les dépenses, à la différence de toutes les autres questions, sont basées sur tous les membres du ménage accompagnant les enfants afin de simplifier la tâche des répondants; il est alors présumé que la plupart des dépenses sont faites pour l'ensemble de la famille. Pour que l'on puisse estimer ces données, les dépenses doivent être ventilées par personne. Il faut donc obtenir également le nombre d'adultes et le nombre d'enfants parmi les membres du ménage accompagnant les enfants. Dans la ventilation des dépenses, on se fonde sur l'hypothèse que les adultes partagent les dépenses des enfants.

Source : Statistiques Autriche.

établies, chaque membre de l'équipe se voit rattacher la dépense qui lui est associée, et c'est cette dépense individuelle qui est prise en considération dans les estimations des dépenses touristiques totales.

2.48 Pour les dépenses partagées, la dépense de chacun des membres de l'équipe de voyageurs sera donc estimée sur la base d'un calcul de moyenne, en utilisant soit une moyenne simple (la même pour tous les produits), soit, en fonction des produits consommés, des formules plus complexes. Ces formules peuvent prendre en considération la structure par âge des membres de l'équipe de voyageurs, par exemple le nombre d'enfants et d'adultes de l'équipe (voir paragraphe 4.78). Ces estimations sont ensuite ajoutées aux chiffres correspondant à la dépense individuelle (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 4.36, *i* et encadré 4.2) de façon à établir la dépense de chaque personne.

2.49 À cet égard, la collecte d'informations sur la taille de l'équipe de voyageurs est importante, car elle influe directement sur la dépense moyenne par personne de ses membres. Ces informations sont également importantes pour la planification en ce qui concerne les destinations (s'agissant, par exemple, de déterminer les dimensions des chambres d'hôtel).

2.50 Il importe également de recueillir des informations sur la composition d'une équipe de voyageurs, en particulier dans le cas de familles avec enfants, lesquelles constituent un marché très spécial, qui a des intérêts et des besoins spécifiques (par exemple, baby-sitters, activités pour les enfants et supervision). Là encore, la dépense moyenne par personne sera influencée par la composition selon l'âge, ainsi que par la taille de l'équipe de voyageurs (voir paragraphe 4.78 et *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphes 3.2 à 3.5).

2.51 Il peut arriver qu'une équipe de voyageurs soit composée de membres de ménages différents, ce qui peut entraîner certaines complications s'agissant de recueillir des données sur le tourisme interne et le tourisme émetteur, dans les cas où les enquêtes sur les ménages sont la méthode de collecte recommandée. Dans ces cas, le ménage est généralement l'unité de sélection, autrement dit les ménages sont échantillonnés. Lorsqu'un ménage est sélectionné, l'un de ses membres ou tous ses membres sont choisis en vue d'un entretien. Dans les cas où une personne sélectionnée a fait un voyage au sein d'une équipe qui comprend un membre d'un autre ménage, il convient de n'obtenir que les caractéristiques du voyage qui se rapportent à la personne sélectionnée. Il ne faut pas recueillir de données sur le membre de l'autre ménage, car cet autre ménage a sa propre probabilité d'être sélectionné à partir de la population des ménages. Toutefois, si les dépenses sont mises en commun par les membres de l'équipe de voyageurs qui appartiennent à des ménages différents, cette information doit être enregistrée pour permettre de calculer exactement la

Encadré II.14**Groupe de voyageurs ou équipe de voyageurs ?**

Prenons l'exemple hypothétique suivant. Un groupe de quatre jeunes adultes voyagent ensemble en voiture depuis la Belgique jusqu'au sud de la France. Ils prennent ensemble les décisions concernant ce voyage, par exemple sur ce qu'ils feront et les lieux qu'ils visiteront. L'un d'eux est le propriétaire de la voiture. Il est décidé que le coût du carburant sera partagé entre les quatre jeunes adultes et qu'en outre le propriétaire de la voiture sera dédommagé par les trois autres pour son utilisation pendant le voyage (le montant de cette indemnisation étant égal au coût de l'usure). Les quatre semblent partager leurs dépenses, mais en fait chacun d'eux paie un montant spécifique en prévision et au cours de voyage, dès lors c'est un groupe de voyageurs.

dépense moyenne par visiteur. Par chance, les dépenses des membres de ménages différents ne sont généralement pas partagées.

2.52 Dans le cas des équipes de voyageurs, le motif principal du voyage doit être celui qui est essentiel pour la décision de faire le voyage prise par l'équipe en tant qu'unité, c'est-à-dire le motif en l'absence duquel l'équipe n'aurait pas fait ce voyage (voir section C.1.1 du présent chapitre).

2.53 Quelle que soit la façon dont ce motif essentiel est défini, chaque membre de l'équipe de voyageurs peut, si on le lui demande, indiquer une raison différente de faire ce voyage. Cette information peut être très précieuse pour les études de marchés. Par exemple, dans le cas d'un visiteur venu pour assister à une conférence en se faisant accompagner par sa famille, le motif principal de cette équipe de voyageurs est d'assister à une conférence, même si les membres de la famille du visiteur qui l'accompagnent n'y assisteront pas, car ils sont venus pour profiter des diverses attractions du lieu visité.

2.54 Il existe un autre type d'unité touristique, à savoir le groupe de voyageurs, constitué de visiteurs individuels ou d'équipes de voyageurs voyageant ensemble dans le cadre d'un voyage organisé pour eux par un tiers (qui est généralement une entreprise spécialisée). Il peut s'agir de personnes participant au même circuit à forfait ou de jeunes voyageant en groupe, par exemple pour participer à une colonie de vacances. Chaque membre de ces groupes partage les dépenses afférentes à un ensemble prédéfini de services, qui incluent généralement le transport et l'hébergement, tout en gardant individuellement le contrôle total des autres dépenses. La part des dépenses communes de chaque membre est pleinement définie et est souvent égale au montant réglé par chaque membre pour faire partie du groupe de voyageurs. Tous les voyages à forfait n'exigent pas des voyageurs qu'ils voyagent avec un groupe : certains forfaits, élaborés sur demande, permettent à des personnes de voyager seules (ou au sein d'une équipe de voyageurs).

2.55 Pour identifier un groupe de voyageurs et une équipe de voyageurs, il est recommandé d'appliquer les critères ci-après :

- Si tous les membres paient un montant identifiable, sans être nécessairement identique, il s'agit d'un « groupe de voyageurs » ;
- Si au moins l'un des membres ne paie pas un montant identifiable pour ou durant le voyage, il s'agit d'une « équipe de voyageurs », parce que certaines dépenses sont mises en commun.

Sur le plan pratique, les pays doivent considérer que, dans la majorité des cas, une équipe de voyageurs se compose des membres d'un ménage (identifié par les enquêtes sur les ménages) qui voyagent ensemble. Toutefois, les statisticiens ne doivent pas perdre de vue que les ménages ne voyagent pas à proprement parler.

2.56 En langage courant, le mot « voyage » peut être utilisé en association avec un visiteur ou un groupe ou une équipe de voyageurs; toutefois, il n'en va pas de même dans les statistiques du tourisme. Un voyage fait par un groupe ou une équipe de n personnes est considéré comme n voyages. Les personnes concernées peuvent être des adultes, des hommes, des femmes ou des enfants¹⁰. En règle générale, les équipes de voyageurs et les groupes de voyageurs ne sont pas observés directement. Ils ne sont pas considérés comme des unités sélectionnées et leur distribution dans l'échantillon n'est pas connue. L'appartenance à une équipe de voyageurs ou à un groupe de voyageurs est une caractéristique du visiteur.

C. Caractéristiques des principales unités statistiques

C.1 Caractéristiques des voyages de tourisme

2.57 Les caractéristiques des voyages de tourisme sont les suivantes (*voir Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 3.9) :

- Motif principal;
- Type de « produit touristique »;
- Durée;
- Origine et destination;
- Modes de transport;
- Types d'hébergement.

2.58 Aux fins d'analyse des dépenses, l'organisation d'un voyage, intégré ou non à un circuit à forfait, est également une caractéristique pertinente, qui sera examinée au chapitre IV.

2.59 Les pays pourront également s'intéresser à d'autres caractéristiques des voyages de tourisme, par exemple la date du voyage (mois ou date exacte) afin d'étudier les variations saisonnières. Les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* ne font aucune recommandation à ce sujet.

C.1.1 Motif principal

2.60 Pour les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, le « motif principal » d'un voyage s'entend du « motif en l'absence duquel le voyage n'aurait pas eu lieu » (paragraphe 3.10). Dans le cas des voyages de tourisme, le voyage doit être fait « pour un motif principal (affaires, loisirs ou autre motif personnel) non lié à l'emploi par une entité résidente du pays ou du lieu visité » (paragraphe 2.9). Le motif principal des visiteurs voyageant au sein d'un groupe de voyageurs ou d'une équipe de voyageurs est examiné dans la section B.3.4.

2.61 Pour les personnes voyageant seules, chaque voyage de tourisme n'a qu'un seul motif principal, encore qu'un visiteur puisse également se livrer, tout en voyageant, à des activités secondaires distinctes de ce motif principal. On peut recueillir des informations sur les activités secondaires si cela présente un intérêt à des fins d'analyse : une personne en voyage d'affaires, par exemple, peut également consacrer quelques jours à se détendre.

2.62 Le motif principal d'un voyage est étroitement lié aux activités principales prévues par un voyageur pendant son séjour et il contribue pour une grande part au niveau de dépenses et au comportement en matière de dépenses de ce voyageur. Une personne

¹⁰ Il convient d'accorder une attention particulière à la manière de mesurer les voyages (par enquête aux frontières ou sur les ménages). Voir également le chapitre III, section D.2.1.

voyageant principalement pour affaires descend le plus souvent dans des types d'hôtels différents (proposant divers service) de ceux qu'utilise une famille voyageant à des fins de détente ou pour rendre visite à des parents ou à des amis. Par exemple, les voyageurs d'affaires recherchent généralement des hôtels disposant d'un centre d'affaires, tandis que les familles sont plutôt intéressées par des espaces réservés aux activités des enfants. La politique touristique doit prendre en compte le fait que les voyageurs d'affaires sont sensibles à des mesures d'incitation différentes et s'attendent à ce que les hôtels répondent à leurs besoins spécifiques.

2.63 Comme indiqué précédemment, l'identification des activités secondaires des visiteurs peut revêtir un intérêt à des fins de planification, de promotion et d'analyse des politiques. En particulier, les décideurs peuvent juger utile de savoir comment les visiteurs réagissent à la diversification des activités dans une destination et aux stratégies visant à les inciter à rester plus longtemps dans le pays, la région ou le lieu visité.

2.64 Il n'est pas toujours simple de distinguer le motif principal d'un voyage, même dans le cas de personnes voyageant seules. Or, le critère doit toujours être le même : « Le motif en l'absence duquel le voyage n'aurait pas eu lieu. » Par exemple, une personne peut visiter une destination pendant deux jours pour ses affaires, puis y séjourner trois jours supplémentaires pour faire du tourisme. Selon notre critère, il s'agit d'un voyage d'affaires, l'activité de loisir, même de plus longue durée et associée à des dépenses plus importantes, étant classée comme une activité secondaire : « Vacances, loisirs et détente ». Le même principe est applicable à un conjoint qui accompagne une personne en voyage d'affaires. Même si le conjoint n'est venu qu'à des fins de loisirs, le voyage n'aurait pas eu lieu en l'absence du motif concernant les affaires. Le motif du voyage est donc « Affaires et motifs professionnels »; le motif « Vacances, loisirs et détente » étant considéré comme se rapportant à une activité secondaire.

2.65 Les voyages dont le motif principal est le travail, le voyageur ayant noué une relation employeur-employé avec une entité résidente dans le lieu visité (par exemple les travailleurs saisonniers, travaillant dans l'agriculture, le bâtiment ou le tourisme, ou comme cueilleurs de fruits, serveurs ou ouvriers du bâtiment), ne sont pas considérés comme des voyages de tourisme. Ces voyageurs ne sont pas non plus considérés comme des visiteurs. Inversement, si l'employeur réside dans le pays d'origine du voyageur et que celui-ci soit chargé d'accomplir une tâche spécifique pour une entreprise spécifique pendant une durée spécifiée, le voyageur est considéré comme un visiteur, pour des raisons de concordance avec les autres cadres macroéconomiques (en particulier aux fins des statistiques sur le commerce international des services). Dans ce cas, il importe de créer une catégorie distincte pour ces voyageurs, s'ils sont suffisamment nombreux (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphes 2.35 à 2.38).

2.66 En revanche, les artistes-interprètes voyageant pour présenter un spectacle, les professeurs ou conférenciers invités, ou les techniciens envoyés pour installer ou réparer des équipements sont considérés comme des visiteurs, même s'ils sont payés dans le pays visité, car ils n'ont pas noué de relation employeur-employé, dans laquelle un producteur résident, au sens du MBP6 (paragraphe 11.13), dirige et contrôle leur travail.

2.67 En ce qui concerne le motif d'un voyage, les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* distinguent deux grandes catégories : les motifs personnels et les affaires et motifs professionnels. La catégorie des motifs personnels est divisée en huit sous-catégories et les pays sont invités à créer des sous-catégories supplémentaires (si elles sont considérées comme suffisamment importantes) sous chaque catégorie (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphes 3.19 et 3.20). Pour permettre l'agrégation, la classification internationale et les comparaisons internationales, ces sous-catégories supplémentaires doivent être définies compte tenu de la même

structure hiérarchique. Si, toutefois, le nombre de cas est insuffisant pour rendre utile une sous-catégorie définie au plan international, il pourra être nécessaire de fusionner des sous-catégories. En tout état de cause, la distinction entre « Affaires et motifs professionnels » et « Motifs personnels » et l'identification des voyages faits pour des raisons tenant à la santé et aux soins médicaux et à l'éducation doivent au moins satisfaire aux exigences concernant la compilation des données supplémentaires concernant les voyages recommandées pour les statistiques de la balance des paiements (voir MBP6, paragraphe 10.87).

2.68 La classification des voyages de tourisme selon le motif principal, présentée dans les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* (paragraphe 3.14 à 3.21), développe les classifications antérieures, décrit le contenu éventuel de chaque catégorie et sous-catégorie et incorpore de nouvelles catégories dont l'importance a grandi dans le monde depuis la publication des *Recommandations sur les statistiques du tourisme* de 1993.

2.69 Les principales sous-catégories sont énumérées plus loin. On notera que, s'agissant d'incorporer cette classification recommandée dans les enquêtes auprès des visiteurs, l'ordre et l'imbrication des catégories et des sous-catégories peuvent influencer de façon importante sur les réponses; la conception de l'enquête doit tenir soigneusement compte de ce fait. Il est recommandé de faire suivre une question de premier niveau visant à déterminer l'existence d'un motif personnel ou celle d'un motif relevant de la catégorie « Affaires et motifs professionnels » de questions de second niveau pouvant déterminer des données plus précises, telles que celles relevant des sous-catégories des « motifs personnels ».

Classification des voyages de tourisme en fonction du motif principal :

1. Motifs personnels
 - 1.1. Vacances, loisirs et détente
 - 1.2. Visites à des parents et amis
 - 1.3. Éducation et formation
 - 1.4. Santé et soins médicaux
 - 1.5. Religion/pèlerinage
 - 1.6. Achats
 - 1.7. Transit
 - 1.8. Autres
2. Affaires et motifs professionnels

2.70 La classification d'un voyage en fonction du motif principal peut exiger de certains pays qu'ils adaptent leurs classifications existantes. Par exemple, les pays où un certain nombre de visiteurs arrivent à bord de navires de croisière ou de yachts dans le cadre d'un voyage qui comprend également un grand nombre de visites dans d'autres lieux et pays doivent prévoir une sous-catégorie spécifique de motifs qui permette à ces visiteurs de se classer comme voyageurs « faisant une croisière ou du yachting », sous la sous-classe « Vacances, loisirs et détente », sans autre motif ou destination spécifique, encore que cela ne soit pas toujours le cas, comme le montre l'expérience du pays évoquée ci-après (voir encadré II.17).

2.71 Dans les pays où le nombre de visiteurs recevant des traitements médicaux est une question essentielle, il convient d'indiquer que le motif « Santé et soins médicaux » se rapporte aux voyages faits spécifiquement pour recevoir des soins médicaux, que le voyage ait été décidé par le visiteur lui-même ou, par exemple, par une commission médicale ou une caisse d'assurance sociale, et ce pour veiller à la cohérence avec les statistiques relatives à l'offre et à l'élaboration de politiques régionales qui ont pour objectif de promouvoir le développement de l'offre pour ces visiteurs.

Encadré II.15 Modification de la liste de motifs proposée

Les pays pourront souhaiter simplifier la liste proposée ou utiliser une autre classification plus détaillée. Il est possible de le faire, à condition d'en avoir évalué soigneusement les conséquences.

Lorsqu'ils créent de nouvelles sous-catégories ou adoptent celles qui leur sont recommandées, les pays doivent savoir que chaque sous-catégorie doit englober un nombre de cas suffisant pour que les réponses recueillies, généralement grâce à un échantillon, puissent produire des résultats statistiquement significatifs.

Par exemple, certaines îles des Caraïbes font la promotion de l'« organisation de voyages de noces » en tant que nouveau créneau, et les départements de marketing ont indiqué tenir absolument à ce que cette niche soit incorporée en tant que sous-catégorie distincte de motif. Toutefois, il importe de s'assurer au préalable que le nombre d'observations dans l'échantillon sera suffisant pour l'établissement d'un ensemble de données statistiquement fiables. Dans les cas où la population concernée semble devoir être réduite, tout en revêtant un intérêt pour l'élaboration de la politique touristique, il vaudrait mieux recueillir l'information sur les caractéristiques de ces personnes directement, à l'aide d'un questionnaire, par exemple dans les établissements d'hébergement connus pour offrir leurs services à ce segment du marché.

Encadré II.16 Caractéristiques des voyages de tourisme : exemple de l'Espagne

Vu le grand nombre de personnes qui visitent l'Espagne, il est possible et statistiquement significatif d'adopter des subdivisions supplémentaires dans les sous-catégories de motifs relevant des loisirs et des affaires :

- Motifs relevant des loisirs :
 - Tourisme gastronomique;
 - Tourisme culturel;
 - Tourisme sportif;
 - Campagne et plage (repos);
 - Autres types de loisirs;
- Motifs relevant des affaires :
 - Participation à des foires commerciales, à des congrès et à des conventions;
 - Travaux saisonniers;
 - Autres motifs relevant de la catégorie « Affaires et motifs professionnels ».

Source : Institut d'études touristiques (IET).

2.72 Dans le cas des flux internationaux de voyageurs, les services de l'immigration posent souvent une question sur le motif de la visite. Aux fins de la comparabilité internationale, les catégories relevant du « motif principal de la visite » doivent correspondre à la classification des voyages de tourisme en fonction du motif principal.

2.73 D'un autre côté, les personnes observant les voyageurs dans les lieux d'hébergement peuvent ne pas pouvoir distinguer entre les personnes qui voyagent pour des motifs personnels et celles qui le font pour affaires ou pour motifs professionnels.

C.1.2 Types de produits touristiques

2.74 Le concept de « types de produits touristiques » a été adopté principalement par les agences de voyages et les voyagistes comme instrument de commercialisation destiné à adapter l'offre à des marchés spécifiques intéressés par certains aspects des lieux visités. On peut citer les exemples de l'écotourisme, du tourisme vert, du tourisme culturel et du tourisme urbain.

Encadré II.17**Définition du croisiériste : exemple des Bahamas**

L'énoncé selon lequel « les croisières n'ont pas de destination » ne s'applique pas aux Bahamas parce que la ou les destinations prévues lors d'une croisière sont le critère de sélection de cette croisière. L'Organisation du tourisme des Caraïbes définit un croisiériste comme un « visiteur de la journée spécial qui arrive sur un navire de croisière, séjourne généralement moins de 24 heures et passe la nuit à bord du navire, même si ce navire reste au port jusqu'au lendemain ou pendant plusieurs jours ». Le Département de recherche et de statistique du Ministère du tourisme et de l'aviation des Bahamas définit ces visiteurs comme des « personnes visitant les îles des Bahamas sur un navire de croisière et utilisant ce navire comme moyen d'hébergement ».

En 2008, la Cruise Lines International Association a réalisé une monographie sur le marché des croisières, à propos de laquelle elle a interrogé 2 426 résidents des États-Unis qui étaient âgés d'au moins 25 ans et dont le ménage disposait d'un revenu d'au moins 40 000 dollars. Les répondants ont nommé des lieux de croisière intéressants; 43 % d'entre eux ont indiqué que les Caraïbes étaient leur destination de croisière préférée. L'Alaska, les Bahamas, Hawaii et la Méditerranée et les îles grecques figuraient également parmi ce qu'ils considéraient comme les meilleures destinations. 80 % des croisiéristes ont estimé que les vacances de ce type étaient un bon moyen de trouver des destinations où ils aimeraient retourner.

La Cruise Lines International Association a mis à jour sa monographie en 2011 en y ajoutant des études annuelles, notamment le « Rapport sur l'industrie des croisières » et d'autres études économiques.

Source : Bahamas, Ministère du tourisme.

2.75 Les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* mentionnent bien ce concept en tant que question pertinente, mais cette publication n'a pas encore fait de recommandation spécifique à cet égard. Nul ne nie la nécessité d'établir des paramètres pour définir et segmenter les différents types de produits touristiques, mais la meilleure façon de procéder à cet égard dans l'optique des statistiques internationales n'a pas encore été trouvée. Avant d'incorporer le concept des types de produits touristiques dans leurs classifications et questionnaires, les pays doivent étudier avec soin la question de savoir si cette caractérisation présente un intérêt pour leur analyse de la demande. Les visiteurs qui répondent aux enquêtes peuvent ne pas toujours bien comprendre ce concept, en particulier ceux qui organisent eux-mêmes leur voyage au lieu d'acheter un voyage à forfait ou ceux qui voyagent pour rendre visite à des parents ou à des amis.

2.76 Le concept de « types de produits touristiques » ne doit pas être confondu avec le concept de produits du SCN et ces produits ne relèvent d'aucun code ou classification applicables aux biens et aux services, tels que la Classification centrale de produit (CPC) Version 2, la Nomenclature des fonctions de la consommation individuelle (COICOP) ou le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises. Les « types de produits touristiques » ne doivent pas non plus être confondus avec les « produits caractéristiques du tourisme » (voir chapitre V), qui sont identifiés par le biais de la COICOP.

C.1.3 Durée

2.77 Les estimations du « volume » du tourisme, sur lesquelles on reviendra plus en détail, sont basées non seulement sur le nombre de visiteurs (voyages), mais aussi sur la longueur de leur séjour, car des séjours plus longs exercent une pression plus importante sur de nombreux éléments de l'offre. Par ailleurs, les dépenses sont fortement tributaires de cette variable. Les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*

recommandent de faire une distinction entre les séjours de plus de 24 heures (autrement dit les séjours des touristes) et les séjours plus courts au cours desquels la personne ne passe pas la nuit (autrement dit, les visites effectuées par des excursionnistes). La durée du séjour des touristes est mesurée en nombre de nuitées¹¹. La longueur totale des séjours des excursionnistes est mesurée en nombre de jours.

2.78 Si un visiteur fait un séjour de plus de 24 heures, il est considéré comme un touriste, quelle que soit la forme d'hébergement utilisée. Il y a là une différence avec le critère appliqué par un grand nombre de pays ou d'organisations qui ne comptent les séjours de plus de 24 heures que s'ils sont passés dans un lieu d'hébergement officiel (voir encadré II.17 concernant l'exemple des Bahamas).

2.79 On peut aussi se demander comment considérer les activités auxquelles se livre un visiteur après minuit (par exemple, en assistant à un match de football, à un spectacle ou à une fête en dehors de son environnement habituel). Il est recommandé de ne pas considérer comme donnant lieu à un séjour de plus de 24 heures les activités qui n'impliquent pas de trouver un lieu de repos jusqu'au lendemain matin. En revanche, une nuit passée sur un banc, sur la plage, dans une gare ou un aéroport ou un autre endroit doit être considérée comme un séjour de plus de 24 heures, même en l'absence de toute forme d'hébergement organisée.

2.80 Les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* ne font aucune recommandation spécifique concernant la classification de la durée du séjour, car le choix des catégories à inclure dépend de la distribution observée, ou attendue, selon la durée des séjours des visiteurs. Concrètement, aucune catégorie ne doit représenter moins de 5 % du nombre total de voyages afin d'écartier la difficulté que pose l'obtention d'observations statistiquement valides à partir des échantillons. Il peut être difficile de mesurer les séjours de touristes d'entrée durant plus de 91 nuits, car il est fréquent que les services de l'immigration n'admettent pas des touristes pour un séjour de plus de trois mois, sauf dans des conditions spécifiques. Les séjours particulièrement longs doivent faire l'objet d'un traitement rigoureux, car ils ont un impact important sur la longueur moyenne du séjour et sur les dépenses touristiques quotidiennes et totales.

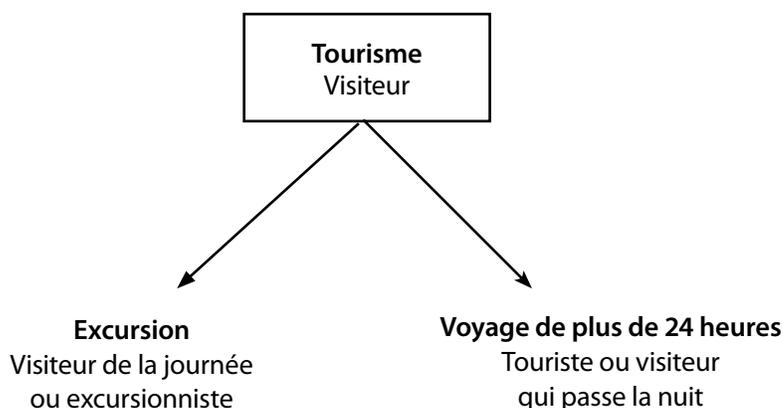
2.81 La durée d'un séjour doit correspondre à la durée effective du séjour (pendant laquelle l'activité touristique se produit), et non à sa durée autorisée. Dans le cas du tourisme récepteur, cela peut engendrer des écarts avec les statistiques de l'immigration d'un pays, lorsque celles-ci sont basées sur les déclarations des visiteurs lors de leur arrivée, et non sur les observations au moment du départ. Cette situation est fréquente lorsque les statistiques de l'immigration n'enregistrent pas les dates d'arrivée et de départ.

2.82 La durée du séjour dans les lieux visités diffère de la durée de l'absence de l'environnement habituel, puisque le mouvement entre les lieux n'est pas instantané. Par exemple, la période d'absence d'Europe d'une personne qui prend l'avion en Europe pour se rendre, par exemple, en Australie et en revenir (chaque vol durant 24 heures) est plus longue de deux jours que la durée du séjour en Australie enregistrée. Il faut en tenir compte lorsqu'on compare des données relatives aux voyages à partir d'un point d'origine (tourisme émetteur et interne) avec des données relatives aux voyages vers une destination (tourisme récepteur), c'est-à-dire lorsqu'on utilise les statistiques miroirs.

2.83 S'agissant des visiteurs utilisant un moyen d'hébergement commercial, la durée moyenne de leur séjour mesurée dans les statistiques d'hébergement peut différer de la

¹¹ Il faut donc demander aux touristes combien de nuits (et non de jours) ils ont passé dans un lieu ou pays. Toutefois, il arrive souvent que seuls le jour d'arrivée et le jour de départ d'un touriste soient connus. En pareil cas, on peut généralement supposer que le nombre de nuits est égal au nombre de jours séparant le jour d'arrivée du jour de départ.

Figure II.1
Excursionniste ou touriste



durée moyenne de séjour mesurée en les observant, car il se peut qu'ils utilisent plusieurs prestataires de services d'hébergement (commercial ou non commercial).

C.1.4 Origine et destination (et autres lieux visités)

2.84 L'« origine » d'un voyage de tourisme s'entend du lieu de résidence habituelle du visiteur. Pour les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* (paragraphe 2.31), la destination principale d'un voyage de tourisme se réfère au « lieu visité qui est au cœur de la décision de faire le voyage en question ». Cette définition concorde avec celle du motif principal d'un voyage. Les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* recommandent, si le visiteur ne peut pas désigner un tel lieu, de considérer que la destination principale s'entend du lieu où il a passé le plus de temps pendant son voyage. Si, une fois de plus, un tel lieu ne peut pas être désigné par le visiteur, la destination principale est le lieu qui est le plus éloigné de son lieu de résidence habituelle. Néanmoins, différentes destinations peuvent être visitées pendant un voyage. Il s'ensuit que les dépenses qui peuvent être faites dans d'autres destinations ou pays également visités pendant un voyage seront affectées à la « destination principale ». Une destination principale doit correspondre à chaque voyage.

2.85 Comme indiqué plus haut, une catégorie spéciale intitulée « en croisière » peut, le cas échéant, être créée pour les croisières faisant visiter différents lieux et pays, mais sans destination spécifique (voir paragraphe 2.70).

2.86 Du point de vue commercial, le rapprochement des origines et des destinations peut fournir des informations importantes (voir également encadré II.18). Il peut toutefois être difficile de produire et de traiter des données statistiquement significatives à partir d'enquêtes, en particulier si la classification par destination de l'ensemble est établie à partir de données administratives, car les services de l'immigration ne définissent pas toujours les destinations comme indiqué plus haut.

2.87 L'origine géographique de chaque voyage peut représenter une variable explicative utile en ce qui concerne le coût de l'accès à un lieu donné et peut servir à vérifier la concordance des données sur les dépenses.

Encadré II.18**Comparaison de l'origine et de la destination à l'aide des données administratives dans le pays d'origine et le pays de destination**

L'Afrique du Sud a examiné la difficulté que présente la détermination du pays d'origine et du pays de destination dans le cas des voyages internationaux, en comparant les données concernant les visiteurs sud-africains en Nouvelle-Zélande et les visiteurs néo-zélandais en Afrique du Sud à l'aide des fichiers administratifs.

Le recours aux statistiques miroirs est utile et possible, mais il est également complexe et exige un temps considérable. Tous les pays ne disposent pas de données détaillées sur le tourisme récepteur.

Source : UbombaJaswa, S. (2010).

C.1.5 Modes de transport

2.88 Il s'agit du principal mode de transport utilisé pendant le voyage pour atteindre le pays ou le lieu visité. Les visiteurs combinant le plus souvent différentes formes de transport, une définition précise s'impose (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 3.32). Étant donné que les coûts par unité de distance varient, le principal mode de transport doit généralement s'entendre de celui par lequel la plus longue distance est parcourue, et non de celui qui représente la plus grande partie du coût du transport total. Pour une analyse plus détaillée des dépenses de transport, il peut être nécessaire de recueillir également des informations sur les modes secondaires de transport.

2.89 Dans certains pays ou territoires, le concept de « mode de transport » peut être formulé différemment. Dans le cas des îles, par exemple, le mode de transport peut être celui qui est utilisé pour se rendre dans l'île (aérien, par exemple, ou par eau), même s'il ne s'agit pas de celui par lequel la plus longue distance est parcourue, puisque l'arrivée par automobile n'est manifestement ni acceptable ni utile, même si le mode de transport par automobile correspond à la plus longue distance parcourue.

2.90 Les données relatives au principal mode de transport sont utiles d'un point de vue commercial et constituent souvent une variable explicative pertinente pour les dépenses quotidiennes moyennes.

2.91 Les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* (figure 3.2) proposent une ventilation détaillée des modes de transport possibles. Les pays doivent l'étudier et l'adapter à leur contexte national. Toutefois, certains modes peuvent ne pas être pertinents (par exemple, l'arrivée par la route dans le cas d'un pays insulaire, par chemin de fer dans les pays sans connexions ferroviaires internationales ou par bateau dans les pays sans frontières maritimes ou fluviales).

C.1.6 Types d'hébergement

2.92 Les données relatives aux différents types d'hébergement utilisés pendant un voyage de tourisme sont utiles à plusieurs titres :

- Le type d'hébergement utilisé est un puissant déterminant du comportement et des dépenses consacrées à des postes supplémentaires tels que l'alimentation, le transport et les loisirs. Il est particulièrement important de déterminer si les données relatives aux services d'hébergement commercial se rapportent à l'hébergement uniquement ou également à l'alimentation (petit déjeuner, demi-pension ou pension complète) ou à d'autres services connexes, comme c'est le cas des forfaits tout compris.

Encadré II.19**Hébergement non loué : exemple de l'Autriche**

Les résultats des estimations font apparaître l'importance de l'hébergement non loué en Autriche. Quelque 75 % des arrivées et des nuits se passent dans des logements loués, mais une arrivée sur quatre donne lieu à un hébergement non loué.

Afin de recueillir des informations sur les non-résidents qui séjournent chez des amis ou des parents en Autriche, on a ajouté certaines questions aux enquêtes par sondage trimestrielles, qui ne posaient jusqu'alors que des questions intéressant le tourisme interne et le tourisme émetteur. Depuis 2008, les répondants donnent des informations sur l'hébergement qu'ils fournissent à des amis et parents non résidents (avec une ventilation par type de voyage et pays d'origine). L'estimation des résultats a permis de calculer le nombre total d'arrivées de non-résidents et de nuits passées par ceux-ci chez des amis ou des parents en Autriche.

Source : Ostertag-Sydler, J. (2010).

Encadré II.20**Classification de l'hébergement : exemple de l'Égypte**

En Égypte, il existe deux principales classifications de l'hébergement, les données étant collectées comme suit :

1. Hébergement en hôtel

Lieu d'hébergement	1. Village de tourisme	2. Hôtel	3. Hôtel flottant
Nombre de nuitées			
a) Catégorie	(1) 5 étoiles; (2) 4 étoiles; (3) 3 étoiles; (4) Autres		
b) Type d'hébergement	(1) Pension complète; (2) Demi-pension (3) Chambre d'hôtes (4) Chambre seulement		

2. Hébergement non hôtelier

Lieu d'hébergement	Nombre de nuitées
4. Centre de soins/hôpital	
5. Amis ou parents	
6. Appartement loué	
7. Privé (appartement, villa, maison)	
8. Logement en multipropriété	
9. Camps, camping, auberges de jeunesse	
10. Autres (veuillez préciser)	
Total	

Source : Ministère du tourisme égyptien (2012).

- De nombreux pays tendent à ne pas tenir compte de l'importance des séjours dans la famille ou chez des amis ou dans une résidence secondaire en tant que types d'hébergement pendant un voyage, et pas seulement dans le cas du tourisme interne (voir chapitre VI, section K.2.3). Par ailleurs l'utilisation de ce type d'hébergement influe fortement sur le niveau global et la structure des dépenses. Pendant une récession, ces types d'hébergement sont généralement utilisés davantage, en remplacement de l'hébergement commercial.
- L'identification des différents types d'hébergement utilisés pendant un voyage fournit, avec le nombre de nuits passées dans chacun d'eux, des informations

précieuses permettant de vérifier et d'ajuster les statistiques de l'hébergement, que les pays recueillent souvent parallèlement à leur observation des visiteurs.

2.93 La classification des types d'hébergement, qui est une question spéciale qui préoccupe les pays, sera examinée au chapitre V.

C.2 Caractéristiques des visiteurs

2.94 Les pays sont encouragés à recueillir des informations sur les caractéristiques personnelles de leurs visiteurs, telles que l'âge, le sexe, la situation au regard de l'activité, la profession, le revenu annuel du ménage, de la famille ou individuel et le niveau d'instruction (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphes 3.6 à 3.8), même si ces informations ne sont pas requises aux fins de comparaison internationale. Ces données peuvent aider à identifier différents segments du marché : familles voyageant avec de jeunes enfants, voyageurs d'un certain âge, jeunes voyageurs, retraités, voyageurs à revenus élevés, etc. En outre, ces caractéristiques peuvent faire apparaître une corrélation avec celles des voyages, ce qui intéresse l'estimation courante des flux et des dépenses touristiques.

2.95 Certains pays limitent leurs descriptions et analyses concernant les visiteurs à ceux qui ont dépassé un certain âge, ce qui tient essentiellement au fait que l'on ne peut pas attendre des enfants qu'ils répondent à des questions sur le motif du voyage, les dépenses, etc.¹². Le dénombrement administratif des flux de visiteurs (données relatives à l'immigration) traite les enfants comme n'importe quels autres voyageurs : ils ont besoin de billets d'avion ou de train ou de tickets d'autobus, d'alimentation, d'un logement, etc., et ces articles leur sont vendus. Les enfants ne doivent donc pas être exclus, car ils sont inclus dans les enquêtes sur le budget des ménages, même s'ils font l'objet d'un traitement spécial (voir section B.3.4).

2.96 Les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* (paragraphe 3.6) présentent les diverses caractéristiques qui peuvent être observées, sans faire de recommandation spécifique quant à l'utilisation de l'information sur les caractéristiques des visiteurs. Il appartient à chaque pays d'évaluer la pertinence de certaines variables et de l'ensemble des variables et, en particulier, de se demander comment les informations de ce type pourraient être utilisées et ce qu'elles pourraient impliquer sur le plan de la méthode statistique et des techniques d'observation (par exemple la taille de l'échantillon devra être augmentée si les informations doivent être recoupées avec les caractéristiques).

2.97 Les caractéristiques personnelles jugées utiles doivent être prises en considération durant la conception statistique de l'échantillon, en particulier dans le cas des équipes de voyageurs. Il convient d'identifier les caractéristiques non seulement du chef de facto (ou autoproclamé) d'une équipe, mais aussi de chacun de ses membres. On se fera ainsi une idée véridique et équitable des caractéristiques des visiteurs.

2.98 Les autres caractéristiques essentielles pour déterminer les différentes formes de tourisme sont le pays de résidence du visiteur et son lieu de résidence habituelle dans ce pays. Ces aspects sont abordés dans la section D.

¹² Les États membres de l'Union européenne (UE) doivent se conformer aux prescriptions détaillées énoncées dans les règlements de l'UE.

D. Formes de tourisme : récepteur, interne et émetteur

2.99 Les visiteurs peuvent voyager à l'intérieur de leur pays de résidence ou à l'étranger. Ce faisant, ils doivent franchir des frontières politiques et administratives (sauf dans le cas des résidences secondaires). Il importe de qualifier le tourisme compte tenu de ces frontières, afin d'établir dans quelle économie (ou lieu) les effets économiques du tourisme se feront sentir. C'est sur ces questions que le concept de formes de tourisme est focalisé (voir *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphes 2.15 et 4.12 à 4.14).

2.100 Eu égard à la principale destination d'un voyage, les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* (paragraphe 2.32) décrivent ces formes de tourisme comme suit :

Un voyage interne est un voyage dont la destination principale se situe dans le pays de résidence du visiteur. Un voyage d'entrée ou un voyage à l'étranger est un voyage dont la destination principale se situe en dehors du pays de résidence du visiteur.

Un voyage de tourisme émetteur peut comprendre des visites de lieux situés dans le pays de résidence de la même façon qu'un voyage interne peut comprendre des visites faites en dehors du pays de résidence du visiteur [par exemple, une personne voyageant à l'étranger peut devoir commencer par se rendre dans la ville où elle doit prendre l'avion et elle peut décider d'y passer quelques jours. Cette composante du voyage est considérée comme une visite interne].

Toutefois, un voyage d'entrée ne comprend que des visites faites dans le pays de référence.

2.101 Sur la base de ces caractéristiques, les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* (paragraphe 2.39) distinguent les trois formes fondamentales de tourisme ci-dessus.

2.102 Comme il a été expliqué plus haut (voir paragraphe 2.9), il est de la plus haute importance de classer les visiteurs internationaux en fonction de leur pays de résidence, et non de leur nationalité.

2.103 Dans les tableaux présentant des informations sur le pays de résidence ou le pays de destination des visiteurs à l'étranger, il convient de tenir compte de la différence entre les termes « pays » et « territoire », en particulier lorsqu'il s'agit de définir des groupements géographiques aux fins de l'élaboration de politiques de commercialisation (spécifiques au pays et/ou comparables au plan international). S'agissant des voyageurs internationaux, il est recommandé d'utiliser la classification de la Division de statistique de l'ONU intitulée « Pays et régions, codes et abréviations », car l'information peut se rapporter à un *territoire*, et non à un *pays* au sens politique du terme. Par exemple, les voyageurs à destination ou en provenance des territoires français ou néerlandais des Caraïbes doivent être identifiés comme voyageant à destination ou en provenance des Caraïbes, et non d'Europe.

2.104 Les pays doivent également être encouragés à élaborer leurs propres groupements territoriaux basés sur la proximité géographique et l'importance relative des flux de visiteurs. Les pays peuvent identifier en détail les flux de visiteurs et de voyageurs en provenance des pays voisins et des régions (ou groupements de pays) auxquelles ils appartiennent, puis identifier séparément les quelques autres pays d'où proviennent des flux importants de visiteurs et de voyageurs en les groupant par régions, les pays restants étant groupés en grandes catégories régionales. Par exemple, 15 pays d'Afrique centrale et australe sont membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), organisme créé pour promouvoir la coopération entre pays limitrophes. Nombre de pays membres de la SADC souhaiteraient disposer de statistiques sur les arrivées en provenance des autres

pays membres, qui se distingueraient des statistiques concernant les arrivées en provenance de pays non membres.

2.105 Le comptage effectué pour chaque pays du monde dans le cadre de la présentation tabulaire des statistiques du tourisme (comme c'est souvent le cas dans les statistiques des migrations) peut aboutir à des résultats de nature à induire en erreur. Dans bien des cas, il y a des pays pour lesquels les flux correspondants de voyageurs peuvent ne pas être significatifs. D'un point de vue statistique, les variations d'une année à l'autre de ces nombres très réduits sont considérées comme aléatoires. Il convient de résister aux pressions des utilisateurs qui demandent des données sur les pays qui ne sont pas statistiquement significatives, par exemple lorsque la population de référence totale est très faible.

Chapitre III

Mesure des flux et des caractéristiques des voyages de tourisme et des visiteurs

Le présent chapitre est structuré comme suit : la section A donne un bref aperçu de l'importance de la mesure des flux des voyages de tourisme et des visiteurs. La section B passe en revue des problèmes généraux de mesure posés par les flux touristiques. Les autres sections approfondissent les modalités de la collecte de données sur le tourisme récepteur, interne et émetteur. La section C, qui porte sur le tourisme récepteur, met plus particulièrement l'accent sur le tourisme en tant que service donnant lieu à des échanges internationaux, et propose une approche en deux phases de la mesure des flux mondiaux et en étudie les caractéristiques en détail. La section D examine le tourisme interne, en se focalisant sur les enquêtes sur les ménages en tant que principale source d'information, et étudie certains des facteurs qui influent sur la méthode statistique et l'échantillonnage. La section E, qui traite du tourisme émetteur, s'inspire largement du contenu des deux sections précédentes. Les sections C à E s'achèvent chacune sur un tableau de résultats proposé.

A. Introduction

3.1 Si le présent guide concerne l'établissement de statistiques du tourisme, il ne faut pas oublier que ces statistiques doivent être intégrées dans le cadre plus général du système statistique national de chaque pays. Les différents organismes collaborant au sein du système statistique national apportent des contributions importantes et utiles à la qualité, à la concordance et à la reconnaissance des statistiques dans tous les domaines.

3.2 La balance des paiements doit mesurer les dépenses consacrées aux « biens et services acquis dans une économie par des non-résidents au cours de visites dans cette économie, pour usage propre ou cédés sans contrepartie, et, inversement, aux biens et services acquis dans d'autres économies par des résidents au cours de visites dans ces autres économies, pour usage propre ou cédés sans contrepartie » (MBP6, paragraphe 10.86). Compte tenu du fait que la mesure de ces dépenses passe généralement par une estimation des flux de voyageurs internationaux et des dépenses quotidiennes moyennes des voyageurs, les pays doivent mesurer l'intensité des flux de toutes les catégories de voyageurs de courte durée résidents et non résidents qui franchissent une frontière, ainsi que leurs séjours et leurs caractéristiques principales, pour la simple raison qu'il existe une corrélation étroite entre les dépenses et ces variables.

3.3 Le présent chapitre porte sur la caractérisation de tous les types de visiteurs (qui revêt un intérêt pour l'analyse du tourisme) et la mesure des flux de voyageurs internationaux (qui revêt un intérêt pour la balance des paiements). Le chapitre IV est consacré à la mesure des dépenses.

3.4 Comme indiqué dans les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* (paragraphe 2.12), le tourisme est un sous-ensemble des voyages. Il s'ensuit

que la mesure des flux de visiteurs (internationaux) exige que ces derniers soient identifiés parmi le nombre total de voyageurs (internationaux). Par ailleurs, les voyages de tourisme doivent être identifiés¹³. Le lien entre le tourisme et les voyages explique pourquoi les deux termes peuvent être employés dans l'ensemble du présent chapitre (voir *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, figure 2.1).

3.5 Les pays doivent bien comprendre que les directives énoncées dans la présente publication ont un caractère général; il appartient donc à chacun d'entre eux d'adopter les recommandations qui correspondent le mieux à leur situation, sur la base d'un examen approfondi des spécificités de leurs flux touristiques. Cela étant, il est recommandé aux pays de se conformer autant que possible à ces directives afin de maximiser la concordance et la comparabilité internationale.

3.6 Toutefois, si le présent chapitre porte essentiellement sur le tourisme récepteur, le tourisme interne est en fait plus important pour la plupart des pays en termes de nombre de voyages, des dépenses et de la demande d'offre touristique (par exemple, l'hébergement, les restaurants et le transport). Les pays qui sont dans ce cas doivent donc privilégier la mesure des variables du tourisme interne; autrement dit, ils ne doivent pas mesurer ces variables uniquement après avoir mesuré correctement le tourisme international.

3.7 Le présent chapitre met l'accent sur le tourisme récepteur pour deux raisons : premièrement, en raison d'un accord passé avec le Fonds monétaire international (FMI) sur la nécessité de promouvoir une coordination étroite entre les pays en ce qui concerne la mesure des voyages et des dépenses associées au tourisme récepteur et émetteur dans les statistiques de la balance des paiements (voir *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, chapitre 8, section B); et, deuxièmement, parce que cela reste le domaine dans lequel les expériences nationales sont les plus nombreuses et peuvent être partagées. Ces expériences relèvent dans une large mesure de l'autorité des administrations nationales du tourisme.

3.8 Étant donné que les bureaux nationaux de statistique sont généralement chargés de conduire les enquêtes générales sur les ménages et les enquêtes sur les revenus et les dépenses, l'OMT recommande vivement que, dans les pays où l'expérience statistique de l'Administration nationale du tourisme est limitée, le Bureau national de statistique se charge de la conception statistique des enquêtes qui contiennent des données relatives aux visiteurs.

B. Problèmes de mesure et quelques caractéristiques générales

3.9 Il importe de souligner que la terminologie et, partant, la mesure associées à la demande dépendent de la forme de tourisme (voir paragraphe 2.41). En particulier, les voyages et les visites (voir chapitre II, section B.3) ont des sens différents selon la forme de tourisme considérée.

3.10 En ce qui concerne le tourisme récepteur (comme pour les voyages d'entrée), ce sont des « voyages » qui sont généralement observés : mouvements de non-résidents franchissant des frontières internationales. Du point de vue des statistiques du tourisme, il n'existe qu'une seule exception importante : le voyage d'une personne qui, entrée dans le pays en tant que non-visiteur, se livre ensuite à une activité de tourisme secondaire, comme dans le

¹³ Il est sans doute extrêmement coûteux et contraignant d'identifier tous les voyages faits dans l'environnement habituel (voyages non touristiques) et les autres (voyages de tourisme). Certaines données sur les voyages non touristiques, par exemple sur les trajets domicile-travail, sont en fait recueillies et servent à d'autres fins utiles que l'analyse du tourisme.

cas d'une personne qui est entrée dans le pays pour travailler pour une entreprise résidente et fait ensuite un voyage de tourisme dans ce pays, ou d'un diplomate étranger qui fait un voyage dans le pays pour des motifs personnels (voir paragraphe 2.45). Si l'observation se borne à compter les franchissements de frontière, il ne sera pas possible d'associer à cette personne tous les autres voyages ou visites qu'elle a pu faire pendant la période de référence. Par ailleurs, même si les statistiques parlent de « visiteurs », ce qui a été en fait observé, ce sont des « arrivées » (ou des « voyages de tourisme ») [voir chapitre II, section B.3]. Les pays sont invités à utiliser une terminologie précise et cohérente dans toutes les publications associées à la diffusion de données relatives aux statistiques du tourisme.

3.11 Dans le cas du tourisme interne, si les données sont recueillies dans le cadre d'une enquête sur les ménages, les voyages observés sont des « voyages aller-retour », ce qui permet d'associer les personnes à chacun des voyages (aller-retour) qu'elles font pendant la période de référence. Dans ce cas, une distinction est opérée entre un voyage et la personne faisant ce voyage, et les caractéristiques sont attribuées sans ambiguïté à l'une ou l'autre de ces unités d'observation.

3.12 La même approche s'applique aux données relatives au tourisme émetteur si celui-ci est mesuré dans une enquête sur les ménages. Mais s'il est mesuré à la frontière, seules les visites et les parties de voyages à l'étranger ou de voyages internes seront observables. Le plus souvent, le temps disponible pour une enquête frontalière ne permet pas de recueillir des données sur la personne qui fait le voyage. Même si la distinction entre « voyage » et « personne faisant un voyage » peut être subtile, il convient de s'en souvenir lorsqu'on compare des données provenant de sources différentes.

Encadré III.1

Estimation (pondération) : exemple de l'enquête sur les voyages des résidents du Canada

Les estimations de l'enquête sur les voyages des résidents du Canada sont produites à partir de données d'enquête auxquelles des pondérations sont appliquées, ce qui permet de gonfler ces données pour qu'elles concordent avec la population des personnes âgées de plus de 18 ans non placées en établissement. Les pondérations utilisées pour produire des estimations sont attribuées à la personne, au voyage et à la personne et au voyage.

Le point de départ de la création des pondérations attribuées à la personne est la sous-pondération de l'enquête sur la population active. La pondération attribuée à la personne est ensuite ajustée pour refléter : a) le sous-échantillonnage des groupes de renouvellement de l'enquête sur la population active; b) le sous-échantillonnage des personnes (âgées de 18 ans et plus) dans un ménage; c) la non-réponse; et d) l'étalement par rapport aux totaux de contrôle connus (groupes d'âge/par sexe, totaux des zones métropolitaines de recensement). Les dossiers des personnes du deuxième mois de collecte sont également traités pour tenir compte des erreurs de remémoration.

La pondération attribuée à la personne et au voyage est obtenue à partir de la pondération attribuée à la personne au moyen d'un ajustement pour tenir compte : a) des voyages identiques; b) du ratio voyages déclarés/voyages signalés; c) des voyages signalés au sujet desquels des données essentielles manquent; et d) de la non-réponse au niveau des voyages. Les pondérations attribuées à la personne et au voyage font également l'objet d'un traitement pour tenir compte des valeurs atypiques, et les dossiers du deuxième mois de collecte sont traités pour tenir compte des erreurs de remémoration. Ces pondérations sont utilisées pour estimer le volume de voyages.

Enfin, la pondération attribuée au voyage est obtenue en divisant la pondération attribuée à la personne et au voyage par le nombre d'adultes (âgés de 18 ans et plus) du ménage qui a accompagné le répondant dans son voyage. Les pondérations attribuées au voyage sont utilisées pour estimer les dépenses.

Source : Statistiques Canada (2013).

B.1 Objectifs

3.13 Pour le tourisme récepteur et émetteur, des indications seront fournies sur :

- L'établissement de l'ensemble des non-résidents (voyageurs internationaux) faisant un voyage d'entrée et de l'ensemble des résidents de retour de visites ou voyages à l'étranger pendant la période de référence¹⁴;
- L'identification, au sein de ces ensembles, des voyageurs qui sont des visiteurs et de ceux qui sont des non-visiteurs;
- L'établissement des principales caractéristiques des voyages des visiteurs internationaux en ce qui concerne :
 - La durée;
 - Le motif principal;
 - Les modes de transport;
 - Les types d'hébergement utilisés;
 - Les autres caractéristiques (de la visite ou du voyage, ou du visiteur international).

3.14 Dans le cas du tourisme international, les principales sources d'information sont :

- a) Les fichiers administratifs [police des frontières, rapports des aéroports et des exploitants de services de transports en commun (autobus, compagnies aériennes, chemins de fer)];
- b) Le dénombrement physique des flux;
- c) Les enquêtes spéciales destinées à recueillir des informations supplémentaires, à la frontière ou à proximité, sur les sites d'attractions touristiques et dans les établissements d'hébergement.

3.15 Il est bon de souligner que tout pays qui entreprend de mettre en place un système de collecte de données sur le tourisme international doit commencer par recenser tous les fichiers administratifs pertinents disponibles (en fait, même les pays qui se sont déjà dotés de systèmes de collecte de données bien développés doivent s'assurer qu'ils ont recensé et examiné ces sources pour déterminer les données supplémentaires qu'elles pourraient leur fournir). La principale motivation du recensement de données de ce type réside dans le fait qu'elles ont déjà été recueillies et ne nécessitent donc pas l'appropriation de ressources supplémentaires. Cela revêt une importance particulière pour les pays qui ne possèdent pas de système de statistiques du tourisme bien développé et qui sont généralement les pays dont les ressources sont les plus limitées. Par ailleurs, le fait de lancer une nouvelle enquête, sans se demander ce qui est déjà disponible grâce aux sources administratives, peut donner lieu à des redondances au cas où les données d'enquête seraient déjà disponibles.

3.16 Pour le tourisme interne, des indications sont fournies sur les mesures permettant :

- D'identifier au sein de la population totale les résidents qui ont voyagé dans le pays une ou plusieurs fois au cours de la période de référence;
- De distinguer les voyages du tourisme interne des autres voyages internes, y compris les voyages à l'étranger et les visites à l'étranger faisant partie de voyages internes;
- D'identifier les voyages de tourisme et de les caractériser selon :
 - La durée;
 - Le motif principal;
 - Les modes de transport;

¹⁴ Là encore, nous parlons de personnes, mais faisons référence à des voyages : une même personne faisant plusieurs voyages au cours de la période de référence sera comptée comme plusieurs visiteurs (ou voyageurs pour la balance des paiements).

Encadré III.2**Mesure des variations saisonnières dans les statistiques du tourisme**

L'objectif général de l'analyse des données de séries chronologiques est de pouvoir rendre compte de changements significatifs d'orientation et de niveau de l'activité économique. Dans le domaine des statistiques du tourisme, on observe des variations saisonnières récurrentes dans les séries chronologiques de nombreux pays, ce qui masque le comportement sous-jacent des séries. De fait, les saisons exercent incontestablement une influence sur l'activité économique et sociale.

L'exposé complet (voir source plus loin) vise à améliorer l'interprétation des chiffres liés au tourisme en expliquant le concept d'ajustement des séries chronologiques et en répondant aux trois questions ci-après :

1. Pourquoi l'ajustement est-il nécessaire ?
2. Quelle conclusion tirer des résultats ajustés ?
3. Comment ajuster les données ?

Source : Laimer, P. et Ostertag-Sydler, J. (2009).

- Les types d'hébergement utilisés;
- Les autres caractéristiques.

3.17 Dans le cas du tourisme interne, les informations sont obtenues principalement :

- a) En interrogeant directement les personnes sélectionnées (le plus probablement par entretien téléphonique);
- b) En utilisant les enquêtes par sondage en tant que modules joints à des enquêtes sur les ménages polyvalentes plus générales ou en tant qu'enquêtes spécifiques (l'échantillon statistique est dérivé du recensement de population le plus récent et de tout autre registre des ménages ou personnes à jour);
- c) En utilisant les enquêtes réalisées dans les établissements d'hébergement et sur le site des attractions touristiques, dans le cas du tourisme récepteur, et qui peuvent également servir à observer probablement des parties d'un voyage de tourisme plutôt qu'un voyage aller-retour dans son intégralité.

B.2 Fréquence des mesures

3.18 Nombre de pays présentent la plupart de leurs statistiques du tourisme sur une base annuelle. Toutefois, cela n'est pas suffisant, en particulier, pour l'élaboration des politiques ni pour les besoins de la balance des paiements : elles devraient généralement être établies au moins une fois par trimestre¹⁵. Dans la plupart des pays, le tourisme, et en particulier le tourisme international, connaît des variations saisonnières liées au climat dans le pays d'origine et/ou de destination, des fêtes religieuses, des fêtes de fin d'année ou d'autres facteurs qui affectent différents marchés d'origine et de destination avec des degrés d'intensité variables. Ces variations doivent être mesurées, tant elles sont importantes pour appréhender les flux touristiques et concevoir des politiques spécifiques.

3.19 Il convient d'analyser les tendances saisonnières pour chacune des trois formes de tourisme. En matière d'élaboration de politiques, c'est une question qui a son importance. Par exemple, pour pouvoir prendre des décisions au sujet de la construction de moyens d'hébergement, ou d'autres équipements touristiques, il ne suffit pas de connaître le nombre total d'arrivées et la durée moyenne du séjour des visiteurs pendant l'année. Il importe

¹⁵ Le FMI recommande la diffusion des données annuelles dans les six mois qui suivent la fin de l'année de référence. Toutefois, la compilation de données trimestrielles est vivement encouragée, dans les six mois qui suivent la fin du trimestre de référence (voir *The General Data Dissemination System 2013*).

également de savoir comment cette demande est répartie dans le temps (semaines, mois, année), de façon à déterminer si l'offre de chambres, et d'autres équipements touristiques, est suffisante à tout moment ou si, par exemple, il faut construire de nouvelles chambres, ou promouvoir d'autres solutions, telles que la location de locaux d'hébergement auprès d'autres types de prestataires, pour faire face aux hausses temporaires de la demande associées à des hautes saisons très actives.

3.20 Dans les cas où les informations de base nécessaires pour mesurer les flux du tourisme international sont recueillies par le biais de procédures administratives (pour l'essentiel les données d'immigration, les données des transporteurs, des ports, aéroports, etc.), l'observation est permanente. Toutefois, il peut arriver que les données ne soient pas traitées ou remises aux administrations touristiques en continu. Il est très fréquent que les administrations nationales du tourisme aient du mal à obtenir en temps utile des informations à jour de façon plus ou moins continue, surtout lorsque les procédures d'immigration ne sont pas entièrement informatisées ou centralisées. En pareil cas, les administrations nationales du tourisme doivent s'efforcer de collecter ces informations au moins chaque trimestre. Elles doivent également être fournies de façon à pouvoir être recoupées avec les informations concernant les différentes variables collectées en même temps que le comptage de base (par exemple le pays de résidence, la nationalité, la durée du séjour, le motif de la visite). D'une manière générale, les administrations nationales du tourisme (ou les bureaux nationaux de statistique s'ils sont chargés de produire ces informations) doivent recevoir les microdonnées (après effacement de l'identification personnelle de chaque voyageur) de la source de données originale, sous la forme d'une base de données ou de fichiers électroniques conviviaux.

3.21 Si l'information doit être recueillie par le biais d'un échantillon (par exemple dans le cadre d'enquêtes par sondage auprès des résidents pour le tourisme interne et émetteur et des enquêtes frontalières pour le tourisme international), la fréquence effective des observations dépendra du caractère saisonnier présumé et du coût global. Toutefois, l'augmentation de la fréquence des observations n'augmente pas nécessairement les coûts. S'il s'agit de produire, par exemple, 120 000 observations, il peut être moins onéreux de mener une enquête continue sur toute l'année en produisant 10 000 observations par mois avec une petite équipe d'enquêteurs qui peut être maintenue en place toute l'année, que de produire les 120 000 observations pendant l'été, ce qui nécessiterait quelques mois de travail d'une équipe importante.

3.22 Il importe toutefois de tenir compte du fait que le nombre de visiteurs ou de voyages est la variable de base essentielle sur laquelle repose l'ensemble du système. Il faut veiller avec le plus grand soin à ce que les données recueillies soient suffisantes, exactes et fiables. Dans le cas du tourisme interne observé par le biais d'enquêtes individuelles ou sur les ménages, l'utilisation d'une période de référence plus longue permet de procéder à un plus grand nombre d'observations, mais pose également des problèmes de qualité, car les souvenirs tendent à s'effacer au fil du temps (voir section D.2.2.2). D'un autre côté, l'utilisation d'une période de référence plus courte nécessite des ressources financières et techniques plus importantes, car il faut alors procéder à un plus grand nombre d'entretiens pour recueillir des informations sur un nombre donné de voyages (dans la mesure où un nombre moins important de personnes auront fait un voyage pendant une période de référence plus courte).

C. Tourisme récepteur

3.23 Comme indiqué précédemment, les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* se concentrent sur les statistiques du tourisme dans leurs rapports

avec les autres cadres conceptuels, comme la balance des paiements et la comptabilité nationale. La présente section porte sur le tourisme en tant que service faisant l'objet d'échanges internationaux. Les questions liées à sa mesure sont traitées d'une manière appropriée dans le guide de compilation du MBP6 et le *Manuel des statistiques du commerce international des services*.

3.24 La mesure du tourisme récepteur présente des difficultés particulières. Par exemple, où et quand les données doivent-elles être recueillies? Il est évident que si certaines données relatives au visiteur peuvent être recueillies à son arrivée dans le pays, très peu de données peuvent l'être sur la visite, puisqu'elle n'a pas encore eu lieu. De même, il n'est pas satisfaisant d'essayer de collecter les données pendant le voyage du visiteur, car ce voyage n'est pas achevé. La solution consiste donc à recueillir les données lorsque le visiteur quitte le pays. La plupart des pays ont un nombre relativement réduit de postes d'immigration/postes frontière que les visiteurs empruntent pour entrer dans le pays et le quitter, et ces postes constituent d'utiles points d'observation pour des enquêtes.

3.25 Les statistiques du tourisme récepteur sont généralement recueillies en deux phases, pour tenir compte de la structuration de la collecte de données aux postes frontière. La première phase consiste à utiliser les données administratives recueillies par les services de protection des frontières. Ces données identifient tous les voyageurs, tant les visiteurs que les non-visiteurs, encore que, dans certains pays, les personnes franchissant très fréquemment une frontière, par exemple celles qui le font quotidiennement pour leur travail, puissent ne pas être enregistrées. Le plus souvent, une quantité limitée de données est recueillie. Ce qui l'est est nécessaire à des fins de sécurité, non touristiques, les données ne fournissant donc pas tout ce qui est utile aux organismes de tourisme. Toutefois, les services de protection des frontières collaborent de plus en plus avec les administrations nationales du tourisme pour que les données recueillies (par exemple sur les fiches d'arrivée et de départ) comportent davantage d'informations collectées à des fins purement touristiques. Cela tient au fait que les organismes de contrôle des frontières prennent conscience de l'importance du tourisme pour l'économie du pays.

3.26 Les données recueillies au cours de cette phase comprennent des informations utiles telles que le pays de résidence, le motif principal du voyage et le mode de transport utilisé, informations qui seront particulièrement avantageuses dans la seconde phase. Celle-ci joue un rôle essentiel dans la mesure où toutes les données nécessaires à des fins touristiques ne peuvent pas être recueillies au cours de la première phase. Pendant la seconde phase, qui consiste généralement en une enquête par sondage auprès des visiteurs au moment où ils quittent le pays, on peut recueillir des données telles que les caractéristiques démographiques des visiteurs, les activités qu'ils ont pratiquées, les lieux qu'ils ont visités et combien ils ont dépensé pendant leur séjour dans le pays. Dans la conception d'une telle enquête, les données recueillies pendant la première phase peuvent fournir une très utile base de stratification de l'échantillon et le rendre plus efficace et représentatif.

3.27 Cette approche en deux phases rend compte de certaines des difficultés que pose la collecte de statistiques de bonne qualité sur le tourisme récepteur. À cet égard, il reste important de déterminer à quel moment de la visite et dans quel lieu les données doivent être recueillies.

3.28 Outre les administrations nationales du tourisme et les bureaux nationaux de statistique, les banques centrales, qui sont généralement chargées de compiler et de fournir des données sur la balance des paiements, peuvent également souhaiter participer à la prise des décisions concernant la fréquence à laquelle les flux et les dépenses touristiques internationaux des visiteurs d'entrée et à l'étranger sont mesurés, et elles peuvent être des partenaires précieux dans l'établissement des statistiques du tourisme.

C.1 Première phase : mesure du nombre total de voyageurs et visiteurs internationaux

3.29 À quel moment le voyageur entrant dans un pays doit-il être compté ? À l'entrée, à la sortie ou à ces deux moments ? Les prescriptions de la législation sur l'immigration garantissent aux statistiques du tourisme la disponibilité de données de comptage recueillies tant à l'entrée dans le pays qu'à la sortie du pays. Le type d'informations pouvant être obtenues dépend de la façon dont il est répondu à la question de savoir s'il convient de mesurer le tourisme à l'entrée ou à la sortie (paragraphe 3.24). Il est indispensable d'avoir conscience du problème méthodologique qui survient lorsqu'on rattache les caractéristiques des voyages ou des visiteurs à une période de référence donnée (voir section C.2.1).

3.30 Habituellement, les voyageurs du tourisme récepteur sont comptés à l'entrée, c'est-à-dire au début du voyage, mais certaines de leurs caractéristiques, liées surtout au séjour lui-même et aux dépenses faites pendant le voyage, ne peuvent généralement être recueillies avec exactitude qu'à la fin du séjour, c'est-à-dire au moment du départ (voir paragraphe 3.65). Ces caractéristiques peuvent également, même si cela est moins fréquent, être recueillies pendant le voyage (voir section C.2.2.2) ou après le voyage (voir, par exemple, encadré III.19). Les pays doivent avoir une idée précise du moment auquel ces informations, par exemple les caractéristiques d'un voyage, sont recueillies et de la population à laquelle elles se rapportent, les « arrivées » ou les « départs ». Des informations fiables sur les dépenses ne peuvent être obtenues qu'au départ ou après le voyage. Si, toutefois, un pays cherche à obtenir des informations sur les dépenses à partir des chiffres des arrivées, il doit se fonder sur certaines hypothèses pour calculer ces données.

3.31 De même, les voyageurs à l'étranger doivent être comptés au moment du départ, autrement dit lorsque le voyage commence, mais certaines de leurs caractéristiques, liées essentiellement au séjour lui-même, ne peuvent généralement être recueillies avec exactitude qu'au moment du retour ou après le retour, autrement dit à l'arrivée ou plus tard.

3.32 Dans le cadre des procédures de la police des frontières, certains pays mesurent à la fois les arrivées et les départs des non-ressortissants¹⁶ et rapprochent les flux sur une période de temps donnée à l'aide de techniques d'appariement. Les fiches appariées sont celles utilisées dans les statistiques du tourisme pour mesurer les flux du tourisme international. Elles consistent souvent en un formulaire divisé en deux parties, la seconde devant être remise au moment du départ. On utilise également des systèmes informatisés avec lecture électronique des passeports au moment de l'arrivée et du départ. Toutefois, il faut bien voir que ces procédures de la police des frontières ne sont pas conçues principalement à des fins touristiques. Leur application est généralement requise à des fins liées au contrôle de l'immigration; le but étant d'identifier les immigrants sans papiers, dont le séjour dépasse la durée autorisée. Compte tenu du processus de systématisation régulier et efficace mis en place, les fiches d'entrée et de sortie du territoire utilisées dans ces pays pour identifier la durée du séjour du visiteur, obtenue en vérifiant les dates d'entrée et de départ, doivent en principe fournir la meilleure estimation possible. L'inconvénient est que les données corrigées définitives ne sont disponibles qu'après le départ de tous les touristes dont le séjour était autorisé pour une période spécifique.

3.33 L'observation des flux de visiteurs internationaux et des autres voyageurs internationaux nécessite inévitablement la coopération de différentes entités et institutions, à savoir généralement les services de l'immigration, les entités chargées du contrôle de la

¹⁶ Étant donné que les procédures de la police des frontières s'appliquent aussi aux ressortissants, la même source peut être utilisée pour obtenir des données sur le tourisme émetteur (voir section E); ce qui suit s'applique donc par analogie au tourisme émetteur. Toutefois, les données doivent être basées non sur le pays dont la personne a la nationalité, mais sur le pays de résidence.

circulation routière aux frontières, les forces de sécurité nationales et les autorités chargées de l'administration des ports, des terminaux de croisière, des aéroports, des terminaux de transport terrestre, et divers autres moyens d'accès au pays pour les voyageurs. Elles doivent appuyer la conception de la procédure d'observation et servir de sources d'information aux fins de la vérification des données définitives.

3.34 La coopération du secteur privé peut également être demandée, notamment celle des sociétés de transport de voyageurs (transport terrestre, par air et par eau). La coopération de différentes organisations spécialisées peut également être nécessaire pour certains sous-ensembles de visiteurs (par exemple, ceux pour lesquels le motif principal d'un voyage est l'éducation et la formation ou la santé et les soins médicaux).

3.35 Dans le cas des étudiants étrangers inscrits à des programmes d'enseignement nationaux ou des résidents inscrits dans des programmes de ce type dans des pays étrangers, il peut y avoir lieu d'obtenir la coopération d'institutions comme le Ministère de l'éducation, le Ministère des affaires étrangères ou les conseils des universités offrant des programmes aux étudiants étrangers ou des programmes d'échange avec d'autres centres universitaires à l'étranger (le programme Erasmus de l'Union européenne, par exemple).

3.36 L'exhaustivité et la qualité des données relatives aux arrivées sont donc étroitement liées à l'efficacité de la coopération interorganisations (voir chapitre I, section D, pour un examen des différents moyens d'obtenir cette coopération).

C.1.1 Typologie des différents modes de transport utilisés pour arriver dans un pays ou le quitter

3.37 Les pays doivent identifier avec précision les différents modes de transport utilisés pour arriver dans un pays ou le quitter ainsi que leur degré d'utilisation, car chaque mode nécessite une méthode d'observation particulière pour mesurer les flux de voyageurs et de visiteurs d'entrée (voir *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphes 3.32 à 3.34).

3.38 La typologie ci-après a été établie :

C.1.1.1 Transport aérien

Le transport aérien peut comprendre les modes ci-après :

- Le *transport public* exploité sous la forme de vols réguliers ou affrétés gérés par des compagnies aériennes régulières ou des exploitants de services d'affrètement. Ces services sont généralement assurés dans un nombre relativement réduit d'aéroports (internationaux) et les compagnies et exploitants en question et leurs procédures d'immigration sont généralement bien contrôlés.
- Le *transport privé* peut être assuré par des loueurs de transport spécifiques, généralement au service des entreprises. Les entreprises et certains particuliers peuvent aussi posséder leurs propres aéronefs. Dans certains pays, les aéronefs privés et commerciaux sont exploités au départ des mêmes aéroports; dans d'autres, la totalité ou une partie des avions privés sont exploités au départ de différents aéroports, dans lesquels les procédures d'immigration peuvent être moins systématiques.

Dans le cas du transport aérien, il existe habituellement un contrôle établi, avec peut-être quelques exceptions, comme dans le cas des mouvements à l'intérieur de zones qui ont supprimé leurs frontières intérieures (par exemple, les pays européens appartenant à l'espace Schengen).

Encadré III.3

Programme d'enquêtes sur les voyages internationaux de Statistiques Canada : comptage aux frontières

Le comptage aux points de franchissement de la frontière est réalisé à partir des informations recueillies sur les personnes admises au Canada telles qu'elles sont enregistrées sur des formulaires par les agents de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). Chaque point d'entrée envoie ses données administratives conformément à un accord signé par Statistiques Canada et l'ASFC. À tous les points d'entrée au Canada, un comptage doit déterminer le nombre de voyageurs par catégorie et par type de moyen de transport, ainsi que le nombre de véhicules (voitures, camions, motocyclettes, autoneiges et bicyclettes) dans le cas du transport routier et des stations de ferry.

Les informations recueillies dans les 18 plus grands aéroports internationaux sont enregistrées sur des cartes de déclaration douanière (E311). Les informations sur le nombre de voyageurs, le pays de résidence et le type d'admission sont utilisées pour estimer les comptages aux frontières selon le type de voyageur et l'aéroport. Les données sont collectées en procédant par sondage ou dans le cadre d'un recensement, en fonction du type de voyageur et de la taille de l'aéroport. Pour les autres aéroports, les données administratives enregistrées sur les formulaires E63, qui correspondent à un recensement, sont obtenues pour produire des estimations. Ces derniers formulaires recueillent des informations sur le nombre de passagers et de membres d'équipage des aéronefs commerciaux et privés admis au Canada.

Le système de déclaration par téléphone CANPASS enregistre le nombre de voyageurs entrant au Canada par avion ou bateau privé. Ce système permet également, à certains points d'entrée, le comptage de voyageurs munis d'une autorisation préalable qui entrent en voiture et sont détenteurs d'une autorisation spéciale et n'ont pas à se présenter à un agent de l'ASFC. Des estimations sont produites pour déterminer le nombre de voyageurs pour chaque voiture enregistrée dans le CANPASS.

Pour les autres points d'entrée par voie terrestre, les informations sont recueillies dans le cadre d'un recensement. Les comptages sont enregistrés de différentes façons, soit sur des formulaires E62 de pointage des entrées, E62B pour les autobus et E62T pour les camions, soit à l'aide du système intégré de gestion de la ligne d'inspection primaire. Le nombre de voyageurs, le pays de résidence, le mode de transport et la durée du séjour sont obtenus à partir de ces formulaires et sont utilisés pour estimer les comptages aux frontières.

Source : Statistiques Canada.

Les passagers débarquant peuvent être en transit dans le cadre d'un voyage international, impliquant soit une escale avant la poursuite de leur vol, soit un changement d'avion, voire d'aéroport. Les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* (paragraphe 2.61) définissent ces passagers (*passagers en transit*) et examinent la manière dont il importe de les considérer. Seules les personnes entrant sur le territoire juridique et économique doivent être comptées comme des visiteurs.

C.1.1.2 Transport terrestre

Les modes de transport utilisés pour franchir des frontières terrestres sont les suivants :

- *Chemins de fer*. Les exploitants peuvent appartenir à l'un des deux pays concernés ou être gérés par une entreprise multiterritoriale. Les contrôles de l'immigration sont souvent effectués dans les trains.
- *Autres services de transport public terrestre*. Le transport public terrestre peut prendre différentes formes : autobus, taxis, mototaxis, etc. Le transport par autobus est généralement assuré par des entreprises bien organisées et les exploitants agréés peuvent être nombreux. Les taxis et les mototaxis sont exploités d'une façon plus indépendante ou informelle, avec un degré d'organisation faible ou nul. Certains exploitants pratiquent le transport longue distance organisé; d'au-

tres (qui sont parfois les plus importants en nombre de personnes transportées) assurent un service local, par exemple dans une zone de libre circulation, et ne sont pratiquement soumis à aucun contrôle.

- *Transport terrestre privé.* Les frontières terrestres peuvent également être franchies par des voitures privées (louées ou non), par des véhicules de transport de marchandises transportant des passagers et un équipage¹⁷ et par d'autres véhicules, comme des bicyclettes, des motocyclettes et des carrioles tirées par un animal, qui sont souvent utilisés dans leur environnement habituel par des voyageurs qui passent fréquemment la frontière, principalement pour des activités de commerce transfrontalières ou d'autres activités personnelles.
- *Piétons.* Les personnes vivant ou travaillant à proximité d'un poste frontière peuvent simplement franchir la frontière à pied. Les nomades peuvent également être classés dans cette catégorie.

Il ne fait aucun doute que les flux intervenant aux frontières terrestres sont les plus difficiles à mesurer, et le degré de contrôle de ces flux peut varier d'un pays à l'autre et d'un poste à un autre. Certains pays contrôlent toutes les personnes qui franchissent la frontière tandis que d'autres n'en contrôlent aucune (comme c'est le cas pour les frontières de type Schengen). Entre ces deux extrêmes, il existe un large éventail de possibilités.

C.1.1.3 Transport par mer et par voie d'eau

Des modes de transport public et privé sont également utilisés pour le franchissement de frontières par mer et par eau :

- Le *transport public de passagers, notamment par ferry et navire de croisière* est généralement assuré par des sociétés établies, dont les navires se présentent à des postes d'amarrage organisés. Le contrôle de ces sociétés par les services de l'immigration et les autorités portuaires est généralement organisé de façon stricte, à quelques exceptions près.
- Le *transport privé de passagers* (yachts, voiliers et canoës) est souvent assuré d'une manière plus informelle. Les bateaux ne doivent généralement utiliser que des postes d'amarrage autorisés et leurs exploitants doivent se présenter à l'autorité portuaire locale (bien qu'ils ne le fassent pas toujours).
- Les *navires de transport de marchandises* peuvent, bien que cela soit de plus en plus rare, transporter également des passagers, qui doivent généralement être comptés comme des visiteurs, ainsi qu'un équipage, dont les membres ne sont pas comptés comme des visiteurs, car ils sont considérés comme se trouvant dans leur environnement habituel.

Les débarquements sont plus faciles à contrôler s'ils se font dans des ports organisés. Dans le cas contraire, la situation est pratiquement la même que dans le cas du franchissement des frontières terrestres.

C.1.2 Complexité de la mesure des flux

3.39 Les exemples ci-après montrent que les statisticiens doivent mettre au point des méthodes d'observation appropriées :

- *Pays appartenant à une zone dans laquelle les contrôles de tous les mouvements ont été supprimés.* L'exemple classique est celui des pays européens appartenant à l'espace Schengen. Les contrôles ont été supprimés pour tous les voyageurs en

¹⁷ On notera que les équipages ne sont pas considérés comme des visiteurs.

provenance de pays membres de cet espace et ne sont maintenus qu'à ses frontières avec le reste du monde. Il convient d'élaborer des procédures statistiques spécifiques, c'est-à-dire des comptages automatiques dans la plupart des cas, associés ou non à des enquêtes, car il n'existe aucune procédure administrative (voir paragraphe 3.92 et encadré III.15).

- *Pays ayant mis en place des zones frontalières terrestres spéciales, mais conservant généralement les contrôles frontaliers dans d'autres zones frontalières non terrestres (transport aérien).* Dans de nombreux pays, les zones frontalières terrestres spéciales permettent implicitement la libre circulation des personnes, les services de l'immigration ayant pratiquement cessé de contrôler ou de compter les populations vivant de part et d'autre de la frontière. Dans certains cas, mais pas dans tous, les personnes dispensées de contrôle doivent avoir obtenu une autorisation spéciale. Tous les flux de ce type (touristiques ou non) et les dépenses correspondantes doivent théoriquement être pris en considération lors de l'estimation du poste « Voyages » aux fins de la balance des paiements. Dans leur majorité, ces personnes font des voyages dans leur environnement habituel et ne doivent pas être incluses dans les statistiques du tourisme. Aux fins de l'analyse, la mesure des voyageurs qui ne sont pas des visiteurs peut également revêtir un intérêt pour les administrations nationales et régionales du tourisme. D'un autre côté, si les mouvements sont trop fréquents (c'est-à-dire si les mêmes personnes franchissent une frontière plusieurs fois par jour), leur nombre tend à perdre de sa signification. Les pays doivent regrouper ces mouvements de façon à obtenir un compte unique de personnes.
- *Mouvements de personnes se déplaçant par voie terrestre entre deux parties non contiguës du territoire national.* Dans certains cas, pour aller d'une partie d'un territoire à une autre (voyage interne), il faut, comme dans le cas d'Oman, de la Fédération de Russie (Kaliningrad), de la Malaisie et des États-Unis d'Amérique (Alaska) passer par le territoire d'un autre pays.

D'après les règles établies, étant donné que l'origine et la destination du voyage font toutes les deux partie du même territoire économique, un voyage de ce type fait par un résident est considéré comme un voyage interne, dont une étape est considérée comme un voyage à l'étranger, aux fins de transit. Du point de vue du pays de transit, en revanche, la même étape du voyage doit être considérée comme un voyage d'entrée, également aux fins de transit. Comme l'indique le chapitre IV, les dépenses d'un résident du pays A pendant son transit par le pays B relèvent de la rubrique de la consommation du tourisme émetteur (du point de vue du pays A), dès lors qu'elles prennent la forme d'opérations entre résidents et non-résidents.

- *Croisières :* Les croisières constituent un cas particulier. Tout d'abord, les navires de croisière sont généralement des navires gigantesques qui ne peuvent accoster qu'à des postes d'amarrage spéciaux, où les passagers peuvent débarquer en toute sécurité et où les navires peuvent notamment être approvisionnés en eau, en électricité et en vivres et accéder facilement au combustible et au diesel dont ils ont besoin. Ce dispositif facilite le contrôle du mouvement des passagers. En outre, ces derniers ont leurs programmes : à l'arrivée, les passagers peuvent rester à bord ou débarquer pour visiter le pays. Ils débarquent lorsqu'ils achèvent leur croisière ou pour embarquer sur un autre navire de croisière (c'est ce que l'on appelle le système *hop on hop off*; monter et descendre). Les passagers du pays visité ou d'autres pays peuvent embarquer à l'escale en question pour commencer une croisière

Encadré III.4

Le cas des passagers embarqués sur des navires de croisière

Aux fins de l'analyse du tourisme, les passagers des navires de croisière doivent être considérés ainsi :

- Tous les passagers des navires de croisière doivent être considérés comme des visiteurs d'entrée si l'on ne dispose d'aucune autre information. Si des informations supplémentaires sont mises à disposition, par exemple lors du débarquement des passagers, les visiteurs résidents et non résidents peuvent être identifiés.
- Les *membres d'équipage* des modes de transport public, réguliers ou non, doivent être considérés comme agissant dans leur environnement habituel et, partant, exclus de la catégorie des visiteurs. Les membres des équipages des modes de transport privé (avions d'affaires, yachts, etc.) sont considérés comme des visiteurs.
- Certains ports voient un grand nombre de voyageurs débarquer de navires de croisière avant de prendre un avion ou embarquer sur des navires de croisière après avoir débarqué d'un avion. Certains pays (des Caraïbes, par exemple) peuvent avoir mis en place avec les services de l'immigration un dispositif spécial concernant ces connexions afin de dispenser ces voyageurs des formalités d'immigration et de douane ordinaires. Aux fins de l'analyse statistique, toutefois, ces voyageurs doivent être considérés de la même manière que tous les autres passagers non résidents qui changent de mode de transport dans le pays de référence et doivent être comptés comme des visiteurs (le plus souvent des excursionnistes dans le cas d'un séjour de moins de 24 heures).

ou entamer leur croisière suivante. Aux fins des statistiques du tourisme, chacune de ces situations doit être identifiée et recevoir un traitement spécifique.

- *Le cas des croisières internationales faisant escale dans différents ports du même pays* : Dans ce cas, la difficulté tient alors au fait que : *a*) si le navire reste dans les eaux continentales, il est supposé se trouver dans le territoire économique du pays; et *b*) alors que, une fois qu'il a quitté les eaux continentales, il est considéré avoir quitté ce territoire. Dans le scénario *a*, il est clair que les arrivées dans les différents ports sont considérées comme une partie d'un même voyage. En théorie, dans le scénario *b*, le navire (et les passagers) ont quitté le pays (territoire) avant d'y revenir. Toutefois, des raisons pratiques et le bon sens font recommander de traiter les deux cas, dans les statistiques du tourisme, comme étant un même voyage; si les données sont basées sur un entretien avec les passagers ayant accosté, il est peu probable qu'ils sachent s'ils ont quitté les eaux continentales ou non. Au demeurant, du point de vue de la mesure des visiteurs, savoir si le navire a ou n'a pas franchi la ligne séparant les eaux continentales des eaux internationales est dénué d'intérêt pratique. Un tel traitement est analogue au traitement d'un visiteur d'entrée « normal » qui visite un certain nombre de destinations locales dans le pays de destination et qui est considéré comme faisant un seul voyage à destination de ce pays, mais un certain nombre de visites dans ce pays. Cela étant, si un navire de croisière fait escale dans un port du pays A, poursuit sa route pour visiter un port dans le pays B, puis revient vers un autre port du pays A, ce navire et ses passagers doivent être considérés comme ayant fait deux voyages distincts à destination du pays A.
- *Cas de croisières internationales empruntant des voies navigables d'un pays ou longeant ses côtes* : Les passagers de navires de croisière : *a*) qui ne font pas escale dans un port; ou *b*) qui restent sur les voies navigables, par exemple le canal de Suez, ne sont pas considérés comme des visiteurs dans le pays de référence. Ils entrent bien sur le territoire juridique et économique, mais il n'y a pas « séjour » et, partant, pas « visite de tourisme » (voir *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 2.33).

C.1.3 Sources principales de la mesure des flux mondiaux

3.40 Les principales sources permettant d'observer et de mesurer les flux de voyageurs internationaux sont les suivantes :

- *Sources administratives officielles* : Ce sont notamment les dossiers de l'immigration pouvant être basés sur les fiches d'entrée et de sortie du territoire, les manifestes (transport maritime et fluvial) et les informations préalables sur les passagers (transport aérien essentiellement). Les données provenant de ces sources administratives sont produites en continu et sont généralement totalisées chaque mois.
- *Sources complémentaires* : Les compagnies aériennes, les sociétés de transport par autobus, les ferries, etc., pour des informations sur les passagers transportés, embarquant ou débarquant, les passagers à l'arrivée et au départ dans les aéroports, le comptage manuel ou automatique aux frontières (frontières terrestres), le comptage aux postes de péage à proximité de la frontière, etc. Certaines de ces sources ne sont pas accessibles au public. Si l'information est publiée, la fréquence de publication peut ne pas toujours être mensuelle.
- *Enquêtes par sondage spécifiques* : Dans les pays où ces sources administratives n'existent pas ou lorsque les données fournies sont trop générales pour être véritablement utiles, les enquêtes par sondage sont la seule source possible pour estimer l'ensemble des arrivées de voyageurs non résidents et des départs des voyageurs résidents. Dans certains pays où des données administratives sont disponibles, des enquêtes par sondage sont menées (seconde phase) [voir section C.2] pour fournir sur les visiteurs et les voyages des informations supplémentaires que la source administrative ne fournit pas. Les données miroirs, provenant principalement des pays limitrophes (données sur le tourisme récepteur obtenues à partir des données sur le tourisme émetteur recueillies par les pays partenaires), peuvent constituer une source, encore qu'il convienne de garder à l'esprit les différences existant entre les définitions des voyages de tourisme récepteur et émetteur (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 2.39). Par exemple, si un visiteur à l'étranger (tourisme émetteur) visite plusieurs pays durant son voyage, il peut arriver que les statistiques relatives aux départs n'enregistrent que le pays de destination principale.

3.41 Avant de passer à la description des sources administratives officielles et complémentaires, il est bon d'examiner la figure III.1 *a* et *b*, qui montre la complexité du processus de création de l'ensemble d'arrivées de voyageurs internationaux.

C.1.3.1 Sources administratives officielles

3.42 Les trois principales sources officielles d'information utilisées pour mesurer les flux du tourisme récepteur — contrôles frontaliers, manifestes obtenus par les autorités portuaires et les informations préalables sur les passagers — sont examinées plus loin¹⁸.

Contrôles frontaliers

3.43 L'activité des services de contrôle frontalier donne lieu dans la plupart des pays à l'établissement de rapports concernant toutes les personnes franchissant une frontière, ressortissants ou non-ressortissants, résidents ou non-résidents. Les exceptions sont, comme

¹⁸ Organisation mondiale du tourisme (2005a), *Tourism as an international traded service*, accessible sur <http://statistics.unwto.org/sites/all/files/docpdf/border.pdf> (consulté le 30 mai 2014).

indiqué précédemment, les pays appartenant à des groupements régionaux tels que l'Union européenne et les pays où les personnes voyageant fréquemment (comme les travailleurs franchissant tous les jours une frontière) ne font pas l'objet d'un rapport. Toutefois, lorsqu'ils existent, ces rapports individuels peuvent revêtir une très grande importance s'agissant de mesurer les flux de visiteurs et de voyageurs d'entrée.

3.44 Néanmoins, avant d'utiliser ces rapports en tant que source d'information de base, pour une partie ou la totalité des cas de franchissement de la frontière, il est recommandé de procéder à un examen d'ensemble qui cible et clarifie d'importantes questions. Certaines de ces questions sont abordées ci-après.

- Si tous les passages à la frontière ne doivent pas être observés à l'aide du même instrument, la *couverture géographique de ces opérations* doit, elle, être établie. Quels points de passage frontalier et quels types de passage à la frontière sont couverts par les opérations de contrôle frontalier ? Ce contrôle s'applique-t-il aux seuls voyageurs aériens ou également à d'autres types d'arrivée (par exemple par mer, terre et voies navigables) ? Cette question revêt une importance particulière pour les pays dont les frontières terrestres sont très longues ou dont les frontières sont délimitées par des fleuves, lorsque la géographie rend très facile le passage de la frontière ou lorsque les contrôles frontaliers sont inexistant à certains points de franchissement de la frontière, ce qui peut s'expliquer par leur isolement. Les services de contrôle frontalier disposent généralement d'une estimation de ce qui va au-delà de leurs procédures de contrôle du moment, mais cette estimation peut devoir être surveillée en permanence de façon à détecter les changements de comportement avec le temps.
- *Quelles personnes sont concernées ?* Existe-t-il des situations spécifiques qui excluent certaines personnes des contrôles frontaliers ? Quel est le statut des réfugiés et des travailleurs frontaliers, par exemple ? Dans nombre de pays, les ressortissants sont souvent dispensés du contrôle frontalier ou d'obligations en matière de déclarations détaillées (et de l'obligation de remplir une fiche d'entrée et de sortie du territoire lorsque ces fiches existent). Toutefois, aux fins de l'analyse du tourisme, les ressortissants et les non-ressortissants qui sont également résidents doivent être exclus du flux de visiteurs d'entrée à mesurer, tandis que les ressortissants non résidents doivent être inclus. Les personnes qui passent souvent la frontière peuvent être en possession d'une autorisation spéciale, peuvent être exclues de tout contrôle ou être couvertes par un chiffre global. Ces voyageurs ne seront pas inclus comme visiteurs parce qu'ils passent souvent une frontière. Enfin, certains types de passage à la frontière peuvent faire l'objet de procédures moins contraignantes (par exemple, dans les aéroports privés ou aux frontières terrestres en ce qui concerne les ressortissants des pays limitrophes).
- *Couverture temporelle des flux.* L'intensité des contrôles est-elle uniforme quel que soit le jour ou l'heure du jour ? Si ce n'est pas le cas, l'étendue de la couverture des contrôles moins rigoureux doit être établie et périodiquement mise à jour.
- *Contenu effectif des données recueillies.* Cette question se rapporte à la forme de la base de données et à l'accès des spécialistes de l'analyse du tourisme à des micro-données détaillées aux fins, par exemple, de débogage et de correction de codes invalides. D'une manière générale, les pays ne doivent pas escompter que les opérations de contrôle frontalier fournissent toutes les informations nécessaires pour mesurer les flux de voyageurs et de visiteurs et observer toutes les variables nécessaires. L'étude de cette question doit être approfondie, en particulier dans les pays qui n'utilisent que cette source et ne déterminent pas si d'autres infor-

Figure III.1

a) Directives concernant la création d'un ensemble statistique pour les visiteurs non résidents

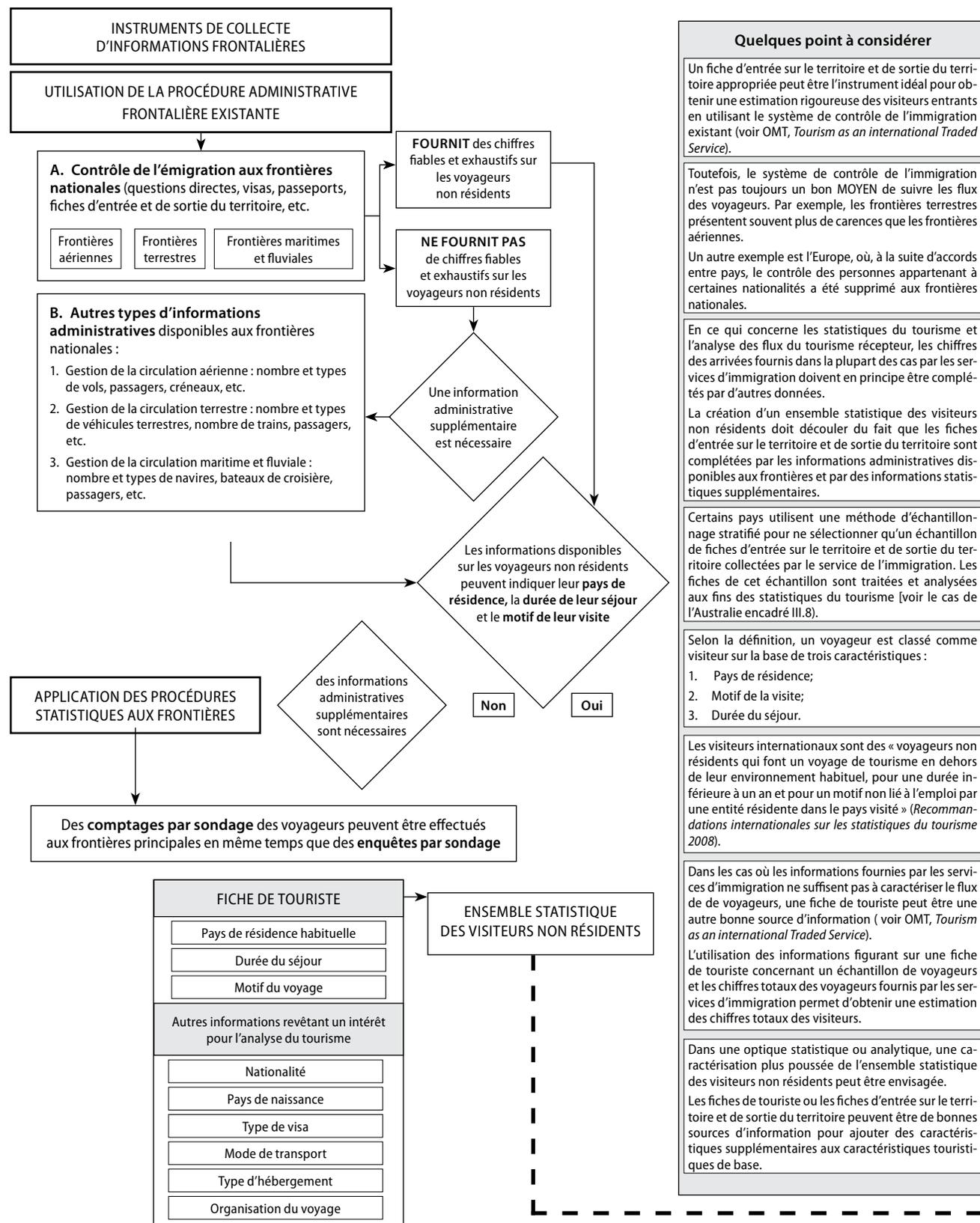
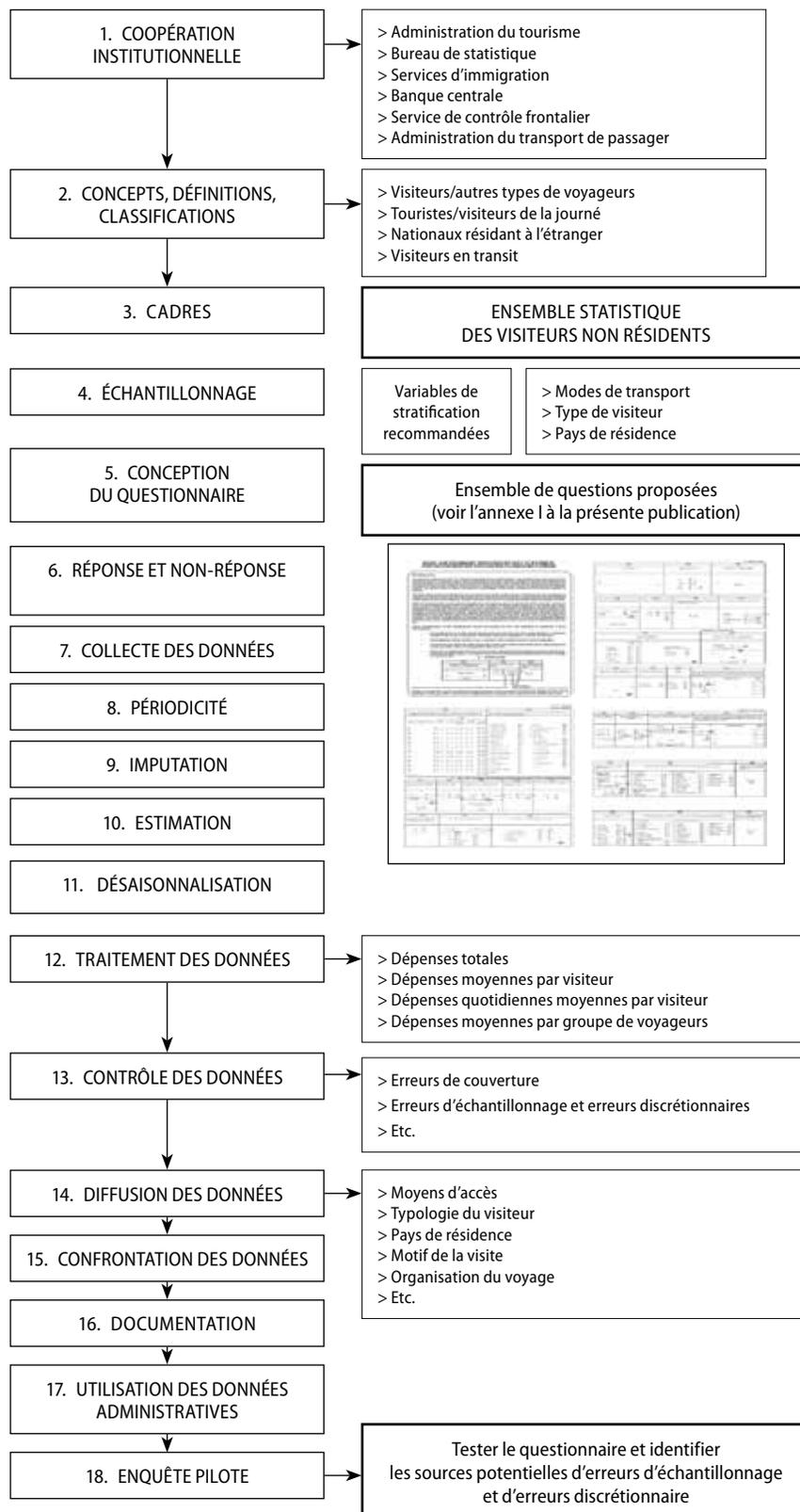


Figure III.1

b) Directives concernant la réalisation d'une enquête frontalière



Quelques points à considérer

La présente figure énonce les différentes phases d'un processus de conduite d'une enquête frontalière en mettant l'accent sur les questions pertinentes.

Il est essentiel de définir avec soin la méthode utilisée pour la sélection de l'échantillon de manière à faciliter le traitement statistique ultérieur des données.

La crédibilité des estimations obtenues requiert l'existence d'un cadre des arrivées, condition absolument nécessaire à la crédibilité du système de statistiques du tourisme lui-même.

L'ensemble de questions proposées doit être adapté à chaque pays compte tenu de sa situation en matière de tourisme et des ressources disponibles pour l'enquête.

Il est indispensable d'élaborer un manuel de l'enquêteur et de prendre sérieusement en considération la complexité du travail sur le terrain qu'implique ce type d'enquêtes.

S'agissant de l'évaluation de la qualité des données, les enquêtes frontalières soulèvent deux questions fondamentales :

1. Les erreurs de couverture (concernant les différentes catégories de voyageurs);
2. La non-réponse (en fonction des différents points d'entrée).

La réalisation d'une enquête pilote préalable au lancement d'une enquête frontalière est une condition sine qua non, eu égard à la complexité et aux spécificités de cette dernière.

mations nécessaires pour mesurer le tourisme (telles que le pays de résidence) existent ailleurs. Dans le meilleur des cas, les données seront suffisantes pour élaborer une enquête frontalière (voir section C.2.2.1) portant sur les caractéristiques revêtant un intérêt. En outre, dans un pays donné, tous les contrôles et toutes les questions posées ne sont pas identiques à tous les points de franchissement de la frontière (par exemple, les questions posées aux frontières terrestres peuvent être réduites au strict minimum en raison des contraintes de temps).

- *Qualité des données recueillies.* Les informations obtenues des sources administratives présentent des incohérences diverses et récurrentes qui tiennent aux fonctions spécifiques de ces sources. Par exemple, les services de contrôle frontalier entendent principalement contrôler les flux de non-ressortissants; d'autres données qui les intéressent moins ne sont pas toujours recueillies comme il convient (concernant, par exemple, le pays de résidence, d'origine ou de destination d'un national, et le motif détaillé du voyage); pour ces services, le motif déclaré doit correspondre au type de visa, par exemple, ou aux contrôles au lieu de séjour déclaré. Des révisions, des vérifications et des contrôles s'imposent pour rendre l'information aussi utilisable que possible aux fins de l'analyse du tourisme.

3.45 Certains pays n'enregistrent auprès des voyageurs que des données minimales, qui doivent être utilisées en tant que première source aux fins de l'analyse du tourisme. Lorsque les pays utilisent également les fiches d'entrée et de sortie du territoire, les données disponibles sont généralement nettement plus variées, incorporant, par exemple, les caractéristiques démographiques des voyageurs, la durée du séjour et la destination principale dans le pays; en pareil cas, ces données doivent servir à compléter les données administratives de base (voir tableau III.1).

3.46 Les données recueillies par les services de l'immigration par capture directe (lecture optique ou électronique des passeports), en posant directement des questions aux passagers ou à l'aide des fiches d'entrée et de sortie du territoire, peuvent être plus limitées que ce que l'OMT propose, s'agissant en particulier des questions qui ne sont pas étroitement liées au contrôle frontalier proprement dit. S'il est indéniable que les services de contrôle frontalier d'un nombre de plus en plus important de pays s'orientent vers la capture électronique des données et cessent d'utiliser les fiches susmentionnées, il reste beaucoup de pays qui continuent de capturer des données par le biais de cette source. Ce qui est important, ce n'est pas la méthode de collecte, mais les données qui sont recueillies.

Tableau III.1
Éléments d'information figurant communément sur les fiches d'entrée et de sortie du territoire

Éléments d'information	Utilité pour les statistiques du tourisme	
Date	****	Essentielle pour la mesure du nombre mensuel de voyages des visiteurs
Prénom	-	Pas d'utilité pour les statistiques du tourisme
Nom	-	Pas d'utilité pour les statistiques du tourisme
Sexe	***	Utile à la conception et à la stratification des enquêtes; très utile à des fins commerciales
État civil	**	Utile à la conception et à la stratification des enquêtes; très utile à des fins commerciales
Date de naissance	***	Utile à la conception et à la stratification des enquêtes; très utile à des fins commerciales
Lieu de naissance	*	Utile à l'analyse du tourisme, par exemple propension à voyager due à des liens avec un autre pays

Éléments d'information		Utilité pour les statistiques du tourisme
Nationalité	**	Utile à la conception et à la stratification des enquêtes; utile en combinaison avec le « pays de résidence du moment »
Profession	*	Très utile à des fins commerciales
Pays de résidence du moment	****	Essentiel pour identifier la personne en tant que visiteur, et les données sur le pays d'origine; très utile à des fins commerciales
Adresse dans le pays visité	**	Utile à la conception et à la stratification des enquêtes; utile aux statistiques du tourisme régionales, en même temps que le « point d'entrée » dans les pays à destinations multiples
Numéro de passeport	-	Pas d'utilité pour les statistiques du tourisme
Lieu de délivrance	-	Pas d'utilité pour les statistiques du tourisme
Date de délivrance	-	Pas d'utilité pour les statistiques du tourisme
Type de passeport	-	Pas d'utilité pour les statistiques du tourisme
Type de visa	*	Utile pour identifier certaines catégories de personnes qui passent une frontière et déterminer celles qui sont des non-visiteurs
Point d'entrée	***	Très utile; utile à la stratification de l'ensemble statistique
Mode de transport	***	Très utile; utile à des fins commerciales et à la stratification de l'ensemble statistique
Numéro de vol ou nom du navire	*	Essentiel pour identifier la résidence de la société de transport (en particulier pour le transport international) pour le CST, que le prix du billet d'avion soit l'une des dépenses du tourisme récepteur, émetteur ou interne ^a
Compagnie aérienne	*	Essentiel pour identifier la résidence de la société de transport (en particulier pour le transport international) pour le CST; utile pour procéder à un recoupement avec les autres sources ^a
Durée du séjour prévue	***	Très utile comme indication initiale de la durée effective du séjour; doit être confirmée
Hébergement	**	D'une certaine utilité comme indication initiale de l'hébergement effectif; doit être confirmé
Motif du voyage	****	Essentiel pour identifier les types de voyages des visiteurs

^a Également utile pour déterminer s'il y a un effet économique dans le pays de référence et si le prix du billet d'avion fait partie des dépenses du tourisme récepteur, émetteur ou interne, encore que le partage de code et la possibilité d'utiliser des compagnies aériennes différentes pour le même voyage réduise cette utilité.

3.47 Comme indiqué plus haut (voir paragraphe 2.9), les déplacements des voyageurs doivent être classés selon le pays de résidence du voyageur, qui est généralement estimé approximativement à l'aide de l'adresse de son domicile actuel. Si le pays de résidence du voyageur n'est pas déterminé, les statistiques des migrations ne fourniront pas de nombre approximatif pour les non-résidents entrant dans le pays de référence, ni de base de sondage aux fins d'autres observations.

3.48 L'OMT propose une série de questions pouvant être posées sur les fiches d'entrée et de sortie du territoire. Ces questions visent à obtenir à la fois des informations utiles aux fins du contrôle frontalier et des informations supplémentaires minimales nécessaires aux statistiques du tourisme.

3.49 L'utilité pour l'analyse du tourisme des questions liées à l'adresse d'un visiteur dans le pays visité, la durée prévue de son séjour, son hébergement et le motif de sa visite est généralement limitée, ce pour deux raisons :

- Les réponses peuvent être erronées car ce sont les services de l'immigration qui posent ces questions. Dans certains pays, ces services appliquent des conditions à l'entrée basées, par exemple, sur la conformité du motif de la visite ou du lieu de séjour déclaré par un voyageur avec le type de visa présenté. Par exemple, la réponse « loisirs » à la question portant sur le motif de la visite dans le cas d'un visa touristique est acceptable. En revanche, si le voyageur répond « participation à une réunion », l'agent d'immigration peut lui demander une preuve (une

invitation, par exemple). En ce qui concerne le lieu de séjour, s'il sait que l'agent ne demandera pas la présentation d'une preuve de réservation, un voyageur peut indiquer le nom d'un hôtel bien connu au lieu de répondre qu'il n'a pas encore pris de décision quant à son lieu d'hébergement. Ces réponses peuvent ne pas nécessairement révéler les véritables caractéristiques d'un visiteur et doivent être vérifiées pour fournir des informations utiles.

- Les circonstances dans lesquelles l'information est recueillie ne permettent pas au répondant de donner beaucoup de détails pour décrire certains aspects importants, tels que la durée prévue d'un programme (d'études), le type spécifique d'hébergement (par exemple, logement en pleine propriété ou en multipropriété) ou les circonstances entourant le motif du voyage (conformément aux règles énoncées précédemment au chapitre II, section C.1.1). Il s'ensuit qu'aux fins de l'analyse du tourisme les informations recueillies à l'aide de ce seul instrument pourront devoir être réajustées.

3.50 Il serait particulièrement utile de pouvoir s'entendre avec les services de l'immigration en ce qui concerne l'accès à leurs bases de données sur les entrées et les départs de

Encadré III.5

Arrivées et départs : exemple de l'Égypte

Le Service des passeports, de l'immigration et de la nationalité fournit le cadre général du suivi du nombre d'arrivées du tourisme récepteur et des nuits que ces touristes passent en Égypte. Le Service surveille les points d'entrée de tous types (aériens, maritimes et terrestres) et recueille des données sur les arrivées et les départs de voyageurs à partir des informations consignées sur les fiches d'entrée et de sortie du territoire. Ces données sont classées et réparties par nationalité et/ou par pays de résidence et par motif de la visite selon deux modèles ciblant à la fois les voyageurs égyptiens et les voyageurs étrangers.

Ce Service adresse chaque mois les données qu'il recueille à l'Agence centrale pour la mobilisation du public et la statistique égyptienne et au Ministère du tourisme, qui les reçoivent au plus tard le 10^e jour du mois qui suit le mois de suivi des données.

Source : Ministère égyptien du tourisme (2011).

Encadré III.6

Utilisation des fiches d'entrée et de sortie du territoire à travers le monde

Dans une étude portant sur un échantillon représentatif de 48 pays, 21 répondants sur 34 ont indiqué utiliser les fiches d'entrée sur le territoire et de sortie du territoire. Cette étude a montré que ces fiches étaient le mécanisme le plus couramment utilisé pour estimer les arrivées et que tous les pays qui avaient signalé les utiliser le faisaient en combinaison avec d'autres fichiers administratifs (par exemple les contrôles d'entrée, les passeports et les visas).

L'étude a également permis de constater que les enquêtes frontalières, grâce auxquelles il était possible de mesurer les dépenses des visiteurs et leurs autres caractéristiques, étaient de plus en plus utilisées. Leur utilisation pourrait s'expliquer par l'augmentation du nombre des pays qui mettent en place un CST; dans l'Union européenne elle est assurément due à la libéralisation croissante des flux de voyageurs. En fait, l'étude a montré que la combinaison des sources (fiches d'entrée et de sortie du territoire, autres procédures administratives, enquêtes frontalières) était la plus fréquente lorsque la mesure des flux de visiteurs était associée à celle de leurs dépenses.

Les enquêtes frontalières complètent les fiches d'entrée et de sortie du territoire et utilisent souvent comme univers statistique les informations consignées sur ces fiches ou provenant de sources administratives concernant le trafic de voyageurs. Toutefois, les pays ayant de plus en plus recours au contrôle électronique des passeports, ces fiches sont de moins en moins utilisées.

Source : Organisation mondiale du tourisme (2005a).

façon à pouvoir, une fois l'anonymat des fiches dûment garanti, en vérifier la concordance, les soumettre à un débogage statistique et les utiliser pour estimer la durée moyenne de séjour pour les différents groupes, ventilés par pays de résidence. On peut obtenir une estimation beaucoup plus précise de cette caractéristique de base qui sert à l'analyse du comportement des visiteurs à partir des registres des migrations, puisqu'ils représentent la population réelle, qu'à partir d'enquêtes, sauf dans les pays qui utilisent des échantillons suffisamment importants pour leurs enquêtes frontalières et les font porter sur chaque mois de l'année. Il peut être préférable que cet accès aux bases de données d'un service de l'immigration soit donné à un Bureau national de statistique plutôt qu'à une administration nationale du tourisme, car le Bureau national de statistique sait comment utiliser ces sources, fait généralement l'objet de contraintes juridiques concernant la manipulation et la production des données, et est le plus souvent considéré comme capable de régler d'une façon plus professionnelle des questions telles que la confidentialité des données fournies par d'autres organismes, y compris, éventuellement, l'Administration nationale du tourisme. Par ailleurs, le Bureau national de statistique peut chercher à obtenir de ces bases de données un éventail de données plus large, concernant notamment les courants migratoires, que celles dont l'Administration nationale du tourisme a besoin. Et dans l'optique de l'Administration nationale du tourisme elle-même, il peut sembler préférable de confier à l'organisme de statistique officiel la responsabilité de produire les données nécessaires selon des procédures statistiques bien établies, de façon à garantir la qualité et l'actualité de l'information.

Encadré III.7

Estimation du nombre et des dépenses des visiteurs pour études : exemple de l'Australie

L'Australie combine différentes données de base pour estimer le nombre de « visiteurs » pour études et leurs dépenses.

Le *Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008* recommande de limiter la portée de la couverture des étudiants étrangers aux étudiants non résidents dans le pays de référence dont le programme d'études a une durée maximale d'un an. Cette règle vise à exclure de la catégorie des visiteurs les étudiants qui, inscrits à un programme de longue durée, rentrent chaque année dans leur pays d'origine pour y passer des vacances. Dans le cas de l'Australie, ce facteur est très important.

En 2010, conformément à une méthode révisée adoptée par le Bureau de statistique australien, l'environnement habituel des étudiants étrangers en Australie est désormais basé sur la durée effective de leur séjour dans le pays (sans tenir compte d'interruptions de courte durée pendant leurs études). Cette nouvelle pratique concorde avec l'approche révisée concernant les statistiques des migrations en Australie, selon laquelle un étudiant international est considéré comme un résident (à compter de la date de sa première arrivée en Australie) s'il a séjourné en Australie pendant au moins 12 mois sur une période de 16 mois.

Les dépenses correspondant aux frais de scolarité sont calculées sur la base d'une combinaison de données de l'enquête internationale auprès des visiteurs concernant les frais de scolarité (lorsque le but du voyage n'est pas l'éducation) et d'une proportion des crédits de services de voyages de la balance des paiements correspondant aux frais de scolarité. Cette proportion est obtenue en multipliant le « flux » d'étudiants étrangers venus faire de brefs séjours d'études, lui-même obtenu à partir des statistiques des migrations internationales nettes, par une estimation annuelle des frais de scolarité par étudiant faisant des études dans les écoles et les établissements d'enseignement supérieur publics et privés (tels que les centres d'enseignement de l'anglais). Cette méthode exclut les étudiants résidant en Australie 12 mois ou plus sur les 16 mois qui suivent leur arrivée dans le pays.

Source : Bureau de statistique australien (2013).

Manifestes

3.51 Un manifeste est un instrument utilisé principalement aux fins du transport maritime. Dans le cas des navires de croisière, des ferries, des yachts et des navires de plaisance de toutes catégories, le capitaine est généralement tenu de fournir à l'autorité portuaire une liste des passagers et des membres de l'équipage embarqués en indiquant les nom et prénom, la nationalité, le numéro du passeport et toutes autres informations que les autorités peuvent décider de demander, souvent aux fins du paiement d'une taxe d'entrée. C'est le plus souvent les seules informations fournies.

3.52 Les passagers arrivant qui restent à bord sont généralement considérés comme des visiteurs non résidents. Dans le cas des passagers qui débarquent, toutefois, des informations supplémentaires doivent être recueillies (par exemple sur une fiche d'entrée et de sortie du territoire ou par le biais d'une enquête à quai), car certains peuvent être des résidents et d'autres des non-résidents du pays de référence (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 2.63). Les membres des équipages des modes de transport public doivent être exclus de la catégorie des visiteurs (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 2.62).

Renseignements préalables concernant les voyageurs

3.53 Les renseignements préalables concernant les voyageurs consistent en un ensemble de données provenant des passagers arrivant par avion. Elles sont basées à partir des impressions numériques laissées par les voyageurs lorsqu'ils réservent, paient et entreprennent un voyage. Ces bases de données sont gérées par des sociétés privées qui vendent ce produit, sous diverses formes, aux services de l'immigration, afin de leur fournir des fiches claires, détaillées et normalisées pour chaque passager entrant avant son arrivée. Des informations anonymes sur les voyageurs entrants émanant de ces bases de données peuvent également être communiquées aux administrations touristiques.

Encadré III.8

Fiches d'entrée et de sortie du territoire : exemple de l'Australie

Les personnes arrivant en Australie ou la quittant conignent des informations sur ce que l'on appelle des fiches de passager entrant et sortant (voir plus loin). Ces informations servent, avec d'autres informations à la disposition du Département de l'immigration et de la protection des frontières, de source de statistiques des arrivées et des départs internationaux.

En juillet 2001, le Département a adopté un nouveau système de traitement des fiches de passagers qui repose sur leur traitement sous forme d'images électroniques et la reconnaissance intelligente des caractères des données stockées dans les images. Ce système a permis d'apporter plusieurs améliorations au traitement des données figurant sur les fiches de passager, surtout grâce à la fourniture d'informations détaillées sur les valeurs manquantes.

Les statistiques des arrivées et des départs internationaux se rapportent non pas au nombre de voyageurs, mais au nombre de mouvements de ces voyageurs (c'est-à-dire que chacun des multiples mouvements de chaque personne au cours d'une période de référence donnée est compté séparément).

Ces statistiques sont établies à partir d'une combinaison de dénombrement complet et d'échantillonnage. Les mouvements pour lesquels la durée du séjour est inférieure à un an (ce qui inclut les visiteurs) font l'objet d'un dénombrement complet. Toutefois, leurs caractéristiques sont échantillonnées.

Les variables ci-après sont disponibles pour les données concernant les arrivées et les départs internationaux :

- Âge;
- Aéroport/port d'arrivée/de départ;
- Date d'arrivée/de départ;
- Résidents en Australie :
 - Pays étranger dans lequel la personne a passé le plus de temps/avait l'intention de passer le plus de temps;
 - Durée prévue/effective de l'absence d'Australie;

- Motif principal du voyage (variable disponible uniquement pour les résidents de longue durée ou de courte durée quittant le pays);
- État ou territoire où la personne compte résider/ État ou territoire de résidence;
- Catégorie de voyage;
- Nationalité;
- Pays de naissance;
- Pays d'embarquement/de débarquement;
- Intention de vivre en Australie pendant les 12 mois à venir (variable non disponible pour les mouvements de courte durée);
- Situation matrimoniale (variable non disponible pour les ressortissants australiens et néo-zélandais);
- Profession (variable non disponible pour les mouvements de courte durée);
- Visiteurs étrangers :
 - Pays de résidence;
 - Durée prévue/effective du séjour;
 - Motif principal du voyage (variable disponible uniquement pour les visiteurs de longue durée et de courte durée arrivant dans le pays);
 - État ou territoire où la personne compte résider/dans lequel elle a passé le plus de temps;
- Migrants permanents :
 - Pays de résidence antérieur/futur;
 - État ou territoire où la personne compte résider/dans lequel elle a résidé;
- Sexe.

FICHE DE PASSAGER ENTRANT : RECTO

Incoming passenger card • Australia <small>PLEASE COMPLETE IN ENGLISH WITH A BLUE OR BLACK PEN</small>		<small>YOU MUST ANSWER EVERY QUESTION – IF UNSURE, Yes X</small>																			
<p>▶ Family/surname</p> <p>▶ Given names</p> <p>▶ Passport number</p> <p>◆ Flight number or name of ship</p> <p>▶ Intended address in Australia</p> <p style="text-align: right;">State</p> <p>▶ Do you intend to live in Australia for the next 12 months? Yes No</p> <p>▶ If you are NOT an Australian citizen:</p> <p>Do you have tuberculosis? Yes No</p> <p>Do you have any criminal conviction/s? Yes No</p>	<p>▶ Are you bringing into Australia:</p> <p>1. Goods that may be prohibited or subject to restrictions, such as medicines, steroids, illegal pornography, firearms, weapons or illicit drugs? Yes No</p> <p>2. More than 2250mL of alcohol or 50 cigarettes or 50g of tobacco products? Yes No</p> <p>3. Goods obtained overseas or purchased duty and/or tax free in Australia with a combined total price of more than AUD\$900, including gifts? Yes No</p> <p>4. Goods/samples for business/commercial use? Yes No</p> <p>5. AUD\$10,000 or more in Australian or foreign currency equivalent? Yes No</p> <p>Note: if a customs or police officer asks, you must report travellers cheques, cheques, money orders or other bearer negotiable instruments of any amount.</p> <p>6. Meat, poultry, fish, seafood, eggs, dairy, fruit, vegetables? Yes No</p> <p>7. Grains, seeds, bulbs, straw, nuts, plants, parts of plants, traditional medicines or herbs, wooden articles? Yes No</p> <p>8. Animals, parts of animals, animal products including equipment, pet food, eggs, biologicals, specimens, birds, fish, insects, shells, bee products? Yes No</p> <p>9. Soil, items with soil attached or used in freshwater areas e.g. sports/recreational equipment, shoes? Yes No</p> <p>▶ 10. Have you been in contact with farms, farm animals, wilderness areas or freshwater streams/lakes etc in the past 30 days? Yes No</p> <p>▶ 11. Were you in Africa, South/Central America or the Caribbean in the last 6 days? Yes No</p>																				
<p>DECLARATION The information I have given is true, correct and complete. I understand failure to answer any questions may have serious consequences.</p>		<p>YOUR SIGNATURE _____</p> <p style="text-align: right;">Day Month Year</p>																			
<p>YOUR CONTACT DETAILS IN AUSTRALIA</p> <p>Phone ()</p> <p>E-mail</p> <p>OR</p> <p>Address _____ State</p>		<p>EMERGENCY CONTACT DETAILS (FAMILY OR FRIEND)</p> <p>Name _____</p> <p>E-mail, Phone OR Mail address</p>																			
<p><small>PLEASE COMPLETE IN ENGLISH</small></p> <p>▶ In which country did you board this flight or ship?</p> <p>◆ What is your usual occupation?</p> <p>▶ Nationality as shown on passport</p> <p>▶ Date of birth _____</p>	<p>▶ PLEASE X AND ANSWER A OR B OR C</p> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 30%; border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>A Migrating permanently to Australia</p> </div> <div style="width: 30%; border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>B Visitor or temporary entrant</p> <p>▶ Your intended length of stay in Australia _____ Years Months Days OR</p> <p>▶ Your country of residence _____</p> <p>▶ Your main reason for coming to Australia (X one only)</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td>Convention/conference</td><td>1</td> <td>Employment</td><td>4</td> <td>Holiday</td><td>7</td> </tr> <tr> <td>Business</td><td>2</td> <td>Education</td><td>5</td> <td>Other</td><td>8</td> </tr> <tr> <td>Visiting friends or relatives</td><td>3</td> <td>Exhibition</td><td>6</td> <td></td><td></td> </tr> </table> </div> <div style="width: 30%; border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>C Resident returning to Australia</p> <p>▶ Country where you spent most time abroad _____</p> </div> </div> <p style="text-align: right; font-weight: bold; font-size: small;">MAKE SURE YOU HAVE COMPLETED BOTH SIDES OF THIS CARD. PRESENT THIS CARD ON ARRIVAL WITH YOUR PASSPORT.</p>			Convention/conference	1	Employment	4	Holiday	7	Business	2	Education	5	Other	8	Visiting friends or relatives	3	Exhibition	6		
Convention/conference	1	Employment	4	Holiday	7																
Business	2	Education	5	Other	8																
Visiting friends or relatives	3	Exhibition	6																		
<p>Information sought on this form is required to administer immigration, customs, quarantine, statistical, health, wildlife and currency laws of Australia and its collection is authorised by legislation. It will be disclosed only to agencies administering these areas and those entitled to receive it under Australian law. The least Safeguarding your personal information is available at Australian ports and airports.</p>		<p>11121502</p> <p>© Commonwealth of Australia 2012 15 (Design date 11/12)</p>																			

FICHE DE PASSAGER SORTANT : RECTO

Outgoing passenger card • Australia

PLEASE COMPLETE IN ENGLISH WITH A BLUE OR BLACK PEN

PLEASE AND ANSWER D OR E OR F

D Visitor or temporary entrant departing

E Australian resident departing temporarily

F Australian resident departing permanently

Family/surname

Given names

Passport number

Flight number or name of ship

Country where you will get off this flight

What is your usual occupation?

Nationality as shown on passport

Date of birth Day Month Year

State where you spent most time

NSW Vic
Qld SA
WA Tas
NT ACT
Other

In which State do you live?

NSW Vic Qld
SA WA Tas
NT ACT Other

Years Months Days

Intended length of stay overseas

Country where you will spend most time abroad

Main reason for overseas travel (one only):

Convention/conference 1 Employment 5
Business 2 Education 6
Visiting friends or relatives 3 Exhibition 7
Holiday 4 Other 8

Country of Residence

What is your country of future residence?

DECLARATION The information I have given is true, correct and complete.

YOUR SIGNATURE Day Month Year

TURN OVER THE CARD
English

Are you taking out of Australia AUD\$10,000 or more in Australian or foreign currency equivalent? If answered 'Yes' you must complete a Cross Border Movement – Physical Cash (AUD\$10,000 or more) Report to present with this card.

Note: If a customs or police officer asks, you must report travellers cheques, cheques, money orders or other bearer negotiable instruments of any amount.

Did you know?

You can find any lost superannuation accounts you may have by visiting www.ato.gov.au/superseeker

You will need to provide your Australian tax file number, address and date of birth to access the system.

If you worked in Australia on a temporary resident visa you can claim your superannuation money back. For more information on how to apply visit www.ato.gov.au/departaustralia

Information sought on this form is required to administer immigration, customs, quarantine, statistical, health, wildlife and currency laws of Australia and its collection is authorised by legislation. It will be disclosed only to agencies administering these areas and those entitled to receive it under Australian law. The leaflet Safeguarding your personal information is available at Australian ports and airports.

11091606

© Commonwealth of Australia 2009
16 (Design date 11/09)

MAKE SURE YOU HAVE COMPLETED BOTH SIDES OF THIS CARD. PRESENT THIS CARD, ON DEPARTURE WITH YOUR BOARDING PASS AND PASSPORT.

3.54 Le grand avantage de cette source est l'étendue de la couverture, la fiabilité et l'actualité des données fournies. Cette source ne donne pas accès à l'information sur le pays de résidence, mais celui-ci peut être identifié à partir du pays d'origine, pour les voyages aller-retour comme pour les allers simples.

C.1.3.2 Sources complémentaires

3.55 Les passagers sont dénombrés par diverses sources complémentaires, qui peuvent fournir des informations sur les caractéristiques personnelles et/ou les caractéristiques associées au voyage. Ces sources sont les compagnies aériennes, les sociétés de transport international par autocars, les compagnies de chemins de fer et les péages autoroutiers (pour le comptage automatique des véhicules aux frontières terrestres ou à proximité).

Encadré III.9**Comptage des véhicules : le cas de la frontière entre le Mexique et les États-Unis**

L'utilisation du comptage des véhicules pour distinguer les résidents des non-résidents en observant les plaques d'immatriculation des véhicules n'est pas une solution acceptable dans le cas de la frontière entre le Mexique et les États-Unis. En effet, de nombreux résidents des États-Unis (ressortissants mexicains) vivent à proximité de la frontière des États-Unis et possèdent des voitures portant une plaque d'immatriculation mexicaine. Ces résidents transitant régulièrement, pour leur travail, leurs affaires, etc., cette méthode aboutirait à surestimer le nombre de visiteurs étrangers.

Source : Bureau national de statistique du Mexique (2013).

3.56 Les compagnies aériennes et les aéroports génèrent systématiquement des données sur les flux de passagers aériens, portant notamment sur le nombre de passagers sur chaque vol, qui sont parfois ventilés par nationalité, point d'embarquement, etc. Ces informations peuvent être utilisées pour vérifier les données d'immigration (classées par compagnie aérienne, date et vol) ou pour remplacer les comptages en l'absence de contrôles frontaliers (cas de l'espace Schengen, par exemple). Toutefois, les données concernant le pays de résidence du passager ne sont généralement pas recueillies par ces sources. On veillera cependant à exclure les passagers en transit sur les vols internationaux qui n'entrent pas nécessairement sur le territoire économique du pays de débarquement.

3.57 Il est fréquent également que les autocars qui franchissent des frontières internationales soient tenus de présenter des manifestes sous une forme ou sous une autre, fournissant des informations analogues à celles qui sont consignées sur les manifestes des navires, notamment l'identification des passagers et le type et le numéro de passeport, de manière à permettre un classement par nationalité.

3.58 Il arrive que les compagnies de chemins de fer fournissent également des informations sur leurs voyageurs lorsque les trains franchissent une frontière internationale terrestre, mais ce cas est limité aux flux entre gares.

3.59 Il convient toutefois de noter que, si ces sociétés de transport peuvent devoir fournir les données susmentionnées aux autorités officielles, certaines d'entre elles peuvent être peu disposées à mettre ces données, ou au moins une partie, à la disposition d'autres organismes, les considérant comme des renseignements commerciaux confidentiels.

3.60 Aux frontières terrestres enregistrant un grand nombre de passages, les autorités peuvent mettre en place un comptage automatique des véhicules, en identifiant le type du véhicule (véhicule léger de transport de personnes, autocar, camion, etc.) et/ou sa plaque d'immatriculation (pour déterminer le pays d'origine; voir encadré III.9 pour le cas de la frontière entre le Mexique et les États-Unis d'Amérique). On peut estimer le nombre de non-résidents franchissant la frontière en assignant un nombre moyen de passagers par véhicule (souvent manuellement) et en assignant la résidence en fonction de la plaque d'immatriculation de chaque véhicule.

3.61 Au lieu du comptage automatique des véhicules à la frontière, qui requiert l'achat et l'entretien d'un équipement spécial, les pays ayant des postes de péage situés à proximité des postes frontaliers peuvent utiliser ces postes de péage pour compter les véhicules. Ils peuvent aussi, pour distinguer les résidents des non-résidents, recueillir d'autres informations, qui complètent, si nécessaire, le comptage des véhicules, en observant les plaques d'immatriculation et le nombre de passagers par véhicule, de manière à obtenir une meilleure estimation des flux de visiteurs.

3.62 Enfin, les statisticiens doivent savoir que les fiches d'entrée et de sortie du territoire, qui contiennent généralement des questions détaillées, ne permettent cependant pas d'identifier de façon précise certaines classes de voyageurs. Aux fins des statistiques du tourisme, les personnes qui franchissent souvent une frontière, les travailleurs frontaliers, les étudiants et patients de longue durée, par exemple, doivent être considérés non comme des visiteurs, mais comme d'« autres voyageurs » (autrement dit, comme se trouvant dans leur environnement habituel : le lieu d'études ou de traitement médical).

C.2 Seconde phase : établissement des caractéristiques des visiteurs internationaux et des voyages de tourisme

3.63 Si la première phase est consacrée à l'observation des flux globaux, la seconde phase vise à obtenir davantage d'informations sur les caractéristiques des personnes qui voyagent. Il convient tout d'abord d'établir si le voyageur est un non-résident (mais uniquement si les informations générées pendant la première phase ont été insuffisantes à cette fin). Il faut ensuite obtenir des non-résidents des informations permettant de déterminer si leur voyage est un voyage de tourisme. Si c'est le cas, d'autres informations sont recueillies sur les caractéristiques du visiteur et de l'équipe de voyageurs dont il fait éventuellement partie, et sur les conditions du voyage (par exemple sa durée, son motif, les modes de transport international, le principal type d'hébergement utilisé et l'organisation du voyage). Ce sont là toutes les informations qui sont nécessaires pour caractériser les visiteurs et leurs voyages et, ultérieurement, générer des statistiques sur leurs dépenses touristiques.

3.64 Les informations à demander doivent être utiles, à des fins d'élaboration de politiques et d'analyse, à la fois aux autorités nationales (principalement les administrations nationales du tourisme, les bureaux nationaux de statistique et les banques centrales) et aux autres parties prenantes du secteur du tourisme. Le fait pour les personnes de voyager seules ou en équipe, par exemple, influe non seulement sur les dépenses moyennes, mais aussi sur le type d'hébergement nécessaire (chambres pour une, deux ou plus de deux personnes). Le motif du voyage, qu'il s'agisse des affaires ou des loisirs, a un impact sur l'activité des voyageurs, notamment le temps qu'ils peuvent consacrer à faire du tourisme ou à se livrer à d'autres activités récréatives ou culturelles.

Encadré III.10

Question des populations de référence inconnues dans les enquêtes frontalières concernant le tourisme récepteur : exemple de l'Italie

Depuis 1996, l'Ufficio Italiano dei Cambi (UIC) mène une grande enquête frontalière sur le tourisme récepteur et émetteur pour l'Italie. Cette enquête est réalisée en continu à l'aide d'un échantillon représentatif de quelque 130 000 entretiens directs par an, qui permettent d'observer plusieurs attributs qualitatifs et quantitatifs. Les données provenant de cette enquête sont utilisées à la fois pour compiler des informations sur les voyages aux fins de la balance des paiements et pour répondre aux besoins d'informations des exploitants d'entreprises touristiques et des analystes du tourisme. Le document présente les conséquences d'une connaissance insuffisante de la population de référence, problème classique des statistiques du tourisme qui n'est pas encore réglé. Comme le montre le document, l'UIC tente de le régler en procédant à des opérations de comptage (plus d'un million par an) afin de déterminer le nombre et la nationalité des visiteurs transfrontaliers. Le document décrit également une méthode de mesure des erreurs d'échantillonnage supplémentaires résultant de la procédure adoptée en Italie.

Source : Organisation mondiale du tourisme (2005a), annexe II.

Encadré III.11

Couplage des données administratives et des données d'enquête par sondage pour réaliser une estimation : exemple de l'Argentine

Le Service national de l'immigration fournit habituellement des informations sur les arrivées et les départs de voyageurs en provenance et à destination de pays, classées par nationalité. Pour classer les voyageurs, les estimations de l'enquête sur le tourisme international (ETI) ont besoin d'informations non sur la nationalité, mais sur la résidence; les données doivent donc être corrigées pour calculer le nombre de visiteurs entrant ou sortant, afin de déterminer ceux qui sont résidents et ceux qui sont non résidents. L'Argentine met en œuvre une méthode en trois phases pour effectuer cette correction :

Phase 1 : Calcul des coefficients de résidence. L'ETI utilise deux questionnaires différents, dont l'un s'adresse aux touristes résidents (formulaire A) et l'autre aux touristes non résidents (formulaire E). Dans les deux cas, il est demandé aux voyageurs d'indiquer le pays dont ils ont la nationalité (Argentine ou pays étranger). Il est donc possible de déterminer la nationalité dans chacun des échantillons (de résidents et de non-résidents) et de la comparer avec le pays de résidence. Le tableau 1 aboutit à la classification ci-après :

- a) Pour les voyageurs résidents : ceux de nationalité argentine (A1) [autrement dit ceux qui arrivent dans le pays ou le quittent avec un passeport argentin/carte d'identité argentine] sont séparés de ceux qui ont une nationalité étrangère (A2);
- b) Pour les voyageurs non résidents, la même logique est appliquée : séparation des voyageurs de nationalité argentine (E1) des voyageurs de nationalité étrangère (E2).

	Passeport argentin/ carte d'identité argentine	Passeport étranger/ carte d'identité étrangère	Total
Touristes résidents (enquête A)	A1	A2	A = A1 + A2
Touristes non résidents (enquête E)	E1	E2	E = E1 + E2
Total	X = A1 + E1	Y = A2 + E2	

Les éléments correcteurs sont produits en calculant le rapport du nombre de touristes résidents (A1) au nombre total de répondants de nationalité argentine (A1/X) et le rapport du nombre de touristes non résidents (E1) au nombre total de répondants de nationalité argentine (E1/X). On peut ainsi calculer la proportion des voyageurs de nationalité argentine résidant en Argentine et la proportion des voyageurs de nationalité argentine résidant à l'étranger. On répète l'opération pour les voyageurs de nationalité étrangère résidant en Argentine (A2) et les voyageurs de nationalité étrangère résidant à l'étranger (E2). Les coefficients correcteurs figurent dans le tableau 2 ci-après :

	Passeport argentin/ carte d'identité argentine (%)	Passeport étranger/ carte d'identité étrangère (%)
Touristes résidents (enquête A)	X1 (A1/X)	Y1 (A2/Y)
Touristes non résidents (enquête E)	X2 (E1/X)	Y2 (E2/Y)
Total A + E	100 (X1 + X2)	100 (Y1 + Y2)

Phase 2 : Calcul des proportions de coefficients par pays et par groupe de pays. La deuxième phase consiste à déterminer le pays de résidence des voyageurs de nationalité argentine vivant à l'étranger (E1). Heureusement, le formulaire E de l'ETI inclut une question sur le pays de résidence des voyageurs, en les groupant selon la classification ci-après : Brésil, Chili, Uruguay, ensemble « États-Unis d'Amérique et Canada », ensemble « Reste de l'Amérique », continent européen et ensemble « Reste du monde ».

Les coefficients de correction sont produits en calculant le rapport du nombre de touristes non résidents détenteurs d'un passeport argentin dans chaque pays ou région au nombre total de touristes non résidents de nationalité argentine. Le tableau est ensuite développé de façon à produire le tableau 3 ci-après :

	Passeport argentin/ carte d'identité argentine (%)	Passeport étranger/ carte d'identité étrangère (%)
Touristes résidents (enquête A)	X1	Y1
Touristes non résidents (enquête E)	X2	Y2
Brésil	X2.1	
Chili	X2.2	
Uruguay	X2.3	
États-Unis d'Amérique et Canada	X2.4	
Reste de l'Amérique	X2.5	
Europe	X2.6	
Reste du monde	X2.7	
Total A + E	100 % (X1 + X2)	100 % (Y1 + Y2)

Phase 3 : Calcul du nombre total de touristes. Premièrement, pour calculer le nombre de voyageurs résidents en Argentine, on multiplie le rapport du nombre des voyageurs dont le pays de nationalité et de résidence est l'Argentine au nombre total de répondants de nationalité argentine (X1 %) par le nombre total d'arrivants de nationalité argentine. On multiplie ensuite le rapport des voyageurs de nationalité étrangère et de résidence locale au nombre total de voyageurs détenteurs d'un passeport étranger (Y1 %) par le nombre total d'arrivées de voyageurs étrangers. L'addition des deux chiffres ainsi obtenus donne le nombre total de voyageurs résidents en Argentine.

Pour estimer le nombre de voyageurs non résidents, on suit la même procédure, mais en utilisant les coefficients X2 % et Y2 % avec les données relatives aux départs. Les estimations sont ici établies séparément pour chaque pays ou groupe de pays : d'abord, les coefficients des voyageurs de nationalité argentine et de résidence étrangère par pays ou région (X2.1 %, X2.2 %, etc.) sont appliqués au nombre total de transits au départ d'Argentine. Ensuite, le coefficient des voyageurs de nationalité étrangère et de résidence étrangère (Y2 %) est appliqué au nombre total de départs de voyageurs étrangers. Là encore, l'addition des deux chiffres ainsi obtenus donne le nombre total de voyageurs non résidents.

Source : Ministère argentin du tourisme (2013).

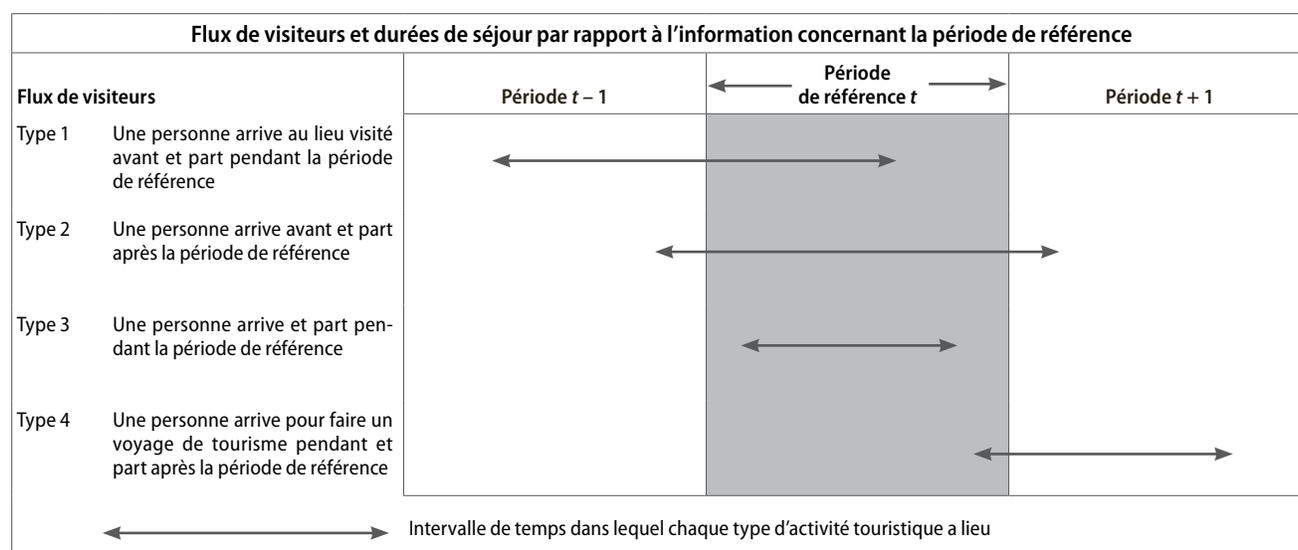
3.65 À très peu d'exceptions près (par exemple lorsque des informations peuvent être recueillies à partir des fiches d'entrée et de sortie du territoire remplies par les visiteurs au moment du départ), les autorités touristiques doivent recourir à des enquêtes pour établir les caractéristiques des visiteurs d'entrée. Les flux du tourisme récepteur sont mesurés à l'arrivée, mais ces enquêtes doivent généralement être menées au moment du départ, et ce pour deux raisons essentielles :

- Éviter de prolonger le processus de passage de la frontière pour les visiteurs à l'arrivée en leur posant une multitude de questions;
- Parce que cette façon de procéder permet d'établir avec plus d'exactitude les caractéristiques effectives du visiteur, s'agissant en particulier des dépenses, de la longueur du séjour et des activités entreprises dans le pays visité. À l'arrivée, on ne peut enregistrer que les anticipations des visiteurs, qui peuvent être des plus inexactes, notamment à propos des dépenses.

C.2.1 Questions concernant l'observation des caractéristiques des visiteurs d'entrée

3.66 Si, dans la plupart des procédures d'observation du tourisme, les caractéristiques des voyages d'entrée et des visiteurs d'entrée sont établies lorsque les visiteurs quittent le pays, en fait, ces informations sont ensuite rattachées aux chiffres correspondant aux arrivées estimées pour la période de référence.

Figure III.2
Flux de visiteurs et période de référence



Type 1. Une personne arrive au lieu visité avant et part pendant la période de référence t . En pareil cas, la personne est enregistrée comme arrivant dans la période $t - 1$, même si une partie de son activité touristique a lieu pendant la période de référence. En conséquence, les mesures de l'ensemble de l'activité de la personne pendant le voyage, y compris les dépenses, seront rattachées à la période $t - 1$.

Type 2. Une personne arrive avant et part après la période de référence t . Comme pour le type 1, l'activité touristique de la personne pendant la période t est rattachée à la période $t - 1$, même si elle a lieu en partie dans la période $t - 1$, dans la période t et dans la période $t + 1$.

Type 3. Une personne arrive et part pendant la période de référence t . Dans ce cas « idéal », l'ensemble de l'activité touristique de la personne a lieu pendant la période t et entre dans le calcul.

Type 4. Une personne arrive pour faire un voyage de tourisme pendant et part après la période de référence t . Cette personne est enregistrée comme arrivant pendant la période t même si une partie de son activité aura lieu pendant la période $t + 1$. En conséquence, les mesures de l'ensemble de l'activité de la personne, y compris les dépenses, seront rattachées à la période t , même si une partie de cette activité a eu lieu dans la période $t + 1$.

3.67 La figure III.2 fournit aux statisticiens les hypothèses implicites derrière la procédure la plus fréquemment utilisée, qui consiste à rattacher toute l'activité touristique à la période de référence correspondant à l'arrivée du visiteur. Comme on peut le voir, cette pratique est rigoureusement appropriée dans seulement l'un des quatre cas possibles.

3.68 Pour que l'activité touristique puisse être mesurée avec précision pendant une période de temps donnée, il faut en principe que chacune des quatre circonstances présentées ci-dessus soit identifiée séparément et que les activités des visiteurs soient rattachées proportionnellement (ou d'une autre manière) aux périodes de temps au cours desquelles leur séjour et la période de référence se recouvrent partiellement. Naturellement, l'applicabilité de cette méthode idéale dépend de l'enregistrement des dates d'entrée et de départ pour

Encadré III.12

**Traitement des visiteurs « de longue durée »
dans le cas des statistiques conjoncturelles**

Si, en règle générale, les hypothèses implicites que l'on vient d'examiner ont un impact limité, elles peuvent créer des difficultés considérables dans le cas des statistiques conjoncturelles (mensuelles, par exemple), lorsqu'existent d'importantes différences saisonnières de comportement qui se font sentir sur deux périodes contiguës (par exemple, le renforcement de l'activité touristique correspondant à la nouvelle année). Dans ces cas, une méthode d'estimation plus rigoureuse peut être nécessaire, qui repose sur les dates d'arrivée et de départ des visiteurs. Naturellement, cette méthode retarde l'estimation car elle ne peut être correctement appliquée qu'après le départ de toutes les personnes arrivées au cours de la période considérée. Elle peut également générer des incohérences lorsque, pour une raison exogène, on observe de nettes différences de comportement entre deux périodes qui en principe doivent s'équilibrer. Dans ces circonstances, il importe de prendre en considération les dates d'arrivée et de départ.

Dans les pays où la durée moyenne du séjour de personnes appartenant à certaines catégories est particulièrement longue (retraités sur une île des Caraïbes, par exemple), il peut être nécessaire, pour estimer leur activité touristique, d'utiliser des méthodes d'estimation adaptées à cette catégorie de visiteurs et de se demander comment l'activité touristique de ces personnes peut être rattachée à chacune des périodes observées pendant leur séjour.

Il convient toutefois de faire observer que cette méthode recommandée d'estimation de l'activité touristique n'est pas sans incidences sur la cohérence et la concordance des données relatives à la demande et à l'offre. Une divergence statistique peut par exemple apparaître en ce qui concerne les séjours en hôtel si l'on utilise cette méthode plutôt que les estimations dérivées du taux de fréquentation des hôtels, car les nuitées effectivement enregistrées dans les hôtels pendant une période donnée sont mesurées sans considération de la date à laquelle les visiteurs ont commencé ou achevé leur visite.

chaque voyageur et de la manière dont les informations consignées sur les fiches d'entrée et de sortie du territoire ont été stockées.

3.69 La mise en œuvre de cette méthode idéale impliquerait un coût plus élevé, car elle nécessite des réestimations systématiques des statistiques du tourisme. Les pays doivent expliquer quelle méthode ils ont appliquée pour compter les voyageurs. Si un pays choisit un comptage et une enquête pour le tourisme récepteur à l'arrivée, il doit bien préciser qu'une partie des informations fournies ne doit pas être considérée comme fiable, par exemple en employant des dénominations comme « durée de séjour *prévue* » ou « dépenses *prévues* ». En revanche, s'agissant des comptages et enquêtes réalisés par le pays au moment du départ des visiteurs d'entrée, la « durée de séjour *effective* » ou les « dépenses *effectives* » sont mesurées, comme dans le cas du tourisme émetteur.

3.70 Dans la pratique, toutefois, les distinctions entre les types 1, 2 et 4 sont souvent négligées, car on présume implicitement que les décalages finiront par s'annuler. Or, dans les cas indiqués, les analyses à court terme des chiffres des arrivées et des dépenses peuvent être faussées (voir encadré III.12). Lors de la publication des données, il doit être clairement indiqué que les chiffres se rapportent aux « arrivées » pendant la période de référence. Plus la période de référence est longue et la durée du voyage est courte, moins la question de savoir quand compter un visiteur pose problème.

3.71 La présente section accorde une attention particulière au rattachement de l'activité touristique à la période de référence correcte. Cela soulève la question d'éventuelles distorsions dans le nombre estimé des arrivées internationales de non-résidents lorsque l'information concernant le pays de résidence est recueillie au départ des visiteurs, puis est appliquée aux chiffres des arrivées. Les résidents et les non-résidents peuvent avoir des comportements opposés qui peuvent amener à tirer des conclusions erronées. Des

problèmes analogues peuvent se présenter au cours de certaines périodes si les données fournies par des voyageurs entrant dans un pays et celles fournies par ceux qui le quittent sont combinées; par exemple, les premiers peuvent venir pour une visite de brève durée en septembre et repartir au cours de ce même mois, tandis que les seconds peuvent quitter le pays à la fin d'une longue période de vacances s'achevant en septembre.

C.2.2 Sources statistiques

3.72 Dans un nombre de plus en plus important de pays, le système de contrôle frontalier n'est ni complet ni entièrement fiable. On en a un bon exemple avec les pays européens qui sont parties à l'Accord de Schengen, où les contrôles sont limités aux frontières de l'espace du même nom et où s'exerce un contrôle limité non seulement sur les mouvements intérieurs des résidents des pays ne faisant pas partie de l'espace Schengen (une fois qu'ils sont entrés dans cet espace), mais aussi sur les mouvements intérieurs des résidents des pays de l'espace Schengen une fois qu'ils ont regagné cet espace. Dans ces cas, il importe de rechercher d'autres sources d'information, à savoir des sources à caractère administratif ou, principalement, des enquêtes statistiques, afin de mesurer le flux des voyageurs non résidents arrivant dans le pays. Il existe quatre classes de sources statistiques exploitables :

- Enquêtes frontalières;
- Enquêtes auprès des visiteurs (dans les établissements d'hébergement ou sur les sites très fréquentés par les visiteurs);
- Enquêtes auprès des ménages dans les pays de départ;
- Autres (par exemple données administratives ou données miroirs).

Si différents types d'enquêtes sont disponibles, leurs questionnaires doivent être compatibles entre eux de façon à pouvoir se compléter : les définitions et les classifications doivent être communes et les questions formulées de façon analogue.

C.2.2.1 Enquêtes frontalières

3.73 Il convient de souligner d'emblée qu'avant d'envisager d'utiliser les enquêtes frontalières, la priorité centrale doit être d'obtenir des données auprès de sources administratives, en ayant recours en particulier aux procédures de contrôle des passeports. Les enquêtes frontalières doivent servir à recueillir des données pouvant compléter les données administratives disponibles, par exemple les données sur les dépenses, les activités dans le pays et les lieux visités, etc., comme on l'a vu dans la section C.1.3.1.

3.74 Les pays réalisant des enquêtes de ce type établissent généralement leur échantillon à partir de données administratives provenant de sources officielles ou de données fournies, par exemple, par les transporteurs (compagnies aériennes, compagnies ferroviaires, compagnies maritimes, compagnies de transport régulier par autocar) ou les comptages de véhicules au passage des frontières en transport routier international.

3.75 Comme indiqué plus haut (voir paragraphe 3.65), ces enquêtes sont réalisées au moment où le visiteur quitte le pays. Souvent, elles contiennent également certaines mesures de dépenses, basées sur une seule question, mais de préférence sur un module de dépenses, c'est-à-dire une série de questions reliées entre elles, destinées à obtenir des précisions sur certaines caractéristiques du comportement du visiteur (voir chapitre IV, section G.3.1).

Conception générale

3.76 La conception statistique des enquêtes frontalières doit faire en sorte que l'échantillonnage et la caractérisation des voyages de tourisme et des visiteurs puissent être considérés comme représentatifs de l'ensemble de la population des voyages d'entrée internationaux.

Encadré III.13**Problèmes de mesure du tourisme récepteur : exemple des Philippines**

La principale source de statistiques du tourisme récepteur aux Philippines est la fiche d'arrivée que remplissent tous les voyageurs entrant dans le pays. Le Ministère du tourisme et le Bureau de l'immigration sont chargés conjointement de coder et de traiter les données et de produire des rapports sur le volume des arrivées de visiteurs internationaux à partir de la fiche d'arrivée, qui a été identifiée comme « statistique désignée » pour le tourisme en vertu d'une ordonnance de 1996. Il a été proposé de supprimer cette fiche d'arrivée, mais le Ministère et le Bureau collaborent en permanence en vue d'en améliorer l'apparence et la dynamique de manière qu'elle demeure pour le gouvernement et le secteur privé une source vitale et essentielle de la prise des décisions concernant le développement et la promotion du tourisme. Les principales données consignées sur la fiche d'arrivée qui intéressent le tourisme sont le pays de résidence et le motif de la visite.

Par ailleurs, le Ministère du tourisme administre régulièrement une enquête par sondage auprès des visiteurs (ESV) dans tous les aéroports internationaux du pays pour produire des statistiques sur les caractéristiques démographiques ou le profil des visiteurs, ainsi que sur les caractéristiques de leur voyage, notamment des informations psychographiques. Les données les plus essentielles (déterminées par l'enquête) sont la durée du séjour et les dépenses moyennes des visiteurs, qui sont des paramètres importants pour estimer les recettes touristiques. Les données de l'ESV complètent les données recueillies sur la fiche d'arrivée, ces deux ensembles constituant les principales sources d'information pour les statistiques du tourisme récepteur et le compte satellite du tourisme.

Source : Conseil national de coordination statistique des Philippines.

Encadré III.14**Établir les caractéristiques des visiteurs internationaux et des voyages touristiques : exemple de la France**

En France, une enquête frontalière permettant de recueillir 20 000 questionnaires chaque trimestre est confiée à une société privée. Intitulée enquête auprès des visiteurs venant de l'étranger (EVE), cette enquête, qui permet de collecter des données quantitatives sur les voyages (y compris les visites de moins de 24 heures) faits en France par des visiteurs non résidents, est réalisée juste avant leur sortie du territoire français. L'une de ses principales motivations est de recueillir des données sur les flux physiques de visiteurs non résidents (par exemple, les arrivées, les nuitées passées par les touristes et l'activité des visiteurs de la journée, ventilées selon le pays de résidence habituelle).

Une autre motivation importante est de fournir les données que le service statistique de la banque centrale (Banque de France) demande pour estimer le poste « Recettes touristiques » de la balance des paiements française. L'enquête recueille également les données nécessaires à l'analyse du marché touristique en France (données catégoriques sur les visiteurs non résidents, les motifs principaux du voyage, les lieux visités en France, les activités pratiquées pendant leur séjour, les types d'hébergement et les modes de transport utilisés, par exemple). La Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services s'intéresse aux variables tant monétaires que non monétaires.

L'échantillon est stratifié pour calculer les résultats concernant 22 pays ou groupes de pays. Un comptage manuel et des questionnaires EVE sont utilisés aux points où les visiteurs quittent le pays, comme les aéroports; les voyageurs quittant le pays par la route sont, eux, interrogés sur les aires de stationnement situées le long des autoroutes à proximité de la frontière française.

Les dates d'arrivée et de départ sont indiquées par le répondant, ce qui permet d'éviter les problèmes évoqués au chapitre III, section C.2.1.

Source : Ministère des affaires étrangères et du développement international (2010).

La conception de ces enquêtes passe par une analyse de l'information sur le pays obtenue pendant la première phase (voir section C.1), destinée à déterminer si elle peut servir de

cadre de référence à partir duquel l'échantillon doit être choisi et les données doivent être recueillies et estimées¹⁹.

3.77 Une fois que cette information a été analysée, et en fonction du pays et du type de passage frontalier concerné, on obtient l'un des deux résultats ci-après :

- a) *Des données complètes et fiables sur les arrivées de voyageurs internationaux sont disponibles*

Dans ces situations, les variables liant l'information fournie par l'enquête et l'univers de référence sont les caractéristiques pertinentes mesurées dans les statistiques des arrivées (telles que le pays de résidence et/ou de nationalité). Ces variables doivent également être enregistrées de façon fiable dans l'échantillon, car il est représentatif de ces caractéristiques dans l'univers.

Dans ce cas, l'information provenant de l'enquête sert à améliorer la classification et la caractérisation des flux de voyageurs sur la base de fiches des arrivées de voyageurs internationaux.

Toutefois, il est fréquent que les données ne soient recueillies que sur la nationalité, et non sur le pays de résidence. Dans certains pays, les agents des frontières ont pour instruction de demander aux voyageurs d'indiquer leur pays de résidence, mais, en pratique, cette information n'est pas fiable ou n'est pas recueillie comme il conviendrait.

- b) *Les données disponibles sur les arrivées de voyageurs internationaux ne sont pas entièrement fiables*

L'enquête doit être conçue de manière à fournir l'information nécessaire : i) pour pouvoir distinguer, parmi les flux de voyageurs d'entrée (par exemple, par chemin de fer ou aux points de passage de frontières terrestres), les voyageurs qui sont des ressortissants du pays (par opposition aux ressortissants étrangers) et ceux qui sont des résidents (par opposition aux non-résidents); et ii) pour identifier les caractéristiques des visiteurs non résidents et de leurs voyages de tourisme.

3.78 L'information produite par l'enquête doit, avec l'information sur les flux frontaliers, permettre de segmenter la base d'échantillonnage ou l'univers statistique à l'aide des variables intéressant le tourisme.

L'échantillon

3.79 La conception d'un échantillon statistique est généralement incroyablement complexe. Il existe souvent des sources de données officielles et complémentaires qui peuvent être utilisées pour structurer l'univers statistique ou la base d'échantillonnage. La conception doit tenir compte des spécificités des voyages, à savoir que les voyageurs voyagent souvent en groupes ou en équipes, qu'ils voyagent avec des enfants et que les répondants au questionnaire doivent être sélectionnés de façon à refléter ces spécificités. L'élargissement des données recueillies pour représenter les voyages dans leur intégralité est un véritable défi pour les statisticiens.

3.80 Par ailleurs, grâce à leur accès aux informations administratives sur les flux de voyageurs non résidents au départ et à l'arrivée aux différents points d'entrée dans un pays, les statisticiens peuvent disposer d'indications préalables sur les flux les plus représentatifs à chaque moment de l'année, du fait de leur volume ou de la plus grande hétérogénéité des voyageurs. Leur représentativité peut également évoluer avec le temps, comme cela a été le cas de l'Islande en 2010, lorsque l'éruption du volcan Eyjafjallajökull a perturbé le trafic

¹⁹ Organisation mondiale du tourisme (2005a).

Encadré III.15**Estimation du nombre de visiteurs internationaux dans l'espace Schengen de libre circulation des personnes : exemple de l'Espagne**

La pratique de l'Espagne peut être considérée comme un bon exemple de la manière dont une combinaison de sources d'information peut servir à estimer le nombre de voyageurs non résidents arrivant dans un pays. Comme beaucoup d'autres pays membres de l'Union européenne, l'Espagne a supprimé une partie importante des contrôles de police à ses frontières en 1994, ce qui a fait immédiatement disparaître des informations traditionnellement recueillies par les forces de sécurité aux frontières nationales sur le nombre de voyageurs arrivant de pays de l'espace Schengen. Cela a obligé l'Espagne à élaborer et à mettre en place un nouveau système de mesure et de caractérisation des flux de voyageurs à ses frontières, reposant sur les données administratives des différents organismes chargés de la circulation sur les routes d'accès et dans les aéroports, les ports et les trains, ainsi que sur l'information générée par des enquêtes directes à tous les points d'entrée.

L'Espagne utilise cette information de plusieurs manières :

- *Enquêtes frontalières* : l'Administration nationale du tourisme conduit deux sortes d'enquête frontalière, dont l'une à l'arrivée et l'autre au départ. La première utilise un bref questionnaire qui vise à classer les flux de voyageurs selon sept caractéristiques de base (âge, sexe, pays de résidence, motif du voyage, type d'hébergement, durée du séjour et organisation du voyage). L'enquête conduite au moment du départ utilise un questionnaire beaucoup plus étendu qui, outre les mêmes questions que celles posées à l'arrivée, contient des questions supplémentaires qui visent à obtenir davantage de données sur le voyage (par exemple, les dépenses, la fréquence des visites, les activités pratiquées et le degré de satisfaction, etc.).
- *Comptage manuel sur les routes* : l'Administration nationale du tourisme est également chargée de procéder à un comptage manuel aux principales frontières terrestres de façon à déterminer le nombre de véhicules qui les franchissent, le numéro de la plaque d'immatriculation et le nombre d'occupants pour chaque véhicule.
- *Comptage automatique des véhicules* : les autorités responsables de la circulation routière en Espagne (Dirección General de Tráfico) fournissent chaque mois à l'Administration nationale du tourisme un relevé des véhicules entrant en Espagne, tels qu'ils sont enregistrés par les appareils de comptage automatique de l'Administration nationale du tourisme à toutes les frontières franchies par la route.
- *Fichiers administratifs des passagers des vols internationaux* : l'autorité aéroportuaire espagnole (Aeropuertos Españoles y Navegación Aérea) fournit à l'Administration nationale du tourisme des fichiers mensuels concernant les passagers arrivant dans les aéroports espagnols sur des vols internationaux, classés selon le pays d'origine et l'aéroport de destination.
- *Fichiers administratifs des voyageurs arrivant dans les ports* : l'autorité responsable du trafic voyageurs et marchandises dans les ports nationaux (Puertos del Estado) fournit à l'Administration nationale du tourisme un fichier mensuel des passagers débarquant.
- *Fichiers administratifs des voyageurs arrivant dans les trains en provenance de l'étranger* : l'autorité responsable du trafic voyageurs dans les trains nationaux (RENFE) fournit à l'Administration nationale du tourisme des fichiers mensuels sur les voyageurs arrivant en Espagne par train, dans le cadre des connexions ferroviaires transfrontalières.

À partir de ces chiffres officiels, l'administration nationale du tourisme réalise chaque mois une estimation du nombre de voyageurs non résidents arrivant en Espagne et identifie certaines caractéristiques de base, telles que le type de visiteur, le pays de résidence, le motif du voyage, le type d'hébergement et la durée du séjour. Depuis 1995, elle utilise un système sophistiqué appelé FRONTUR, qui permet, pour chaque point d'accès, de combiner les informations provenant des fichiers administratifs, concernant dans certains cas les véhicules et dans d'autres les voyageurs, avec les données produites par les enquêtes frontalières.

Source : Espagne, Institut d'études touristiques (IET).

aérien en Europe du Nord pendant plusieurs semaines, contraignant les passagers à destination de l'Islande à utiliser des aéroports locaux plus petits; changement que la méthode statistique existante a mis du temps à assimiler correctement.

Encadré III.16**Enquête sur le tourisme récepteur : exemple de l'Égypte**

- Nombre de campagnes de collecte de données : 4;
- Dates des campagnes : 4 campagnes, chacune durant une semaine et chaque jour n'apparaissant qu'une fois durant chaque campagne;
- Taille totale de l'échantillon ciblé :
 - 60 000 touristes distribués de façon à représenter la distribution relative effective de l'année précédente de personnes dont les origines nationales sont multiples;
 - 10 000 Égyptiens (résidant ailleurs) en visite en Égypte;

Taille de l'échantillon par rapport à la population totale

Années	Échantillon (en milliers)	Nombre total de touristes d'entrée étrangers (en milliers)	%
1990	20,2	2 411	0,84
1992	21,2	2 944	0,72
1994	23,3	2 356	0,99
1996	28,1	3 528	0,80
2000-2001	45,7	4 603	0,99
2009	60,0	12 500	0,48

- Couverture : 11 points d'entrée :
 - Les aéroports [Le Caire (l'ancien et le nouvel aéroports), Charm el-Cheikh, Hurghada, Marsa Alam, Louxor, Borg El Arab, Nozha], le port maritime de Nuweiba et les routes de Salloum et de Taba;
- Unité d'analyse :
 - Visiteur;
- Méthode de pondération :
 - Nombre effectif de touristes et de nuitées passées dans l'année de référence, utilisé et distribué selon les grandes catégories de nationalités;
 - La dépense moyenne par nuitée de chaque grande catégorie de nationalités est estimée au moyen de l'enquête et est appliquée au nombre effectif de nuitées passées par les touristes dans l'année de référence pour produire la dépense totale de cette catégorie. La somme de ces produits pour toutes les catégories de nationalités donne la dépense totale du tourisme récepteur;
- Langue du questionnaire : 9 (allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, français, italien, japonais et russe).

Source : Ministère égyptien du tourisme (2011).

3.81 Ces concepts exigent de solides compétences statistiques. Dans les pays où l'Administration nationale du tourisme ne possède pas ces compétences, il importe de faire participer activement le Bureau national de statistique à la conception des enquêtes et à la détermination de la taille minimale de l'échantillon et à la sélection de celui-ci : notamment sa distribution selon le type de point d'entrée, le type et les caractéristiques des modes de transport utilisés, le vol (affrété/régulier; à faible coût/classique), l'heure (du jour ou de la nuit), le jour de la semaine (jour ouvré, jour férié, jour de week-end), et la période de l'année, ainsi que les autres caractéristiques du voyage de tourisme ou du visiteur considérées comme pertinentes.

3.82 S'agissant de déterminer la taille de l'échantillon, il convient de prendre en considération le nombre minimal d'entretiens nécessaire pour que l'ensemble de la population

des voyageurs arrivant à chaque point d'entrée soit représenté, ainsi que la distribution des voyageurs dans le temps. Par ailleurs, il faut tenir compte de la nécessité de donner à l'échantillon une taille suffisante pour la production de tableaux croisés entre des variables essentielles (par exemple le pays de résidence selon le motif de la visite) présentant une certaine fiabilité statistique.

3.83 La coopération du Bureau national de statistique doit également porter, si possible, sur le traitement ultérieur des données recueillies, à savoir leur saisie, leur filtrage, leur validation et leur tabulation, toutes procédures habituellement conduites pendant une enquête et exigeant souvent des compétences que possède principalement ou exclusivement un bureau national de statistique.

3.84 À la différence d'autres phénomènes statistiques pour lesquels une stratification et des caractéristiques d'échantillonnage peuvent demeurer pratiquement stables au fil des années, les flux de voyageurs peuvent être instables, en raison de divers facteurs; la conception initiale de l'échantillon doit donc être régulièrement mise à jour.

Questionnaire

3.85 L'OMT a élaboré une série de questions (voir annexe I) qui peuvent servir de point de départ pour concevoir un questionnaire et qui doivent être adaptées à la réalité du tourisme de chaque pays et aux ressources dont il dispose. Voici quelques exemples des spécificités à prendre en compte :

- Dans beaucoup de pays, le nombre de visiteurs d'entrée faisant une visite de moins de 24 heures (ou excursionnistes) n'est pas significatif ou, s'il l'est, le coût d'une enquête concernant ces visiteurs de la journée serait disproportionné par rapport à l'avantage que présenterait leur inclusion (du point de vue de la dépense totale).
- Il peut être raisonnable d'utiliser une version simplifiée du questionnaire aux points de franchissement d'une frontière, où le temps fait défaut pour des entretiens. Le temps disponible est plus important dans les aéroports qu'aux points de franchissement de la frontière par réseau routier.
- Les questions se rapportant à la ventilation du transport peuvent être subdivisées pour obtenir des niveaux de détail supplémentaires, comme l'indiquent les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* (figure 3.2).
- Pour les questions sur les types d'hébergement, il est recommandé à chaque pays de distinguer l'hébergement payé et commercial de l'hébergement non payé et non commercial et, sur cette base, d'utiliser la classification établie au niveau national, à savoir la classification applicable à l'analyse de l'offre et des dépenses.

3.86 Si la série de questions proposée est axée sur l'information demandée pendant une enquête frontalière, on peut également s'y référer pour d'autres types d'enquêtes. Cette série est divisée en cinq parties :

- A. Module de base;
- B. Module 1 : Mode de transport;
- C. Module 2 : Hébergement;
- D. Module 3 : Activités dans le pays visité;
- E. Module 4 : Dépenses.

3.87 En ce qui concerne l'utilisation de ces questions, quelques précautions s'imposent :

- La série de questions doit être adaptée aux spécificités du tourisme de chaque pays et faire l'objet d'un échange de vues avec les principaux acteurs du secteur

Encadré III.17**Prise en considération des spécificités du tourisme dans un pays donné**

Dans les pays où le nombre de non-résidents qui sont propriétaires de résidences de vacances ou de logements en multipropriété est significatif ou dans lesquels la politique nationale encourage les non-résidents à le devenir, ces résidences et logements doivent être spécifiquement identifiés comme des formes d'hébergement. De même, dans les pays où les immigrants représentent une proportion importante de la population, le fait de séjourner chez des parents doit être indiqué en tant que mode d'hébergement. Dans les pays qui accueillent un grand nombre de conférences et de rencontres internationales, il peut être utile de recueillir des informations sur le motif secondaire, notamment pour les personnes qui accompagnent les visiteurs en question. Dans les pays qui attirent souvent les familles, il peut être utile de recueillir d'autres informations sur la composition de l'équipe de voyageurs (la structure par âge, en particulier).

du tourisme ainsi qu'avec les responsables associés à l'établissement de la balance des paiements et de la comptabilité nationale.

- Étant donné que les enquêtes frontalières sont onéreuses, l'ensemble du processus, y compris la tabulation des résultats, doit être testé dans le cadre d'un exercice pilote pour garantir que la version finale est aussi efficace que celle envisagée au départ.
- Les tableaux des résultats escomptés à produire parallèlement au questionnaire doivent être conçus et leur contenu testé à l'aide des données recueillies pendant l'exercice pilote, car un questionnaire a pour objectif final de produire des données qui recourent les principales variables observées; l'utilité de ces tableaux pour l'analyse du tourisme doit également être examinée.
- Les enquêtes frontalières posent des problèmes techniques, il convient donc de s'assurer que les ressources et les compétences techniques nécessaires à la réalisation de ces enquêtes ont bien été engagées et que leur financement restera stable.
- Il y a lieu d'élaborer des directives à l'intention du personnel sur le terrain, et de le former sérieusement avant le lancement de l'enquête.

Réalisation de l'enquête

3.88 Les éléments de procédure à garder présents à l'esprit lors de la réalisation d'une enquête frontalière sont notamment les suivants :

- a) *Méthode d'enquête mise en œuvre* : si toute méthode considérée comme appropriée peut être mise en œuvre pour recueillir des informations, les méthodes les plus souhaitables sont l'entretien assisté par ordinateur (qui produit des informations très fiables, mais a un coût plus élevé) et le questionnaire imprimé à faire remplir par les répondants (qui est moins fiable, donne lieu à un plus grand nombre de non-réponses, mais est beaucoup moins onéreux). Les divers accès peuvent ne pas tous présenter le même intérêt pour identifier le tourisme récepteur (par exemple, certains postes frontière terrestres de petite taille et isolés peuvent être très peu ou pas du tout utilisés par les visiteurs); ceux qui sont considérés comme présentant peu d'intérêt peuvent être exclus (au moins dans les premières phases de l'observation, conformément au principe du gradualisme);
- b) *Enregistrement et regroupement des réponses possibles* : les questions concernant les activités pratiquées pendant le séjour, par exemple, doivent être adaptées à la situation locale;
- c) *Sujets ciblés* : dans le cas des voyages par avion, les pays utilisent souvent une procédure de sélection à plusieurs étapes, qui s'ouvre sur la sélection d'un vol dans

Encadré III.18

Imputation des non-réponses : exemple de l'Autriche

Imputation par la méthode du plus proche voisin

L'imputation par la méthode du plus proche voisin est l'une des méthodes *hotdeck* utilisées dans les enquêtes par sondage pour compenser les non-réponses. Cette méthode est appliquée depuis longtemps, mais ses propriétés théoriques sont mal connues. Dans des conditions déterminées, elle fournit des estimations correctes et cohérentes des fonctions des moyennes (ou totaux) des populations étudiées et de leur distribution. La simulation montre que les estimateurs basés sur l'imputation par la méthode du plus proche voisin et les estimateurs de la variance proposés donnent des résultats satisfaisants.

Dans l'imputation par la méthode *hotdeck*, on utilise un questionnaire donneur qui provient de la même enquête que celle à laquelle appartient le questionnaire où manque un élément. La technique de la recherche du plus proche voisin est souvent utilisée pour accélérer la recherche d'un enregistrement donneur.

Selon cette technique de recherche, les questionnaires donneurs proviennent de la même enquête et présentent des similitudes avec l'enregistrement récepteur, dans lequel la similitude est basée sur d'autres données du questionnaire qui sont corrélées avec les nouvelles données. Par exemple, une destination et un type d'hébergement similaires peuvent servir de base au calcul des dépenses de voyages [voir également Chen, J. et Shao, J (2000)].

Vacances et voyages d'affaires

En Autriche, les enquêtes par sondage auprès de la population autrichienne âgée de 15 ans et plus se sont révélées être le meilleur moyen de recueillir des informations sur le tourisme interne et émetteur. À Statistiques Autriche, les informations sur le tourisme national sont donc compilées à l'aide d'une méthode axée sur la demande : les membres d'un échantillon représentatif de la population autrichienne sont interrogés sur leur comportement en matière de voyage dans le cadre d'entretiens téléphoniques assistés par ordinateur.

L'un des défauts de cette méthode est l'existence de valeurs manquantes. Étant donné qu'il s'agit d'une enquête rétrospective, on observe communément un problème de remémoration concernant divers éléments, en particulier les dépenses. Afin de surmonter ce problème, une lettre d'information est adressée deux semaines avant le début de la phase d'entretien. Les répondants n'étant pas pris au dépourvu, des réponses plus exactes peuvent être escomptées, mais il reste un grand nombre de répondants qui soit ne disposent pas d'informations sur les dépenses (cas des touristes d'affaires et des adolescents voyageant avec leurs parents, par exemple), soit ont purement et simplement oublié (problème de remémoration).

Les valeurs manquantes et peu vraisemblables correspondant aux questions individuelles (non-réponses) sont remplacées après les entretiens (imputation) pour permettre la simulation d'un fichier de données complet. Les valeurs quantitatives et qualitatives sont remplacées par des donneurs. Cette méthode repose sur l'hypothèse selon laquelle les caractéristiques comportant des valeurs manquantes sont liées à d'autres caractéristiques du voyage. L'ensemble du fichier de données, où chaque ligne correspond à un voyage, est réparti en classes de voyages similaires, dont les moyennes sont alors utilisées pour remplacer les valeurs manquantes. Pour que l'on puisse trouver des donneurs adéquats, les similitudes doivent être exprimées mathématiquement par des fonctions de distance. Le critère utilisé dépend de la valeur manquante.

Source : Statistiques Autriche (2013).

un programme de vol. Certains pays choisissent ensuite l'ensemble des passagers à bord de ce vol; d'autres ne choisissent que certains passagers, éventuellement en fonction des sièges occupés. L'information sur le nombre de passagers d'un vol fournit une base d'extrapolation et doit être recueillie et stockée pour de futurs examens et pour assurer le suivi avec la source. Une fois que les passagers requis ont été interrogés, le nombre de questionnaires peut être comparé avec le nombre de passagers, ce qui permet de contrôler plus rigoureusement le pays de nationalité/pays de résidence de tous les passagers du vol sélectionné et d'extrapoler

à partir des conclusions sur l'ensemble des vols. Aux autres types de frontières, comme il a été indiqué, il est souhaitable de mettre en œuvre une méthode statistique analogue, selon laquelle tous les passagers d'un véhicule terrestre ou d'une voiture de train, par exemple, sont considérés comme des grappes. Le cas des passagers qui sont en transit international sans quitter la zone internationale d'un aéroport doit être traité d'une manière appropriée; il convient par exemple de se demander si leur cas est suffisamment significatif en nombre et en dépenses pour qu'ils puissent être comptés (voir chapitre 4, section H.4);

- d) *Lieu de l'échantillonnage* : dans les aéroports, la collecte des données sur les visites d'entrée doit de préférence précéder le départ du vol dans la zone d'attente attenante à la porte d'embarquement. Toutefois, l'utilisation de plus en plus fréquente des salons que les compagnies aériennes réservent aux passagers de première classe et de la classe affaires et à ceux qui ont accumulé des points de fidélité rend un nombre croissant de passagers, aux caractéristiques spécifiques, inaccessibles pour les enquêteurs. Une stratégie spécifique doit être élaborée pour régler ce problème (par exemple en conduisant les entretiens au stade de l'enregistrement des passagers). Aux autres types de frontières, en particulier aux postes frontière terrestres, la stratégie doit être planifiée avec soin parce qu'il n'y a pas beaucoup de temps pour une enquête et que les flux de voyageurs ne peuvent pas facilement être stoppés. Il pourrait y avoir lieu de rechercher d'autres solutions, telles que la sélection des répondants aux postes de péage ou aux aires de repos situés à proximité du poste frontière, encore que cette approche puisse introduire une erreur dans la procédure;
- e) *Personnel chargé de l'échantillonnage* : l'échantillonnage doit être réalisé de préférence par du personnel bilingue que l'Administration nationale du tourisme a spécialement formé à cette fin, de manière que les entretiens se déroulent autant que possible dans la langue maternelle des passagers, dans la mesure où l'utilisation d'une autre langue entraîne souvent des malentendus, sources d'inexactitude des données;
- f) *Traitement des non-réponses et des éléments atypiques* : les non-réponses et les éléments atypiques nuisent directement à la qualité de l'information recueillie et à celle des estimations obtenues. Ils ont inmanquablement un impact négatif sur la taille de l'échantillon initial et engendrent des erreurs dans l'échantillon qui sont difficiles à contrôler. La distribution des non-réponses parmi la population des voyageurs internationaux doit être déterminée afin de définir des stratégies de réduction de leur nombre et de concevoir des formules de correction des erreurs qui en résultent;
- g) *Facteurs supplémentaires à prendre en considération* : différents facteurs propices à l'obtention de taux de réponse élevés doivent également être pris en considération; ce sont notamment le lieu où les questionnaires sont distribués ou les entretiens conduits, la méthode de collecte de l'information, le niveau d'expérience de l'équipe d'enquête, la langue utilisée pour s'adresser aux voyageurs, le pays de résidence du sujet (les personnes originaires de certains pays font preuve d'une plus grande réticence que d'autres à participer aux entretiens) et les prescriptions juridiques (les réponses aux enquêtes doivent-elles être obligatoires ou non ?). Enfin, les techniques d'imputation doivent être appliquées; c'est-à-dire que des ensembles de données similaires, fiables et complètes doivent être utilisés pour compléter ou remplacer les données manquantes ou non fiables.

3.89 Pour un examen complet de la réalisation d'une enquête frontalière, voir *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, section 3.D.

C.2.2.2 Enquêtes auprès des visiteurs (menées dans des établissements d'hébergement ou des sites touristiques)

3.90 Les registres des clients peuvent servir de base aux enquêtes à mener dans les établissements d'hébergement commercial et sont en fait utilisés dans une bonne partie de l'Europe, où les enquêtes frontalières sont plus difficiles à envisager. Toutefois, ils ne permettent pas de distinguer les visiteurs des autres voyageurs, ce qui est pourtant un objectif essentiel de la compilation de statistiques du tourisme récepteur dans les pays où la différence est pertinente. S'il sont utilisés, ces registres doivent donc être évalués, en accordant une attention particulière :

- Au mécanisme d'actualisation de ces registres (en particulier dans le cas des clients réguliers, dont les caractéristiques spécifiques peuvent ne pas avoir été mises à jour par les hôteliers, même si elles ont évolué au fil des années);
- À la pertinence des voyageurs de la journée;
- Aux visiteurs qui séjournent chez des amis ou des parents, dans des maisons privées ou en utilisant d'autres formes d'hébergement non officiellement enregistrées, comme des établissements commerciaux.

3.91 Il faut avoir recours à des informations exogènes pour corriger la sous-estimation et les erreurs qui résultent du fait que seuls les visiteurs utilisant ces formes d'hébergement sont pris en considération. Si le flux de visiteurs qui ne séjournent pas dans des établissements d'hébergement commercial est considéré comme pertinent (ce qui est habituellement le cas), l'activité de ces visiteurs peut être mesurée en incluant dans les enquêtes locales sur les ménages des « modules sur le tourisme », pour estimer le nombre de ménages résidents qui ont reçu la visite de parents ou d'amis non résidents ou louent à des visiteurs des chambres ou des appartements leur appartenant.

3.92 Une fois que les limites susmentionnées ont été surmontées, les enquêtes auprès de visiteurs séjournant dans des établissements d'hébergement commercial peuvent être utilisées pour caractériser les visiteurs et leurs voyages de tourisme, en le faisant d'une manière plus précise et éventuellement plus complète que dans le cadre des seules enquêtes frontalières (voir section C.2.2.1), car les contraintes de temps peuvent être moins marquées.

3.93 L'estimation des dépenses au moment de l'entretien, avant que les visiteurs aient achevé leur séjour dans le pays, est plus difficile, car ils ne peuvent déclarer que ce qui s'est produit jusqu'à ce moment-là. Si l'on recueille aussi des informations sur les dépenses, les données peuvent donner lieu à des distorsions importantes, car les visiteurs attendent souvent le tout dernier moment avant le départ pour acheter des souvenirs et autres articles à rapporter chez eux (par exemple dans les boutiques hors taxes de l'aéroport). Par ailleurs, des événements imprévus se produisant dans le pays d'origine ou dans le pays visité (catastrophes naturelles, mauvais temps ou crise politique, par exemple) ou des raisons personnelles peuvent contraindre les visiteurs à changer d'avis au sujet des dépenses prévues.

3.94 Au lieu d'interroger les voyageurs dans les établissements d'hébergement commercial, on peut le faire sur les sites touristiques très fréquentés. Toutefois, une enquête de ce type soulève des difficultés analogues à celles des enquêtes réalisées dans les établissements susmentionnés : un voyageur peut visiter plusieurs sites, tandis que d'autres peuvent n'en visiter aucun, en particulier si le motif principal du voyage n'est pas lié aux loisirs, comme dans le cas des visites de parents ou des voyages d'affaires. Au demeurant, il n'est pas toujours possible d'utiliser des échantillons statistiques pour des enquêtes de ce type, ce qui complique singulièrement le processus d'extrapolation des résultats destiné à représenter l'ensemble de la population des voyageurs d'entrée et produit probablement des données erronées ou susceptibles d'induire en erreur. Cela étant, ces enquêtes menées sur les sites touristiques peuvent être utiles pour mesurer l'évolution des activités ou des caractéris-

Encadré III.19**Collecte d'informations sur le tourisme récepteur une fois les visiteurs rentrés chez eux : exemple de la Nouvelle-Zélande**

Le Ministère néo-zélandais du développement économique a réalisé une enquête internationale auprès des acheteurs de billets après la Coupe du monde de rugby de 2011. Une base de données sur les acheteurs de billets résidents étrangers était accessible par courriel. Aux fins de cette enquête, les visiteurs de la Coupe du monde ont été définis comme des individus dans la base de données.

Les matches se sont déroulés en septembre et octobre 2011, mais des visiteurs sont arrivés avant cette période et sont demeurés dans le pays après la fin de cette période. Les périodes de temps utilisées pour deux enquêtes supplémentaires (l'enquête internationale sur les arrivées de visiteurs et l'enquête internationale auprès des visiteurs) ont été conçues de manière à donner un aperçu le plus complet des visiteurs de la Coupe du monde.

L'enquête a été adressée aux 37 156 acheteurs individuels de billets après nettoyage de la base de données. Des réponses valides ont été reçues de 12 259 personnes, soit un taux de réponse de 33 %. Les données ont ensuite été pondérées par pays à partir de la population de la base de données et ultérieurement nettoyées.

L'enquête internationale auprès des acheteurs de billets comportait des questions invitant à donner des informations sur le voyage et à indiquer leur degré de satisfaction, ainsi que des questions sur les lieux des matches de la Coupe du monde de rugby de 2011 et sur leurs dépenses. Dans le cadre de l'analyse de cette Coupe, cette enquête a été utilisée pour obtenir des informations sur le nombre de voyages en Nouvelle-Zélande, les matches auxquels les répondants avaient assisté et leur degré de satisfaction.

Source : Ministère néo-zélandais du développement économique (2012).

tiques des visiteurs au fil des ans et aussi pour estimer les dépenses quotidiennes moyennes. Les statisticiens doivent garder à l'esprit que ces enquêtes peuvent ne pas être un indicateur fiable du nombre total de visiteurs.

C.2.2.3 Enquêtes sur les ménages dans les pays d'origine

3.95 Les enquêtes destinées à recueillir des informations sur le comportement touristique des personnes dans leur environnement habituel utilisent la somme des résidents comme base d'échantillonnage ou univers statistique. En conséquence, il est possible, pour estimer le nombre d'arrivées et les dépenses des voyageurs non résidents originaires du pays X dans le pays de référence (Y) et identifier les caractéristiques de ces voyageurs, d'exploiter les informations indiquées par ces voyageurs dans les réponses à des enquêtes sur les ménages menées dans leur pays de résidence X. Si les pays sont disposés à partager cette information (surtout si, comme la plupart des pays européens, ils ont harmonisé leurs enquêtes), on peut estimer le nombre d'arrivées dans le pays Y de visiteurs non résidents de tous les pays concernés et leurs dépenses.

C.2.2.4 Statistiques miroirs

3.96 Étant donné que la plupart des visiteurs non résidents arrivant dans un pays membre de l'Union européenne (UE) viennent d'autres pays membres de l'UE, Eurostat a, à maintes reprises, souligné l'utilité des statistiques miroirs, qui permettent aux pays membres de l'UE d'estimer le nombre et les caractéristiques de la plupart des visiteurs d'entrée en utilisant les données relatives au tourisme émetteur fournies par les autres pays de la sous-région. Si les statistiques miroirs semblent simples et intéressantes, les pays qui les utilisent n'ont peut-être pas prêté suffisamment attention aux difficultés qu'elles soulèvent (voir encadrés III.20 et III.21). Par exemple, si un pays utilise les statistiques miroirs pour estimer les nombres de visiteurs d'entrée à partir du nombre de visiteurs à l'étranger

Encadré III.20 Données miroirs

« Measuring European intraregional tourism flows » (Mesure des flux touristiques intrarégionaux en Europe), dans *Enzo Paci Papers on measuring the Economic Significance of Tourism*, volume 4, par Teresa Ciller et Marion Libreros, examine le problème posé par le rapprochement des flux touristiques déclarés par différents pays, en utilisant les données disponibles. Sous l'angle des flux globaux, les écarts ont été significatifs. Le rapport signale plusieurs solutions possibles : le partage de définitions et de méthodes communes; les modifications à apporter aux méthodes de collecte et au contenu (par exemple, la détermination non seulement de la destination finale d'un voyage à l'étranger, mais aussi de tous les autres pays traversés avant l'arrivée à la destination finale), et une forte désagrégation pour chaque mode de transport utilisé.

Source : Organisation mondiale du tourisme (2004a).

Encadré III.21 Utilisation des données miroirs : expérience de l'Autriche

L'Autriche utilise les statistiques miroirs fournies par les pays partenaires. En Europe, où le tourisme a une dimension essentiellement intraeuropéenne et où un cadre juridique fait obligation aux États membres de communiquer des données relatives à l'offre (tourisme récepteur) et des données relatives à la demande (tourisme émetteur) harmonisées, les pays peuvent bénéficier grandement de l'utilisation de leurs données respectives. Les données miroirs permettent non seulement de combler les lacunes statistiques en cas de données manquantes dans un pays, mais aussi d'évaluer la qualité et la comparabilité des données touristiques existantes.

L'utilisation des données miroirs n'allant pas sans difficultés, des problèmes tels que les différences de méthodes, de concepts et de définitions doivent être pris en considération. Néanmoins, la collaboration des pays peut laisser espérer une meilleure harmonisation des statistiques du tourisme et la suppression des doublons dans l'observation des flux touristiques.

Source : Ostertag-Sydler, J. (2010).

fournis par plusieurs pays sources, les définitions doivent concorder (et, de préférence, les méthodes de collecte également) entre ces pays. À défaut, il ne sera pas possible d'agrèger les données ni de comparer les caractéristiques des visiteurs d'un pays source avec celles des visiteurs d'un autre pays source. De plus, dans les cas où un voyage à l'étranger implique plusieurs pays de destination, seul le pays de destination principale, quelle qu'en soit la définition, peut se trouver enregistré par le pays source, ce qui aboutit à sous-estimer le nombre de visiteurs d'entrée provenant de ces pays sources dans les pays qui ne sont que des destinations secondaires.

C.3 Tableaux de résultats

3.97 Le présent guide de compilation vise avant tout à aider les pays à mettre en œuvre les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* et à mettre en place leurs cadres de système de statistiques du tourisme. En conséquence, les données à obtenir doivent être classées à l'aide de classifications de référence (voir chapitre V) pour aider les pays à réaliser leurs objectifs nationaux (la collecte de données beaucoup plus détaillées) et à assurer la comparabilité internationale.

3.98 En ce qui concerne la comparabilité internationale, l'OMT demande chaque année aux pays membres et non membres de lui communiquer l'ensemble de données et les indicateurs concernant le tourisme récepteur présentés dans le tableau III.2 ci-après, et les

diffuse dans le *Compendium des statistiques du tourisme* (recueil annuel de statistiques du tourisme), sa publication statistique la plus complète.

3.99 Pour une première approximation des données relatives aux dépenses touristiques, un pays peut utiliser les données de la balance des paiements (postes « voyages » et « transport de voyageurs »), ce qui garantit un degré élevé de comparabilité internationale. En fait, les données relatives aux dépenses qui figurent dans le *Compendium* de l'OMT sont tirées de la balance des paiements. Les données de la balance des paiements ne sont pas des données sur le tourisme à proprement parler; elles servent plutôt à donner une estimation approximative des dépenses en l'absence de statistiques sur les dépenses touristiques (pour la relation entre les statistiques du tourisme et la balance des paiements, voir *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphes 8.10 à 8.25).

3.100 On escompte que, à mesure que les pays mettront au point leurs propres mesures des dépenses touristiques, cette information approximative sera remplacée par des données sur les dépenses touristiques effectives qui identifieront séparément les dépenses consacrées au transport international.

Tableau III.2
Tourisme récepteur : exemple de tableau de résultats

Pays X			
Données et indicateurs de base		Unités	Année X
1.	TOURISME RÉCEPTEUR		
	Données		
	Arrivées		
1.1	Total	En milliers	
1.2	• Visiteurs qui passent la nuit (touristes)	En milliers	
1.3	• Visiteurs de la journée (excursionnistes)	En milliers	
1.4	* Dont croisiéristes	En milliers	
	Arrivées par région		
1.5	Total	En milliers	
1.6	• Afrique	En milliers	
1.7	• Amériques	En milliers	
1.8	• Asie de l'Est et Pacifique	En milliers	
1.9	• Europe	En milliers	
1.10	• Moyen-Orient	En milliers	
1.11	• Asie du Sud	En milliers	
1.12	• Autres non classés	En milliers	
1.13	* Dont ressortissants résidant à l'étranger	En milliers	
	Arrivées par motif principal		
1.14	Total	En milliers	
1.15	• Personnel	En milliers	
1.16	* Vacances, loisirs et détente	En milliers	
1.17	* Autres motifs personnels	En milliers	
1.18	• Affaires et autres motifs professionnels	En milliers	
	Arrivées par mode de transport		

Pays X			
Données et indicateurs de base		Unités	Année X
1.19	Total	En milliers	
1.20	• Transport aérien	En milliers	
1.21	• Transport par eau	En milliers	
1.22	• Transport terrestre	En milliers	
1.23	* Chemin de fer	En milliers	
1.24	* Route	En milliers	
1.25	* Autres	En milliers	
Arrivées par forme d'organisation du voyage			
1.26	Total	En milliers	
1.27	• Circuit à forfait	En milliers	
1.28	• Autres formes	En milliers	
Hébergement			
Total		En milliers	
1.29	• Invités	En milliers	
1.30	• Voyageurs passant la nuit	En milliers	
Hôtels et établissements analogues			
1.31	• Clients	En milliers	
1.32	• Nuitées	En milliers	
Dépenses			
1.33	Total	En millions de dollars des É.-U.	
1.34	• Voyage	En millions de dollars des É.-U.	
1.35	• Transport des voyageurs	En millions de dollars des É.-U.	
Dépenses par motif principal du voyage			
1.36	Total	En millions de dollars des É.-U.	
1.37	• Personnel	En millions de dollars des É.-U.	
1.38	• Affaires et autres motifs professionnels	En millions de dollars des É.-U.	
Indicateurs			
1.39	Taille moyenne de l'équipe de voyageurs	Personnes	
	Durée moyenne du séjour		
1.40	Total	Jours	
1.41	• Pour tous les services d'hébergement commercial	Nuits	
1.42	* Dont « hôtels et établissements assimilés »	Nuits	
1.43	• Pour les services d'hébergement non commercial	Jours	
1.44	Dépenses moyennes par jour	En millions de dollars des É.-U.	

3.101 Outre les données et indicateurs demandés par l'OMT, les pays sont encouragés à générer et à diffuser des informations supplémentaires utiles pour les principaux acteurs du secteur du tourisme (voir paragraphe 1.29), à savoir :

- Le nombre de voyages (par visiteur et autre voyageur non visiteur²⁰), classés par région supranationale de résidence et principal pays revêtant un intérêt;
- Le nombre de voyages de tourisme par touriste/excursionniste, classés par pays de résidence et motif principal du voyage;
- Le nombre de voyageurs (visiteurs et autres), classés par pays de résidence, durée du séjour (intervalles), nombre total de nuitées dans chaque catégorie et total;
- Nombre d'invités/clients et de nuits/nuitées, classés par principale forme d'hébergement et motif principal du voyage;
- Nombre de visiteurs, recoupés en fonction de différentes caractéristiques, notamment la taille de l'équipe de voyageurs, le motif de la visite et la forme d'hébergement (détaillée);
- Nombre de visiteurs (recoupés en fonction de différentes caractéristiques) arrivant en groupes de voyageurs, par rapport au nombre total de visiteurs (le pays de résidence et des données mensuelles ou trimestrielles peuvent également revêtir un intérêt).

3.102 Dans le cas des statistiques du tourisme récepteur, et également du tourisme émetteur, il peut être utile et convivial de produire des tableaux de résultats et de diffuser les données en même temps que les données de la balance des paiements (voir encadrés ci-après).

Encadré III.22

Arrivées en Australie et départs de ce pays

Principaux chiffres d'octobre

	Octobre 2013 (milliers)	Septembre-octobre 2013 (variation en %)	Octobre 2012- octobre 2013 (variation en %)
Arrivées de visiteurs de courte durée			
Tendance	548,4	0,8	5,1
Estimations désaisonnalisées	545,5	- 1,1	..
Original	541,7
Départs de résidents de courte durée			
Tendance	739,3	0,1	7,2
Estimations désaisonnalisées	733,9	- 1,3	..
Original	679,9

Note : Deux points (..) indiquent que l'élément est sans objet.

Principaux points d'octobre : arrivées de visiteurs de courte durée en Australie

Estimations des tendances : Le nombre d'arrivées de visiteurs de courte durée en octobre 2013 (548 400 mouvements) a représenté un accroissement de 0,8 % par rapport au chiffre de septembre 2013 (544 300 mouvements). Il a fait suite à des accroissements mensuels de 0,9 % en août et de 0,8 % en septembre 2013. L'estimation de la tendance actuelle pour les arrivées est de 5,1 % plus élevée qu'en octobre 2012.

Estimations désaisonnalisées : En octobre 2013, le nombre d'arrivées de visiteurs de courte durée (545 500 mouvements) a représenté une diminution de 1,1 % par rapport au chiffre de septembre

²⁰ L'unité statistique est le voyage : le terme « visiteur » désigne en fait un voyage de tourisme et celui de « voyageur » aussi bien un voyage de tourisme qu'un voyage autre qu'un voyage de tourisme. Toutefois, la mesure du nombre des voyages « autres qu'un voyage de tourisme » est non seulement difficile, mais d'un coût prohibitif.

2013 (551 700 mouvements). Elle a fait suite à un accroissement mensuel de 2,2 % en août et de 1,8 % en septembre 2013.

Estimations originales : Il y a eu 541 700 arrivées de visiteurs de courte durée en Australie en octobre 2013.

Source : Bureau de statistique australien.

Encadré III.23

Tendances du tourisme récepteur : exemple du Royaume-Uni

Le tableau ci-après fait apparaître l'évolution du tourisme récepteur pour la période 2002-2012 sur la base de l'enquête sur les voyageurs internationaux réalisée par le Bureau national de statistique. Le nombre de visites a atteint son maximum en 2007, avec 32,8 millions, suivi par plusieurs années de léger déclin, précédant de légères augmentations en 2011 et 2012. Après une longue période pendant laquelle les dépenses moyennes par visite atteignaient un peu moins de 500 livres sterling, on a enregistré au cours des quatre années écoulées une forte augmentation due à la relative faiblesse de la livre.

La tendance à long terme est au déclin de la durée moyenne du séjour de chaque visiteur au Royaume-Uni. Toutefois, le chiffre a été assez stable ces six dernières années. À l'instar de nombreux autres pays développés, le Royaume-Uni affiche un déficit de la balance des paiements en ce qui concerne le tourisme international. Ce déficit a augmenté rapidement et systématiquement au cours de la décennie considérée jusqu'en 2008, mais a diminué de plus d'un tiers ces dernières années, les Britanniques ayant fait moins de voyages à l'étranger.

Année	Nombre de visites (millions)	Dépenses (milliards de livres)	Dépenses moyennes par visite (en livres)	Nuitées moyennes par visite	Balance des paiements internationale (milliards de livres)
2002	24,180	11,737	481	8,2	- 15,225
2003	24,715	11,855	475	8,2	- 16,695
2004	27,755	13,047	466	8,2	- 17,238
2005	29,971	14,248	471	8,3	- 17,906
2006	32,713	16,002	486	8,4	- 18,409
2007	32,778	15,960	487	7,7	- 19,053
2008	31,888	16,323	511	7,7	- 20,515
2009	29,889	16,592	554	7,7	- 15,102
2010	29,803	16,899	563	7,6	- 14,921
2011	30,798	17,998	584	7,6	- 13,703
2012	31,084	18,640	600	7,4	- 13,810

Source : Royaume-Uni, Bureau national de statistique.

Encadré III.24

Arrivées et nuitées : exemple de l'Autriche

Année civile	2010		2011		2012	
	Chiffres absolus	Variation par rapport à l'année précédente (%)	Chiffres absolus	Variation par rapport à l'année précédente (%)	Chiffres absolus	Variation par rapport à l'année précédente (%)
Arrivées (millions)	33,4	3,3	34,6	3,7	36,2	4,4
Nuitées (millions)	124,9	0,5	126,0	0,9	131,0	4,0
Dont						
Résidents	35,0	1,7	35,3	0,8	36,0	1,9
Non-résidents	89,9	0,0	90,7	0,9	95,1	4,8
Dont						
Burgenland	2,9	1,5	1,2	0,8	2,9	0,2
Carinthie	12,3	-3,7	2,1	1,2	12,6	1,7
Basse-Autriche	6,5	0,5	7,3	3,2	6,7	0,7
Haute-Autriche	6,7	-1,8	5,9	3,4	7,2	3,9
Salzbourg	23,9	0,6	2,3	0,3	25,2	5,4
Styrie	10,8	1,1	4,9	1,8	11,2	1,7
Tyrol	42,8	-0,5	2,2	-0,2	44,3	3,8
Vorarlberg	8,2	0,1	1,1	-2,4	8,5	6,6
Vienne	10,9	10,3	8,3	5,0	12,6	7,6
Dont						
Allemagne	48,2	-1,4	47,4	-1,6	49,6	4,7
Pays-Bas	9,1	-4,0	8,9	-1,9	9,4	5,5
Royaume-Uni	3,3	-0,3	3,1	-4,6	3,2	2,5
France	1,8	2,7	1,8	2,7	1,8	-0,9
Belgique	2,5	-2,6	2,6	4,1	2,6	0,7
Luxembourg	0,3	3,5	0,3	6,2	0,3	-2,2
Italie	3,0	0,2	3,0	-0,2	2,9	-3,2
États-Unis	1,2	11,9	1,2	-3,2	1,3	6,9
Suisse	3,8	4,3	4,3	12,6	4,6	6,6
Dont						
Établissements d'hébergement de 5 ou 4 étoiles	44,1	4,1	44,9	1,8	46,8	4,2
Établissements d'hébergement de 3 étoiles	26,8	-0,2	27,1	1,2	32,7	2,2
Établissements d'hébergement de 1 ou 2 étoiles	10,5	-3,7	10,4	-1,5	10,7	2,9
Logements privés	6,8	-6,7	6,6	-3,9	6,6	-0,2
Résidences de vacances privées	14,1	-0,3	14,1	-0,1	14,9	5,9

Source : Statistiques Autriche.

D. Tourisme interne

3.103 Les différences qui existent entre le tourisme interne et le tourisme récepteur affectent les procédures appliquées à l'observation des deux et le type de résultats obtenus au niveau national en ce qui concerne le tourisme interne :

Encadré III.25**Compilation des voyages de moins de 24 heures : exemple de l'Autriche**

Statistiques Autriche compile des informations sur les visites internes et à l'étranger de moins de 24 heures en mettant en œuvre une méthode axée sur la demande. Chaque trimestre, 3 500 personnes vivant en Autriche, choisies pour leur représentativité, sont interrogées sur leur comportement de voyageur. En ce qui concerne les visites internes de moins de 24 heures, on ne recueille d'informations que sur le nombre de voyages de détente et les voyages d'affaires. En revanche, on cherche à obtenir beaucoup plus d'informations sur les visites de moins de 24 heures faites à l'étranger, à savoir le profil sociodémographique du voyageur et le profil du voyage, notamment la destination, le motif, le mode de transport, les membres du ménage qui accompagnent le voyageur et les dépenses.

Les principales difficultés associées à la compilation des visites de moins de 24 heures tiennent au problème de remémoration et à la couverture. Il faut également tenir compte du fait qu'il est particulièrement difficile de définir des seuils de distance et de fréquence applicables et comparables pour les voyages de moins de 24 heures et de plus de 24 heures lorsque la personne concernée doit être considérée comme en dehors de son environnement habituel.

Source : Laimer, P. et Ostertag-Sydler, J. (2008).

Encadré III.26**Obtention d'informations sur les personnes qui n'ont pas visité le pays : exemple du Canada**

En tant qu'administration nationale du tourisme canadienne, la Commission canadienne du tourisme (CCT) identifie les voyageurs potentiels qui n'ont pas voyagé ou n'ont pas l'intention de le faire pendant une période donnée par le biais de l'enquête Veille touristique mondiale. Celle-ci porte sur les voyages internes (mesure de la propension des Canadiens à voyager dans les régions canadiennes), sur les voyages à l'étranger depuis les principaux marchés du Canada sous l'angle des obstacles aux voyages internationaux et sur les voyages à destination du Canada et les obstacles à ces voyages.

Ce dernier point est important en ce qu'il permet à la CCT de déterminer pourquoi les gens voyagent peut-être à l'étranger, mais en évitant le Canada. Elle cherche à en connaître les raisons et à préciser celles sur la base desquelles il est possible d'agir en ciblant les activités de commercialisation.

La CCT, comme la plupart des administrations nationales du tourisme, s'occupe de promouvoir activement sur certains marchés étrangers le Canada en tant que destination touristique intéressante en cherchant par la même occasion à accroître les recettes d'exportation. Les stratégies de marketing doivent reposer sur une bonne compréhension des obstacles aux voyages vers le Canada.

Source : Commission canadienne du tourisme.

- Puisqu'aucune frontière géographique spécifique n'est franchie, il n'y a généralement aucun comptage ou aucune procédure de mesure équivalente. Dans des cas spécifiques, certains pays ont mis au point des méthodes de comptage des flux de véhicules (traduits en flux de personnes) entrant dans une zone fermée ou presque fermée (un lieu, généralement une ville) ou la quittant, qui en l'occurrence simule une frontière. Ces méthodes peuvent mesurer les visites dans des lieux spécifiques (analyse de destination), mais non pas tous les voyages de tourisme interne.
- Il peut être spécialement difficile d'obtenir des données sur les visites internes de moins de 24 heures, compte tenu des problèmes de remémoration (qui se présentent lorsque les données sont recueillies selon la méthode recommandée, c'est-à-dire par des enquêtes auprès des ménages) et de la difficulté d'indiquer de manière succincte les critères précis à appliquer aux voyages à inclure.
- Les pays doivent également pouvoir s'adresser aux résidents en vue de générer des statistiques sur leur comportement touristique pendant une période de référence antérieure. Toutefois, ce n'est pas une méthode facile à mettre en œuvre

dans le cas de non-résidents qui font des voyages dans le pays de référence, mais ne peuvent pas être contactés pour des entretiens une fois le voyage terminé. Toutefois, on peut leur donner un questionnaire à remplir une fois rentrés chez eux ou ils peuvent être contactés dans leur pays d'origine si l'on dispose de leur adresse (voir, par exemple, encadré III.19).

- Les résidents pouvant toujours être contactés, un voyage interne dans son intégralité (aller-retour) peut être observé et des informations peuvent être obtenues sur les différentes étapes du voyage et les différents lieux visités, que ce soit dans le pays ou à l'extérieur, dans le cadre du même voyage.
- Outre les voyages aller-retour, le tourisme interne inclut des éléments du tourisme émetteur (voir paragraphe 3.142 plus loin et *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 2.39) et couvre, par exemple, le cas où un visiteur interne fait un voyage vers une destination qui est proche de la frontière avec un autre pays, puis franchit cette frontière, par exemple pour un voyage de moins de 24 heures.
- Souvent, les administrations nationales du tourisme souhaitent également couvrir les personnes qui n'ont pas voyagé pendant une période donnée, afin de déterminer leurs caractéristiques personnelles et celles de leur ménage et d'établir les raisons pour lesquelles elles ne l'ont pas fait. Ces mesures sont faciles à réaliser pour le tourisme interne et le tourisme émetteur (voir encadré III.31 et section D.2.2.1 pour une analyse des différences dans la propension à voyager) et, à condition d'y consacrer davantage d'efforts, pour le tourisme récepteur également.

3.104 Comme dans le cas du tourisme récepteur, les pays appliquent une procédure d'observation en deux phases (voir paragraphe 3.26) ou observent toutes les variables simultanément. Les deux méthodes sont basées sur des enquêtes auprès des ménages, ce qui peut impliquer soit un module à l'intérieur d'une enquête à finalités générales, soit une opération liée spécifiquement aux statistiques du tourisme. Dans certains pays, comme la France, un comité permanent suit en continu le comportement des résidents en matière de voyages (visiteurs internes). Au Canada, l'enquête sur les voyages internes se superpose à l'enquête sur la population active, qui est mensuelle. Les pays peuvent également recourir aux entretiens avec des personnes choisies à partir des registres de population. L'Autriche, par exemple, conduit des entretiens téléphoniques en mettant en œuvre cette méthode.

3.105 L'OMT a, en coopération avec l'OIT, fait des propositions concernant la mesure du tourisme interne, et la Division de statistique de l'ONU et d'autres organisations internationales ont publié à cet égard des manuels et des documents d'orientation sur l'utilisation des enquêtes sur les dépenses et revenus des ménages²¹.

3.106 S'ils ne disposent pas d'enquêtes sur les ménages, les pays doivent essayer, à titre provisoire, d'utiliser les données dérivées de l'offre d'hébergement pour estimer au moins le nombre de visiteurs résidents séjournant dans des établissements d'hébergement commercial. Toutefois, la fiabilité de cette méthode est sujette à caution dans les nombreux pays où la plupart des flux internes sont des visiteurs de la journée et où la plupart des touristes internes n'utilisent pas les services d'hébergement commercial.

²¹ Organisation mondiale du tourisme (2010a), *Measuring domestic tourism and the use of household income/expenditure surveys (HI/ES)*, accessible sur <http://statistics.unwto.org/sites/all/files/docpdf/hies.pdf> (consulté le 30 mai 2014).

Encadré III.27**Représentativité de l'entretien téléphonique assisté par ordinateur : exemple de l'Autriche**

Pour les besoins de la représentativité, l'échantillon global de l'enquête autrichienne axée sur la demande est prélevé dans le registre d'immatriculation central du Ministère de l'intérieur, ce qui permet une sélection aléatoire stratifiée. Les numéros de téléphone des personnes figurant dans l'échantillon global sont tirés du répertoire téléphonique officiel à l'aide du nom de famille et de l'adresse.

Le répertoire officiel couvre les numéros de téléphone fixe et mobile. Toutefois, en raison de l'accroissement du nombre de numéros confidentiels (l'enregistrement dans un répertoire téléphonique n'étant plus obligatoire en Autriche) et du remplacement des lignes fixes par des téléphones portables dont le numéro n'est pas accessible au public, il n'a pas été possible de trouver le numéro de téléphone d'environ 50 % des personnes composant l'échantillon global en 2011. Le fait que les personnes dont le numéro de téléphone ne figure pas dans le répertoire téléphonique officiel ne peuvent pas participer à l'enquête provoque probablement un biais.

Source : Statistiques Autriche.

Encadré III.28**Échantillonnage à partir de numéros de téléphone portable : exemple de l'Australie**

En 2013, Tourism Research Australia (TRA) a appliqué à titre expérimental un échantillonnage à partir de numéros de téléphone portable pour son enquête nationale sur les visiteurs (NVS). L'échantillonnage à échelle réelle a commencé au début de 2014, la composante téléphone portable représentant 50 % de l'échantillon total au cours de la première année. Pendant l'essai pilote (portant sur 800 entretiens), les taux de réponse pour l'échantillon de téléphones portables ont été analogues à ceux observés pour l'échantillon de téléphones fixes. Chose encore plus surprenante, les répondants ne se sont pas dits préoccupés par le fait qu'ils étaient contactés sur leur téléphone portable.

Étant donné que la NVS est depuis 2014 une enquête « à double base chevauchante », l'échantillonnage et la pondération sont plus compliqués, ce qui est une source potentielle de difficultés. Toutefois, le TRA a investi des ressources considérables pour faire en sorte que la conception de l'échantillon soit appropriée et que la technique de pondération soit testée comme il convient et bien assimilée.

Source : Bureau de statistique australien.

D.1 Enquêtes du type enquête sur les ménages : aperçu général

3.107 Les enquêtes du type enquête sur les ménages couvrent toutes les procédures appliquées pour interroger les résidents, alors qu'ils se trouvent dans leur environnement habituel (le plus souvent à leur domicile), sur les voyages qu'ils ont faits, à l'issue de ces voyages, pendant une période de référence spécifique, par exemple le mois précédant l'enquête. Il est recommandé d'utiliser une enquête auprès des ménages qui peut être une enquête portant spécifiquement sur le tourisme ou un module incorporé dans une enquête générale, comme une enquête sur les dépenses et revenus des ménages (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphes 3.41 et 4.31). Alors que les enquêtes peuvent être menées à cette fin sur la base d'une sélection des ménages, comme c'est le plus souvent le cas, certains pays, comme l'Autriche, choisissent des individus directement dans une base de données générales sur les résidents et procèdent à des entretiens téléphoniques assistés par ordinateur. Il convient de souligner, dans ce contexte, que l'enquête auprès des ménages ne sert qu'à sélectionner des résidents individuels²²; le ménage en tant que tel n'est

²² Les individus sont également des unités de collecte, dans la mesure où ils peuvent faire plusieurs voyages de tourisme pendant la période de référence.

Encadré III.29**Sélection des voyages dans une enquête sur les voyages : exemple du Canada**

Dans l'enquête sur les voyages internes menée au Canada (enquête sur les voyages des résidents du Canada), un adulte est sélectionné au hasard dans chaque ménage questionné. Au début de l'entretien, on crée une liste de tous les voyages faits par le répondant qui se sont achevés au cours du premier ou du deuxième mois de référence. La liste contient les informations ci-après recueillies pendant l'entretien : destination principale, motif principal du voyage, durée, date de la fin du voyage, nombre de membres du ménage y ayant participé et mode de transport.

L'enquêteur recueille des informations sur les voyages internes et sur la partie canadienne de voyages internationaux pour cette liste.

Sur la liste des voyages, entre un et trois voyages compris dans le champ de l'enquête sont sélectionnés au hasard et le répondant est invité à fournir des informations sur ce(s) voyage(s), à savoir le mode de transport secondaire, l'équipe de voyageurs, les dépenses et les activités pratiquées pendant le voyage, ainsi que les lieux visités et les types d'hébergement pour les voyages de plus de 24 heures.

La sous-sélection du voyage est basé sur un algorithme qui tient compte de la nature du voyage, à savoir le mois de référence, le caractère interprovincial ou intraprovincial du voyage, le fait qu'il s'agit d'un voyage de plus ou de moins de 24 heures, et le nombre de voyages identiques.

Source : Statistiques Canada.

généralement pas une unité d'observation, mais uniquement une unité de sélection (pour une exception à cet égard, voir encadré III.31).

3.108 Ces enquêtes sont menées par le biais d'entretiens individuels, téléphoniques ou non. Les pays qui ont un taux élevé de lignes téléphoniques fixes chez les ménages ont constaté que les enquêtes téléphoniques réduisent considérablement les coûts en éliminant la nécessité de faire déplacer les enquêteurs à travers le pays. Toutefois, depuis quelques années, le développement rapide des téléphones mobiles (cellulaires) et le recul concomitant du nombre de lignes fixes amènent à s'interroger sur la représentativité d'une telle méthode. Si les entretiens se déroulent uniquement à l'aide des lignes fixes sans inclure les téléphones mobiles, l'échantillon peut être entaché d'un biais important, comme une sous-représentation des jeunes, dont la propension à utiliser un téléphone mobile est plus élevée.

3.109 Comme indiqué dans la section B.2, la fréquence des enquêtes de type enquête auprès des ménages est essentiellement tributaire du coût; toutefois, il convient, pour déterminer la fréquence des observations, de prendre en considération d'autres facteurs liés aux caractéristiques des visiteurs résidents et de leurs voyages de tourisme.

3.110 Les pays peuvent essayer d'établir les caractéristiques des voyages et des personnes qui les font individuellement et à une fréquence différente de celle mesurant les dépenses associées. Les flux de tourisme interne doivent être mesurés très fréquemment (chaque mois, voire plus souvent à certaines périodes telles que la haute saison), car leurs caractéristiques tendent à évoluer nettement dans l'année (ce qui montre le caractère saisonnier de ces flux) et, quoique à un moindre degré, d'une année sur l'autre (voir paragraphes 3.18 et 3.19). En revanche, les dépenses moyennes par personne ou par personne et par jour associées à chaque caractéristique d'un voyage de tourisme sont généralement moins instables. Elles peuvent donc être observées moins fréquemment (tous les trois à cinq ans, par exemple) et mesurées par extrapolation à l'aide des indices des prix pertinents, une fois que le volume et les caractéristiques des voyages sont clairement établis. Cette approche présente l'avantage de réduire le besoin de collecte de données de bonne qualité sur les dépenses, collecte qui est difficile et qui peut accroître considérablement le coût de l'enquête lorsqu'elle est incluse.

3.111 Outre d'autres spécificités (voir section D.2), l'utilisation des enquêtes auprès des ménages à des fins de tourisme soulève les questions ci-après :

- Tous les voyages ayant une durée spécifique, avec des dates de début et de fin, il importe de déterminer ceux qui doivent être pris en considération dans le comptage ainsi que les durées à déclarer. Comme il a été expliqué au paragraphe 3.68, la période de référence de l'observation et la période du voyage peuvent ne pas coïncider. Les personnes ne pouvant déclarer que des voyages achevés, les voyages internes ou à l'étranger à déclarer se réfèrent aux voyages qui se sont achevés pendant la période de référence, quelle que soit la date du début de ces voyages. Conformément à ce critère, tous les voyages sont déclarés (une seule fois) et leur durée déclarée doit être la durée effective de l'absence de l'environnement habituel, quelle que soit la date de début du voyage. Autrement dit, la durée effective d'un voyage déclaré ne peut pas être plus longue que la période de référence.
- Le nombre et les caractéristiques des voyages internes faits pendant la période de référence doivent être établis pour chaque personne interrogée et il importe de distinguer entre les voyages de tourisme et les autres. L'information fournie peut servir à cerner les types de voyages.
- Des informations complètes ne peuvent être recueillies que sur les voyages achevés pendant la période de référence (quelle que soit la date de début de ces voyages), ce qui doit être clairement indiqué au moment de l'entretien. Ces caractéristiques sont ensuite extrapolées statistiquement sur l'ensemble des voyages, compte tenu du fait que, pendant une période de référence, certaines personnes peuvent achever plusieurs voyages.
- Les caractéristiques à observer sont la fréquence des types de voyages similaires, la durée du voyage observé, son motif et la distance parcourue. Les questions doivent être formulées de manière à permettre d'identifier facilement les cas décrits ci-après. Si possible, il ne faut pas laisser les répondants déterminer eux-mêmes ceux des voyages qui sont des voyages de tourisme, car le grand public les identifie généralement aux voyages récréatifs. Seuls les voyages aller-retour pendant lesquels les voyageurs quittent leur environnement habituel (voir chapitre II, section B.2, et *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, chapitre 2, section B.4) doivent être considérés comme des voyages de tourisme. Les voyages ou déplacements ci-après *ne doivent pas* être considérés comme des voyages de tourisme :
 - Les déplacements entre le lieu de résidence du répondant et son lieu de travail ou d'études;
 - Les déplacements fréquents (au moins un par semaine) faits aux fins suivantes : achats, visites familiales, motifs religieux, santé et soins médicaux, et éducation et formation;
 - Les voyages internes impliquant un séjour de plus d'un an dans une destination, ce qui suppose un changement de lieu de résidence;
 - Les déplacements internes faits pour occuper un emploi non permanent de courte durée dans une entité implantée dans le lieu visité (voir *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphes 2.35 à 2.38). Si l'emploi est permanent et la personne se déplace fréquemment et de façon répétée entre le lieu de travail et le lieu de résidence du ménage, ce déplacement ne doit pas non plus être considéré comme un voyage de tourisme puisque la personne se déplace entre deux lieux qui font tous les deux partie de son environnement habituel (voir *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 2.25);
 - Les voyages internes sur une distance très courte (mesurés sous l'angle de la distance elle-même ou parce qu'il n'y a pas franchissement de frontières ad-

ministratives) faits depuis le principal lieu de résidence du ménage (considérés comme déplacements dans l'environnement habituel) [voir *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 2.52];

- En revanche, les voyages à destination de résidences de vacances *doivent* être considérés comme des voyages de tourisme (voir paragraphe 2.25 et *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 2.28). Dans les pays où ces voyages sont fréquents, leurs caractéristiques détaillées peuvent rendre nécessaire de prévoir un sous-module spécifique dans le questionnaire de l'enquête. Ce sous-module sur les résidences de vacances peut être utile non seulement lorsque les voyages à destination de ces résidences sont fréquents, mais aussi lorsque ces résidences sont utilisées pendant une longue période. Soit, par exemple, le cas suivant : un ménage va passer tout l'été à la campagne dans une résidence de vacances qui est située dans une municipalité proche de celle de leur résidence principale et d'où les parents se rendent chaque jour à leur travail pendant que les enfants restent dans la résidence de vacances avec les grands-parents. On pourrait même être tenté de dire que la résidence de vacances devient la résidence principale pendant cette période; toutefois, elle n'est pas considérée comme telle dans les statistiques du tourisme. Beaucoup de voyages, de tourisme ou non, peuvent être faits pendant qu'une personne séjourne dans sa résidence de vacances, mais un seul voyage de tourisme doit être enregistré, à savoir le séjour dans la résidence de vacances;
- Pour chaque voyage identifié comme voyage de tourisme, il est nécessaire de déterminer si le visiteur a voyagé seul ou avec d'autres membres de son ménage (si un ménage complet a été sélectionné), ou avec les membres d'autres ménages, dans une équipe de voyageurs;
- En fonction du nombre attendu de voyages à indiquer pour chaque ménage qui a fait au moins un voyage de tourisme pendant la période, les caractéristiques peuvent être observées pour l'un quelconque des éléments ci-après (voir encadré III.29) :
 - Tous les voyages faits par les membres du ménage pendant la période de référence s'ils sont de courte durée;
 - Tous voyages faits par un seul membre sélectionné du ménage pendant la période de référence, là encore s'ils sont de courte durée;
 - Un voyage fait par un seul membre sélectionné du ménage pendant la période de référence, généralement le dernier voyage en date ou un voyage choisi au hasard;
 - Une autre combinaison de voyage et de membre du ménage (voir encadré III.29).
- Dans les cas où un ménage (ou la personne interrogée) a fait plusieurs voyages compris dans le champ de l'enquête pendant la période de référence, certains pays mettent en œuvre la méthode suivante : ils ne recueillent d'informations que sur un seul voyage (généralement le dernier en date), mais comptent le nombre total de voyages faits. Ces données sont ensuite utilisées dans la procédure d'élargissement de l'échantillon pour estimer le nombre total de voyages faits.

3.112 Outre les caractéristiques individuelles de la personne faisant le voyage et, le cas échéant, de l'équipe de voyageurs, qui sont toutes les caractéristiques attachées au voyage, les caractéristiques supplémentaires suivantes doivent être observées :

- *Durée du voyage*, sous l'angle des nuits passées en dehors de l'environnement habituel. Pour les voyages de moins de 24 heures, le nombre d'heures (classé dans les groupes pertinents) peut revêtir un intérêt;

- *Destination* ou lieu visité qui a été déterminant dans la décision de faire le voyage (voir paragraphe 2.84 et *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 2.31);
- *Lieux visités pendant le voyage* (nécessairement un aller-retour), y compris la durée du séjour (nuitées ou heures) dans chaque lieu et le type d'hébergement choisi, le cas échéant. Chaque lieu peut être défini comme une région (si le pays de référence est divisé en régions), une ville, une destination touristique spécifique ou toute autre subdivision nationale identifiée à des fins d'analyse;
- Types d'hébergement dont la détermination (voir chapitre II, section C.1.6, et *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphes 3.35 à 3.38) doit au minimum distinguer l'hébergement commercial de l'hébergement non commercial et concorder avec la classification utilisée pour la caractérisation du tourisme récepteur et l'offre de services d'hébergement;
- *Principal mode de transport*, défini comme celui qui est utilisé pour parcourir la plus grande distance (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 3.32). Les modes secondaires de transport peuvent également être identifiés (voir chapitre II, section C.1.5);
- *Motif principal du voyage* : sa classification doit être conforme à la recommandation internationale (voir chapitre II, section C.1.1, et *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphes 3.10 à 3.20). Certains pays pourront juger utile de poser des questions sur le motif principal et les activités secondaires pour l'ensemble du voyage ou chaque lieu visité, informations qui peuvent être utiles à l'analyse du tourisme infranational. Toutefois, les pays doivent être conscients de ce que, si la collecte d'informations sur le motif, voire les multiples raisons des différentes visites qui composent un voyage, peut revêtir un intérêt, cette collecte risque d'être très difficile à mettre en place. Par ailleurs, la qualité des réponses peut s'en trouver gravement compromise.

3.113 Les voyages de moins de 24 heures et les voyages à destination de résidences de vacances doivent être identifiés séparément et faire l'objet d'un sous-module spécifique.

D.2 Enquêtes du type enquête sur les ménages : enseignements tirés de l'expérience

3.114 Pour l'essentiel, l'expérience de l'utilisation des enquêtes auprès des ménages pour mesurer et analyser le comportement en matière de tourisme des populations résidentes a été acquise dans les pays disposant d'une infrastructure statistique très développée. Toutefois, certains pays moins développés prennent de plus en plus conscience de l'importance du tourisme interne pour leur économie — importance souvent plus grande que celle du tourisme récepteur en fait de consommation touristique — et commencent à adopter des procédures statistiques de ce type.

3.115 Pour mesurer le tourisme interne, les pays ont mis en œuvre les approches ci-après :

- Des enquêtes conçues spécifiquement pour estimer l'activité touristique de la population résidente à l'aide de questionnaires détaillés ou d'enquêtes téléphoniques assistées par ordinateur moins exhaustives. Dans ce dernier cas, les questions doivent être plus simples et plus directes.
- Incorporation d'un module tourisme — un ensemble de questions liées entre elles conçu pour obtenir davantage d'informations sur certaines caractéristiques du comportement du visiteur — dans une enquête polyvalente (enquête sur les dépenses et revenus des ménages ou autre enquête continue), parfois utilisant un panel. Ces modules (voir paragraphe 3.107) peuvent également comprendre

Encadré III.30**Enquête sur le tourisme interne de 2009 : exemple de l'Égypte**

Nombre de campagnes de collecte de données : 4.

Taille de l'échantillon pour chaque campagne :

- 6 000 ménages distribués pour représenter tous les gouvernorats d'Égypte, soit 24 000 ménages interrogés par an;
- 500 ménages résidents non égyptiens.

Période de couverture ou de référence : trois mois avant la campagne.

Dates des campagnes : 9 avril, 9 juillet, 9 octobre et 10 janvier.

Unités d'analyse :

- Ménage;
- Membre du ménage;
- Voyage.

Méthodes de pondération :

- Le recensement de la population de 2006 est utilisé et le nombre de ménages et l'effectif de la population sont projetés pour couvrir 2009 (l'année de référence);
- Les dépenses moyennes de tourisme interne par membre de ménage obtenues à partir de l'enquête sont appliquées à l'effectif de la population projeté en 2009 pour estimer les dépenses totales pondérées de tourisme interne par campagne.

Source : Ministère égyptien du tourisme (2011).

une série cohérente de questions sur les voyages à destination des résidences de vacances ou les voyages faits à des fins spécifiques, telles que la santé et les soins médicaux ou l'éducation et la formation.

3.116 On peut également observer le tourisme interne en mettant en œuvre les procédures applicables au tourisme récepteur déjà décrites : des enquêtes dans les établissements d'hébergement ou sur les sites touristiques très fréquentés (voir section C.2.2.2). Néanmoins, comme dans le cas du tourisme récepteur, ces procédures ne permettent pas de rendre compte de certains voyages (par exemple ceux dans le cadre desquels les visiteurs n'utilisent pas les établissements d'hébergement commercial et ne se rendent pas sur les sites touristiques très fréquentés). En outre, l'information ne peut être obtenue que sur certains segments d'un voyage, non sur son intégralité.

Sur la base de l'expérience accumulée jusqu'ici, la conception des enquêtes ayant pour but de générer des statistiques du tourisme doit prendre en considération les aspects du comportement en matière de tourisme ci-après : les mouvements touristiques sont inégalement répartis sur le territoire national (les citadins se déplacent souvent davantage que les ruraux); les personnes à revenu élevé voyagent généralement davantage que les autres; les personnes qui possèdent des résidences de vacances se déplacent souvent vers ces résidences; des instruments spécifiques peuvent être nécessaires pour couvrir les visites de moins de 24 heures; et dans la mesure où le nombre de personnes ayant fait un voyage de tourisme au cours d'une période donnée peut être faible, le nombre de ménages à observer doit être suffisamment important pour garantir un nombre raisonnable d'observations. Certains de ces aspects sont abordés dans les sections qui suivent.

D.2.1 Questions relatives à l'observation du tourisme interne utilisant les enquêtes sur les ménages

3.117 Aux fins de la conception des questionnaires et du traitement des informations recueillies, il ne faut pas oublier que le tourisme est une activité pratiquée par des individus, non par les ménages dont ils sont membres. Le ménage n'est qu'une grappe permettant d'observer les individus, car chaque individu appartient à un ménage et à un seul. L'indi-

Encadré III.31**Caractérisation du ménage auquel appartient les personnes qui voyagent**

Les bases de l'analyse du phénomène du tourisme sont généralement l'individu (le visiteur) et le nombre d'activités (voyages/nuitées). Le ménage qui voyage est une autre composante importante de l'étude du tourisme.

Une étude de Baiocchi et Dattilo (2008) analyse du point de vue de la demande les flux de tourisme interne et émetteur concernant les résidents italiens. Elle utilise les données produites par l'enquête téléphonique assistée par ordinateur intitulée « Vacances et voyages », que le Bureau national de statistique italien réalise tous les trois mois.

En appliquant une procédure spécifique sur les données, qui identifie les typologies de ménages, et une analyse des liens de parenté à l'intérieur du noyau, les ménages deviennent la pierre angulaire des flux touristiques, ce qui permet d'étudier leur rôle stratégique et la manière dont ils influent sur ce secteur de l'économie nationale. En fait, considérés du point de vue des ménages, les comportements des voyageurs peuvent faire apparaître des caractéristiques qui peuvent révéler de nouvelles spécificités de la demande de tourisme.

vidu peut faire un, voire plusieurs voyages pendant la période de référence. Le statisticien doit donc garder à l'esprit que c'est le voyage, et non l'individu, qui est l'unité statistique. Il existe certaines exceptions dans le cas des ménages institutionnels (hôpitaux, prisons, maisons de convalescence, maisons de repos pour personnes âgées), mais l'on présume que les membres de ces ménages ne voyagent pas et sont de facto exclus de la base d'échantillonnage.

3.118 De ces considérations découlent certaines exigences spécifiques concernant la conception du questionnaire et l'extraction et la tabulation des informations, qui diffèrent de celles qui sont associées à la procédure habituellement applicable aux enquêtes auprès des ménages. Tous les voyages doivent être comptés et, dans le cas où les membres d'un ménage voyagent ensemble, le comptage doit englober autant de voyages qu'il y a de voyageurs, et chaque voyage doit être caractérisé.

3.119 Les membres d'une équipe de voyageurs qui appartiennent à un autre ménage doivent être exclus du comptage, car la probabilité de leur sélection dans l'échantillon est différente et est liée à celle du ménage auquel ils appartiennent (voir paragraphes 2.46 et 2.47). Toutefois, ils doivent être pris en compte dans la détermination de la valeur moyenne de chaque poste des dépenses communes.

3.120 Il peut également être intéressant d'associer aux voyages de tourisme non seulement les caractéristiques de l'individu, mais aussi celles du ménage dont il est membre, à savoir les activités économiques, le niveau de revenu et le niveau d'instruction de ses membres.

D.2.2 Facteurs influant sur la conception statistique et l'extrapolation de l'échantillon

3.121 La présente section examine certains des facteurs influant sur la qualité et la signification statistique des données recueillies par des enquêtes auprès des ménages pour mesurer le tourisme interne. Compte tenu de ces facteurs, il est vivement recommandé aux pays dont l'Administration nationale du tourisme a une expérience statistique limitée de confier la conception statistique de ces enquêtes à leur Bureau national de statistique.

3.122 La conception statistique de l'échantillon doit prendre en considération différents éléments récapitulés ci-après.

Encadré III.32

Détermination de la propension à voyager à partir d'enquêtes sur le tourisme interne des ménages : exemple de l'Argentine

En Argentine, l'enquête sur les voyages et le tourisme auprès des ménages (*Encuesta de Viajes y Turismo en Hogares Argentinos*), qui porte sur les plus grandes villes du pays (25 millions d'habitants au total), a enregistré 29 millions de touristes en 2012, soit environ 1,2 touriste par habitant. Toutefois, tous les résidents n'ont pas voyagé cette année-là et certains ont fait plusieurs voyages.

Afin d'estimer la proportion de la population qui a fait au moins un voyage de plus de 24 heures, un module spécial est mis en œuvre dans le cadre de l'enquête susmentionnée en février et mai de chaque année. Ce module est conçu pour enregistrer le nombre de personnes qui ont fait au moins un voyage de plus de 24 heures au cours de l'année civile précédente.

Ainsi, pour 2012, après avoir recueilli des données sur 10 000 ménages composés de plus de 30 000 personnes, l'enquête a conclu que 43,6 % de la population avaient fait un voyage de plus de 24 heures. Elle a également analysé la variation de la proportion selon différentes caractéristiques socioéconomiques, notamment la région de résidence, le sexe et l'âge, le niveau d'instruction, le niveau de revenu et la situation au regard de l'activité.

À cet égard, elle a examiné les écarts d'accès à la consommation touristique en comparant les 20 % de la population au revenu le plus élevé (quintile le plus riche) avec les 20 % de la population au revenu le plus faible (quintile le moins riche). Le tableau ci-après fait apparaître la part de consommation touristique du quintile le plus riche (Q5) et celle du quintile le moins riche (Q1) mesurées par le nombre total de touristes et d'excursionnistes et les dépenses touristiques pour les années 2006 et 2012. En 2012, la part de consommation du quintile le plus riche par rapport à celle du quintile le moins riche a été supérieure de 5 fois pour le flux de touristes, de 2,6 fois pour les excursionnistes et de 9 fois pour les dépenses touristiques totales. Entre ces deux années, le recul des inégalités en matière de distribution des revenus observé en Argentine a été clairement corrélé à celui de l'inégalité d'accès au tourisme.

Unité de consommation touristique	Année 2006			Année 2012		
	Proportion (%)		Écart (= Q5/Q1)	Proportion (%)		Écart (= Q5/Q1)
	Q5	Q1		Q5	Q1	
Touristes	46,4	6,1	7,6	39,1	7,8	5,0
Excursionnistes	35,0	8,3	4,2	29,9	11,5	2,6
Dépenses	66,8	2,6	25,8	52,0	5,8	9,0
Revenu par habitant			13,6			9,8

En incluant les cas où les personnes avaient répondu n'avoir fait aucun voyage de plus de 24 heures pendant l'année précédente, l'enquête a permis d'étudier les raisons principales de cette décision et de recueillir les données essentielles nécessaires à la planification de politiques publiques d'incitation au tourisme interne.

Dans le cas des enquêtes auprès des ménages basées sur des méthodes différentes de celle utilisée dans l'enquête susmentionnée (à savoir un échantillonnage aléatoire indépendant), telles que le suivi d'un panel sur l'ensemble d'une année civile donnée (méthode utilisée, par exemple, dans l'enquête sur les mouvements touristiques des Espagnols [*encuesta de movimientos turísticos de los Españoles* (Familitur)] ou la réalisation d'une enquête simple sur les données annuelles utilisant l'année précédente complète comme période de référence (qui était, mais uniquement en 2006, la méthode appliquée par l'enquête sur les voyages et le tourisme auprès des ménages), les informations sur les voyages faits par chaque personne (de plus de 24 heures ou non) peuvent être reconstituées à partir des données sur les voyages de tourisme collectées pendant l'enquête. S'il l'on constatait qu'une personne n'avait fait aucun voyage pendant toute l'année précédente, une question pouvait être insérée sur les raisons de sa décision de ne pas voyager.

Source : Ministère argentin du tourisme (2013).

Encadré III.33 Utilisation d'un panel

Certains pays ont adopté la méthode consistant à utiliser un panel : un nombre fixe de ménages sont sélectionnés et invités à répondre à un questionnaire sur les voyages pendant des périodes consécutives (généralement chaque mois pendant trois à six mois). Chaque mois, la participation d'un nombre fixe de ménages sélectionnés est renouvelée de manière que, pendant un mois donné, le panel comprenne un nombre fixe de ménages déjà présents le mois précédent et un nombre fixe, mais inférieur, de nouveaux ménages, comme c'est le cas en France et en Autriche, par exemple.

Le plus souvent, cette méthode est moins onéreuse et plus facile à gérer, et les réponses sont de meilleure qualité, car les ménages disposent de plus de temps pour saisir le sens des questions. Néanmoins, dans le cas du tourisme, les personnes concernées ne se trouvent pas toujours à leur domicile pour des entretiens réguliers, ce qui crée une possibilité de distorsion, car les personnes qui voyagent davantage sont moins disponibles pour répondre au questionnaire, d'où une éventuelle sous-estimation de l'activité touristique. D'un autre côté, une enquête analytique menée auprès de répondants en Autriche en 2005 a montré qu'au contraire les non-voyageurs présentaient une propension à renoncer à participer au panel plus élevée que les personnes qui voyageaient souvent, ce qui tendait à annuler ce biais.

S'agissant du coût de l'utilisation d'un panel, la « mortalité » des membres du panel et les dépenses à engager pour les remplacer doivent également être prises en considération.

D.2.2.1 La propension à voyager varie sur l'ensemble d'un territoire, selon les ménages et dans le temps

3.123 Tous les résidents d'un pays n'ont pas la même propension à voyager : la conception de l'échantillon doit prendre en compte cette réalité s'il s'agit d'analyser le comportement en ce qui concerne d'autres facteurs.

3.124 Par exemple, il est manifestement plus difficile pour des personnes qui s'occupent d'agriculture ou d'élevage de quitter leur environnement habituel pendant une longue période étant donné les exigences inhérentes à leurs tâches quotidiennes. Ces personnes voyagent généralement moins que les autres, au moins pendant les périodes d'activité agricole intense. En revanche, les personnes vivant dans un cadre urbain voyagent généralement davantage, pour échapper à leur environnement qui peut être stressant et malsain, et aussi parce que, pour elles, les vacances sont un mode de vie.

3.125 Les personnes à revenu élevé voyagent généralement plus souvent, par exemple à des fins récréatives ou en vue de participer à des conférences, par rapport au reste de la population.

3.126 Il convient également de noter que les voyages à des fins touristiques, qu'il s'agisse de voyages récréatifs, de visites familiales ou d'amis, de déplacements à buts religieux, voire de voyages d'affaires, ne sont pas également répartis sur l'année. Dans chaque pays, certaines périodes de l'année revêtent une importance particulière : fêtes familiales (par exemple Noël, Thanksgiving aux États-Unis d'Amérique, Nouvel An dans les pays asiatiques), fêtes religieuses (à des dates spécifiques), sports d'hiver et loisirs (été). Les statistiques du tourisme doivent refléter ce caractère saisonnier. Il y a donc lieu de corriger les mesures pour tenir compte de la haute et de la basse saison.

3.127 Il pourra être nécessaire de tenir compte de ces spécificités dans la conception de l'échantillon, de manière à s'assurer qu'un nombre suffisant de données utiles soient obtenues pour apporter des réponses à des questions connexes. Par ailleurs, si le fait de rendre visite à un ménage dans lequel personne n'a voyagé pendant la période de référence peut être considéré comme une perte de temps et d'argent, cette visite peut en réalité fournir des informations intéressantes sur les facteurs qui font obstacle aux voyages de tourisme.

D.2.2.2 Obtenir le nombre requis de voyages à l'intérieur du champ

3.128 Dans de nombreux pays, le nombre de ménages dont au moins un membre a fait un voyage pendant une courte période (un mois, par exemple) peut être très limité.

3.129 En pareil cas, il existe trois solutions :

- Sélection d'un échantillon de ménages plus important de façon à pouvoir obtenir un nombre suffisant d'observations nécessaires pour caractériser le tourisme, solution efficace mais parfois onéreuse. D'un autre côté, il importe de connaître le nombre de personnes qui appartiennent à des ménages dont les membres ne voyagent jamais;
- Adoption d'une méthode statistique qui prend en considération le fait précédemment mentionné que la propension à voyager varie d'un bout à l'autre d'un territoire. Cette méthode consiste en un échantillonnage stratifié reposant sur différentes grappes prédéfinies, telles que la population urbaine par opposition à la population rurale, et les ménages à revenu élevé par opposition aux ménages à faible revenu;
- Allongement de la période de référence, par exemple en demandant des informations sur les voyages faits pendant le trimestre précédent (certains pays allongent cette période jusqu'à un an), au lieu de limiter cette période au mois écoulé.

3.130 Cette dernière solution peut être plus intéressante, dans la mesure où elle permet d'inclure un nombre beaucoup plus important de voyages observés et exige moins de ressources que les autres. Toutefois, elle a aussi des inconvénients, qui ont été étudiés de façon approfondie par différents analystes et statisticiens (voir encadré III.34).

3.131 Il est donc recommandé aux pays de s'abstenir d'utiliser de longues périodes d'observation, même si elles permettent manifestement de révéler un plus grand nombre de voyages que les périodes plus courtes, en raison des problèmes de mémorisation, qui peuvent être extrêmement importants²³. Il faut également prendre en considération le caractère saisonnier du tourisme, qui oblige à répéter le processus d'observation à différents moments de l'année. Tout pays a intérêt à vérifier l'existence et l'importance d'un biais de rappel et à procéder aux corrections éventuellement nécessaires.

3.132 En bref, les observations uniques (par exemple pendant un mois, aux fins d'analyse du tourisme pour une année entière) doivent être évitées. Les observations doivent être répétées pendant toute l'année, chacune d'elles couvrant une brève période de temps. Les mesures se recoupant partiellement peuvent aider à repérer des erreurs de mémorisation, si les mesures sont réalisées afin de fournir une bonne estimation du nombre de voyages. Dans le cas des entretiens téléphoniques assistés par ordinateur, l'envoi à l'avance aux répondants d'une lettre d'information peut contribuer à réduire ces erreurs.

3.133 Les problèmes de mémorisation ne concernent pas seulement le souvenir d'avoir fait un voyage. La personne interrogée peut se souvenir d'avoir fait un voyage très longtemps après la fin de ce voyage; toutefois, plus le temps passe plus il est difficile de se rappeler les détails de ce voyage. C'est particulièrement le cas lorsqu'il s'agit d'obtenir des données détaillées de bonne qualité sur les dépenses. La mémorisation est encore plus problématique pour les personnes essayant de se rappeler les excursions qu'elles ont faites et de fournir des détails à leur sujet.

²³ En Colombie, où la période de référence de l'enquête sur le tourisme interne de 2003 était une année complète, il a été constaté que la propension à voyager est environ trois fois moindre que celle observée dans d'autres pays de la région.

Encadré III.34**Recherche concernant l'effet de l'allongement de la période de référence pour la déclaration des voyages touristiques : exemple de l'Espagne**

La recherche menée par l'Institut d'études touristiques (IET) d'Espagne confirme que le fait de se fonder sur la mémoire d'un répondant pour obtenir des informations dans le cadre d'une enquête sur le tourisme interne et émetteur peut causer deux types distincts d'erreurs sans aucun lien avec l'échantillonnage, qui représentent souvent deux types opposés de distorsion subjective de la date à laquelle un événement s'est effectivement produit :

- *Erreur télescopique* : la date réelle d'un événement (une dépense, un voyage) est inconsciemment et à tort déplacée vers une date plus récente;
- *Effet de la mémoire pure* : un événement qui s'est en fait produit pendant la période d'observation est purement et simplement omis, parce que, sur un plan subjectif, il semble, au moment de l'entretien, s'être produit longtemps auparavant.

L'IET a mis au point une méthode d'observation complexe reposant sur trois échantillons chevauchants pour interroger les répondants sur les voyages qu'ils ont faits trois mois, deux mois et un mois avant d'être contactés. Les résultats de l'étude ont montré très clairement que plus long était le délai mis pour contacter les répondants après la période d'observation, plus faible était le nombre de voyages indiqués.

Par exemple, on trouvera ci-après trois mesures statistiquement validées pour le nombre de voyages faits en juin 2006 par des résidents espagnols :

- Si observés en juillet : 12 991 044;
- Si observés en août : 12 745 211;
- Si observés en septembre : 12 247 920.

Source : Guardia, T. et Garcia, S. (2008).

D.2.2.3 Étalonnage

3.134 L'étalonnage s'entend du processus statistique qui consiste à harmoniser les caractéristiques de l'échantillon dont on attend un impact majeur sur les résultats d'une enquête (comportement en matière de voyages) avec les mêmes caractéristiques de la population dans son ensemble. Un bon processus d'étalonnage requiert une connaissance fiable et actualisée des caractéristiques pertinentes de la population et la sélection de celles qui conviennent, c'est-à-dire celles qui sont en corrélation étroite avec les variables observées. Or, ces exigences ne peuvent pas toujours être satisfaites. Par exemple, certains registres de population d'où les échantillons sont prélevés sont incomplets; les jeunes ou les immigrants peuvent ne pas y figurer. Il s'ensuit que l'un des premiers processus à mettre en œuvre consiste à compléter l'information relative à la population sélectionnée.

D.2.3 Rendre le tourisme intelligible pour les enquêteurs

3.135 Les autres aspects à prendre en considération aux fins de la conception des procédures d'observation sont notamment les suivants :

- Les questionnaires doivent être faciles à comprendre : les répondants doivent pouvoir les remplir sans l'aide d'un enquêteur. Les pays qui mènent des entretiens par téléphone assistés par ordinateur, très souvent pour des raisons de coût, doivent examiner la nécessité des éléments suivants :
 - Directives à l'intention des enquêteurs;
 - Inclusion de textes dynamiques pour les entretiens téléphoniques assistés par ordinateur, permettant aux enquêteurs de mieux guider les répondants d'un bout à l'autre du questionnaire, avec des rappels réguliers des concepts clés ou difficiles;

- Formation des enquêteurs;
- Supervision;
- Contrôles de vraisemblance à incorporer dans le questionnaire;
- Lorsque l'entretien se déroule en tête à tête, l'enquêteur peut avoir besoin de plusieurs visites pour faire remplir le questionnaire. Pendant la première visite, les personnes pouvant donner des informations sur les caractéristiques du ménage peuvent ne pas connaître les activités en matière de voyage des autres membres du ménage qui sont absents. Il arrive donc que les enquêteurs doivent revenir pour obtenir ces informations.

D.3 Tableau de résultats

3.136 Étant donné que le présent guide de compilation vise à aider les pays à appliquer les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* et à mettre en place un système national de statistiques du tourisme, il convient de classer les données à obtenir en se référant aux cadres types décrits au chapitre V de la présente publication, de manière non seulement à réaliser les objectifs nationaux, mais aussi à garantir la comparabilité internationale. Les données concernant les objectifs nationaux seront beaucoup plus détaillées.

3.137 Aux fins de la comparabilité internationale, l'OMT demande chaque année aux pays membres et non membres de lui communiquer l'ensemble des données et les indicateurs concernant le tourisme interne et les diffuse dans le *Compendium des statistiques du tourisme* qui est un recueil annuel de statistiques du tourisme (voir tableau III.3).

Tableau III.3
Exemple de tableau de résultats concernant le tourisme interne

Pays X		
Données et indicateurs de base	Unités	Année X
2. TOURISME INTERNE		
Données		
Voyages		
2.1 Total	En milliers	
2.2 • Visiteurs qui passent la nuit (touristes)	En milliers	
2.3 • Visiteurs de la journée (excursionnistes)	En milliers	
Voyages par motif principal		
2.4 Total	En milliers	
2.5 • Personnel	En milliers	
2.6 Vacances, loisirs et détente	En milliers	
2.7 Autres motifs personnels	En milliers	
2.8 • Affaires et autres motifs professionnels	En milliers	
Voyages par mode de transport		
2.9 Total	En milliers	
2.10 • Transport aérien	En milliers	
2.11 • Transport par eau	En milliers	
2.12 • Transport terrestre	En milliers	
2.13 Chemin de fer	En milliers	
2.14 Route	En milliers	
2.15 Autres	En milliers	

Pays X			
Données et indicateurs de base		Unités	Année X
Voyages par forme d'organisation du voyage			
2.16	Total	En milliers	
2.17	• Circuit à forfait	En milliers	
2.18	• Autres formes	En milliers	
Hébergement			
Total		En milliers	
2.19	• Invités	En milliers	
2.20	• Voyageurs passant la nuit	En milliers	
Hôtels et établissements analogues			
2.21	• Clients	En milliers	
2.22	• Nuitées	En milliers	
Indicateurs			
2.23	Taille moyenne de l'équipe de voyageurs	Personnes	
Durée moyenne du séjour			
2.24	Total	Jours	
2.25	• Pour tous les services d'hébergement commercial	Nuits	
2.26	Dont « hôtels et établissements assimilés »	Nuits	
2.27	• Pour les services d'hébergement non commercial	Jours	
2.28	Dépenses moyennes par jour	En dollars des É.-U.	

Encadré III.35

Le système d'établissement de rapports en Autriche

En Autriche, les rapports normalisés sur les enquêteurs servent à vérifier la qualité des entretiens téléphoniques assistés par ordinateur. Le système d'établissement de rapports permet de disposer de rapports normalisés sur chaque agent. On peut utiliser les rapports concernant, par exemple, le temps d'enregistrement et le temps de réponse pour identifier les enquêteurs dont le travail n'est pas correct (par exemple ceux qui ne donnent pas lecture de l'intégralité du texte normalisé). Des contrôles de la qualité sont également effectués au hasard (par exemple en écoutant des fichiers audio ou au moyen d'appels fictifs).

Source : Statistiques Autriche.

Encadré III.36

Exemple de pays : voyages faits par des Canadiens au Canada, par province et territoire, 2011

Destination	Voyageurs (milliers)
Canada	317 021
Terre-Neuve et Labrador	4 314
Île-du-Prince-Édouard	1 386
Nouvelle-Écosse	9 812
Nouveau-Brunswick	7 300

Destination	Voyageurs (milliers)
Québec	83 739
Ontario	123 926
Manitoba	10 191
Saskatchewan	11 355
Alberta	33 162
Colombie britannique	31 756
Yukon, Territoires du nord-ouest et Nunavut	81 ^a

^a À utiliser avec prudence.

Note : Les estimations sont basées sur le recensement de population de 2006, y compris pour les visites de plus de 24 heures et de moins de 24 heures. Une visite de moins de 24 heures implique une distance d'au moins 40 kilomètres dans un seul sens.

Source : Statistiques Canada.

Encadré III.37

Nombre de voyages et de nuitées et dépenses des visiteurs du tourisme interne : exemple de la Turquie

Année	Trimestre	Nombre de voyages (milliers de livres turques)	Nombre de nuitées (milliers de livres turques)	Nombre moyen de nuitées	Dépenses			
					Dépenses totales (milliers de livres turques)	Dépenses liées aux circuits à forfait (milliers de livres turques)	Dépenses individuelles (milliers de livres turques)	Dépenses moyennes par voyage (livres turques)
2012	I	11 058	78 805	7,1	2 241 204	51 554	2 189 650	203
	II	14 652	107 829	7,4	3 703 031	226 328	3 476 702	253
	III	25 474	278 720	10,9	7 663 799	571 438	7 092 361	301
	IV	13 738	91 448	6,7	3 117 001	83 115	3 033 866	227
	Annuel	64 922	556 803	8,6	16 725 035	932 435	15 792 600	258
2003	I	11 972	84 372	7,0	2 461 783	75 553	2 386 230	206

Source : Institut de statistique de Turquie (2013).

Encadré III.38

Tendances des voyages internes, 2004-2008 : exemple de la Nouvelle-Zélande

Voyages internes	2004	2005	2006	2007	2008
Total	44 142 000	45 762 000	44 210 000	42 229 000	43 387 000
Vacances	17 396 000	17 641 000	17 526 000	16 995 000	17 723 000
Visites d'amis/de parents	13 152 000	13 167 000	13 144 000	13 706 000	14 135 000
Affaires	10 473 000	11 130 000	10 722 000	10 624 000	9 175 000
Autres	3 121 000	3 824 000	2 818 000	1 903 000	2 354 000
Excursions	29 087 000	31 500 000	29 471 000	27 333 000	28 322 000
Voyages de plus de 24 heures	15 055 000	14 263 000	14 739 000	14 896 000	15 064 000

Source : Ministère néo-zélandais du développement économique (2009).

3.138 Ces données étant agrégées, elles peuvent être difficiles à utiliser aux fins de la prise de certaines décisions nationales. Une diminution des dépenses touristiques totales libellées en dollars des États-Unis, par exemple, pourrait être imputable à diverses causes, comme une baisse du dollar ou un changement dans la composition des visiteurs. Aux fins de la politique nationale, il importe de disposer de données détaillées pour comprendre ces causes, comme indiqué plus haut (voir paragraphe 3.101).

3.139 Par ailleurs, des classifications plus détaillées, par exemple celles qui couvrent les formes d'hébergement ou le motif de la visite, peuvent être utiles à des fins nationales.

E. Tourisme émetteur

3.140 Le tourisme émetteur, qui s'entend de l'activité touristique pratiquée par les résidents d'un pays à l'extérieur de son territoire économique, peut s'observer de deux manières : en adoptant l'approche appliquée au tourisme récepteur, autrement dit, en observant les mouvements à la frontière ou à proximité (voir paragraphe 3.10) ou celle utilisée dans le cas du tourisme interne; c'est-à-dire en réalisant une enquête auprès des ménages une fois le voyage terminé (voir section D). Dans le premier cas, des corrections peuvent être nécessaires, car l'objet de l'observation, une visite à l'étranger, peut faire partie d'un voyage à l'étranger ou d'un voyage interne.

3.141 Comme dans le cas du tourisme récepteur, les statisticiens de la balance des paiements souhaiteront établir les caractéristiques de tous les voyages à l'étranger faits par des résidents, et la qualité des mesures ne pourra que profiter d'une mise en commun des ressources au sein d'une plate-forme interinstitutionnelle.

3.142 Il est fréquent que les pays repoussent l'observation du tourisme émetteur à un stade plus tardif que dans le cas du tourisme récepteur et du tourisme interne. La raison en est que son impact sur l'économie nationale est ressentie comme une « perte » (une importation), puisque les opérations économiques correspondantes se produisent entre un visiteur résident et un prestataire de services non résident. Toutefois, si, dans le cadre d'une politique de promotion du tourisme, les voyageurs nationaux doivent être encouragés à choisir des destinations internes, il est nécessaire de comprendre les raisons pour lesquelles ils choisissent de voyager à l'étranger.

3.143 La plupart des suggestions et recommandations faites précédemment en ce qui concerne l'observation du tourisme récepteur et interne sont également valables pour le tourisme émetteur. Naturellement, certaines des recommandations concernant le tourisme récepteur doivent être inversées. Dans la première phase, par exemple, les flux mentionnés doivent être observés au moment où les voyageurs résidents quittent le pays, et les caractéristiques de leurs voyages doivent l'être au moment de leur retour ou après celui-ci, c'est-à-dire une fois le voyage achevé.

3.144 Les remarques présentées à propos du tourisme récepteur au sujet de la typologie des modes de transport à l'entrée ou à la sortie d'un pays (voir section C.1.1), des questions conceptuelles et statistiques complexes nées de situations spécifiques (voir section C.1.2) et des principales sources statistiques utilisées (voir section C.2.2) restent également valables dans le cas présent.

3.145 Au besoin et si possible, les pays peuvent conduire les procédures d'observation concernant le tourisme émetteur simultanément dans le cadre d'enquêtes frontalières et d'enquêtes auprès des ménages, afin de comparer les résultats obtenus dans chaque cas. Ces opérations peuvent fournir des indications essentielles sur les procédures utilisées pour mesurer le tourisme émetteur. Si des écarts importants sont constatés en ce qui concerne, par exemple, le nombre de voyages ou la mesure du tourisme émetteur par opposition au

tourisme récepteur, les deux procédures sont remises en question en vue d'un éventuel réexamen.

3.146 Comme le tourisme interne, et peut-être même dans une plus large mesure, le tourisme émetteur peut être particulièrement répandu parmi des segments spécifiques de la population, comme les personnes qui vivent près de frontières terrestres, les résidents d'origine étrangère ou les familles d'émigrés. Il peut être important, aux fins de l'analyse ou de la correction des mesures du tourisme interne sous l'angle du CST, d'observer les caractéristiques à cet égard de différents sous-ensembles de visiteurs parmi la population de référence (voir *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 2.39, c; et *Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008*, paragraphe 4.40).

3.147 De même, pour la mesure des flux touristiques et des caractéristiques des voyages et des visiteurs, on peut appliquer au tourisme émetteur les mêmes classifications que celles qui ont été identifiées pour le tourisme récepteur (voir paragraphes 3.99 et 3.100).

3.148 Le tourisme émetteur inclut parfois des voyages à plusieurs destinations, autrement dit des voyages dans plusieurs pays. Il convient alors de décider de recueillir des informations sur chaque pays visité ou sur un seul. Dans le premier cas, il faut se demander quelle quantité d'informations recueillir. Par exemple, suffit-il d'identifier chaque pays visité, sans ventiler les données selon d'autres caractéristiques, comme le motif du voyage, la durée du séjour ou les dépenses ? Ou faut-il recueillir des informations de ce type pour chaque pays visité ? La réponse dépend des données nécessaires et des ressources disponibles. Dans le second cas, certains pays se contentent d'identifier le principal pays visité (celui qui a été à la base de la décision de faire le voyage), au risque de sous-estimer le nombre de résidents du pays de référence qui visitent d'autres pays. Toutefois, pour ce qui est des dépenses, il faut recueillir des informations sur les dépenses totales afférentes à toutes les destinations, afin de garantir la compatibilité avec les exigences de la balance des paiements.

Tableau III.4

Exemple de tableau de résultats concernant le tourisme émetteur

Pays X		
Données et indicateurs de base	Unités	Année X
3. TOURISME ÉMETTEUR		
Données		
Départs		
3.1 Total	En milliers	
3.2 • Visiteurs qui passent la nuit (touristes)	En milliers	
3.3 • Visiteurs de la journée (excursionnistes)	En milliers	
Dépenses		
3.4 Total	En millions de dollars des É.-U.	
3.5 • Voyages	En millions de dollars des É.-U.	
3.6 • Transport de passagers	En millions de dollars des É.-U.	
Dépenses par motif principal		
3.7 Total	En millions de dollars des É.-U.	
3.8 Personnel	En millions de dollars des É.-U.	
3.9 Affaires et autres motifs professionnels	En millions de dollars des É.-U.	
Indicateurs		
3.10 Durée moyenne du séjour	Jours	
3.11 Dépenses moyennes par jour	En millions de dollars des É.-U.	

Encadré III.39
Exemple de pays : ressortissants des États-Unis voyageant vers d'autres régions du monde

Région	2012												Variation en % en cumul annuel ^a	Part de marché en cumul annuel	
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre			Total en cumul annuel
Europe	580 304	493 931	823 312	832 117	1 213 377	1 498 656	1 299 502	1 126 098	1 138 691	852 344	646 447	739 858	11 244 637	3,9	18,5
Caribbes	460 494	536 899	648 773	577 885	545 073	672 777	737 987	548 775	331 371	374 327	449 260	551 722	6 435 343	6,7	10,6
Asie	370 010	318 111	372 172	363 785	380 446	405 070	365 778	317 409	319 491	381 465	358 081	359 926	4 312 544	4,3	7,1
Amérique du Sud	125 556	138 358	160 294	124 867	138 522	170 185	156 157	141 979	108 919	117 623	135 971	184 438	1 702 869	3,0	2,8
Amérique centrale	192 544	203 120	251 336	178 633	179 356	264 322	269 811	187 099	117 061	130 076	172 398	248 576	2 394 332	10,9	3,9
Océanie	48 024	54 116	48 693	37 363	40 183	45 685	47 908	38 929	38 032	40 144	47 909	60 285	547 271	8,4	0,9
Moyen-Orient	119 717	104 304	122 506	113 062	135 837	165 082	130 622	128 253	109 466	116 916	115 560	138 957	1 500 282	11,4	2,5
Afrique	27 210	21 976	31 521	26 185	35 106	41 009	33 435	33 435	27 419	27 429	24 021	30 983	364 867	-0,2	0,6
Total, voyages à l'étranger (hors ALENA) ^b	1 923 859	1 870 815	2 458 607	2 253 897	2 667 900	3 262 786	3 046 338	2 521 977	2 190 450	2 040 324	1 950 447	2 314 745	28 502 145	5,5	46,9
Mexique (total) ^c	1 748 720	1 658 654	1 962 308	1 636 812	1 541 355	1 683 523	1 906 916	1 531 064	1 326 880	1 444 056	1 707 965	2 218 415	20 366 668	1,4	33,5
Mexique (transport aérien) ^b	463 402	526 671	622 399	469 954	455 375	561 821	549 525	412 820	286 683	379 726	443 470	600 475	5 772 321	4,2	d
Canada (total) ^e	462 324	535 229	603 332	715 671	995 416	1 532 189	1 841 084	1 851 032	1 156 567	821 124	590 585	749 428	11 853 981	2,2	19,5
Canada (transport aérien) ^e	182 378	193 390	225 366	242 905	306 501	432 853	446 048	424 754	331 058	280 675	208 087	260 644	3 534 659	2,4	d
Amérique du Nord (ALENA)	2 211 044	2 193 883	2 565 640	2 352 483	2 536 771	3 215 712	3 748 000	3 382 096	2 483 447	2 265 180	2 298 550	2 967 843	32 220 649	1,7	53,1
Total général	4 134 903	4 064 698	5 024 247	4 606 380	5 204 671	6 478 798	6 794 338	5 904 073	4 673 897	4 305 504	4 248 997	5 282 588	60 722 794	3,4	100,0
Variation mensuelle en % ^a	1,1	12,0	8,2	0,5	1,0	4,7	-2,6	3,9	0,7	0,5	2,4	-0,6			

Abréviations : enquête démographique et de santé (EDS) et renseignements préalables concernant les voyageurs (RPCV).

^a Méthode de collecte EDS et RPCV (trafic aérien à l'étranger et au Mexique) comparable pour les années 2011 et 2012.

^b Trafic aérien à l'étranger et au Mexique (voyages sans escale entre les États-Unis et l'étranger). Source : DHS et RPCV.

^c Mexique, total agrégé (transport aérien et terrestre, passage frontière, au moins une nuitée). Source : Banque du Mexique. Estimation préliminaire.

^d Canada, total agrégé (transport aérien et terrestre, passage frontière, au moins une nuitée). Source : Statistiques Canada.

^e L'Office of Travel and Tourism Industries a comparé les chiffres globaux du trafic de voyageurs des RPCV avec les données internationales de la base de données du Département des transports des États-Unis jusqu'en août 2012 (la base de données ne ventile pas par nationalité). En février 2011, les RPCV était inférieurs de 10 % à la base de données.

^f Part de marché des voyages aériens comparée à l'ensemble des voyages aériens : trafic aérien au Mexique, 15,3 %; trafic aérien au Canada, 9,3 %.

Note : Toutes les données relatives au transport aérien à destination et en provenance de toutes les autres régions du monde (compagnies aériennes des États-Unis et étrangères) sont publiées par l'Office of Travel and Tourism Industries dans le « US International Air Travel Statistics Report ».

D'autres renseignements sur le programme de statistiques du transport aérien sont accessibles sur <http://travel.trade.gov/research/programs/192/>.
Source : Administration du commerce international du Département du Commerce des États-Unis, l'Office of Travel and Tourism Industries, 12 mars 2013.

Chapitre IV

Mesure des dépenses touristiques

Le présent chapitre est structuré comme suit. La section A introduit le concept de dépense et son importance pour évaluer globalement et mieux comprendre le secteur du tourisme. La section B passe en revue les concepts de base et les catégories de dépenses touristiques et leurs relations avec les différentes formes de dépenses, et décrit les différents moyens et sources de mesure des dépenses du tourisme récepteur, interne et émetteur. Elle examine également les moyens de présenter les statistiques tirées des données recueillies et fournit des modèles de tableaux de résultats. La dernière section traite des problèmes de mesure que peuvent soulever certaines opérations.

A. Introduction

4.1 Outre la mesure des flux physiques de visiteurs et de leurs caractéristiques, les statistiques du tourisme sont particulièrement utiles pour comprendre les implications économiques des activités des visiteurs. Ces mesures permettent de relier l'analyse du tourisme aux autres formes d'analyse économique et, partant, d'intégrer la politique du tourisme dans le cadre général de politique macroéconomique du pays considéré. Les dépenses des visiteurs en prévision et au cours de voyages de tourisme représentent l'une des principales dimensions économiques du tourisme. Le présent chapitre décrit la portée et les différentes catégories des dépenses associées aux mouvements de visiteurs non résidents vers le pays de référence (tourisme récepteur), aux mouvements de visiteurs résidents à l'intérieur du pays de référence (tourisme interne) et aux mouvements des visiteurs résidents en dehors du pays de référence (tourisme émetteur).

4.2 Le présent chapitre comporte de nombreuses références au Compte satellite du tourisme (CST) et au Système de comptabilité nationale (SCN), à la fois pour : *a*) expliquer les questions conceptuelles liées aux dépenses touristiques et à leurs différentes catégories; et *b*) mettre en exergue la relation existant entre les termes « dépenses » (utilisé dans le contexte des enquêtes et des questionnaires) et « consommation » (qui englobe les dépenses touristiques et d'autres articles, et est utilisé dans le contexte du CST (voir *Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008*, paragraphe 2.25).

4.3 La différence entre dépenses touristiques et consommation touristique est importante. Les dépenses touristiques s'entendent des sommes déboursées par les visiteurs pour l'acquisition de biens et de services de consommation, ainsi que d'objets de valeur, pour usage propre ou cédés sans contrepartie, en prévision et au cours de voyages de tourisme (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 4.2). La consommation touristique comprend les dépenses touristiques et un certain nombre d'autres articles de consommation autres que les dépenses dont la valeur doit être imputée, à savoir essentiellement l'utilisation de résidences secondaires (résidences de vacances) et les subventions publiques accordées aux installations utilisées par les visiteurs (par exemple les musées et les expositions). La consommation touristique n'est généralement requise qu'aux fins de la construction d'un CST. Les dépenses touristiques, elles, recueillies à la faveur d'enquêtes auprès des visiteurs, sont une composante importante de l'information de base

sur les visiteurs qui est utile à différentes fins, telles que le marketing et l'élaboration de la politique. Le présent guide ne porte que sur les dépenses touristiques et laisse de côté la consommation touristique totale.

4.4 De façon significative, les données sur les dépenses touristiques (et, au final, la consommation) sont particulièrement importantes pour ajuster l'offre et la demande de tourisme. Cet appariement permet, grâce à l'utilisation d'un CST, de mesurer la contribution du tourisme à une économie. Pour une description complète des différences entre dépenses touristiques et consommation touristique, voir *Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008*, paragraphes 2.25 à 2.28.

4.5 Les pays sont de plus en plus nombreux à mettre au point des enquêtes pour mesurer les dépenses du tourisme récepteur. L'utilisation de ces instruments pour mesurer le poste « Voyages » de la balance des paiements incite de plus en plus à aligner les statistiques du tourisme sur la publication du FMI intitulée *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale, sixième édition* (MBP6) [voir également *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, chapitre 8, section B; et *Manuel des statistiques du commerce international des services 2010* (MSCIS 2010)]. Elle a également permis d'améliorer la comparabilité internationale des mesures, réalisées dans le cadre de la balance des paiements, des dépenses des voyageurs en dehors de leur pays de résidence.

4.6 Une autre question importante a trait à la différence entre la mesure des flux de visiteurs et celle des dépenses engagées par ces visiteurs. Alors que les flux sont généralement mesurés au point d'arrivée dans le pays de référence pour le tourisme récepteur et au point de départ du pays de référence pour le tourisme émetteur (voir chapitre III, section C.1), c'est l'inverse pour les dépenses : elles sont mesurées au point de départ du pays de résidence pour le tourisme récepteur et au point d'arrivée dans le pays de résidence pour le tourisme émetteur. La raison en est que les visiteurs sont le mieux à même de répondre à des questions sur leurs dépenses au moment où le voyage se termine, et non à celui où il commence, lorsqu'une grande partie des dépenses n'ont pas encore été faites. Dans le cas d'une double construction comme celle-ci, où les flux sont calculés d'un côté et les dépenses moyennes de l'autre, il devient nécessaire d'utiliser une catégorisation commune de manière à pouvoir combiner les informations à un stade ultérieur.

4.7 Comme indiqué précédemment (voir paragraphe 3.5 plus haut), les pays doivent bien comprendre que les directives énoncées dans la présente publication ont un caractère général; il appartient à chacun d'entre eux d'appliquer les recommandations qui correspondent le mieux à leur situation, sur la base d'un examen approfondi des spécificités de leur activité touristique.

B. Dépenses touristiques et leurs catégories

B.1 Rappel des concepts de base

4.8 Au paragraphe 4.2 des *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, il est indiqué que les dépenses touristiques s'entendent des « sommes déboursées par les visiteurs pour l'acquisition de biens et de services de consommation, ainsi que d'objets de valeur, pour usage propre ou cédés sans contrepartie, en prévision et au cours de voyages de tourisme ». De plus, « elles comprennent les dépenses réalisées par les visiteurs eux-mêmes, ainsi que les dépenses qui sont payées ou remboursées par autrui ».

4.9 Les dépenses de tourisme ne comprennent pas toutes les dépenses liées aux voyages, mais seulement les sommes déboursées pour l'acquisition de biens et de services de consommation, ainsi que d'objets de valeur, pour usage propre ou cédés sans contrepartie. L'ac-

quisition de biens et de services de consommation et d'objets de valeur, telle qu'elle est définie dans le Système de comptabilité nationale (voir SCN 2008, chapitre 9, section D), s'applique également ici. Par ailleurs, les dépenses de tourisme ne comprennent pas l'acquisition de certains articles tels que les transferts sociaux en nature dont bénéficient les visiteurs, l'imputation de services d'hébergement liés aux résidences secondaires dont les visiteurs sont propriétaires et les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (qui sont inclus dans la consommation touristique) [voir *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphes 4.2 à 4.7].

4.10 Dans la comptabilité nationale, les opérations de biens ou de services doivent être enregistrées au moment du transfert de propriété entre le vendeur et l'acheteur dans le cas des biens ou au moment de la prestation de services par le vendeur à l'acheteur dans le cas des services, et non nécessairement au moment du paiement, qui peut intervenir avant (par exemple lorsqu'un billet de voyage est acheté à l'avance) ou après (lorsque le règlement se fait à l'aide d'une carte de crédit). C'est la raison pour laquelle les termes « acquisition » et « paiement » ne doivent pas être utilisés de façon interchangeable, car l'acquisition et le paiement interviennent généralement à des moments différents (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphes 4.8 à 4.11). Cette différence doit être bien comprise lorsqu'il s'agit de réaliser des mesures et de mettre au point des questionnaires.

4.11 Les particuliers qui acquièrent des biens ou des services ne les achètent pas nécessairement avec leur propre argent; ils peuvent avoir été payés par autrui pour ces particuliers (voir paragraphes 4.81 à 4.88). Il peut s'agir d'autres ménages (parents ou amis accueillant des visiteurs, par exemple) ou d'employeurs qui prennent à leur charge le transport, l'hébergement non gratuit ou d'autres services pour leurs employés. Toutefois, d'où que provienne le paiement, si un visiteur acquiert un bien ou un service, celui-ci peut être pris en compte dans les statistiques du tourisme. Il faut l'indiquer aux personnes qui répondent à une enquête sur les dépenses touristiques.

4.12 En outre, et dans le cas d'une opération commerciale, l'évaluation d'une dépense touristique doit correspondre à la valeur unitaire payée par le visiteur (prix d'acquisition). Ce prix doit comprendre toutes les taxes, ainsi que les pourboires obligatoires ou non, qui se rapportent à l'achat d'un produit et doit être corrigé pour tenir compte de toute remise de la taxe sur la valeur ajoutée consentie aux non-résidents.

4.13 D'un autre côté, toutes les dépenses qui bénéficient à un visiteur ou qu'il réalise lui-même n'impliquent pas l'acquisition d'un bien ou d'un service. Le paiement d'intérêts, les dons à une fondation, l'achat d'une résidence de vacances et les transferts d'argent à la famille, parents et alliés, par exemple, ne sont pas considérés comme des acquisitions de biens ou de services et ne sont pas compris dans les dépenses touristiques (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 4.6).

4.14 Il faut s'en souvenir au moment de la conception des questionnaires devant servir à mesurer les dépenses touristiques, et les répondants, qui ne font généralement pas la différence entre ces dépenses, doivent en être informés (les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphes 4.2 à 4.7 décrivent en détail ce qu'englobent les dépenses touristiques et ce qu'elles n'englobent pas).

B.2 Les différentes catégories de dépenses touristiques et leur lien avec les formes de tourisme

B.2.1 Définitions

4.15 Les dépenses réalisées par les visiteurs internes et internationaux à n'importe quel moment de leur voyage sont susceptibles d'être considérées (même si toutes ne le sont pas en réalité) comme des dépenses touristiques. Même les biens et services acquis – dans l'environnement habituel ou ailleurs – avant le voyage, tels que vêtements, guides de voyage, vaccinations et assurance voyage, doivent être inclus s'ils ont manifestement un rapport avec le voyage.

4.16 Il convient de mentionner que les recommandations antérieures aux *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* suggéraient d'inclure également les dépenses postérieures au voyage. Le blanchissage et le tirage de photographies étaient les exemples les plus fréquemment cités, mais il existe bien d'autres possibilités comme les réparations automobiles ou les factures d'hôpital, dans le cas des accidents survenus pendant le voyage. En raison du fait que les exemples indiqués sont liés aux circonstances et qu'il faut s'attendre à devoir apporter des corrections très importantes aux chiffres des dépenses touristiques, longtemps après la fin du voyage, les recommandations de 2008 ne considèrent pas ces dépenses postérieures au voyage comme relevant du champ des dépenses touristiques ou de la consommation touristique.

4.17 Aux fins de l'analyse économique et de la définition des politiques qui sont manifestement liées à une économie spécifique, l'économie nationale dans laquelle les dépenses ont été réalisées doit être spécifiée.

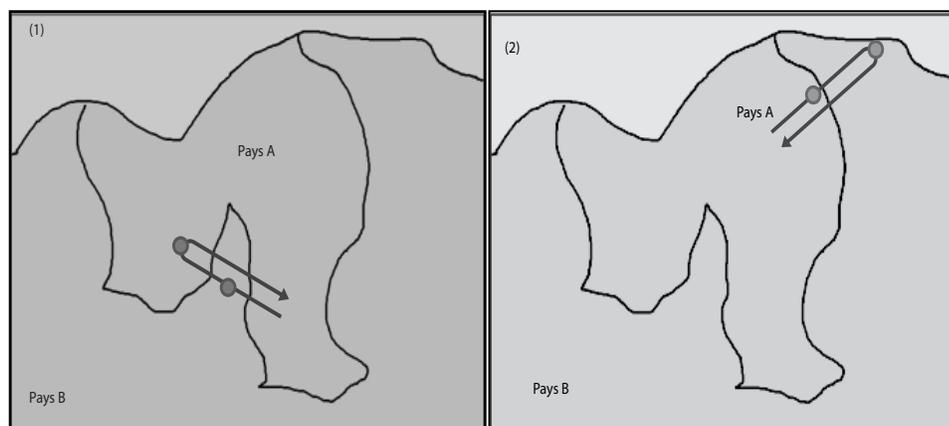
4.18 Pour répondre à cette exigence, les catégories ci-après de dépenses touristiques ont été définies (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 4.15) :

- Les *dépenses du tourisme interne*, qui s'entendent des dépenses touristiques d'un visiteur résident à l'intérieur de l'économie de référence;
- Les *dépenses du tourisme récepteur*, qui désignent les dépenses touristiques d'un visiteur non résident à l'intérieur de l'économie de référence;
- Les *dépenses du tourisme émetteur*, qui se rapportent aux dépenses touristiques d'un visiteur résident en dehors de l'économie de référence.

4.19 Il convient de souligner que toutes les dépenses réalisées par un visiteur en voyage à l'étranger ne le sont pas en dehors de l'économie de référence du visiteur. Étant donné qu'un voyage désigne un voyage aller-retour, un voyage à l'étranger s'entend du déplacement d'une personne entre le moment où elle quitte son lieu de résidence habituelle et le moment de son retour, dans lequel la destination principale se trouve en dehors du pays de résidence (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 2.7). Un voyage à l'étranger peut donc comporter une étape (qui peut même être longue) à l'intérieur du pays d'origine avant que le voyageur ne quitte celui-ci (voir paragraphe 3.103). Cette étape peut impliquer des dépenses de transport jusqu'à l'aéroport, au port, à la gare ferroviaire ou routière ou à la frontière terrestre, d'achat d'alimentation, de biens et de services, voire d'hébergement pour une ou plusieurs nuits avant que le voyageur ne quitte le pays. Dès l'instant qu'elles correspondent à des opérations entre deux résidents (le visiteur et le fournisseur), toutes ces dépenses doivent être incluses dans les dépenses du tourisme interne car elles se rapportent à l'étape interne d'un voyage à l'étranger. Sont également comprises dans les dépenses du tourisme interne toutes les dépenses réalisées aux fins d'un voyage à l'étranger avant le voyage (par exemple, des vêtements pour le voyage et des pellicules).

Figure IV.1

Cas d'un voyage interne comportant une étape étrangère et d'un voyage à l'étranger comportant une étape interne



(1) Voyage interne dans le pays A avec une portion étrangère (halte et dépenses) dans le pays B.

(2) Voyage à l'étranger depuis le pays A avec une portion interne (halte et dépenses).

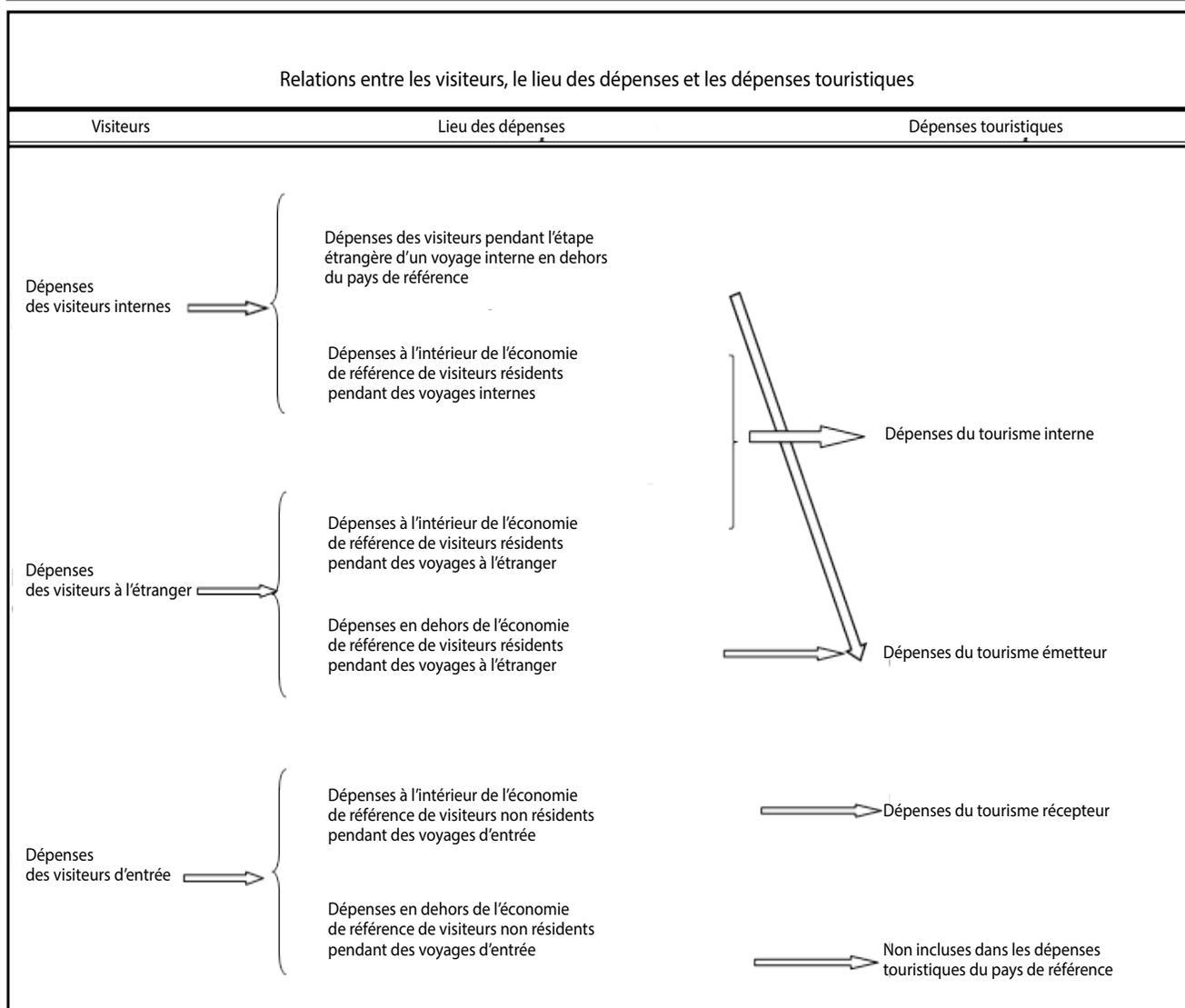
Pour le pays B, il s'agit d'un voyage d'entrée, mais aucune des dépenses réalisées en dehors du pays B (dans des opérations non-résident/non-résident) n'est incluse dans ses dépenses du tourisme récepteur.

4.20 Il en va de même pour les étapes étrangères de voyages internes. Ces visites ne peuvent pas être comptées comme des voyages car, par définition, ce ne sont pas des voyages aller-retour (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 2.30). Les dépenses afférentes à ces étapes étrangères doivent être classées sous les dépenses du tourisme émetteur (car elles impliquent des opérations entre résidents et non-résidents). Il convient de noter qu'un voyage comportant une composante interne et une composante étrangère doit être classé comme « interne » ou « à l'étranger » en fonction de lieu de destination principale.

4.21 Il ressort de ce qui précède qu'il n'y a pas de corrélation entre, d'un côté, un voyage classé comme relevant du tourisme interne, émetteur ou récepteur et, de l'autre, les dépenses touristiques relevant des mêmes catégories (dépenses du tourisme interne, émetteur et récepteur). Une partie des dépenses réalisées par des visiteurs à l'occasion d'un voyage à l'étranger sont considérées comme des dépenses du tourisme émetteur, tandis que les autres dépenses sont considérées comme relevant du tourisme interne et sont ajoutées aux dépenses réalisées par des visiteurs à l'occasion d'un voyage interne. Le contraire est également vrai : une partie des dépenses réalisées à l'occasion d'un voyage interne peuvent correspondre à une étape étrangère du voyage, ce qui les fait relever de la consommation du tourisme émetteur. De même, les dépenses réalisées par les visiteurs qui, ayant entrepris un voyage d'entrée, se trouvent encore dans leur économie d'origine (ou dans une économie autre que l'économie de référence) ne sont pas englobées dans la consommation du tourisme récepteur dans le pays visité. On notera que le facteur qui détermine si les dépenses relèvent du tourisme interne ou émetteur dépend de l'économie dans laquelle le bien ou service est obtenu par le visiteur, non de l'économie dans laquelle le paiement est effectué.

4.22 Une situation connexe est celle dans laquelle un visiteur interne (sans que son voyage comporte une composante étrangère) achète un produit obtenu pendant le voyage interne auprès d'un fournisseur non résident (un agent opérant sur Internet, par exemple). En pareil cas, les dépenses doivent être incluses dans les dépenses du tourisme émetteur, car l'opération a lieu entre un résident et une entité non résidente (*Recommandations*

Figure IV.2
Relation entre les voyages, le lieu des dépenses et les dépenses touristiques



Note : Pour les visiteurs internes, les « dépenses à l'intérieur de l'économie de référence de visiteurs résidents pendant des voyages internes » ne sont pas des « dépenses du tourisme interne » si le produit est fourni par une entité non résidente. Pour les visiteurs à l'étranger, les « dépenses à l'intérieur de l'économie de référence de visiteurs résidents pendant des voyages à l'étranger » ne sont pas des dépenses du tourisme interne si le fournisseur est un non-résident.

internationales sur les statistiques du tourisme 2008, paragraphe 4.17). Dans la pratique, toutefois, lorsqu'on recueille ces données dans une enquête auprès des ménages, qui est la méthode recommandée, il est peu probable qu'il soit possible d'identifier le fait que le fournisseur n'est pas résident.

4.23 La figure IV.2 montre la relation qui existe entre les types de voyages de tourisme et les catégories de dépenses touristiques.

B.2.2 Détermination de l'économie nationale impliquée dans certaines opérations des visiteurs

4.24 En règle générale, il n'est pas très compliqué de déterminer la partie des dépenses d'un visiteur international qui correspond à des dépenses du tourisme récepteur/émetteur,

la partie qui correspond à des dépenses du tourisme interne et la partie qu'il ne faut pas englober : les visiteurs eux-mêmes sont souvent en mesure d'identifier facilement où leurs dépenses ont été réalisées et le pays de résidence des vendeurs ou fournisseurs.

4.25 Toutefois, en ce qui concerne certaines catégories de dépenses, les choses ne sont pas aussi simples, comme dans les trois cas ci-après :

- Transport entre l'origine et la destination (essentiellement aérien, mais aussi ferroviaire et par eau);
- Circuits à forfait;
- Services de réservation, incorporés dans l'achat de certains services.

Transport

4.26 Il peut être difficile d'identifier le fournisseur de services de transport aérien et son pays de résidence et de le relier à un visiteur international.

4.27 Cette difficulté peut tenir à la multiplicité des arrangements proposés par ces fournisseurs et à l'existence de sociétés transnationales de transport aérien et ferroviaire.

4.28 Un visiteur international peut réserver un voyage par avion sur plusieurs compagnies aériennes. Ces compagnies peuvent être des sociétés résidentes dans le pays d'origine, le pays de destination, voire un pays tiers, ou dans deux de ces pays ou dans les trois. Si un billet distinct est émis pour chaque tronçon pour lequel un transporteur différent est utilisé, il est facile de déterminer le ou les pays de résidence de chacun de ces transporteurs et les sommes qui ont été versées à chacun d'eux. Toutefois, il est également courant qu'une même compagnie aérienne (la compagnie émettrice) vende un billet unique permettant de voyager sur beaucoup d'autres compagnies résidentes ou non résidentes (pour les tronçons du voyage qui ne sont pas desservis par la compagnie émettrice). Cette pratique porte le nom de système interligne. Lorsque ces échanges ne sont pas pratiqués, des billets distincts doivent être émis.

4.29 Il n'est pas facile de répartir la somme totale déboursée pour un billet entre les différentes étapes du voyage et les différentes compagnies concernées : la somme en question reflète généralement des catégories de prix différentes, des différences de taxes perçues par les pays d'origine et/ou de destination et, dans certains cas, la commission de l'organisateur du voyage (agence de voyages officielle ou en ligne), dont le pays de résidence peut également être difficile à déterminer. On ne peut pas attendre des répondants aux enquêtes qu'ils clarifient tous ces points; au demeurant, ils ne disposent pas des informations détaillées nécessaires.

4.30 Une complication supplémentaire tient au fait que les compagnies aériennes exploitent certains tronçons dans le cadre d'accords de partage des codes de vol. Un vol avec partage de codes est un vol commercial exploité par une compagnie (le transporteur exploitant), mais commercialisé par d'autres (les transporteurs de commercialisation). Le transporteur exploitant assure le service au visiteur et paie aux transporteurs de commercialisation une partie des recettes calculée à l'aide de formules complexes et sur la base d'arrangements bilatéraux spécifiques pour chaque tronçon. Aux fins du tourisme, c'est le pays de résidence du transporteur exploitant qu'il faut identifier, c'est-à-dire celui du transporteur qui assure le service au visiteur. Aux fins de la balance des paiements, il est également nécessaire d'identifier les pays de résidence des différents transporteurs de commercialisation, dans la mesure où ils sont rémunérés par le transporteur exploitant. Là encore, on ne peut pas attendre des visiteurs enquêtés qu'ils procèdent eux-mêmes à ces identifications.

Encadré IV.1**Imputation dans le programme d'enquêtes sur les voyages internationaux de Statistiques Canada**

Dans l'enquête sur les voyages internationaux, les données manquantes sur les tarifs de transport et/ou les dépenses de voyage totales sont imputées lorsque les autres champs du questionnaire sont valides. Les valeurs imputées pour ce questionnaire sont calculées à partir de la moyenne des champs correspondants des questionnaires partageant certains caractéristiques essentielles avec le questionnaire donné.

Les populations ciblées (voyageurs internationaux américains, autres voyageurs internationaux et voyageurs canadiens) sont divisées en groupes en fonction de certaines caractéristiques des voyageurs, telles que le pays de résidence, le mode d'entrée et la durée du séjour. L'imputation totale, c'est-à-dire l'imputation des questionnaires remplis, est effectuée pour tous les groupes ou strates qui se situent hors du champ de distribution des questionnaires. Il y a 120 groupes de Canadiens et d'Américains pour lesquels Statistiques Canada ne reçoit jamais de questionnaires. Ces questionnaires imputés n'ont représenté que 4,4 % de l'ensemble des voyageurs venus des États-Unis au Canada et 1,2 % des résidents canadiens voyageant en dehors du Canada.

L'imputation des questionnaires n'est requise que pour les voyageurs canadiens et américains. Il est également procédé à une imputation totale pour tous les groupes à l'intérieur du champ pour lesquels un nombre insuffisant de questionnaires ont été reçus pour le trimestre considéré. Dans ces cas, tous les questionnaires du même trimestre de l'année précédente qui appartiennent au PFG considéré sont présentés et ajoutés à l'échantillon de ce groupe pour le trimestre de référence. En cas de besoin, une imputation totale supplémentaire est également réalisée pour les Américains qui voyagent en voiture, par État d'origine, afin de satisfaire aux exigences minimales (combinaison d'un nombre minimal de questionnaires et d'une pondération maximale) sur la base des comptages aux frontières.

Source : Statistiques Canada.

4.31 En outre, les compagnies aériennes et ferroviaires peuvent fonctionner en tant qu'entreprises multiterritoriales, c'est-à-dire des entreprises qui « exerce(nt) une activité homogène sur plusieurs territoires économiques » (voir MBP6, paragraphes 4.41 à 4.44). Une entreprise de ce type exerce une activité importante sur plusieurs territoires économiques, mais elle est gérée comme une activité indivisible sans comptes séparés ni prise de décisions autonome, si bien qu'il n'est pas possible d'identifier des succursales distinctes (ibid.).

4.32 Heureusement, les responsables de l'établissement des statistiques du tourisme ne sont pas les seuls statisticiens à s'intéresser à ces questions : les responsables de l'établissement des comptes nationaux et de la balance des paiements ont à résoudre des problèmes analogues et se heurtent exactement aux mêmes difficultés, ce qui veut dire que la coopération est essentielle dans ce domaine.

4.33 Pour les questions qui se rapportent à leurs pays, de nombreux responsables de l'établissement de la balance des paiements ont mis au point des méthodes d'estimation basées sur les informations recueillies auprès des compagnies ferroviaires ou aériennes. Il importe que les responsables de l'établissement des statistiques du tourisme comprennent bien les procédures d'estimation et y participent de manière à pouvoir appliquer les résultats comme il convient. Toutefois, les données dérivées de ces procédures peuvent ne pas être suffisamment détaillées pour apporter les corrections spécifiques aux différentes catégories de dépenses touristiques, car la balance des paiements ne s'occupe que de données globales. Cette distribution pourra nécessiter certains types de corrections des données et leur présentation finale dans le tableau recommandé par le CST, le cas échéant. Il ne faut pas oublier non plus que les statistiques du tourisme, qui sont avant tout établies aux fins de la mise en place d'un CST, appliquent le principe de l'évaluation nette aux services de réservation (voir *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphes 6.46 à 6.54), ce qui n'est le cas ni de la balance des paiements ni nécessairement

de la comptabilité nationale (voir *Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008*, paragraphes 3.21 à 3.24).

Circuits à forfait

4.34 Un circuit à forfait²⁴ s'entend d'un « produit touristique » conçu et fourni par un voyageur, qui le vend directement ou par l'intermédiaire d'agences de voyages aux voyageurs éventuels (voir paragraphe 4.52). Les voyageurs se déplaçant dans le cadre d'un circuit à forfait reçoivent une combinaison de produits liés aux voyages et de services touristiques, concernant notamment le transport international et national, l'hébergement, les services de restauration et de consommation de boissons, les excursions et les divertissements. Les caractéristiques de ces forfaits varient. Certains sont immédiatement disponibles, tandis que d'autres sont conçus selon les spécifications du voyageur en combinant des éléments déjà négociés et sélectionnés par le voyageur (et achetés à des fournisseurs désignés) qui a prévu une demande pour ces forfaits et qui prend souvent des risques (voir *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphes 6.46 à 6.54; et *Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008*, paragraphes 3.21 à 3.24).

4.35 Certains circuits à forfait sont limités à une ou plusieurs destinations internes, c'est-à-dire à des lieux situés à l'intérieur du territoire économique du pays de résidence du voyageur. Toutefois, beaucoup de ces circuits comprennent un déplacement vers des destinations étrangères, c'est-à-dire des lieux situés en dehors du territoire économique du voyageur, ou combinent un voyage interne et un voyage à l'étranger.

4.36 Le traitement statistique des circuits à forfait est complexe. Ces circuits comprennent généralement de nombreux produits et services qui sont fournis par des prestataires différents. De plus, ces entreprises peuvent résider dans différents pays : certaines résident dans le pays de l'acheteur, d'autres dans le pays de destination et d'autres encore dans un pays tiers. Les statistiques du tourisme doivent en tenir compte si l'on veut déterminer correctement la mesure dans laquelle les différentes économies sont impliquées.

4.37 En règle générale, si le circuit comporte un voyage interne, on présume que tous les biens et services inclus dans le forfait ont été fournis par des producteurs résidents. Toutefois, cette hypothèse peut devoir être réexaminée à l'avenir en raison de l'ouverture des espaces aériens dans le contexte d'économies de plus en plus mondialisées.

4.38 Un voyageur peut vendre son produit non seulement aux résidents de l'économie dans laquelle il opère, mais aussi directement à des non-résidents, par l'intermédiaire d'une agence de voyages (qui peut résider dans l'économie de référence ou non) ou de voyageurs ou d'agences de voyages associés exerçant leur activité dans d'autres pays, ou encore directement à des voyageurs éventuels en utilisant Internet.

4.39 Les visiteurs ne sont généralement informés que sur la valeur totale d'un circuit à forfait et sur ses composantes. Ils ne connaissent pas le pays de résidence des fournisseurs ni le coût de chaque service acheté dans le cadre de ce forfait, et encore moins le mode de répartition des coûts entre les voyageurs et les agences de voyages.

4.40 Il s'ensuit que les analystes doivent détailler le coût total des circuits à forfait indiqué par les visiteurs à l'aide des informations recueillies directement auprès des voyageurs eux-

²⁴ Organisation mondiale du tourisme (2004c), « Clarifying the treatment of travel agency, tour operator, travel agency services and package tours in SNA, Balance of Payments and TSA and their mutual relationship », *Enzo Paci Papers on measuring the Economic Significance of Tourism*, vol. 4, p. 151 à 175, accessible sur <http://statistics.unwto.org/sites/all/files/docpdf/clarifying.pdf> (consulté le 30 mai 2014).

Encadré IV.2

Traitement des circuits à forfait dans la balance des paiements :
exemple de l'Autriche

En Autriche, la principale source de collecte de données sur les dépenses pour les biens et les services à prévoir pour les voyages à l'étranger est l'enquête par sondage trimestrielle sur les voyages de vacances et les voyages d'affaires. Le résultat de cette enquête englobe les dépenses afférentes aux voyages à l'étranger.

Toutefois, le montant des dépenses comprend également des éléments qui doivent être rattachés au tourisme interne (par exemple, les frais correspondant aux services rendus par une agence de voyages). En raison de facteurs conceptuels et méthodologiques, on constate donc un écart par rapport au poste « Voyages » de la balance des paiements, lequel représente la collecte des dépenses effectuées à l'étranger. Il s'ensuit que ces éléments internes doivent être isolés au nom de la concordance avec les recommandations du Fonds monétaire international (FMI), car la destination physique du voyage peut ne pas coïncider avec le flux monétaire effectif, ce qui est le cas lorsque des voyageurs opérant dans des pays tiers sont impliqués. De fait, dans les nombreux cas où des voyageurs opérant en Allemagne ou au Royaume-Uni organisent des circuits à forfait pour des résidents autrichiens, les flux monétaires coïncident non pas avec les destinations physiques des voyages, mais avec le lieu de résidence officiel des voyageurs. En vertu des recommandations du FMI, le transport de voyageurs doit être comptabilisé séparément et ne fait pas partie du poste « Voyages » de la balance des paiements dans son sens étroit. En conséquence, comme les produits à forfait comprennent très souvent un élément « Transport », il importe de décomposer ces produits afin d'en isoler au moins l'élément « Transport international ».

Étant donné que l'enquête par sondage est liée à la demande, il y a lieu d'apporter les corrections ci-après liées aux produits à forfait :

- Certains éléments (de coût) qui relèvent de la production interne doivent être exclus, car ils ne font pas partie du poste « Voyages » de la balance des paiements;
- Les postes « Transport » doivent être séparés des produits de voyage généraux;
- La ventilation géographique doit être corrigée compte tenu des flux monétaires si des voyageurs opérant dans des pays tiers sont impliqués.

Comme ces opérations ne peuvent pas être effectuées avec les seules informations provenant de l'enquête par sondage, des informations supplémentaires doivent être communiquées par les fournisseurs commerciaux. Ces informations axées sur l'offre servent à établir un modèle de désagrégation devant permettre de décomposer le montant des dépenses afférentes aux circuits à forfait en sous-agrégats qui puissent ensuite être corrigés en fonction des exigences du poste « Voyages » de la balance des paiements.

Il convient de souligner que cette méthode est adaptée aux conditions de compilation existant en Autriche; elle doit donc être considérée comme une contribution à la discussion qui doit se poursuivre sur la question des circuits à forfait.

Pour d'autres renseignements sur la manière dont Statistiques Autriche traite les circuits à forfait dans le cadre du poste « Voyages » de la balance des paiements, on se reportera à la publication d'Eurostat intitulée *Methodological Manual for Tourism Statistics, version 1.2*.

Source : Statistiques Autriche (2013).

mêmes ou des agences de voyages qui vendent ces circuits au public. Il y a pour les pays deux façons de procéder à cet égard. Ils peuvent par exemple obtenir des informations à l'aide d'enquêtes sur l'offre (ou de modules ajoutés à ces enquêtes), comme l'explique l'exemple plus loin. Ils peuvent également obtenir des informations à l'aide d'un échantillon d'études de cas prélevé parmi les principales agences de voyages. Dans un cas comme dans l'autre, les statisticiens doivent être bien préparés s'ils veulent gagner la confiance et obtenir la collaboration des fournisseurs de données.

4.41 Une exigence à prendre en considération, quelle que soit la méthode retenue, tient à la nécessité de distinguer entre les grossistes et les détaillants, qui peuvent acheter des circuits à forfait immédiatement disponibles ou les concevoir eux-mêmes, et entre leurs

Encadré IV.3

Statistiques des produits dans le secteur des services : exemple de l'Espagne

La forme d'organisation d'un voyage est une caractéristique de ce voyage sur laquelle des informations sont généralement recueillies dans des enquêtes sur la demande et qui permet d'évaluer le volume et l'importance des circuits à forfait. En Espagne, cette variable est incluse dans les enquêtes auprès des ménages [*La encuesta de movimientos turísticos de los Españoles* (Familitur)] et dans les enquêtes frontalières [*La encuesta de movimientos turísticos en fronteras* (Frontur) et *La encuesta de gasto turístico* (Egatur)].

Les informations concernant les circuits à forfait, recueillies sous l'angle de la demande, sont très utiles. Toutefois, il ne faut pas négliger l'approche de l'enquête sur l'offre, selon laquelle ces informations sont fournies directement par les entreprises qui mettent au point ces produits.

Les informations recueillies sous l'angle de l'offre rendent les meilleurs services lorsqu'il s'agit de préciser différents éléments revêtant une grande importance pour la caractérisation des circuits à forfait, tels que leur composition (les services qui y sont inclus) et leur commercialisation.

Afin d'obtenir ces informations, l'Institut national de statistique d'Espagne a mis au point pour les agences de voyages un module spécifique qui permet de recueillir certaines données relatives aux circuits à forfait. Cette enquête est incorporée dans les statistiques des produits dans le secteur des services, qui font partie de l'enquête annuelle sur les services.

Pour les activités des agences de voyages et les voyageurs, les informations disponibles se répartissent en trois sections :

- Ventilation des achats des produits et des services acquis;
- Ventilation du chiffre d'affaires par produit et service vendu;
- Ventilation du chiffre d'affaires par type de client.

Les données dérivées de cette enquête peuvent être appliquées à certaines des tâches associées au cadre du CST (comme la décomposition des circuits à forfait).

Source : Espagne, Institut national de statistique (2011).

marges respectives sur les différents produits. Dans la mesure où les statistiques du tourisme englobent des questions n'impliquant un contact direct qu'avec les visiteurs, la marge des détaillants doit être incluse, mais non pas celle des grossistes.

Services de réservation

4.42 Les visiteurs achètent souvent des services en prévision et au cours de leurs voyages par le biais d'intermédiaires, qui sont dans la plupart des cas des agences de voyages (physiques ou en ligne), mais également des services de réservation (par exemple, pour des spectacles et des hôtels). L'opération donne généralement lieu au versement de droits ou d'une commission (explicitement, avec facture, ou implicitement, compris dans le prix total demandé).

4.43 Par souci d'homogénéité, et parce que les services de réservation sont bel et bien bénéfiques aux utilisateurs, il est recommandé que, comme pour les services d'intermédiation, les visiteurs qui ont utilisé des services de réservation soient dans tous les cas enregistrés comme l'ayant fait (voir *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphes 6.46 à 6.54; et le *Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008*, paragraphes 3.21 à 3.24).

4.44 Outre la difficile question de l'évaluation des services de réservation, se pose celle de la détermination du pays de résidence de ces fournisseurs, nécessaire pour que l'on puisse rattacher la consommation de leurs services à la catégorie appropriée de dépenses touristiques.

4.45 Le plus souvent, on procède à l'ajustement uniquement pour ce qui est des services de réservation fournis par des agences de voyages concernant le transport aérien inter-

national, les circuits à forfait et les croisières. On part du principe que lorsque ces services sont achetés dans le pays de résidence du voyageur, l'agence de voyages réside dans ce pays et que la valeur de ses services représente un pourcentage fixe de la valeur marchande sur la base des droits actuellement prélevés par les agences de voyages nationales.

4.46 Il convient de noter que, si elles sont disponibles, les informations nécessaires pour procéder à ces ajustements n'auront qu'un caractère global, si bien qu'en règle générale le type d'ajustement dont il a été question ne peut pas intervenir à titre individuel. Les ajustements seront plutôt apportés sur une base globale, concernant par exemple l'ensemble des visites pertinentes et les données pour une période donnée (une année complète, par exemple).

4.47 L'utilisation croissante d'Internet pour réserver un voyage, un hébergement et des activités, avec l'aide d'intermédiaires tant résidents que non résidents, pose de nouvelles difficultés de mesure. Pour régler ce problème, on pourrait envisager d'utiliser des bases de données sur les paiements par carte de paiement, étant donné que ces cartes sont le plus souvent utilisées pour ce type d'opérations (voir paragraphes 4.65 et 4.66), encore que cette source ne fournisse pas toujours le niveau de détail requis pour les biens et les services et les secteurs d'activité.

B.2.3 Classification des dépenses touristiques

4.48 Pour que la demande de biens et de services spécifiques des visiteurs puisse être reliée à l'offre de ces biens et services dans l'économie, l'information sur les dépenses doit être recueillie sous une forme ventilée et conformément à une classification commune des biens et services (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, chapitre 4, section D). Si, dans les statistiques industrielles et dans les comptes nationaux, les produits sont généralement analysés dans des classifications dérivées de la Classification centrale de produits, les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* recommandent de procéder à la collecte des données sur les dépenses touristiques, de façon à faciliter autant que possible pour les visiteurs la compréhension du processus et la communication de l'information.

4.49 Les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* recommandent donc de recourir à une classification qui permet aux visiteurs de grouper leurs dépenses en fonction des objectifs de ces dépenses, à savoir la Nomenclature des fonctions de la consommation individuelle (COICOP), qui est communément utilisée pour décrire la consommation individuelle dans les statistiques générales et les enquêtes auprès des ménages, et a pour principal avantage de pouvoir être liée à la CPC (qui, de son côté, permet un lien avec les classifications concernant l'offre) [voir chapitre V].

Les catégories qui sont les plus communément utilisées, et recommandées dans les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, sont les suivantes :

- Voyages, vacances et circuits à forfait;
- Hébergement;
- Repas et boissons;
- Transport local;
- Transport international;
- Loisirs, culture et activités sportives;
- Achats;
- Divers.

4.50 La mesure des dépenses touristiques dans un cadre cohérent comme le CST suppose l'utilisation de catégories agrégées, comme celles de la COICOP, et de données plus

Encadré IV.4
Imputation des dépenses de voyage :
enquête sur les voyages des résidents canadiens

Dans l'enquête sur les voyages des résidents canadiens, on procède à l'imputation des dépenses de voyage pour les données relatives aux dépenses pour faire en sorte que chaque enregistrement présente une valeur de dépenses valide pour toutes les catégories de dépenses. Toutes les autres valeurs manquantes ou erronées sont corrigées ou converties en un code « non indiqué ». Les valeurs des dépenses sont imputées à partir des dépenses moyennes pour cette variable correspondant à d'autres voyages sélectionnés présentant des caractéristiques analogues.

On utilise des caractéristiques communes car les dépenses varient considérablement en fonction des caractéristiques des voyages. On calcule les moyennes pour les voyages présentant des caractéristiques communes, telles que la destination, la durée, le nombre de membres de l'équipe de voyageurs et le motif principal du voyage. On calcule séparément les moyennes pour les voyages du premier et du deuxième mois de référence. Il doit y avoir au moins trois enregistrements pour chaque catégorie d'imputation; si ce n'est pas le cas, on ramène les caractéristiques des voyages à un niveau moins spécifique et on calcule une série de moyennes correspondant à ce niveau supérieur de type de voyage. L'imputation consiste également à répartir les dépenses liées aux circuits à forfait entre des catégories de dépenses spécifiques. On procède de la même manière que pour l'imputation des dépenses. Les dépenses imputées sont ensuite vérifiées à nouveau pour s'assurer que le processus d'imputation des dépenses n'a créé aucune valeur atypique. On effectue ensuite un ajustement supplémentaire pour les voyages de moins de 24 heures présentant des caractéristiques identiques et des dépenses élevées.

Source : Statistiques Canada.

détaillées pour ventiler certaines dépenses afin de rendre possible le lien avec l'offre (voir chapitre V pour d'autres renseignements sur les classifications). S'il s'agit en bout de chaîne de relier les données relatives aux dépenses à l'information concernant l'offre (comme dans le cas du CST), l'information relative aux catégories mentionnées plus haut doit être davantage ventilée conformément à la CPC, qui est la classification utilisée pour la liste des produits caractéristiques du tourisme (voir chapitre V, section C, et *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 5.18).

4.51 Étant donné que les flux et les dépenses sont souvent observés à des moments différents (paragraphe 3.66 et 4.6), et afin de mesurer les dépenses du tourisme récepteur totales, les données relatives aux dépenses doivent être rattachées aux données relatives aux flux.

4.52 En ce qui concerne les dépenses du tourisme récepteur, les chiffres de la balance des paiements pour les postes « Voyages » et « Transport de voyageurs » sont largement utilisés en tant que première estimation. Les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* (paragraphe 8.22 à 8.25) recommandent expressément de faire en sorte que les statistiques du tourisme permettent d'identifier les dépenses liées au tourisme sous « Voyages » et « Transport de voyageurs » en tant que poste venant s'ajouter aux composantes types de la balance des paiements. La ventilation supplémentaire proposée dans le MBP6 à cette fin (produits, services de transport local, services d'hébergement, services de restauration et autres services) cadre très bien avec celle de la COICOP, encore que la différenciation entre les biens et les services puisse dépasser les catégories basées sur la COICOP (voir paragraphes 5.9 à 5.16).

B.3 Mesure des dépenses du tourisme récepteur

4.53 La méthode la plus courante et rigoureuse d'observation des dépenses réalisées par les visiteurs non résidents consiste à les interroger au moment où ils quittent le pays (voir

chapitre III, section C.2.2.1). Les méthodes présentées plus loin sont mises en œuvre pour observer les dépenses du tourisme récepteur. Par ailleurs, il convient de noter que les développements qui vont suivre sur les enquêtes frontalières, les enquêtes menées dans les établissements d'hébergement ou sur les sites touristiques, et l'utilisation des empreintes numériques englobent des éléments présentant également un intérêt pour la mesure des dépenses du tourisme interne et du tourisme émetteur.

B.3.1 Enquêtes frontalières

4.54 Comme indiqué au chapitre III, l'OMT a élaboré une série de questions de base qui peuvent servir de point de départ pour un questionnaire (voir paragraphe 3.88); on trouvera à l'annexe I un modèle de questionnaire présenté à titre d'exemple et l'enquête sur les visiteurs de la Suède. Un « module de dépenses » distinct peut être incorporé dans les enquêtes frontalières et utilisé en combinaison avec d'autres types de procédures dans les établissements d'hébergement et/ou les sites touristiques très fréquentés. Les pays doivent utiliser la série de questions types et le module de dépenses comme référence au moment d'actualiser ou d'élaborer leur propre questionnaire.

4.55 Dans le contexte du tourisme, un module est une série de questions liées entre elles, destinées à obtenir des informations sur certaines caractéristiques du comportement en matière de tourisme et pouvant être incorporées dans une enquête régulière à la même fréquence que l'enquête sur les flux (ou à une fréquence moindre, mais, en tout état de cause, toujours de façon régulière). Le module se rapporte spécifiquement au module du questionnaire relatif aux dépenses (voir annexe I).

4.56 Comme la fréquence d'utilisation du module et le lien structurel avec l'enquête frontalière méritent d'être pris en considération, les précisions nécessaires sont apportées ci-après.

4.57 Les procédures à appliquer pour réaliser une enquête dont il a été question au chapitre III s'appliquent aux enquêtes frontalières, mais également aux enquêtes menées dans les établissements d'hébergement et sur les sites touristiques très fréquentés (voir paragraphes 3.90 et 3.91), ou à l'utilisation des statistiques miroirs. Les informations basées sur les empreintes numériques que les visiteurs laissent derrière eux lorsqu'ils règlent leurs dépenses peuvent également être utilisées, mais, dans ce cas, la procédure est assez différente (voir section B.3.3 du présent chapitre).

4.58 Dans les pays où le tourisme est important, les dépenses du tourisme récepteur peuvent être mesurées de façon continue et en même temps que l'observation des flux de visiteurs, dès lors que les ressources techniques et financières nécessaires pour ce travail permanent sont disponibles.

4.59 Si l'on ne dispose pas de ressources suffisantes ou si l'on juge inutile de procéder à ces mesures en continu — par exemple parce que les dépenses moyennes quotidiennes sont observées ou que l'on considère que les dépenses vont rester relativement constantes sur des périodes d'environ cinq ans, en neutralisant les déterminants importants tels que le motif du voyage et la forme d'hébergement utilisée —, les pays peuvent procéder à des observations aux intervalles suivants :

- *Observations pluriannuelles* (tous les cinq ans, par exemple). Pour les années intermédiaires, on utilise une procédure de modélisation, en corrélant la structure et le niveau des dépenses aux caractéristiques des flux touristiques. Pour les années pendant lesquelles les observations sont conduites, le nombre d'observations doit être suffisamment important dans chaque catégorie pour permettre cette modélisation avec des marges d'erreur acceptables. Les observations doivent être réparties sur toute l'année, car les catégories de visiteurs (familles,

retraités, voyageurs d'affaires) et celles de leurs activités (sports d'hiver, sports d'été, etc.) et, partant, le niveau et la structure des dépenses, ont souvent un caractère très saisonnier (voir paragraphes 3.18, 3.110 et 3.127).

- *Observations conduites pendant la haute saison et la basse saison touristiques.* Avant de mettre en place un tel système, il importe de déterminer clairement les variations saisonnières du tourisme (voir encadré III.2 pour l'exemple de l'Autriche), qui peuvent varier selon le motif de la visite. En particulier, la haute saison pour le tourisme individuel peut être entièrement différente de celle du tourisme d'affaires et du tourisme professionnel. La conception des enquêtes frontalières doit en tenir compte et permettre d'identifier les flux à couvrir en haute saison et en basse saison. Les variations saisonnières doivent également être vérifiées régulièrement, pour identifier les changements survenus dans le cycle.

B.3.2 Enquêtes menées auprès des visiteurs dans les établissements d'hébergement ou sur les sites touristiques

4.60 Ce type d'enquête est un bon moyen de compléter les informations obtenues grâce aux enquêtes frontalières (voir chapitre III, section C.2.2.2). Ces enquêtes peuvent également être une source utile d'informations dans les cas où l'examen des dépenses aux frontières n'est pas réalisable (par exemple en cas de flux d'entrée par la route importants et en l'absence de moyens pratiques d'arrêter les visiteurs à proximité de la frontière). Elles peuvent être particulièrement utiles pour obtenir les « dépenses quotidiennes moyennes », par exemple, et peuvent constituer une importante source complémentaire d'informations lorsqu'il s'agit d'examiner plus en détail les caractéristiques des visiteurs et leurs dépenses.

4.61 Toutefois, les enquêtes menées auprès des visiteurs ont aussi leurs limites (voir paragraphes 3.90 et 3.91), qui doivent être évaluées et prises en considération autant qu'il est possible au stade de la conception statistique. Un visiteur peut visiter plusieurs sites touristiques ou n'en visiter aucun, rendant sa probabilité de sélection variable ou inconnue²⁵. Il en va de même pour les visiteurs interrogés dans les établissements d'hébergement, car certains visiteurs peuvent séjourner dans plusieurs de ces établissements ou ne séjourner dans aucun d'eux (si, par exemple, ils séjournent dans leur famille ou chez des amis, ou dans leur résidence secondaire).

4.62 L'estimation des dépenses au moment de l'entretien, avant que la plupart des visiteurs n'aient achevé leur séjour dans le pays, est encore plus difficile : ils peuvent indiquer uniquement ce qui s'est passé jusqu'à ce moment-là. Si des informations sont également recueillies sur les dépenses, elles peuvent comporter un nombre important de distorsions, car les visiteurs attendent souvent le tout dernier moment avant leur départ pour acheter des souvenirs ou d'autres articles à rapporter chez eux. Par ailleurs, des événements imprévus se produisant dans le pays d'origine ou dans le pays visité (catastrophes naturelles, mauvais temps ou crise politique, par exemple) ou des raisons personnelles peuvent contraindre les visiteurs à changer d'avis au sujet des dépenses prévues.

4.63 Il peut être plus utile de poser des questions uniquement sur les dépenses de la veille (y compris la valeur de l'hébergement pour ce jour-là) si les entretiens sont étalés sur la majorité ou la totalité des jours de la période de référence. On peut ainsi réduire autant que faire se peut le biais associé à l'obtention de la valeur des dépenses totales à ce jour.

²⁵ On trouvera un exemple intéressant de construction d'échantillons probabilistes dans Deville, J. C. et Maumy-Bertrand, M. (2006), « Extension of the Indirect Sampling Method and its Application to Tourism », *Survey Methodology*, volume 32, n° 2, p. 177 à 185, accessible sur www.statcan.gc.ca/pub/12-001-x/2006002/article/9552-eng.pdf (consulté le 23 mars 2015).

Encadré IV.5
Tourisme interne : dépenses journalières moyennes; exemple de la Colombie
(pesos de 2002)

Tourisme interne : dépenses journalières moyennes				
	Forme d'hébergement			Total
	Amis et famille	Hôtel et établissements analogues	Divers	
Hébergement	578	54 093	20 028	8 610
Repas et boissons	8 837	44 476	23 311	14 266
Transport aérien	2 743	27 297	7 945	6 232
Transport terrestre	5 751	11 749	7 812	6 645
Location de voiture	60	548	263	135
Autres modes de transport	377	414	869	408
Essence	1 215	3 835	3 331	1 669
Péages	603	1 835	1 276	800
Autres services de transport	131	243	100	144
Services récréatifs	1 014	3 220	1 862	1 348
Cadeaux	2 365	9 954	2 557	3 369
Culture	333	1 145	434	444
Dépenses diverses	1 990	8 375	2 389	2 847
Dépenses totales	25 998	167 183	72 176	46 918

Source : Département administratif national de statistique (2003).

Note : Calculs de la Dirección de Síntesis y Cuentas Nacionales.

4.64 En outre, il a été observé non seulement que les personnes séjournant dans leur famille ou chez des amis dépensent moins en hébergement, mais aussi que la nature de leurs dépenses est sensiblement différente par rapport aux dépenses des personnes séjournant dans des établissements d'hébergement commercial (voir encadré IV.5) : elles prennent en général les repas à la maison, voyagent avec les membres de leur famille et pratiquent des types d'activités totalement différents pendant leur séjour dans le pays. En conséquence, le fait d'estimer leurs dépenses en se basant sur celles des personnes qui séjournent dans des établissements d'hébergement commercial ne peut que produire des erreurs tant pour le niveau que pour la structure des dépenses du tourisme récepteur totales.

B.3.3 Utilisation des empreintes numériques

4.65 Dans les pays où l'utilisation de cartes de crédit ou de débit est très répandue, il peut être possible d'utiliser les données provenant des relevés de cartes de paiement pour estimer une partie des dépenses du tourisme récepteur totales (et, éventuellement, de celles des autres formes de tourisme) et décomposer ces dépenses en plusieurs catégories d'après l'activité principale des bénéficiaires des paiements, sur la base des hypothèses suivantes :

- Tous, ou presque tous les détenteurs de cartes de crédit ou de débit émises par des banques étrangères sont des non-résidents et tous les détenteurs de cartes de crédit émises par des banques résidentes sont des résidents;
- Tous les non-résidents utilisant des cartes de crédit ou de débit émises par des banques étrangères sont des visiteurs;

- Dans la plupart des opérations, le paiement est effectué par carte de crédit ou de débit, ou à l'aide d'espèces retirées d'un distributeur automatique de billets.

4.66 Cette méthode nécessite de passer des accords avec les responsables locaux des sociétés émettrices de cartes de crédit internationales en vue d'établir le type d'informations pouvant être recueilli et les conditions dans lesquelles les informations peuvent être communiquées aux administrations touristiques, en respectant toutes les garanties nécessaires à la protection de l'identité des utilisateurs.

B.4 Mesure des dépenses du tourisme interne

4.67 Les dépenses du tourisme interne doivent être examinées directement auprès de la population résidente, au moyen d'entretiens téléphoniques assistés par ordinateur ou d'autres formes d'enquêtes auprès des ménages. Ces entretiens peuvent être conçus comme des opérations spécifiques ou prendre la forme d'un module à incorporer dans une enquête sur les dépenses des ménages. Les difficultés statistiques soulevées par la conception d'enquêtes sur les ménages ont été examinées au chapitre III (voir sections D.1 et D.2). La plupart des questions abordées dans la section B.3 ci-dessus sont également pertinentes dans le cas présent.

4.68 Étant donné que dans une proportion parfois importante des ménages échantillonnés personne n'a participé à une activité touristique au cours de la période de référence, il faut sélectionner un grand nombre de ménages pour garantir l'existence d'un échantillon net qui puisse fournir des informations suffisantes. Comme les entretiens sont menés une fois que les visiteurs ont retrouvé leur environnement habituel, ayant laissé derrière eux la précipitation et la tension du voyage, ils peuvent se rappeler plus facilement et plus précisément leurs dépenses en examinant leurs factures et leurs bordereaux de carte de crédit, en particulier s'ils reçoivent une lettre les informant de l'entretien à l'avance. Pour les besoins de ce processus, il est recommandé de demander aux visiteurs de décrire leur voyage, y compris les différents lieux visités et les activités pratiquées, de façon que les dépenses puissent être plus facilement rattachées à chacune de ces composantes et que leur sommation puisse donc donner un chiffre exprimant les dépenses totales.

4.69 Les dépenses du tourisme interne soulèvent une question supplémentaire par rapport aux dépenses du tourisme récepteur, à savoir le fait que, dans beaucoup de pays, les séjours de résidents dans des résidences de vacances sont fréquents et, partant, souvent indiqués. Les dépenses effectives afférentes aux résidences de vacances et aux logements en multipropriété réalisées dans le pays de résidence relèvent généralement de deux grandes catégories :

- Dépenses liées à la propriété* de la résidence de vacances ou du logement en multipropriété qui sont plus ou moins indépendantes d'un voyage spécifique. Les frais

Encadré IV.6

Statistiques du tourisme interne : exemple des Philippines

Aux fins des statistiques du tourisme interne, les Philippines conduisent l'enquête sur les visiteurs internes auprès des ménages (HSDV), qui est une annexe de l'enquête sur la population active. Cette enquête doit être menée tous les trois ans dans le cadre d'une enquête portant sur un grand nombre de questions. Pour les années intermédiaires, une enquête HSDV de dimensions réduites peut fournir des indicateurs de base sous la forme d'une annexe trimestrielle à l'enquête sur la population active. Le Bureau national de statistique étudie également la possibilité d'incorporer un module tourisme dans son enquête sur les revenus et les dépenses des ménages.

Source : Fabian A. E. et Say Y. M. (2007).

Encadré IV.7

Imputation des voyages : enquête sur les voyages des résidents canadiens

Dans l'enquête sur les voyages des résidents canadiens, la stratégie de sous-échantillonnage amène à procéder à une imputation des voyages. Dans un premier temps, on établit une liste des voyages des répondants et on recueille des informations de base. Ensuite, on choisit un sous-ensemble de ces voyages en vue de recueillir des informations supplémentaires, appelées « informations détaillées sur les voyages ».

Du fait de cette stratégie, toutes les variables des informations détaillées sur les voyages comportent des valeurs manquantes pour les voyages non sélectionnés. Cette information est imputée au moyen d'une stratégie d'imputation par donneur. Pour chaque voyage non sélectionné (le « receveur »), un voyage unique (le « donneur ») est sélectionné pour imputer toutes les variables détaillées. L'information du donneur est empruntée pour remplacer les valeurs manquantes du receveur. D'où l'importance de sélectionner le donneur avec soin. On notera également que l'imputation est réalisée séparément pour chaque mois de collecte.

La recherche d'un donneur pour les voyages non sélectionnés ressemble à la manière dont sont calculées les moyennes dans la phase d'imputation des dépenses. Le donneur est sélectionné à partir d'un ensemble de voyages présentant des caractéristiques analogues à celles du receveur, appelé « réservoir de donneurs ». On considère que seuls les voyages faits pendant le même mois de référence et appartenant au même type (séjour de moins ou de plus de 24 heures) que le receveur font partie du réservoir de donneurs. Ce sont là des catégories d'appariement obligatoires.

En outre, on exclut des réservoirs de donneurs les voyages ayant donné lieu à la déclaration de dépenses totales élevées, afin d'éviter de créer de nouvelles valeurs atypiques par l'imputation. Une fois le réservoir de donneurs finalisé, le donneur final est sélectionné dans le réservoir à l'aide d'une fonction de distance qui indique le degré d'éloignement de chacun des donneurs du réservoir par rapport au receveur en ce qui concerne certaines variables continues.

Pour les voyages de moins de 24 heures, on choisit le donneur dont la distance de voyage est la plus proche de celle du receveur. Pour les voyages de plus de 24 heures, on utilise une fonction de distance plus complexe, qui incorpore le nombre de nuitées et la distance de voyage, pour sélectionner le donneur. Enfin, une fois ce dernier sélectionné, toute l'information le concernant est transmise au receveur. Un donneur peut être utilisé plusieurs fois.

Dans le cadre de cette procédure d'imputation, environ 13 % des voyages de plus de 24 heures et 25 % de voyages de moins de 24 heures qui ont été placés sur la liste sans faire l'objet d'une exploration détaillée se verront rattacher les caractéristiques des voyages d'autres personnes.

Source : Statistiques Canada.

au titre des services publics et les frais d'entretien relèvent de cette catégorie et peuvent être indiqués dans une partie différente de l'enquête sur les dépenses. Ils ne doivent pas être inclus dans les dépenses touristiques (voir *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 4.7);

- b) *Dépenses manifestement associées à un séjour spécifique* dans la résidence de vacances, telles que le transport et les repas. Ces dépenses doivent être indiquées dans le module des dépenses touristiques spécifique.

4.70 Comme indiqué précédemment, les dépenses du tourisme interne s'entendent des dépenses réalisées par les visiteurs à l'intérieur de leur économie d'origine en prévision et au cours de voyages à l'étranger. Ces dépenses sont principalement liées au transport international, aux services de réservation payés à des agences de voyages nationales, aux services fournis par des résidents²⁶ et à toutes dépenses touristiques engagées sur le tronçon du voyage situé dans le pays de résidence (voir paragraphes 4.19 et 4.20). Il importe de

²⁶ Il convient de noter qu'à la différence de l'achat d'un bien importé à l'intérieur du pays du touriste à l'étranger, un service importé (qui, dans la plupart des cas, est lié au transport) ne fait pas partie des dépenses touristiques et doit donc être exclu.

recueillir des informations sur les dépenses afférentes à des voyages à l'étranger qui sont réalisées avant le départ du pays de résidence. Cette information, qui n'est pas nécessairement couverte par les enquêtes sur les voyages internes, peut également provenir d'enquêtes sur les voyages à l'étranger.

4.71 Pour pouvoir obtenir davantage d'informations sur certains aspects des dépenses des visiteurs, on peut prélever des sous-échantillons de la population sélectionnée suivant une ventilation plus poussée des dépenses. Cette façon de faire a l'avantage de permettre à chaque répondant de fournir des informations sur une partie, et non nécessairement la totalité, des catégories de dépenses, ce qui rend la procédure d'entretien moins lourde tout en permettant malgré tout d'obtenir des informations détaillées. Elle suppose toutefois que la taille de l'échantillon global est suffisamment importante pour autoriser un sous-échantillonnage tout en produisant des informations relativement précises et en permettant le recoupement des variables observées (non monétaires et monétaires). Il s'ensuit que les procédures statistiques de conception et d'extrapolation peuvent être complexes.

B.5 Mesure des dépenses du tourisme émetteur

4.72 Comme indiqué à propos de la mesure des flux de visiteurs (chapitre III), les dépenses du tourisme émetteur peuvent être mesurées à la frontière ou à proximité au moment où les visiteurs à l'étranger quittent le pays qu'ils viennent de visiter ou, comme dans le cas des dépenses du tourisme interne, par le biais d'enquêtes du type enquête auprès des ménages.

4.73 Sous certaines conditions, les mesures des dépenses du tourisme émetteur d'un pays obtenues par le biais d'une enquête du type enquête auprès des ménages peuvent être utilisées directement ou en tant que contribution à la mesure des dépenses du tourisme récepteur dans les pays visités. Lorsqu'elles sont utilisées de cette seconde manière, les mesures tirées de l'enquête sont désignées statistiques miroirs (voir chapitre III, section C.2.2.4).

B.6 Questions spécifiques

Utilisation de circuits à forfait

4.74 Il importe de déterminer si le visiteur ou son équipe participe à un circuit à forfait, en particulier dans le cas des pays où le voyage à forfait est répandu (voir paragraphes 4.34 à 4.41 et la note de l'OMT intitulée « Clarifying the treatment of travel agency, tour operator, travel agency services and package tours in SNA, Balance of Payment and TSA and their mutual relationship »). Si c'est le cas, il faut ensuite établir où ce circuit à forfait a été acheté [de façon à (aider à) déterminer où l'agence de voyages qui l'a vendu réside] et ce que pourrait être sa valeur totale et celle de ses composantes (encore qu'il ne soit généralement pas possible d'obtenir la valeur de chaque composante). Il faut également recueillir quelques informations sur les articles non inclus dans le forfait, tels que les dépenses personnelles, les repas ou les excursions venant en sus de celles qui sont incluses dans le forfait, ainsi que les cadeaux et les souvenirs. Certains circuits à forfait (impliquant par exemple une visite faite en vue d'assister à une conférence et comportant, entre autres, l'hébergement, le transport local, les repas, les documents et les visites des attractions touristiques couverts par un droit d'enregistrement) peuvent ne pas être considérés par les voyageurs comme constituant un voyage officiel (c'est-à-dire comme ayant été organisé par une agence de voyages). L'analyste doit s'efforcer d'identifier ces modes d'organisation s'ils sont réputés constituer une proportion significative d'un voyage global.

Encadré IV.8**Compilation d'informations sur les dépenses : exemple de l'Autriche**

En Autriche, les enquêtes par sondage auprès de la population se sont révélées être le meilleur moyen de recueillir des informations sur les dépenses du tourisme interne et étranger. Chaque trimestre, un échantillon représentatif de la population autrichienne est interrogé sur son comportement en matière de voyages dans le cadre d'entretiens téléphoniques assistés par ordinateur.

Dans le questionnaire, les dépenses de voyages englobent « toutes les dépenses liées au voyage ». Pendant l'entretien, il est expressément indiqué que les biens et les services achetés pour le compte du voyageur et mis à sa disposition sans contrepartie (par exemple sous forme de cadeau ou d'une invitation à dîner) doivent également être inclus. Il est également indiqué qu'un loyer imaginaire pour un hébergement gratuit ne doit pas être inclus.

L'avantage de l'entretien téléphonique assisté par ordinateur est que le texte parlé peut être normalisé, ce qui permet de mieux contrôler les entretiens. Les contrôleurs, la formation des enquêteurs, les essais préliminaires et les instructions données aux enquêteurs garantissent la qualité des entretiens. Les contrôles de vraisemblance sont intégrés de manière à prévenir les coquilles et les valeurs atypiques.

Par exemple, on a programmé l'ouverture de fenêtres pop-up pendant l'entretien pour signaler que des dépenses indiquées sont inférieures aux dépenses minimales spécifiées. Cela donne aux enquêteurs l'occasion de répéter que les dépenses faites pour le compte du répondant doivent être incluses. Ces contrôles de cohérence permettent de repérer les coquilles et les valeurs atypiques pendant la phase d'enregistrement et de les corriger, le cas échéant, immédiatement.

Source : Statistiques Autriche.

Devises et taux de change

4.75 Dans les voyages à destination ou en provenance de pays étrangers, une question pouvant avoir son importance est celle de la devise utilisée dans les différentes opérations et de l'effet des différents taux de change sur la mesure des dépenses, tant pour le visiteur que pour l'économie visitée.

4.76 Dans la plupart des cas, mais pas dans tous, un visiteur voyageant à destination d'un pays différent de celui où il réside doit utiliser une devise différente. Le coût apparent d'acquisition des biens et des services en prévision et au cours du voyage peut différer selon la devise utilisée et aussi, peut-être, selon la manière dont cette devise a été acquise par le visiteur (sur le marché officiel ou autrement).

4.77 Il est recommandé d'enregistrer de préférence les dépenses dans la devise dans laquelle il est le plus facile pour le répondant de communiquer des informations. Si un achat a été fait avant le départ (par exemple si des circuits à forfait ont été achetés au lieu de résidence du visiteur, un transport international a été réservé ou des automobiles ont été louées dans le pays de résidence ou toute autre opération prépayée a été effectuée dans le pays d'origine), le visiteur doit indiquer les dépenses dans sa propre devise. Les statisticiens peuvent avoir besoin de convertir ces dépenses dans la devise du pays visité. Il importe donc que la devise soit enregistrée, de façon que la conversion puisse être faite au moment du traitement des données. Pour la comptabilité nationale, la règle est de convertir chaque opération dans la devise de référence (la devise du pays visité) au taux de change moyen (moyenne des cours acheteur et vendeur) en vigueur à la date de l'opération.

4.78 Dans le cas d'une équipe de voyageurs, il convient de rattacher les dépenses partagées à chacun des membres de l'équipe. Le montant des dépenses peut être calculé proportionnellement à la taille de l'équipe de voyageurs ou sur la base d'une échelle équivalente qui tient compte de la composition par âge de l'équipe (par exemple le nombre d'adultes et d'enfants). Le montant déterminé par l'une ou l'autre méthode est rattaché à chaque membre de l'équipe de voyageurs.

4.79 Certains pays qui utilisent le dollar des États-Unis comme unité de compte dans leur balance des paiements (bien qu'il ne soit pas la devise normalement utilisée dans les opérations de ces pays) exigent que les visiteurs indiquent leurs dépenses dans cette devise, afin de pouvoir enregistrer les montants directement sous le poste « Voyages » de leur balance des paiements. Cette méthode n'est pas recommandée, et ce pour deux raisons. Premièrement, comme le dollar des États-Unis n'est pas la devise de référence de tous les visiteurs d'entrée, un grand nombre d'entre eux doivent effectuer une conversion approximative. Deuxièmement, le statisticien doit effectuer une autre conversion, dans la devise locale cette fois, aux fins de l'établissement des statistiques du tourisme et des comptes nationaux, générant ainsi une approximation de plus.

Transport international

4.80 Comme indiqué aux paragraphes 4.26 à 4.33, le transport international est un problème difficile. Il n'est pas toujours facile de déterminer si un fournisseur de services, même lorsqu'il n'est pas inclus dans un circuit à forfait, est un résident de l'économie de référence, auquel cas les dépenses sont enregistrées sous le tourisme récepteur ou d'une autre économie. C'est un problème particulièrement épineux dans le cas du transport aérien. Il ne suffit pas de se renseigner sur l'identité du transporteur utilisé par le visiteur pour arriver dans le pays ou en repartir, en raison des pratiques commerciales susmentionnées de système interligne et de partage des codes de vol, ainsi que de l'existence d'entreprises multiterritoriales. Il convient donc de vérifier à l'aide d'informations relatives à l'offre les informations obtenues au moyen d'enquêtes auprès des visiteurs. En fait, tous les déséquilibres ne manqueront pas d'apparaître pendant la phase de rapprochement des données. On notera que, le plus souvent, il faut procéder à cette détermination sur une base non individuelle, mais agrégée; autrement dit, l'ajustement doit être fait une fois que les autres composantes des dépenses touristiques ont été validées.

B.7 Autres questions concernant toutes les formes de tourisme

Dépenses réalisées par autrui pour le compte du visiteur

4.81 Les dépenses touristiques ne sont pas constituées uniquement par les dépenses réglées par les visiteurs sur leurs ressources propres : elles englobent également l'achat de biens et de services pour leur compte par autrui (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 4.5). Cette information est requise non seulement par les statistiques du tourisme, mais aussi par la balance des paiements, et doit inclure, en principe, tous cadeaux ou paiements faits par un résident pour le compte d'un non-résident ou vice versa.

4.82 Il faut donc déterminer si les visiteurs règlent leurs dépenses directement avec leur argent ou si un employeur ou un hôte, par exemple, leur fournit gratuitement certains articles, notamment en ce qui concerne le transport international depuis leur pays de résidence, l'hébergement, les repas et les loisirs.

4.83 En ce qui concerne le lieu de résidence de la personne qui règle les dépenses, deux situations peuvent se présenter en matière de statistiques du tourisme, et ces deux situations doivent être traitées de façon différente :

- Si la résidence du visiteur et celle de la personne qui règle ces dépenses sont identiques, il n'existe aucun conflit conceptuel majeur et les dépenses sont traitées comme si le visiteur les avait réglées lui-même;
- Si les dépenses sont réglées par une personne qui réside dans le pays visité, il y a bel et bien conflit. Du point de vue du visiteur, ces dépenses sont à rattacher aux

dépenses du tourisme récepteur du pays en question; du point de vue de l'autre personne, elles se situent complètement en dehors du champ des opérations touristiques dans la mesure où cette personne n'est pas un visiteur.

4.84 Ces situations peuvent se produire fréquemment, en particulier dans le cas des voyages d'affaires, dans lequel des entreprises invitent des clients ou des journalistes, par exemple, pour qu'ils se familiarisent avec de nouveaux produits. Un autre exemple est fourni par les personnes résidant à l'étranger qui sont invitées à rendre visite aux membres de leur famille résidant dans le pays de référence et qui ne règlent généralement pas eux-mêmes la plus grande partie de leurs dépenses locales.

4.85 D'une façon générale, sous l'angle des statistiques du tourisme, ces dépenses doivent être rattachées au visiteur, même si celui-ci ne les a pas réglées lui-même. Aux fins de l'établissement des comptes nationaux et de la balance des paiements, un transfert courant égal au montant des dépenses considérées doit être imputé du payeur effectif au visiteur s'ils résident dans des économies différentes. Dans la plupart des cas, en particulier celui où des particulier règlent les dépenses pour le compte du visiteur, ces dépenses ne sont pas estimées. Si elles sont réglées par une entreprise, l'ajustement peut être fait si l'information comptable est disponible.

4.86 Dans certains cas, les visiteurs peuvent être en mesure de fournir une estimation de ces dépenses. Par exemple, un visiteur en voyage d'affaires dont l'employeur a réglé le coût du transport et de l'hôtel peut connaître le montant de ces dépenses car il peut avoir signé les factures correspondantes. Dans ce cas, ces estimations doivent faire l'objet d'un contrôle de validation. Dans le cas contraire, il faut procéder à des estimations, le cas échéant et si possible dans le cadre du processus de compilation, car, même si elles n'ont pas été indiquées, ces dépenses ont bel et bien une valeur monétaire.

4.87 En particulier, ces estimations peuvent être nécessaires dans le cas de personnes qui séjournent dans des établissements d'hébergement commercial, prennent leurs repas dans des restaurants ou utilisent les transports aériens sans être en mesure d'indiquer des valeurs, si bien que ces valeurs sont ensuite considérées comme inconnues²⁷. Dans tous ces cas, les principes de comptabilité appliqués dans l'établissement des comptes nationaux doivent être respectés, ce qui implique d'une façon générale que les services d'hébergement ne doivent pas être estimés lorsqu'une personne séjourne chez son hôte. Dans le cas des repas préparés au domicile de celui-ci, il faut, en principe, estimer, lorsque cela est possible, la consommation supplémentaire générée par la visite (mais s'ils existent, les pays qui obtiennent ces estimations sont rares).

Dépenses touristiques classées comme consommation intermédiaire dans la comptabilité nationale

4.88 Des préoccupations peuvent se faire jour en ce qui concerne la partie des dépenses touristiques que la comptabilité nationale classe comme consommation intermédiaire. En particulier, le SCN 2008 indique que tous les achats de biens et de services effectués par des salariés en voyage d'affaires doivent être classés comme consommation intermédiaire (voir également le *Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008*, paragraphes 2.32 et 2.33).

4.89 Toutefois, les statistiques du tourisme voient les choses sous un angle différent. En ce qui concerne les dépenses touristiques, les *Recommandations internationales sur les*

²⁷ D'où l'importance, dans le questionnaire sur les dépenses, de faire clairement la distinction entre une valeur nulle (estimation = 0) et une valeur inconnue, qui doit ultérieurement être estimée à l'aide de méthodes statistiques.

Encadré IV.9

Comment le système de comptabilité nationale considère les biens et les services fournis aux salariés

6.220 Certains biens et services utilisés par les entreprises n'entrent pas directement dans le processus de production lui-même, mais sont consommés par les salariés participant à ce processus. Dans ce cas, il faut décider si les biens et les services constituent une consommation intermédiaire ou s'il s'agit d'une rémunération en nature des salariés. D'une manière générale, si les salariés utilisent les biens ou les services quand ils le désirent pour satisfaire directement leurs besoins, il s'agit d'une rémunération en nature. Par contre, si les salariés sont obligés d'utiliser les biens ou les services pour être en mesure d'accomplir leur travail, il s'agit d'une consommation intermédiaire.

6.222 Les types suivants de biens et de services fournis aux salariés doivent être considérés comme faisant partie de la consommation intermédiaire :

« ...

« e) Les services de transport et d'hébergement en hôtel, y compris les indemnités de repas, fournis quand le salarié est en voyage pour raisons professionnelles. »

Source : SCN 2008.

statistiques du tourisme 2008 (paragraphe 4.5) indiquent très clairement ne faire aucune distinction entre les concepts macroéconomique de consommation intermédiaire et de consommation finale, dès lors que le bénéficiaire direct des dépenses est le visiteur. Il en va de même pour les clients ou fournisseurs directement invités par une entreprise à faire un voyage aux frais de celle-ci.

4.90 Il n'est pas non plus question de faire cette distinction aux fins de la création d'un CST, dans la mesure où le processus de production de biens et de services implique une valeur ajoutée, quelle que soit l'utilisation économique qui est faite de la production en question²⁸.

Hébergement

4.91 La question essentielle qui se pose ici est celle de savoir si les visiteurs utilisent un hébergement commercial et pour combien de nuitées. Dans le cas des visiteurs combinant différentes formes d'hébergement pendant leur séjour dans un pays, le nombre de nuits passées et la valeur totale payée dans chaque établissement d'hébergement doivent être précisés. Il convient d'indiquer tous les articles figurant sur la facture, y compris les taxes, ainsi que les pourboires (en principe, du moins).

4.92 Si une forme d'hébergement non commercial a été choisie, il faut demander au visiteur s'il (ou si l'équipe de voyageurs) a séjourné : *a)* dans la famille ou chez des amis ou dans la résidence de vacances ou un logement en multipropriété de la famille ou des amis, en contribuant ou sans contribuer aux dépenses (en indiquant le montant de cette contribution éventuelle); ou *b)* dans la résidence de vacances ou le logement en multipropriété du visiteur lui-même. Les montants indiqués comme représentant une contribution aux dépenses ne doivent pas inclure les cadeaux ou les paiements effectués en faveur d'hôtes ou d'autres personnes non directement liés aux services effectivement fournis; ce que les pays considèrent parfois à tort comme un paiement « de contrepartie », alors qu'en fait les soi-disant services de contrepartie n'ont aucun rapport. Dans le cas des visiteurs séjournant dans leur propre résidence de vacances ou logement en multipropriété, une série spécifique

²⁸ Organisation mondiale du tourisme (2004b), « Some thoughts about Tourism Value Added », *Enzo Paci Papers on measuring the Economic Significance of Tourism*, vol. 4, p. 133 à 150, accessible sur <http://statistics.unwto.org/sites/all/files/docpdf/valueadded.pdf> (consulté le 30 mai 2014).

de questions doit être posée de façon à permettre l'estimation des dépenses associées (voir chapitre VI, section B.2.4).

Programmes de fidélisation et autres avantages

4.93 La plupart des compagnies aériennes gèrent des programmes de fidélisation qui permettent à leurs clients nationaux et internationaux d'accumuler des miles ou des points échangeables, par exemple contre des billets ou des surclassements. Les compagnies peuvent également permettre l'échange de miles accumulés avec d'autres compagnies aériennes ou des fournisseurs d'autres biens et services (tels que des hôtels, des compagnies de location de voitures, des sociétés émettrices de cartes de crédit et des détaillants). Comment enregistrer l'échange de ces avantages ?

4.94 Les miles ou points de fidélisation ne sont considérés ni comme un revenu acquis par le voyageur (ou un crédit contre services au moment de l'achat de ces derniers), ni comme un poste de passif pour les compagnies aériennes émettrices, alors même que les points sont échangés entre les entités concernées (y compris celles qui échangent ces points sans les émettre), le plus souvent à une valeur nominale d'environ deux cents des États-Unis par mile.

4.95 Pour évaluer les opérations impliquant l'échange de miles, deux possibilités se présentent : *a*) la valeur comptable, c'est-à-dire la valeur qui aurait dû être payée en l'absence de miles convertis; ou *b*) le coût monétaire effectif pour l'acheteur. Plus précisément :

- Dans le cas de la valeur comptable, les miles sont considérés comme un moyen de paiement, dont la valeur correspond exactement à la remise obtenue par la conversion. Cela semble impliquer que la compagnie aérienne comptabilise les miles comme un élément de passif et, d'une certaine façon, fournit un moyen de paiement; en fait, les compagnies aériennes ne considèrent pas les miles comme un passif : un grand nombre de ces miles expirent sans avoir jamais été convertis;
- Dans le cas du coût monétaire, la compagnie aérienne est considérée comme ayant reconnu, au moment où les miles ont été gagnés, le droit du client fidélisé à une remise ultérieure, droit qui est réalisé au moment de la conversion des miles. Ce cas est analogue à celui des bons de réduction que les supermarchés remettent aux clients lorsqu'ils achètent leurs produits, à valoir sur le règlement de leurs futurs achats, et qui sont considérés comme des remises.

Il est recommandé d'évaluer les opérations impliquant des miles en les considérant uniquement comme des paiements monétaires (en espèces) et de procéder à cette évaluation au moment où le paiement est effectué. Elles sont donc considérées comme des remises.

Biens de consommation durables à finalité touristique unique

4.96 Les biens durables sont les biens « qui peuvent être utilisés de façon répétée ou continue sur une période supérieure à un an, moyennant un taux d'usure physique normal ou moyen » (SCN 2008, paragraphe 9.42).

4.97 Aux fins de la mesure des dépenses touristiques, deux types de biens de consommation durables sont identifiés :

- Les biens de consommation durables à finalité touristique unique : ceux qui sont utilisés exclusivement ou quasi exclusivement par des individus faisant des voyages de tourisme. On trouvera une liste de ces biens dans le *Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008*, annexe 5.A (voir encadré IV.10);
- Les biens de consommation durables à finalités multiples : ceux qui sont utilisés exclusivement ou principalement à des fins non touristiques.

4.98 Selon les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* (paragraphe 4.36, *b*), tous les biens de consommation durables achetés pendant un voyage (ordinateurs et voitures, par exemple) doivent être considérés comme faisant partie des dépenses touristiques.

Encadré IV.10

Classification des biens de consommation durables à finalité touristique unique

Le *Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008* présente une liste des biens de consommation durables à finalité touristique unique.

Produits ^a	CPC Ver.2	Tous les pays	Optionnel
Avions et dirigeables	49611, 49622	Oui	
Autocaravanes ou véhicules de loisir	49113, 49222	Oui	
Camping-cars (par exemple spécialement équipés pour le voyage)	49222	Oui	
Caravanes classiques et pliantes	49222	Oui	
Bagages	29220	Oui	
Matériel de camping (tentes, sacs de couchage, réchauds de camping, etc.).	27160, 27180, 36990	Oui	
Autres équipements récréatifs et sportifs ^b			
Bateaux à moteur, moteurs hors-bord et remorques pour bateaux	49490, 49229, 43110	Oui	
Motomarines	49490		Oui
Voiliers avec ou sans moteur auxiliaire, yachts	49410, 38420		Oui
Canoës, kayaks et planches à voile, accessoires compris	49490, 38420, 38440		Oui
Équipement de ski (skis, bottes de ski, anoraks et combinaisons de ski, etc.)	29420, 38440		Oui
Équipements de chasse et de pêche sportive	29420, 38440		Oui
Matériel de plongée sous-marine	38420		Oui
Skis nautiques et autres équipements pour la pratique des sports nautiques	38420		Oui
Matériel d'escalade/de promenade/de randonnée	29420		Oui
Matériel de tennis ou de golf	38440		Oui

a La plupart de ces produits entrent dans les sous-classes indiquées de la CPC.

b À établir et compléter par chaque pays selon sa propre situation. Les articles sont indiqués à titre indicatif.

Toutefois, étant donné la variété des caractéristiques des pays, il est recommandé aux pays, s'agissant des types d'activité pouvant être pratiqués par les individus dans leur environnement habituel et d'activités proposées aux visiteurs, de dresser leurs propres listes de biens de consommation durables à finalité unique.

Par exemple, les pays qui proposent des activités de sports d'hiver et de sports nautiques que les résidents peuvent pratiquer régulièrement dans leur environnement habituel peuvent énumérer des biens de consommation durables à finalité unique différents par rapport aux pays qui ne proposent pas ces activités. C'est la raison pour laquelle la liste proposée contient deux catégories différentes de biens de consommation durables à finalité touristique unique : ceux qui semblent être communs à tous les pays et ceux qu'un pays pourra inclure eu égard à ses caractéristiques propres.

Pour faciliter ce processus, une catégorie commune à tous les pays est proposée, à savoir « Autres équipements récréatifs et sportifs », qui permet à chaque pays d'indiquer les produits qui correspondent aux activités qu'il propose communément, qu'il s'agisse de skis, de skis nautiques, de raquettes de tennis ou de clubs de golf.

Source : *Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008*, annexe 5 A.

4.99 Les dépenses afférentes aux biens de consommation durables à finalité touristique unique doivent toujours être incluses, quelle que soit la date à laquelle elles ont été réalisées (*Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008*, paragraphes 2.39 à 2.43). Il s'agit là d'une exception à la règle générale selon laquelle les dépenses touristiques doivent inclure les dépenses réalisées uniquement en prévision d'un voyage (c'est-à-dire avant celui-ci) ou pendant un voyage. Cette exception est faite parce que, par définition, ces biens sont utilisés principalement ou uniquement à des fins touristiques et que, par conséquent, *tous* les achats de biens de ce type doivent être inclus dans les dépenses touristiques. Étant donné que l'information relative aux dépenses touristiques est généralement recueillie par le biais d'un échantillonnage des visiteurs à la fin de leur voyage ou une fois celui-ci achevé, il peut être nécessaire de mettre en œuvre une méthode différente de collecte de l'information en question, car les dépenses afférentes à ces biens une fois le voyage achevé ne sont pas incluses dans une enquête de ce type. On peut envisager d'échantillonner les fournisseurs de ces biens. Ces enquêtes peuvent déjà avoir été menées aux fins de l'établissement des comptes nationaux. Toutefois, si ces enquêtes sont utilisées comme sources, les fournisseurs n'indiqueront probablement que la valeur de leur production, alors que ce dont on a besoin ici, c'est de la valeur au détail (autrement dit, ce que ces biens ont coûté aux visiteurs). Dans ce cas, il faut procéder à des ajustements pour pouvoir estimer la valeur au détail à partir de la valeur de la production des fournisseurs.

4.100 En ce qui concerne les *biens de consommation durables à finalités multiples*, seules les dépenses afférentes à des biens de ce type achetés *pendant* un voyage doivent être incluses. Si cela représente également une exception à la règle selon laquelle les dépenses engagées en prévision d'un voyage (c'est-à-dire avant celui-ci) doivent être incluses, cette exception est recommandée dans la mesure où les biens de ce type seront vraisemblablement utilisés davantage à des fins non touristiques après l'achèvement du voyage. Ces données, en même temps que celles relatives à leurs autres dépenses, peuvent être recueillies grâce à des enquêtes par sondage, qu'il est recommandé de mener auprès des visiteurs à la fin de leur voyage ou une fois celui-ci achevé.

4.101 Certains biens de consommation durables à finalité unique peuvent avoir une très grande valeur. Aux fins des dépenses touristiques, tous ces biens doivent être inclus quel que soit leur coût. Aucune valeur limite ne doit être fixée. Toutefois, la comptabilité nationale et la balance des paiements classent les biens dont la valeur dépasse la valeur limite en douane du pays sous la rubrique « Commerce de marchandises » et, partant, les excluent des dépenses de voyage. Il s'ensuit qu'aux fins de comparaison des mesures des dépenses touristiques avec les mesures effectuées dans ces cadres, il est recommandé d'identifier séparément les dépenses afférentes à ces biens de grande valeur au moment de recueillir les données relatives aux dépenses touristiques (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 4.36, *h*).

Achat de biens produits dans le pays ou de biens importés

4.102 Les montants payés par les visiteurs pour l'achat de biens pendant un voyage doivent être classés sous la rubrique « Dépenses touristiques » s'ils sont destinés à leur propre usage ou cédés. Les dépenses afférentes à tous ces biens, qu'ils soient produits dans le pays visité ou importés, ou destinés, comme les souvenirs et les objets d'artisanat, au marché du tourisme ou à un marché moins spécialisé, doivent être classées sous la rubrique « Dépenses touristiques »²⁹.

²⁹ Il convient de noter que ce raisonnement concernant les biens ne vaut pas pour les services. En conséquence, il est déterminé qu'un service importé (le plus souvent lié au transport) ne fait pas partie des dépenses touristiques.

Achat de biens de consommation durables à valeur unitaire élevée

4.103 L'estimation de l'achat de biens de consommation durables à valeur unitaire élevée (par exemple une voiture ou un produit de haute technologie) pendant un voyage soulève des difficultés statistiques. Ces achats sont relativement rares, mais, lorsqu'ils se produisent, la dépense y afférente est importante (voir paragraphe 4.101 plus haut). Dans le contexte d'une enquête par sondage, lorsqu'il s'agit d'évaluer la représentativité d'enregistrements individuels au sein de la population étudiée, ces éléments atypiques peuvent causer des fluctuations significatives des totaux estimés et doivent, pour cette raison, faire l'objet d'un traitement spécial. Il est donc recommandé de les exclure d'une façon générale de l'estimation des moyennes, la décision quant à leur inclusion devant être prise au cas par cas.

B.8 Tableau de résultats

4.104 Comme indiqué au chapitre III à propos de la comparabilité internationale, l'OMT recueille chaque année des informations auprès des pays et territoires du monde entier. Les données ci-après sont recueillies par l'OMT, puis diffusées dans le *Compendium des statistiques du tourisme*, qui est sa publication statistique générale la plus complète.

Tableau IV.1

Données diffusées par l'OMT dans le *Compendium des statistiques du tourisme*

Tourisme récepteur	
Total	Millions de dollars des É.-U.
Voyages	Millions de dollars des É.-U.
Transport de voyageurs	Millions de dollars des É.-U.
Dépenses par motif principal du voyage	
Total	Millions de dollars des É.-U.
Personnel	Millions de dollars des É.-U.
Affaires ou autres motifs professionnels	Millions de dollars des É.-U.
Dépense journalière moyenne	Dollars des É.-U.
Tourisme interne	
Dépense journalière moyenne	Dollars des É.-U.
Tourisme émetteur	
Total	Millions de dollars des É.-U.
Voyages	Millions de dollars des É.-U.
Transport de voyageurs	Millions de dollars des É.-U.
Dépenses par motif principal du voyage	
Total	Millions de dollars des É.-U.
Personnel	Millions de dollars des É.-U.
Affaires ou autres motifs professionnels	Millions de dollars des É.-U.
Dépense journalière moyenne	Dollars des É.-U.

4.105 En ce qui concerne les dépenses du tourisme récepteur et émetteur, l'OMT, tenant compte du fait que certains pays ne compilent toujours pas de données sur le tourisme, utilise autant que possible, pour faciliter les comparaisons internationales, les données sur la balance des paiements plutôt que les données relatives au tourisme³⁰. Néanmoins, quelle

³⁰ La source est constituée par les statistiques de la balance des paiements du FMI.

que soit leur utilité à cet égard, les données relatives à la balance des paiements ne doivent pas être utilisées aux fins de la tabulation globale des statistiques du tourisme et ne peuvent jamais remplacer ces statistiques. Il est prévu qu'avec le temps, et à mesure que les pays mettront en place leur système de statistiques du tourisme, il deviendra possible de recueillir les données relatives aux dépenses du tourisme récepteur et émetteur effectives de ces pays.

4.106 Il est entendu que l'utilité des données sur la balance des paiements aux fins de l'élaboration de la politique nationale est limitée : elles n'offrent qu'une approximation des dépenses touristiques (voir *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, chapitre 8, section B) et ne sont pas suffisamment détaillées. Une diminution des dépenses touristiques totales exprimée en dollars des États-Unis, par exemple, peut être imputable à différentes causes, notamment une baisse du dollar ou une évolution de la répartition des visiteurs et des nuitées.

4.107 Dans le cas des pays qui conduisent des enquêtes sur les dépenses, les dépenses journalières moyennes sont également demandées pour chaque forme de tourisme, en sus des données sur la balance des paiements. Elles peuvent différer de ces dernières et le rapprochement intégral de ces deux types de données peut ne pas pouvoir se faire.

4.108 Outre ces données et indicateurs, les acteurs du tourisme pourront juger utiles les informations énumérées ci-après :

- Dépenses totales par pays de résidence (dépenses totales et par catégorie de dépenses de consommation) [voir paragraphe 4.49];
- Dépenses totales par motif de la visite (dépenses totales et par catégorie de dépenses de consommation);
- Dépenses totales par type principal d'hébergement (dépenses totales et par catégorie de dépenses de consommation);
- Dépenses totales classées par pays de résidence, motif de la visite et type principal d'hébergement (dépenses totales et par catégorie de dépenses de consommation);
- Dépenses moyennes par personne et par jour par pays de résidence (dépenses totales et par catégorie de dépenses de consommation);
- Dépenses moyennes par personne et par jour par motif de la visite (dépenses totales et par catégorie de dépenses de consommation);
- Dépenses moyennes par personne et par jour par type principal d'hébergement (dépenses totales et par catégorie de dépenses de consommation);
- Dépenses moyennes par personne et par jour, classées par pays de résidence, motif de la visite et type principal d'hébergement.

C. Problèmes de mesure liés à des opérations spécifiques

4.109 Le concept de consommation touristique en particulier, ainsi que celui de dépenses touristiques sont étroitement liés au concept de dépense de consommation finale utilisé pour la comptabilité nationale (voir annexe II). Ce lien concerne un certain nombre d'opérations, dont le traitement doit être expliqué par les principes de la comptabilité nationale :

- Paris et jeux de hasard;
- Assurance dommages;
- Biens durables destinées à être utilisés pendant un voyage et revendus à la fin de celui-ci;

- Achats hors taxes des voyageurs en transit dans la zone internationale des aéroports.

C.1 Paris et jeux de hasard

4.110 Dans certains pays et endroits, les paris et les jeux de hasard sont des activités importantes pour les visiteurs tant résidents que non résidents. Lorsque les montants sont importants, il y a lieu, par souci de cohérence, d'effectuer les mesures conformément aux principes de la comptabilité nationale.

4.111 Aux fins de la comptabilité nationale :

Les montants payés pour des billets de loterie ou placés dans des paris se composent de deux éléments : la rémunération d'un service à l'unité qui organise la loterie ou le jeu et un transfert courant résiduel qui est payé aux gagnants. La rémunération du service peut être assez substantielle et il se peut qu'elle doive couvrir les impôts sur la production de services de jeux. Les transferts sont considérés dans le SCN comme intervenant directement entre les participants aux loteries et aux jeux, c'est-à-dire entre des ménages (SCN 2008, paragraphe 8.136).

4.112 Il est donc nécessaire de traiter les gains et les pertes de chaque joueur séparément, alors que les visiteurs ne fournissent généralement des informations que sur les pertes nettes. Les gains nets sont beaucoup moins fréquents et peuvent ne pas être indiqués du tout, car les questions portent habituellement sur les dépenses, et même si elles sont indiquées, les informations peuvent ne pas être statistiquement significatives.

4.113 Une fois que ces données ont été recueillies, on peut obtenir auprès des établissements de jeux et de paris des informations qui permettent de déterminer le rapport gains/montants placés dans des paris.

4.114 Ce rapport, exprimé en pourcentage, peut être appliqué comme variable de substitution au montant net des paris (le montant indiqué par les visiteurs) afin d'estimer le montant brut. La différence entre le montant brut et le montant net est traitée comme l'achat d'un service et est incluse dans les dépenses touristiques et la consommation touristique.

C.2 Achat d'une assurance dommages

4.115 Lorsqu'ils planifient un voyage, voire après l'avoir commencé, certains voyageurs achètent une assurance voyage pour se protéger contre tous types de pertes et de dommages pendant leur voyage. Cette assurance couvre souvent, entre autres, la pertes des bagages, des passeports ou des cartes de crédit, les correspondances manquées entre différents moyens de transport, les accidents et la maladie.

4.116 Dans la comptabilité nationale (voir SCN 2008, paragraphes 6.177 et 6.184 à 6.191), seule une fraction de la prime payée pour une police d'assurance dommages représente l'achat d'un service, c'est-à-dire la production du secteur des assurances. Le reste, que l'on appelle la prime nette, représente la valeur de l'assurance proprement dite, c'est-à-dire les indemnités ajustées encourues. Ce n'est qu'en consultant la documentation concernant les compagnies d'assurance dommages en question, figurant dans la comptabilité nationale du pays où la police a été émise, qu'il est possible de déterminer la valeur de l'achat des services d'assurance dommages, c'est-à-dire la seule partie qui doit être incluse dans les dépenses touristiques et la consommation touristique. Cet ajustement qui, là encore, doit être exprimé en pourcentage, n'est digne d'intérêt que si les montants en jeu sont importants.

C.3 Biens durables destinés à être utilisés pendant un voyage et revendus à la fin de celui-ci

4.117 Dans certains pays, les non-résidents sont autorisés à acheter un véhicule (souvent hors taxes) à leur arrivée pour l'utiliser pendant leur voyage et à le revendre à leur départ du pays. Les opérations portant sur ces véhicules, achetés pour être effectivement utilisés pendant un voyage, doivent être incluses dans les statistiques des dépenses touristiques du pays. Il convient de défalquer le montant reçu par le visiteur au moment de la revente du véhicule du prix d'achat initial et d'enregistrer la valeur nette comme dépense touristique. Cette mesure est compatible avec le traitement des biens de consommation durables acquis par les ménages dans la comptabilité nationale (voir également le paragraphe 4.98).

C.4 Achats exonérés (ou non) de taxes des voyageurs en transit dans la zone internationale des aéroports

4.118 Comme il a été expliqué au chapitre II, les voyageurs en transit international qui n'entrent pas sur le territoire économique ou juridique du pays de référence, comme c'est le cas principalement dans les aéroports, ne sont pas considérés comme des visiteurs. Néanmoins, pendant qu'ils se trouvent dans la zone internationale (où ils sont entrés sur le territoire économique, mais non juridique, du pays), ils peuvent acquérir des biens dans les boutiques hors taxes (ou non). Ces achats doivent être considérés comme des dépenses touristiques même si l'acheteur ne séjourne pas dans le pays de référence. Toutefois, à l'exception des zones hors taxes particulièrement importantes et fréquentées de certains aéroports, la valeur de ces dépenses n'a pas à être calculée. De toute façon, il est impossible de faire une distinction entre les achats effectués par des personnes en transit et les autres achats.

Chapitre V

Classifications concernant les statistiques du tourisme

Le présent chapitre s'ouvre sur un bref aperçu des classifications pertinentes (section A). Les classifications de produits liées à la demande et les classifications appliquées aux visiteurs, aux voyages, aux modes de transport, au motif du voyage et aux formes d'hébergement sont examinées dans la section B. La section C porte sur les classifications des activités productives appliquées à la description de l'offre et la section D traite du rapprochement entre la demande et l'offre de tourisme, qui permet de comparer les informations émanant de sources différentes. Les classifications des professions liées au tourisme sont abordées dans la section E. La section F est axée sur la nécessité d'établir un lien entre les classifications internationales et les classifications spécifiques à chaque pays, ainsi qu'à la réalité touristique qui lui est propre.

A. Introduction

5.1 Les classifications jouent un rôle structurant dans tous les systèmes statistiques. Lorsqu'elles sont compatibles avec les normes recommandées à l'échelon international, elles rendent les comparaisons internationales plus faciles et plus directes. On examine brièvement les classifications recommandées pour les statistiques du tourisme au chapitre 5 des *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* en élargissant quelque peu le champ d'application et en fournissant quelques indications pratiques sur leur utilisation.

5.2 Les concepts, définitions et classifications des *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* sont conçus pour concorder avec ceux qu'utilise le *Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008*, qui ont eux-mêmes été harmonisés avec ceux du *Système de comptabilité nationale (SCN 2008)*, du *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale, sixième édition (MBP6)* et du *Manuel des statistiques du commerce international des services 2010 (MSCIS 2010)*.

5.3 Pour renforcer la compatibilité de l'analyse du tourisme avec l'analyse macroéconomique, les classifications recommandées ici se conforment étroitement aux classifications de référence générale recommandées par l'Organisation des Nations Unies, à savoir :

- a) La classification de tous les types de biens et de services, appelée Nomenclature des fonctions de la consommation individuelle (COICOP), qui est utilisée pour décrire la demande de tourisme;
- b) La Classification centrale de produits (CPC), Ver.2, qui est utilisée pour comparer les biens qui sont produits par les industries touristiques et acquis par les visiteurs;
- c) La classification des activités productives selon la *Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), Révision 4*, qui est utilisée pour l'offre de biens et de services aux visiteurs;

- d) La classification des professions selon la Classification internationale type des professions (CITP-08), qui est utilisée pour l'emploi. On trouvera au chapitre VII d'autres renseignements sur les professions du tourisme.

B. Classifications liées à la demande

B.1 Classification des produits sous l'angle de la demande

5.4 Comme indiqué précédemment (voir paragraphes 4.48 et 4.49 et *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, chapitre 4, section D), on ne peut pas, d'un point de vue pratique, attendre des visiteurs qui participent à une enquête et auxquels on présente une longue liste de produits classés selon leurs qualités physiques et leur origine industrielle, tels que ceux basés sur la CPC, qu'ils soient en mesure de faire un choix parmi ces produits. Les visiteurs comprendront certainement mieux une classification des dépenses selon la finalité ou les activités, notamment l'hébergement, le transport et la restauration. Par exemple, les dépenses de transport (du point de vue de la finalité) peuvent inclure le coût des transports publics et des taxis ainsi que la location de voitures, les péages, l'essence, les petites réparations et les pièces de rechange. Chacun de ces éléments relève d'une catégorie différente de la CPC. En outre, les visiteurs classent probablement les voyages selon les « produits touristiques », qui regroupent en fait des activités et des finalités.

5.5 Il s'ensuit que les classifications de la consommation finale généralement utilisées par les pays dans les enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages sont dérivées de la COICOP.

5.6 C'est la raison pour laquelle, s'agissant d'observer les dépenses touristiques dans le cadre d'enquêtes menées auprès de particuliers (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 3.41), les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* recommandent de se conformer à la classification de la COICOP et d'utiliser les catégories ci-après (paragraphe 4.26) :

- i) Voyages, vacances et circuits à forfait;
- ii) Hébergement;
- iii) Repas et boissons;
- iv) Transport local;
- v) Transport international;
- vi) Loisirs, culture et activités sportives;
- vii) Achats;
- viii) Divers.

5.7 Ces catégories des *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* reposent sur un type de catégorisation que la plupart des visiteurs connaissent bien. Elles ne se focalisent pas sur la nature spécifique d'un bien ou d'un service, mais sur le besoin auquel il répond (la seule exception étant les « Voyages, vacances et circuits à forfait », mentionnés ci-après). Par exemple, les aliments achetés en vue de la préparation de repas par le visiteur et les repas servis dans un restaurant sont classés dans la même catégorie [iii) Repas et boissons], car les deux éléments répondent au besoin de s'alimenter. La classification correspondante de la COICOP comprend la classe « 11.1.1 Restaurants, cafés et établissements similaires » dans le groupe « 11.1 Services de restauration » et les neuf classes (« pain et céréales », « viande », « poisson et fruits de mer », « lait, fromage et œufs », « huiles et graisses », « fruits », « légumes », « sucre, confiture, miel, chocolat et confiserie »

et « produits alimentaires n.c.a. ») dans le groupe « 01.1 Produits alimentaires ». De même, comme on l'a déjà indiqué, l'achat d'essence pour un véhicule, la location d'une voiture ou le paiement d'une course de taxi sont classés dans la même catégorie que le transport local, même s'il s'agit d'un produit dans un cas et de services dans les autres.

5.8 La première catégorie, intitulée « Voyages, vacances et circuits à forfait », ne correspond pas à une fonction à proprement parler; elle représente un ensemble de services acquis simultanément en échange d'un paiement unique. Aux fins de comparaisons et de l'analyse du niveau et de la structure des dépenses des visiteurs, qu'ils voyagent à forfait ou non, il est recommandé de subdiviser cette catégorie en ses composantes, par exemple le transport, l'hébergement et les repas (pour d'autres renseignements sur les circuits à forfait, voir les paragraphes 4.34 à 4.41 et 4.74).

5.9 Les enquêtes menées auprès de visiteurs internationaux soulèvent un problème particulier lié au fait que les classifications de la balance des paiements doivent souvent être également prises en considération, comme lorsque l'enquête doit fournir des informations aux fins des statistiques du tourisme et de la balance des paiements. Comme on l'a déjà vu au paragraphe 4.44, il subsiste un certain nombre de différences entre la classification recommandée dans l'observation des dépenses touristiques³¹ et la ventilation suggérée en tant que poste pour mémoire pour le MBP6 (voir appendice 9 du MBP6, intitulé « Composantes types et autres postes », et *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphes 8.22 à 8.25). Cette ventilation est la suivante :

- Biens;
- Services de transport locaux;
- Services d'hébergement;
- Services de restauration;
- Autres services : Services de santé;
- Services d'éducation.

On fournit ci-après quelques indications sur la mesure des postes de la balance des paiements intitulés « Voyages » et « Transport de voyageurs ».

5.10 Comme les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 8.25 le mentionnent expressément :

Les organisations internationales savent que les pays doivent coordonner leurs efforts à l'échelon international pour promouvoir des procédures d'observation communes qui fournissent les informations nécessaires à l'établissement tant de la balance des paiements que des statistiques du tourisme. Cette collaboration doit déboucher sur une meilleure compréhension des analogies et des différences entre les deux approches.

5.11 Le poste « Voyages » de la balance des paiements n'inclut pas l'achat de services de transport international, qui est inclus sous « Transport international de voyageurs ».

5.12 La classification de la balance des paiements exige la décomposition des circuits à forfait, qui nécessite une procédure supplémentaire analogue à celle proposée au paragraphe 5.7.

5.13 La classification de la balance des paiements insiste sur la différence entre les biens et les services, différence qui n'est pas considérée comme essentielle dans la classification du tourisme recommandée. La catégorie « Transport », par exemple, inclut l'achat d'essence, considéré comme un bien dans la classification de la balance des paiements. Dans la clas-

³¹ Voir le chapitre 4, section B.3.1, au sujet de l'ensemble de questions proposé pour le module dépenses d'une enquête frontalière.

sification des statistiques du tourisme, « divers » peut englober certains biens, encore que la plupart des biens doivent être classés sous « achats », qui peuvent être considérés comme une estimation préliminaire des dépenses du tourisme récepteur/émetteur afférentes aux biens aux fins de l'établissement de la balance des paiements. Néanmoins, en première approximation, il peut suffire de classer simplement l'ensemble des dépenses autres que les « achats » en tant que services, autrement dit de considérer que les « achats » englobent l'ensemble des achats de biens.

5.14 En ce qui concerne la ventilation des services de santé et d'éducation, les pays souhaitant utiliser les informations recueillies tant pour l'analyse du tourisme que pour l'établissement de la balance des paiements doivent obtenir des informations sur ces services en insérant une question distincte dans le questionnaire. Il leur faut recueillir des informations supplémentaires auprès des prestataires de services d'éducation et de santé et des institutions finançant l'acquisition de ces services, comme les universités et les systèmes de protection sociale, afin de recouper ces informations, car, dans bien des cas, il y a eu trop peu d'observations, dans l'enquête menée auprès des visiteurs, pour prévenir d'importantes erreurs d'échantillonnage.

5.15 Enfin, il convient de rappeler que le poste « Voyages » de la balance des paiements est au plan conceptuel plus proche de la « consommation touristique » que des « dépenses touristiques », car il inclut également des valeurs imputées qui sont exclues des dépenses touristiques (voir paragraphe 4.3 et *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphes 8.10 à 8.25).

5.16 Quand les statisticiens parviennent au stade, généralement antérieur à la construction d'un CST, de la vérification de la cohérence et de la concordance entre les sources relatives à la demande et celles relatives à l'offre, tous ces groupes doivent être davantage ventilés et leurs composantes reliées aux catégories de la CPC.

B.2 Classifications à appliquer aux visiteurs et aux voyages

5.17 Ces classifications se rapportent aux pays (par exemple de résidence et de destination), aux différentes formes de tourisme et aux caractéristiques démographiques et socioéconomiques des visiteurs, telles que l'âge (généralement exprimé en groupes d'âge), le sexe, la profession, le niveau de revenu et le niveau d'instruction (voir chapitre II, section C.2 et *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphes 3.6 à 3.8). En particulier :

- Le pays de résidence et de nationalité doit être déterminé pour le tourisme récepteur et émetteur, à l'aide du Codage statistique normalisé des pays et zones de l'ONU. Il convient de souligner une fois encore que, dans le cas du tourisme international, les visiteurs doivent être classés selon leur pays de résidence, non leur pays de nationalité, lesquels, à l'époque de la mondialisation, sont de plus en plus souvent différents (voir paragraphe 2.9 et *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, chapitre 2, section B.3). Les pays n'en sont pas moins encouragés à constituer des groupes importants, afin de permettre un véritable examen des visiteurs classés selon chacun de ces critères, grâce à l'utilisation d'une enquête par sondage portant sur un échantillon de taille raisonnable.
- Les formes de tourisme doivent être déterminées conformément aux *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphes 2.39 et 2.40.

- Les visiteurs et autres voyageurs doivent être classés séparément selon qu'il s'agit du tourisme récepteur ou du tourisme émetteur (voir *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, figure 2.2).
- Les caractéristiques du visiteur : Il convient d'utiliser les normes internationales de l'OIT et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, telles qu'elles ont été adaptées par les pays (voir chapitre II, section C.2, et *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphes 3.6 à 3.8).

5.18 Les autres classifications concernent spécifiquement l'analyse du tourisme (voir chapitre II, section C, et *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphes 3.9 à 3.38) et englobent la durée du voyage, le motif du voyage, les modes de transport utilisés et les types d'hébergement :

- *Durée du voyage* : la recommandation internationale exige seulement que les visiteurs de la journée (excursionnistes) soient distingués de ceux qui passent la nuit (touristes). Toutefois, vu la tendance au raccourcissement des séjours, il peut également être utile de grouper des classes de durée sur la base du nombre de nuitées. Les visiteurs séjournant moins de quatre nuitées, par exemple, peuvent constituer un groupe spécial (comme c'est le cas en Europe, par exemple). À noter que les séjours des visiteurs sont mesurés en nombre de nuitées (voir chapitre II, section C.1.3), mais les dépenses moyennes le sont généralement en termes de *dépenses journalières moyennes*.
- *Motif principal du voyage* : six catégories principales ont été identifiées (voir chapitre II, section C.1.1, et *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, figure 3.1). Il est rappelé aux pays que les personnes voyageant aux fins d'exercer un emploi ou de nouer une relation employeur-employé avec une entreprise du lieu visité ne doivent pas être considérées comme des visiteurs (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphes 2.35 à 2.38). Pour le tourisme international, l'utilisation des seules données d'immigration peut ne pas suffire à exclure ces voyageurs; il conviendrait peut-être d'insérer des questions spécifiques à ce sujet dans une enquête à mener auprès d'eux. Là encore, au moment de créer de nouvelles catégories, il faut veiller à observer ces nouvelles catégories d'une façon appropriée, à partir d'un nombre suffisant de cas, si un échantillonnage est réalisé.
- *Modes de transport* : une classification type de l'OMT est proposée (voir chapitre II, section C.1.5, et *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, figure 3.2).
- *Types d'hébergement* : aucune classification n'est proposée pour le moment, mais les pays doivent envisager d'élaborer des classifications de deux types différents : l'une concernant les fournisseurs de services d'hébergement, basée sur la CITI Rev.4, et une autre concernant leur production (services d'hébergement), basée sur la CPC Ver.2 (voir paragraphe 5.30 et chapitre II, section C.1.6). Il importe que les classifications des fournisseurs de services d'hébergement commercial identifient correctement les principales catégories, sans mélanger les fournisseurs commerciaux et non commerciaux, car le fait pour les visiteurs de choisir l'hébergement commercial ou d'autres types d'hébergement a des retombées importantes sur les dépenses et les besoins en infrastructures touristiques. On observe également des variations au sein de chaque catégorie. Les visiteurs peuvent utiliser un type d'hébergement non commercial qui peut comporter ou non un processus de production (voir chapitre VI), utiliser un type d'hébergement commercial fourni par de petites entreprises relevant du secteur non structuré auxquelles les procédures d'attribution de licences peuvent ne pas s'appli-

quer, séjourner dans des entreprises relevant du secteur structuré, voire n'utiliser aucune forme d'hébergement (pouvant, par exemple, utiliser leur voiture ou leur bateau, dormir sur un banc ou planter leur tente en dehors des terrains de camping organisés). Étant donné qu'un visiteur peut utiliser plusieurs types d'hébergement pendant un même voyage, il convient de rappeler que les données obtenues à l'aide d'enquêtes menées dans les établissements d'hébergement ne se rapportent qu'aux nuitées passées dans ce type spécifique d'hébergement, alors que les informations recueillies par des enquêtes auprès des ménages ou des visiteurs permettent d'identifier tous les types possibles d'hébergement et de préciser le nombre de nuitées passées dans chacun d'entre eux.

5.19 Les visiteurs sont classés comme touristes (c'est-à-dire visiteurs qui passent la nuit) ou comme excursionnistes (c'est-à-dire visiteurs de la journée) [voir *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 2.13].

C. Classifications liées à l'offre : liste des produits et activités caractéristiques du tourisme

5.20 On trouvera au paragraphe 5.10 des *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* une définition des produits caractéristiques du tourisme. Ces produits se divisent en deux sous-catégories : a) les produits caractéristiques du tourisme comparables à l'échelon international; et b) les produits caractéristiques du tourisme spécifiques au pays considéré (voir *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 5.16 et figure 5.1).

5.21 Les activités caractéristiques du tourisme, également appelées « industries touristiques », s'entendent des activités productives dont la production typique est constituée par des biens et des services identifiés comme produits caractéristiques du tourisme. On trouvera une liste de ces activités, groupées selon les principales catégories et les principaux produits concernés, dans les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, annexe 4 et figure 5.1.

5.22 L'annexe 3 des *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, intitulée « Liste des activités caractéristiques du tourisme (industries touristiques) et groupement par catégories principales selon la CITI Rev.4 et notes explicatives », présente les activités productives des industries touristiques et la note extraite de la CITI Rev.4 correspondant à chacune d'elles. À cet égard, on gardera à l'esprit les points suivants :

- La liste utilise l'expression « Hébergement des visiteurs » au lieu de celle d'« Hébergement collectif », qui était largement utilisée dans les *Recommandations sur les statistiques du tourisme* de 1993;
- Ainsi qu'il est expliqué plus en détail au paragraphe 5.34, la catégorie « Hébergement des visiteurs » englobe non seulement les activités d'hébergement, mais aussi certaines activités immobilières (celles qui concernent la location de résidences, de résidences secondaires et de logements en multipropriété);
- Le transport des voyageurs doit être identifié séparément à l'intérieur des activités de transport, de manière à prévenir une surreprésentation de ces activités dans le secteur du tourisme en termes du produit intérieur brut et de l'emploi.

5.23 Il faudrait mentionner tout spécialement les catégories « Hébergement des visiteurs » en tant qu'activité et les « Services d'hébergement pour les visiteurs » en tant que produit. Étant donné que l'hébergement des visiteurs est consommé presque exclusivement par les visiteurs, il s'agit d'un produit revêtant un intérêt particulier pour les statistiques du tourisme. Les pays sont encouragés à examiner leur offre nationale en ce qui concerne

ces services et l'organisation de leur production et à définir des classifications détaillées de produits et d'activités qui seraient utiles pour l'analyse du tourisme dans leur contexte national.

5.24 Du point de vue des services fournis, cette classification doit reposer sur une liste non pas d'appellations (par exemple foyers, chambres d'hôte et pensions) qui peuvent recouvrir des réalités très différentes d'un pays à l'autre, mais de caractéristiques clairement identifiées associées aux services fournis : taille (en particulier le nombre minimal d'unités d'hébergement à gérer ensemble en tant qu'unité économique), types d'unités d'hébergement gérées (avec des définitions permettant de distinguer entre chambres, suites et appartements), conditions spécifiques des chambres et structure générale du bâtiment, types de services disponibles (par exemple ménage quotidien, restauration, accès à une piscine et à un golf) et types de commodités disponibles gratuitement. Ces caractéristiques doivent être facilement identifiables par les visiteurs de façon que, lorsqu'ils sont interrogés, ils puissent indiquer le type d'hébergement qu'ils ont utilisé; autrement dit, le type de produit d'« hébergement des visiteurs » qu'ils ont consommé.

5.25 Il est recommandé aux pays dont les administrations du tourisme gèrent les procédures officielles d'attribution de licences d'élaborer des classifications connexes étroitement alignées sur les catégories mentionnées plus haut, en tenant compte du fait que lesdites procédures concernent souvent les producteurs (les établissements) plutôt que les produits, mais n'en renvoient pas moins aux produits de ces derniers. Les ménages qui louent occasionnellement des chambres aux visiteurs, par exemple, peuvent avoir une autorisation ou non, mais n'en doivent pas moins être classés dans les statistiques du tourisme en fonction des activités aussi bien que des produits qu'ils fournissent.

5.26 En outre, afin de faire comprendre la structure des dépenses des visiteurs, il pourrait être utile de distinguer en tant que sous-produits les différents « forfaits » proposés par les fournisseurs d'hébergement commercial avec un paiement unique couvrant l'hébergement ainsi qu'un ensemble de services connexes : petit-déjeuner, demi-pension, pension complète ou forfait tout compris. Selon le forfait choisi, un visiteur peut avoir besoin de divers services supplémentaires fournis par d'autres prestataires (question de commercialisation) et réaliser des dépenses sous d'autres rubriques de dépense (question de structure des dépenses).

D. Rapprochement de la demande de tourisme et de l'offre de tourisme

5.27 Dès lors que la description du tourisme se limite à la demande, il suffit d'utiliser la COICOP pour les dépenses, éventuellement adaptée jusqu'à un certain point pour tenir compte également des exigences de la balance des paiements.

5.28 Toutefois, la mise en place d'un système de statistiques du tourisme et le rapprochement de l'optique de l'offre de tourisme et de celle de la demande de tourisme exigent d'obtenir des informations sur les deux, dans le cadre d'une classification unique, ce qui doit permettre de comparer les informations provenant de différentes sources et d'en contrôler la cohérence.

5.29 Il est recommandé d'aligner cette classification unique sur la CPC, la classification internationale de produits et de services reposant principalement sur la nature physique et l'utilisation principale des produits. La CPC est utilisée dans tous les cadres macro-économiques couvrant la production, la distribution et l'utilisation des produits dans une économie, et tous les pays s'y réfèrent lors de l'établissement de leurs comptes nationaux.

5.30 Les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* proposent d'utiliser les classifications des statistiques du tourisme qui sont directement dérivées de la CPC Ver.2 pour classer les produits (biens et services) et de la CITI Rev.4 pour classer les activités productives, de façon à permettre les comparaisons entre pays.

5.31 Ces classifications des statistiques du tourisme fournissent des groupes de produits et d'activités, basés, respectivement, sur la CPC Ver.2 et la CITI Rev.4, de manière à : a) mieux refléter l'importance de produits et d'activités spécifiques pour l'analyse des dépenses touristiques; et à b) présenter les catégories des principaux fournisseurs de ces produits (biens et services) aux visiteurs. Ces groupes de produits et d'activités sont appelés produits caractéristiques du tourisme et activités caractéristiques du tourisme, respectivement.

5.32 Si les dépenses touristiques peuvent inclure tous biens ou services de consommation et objets de valeur, comme l'indique le paragraphe 4.15 et l'expliquent les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 4.4, la comparabilité internationale détaillée des dépenses touristiques et de l'offre de tourisme se limitera aux *produits caractéristiques du tourisme* et aux activités connexes (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 5.9). Les *produits caractéristiques du tourisme* sont ceux qui satisfont à au moins l'un des critères ci-après (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 5.10) :

- a) Les dépenses touristiques afférentes au produit doivent représenter une part importante des dépenses touristiques totales (critère de la part des dépenses par rapport à la demande);
- b) Les dépenses touristiques afférentes au produit doivent représenter une part importante de l'offre du produit dans l'économie (critère de la part de l'offre). Ce critère implique qu'en l'absence de visiteurs l'offre d'un produit caractéristique du tourisme cesse d'exister en quantité appréciable.

5.33 L'annexe 2 des *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, intitulée « Liste de produits de consommation groupés par finalité, en fonction de leur catégorisation en tant que produits caractéristiques du tourisme comparables à l'échelon international », couvre les produits relevant potentiellement de ces catégories énumérées au paragraphe 5.6, selon la classification de la demande par finalité. Cette liste a deux objectifs :

- a) Identifier les produits qui doivent être pris en compte aux fins de la comparabilité internationale;
- b) Repérer les autres produits regroupés sous les mêmes fonctions de la COICOP qui peuvent être considérés comme présentant un intérêt pour l'analyse dans certains pays. Il convient d'indiquer que la liste des « Autres produits » inclus dans cette dernière catégorie peut avoir été allongée : l'intention, en n'y incluant que certains d'entre eux, était d'encourager les pays à envisager d'élaborer leurs propres listes de *produits caractéristiques du tourisme spécifiques au pays considéré* et de *produits rattachés au tourisme*.

5.34 Dans les statistiques du tourisme, la classification des « Services d'hébergement » a englobé, au-delà des éléments traditionnellement considérés comme relevant de cette rubrique, des éléments associés à la fourniture d'un logement qui concernent également la production, mais sont liés à des services de location de propriétés résidentielles et à des opérations portant sur des logements en multipropriété (division 72 de la CPC). Ces éléments sont les suivants :

- 72111 Services de location de propriétés résidentielles
- 72123 Services de promotion de biens en multipropriété

- 72211 Services de gestion de biens immobiliers à forfait ou sous contrat, à l'exclusion des biens en multipropriété
- 72221 Opérations sur propriétés à forfait ou sous contrat, à l'exclusion des biens en multipropriété
- 72223 Opérations sur biens en multipropriété à forfait ou sous contrat
- 85521 Services de réservation de moyens d'hébergement
- 85522 Services en multipropriété

5.35 Il convient de mentionner, bien qu'il s'agisse d'une question intéressant le CST, que les statistiques du tourisme incluent également la production de services d'hébergement pour compte propre principalement associés à la propriété de résidences de vacances, même si ces services ne sont pas considérés comme étant dans le champ de la CPC Ver.2.

5.36 Comme l'indiquent les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* (paragraphe 5.37 à 5.43), il n'est pas possible actuellement d'établir une liste uniforme de biens liés au tourisme acquis avant et pendant les voyages qui soit intéressante à l'échelon international. Il s'ensuit que chaque pays doit déterminer les biens de consommation et les objets de valeur qui constituent des produits caractéristiques du tourisme à enregistrer en tant que produits caractéristiques du tourisme spécifiques au pays considéré.

5.37 Il existe deux catégories de biens qui peuvent être pertinents dans certains pays sans être identifiés en tant que tels dans la CPC Ver.2 (les pays devront les identifier s'ils sont inclus en tant que produits caractéristiques du tourisme), à savoir :

- Les *objets de valeur* (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphes 4.4 et 4.36, *b*) s'entendent de biens produits ayant une valeur unitaire considérable et qui ne sont pas utilisés essentiellement à des fins de production ou de consommation, mais sont conservés en raison de leur fonction de réserve de valeur dans le temps; ce sont notamment les métaux précieux et les pierres précieuses, les bijoux et les œuvres d'art. Les pays où les dépenses touristiques afférentes à ces biens sont importantes doivent envisager de les inclure dans leur liste de produits caractéristiques du tourisme et de produits rattachés au tourisme spécifiques au pays considéré.
- Les *objets d'artisanat* (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 5.38) s'entendent de biens produits à l'aide de techniques traditionnelles dans le contexte de la culture locale et sont identifiés essentiellement par la manière dont ils sont fabriqués, leur style et leur lien avec les cultures traditionnelles des communautés locales. Ils ne sont généralement pas directement identifiables dans la CPC, classification internationale de produits dans laquelle le mode de production n'est pas un critère de classement. Il s'ensuit que, sauf si leur offre à l'intérieur d'une catégorie spécifique de biens est suffisamment importante pour justifier la création d'une catégorie spéciale dans la classification nationale des biens dérivée de la CPC, ou si une catégorie de la CPC peut être segmentée pour accueillir une rubrique « Objets d'artisanat et autres », les pays peuvent ne pas pouvoir incorporer certains objets d'artisanat (ou la totalité de ces objets) dans le système en tant que produits caractéristiques du tourisme spécifiques au pays considéré. Aux fins du système de statistiques du tourisme, il peut néanmoins être utile de mentionner cette catégorie.

5.38 Il convient de noter que les 12 catégories de produits de consommation caractéristiques du tourisme (voir *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, figure 5.1) sont également celles qui sont utilisées dans les tableaux du CST. Si les catégories 1 à 10 sont utilisées à des fins de comparabilité internationale et sont donc

normalisées, les catégories 11 et 12 doivent être définies et élaborées par chaque pays. Les pays ayant classé des produits dans ces catégories doivent indiquer les catégories correspondantes de la CPC Ver.2, afin de permettre d'éventuelles comparaisons avec les classifications d'autres pays.

E. Emploi : classification des professions

5.39 À la suite de l'approbation en mars 2008 de la Classification internationale type des professions (CITP-08) par le Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail (OIT), il a été proposé d'élaborer une série de « groupes thématiques » ou « vues thématiques » de la CITP-08 pour certains groupes de professions. L'application de vues thématiques est un autre moyen standard d'agréger des données sur les professions classées au niveau des catégories à quatre chiffres de la CITP, telles que les types de biens ou de services produits ou le domaine de connaissance concerné. Le cas échéant, et afin de répondre à des besoins essentiels en matière d'analyse et d'élaboration de politiques, les vues thématiques doivent agréger les données sur les professions d'une façon indépendante du niveau de qualification, qui est le critère déterminant appliqué au classement des professions en groupes dans la CITP.

5.40 Le tourisme a été proposé comme l'un des groupes thématiques. Les autres sont l'agriculture, la construction, l'éducation, la santé et les technologies de l'information et des communications.

5.41 Pour pouvoir définir le concept de professions touristiques, il est donc particulièrement important d'en identifier clairement la finalité. Les finalités essentielles peuvent être les suivantes :

- a) Mesurer le nombre total de personnes employées dans les industries touristiques, désigner les professions et mesurer le nombre et les caractéristiques des personnes ainsi employées;
- b) Identifier et mesurer les pénuries de main-d'œuvre auxquelles il faut remédier et les besoins de formation qu'il faut satisfaire pour faciliter le développement du tourisme.

Les utilisateurs de données basées sur les professions touristiques, par exemple sur le nombre de personnes employées, doivent savoir que l'information est discutable lorsque ces professions sont au service aussi bien de touristes que d'autres personnes.

5.42 Il reste à se demander si la totalité ou un sous-ensemble des professions identifiées revêtent un intérêt.

5.43 En ce qui concerne l'éventuelle disponibilité à moyen terme de statistiques des professions liées au tourisme comparables au plan international, l'OIT et l'OMT conçoivent qu'il n'est pas facile de créer des groupes prédéfinis de professions dans le secteur touristique. Sur le court terme, il est possible de sélectionner des professions en s'appuyant sur une analyse des définitions de la CITP. Toutefois, il s'agit là d'une approche partiellement intuitive, à moins que l'on ne dispose de données sur les professions à l'appui du processus de sélection (voir aussi le chapitre VII).

F. Adaptation des classifications internationales des produits et des activités

5.44 Les classifications internationales ont deux objectifs principaux : permettre la comparabilité à l'échelon international et offrir un modèle pour l'élaboration de classifications nationales. Cela dit, la classification de chaque pays doit tenir compte de ses besoins et réalités propres sans nuire à la comparabilité de ses informations sur le tourisme par rapport aux années antérieures et aux autres pays.

5.45 Le niveau de désagrégation des classifications internationales du tourisme tel qu'il apparaît dans le présent chapitre correspond aux classes (niveau à quatre chiffres) de la CITI Rev.4 et aux sous-classes (niveau à cinq chiffres) de la CPC Ver.2 qui se prêtent effectivement aux comparaisons internationales. Toutefois, chaque pays doit adapter ces classifications à ses réalités touristiques nationales aussi bien en fonction des produits caractéristiques du tourisme que des activités productives relevant du tourisme.

5.46 Les pays doivent commencer par travailler à la classification nationale des produits touristiques. Ils doivent, dans un premier temps, identifier au niveau de désagrégation le plus poussé possible les produits revêtant un intérêt particulier pour l'analyse du tourisme national. Dans un second temps, ils doivent identifier les produits caractéristiques spécifiques au pays concerné, classés sous les catégories 11 et 12 telles qu'elles figurent dans les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, figure 5.1.

5.47 Par ailleurs, comme indiqué au paragraphe 5.26, il peut être utile, au moment d'identifier les produits sous « Hébergement des visiteurs », de distinguer en tant que sous-produits les différents forfaits proposés par les fournisseurs de services d'hébergement.

5.48 La codification des produits revêtant un intérêt particulier pour un pays ne doit pas donner lieu à une modification du code de la sous-classe internationale correspondante de la CPC, mais à une extension de ce code grâce à l'adjonction d'un chiffre (autrement dit d'un sixième, voire d'un septième chiffre). On évitera ainsi une situation dans laquelle le même code désigne des contenus différents aux niveaux national et international.

5.49 Chaque pays doit fournir une note explicative sur le champ d'application (définition et description) des produits revêtant un intérêt au plan national qui figurent dans la classification nationale.

5.50 Il y aurait lieu ensuite d'identifier les produits de consommation rattachés au tourisme spécifiques au pays concerné en faisant la distinction entre les biens et les services.

5.51 Le processus d'identification des produits caractéristiques du tourisme d'une économie nationale sert simultanément à un pays à identifier ses *activités* caractéristiques du tourisme, qui sont définies sur la base de leurs productions ou produits réguliers (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 5.11).

5.52 Toutefois, il convient d'identifier séparément chacun des services d'un établissement d'hébergement donné (par exemple les chambres avec service de ménage quotidien, les bungalows sans ce service et la gestion d'un logement en multipropriété).

5.53 On présente au tableau V.1 un exemple de la manière dont le groupe à trois chiffres de la CITI Rev.4 « Activités d'hébergement temporaire » peut être subdivisé en classes (niveau à quatre chiffres), revêtant un intérêt spécifique, définies au plan national.

5.54 Chaque pays doit élaborer des tableaux pour montrer comment sa classification nationale des produits caractéristiques du tourisme ou rattachés au tourisme renvoie (voir encadré V.1) :

- a) À la COICOP et à la classification de la consommation touristique par fonction;

- b) À la CPC Ver.2 et à la classification nationale des produits utilisée dans les statistiques structurelles;
- c) À la classification des produits dans le système de comptabilité nationale du pays;
- d) Aux classifications à utiliser dans les tableaux du CST (inclus dans le *Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008*).

Encadré V.1

Tableaux de correspondance pour les systèmes de classification

Il existe un certain nombre de tableaux dits de correspondance (illustrant la correspondance entre différents systèmes de classification), qui peuvent aider les pays à élaborer les tableaux relationnels mentionnés plus haut. Les organisations qui les produisent sont :

- La Division de statistique de l'ONU (tableaux de correspondance);
- Eurostat (tableaux de correspondance);
- United States Census Bureau (tableaux de concordance).

Encadré V.2

Tableau de correspondance : exemple du Brésil

Le tableau ci-après présente les correspondances entre les classes des activités caractéristiques du tourisme et les classes de la Classification des industries du Brésil [Classificação Nacional de Atividades Econômicas (CNAE)], versions 1.0 et 2.0.

Description	Classes de la CNAE 1.0	Classes de la CNAE 2.0
Services d'hébergement	55.13 + 55.19	55.10 + 55.90
Services de restauration et de consommation de boissons	55.21 + 55.22 + 55.29	56.11 + 56.12
Transport par métro et par train	60.29	49.50
Transport routier	60.24 + 60.25	49.22 + 49.29
Transport aérien	a) 62.10 + (1) 62.20	51.11 + 51.12
Services de transport par bateau et services auxiliaires de transport	a) 61.11 + (1) 1.12 + 61.21 + 63.21 + 63.23	a) 50.11 + (1) 50.12 + 50.99 + 50.22 + 52.22 + 52.40
Agences de voyages et voyagistes	63.30	79.11 + 79.12 + 79.90
Location de véhicules	71.10	77.11
Activités de divertissement, culturelles et sportives	92.13 + 92.31 + 92.32 + 92.39 + 92.51 + 92.52 + 92.53 + 92.61 + 92.62	59.14 + 90.01 + 90.02 + 90.03 + 91.01 + 91.02 + 91.03 + 92.00 + 93.11 + 93.12 + 93.19 + 93.21 + 93.29

a Partiellement relié aux industries touristiques régulières (transport de voyageurs).

Source : Institut brésilien de géographie et de statistique, Direction des enquêtes, Coordination des comptes nationaux (2012).

Tableau V.1
Subdivision des activités d'hébergement

CITI Rev.4		Classification nationale	
5510	Activités d'hébergement temporaire	5511	Hôtels et établissements analogues
		5512	Centres de villégiature
		5513	Appartements, bungalows
		5514	Chambres d'hôte
		5515	Pensions
		5516	Auberges de jeunesse
		5517	Refuges de montagne
		5519	Divers

5.55 Un pays doit préparer des tableaux analogues pour montrer comment sa classification nationale des activités caractéristiques du tourisme renvoie (voir encadré V.2) :

- a) À la CITI Rev.4 et à la classification nationale des activités économiques utilisée dans les statistiques structurelles;
- b) À la classification des industries dans le système de comptabilité nationale du pays;
- c) Aux classifications à utiliser dans les tableaux inclus dans le *Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008*.

5.56 Tous les autres produits circulant dans l'économie, y compris ceux susceptibles d'être consommés par les visiteurs (« Produits de consommation ») et ceux qui ne le sont pas (« Produits autres que les produits de consommation »), sont à grouper (s'ils présentent un intérêt) dans une ou plusieurs catégories et à présenter globalement dans les tableaux, afin qu'ils correspondent aux valeurs des agrégats macroéconomiques présentés ailleurs dans le système de comptabilité nationale (les comptes nationaux, par exemple).

Chapitre VI

Mesure de l'offre des industries touristiques

Le présent chapitre est structuré comme suit. La section A présente la nature particulière et la relative nouveauté de la mesure du tourisme sous l'angle de l'offre et examine les unités statistiques liées au tourisme, les sources et les tableaux de résultats proposés, qui procèdent tous des statistiques industrielles et de la comptabilité nationale. La section B présente un examen approfondi de certaines des principales industries touristiques, l'accent étant mis en particulier sur les fournisseurs de services d'hébergement, les fournisseurs de services de restauration et de consommation de boissons (section C), les fournisseurs de services de transport (section D) et les agences de voyages et de réservation (section E). La section F aborde les autres industries qui, comme l'artisanat (production et commercialisation) et l'industrie des congrès, réunions, foires et salons, ne sont pas considérées à proprement parler comme caractéristiques du tourisme, mais peuvent néanmoins présenter un grand intérêt pour le tourisme.

A. Introduction

6.1 Le tourisme est classé comme une activité économique principalement déterminée par la demande (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 1.12). Toutefois, lorsqu'on décrit et mesure le tourisme, l'offre (l'activité économique entreprise pour répondre à la demande) doit également être prise en considération; à défaut, l'effet économique du tourisme ne peut être identifié ni décrit. De fait, l'une des principales contributions des *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* est sa description du tourisme du point de vue non seulement de la demande (les visiteurs) mais aussi de l'offre (les entreprises qui accueillent les visiteurs et pourvoient à leurs besoins), qui reconnaît par là le statut du tourisme en tant que secteur économique.

6.2 Par ailleurs, l'intégration appropriée de l'analyse du tourisme dans celle de l'ensemble de l'économie exige que ce qui est mesuré du côté de l'offre concorde avec ce qui est mesuré du côté de la demande. Même si, souvent, on ne peut espérer atteindre l'objectif spécifique de la cohérence et de la concordance globales des données qu'en mettant en place un CST, les pays sont encouragés, pour un certain nombre de raisons, à garantir la concordance des données dans le cadre de l'établissement de statistiques du tourisme (voir également chapitre VIII, section A). Cette concordance permet de comparer des données non seulement dans le temps, mais aussi entre les pays.

6.3 Les statistiques du tourisme se sont pendant longtemps concentrées sur la demande et sur les données et indicateurs physiques. Les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* ont fait de l'offre la base d'une nouvelle perspective. Dans le cadre des *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* :

- L'offre de tourisme est envisagée comme la fourniture directe aux visiteurs des biens et services qui correspondent à la consommation touristique;

Encadré VI.1

Entreprises, établissements et industries dans le contexte du SCN 2008

Selon le SCN 2008 : « La majorité des entreprises s'engage dans un seul type de production. Toutefois, la majeure partie de la production est réalisée par un nombre relativement faible de grandes sociétés qui entreprennent plusieurs types de production différents; il n'existe pratiquement aucune limite à l'étendue de la diversité des productions d'une grande entreprise. Si les entreprises sont regroupées en fonction de leur activité principale, il est probable que certains, au moins, de ces regroupements seront très hétérogènes pour ce qui est des processus de production employés, et aussi des biens et des services produits. Pour les analyses de la production dans lesquelles la technique de production mise en œuvre joue un rôle important, il est donc nécessaire de considérer des groupes de producteurs qui réalisent pour l'essentiel le même type de production. Cela signifie qu'il faut décomposer certaines unités institutionnelles en unités plus petites et plus homogènes, que le SCN appelle "établissements". Un établissement est une entreprise ou une partie d'entreprise, située dans un lieu unique, dans laquelle une seule activité de production est exercée ou dans laquelle la majeure partie de la valeur ajoutée provient de l'activité de production principale. Le SCN définit en outre les branches d'activité en termes d'établissements. Une branche d'activité est définie comme un regroupement d'établissements engagés dans des activités de production identiques ou similaires. Le SCN prévoit d'établir des comptes de production et d'exploitation pour les branches d'activité aussi bien que pour les secteurs. »

Source : SCN 2008, paragraphe 5.2.

- Les processus, coûts de production et résultats économiques des fournisseurs appartenant aux industries touristiques sont décrits;
- L'établissement est identifié comme étant l'unité d'observation (voir *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphes 6.7 à 6.13; et encadrés VI.1 et VI.2);
- L'intérêt que les fichiers administratifs et comptables présentent pour la mise en place d'un système national de statistiques du tourisme, en particulier dans les pays développés, est souligné. Pour d'autres renseignements sur les sources disponibles, voir section A.2.

6.4 Les responsables de l'établissement des statistiques du tourisme doivent avoir conscience d'une question qui a des incidences sur la crédibilité des données et des indicateurs de base des industries touristiques (voir section A.3, intitulée « Tableaux de résultats », paragraphes 6.21 à 6.23) et dont les utilisateurs doivent être avertis par les administrations nationales du tourisme, les bureaux nationaux de statistique et les autres organismes publics qui publient des données relatives au tourisme, à savoir qu'une partie seulement de la production de chaque industrie touristique est attribuable à la consommation des visiteurs. Cette question est identifiée et traitée expressément dans le CST par l'application à la production totale de « parts du tourisme » (ou de « ratios du tourisme ») [voir *Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008*, paragraphes 4.50 à 4.55].

6.5 Il convient également de rappeler que les visiteurs acquièrent ou utilisent des biens et des services qui ne sont pas spécifiques au tourisme (par exemple les journaux, les vêtements, les soins médicaux³², le blanchissage et la coiffure); les activités caractéristiques du tourisme ne couvrent donc pas l'ensemble des acquisitions susceptibles d'être faites par les visiteurs (voir *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 4.4).

³² Les soins médicaux peuvent être un produit spécifique au tourisme dans certaines destinations.

6.6 On examine ci-après certaines des questions qui concernent les données relatives aux industries, notamment les industries caractéristiques du tourisme, qui sont recueillies généralement par des bureaux nationaux de statistique, aux fins de l'établissement des comptes nationaux et du CST. Toutefois, pour une explication plus détaillée des questions soulevées par la collecte de ces données, on aura intérêt à consulter les publications pertinentes, telles que *Eurostat-OECD Manual on Business Demography Statistics*. De même, dans la plupart des pays, le Bureau national de statistique produit des notes explicatives présentant les méthodes, concepts et définitions appliqués à la collecte de ces données économiques, qui peuvent également être consultées.

6.7 L'observation des activités de production des industries touristiques ne pose pas de problèmes particuliers et suit les recommandations générales applicables à l'observation de toute activité économique.

6.8 Lorsque l'accent est mis sur l'offre, il importe d'utiliser les enquêtes sur la production mises au point par le Bureau national de statistique, et les responsables de l'Administration nationale du tourisme doivent comprendre comment ces enquêtes sont conçues et réalisées.

A.1 Définition de l'unité statistique

6.9 Pour l'analyse de la production et de ses processus, l'établissement est l'unité la plus appropriée pour recueillir des données aux fins des statistiques du tourisme, ainsi que du CST et du système de comptabilité. Comme indiqué dans l'encadré VI.1, l'« établissement » est « une entreprise ou une partie d'entreprise, située dans un lieu unique, dans laquelle une seule activité de production est exercée ou dans laquelle la majeure partie de la valeur ajoutée provient de l'activité de production principale ».

6.10 Les établissements sont les lieux dans lesquels les visiteurs sont accueillis et il est pourvu à leurs besoins et, à cet égard, l'analyse comporte généralement une dimension géographique : les restaurants appartenant à une chaîne, par exemple, reçoivent des flux de visiteurs plus ou moins importants en fonction de leur lieu d'implantation exact, même à l'intérieur d'une ville.

De même, les établissements appartenant à la même chaîne d'hôtels, mais situés dans des parties différentes d'un pays — dans la capitale, sur une plage ou dans d'autres centres de villégiature — reçoivent des clients relevant de catégories différentes et sont soumis à différents types de variations saisonnières.

6.11 Toutefois, dans le cas du transport (à l'exclusion du transport local), les visiteurs sont accueillis par des établissements qui ne sont pas véritablement pertinents, dans la mesure où ils consistent principalement en une billetterie. Cela étant, la gestion est généralement centralisée et les informations nécessaires peuvent être fournies pour toutes les origines et destinations, et c'est ce qui compte. Dans ce cas spécifique, l'unité pertinente peut être l'entreprise.

A.2 Sources

6.12 L'information sur les industries, leur production, leurs intrants et les emplois est recueillie principalement par des enquêtes que les bureaux nationaux de statistique mènent généralement chaque année et qui portent sur l'ensemble des activités économiques. Les données économiques ainsi recueillies sont généralement requises pour établir les comptes nationaux, par exemple en calculant le produit intérieur brut et la valeur ajoutée brute.

Encadré VI.2

Activités économiques et unités statistiques

Établissement

En tant qu'unité statistique, il est utilisé pour analyser les opérations sur les biens et les services et pour établir le compte de production. Le concept d'établissement associe une dimension relative au type d'activité et une dimension relative à la localisation (voir plus loin).

Entreprise

C'est l'unité statistique utilisée pour établir les comptes d'utilisation du revenu, les comptes d'accumulation et les comptes de patrimoine.

Groupe d'entreprises

Les entreprises sous le contrôle d'un même propriétaire constituent un groupe. L'intégration économique débouche sur la formation de groupes verticaux, où une entreprise prend le contrôle d'une autre entreprise. Un groupe d'entreprises est un ensemble d'entreprises contrôlées par le siège du groupe. Le siège du groupe est une unité légale qui n'est contrôlée ni directement ni indirectement par aucune autre unité légale.

Unité d'activité économique

Il s'agit d'une entreprise ou d'une partie d'entreprise qui exerce un seul type d'activité productive ou dans laquelle la majeure partie de la valeur ajoutée provient de l'activité de production principale. L'unité d'activité économique regroupe toutes les parties d'une entreprise contribuant à l'exercice d'une activité au niveau de la classe (niveau à quatre chiffres) de la Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (NACE) et correspond à une ou plusieurs subdivisions opérationnelles de l'entreprise. Les unités d'activité économique se caractérisent par l'homogénéité de l'activité, mais la zone géographique dans laquelle cette activité est exercée n'est pas limitée.

Unité locale

Les entreprises exercent souvent des activités de production en plusieurs lieux et, à certaines fins, il peut être utile de les diviser en conséquence. Ainsi, une unité locale se définit comme une entreprise ou une partie d'entreprise qui exerce une activité de production en un seul lieu ou à partir d'un seul lieu. La définition ne repose que sur un seul critère et ne fait pas intervenir le type d'activité exercée.

Unité de production homogène

Les établissements sont conçus comme des unités qui sont mieux adaptées aux analyses de la production dans lesquelles les techniques de production jouent un rôle important. Cependant, pour les besoins de l'analyse entrées-sorties, l'unité appropriée est une unité de production homogène, qui s'entend d'une unité de production dans laquelle une seule activité de production non auxiliaire est exercée. Les unités de production homogènes sont indépendantes du lieu où s'exerce l'activité.

Unité d'activité économique au niveau local

L'unité d'activité économique au niveau local est la partie d'une unité d'activité économique qui correspond à une unité locale. Chaque unité d'activité économique doit avoir au moins une unité d'activité économique au niveau local.

Unité de production homogène locale

L'unité de production homogène locale est la partie d'une unité de production homogène qui correspond à une unité locale. Cela est conforme à la définition de l'établissement, qui ne peut avoir qu'une seule activité homogène.

Sources : Eurostat et SCN 2008, glossaire.

6.13 Les enquêtes sont actuellement bien rodées et utilisent un format normalisé, basé sur les catégories de la *Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique* (CITI); par exemple les secteurs agricole, minier et manufacturier.

6.14 Les données des recensements périodiques ou les données administratives sont utilisées pour faire en sorte que les registres des entreprises soient à jour et viennent à l'appui de la conception des enquêtes. S'ils ne sont pas à jour, ces registres génèrent des distorsions dans l'estimation des changements qui se produisent au fil du temps, principalement lorsque l'activité est concentrée dans des unités de production de petites dimensions. Comme indiqué précédemment, dans le cas du tourisme, ces registres des entreprises peuvent ou pas être liés à une procédure spécifique d'attribution de licences pour des activités principalement au service des visiteurs (voir *Eurostat-OECD, Manual on Business Demography Statistics*).

6.15 Ces enquêtes portent souvent sur des unités de grande taille, avec des seuils exprimés en revenu annuel, capital ou main-d'œuvre. Cette conception entraîne une sous-représentation et une sous-estimation structurelle des activités et sous-activités dans les cas où les unités de petites dimensions prédominent, ce qui est le cas de certaines industries touristiques, en particulier celles qui fournissent des services de restauration et de transport terrestre local. Par ailleurs, dans certains pays, ces enquêtes se concentrent sur les grandes villes industrielles, alors que le tourisme est diversement réparti sur le territoire économique, ce qui doit être pris en considération.

6.16 Il y a lieu d'adapter le contenu des questionnaires aux différentes activités à observer et à leurs caractéristiques spécifiques. Les fournisseurs de services d'hébergement, par exemple, incluent souvent sur leur facture divers éléments qui viennent s'ajouter au produit acheté (par exemple le coût de la main-d'œuvre, les taxes sur les ventes ou la TVA calculée en pourcentage de la consommation totale, et les frais de service proportionnels obligatoires). De leur côté, les visiteurs peuvent décider d'ajouter un pourboire. Tous ces paiements représentent une partie de la valeur de la consommation, mais les fournisseurs ne les classent généralement pas comme des revenus dans leurs états financiers, les comptabilisant comme des revenus perçus pour le compte d'autrui. Les taxes et les coûts de main-d'œuvre, par exemple, sont collectés pour le compte des administrations publiques (locales ou centrales); les frais de service et les pourboires sont généralement distribués aux employés, et font partie de leur rémunération. Dans la mesure de l'offre, il convient d'exclure les taxes perçues sur le produit; en revanche, les pourboires et les frais de service doivent être inclus, car ils représentent une partie de la valeur ajoutée et de la rémunération des salariés.

6.17 L'OMT³³ a estimé que certains fichiers administratifs devraient également être utilisés pour le tourisme, y compris les informations produites par l'Association du transport aérien international (IATA) sur les flux de visiteurs internationaux. En outre, des recherches approfondies ont été menées sur la possibilité d'utiliser les informations fiscales (impôt sur le revenu et factures avec TVA), notamment en association avec les registres des entreprises, ou de les utiliser comme source pour mettre à jour ces registres et obtenir des informations supplémentaires, entre autres sur le revenu, les coûts et l'emploi. Cette recherche s'est appuyée sur l'expérience d'un grand nombre de pays, dont le Canada, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la France, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

6.18 L'utilisation des fichiers administratifs est particulièrement importante et recommandée en tant que pratique optimale dans les procédures statistiques : l'accès à ces fichiers est gratuit et leur utilisation ne crée aucun fardeau supplémentaire pour les répondants, ce fardeau étant une question sensible dans la plupart des pays.

³³ Organisation mondiale du tourisme (2003a), *New Statistical Initiatives in the Field of Tourism*, accessible sur <http://statistics.unwto.org/sites/all/files/docpdf/oeecd.pdf> (consulté le 30 mai 2014).

6.19 On notera que, lors de la mise en place du système de statistiques du tourisme, les statisticiens généreront de nouvelles sources d'information, utiliseront plus méthodiquement les sources existantes et exploiteront toutes les informations utiles provenant du système statistique national. Les informations traitées pour établir les comptes nationaux leur seront particulièrement utiles, car elles auront déjà fait l'objet de tests de cohérence et auront été intégrées dans un cadre des ressources et des emplois.

6.20 Pour de nombreuses activités — services de restauration, certaines formes de transport, services de guides touristiques, artisanat, voire hébergement —, de multiples fournisseurs informels sont souvent exclus des registres des entreprises et, de ce fait, négligés par les systèmes d'observation classiques. Les responsables de l'établissement des comptes nationaux n'en doivent pas moins estimer leur activité. Il est parfois possible de recueillir des données sur la production des entreprises informelles; c'est ainsi, par exemple, qu'une enquête auprès des ménages peut être un moyen de recueillir des informations sur la production des entreprises individuelles qui ne figurent pas dans les bases d'échantillonnage des registres des entreprises (voir également SCN 2008, chapitre 25, intitulé « Aspects informels de l'économie »). Ces estimations sont plus proches de ce que le système de statistiques du tourisme s'emploie à mesurer et sont également utiles pour établir un CST.

A.3 Tableaux de résultats

6.21 L'information à recueillir auprès des établissements des industries touristiques porte sur :

- Le nombre d'établissements de production et leur classification par taille (obtenue directement des registres des entreprises pour les entreprises du secteur structuré);
- La production : elle doit être évaluée aux prix de base, c'est-à-dire hors taxes sur les produits, mais en y incluant tous les frais supplémentaires que les clients doivent régler;
- La consommation intermédiaire;
- La valeur ajoutée;
- La rémunération des salariés;
- Les investissements (désignés « formation brute de capital fixe »);
- Les indicateurs non monétaires pertinents qui illustrent le niveau d'activité potentielle et effective. Ces indicateurs peuvent être différents pour chaque industrie touristique.

6.22 Étant donné que le présent guide de compilation vise à aider les pays à appliquer les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* et à mettre en œuvre un système national de statistiques du tourisme, les données à obtenir doivent concourir à la réalisation des objectifs nationaux et faciliter la comparabilité internationale. Toutefois, les données utiles à des fins nationales seront beaucoup plus détaillées que celles qui sont nécessaires pour la comparabilité internationale.

6.23 En ce qui concerne la comparabilité internationale, l'OMT demande chaque année aux pays membres et non membres de lui fournir un ensemble de données relatives aux industries touristiques (y compris les données et indicateurs de base), diffusé dans le *Compendium des statistiques du tourisme*, la publication statistique la plus complète de l'OMT (voir tableau VI.1).

Tableau VI.1
Exemple de tableau de résultats concernant les industries touristiques

Pays X		
Données et indicateurs de base	Unités	Année X
4. INDUSTRIES TOURISTIQUES		
Données		
Nombre d'établissements		
4.1 Total	En milliers	
4.2 • Hébergement des visiteurs	En milliers	
4.3 * Dont « hôtels et établissements analogues »	En milliers	
4.4 • Activités de restauration	En milliers	
4.5 • Transport de voyageurs	En milliers	
4.6 • Agences de voyages et autres activités de services de réservation	En milliers	
4.7 • Autres industries touristiques	En milliers	
Hébergement des visiteurs dans des hôtels et établissements analogues		
<i>Données monétaires</i>		
4.8 • Production	En millions de dollars des É.-U.	
4.9 • Consommation intermédiaire	En millions de dollars des É.-U.	
4.10 • Valeur ajoutée brute	En millions de dollars des É.-U.	
4.11 • Rémunération des salariés	En millions de dollars des É.-U.	
4.12 • Formation brute de capital fixe	En millions de dollars des É.-U.	
<i>Données non monétaires</i>		
4.13 • Nombre d'établissements	En milliers	
4.14 • Nombre de chambres	En milliers	
4.15 • Nombre de places-lits	En milliers	
Indicateurs		
4.16 Taux d'occupation/chambres	%	
4.17 Taux d'occupation/places-lits	%	
4.18 Durée moyenne du séjour	Nuitées	
4.19 Capacité disponible (places-lits pour 1 000 habitants)	%	
Agences de voyages et autres activités de services de réservation		
<i>Données monétaires</i>		
4.20 • Production	En millions de dollars des É.-U.	
4.21 • Consommation intermédiaire	En millions de dollars des É.-U.	
4.22 • Valeur ajoutée brute	En millions de dollars des É.-U.	
4.23 • Rémunération des salariés	En millions de dollars des É.-U.	
4.24 • Formation brute de capital fixe	En millions de dollars des É.-U.	
<i>Données non monétaires</i>		
• Voyages internes		
4.25 * Avec circuit à forfait	%	

Pays X			
Données et indicateurs de base		Unités	Année X
4.26	* Sans circuit à forfait	%	
	• Voyages d'entrée		
4.27	* Avec circuit à forfait	%	
4.28	* Sans circuit à forfait	%	
	• Voyages à l'étranger		
4.29	* Avec circuit à forfait	%	
4.30	* Sans circuit à forfait	%	

B. Prestataires de services d'hébergement

6.24 Les services d'hébergement représentent généralement une part importante des dépenses totales des visiteurs et sont souvent considérés (avec le transport aérien de voyageurs, les agences de voyages et, jusqu'à un certain point, les industries de souvenirs et d'artisanat) comme l'une des industries touristiques les plus classiques. Dans de nombreux pays, les seules informations statistiques disponibles sur les industries touristiques concernent l'hébergement des visiteurs, activité qui témoigne d'un lien particulièrement net et étroit entre l'offre et la demande de tourisme : les visiteurs représentent une part très importante de leur activité (près de 95 % dans certains cas). Peu d'autres industries, à l'exception peut-être des agences de voyages, sont si fortement tributaires de la demande de tourisme.

B.1 Catégories

6.25 Il existe deux grandes catégories de prestataires de services d'hébergement des visiteurs :

- Les prestataires commerciaux, dont les services sont rémunérés (voir sections B.1.1 et B.1.2);
- Les prestataires non commerciaux, qui hébergent gratuitement les visiteurs (voir sections B.1.3 et B.1.4).

Les sous-catégories décrites dans les sections B.1.1 et B.1.2 sont définies au regard de la CITI, ce qui n'est pas le cas de celles qui sont décrites dans les sections B.1.3 et B.1.4. En outre, la sous-catégorie couverte dans la section B.1.4 (« Résidences de vacances et logements en multipropriété occupés par leurs propriétaires ») est un concept du CST : sa définition nécessite de comprendre la comptabilité nationale et ses fondements théoriques et, en particulier, pourquoi et comment les services fournis sur la base d'arrangements en pleine propriété ou d'autres arrangements tels que les logements en multipropriété doivent être mesurés (voir *Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008*, chapitre 2, section B.3.3).

6.26 La plupart des visiteurs qui restent au moins une nuit utilisent des services d'hébergement payants ou gratuits, mais doivent passer quelques nuits en voyageant (en train, avion ou bateau, dans une voiture ou ailleurs). Les navires de croisière représentent un cas particulier (voir paragraphe 3.39). Souvent considérés comme des bateaux hôtels, ils associent un service d'hébergement et un service de transport en un seul produit, dont les composantes ne peuvent pas être identifiées ni mesurées séparément.

B.1.1 Prestataires de services d'hébergement commercial classés sous « Hébergement » (division 55 de la CITI)

6.27 Comme il a été expliqué au chapitre V (voir paragraphes 5.29 et 5.30), les pays doivent établir une classification des prestataires de services d'hébergement qui soit compatible avec leur système d'attribution de licences, s'ils en ont un, et avec les autres prestataires de services commerciaux informels ou occasionnels.

6.28 En l'absence d'un système d'attribution de licences ou d'un régime d'organisation efficace, ou dans le cas d'exploitants fonctionnant en dehors de régimes de ce type, l'identification et la mesure de l'offre de ces exploitants sont très difficiles, sauf, peut-être, si ces deux processus sont conduits dans le cadre d'enquêtes auprès des ménages ou de recensements de la population et des logements. Les recensements des logements classiques recueillent des données sur le terrain à la faveur d'un dénombrement complet réalisé en un laps de temps relativement court. Toutefois, étant donné que les recensements des logements sont coûteux et prennent beaucoup de temps, de nombreux pays substituent aux formes classiques une méthode qui repose à la fois sur les données des registres et celles d'autres sources.

Tableau VI.2

Division 55 de la CITI : Hébergement

Division	Groupe	Classe	Description
55			Hébergement
	551	5510	Activités d'hébergement temporaire
	552	5520	Terrains de camping, parcs pour véhicules de loisirs et caravanes
	559	5590	Autres activités d'hébergement

B.1.2 Prestataires de services d'hébergement commercial classés sous « Activités immobilières » (division 68 de la CITI)

6.29 La classification des prestataires de services d'hébergement est généralement axée sur les activités relevant de la division 55 de la CITI. Néanmoins, dans certains pays, les activités immobilières, qu'elles soient sur biens loués ou à forfait ou sous contrat pour un hébergement temporaire ou de vacances (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme*, annexe 3, Notes explicatives pour les classes 6810 et 6820 de la CITI), sont pertinentes et doivent être identifiées et mesurées séparément; par exemple la location pour des périodes plus longues et la location par l'intermédiaire d'un service de location.

Tableau VI.3

Division 68 de la CITI : Activités immobilières

Division	Groupe	Classe	Description
68			Activités immobilières
	681	6810	Activités immobilières sur biens propres ou loués
	682	6820	Activités immobilières à forfait ou sous contrat

B.1.3 Prestataires de services d'hébergement non commercial gratuit : visiteurs séjournant chez des amis ou parents et opérations de troc

6.30 Pour la comptabilité nationale, tous les logements donnent lieu à des services d'hébergement. Ces services sont inclus dans les activités de production, que les logements soient occupés par leurs propriétaires ou loués sur le marché. Les logements sont réputés fournir un service qui est implicitement acquis par les ménages qui en sont propriétaires. Un loyer est alors imputé, dont la valeur dépend entre autres de l'état du logement, des éléments de confort et du lieu où se trouve le logement, mais non des conditions dans lesquelles il est occupé. Il s'ensuit que le fait de recevoir un invité gratuitement dans son logement ne génère aucune production économique supplémentaire. La production associée à un logement ne dépend que de son état et de son environnement. Dans le cas d'un visiteur séjournant gratuitement avec un ménage résident dans le logement principal ou la résidence de vacances de ce dernier, il ne faut donc enregistrer aucune augmentation de la demande ni aucun effet sur l'offre de services d'hébergement. Si le service est rémunéré, il convient d'enregistrer une diminution correspondante des services pour compte propre.

6.31 Il en va de même des opérations de troc : il n'y a pas augmentation des services d'hébergement fournis dans l'économie et, par souci de cohérence avec la mesure du PIB dans la comptabilité nationale, aucune valeur ne doit être imputée.

6.32 L'hébergement des visiteurs chez des parents ou des amis n'est pas générateur de production économique dans le cadre de la comptabilité nationale, mais les pays peuvent accorder une attention particulière à ces activités touristiques si le séjour chez des parents ou des amis est plus fréquent que les séjours en hôtel, motel et établissements analogues; par exemple, le remplacement du service d'hébergement des visiteurs par le séjour chez des amis ou dans la famille exerce une influence indirecte sur les nouveaux investissements dans ce secteur.

B.1.4 Prestataires de services d'hébergement non commercial gratuit pour usage final propre : résidences de vacances occupées par leur propriétaire et logements en multipropriété

6.33 Le raisonnement appliqué au logement principal (voir paragraphe 6.30) vaut également pour les résidences de vacances, qu'il s'agisse de résidences en pleine propriété ou soumises à d'autres types d'arrangements, tels que les logements en multipropriété. La propriété est en elle-même suffisante pour être réputée impliquer la production d'un service, que le logement soit visité ou non. À l'heure actuelle, cette production n'est pas évaluée dans les statistiques du tourisme, mais doit l'être dans le contexte d'un CST.

B.2 Mesure de la prestation de services d'hébergement

6.34 Les services d'hébergement étant fournis selon des modalités différentes, leur mesure doit être adaptée en conséquence, comme expliqué plus loin pour chacune des modalités précédemment énumérées.

B.2.1 Prestataires de services d'hébergement commercial classés sous « Hébergement » (division 55 de la CITI)

6.35 Dans ce cas, les mesures doivent être décomposées selon les catégories définies, qui sont spécifiques au pays considéré. Il convient de noter que le terme « hébergement collectif » n'est plus utilisé dans les classifications types de l'ONU, telles que la CITI et la CPC.

6.36 En ce qui concerne cette modalité, il convient d'établir deux catégories principales de prestataires de services d'hébergement : *a)* les prestataires opérant dans le cadre de l'économie structurée; et *b)* les petits prestataires et les prestataires occasionnels.

B.2.1.1 Établissements formels

Modes d'observation

6.37 Comme pour toutes les activités productives, l'observation des établissements classés sous « Hébergement » doit s'appuyer sur les registres des entreprises, dans lesquels des échantillons d'unités sont sélectionnés pour enquête. Les échantillons sélectionnés aux fins d'observations annuelles, trimestrielles et mensuelles peuvent être différents, mais doivent être cohérents les uns par rapport aux autres.

6.38 Les pays peuvent disposer d'un registre des entreprises général, habituellement conservé par le Bureau national de statistique, et d'un registre spécifique au tourisme, souvent conservé par l'Administration nationale du tourisme; la cohérence mutuelle de ces deux registres doit être vérifiée. Les informations tirées des registres des entreprises sur la démographie et la dynamique des établissements peuvent présenter un intérêt en elles-mêmes, surtout si elles incluent des données sur le nombre de chambres et de places-lits.

6.39 Il faut s'enquérir de la couverture de ces registres des entreprises, en particulier dans les pays où l'attribution de licences implique un contrôle par l'État ou une autorité régionale et le paiement d'un droit spécifique. Le processus de mise à jour de ces registres doit également être vérifié de manière qu'ils reflètent bien la dynamique du secteur.

6.40 En ce qui concerne la construction des échantillons statistiques, il convient de rappeler que dans la mesure où l'activité touristique est souvent répartie sur tout le territoire d'un pays, les dynamiques régionales peuvent différer entre elles et les autorités peuvent donc souhaiter analyser les flux touristiques par région géographique. C'est plus particulièrement important pour les pays peu développés, qui ne disposent que de capacités statistiques limitées. Ces pays ont tendance à sélectionner leurs échantillons dans les régions où, d'une façon générale, l'essentiel de l'activité économique (et souvent industrielle) est concentrée, alors que le tourisme peut être implanté ailleurs, par exemple autour d'attractions spécifiques telles les plages ensoleillées, les sites historiques et les magnifiques paysages, et à une certaine distance des centres d'activité économique traditionnelle.

Indicateurs

6.41 Outre les variables habituelles (production, valeur ajoutée, emploi, consommation et investissement), qui sont communes à la plupart des activités économiques, divers autres indicateurs ont été élaborés au fil des ans et sont souvent utilisés pour évaluer les résultats des établissements d'hébergement et de la politique touristique :

- Taux d'occupation des chambres (bruts ou nets);
- Taux d'occupation des places-lits (bruts ou nets);
- Nombre moyen de personnes par chambre;
- Tarif moyen des chambres;
- Recette moyenne par chambre et par nuit;
- Recette moyenne par nuitée;
- Recette (moyenne) par chambre disponible;
- Nombre d'employés par chambre;
- Salaire moyen par employé;
- Recette moyenne par employé.

6.42 Pour utiliser ces indicateurs, il faut se familiariser avec deux unités spécifiques utilisées dans les statistiques de l'hébergement :

Chambres

La chambre est l'unité formée d'une ou de plusieurs pièces constituant une unité locative indivisible dans un établissement d'hébergement. Les chambres peuvent être pour une, deux ou plus de deux personnes, selon qu'elles sont aménagées de façon permanente pour accueillir une, deux ou plus de deux personnes. Les hôtels peuvent « vendre » ou classifier des chambres doubles comme chambres individuelles, en fonction de la demande. Toutefois, une suite dont les pièces ne peuvent pas être louées séparément est considérée comme une seule chambre.

Les chambres sont les unités servant à mesurer la capacité de la plupart des types d'hébergement. Les exceptions sont les terrains de camping, par exemple, où l'unité est l'emplacement, et les appartements indépendants, où l'unité de mesure peut inclure par exemple plusieurs chambres, un salon ou une salle à manger et une salle de bains séparée.

Le nombre de chambres proposées est déterminé par le nombre de chambres disponibles pour les clients pendant la période de référence, y compris les chambres occupées par les clients faisant des séjours de longue durée, mais à l'exclusion de celles qui sont occupées par des employés de l'établissement. Ce nombre peut être supérieur ou inférieur au nombre de chambres existantes; il est généralement inférieur, dans la mesure où les chambres temporairement indisponibles, à cause de la basse saison ou pour des raisons d'entretien, ne sont pas comptées. Il peut arriver, si des dispositions temporaires sont prises pour héberger des clients dans une sorte de bâtiment annexe dont les chambres ne sont habituellement pas disponibles ou incluses dans le registre, que le nombre de chambres proposées à ce moment-là soit supérieur au nombre normal de chambres existantes (en Arabie saoudite, par exemple, des dispositions peuvent être prises avec les propriétaires d'appartements en cas de surréservation dans les hôtels pendant le *hajj*).

Places-lits

Dans un établissement, le nombre de places-lits est déterminé par le nombre de personnes pouvant passer la nuit dans les lits installés dans l'établissement, indépendamment de tout lit supplémentaire pouvant être fourni à la demande d'un client. Le terme « place-lit » s'applique à un lit à une place, les lits à deux places étant généralement comptés comme deux places-lits s'ils sont utilisés pour accueillir deux personnes.

Le nombre de chambres et de places-lits désigne la capacité des établissements en matière d'accueil temporaire de visiteurs.

6.43 Sur la base de ces unités — mesurées chaque mois, comme postulé ici, ou, si le pays le préfère, tous les trimestres, tous les ans ou selon une autre périodicité —, les indicateurs énumérés plus haut sont définis comme suit :

Taux d'occupation des chambres. Cet indicateur correspond au nombre de chambres qui ont été vendues pendant le mois considéré et est exprimé en pourcentage du nombre de chambres disponibles (ou du nombre total de chambres existantes) pendant le même mois. Si toutes les chambres d'un établissement ont été vendues pour chacune des nuits du mois, le taux d'occupation des chambres est de 100 %. Si la moitié seulement ont été vendues, le taux est de 50 %. Un taux d'occupation « brut » prend en compte toutes les chambres existantes déclarées, tandis qu'un taux « net » ne prend en compte que les chambres proposées. Si le taux

net est très utile pour évaluer les résultats d'un fournisseur de services d'hébergement donné, le taux brut est plus utile pour l'étude macroéconomique, car les unités d'hébergement sont généralement caractérisées par le nombre de chambres existantes, en tant qu'indicateur de taille, quel que soit le nombre effectif disponible sur le marché.

Taux d'occupation des places-lits. Cet indicateur se réfère au nombre de places-lits vendues pendant le mois en pourcentage du nombre de places-lits disponibles ou du nombre total actuel de places-lits pendant ce mois. En d'autres termes, c'est les nuitées effectives vendues par rapport à l'offre totale de nuitées (le nombre de lits effectifs ou le nombre de lits proposés). Cet indicateur est analogue aux taux d'occupation des chambres, mais fournit une meilleure indication du niveau global d'occupation d'un établissement. Un taux d'occupation des places-lits très inférieur au taux d'occupation des chambres indique qu'un grand nombre de chambres proposant deux places-lits ou davantage sont vendues à des occupants individuels³⁴. Comme le taux d'occupation des chambres, le taux d'occupation des places-lits peut être calculé en termes bruts ou nets, à des fins différentes, à partir du nombre de places-lits effectivement vendues par rapport au nombre de places-lit existantes (taux brut) ou proposées (taux net).

Nombre moyen de personnes par chambre. Cet indicateur représente le rapport du nombre total de clients séjournant dans l'établissement au nombre de chambres disponibles, sur la base de données agrégées pour chaque nuit de la période de référence. Pour cet indicateur, un chiffre de un signifie qu'en moyenne chacune des chambres de l'établissement est occupée par une personne. Un chiffre de deux signifie qu'en moyenne chaque chambre est occupée par deux personnes. Les hôtels spécialisés dans les voyages d'affaires, qui accueillent davantage de personnes voyageant seules, enregistrent généralement un chiffre inférieur à celui des hôtels de vacances, qui accueillent davantage de familles.

Tarif moyen des chambres. C'est le prix moyen payé par un voyageur pour une chambre pendant la période de référence. Il est calculé en divisant les recettes totales provenant de la vente de chambres pendant la période considérée par le nombre total de chambres occupées pendant cette période. Il s'entend déduction faite de toutes taxes facturées séparément.

Recette moyenne par chambre et par nuit. Cet indicateur prend en considération l'ensemble des recettes d'un établissement. Certaines recettes sont manifestement liées aux chambres, comme les dépenses des clients pour les repas, les boissons, le blanchissage et le téléphone. D'autres recettes ne sont pas liées aux chambres mais doivent en principe être incluses dans le calcul : ce sont, par exemple, les dépenses de restaurant des autres clients (ne logeant pas dans l'établissement), les dépenses liées aux activités du centre de conférences et la location d'espaces aux boutiques dans l'établissement. Cet indicateur est calculé en divisant le produit de l'ensemble des ventes sur la période par le nombre total de chambres occupées, sur la base de données agrégées pour chaque nuit de la période de référence. Il est généralement exprimé dans la devise du pays où se trouve l'établissement d'hébergement. Il peut également être utile, à certaines fins, d'exclure du calcul les recettes non liées aux chambres.

³⁴ Il n'est porté ici aucun jugement de valeur positif ou négatif. Les hôtels décident de la manière de « vendre » des chambres (individuelles ou doubles) en se basant sur la demande, le comportement des consommateurs et les anticipations en matière de prix.

Recette moyenne par nuitée. Cet indicateur se calcule d'une façon analogue à celui du produit moyen par chambre-nuit : le produit de toutes les ventes pendant la période considérée est divisé par le nombre total de lits occupés pendant cette période, sur la base de données agrégées pour chaque nuit de la période de référence. De même, l'exclusion du calcul du produit non lié aux chambres peut présenter un intérêt.

Recette (moyenne) par chambre disponible. Cet indicateur est calculé en divisant le produit total lié aux chambres (activité de base) par le nombre total de chambres-nuits disponibles pendant la période considérée. Cet indicateur présente un intérêt pour les propriétaires d'hôtels, les hôteliers, les promoteurs et les investisseurs. Un autre indicateur analogue peut être obtenu en divisant le produit total (de toutes les activités, à savoir l'activité de base plus, par exemple, le restaurant et le club de remise en forme) par le nombre total de chambres-nuits disponibles pendant cette période.

Nombre d'employés par chambre. C'est un bon indicateur de l'utilisation des ressources humaines dans ce secteur et il est très utile lorsqu'il est calculé à partir de données sur l'hébergement agrégées, généralement groupées par catégorie ou taille d'établissement. Il est calculé en divisant le nombre total d'employés d'un établissement pendant la période considérée par le nombre total de chambres. Si le nombre d'employés varie pendant cette période, les données moyennes doivent être calculées en équivalent plein temps. Ce calcul s'applique également aux indicateurs salaire moyen par employé et recettes par employé.

Salaire moyen par employé. Il s'agit d'un bon indicateur des coûts salariaux directs au sein d'un établissement d'hébergement et, lorsqu'il est calculé à partir de don-

Encadré VI.3

Données sur le tourisme interne émanant des établissements d'hébergement : exemple des Philippines

Avec l'assistance technique de l'Agence japonaise de coopération internationale, le Ministère philippin du tourisme a mis en place un système de statistiques du tourisme local reposant sur les données recueillies auprès des établissements d'hébergement. Ce système mesure le nombre de visiteurs qui passent la nuit en utilisant un moyen d'hébergement commercial, tel qu'il est déclaré par les administrations locales, avec une subdivision en résidents des Philippines et en non-résidents, ces derniers étant classés par pays de résidence. Il fournit également des informations sur le taux d'occupation et l'offre de chambres. Ces statistiques ont été utilisées pour formuler le Plan national de développement du tourisme pour 2011-2015, grâce à une évaluation de la capacité de chaque destination locale d'attirer et d'accueillir des visiteurs internationaux et internes.

La mise en place du système de statistiques du tourisme local a permis d'harmoniser et d'uniformiser la collecte des données entre les administrations locales, ce qui favorise l'intégrité, la comparabilité et la cohérence des données. Elle a également permis au Ministère du tourisme de lancer un programme de renforcement des capacités des administrations locales conçu pour leur faire mieux comprendre l'utilité des statistiques du tourisme en tant qu'outil de planification, de développement de produits, d'investissement et de commercialisation.

Les données recueillies auprès des établissements d'hébergement se rapportent à la demande et à l'offre de tourisme. Des informations sont notamment produites sur le nombre d'établissements d'hébergement, le nombre de chambres, le nombre de chambres occupées, le nombre d'employés, le volume de clients, les nuitées et le taux d'occupation.

On trouvera d'autres renseignements dans *Tourism Statistics Manual for Local Government Units* (Manille, 2007) et dans *Tourism development planning guidebook for local governments units* (Manille, 2012) du Ministère philippin du tourisme et de l'Agence japonaise de coopération internationale.

Source : Philippines, Ministère du tourisme.

nées agrégées, il peut aussi être utile pour un groupe défini d'établissements. Il est construit en divisant le montant des salaires versés pendant la période considérée par le nombre d'employés. Il convient de noter que le revenu du travail moyen par employé peut être plus élevé car les pourboires peuvent représenter une part importante du revenu des employés, en supposant qu'ils n'aient pas été inclus précédemment dans la valeur de la production, la valeur ajoutée et la rémunération des salariés.

Recette moyenne par employé. C'est un indicateur utile aux fins de comparaison avec le salaire moyen par employé; il donne sur les bénéfices réalisés dans le secteur des indications applicables au contexte du déploiement des ressources humaines. Il est calculé en divisant le produit total d'un établissement d'hébergement pendant la période considérée par le nombre d'employés qui y ont travaillé pendant cette période.

6.44 En règle générale, ces indicateurs sont établis à partir d'un échantillon d'établissements, stratifié en fonction des différentes catégories d'établissements (ce qui peut inclure une dimension géographique), avec extrapolation des résultats sur l'univers total par catégorie d'établissements. Pendant le processus d'extrapolation, il faut être vigilant pour éviter des erreurs dues à l'imputation des non-réponses, en particulier si le nombre d'unités de l'échantillon et le taux de réponse sont faibles. Dans les pays où le nombre total d'établissements de ce type est relativement faible, il est recommandé de les inclure tous dans l'enquête; autrement dit, il faut réaliser un recensement complet de ces établissements.

6.45 Les indicateurs mentionnés plus haut peuvent également être établis pour des entreprises. Les mises en garde sont les mêmes. La dimension géographique est généralement perdue lorsque l'unité statistique est l'entreprise. En revanche, les données relatives aux entreprises sont utiles pour comparer les résultats des chaînes hôtelières. En outre, les indicateurs relatifs aux établissements peuvent généralement être calculés dans des délais courts et peuvent servir à répondre à des besoins d'information à court terme. Les indicateurs relatifs aux entreprises, basés essentiellement sur des enquêtes annuelles, font davantage apparaître les mutations structurelles du secteur considéré.

Fréquence

6.46 Comme indiqué précédemment, les pays peuvent souhaiter suivre l'activité des établissements d'hébergement moins fréquemment : ils peuvent préférer une période de référence annuelle ou trimestrielle, par exemple, à la période mensuelle considérée plus haut. Toutefois, comme on l'a vu, le tourisme est généralement une activité fortement saisonnière, de sorte que les données agrégées sur une période de référence relativement longue peuvent ne pas être aussi utiles que des données portant sur une période de référence plus courte (mensuelle, par exemple).

6.47 Pour une enquête annuelle, la gamme des informations recueillies par le questionnaire doit être large, en incluant les données tant monétaires que non monétaires, afin que l'on puisse mesurer correctement les résultats économiques et la part dans l'activité de production globale du pays. Toutefois, il est recommandé de procéder, dans le questionnaire annuel, à une ventilation par mois ou par trimestre des données non monétaires. D'un autre côté, lorsqu'il s'agit d'obtenir des données monétaires plus précises, une enquête annuelle sur les moyens d'hébergement doit être menée en utilisant les entreprises; mais les données non monétaires doivent être obtenues des établissements (unités locales).

6.48 Si l'enquête est menée tous les trois mois ou tous les mois, le questionnaire doit être beaucoup plus ciblé et limité à un petit nombre de variables, telles que celles mentionnées plus haut, qui peuvent également être utiles aux établissements eux-mêmes, pour leur propre gestion. On pourrait même les inciter à participer en les aidant à construire ces

Tableau VI.4
Récapitulation des données sur les hôtels, motels et appartements équipés, 2012 et 2013 : exemple de l'Australie

Établissements (nombre)	Chambres (nombre)	Places-lits (nombre)	Personnes employées (nombre)	Taux d'occupation		Nuitées occupées (milliers)	Taux d'occupation des lits (%)	Clients arrivés (milliers)	Durée moyenne du séjour (jours)	Recette d'hébergement (milliers de dollars)	Recette moyenne par chambre-nuit occupée (dollars)	Recette moyenne par chambre et par nuit disponible (dollars)
				Chambres occupées par nuit (milliers)	des chambres (%)							
Hôtels et centre de villégiature												
2012												
Mars	855	226 490	67 332	5 676,2	72,0	9 014,2	44,3	4 012,2	2,2	1 082 400	190,69	137,33
Juin	850	223 625	67 107	5 376,4	68,4	8 262,8	40,9	3 828,2	2,2	976 175	181,57	124,12
Septembre	851	222 748	67 526	5 802,0	72,4	9 176,8	44,8	4 119,0	2,2	1 085 634	187,11	135,52
Décembre	858	225 070	67 806	5 832,9	72,3	9 233,5	45,1	7 188,1	2,2	1 135 913	194,74	140,84
2013												
Mars	857	225 174	66 761	5 658,3	71,5	9 127,6	45,6	4 129,4	2,2	1 091 676	192,93	138,01
Année achevée en mars 2012	0	0	0	22 290,9	71,0	35 083,9	43,3	15 896,8	2,2	4 118 736	184,59	131,16
Année achevée en mars 2013	0	0	0	22 669,6	71,2	35 800,7	44,1	16 264,6	2,2	4 289 398	189,09	134,62
Motels, petits hôtels et pensions												
2012												
Mars	2 417	240 132	27 171	4 506,6	58,6	7 518,2	34,9	3 920,7	1,9	572 275	126,98	74,35
Juin	2 416	238 309	27 298	4 401,6	57,1	7 129,8	33,1	3 786,3	1,9	551 037	125,19	71,42
Septembre	2 408	236 587	27 691	4 629,9	59,3	7 701,5	35,4	4 048,5	1,9	594 641	128,43	76,10
Décembre	2 409	235 828	27 236	4 578,2	59,0	7 681,7	35,8	4 070,3	1,9	572 275	126,98	75,48
2013												
Mars	2 402	234 216	27 213	4 321,9	57,2	7 346,9	35,3	3 820,4	1,9	559 519	129,46	74,00
Année achevée en mars 2012	0	0	0	18 360,6	59,0	30 446,8	34,8	16 064,4	1,9	2 281 490	124,24	73,36
Année achevée en mars 2013	0	0	0	17 931,6	58,1	29 860,0	34,9	15 725,6	1,9	2 291 345	127,78	74,25
Appartements équipés												
2012												
Mars	973	170 891	15 573	3 476,0	69,1	6 986,4	45,2	2 118,2	3,3	597 318	171,84	118,67
Juin	967	169 417	15 328	3 193,2	64,0	6 277,4	40,8	2 015,5	3,1	538 327	168,58	107,87
Septembre	963	169 060	15 196	3 533,5	70,0	7 091,6	45,6	2 121,8	3,3	611 020	172,92	121,05

	Établissements (nombre)	Chambres (nombre)	Places-lits (nombre)	Personnes employées (nombre)	Taux d'occupation		Taux d'occupation des lits (%)	Clients arrivés (milliers)	Durée moyenne du séjour (jours)	Recette d'hébergement (milliers de dollars)	Recette moyenne par chambre-nuit occupée (dollars)	Recette moyenne par chambre et par nuit disponible (dollars)
					Chambres occupées par nuit (milliers)	Nuitées occupées (milliers)						
Décembre 2013	979	55 679	171 554	15 487	3 611,3	70,7	7 442,9	2 357,9	3,2	634 167	175,61	124,14
Mars	983	56 214	172 445	15 191	3 449,7	68,4	7 106,7	2 246,0	3,2	610 092	176,86	121,00
Année achevée en mars 2012	0	0	0	0	13 657,6	68,1	27 431,5	8 504,2	3,2	2 305 795	168,71	114,92
Année achevée en mars 2013	0	0	0	0	13 787,7	68,3	27 918,6	8 741,1	3,2	2 393 606	173,49	118,51
Hôtels, motels et appartements équipés												
2012												
Mars	4 245	228 570	637 513	110 076	13 658,8	66,3	23 518,8	10 051,0	2,3	2 251 994	164,87	109,26
Juin	4 233	227 168	631 351	109 733	12 971,3	63,1	21 669,9	9 630,0	2,3	2 065 540	159,24	100,41
Septembre	4 222	227 015	628 395	110 413	13 965,4	66,9	23 969,9	10 289,3	2,3	2 291 294	164,07	109,78
Décembre 2013	4 246	229 263	632 452	110 529	14 022,5	67,0	24 358,2	10 616,3	2,3	2 356 229	168,03	112,52
Mars	4 242	229 734	631 835	109 165	13 429,8	65,5	23 581,2	10 195,9	2,3	2 261 287	168,38	110,23
Année achevée en mars 2012	0	0	0	0	54 309,0	65,8	92 962,1	40 465,4	2,3	8 706 020	160,20	105,45
Année achevée en mars 2013	0	0	0	0	54 388,9	65,6	93 579,2	40 731,4	2,3	8 974 349	164,93	108,24

indicateurs et en leur communiquant des informations sur les résultats obtenus par les autres établissements de leur catégorie ou région, tout en respectant naturellement les obligations liées à la confidentialité.

6.49 L'utilisation mensuelle, trimestrielle, voire annuelle de ces indicateurs fournit des informations utiles sur les résultats de l'industrie de l'« hébergement des visiteurs ». De plus, le taux brut d'occupation des places-lits, appliqué au nombre total de places-lits existantes, fournit une indication du nombre de séjours d'une nuit par les visiteurs dans ces établissements d'hébergement, qui peut ensuite être comparé aux statistiques correspondantes liées à la demande qui sont recueillies par des enquêtes auprès des visiteurs ou des ménages (voir chapitre III, sections C.2.2.2, D1 et D.2). Le nombre de clients et de nuitées peut également être ventilé selon le pays de résidence et les autres caractéristiques des clients.

B.2.1.2 Prestataires informels ou petits prestataires

6.50 Comme indiqué plus haut, il existe différents moyens de mesurer l'activité des prestataires de services d'hébergement commercial qui n'atteignent pas le seuil de capacité nécessaire pour que leur activité d'hébergement puisse être incluse dans le champ convenu, en utilisant soit une procédure d'attribution de licences dont le champ d'application s'étend aux prestataires informels ou occasionnels, soit une organisation représentant l'ensemble ou une proportion pertinente des prestataires (par exemple une association représentative de l'industrie de l'hébergement). Cela étant, une organisation de ce type peut ne pas exister.

6.51 Lorsqu'une telle organisation existe, il doit être possible d'obtenir sa coopération, au moins sur une base annuelle, ou sur la base de saisons spécifiques prédéfinies, pour ce qui est de déclarer le nombre de ces unités et d'organiser des enquêtes simples destinées à recueillir des chiffres généraux sur l'occupation et le produit. Il peut être plus difficile d'établir le nombre de personnes séjournant chez ces prestataires, nombre qui peut ne guère présenter d'intérêt pour les prestataires eux-mêmes, en particulier dans le cas des appartements ou des villas. Certaines organisations de ce type peuvent être en mesure de fournir des informations agrégées pertinentes recueillies auprès de leurs membres.

6.52 S'il n'existe pas de système d'attribution de licences ou de régime d'organisation efficace, ou dans le cas d'exploitants fonctionnant en dehors de régimes de ce type, il est très difficile d'identifier ces exploitants et de mesurer leur performance, et ce problème ne peut être réglé que dans le cadre d'enquêtes auprès des ménages ou de recensements de la population et des logements (voir également paragraphe 6.28). Si une enquête est utilisée, son champ doit être suffisamment large pour que l'on puisse obtenir des mesures statistiquement significatives; on peut à cette fin élaborer un module spécial pour les régions dont on sait qu'elles abritent un nombre significatif d'unités d'hébergement de ce type. Toutefois, ces enquêtes ou recensements ne porteront que sur les visiteurs internes et aboutiront généralement à un sous-dénombrement des clients de ces unités d'hébergement si parmi ces clients se trouvent des visiteurs qui sont des résidents d'autres pays.

B.2.2 Prestataires de services d'hébergement commercial classés sous « Activités immobilières »

6.53 Les services d'hébergement commercial classés sous « Activités immobilières » (division 68 de la CITI) englobent différents types de produits et de prestataires, notamment la location à long terme de maisons situées à proximité de sites touristiques par des visiteurs qui ne les utilisent que pour une courte période.

Encadré VI.4**Estimation de l'importance de l'hébergement dans la famille ou chez des amis : exemple de la Roumanie**

En Roumanie, la forme d'hébergement de loin la plus répandue parmi les visiteurs, résidents ou non résidents, consiste à séjourner dans la famille ou chez des amis. Selon les chiffres correspondant au premier semestre de 2009, les séjours dans la famille et chez des amis ont représenté 58 % des moyens d'hébergement d'invités non résidents et plus de 80 % de leurs séjours d'une nuit. Il a également été proposé de mener une enquête auprès des ménages pour mesurer le nombre de voyages de moins de 24 heures faits par les résidents et la prestation de services aux ménages non résidents. Une enquête pilote a été menée en ce sens en 2009.

Source : Roumanie, Institut national de statistique et Institut national pour le développement de la recherche dans le domaine du tourisme.

6.54 En outre, les propriétaires de maisons situées dans des lieux présentant un intérêt pour les visiteurs (par exemple le bord de mer, la montagne et les lieux à la mode) peuvent avoir recours à des intermédiaires pour louer leur bien. D'un autre côté, certains d'entre eux agissent en leur nom propre (opérations entre pairs), possibilité facilitée par Internet.

B.2.3 Prestataires de services d'hébergement non commercial gratuit : visiteurs séjournant chez des amis ou parents et opérations de troc

6.55 Comme il a été expliqué plus haut (voir paragraphes 6.30 et 6.31), ces opérations ne sont pas mesurées, car elles n'ajoutent aucune production de services à l'économie. Par souci de cohérence et de concordance entre les statistiques de la demande et celles de l'offre, et afin de brosser un tableau complet de l'hébergement touristique, le nombre de séjours et de nuitées peut être estimé sous l'angle de l'offre au moyen d'une enquête auprès des ménages permettant de mesurer les séjours d'une nuit passés chez des parents ou amis et les échanges de nuitées.

6.56 Il s'ensuit que les enquêtes spécifiques auprès des ménages résidents conçues pour mesurer leur activité touristique en tant que visiteurs (comme indiqué aux chapitres III et IV) doivent également recueillir des informations sur leur activité en tant que prestataires de services à but lucratif (programmes de maisons d'hôtes, par exemple) ou de services d'hébergement gratuit. Si ces prestataires de services d'hébergement sont identifiés comme des prestataires à but lucratif, ils doivent être reclassés sous « Prestataires de services d'hébergement commercial ».

B.2.4 Prestataires de services d'hébergement non commercial pour usage final propre : résidences de vacances occupées par leur propriétaire et logements en multipropriété

6.57 En ce qui concerne la « classique » résidence de vacances occupée par son propriétaire, la première chose à faire pour un pays est d'identifier les logements utilisés à cette fin, tâche qui incombe aux responsables de l'établissement des statistiques du tourisme. Il faut ensuite associer à ces logements un loyer annuel imputé qui représente la valeur du service, cette valeur étant une estimation d'un produit touristique. Cette tâche incombe aux spécialistes de la comptabilité nationale lorsqu'ils élaborent un CST. La publication de l'ONU qui formule des recommandations concernant les recensements des logements indique comment les pays doivent identifier les logements non destinés à être habités en permanence (voir encadré VI.5).

Encadré VI.5

Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements

3. Statut d'occupation (sujet fondamental)

Tableau recommandé : H.4-R

2.463. Il y a lieu de recueillir des renseignements au sujet de chaque logement classique pour déterminer s'il est occupé ou vide au moment du recensement. Les raisons de l'inoccupation (logement à louer, à vendre, etc.) doivent être indiquées lorsqu'il s'agit d'une unité destinée à être habitée en permanence mais qui se trouve vacante. Le statut d'occupation s'applique seulement aux logements classiques, car tous les autres types de locaux à usage d'habitation doivent par définition être occupés pour pouvoir être inclus dans le recensement.

Sujets à étudier dans les recensements des logements

2.464. Le dénombrement des logements classiques inoccupés risque de poser des problèmes ardu, mais un décompte total doit être fait à des fins de contrôle. La raison de l'inoccupation est souvent indiquée par les écriteaux « à vendre » ou « à louer » apposés sur le logement. Il peut être impossible, dans le cas d'unités inoccupées, d'étudier tous les sujets retenus pour le recensement, mais on doit néanmoins recueillir le plus possible de renseignements, notamment pour savoir si ces locaux sont inoccupés de façon saisonnière ou non.

2.465. Les unités vacantes conçues pour être occupées de façon saisonnière peuvent représenter une forte proportion du parc de logements dans les zones de villégiature et dans les zones où une main-d'œuvre importante est employée saisonnièrement. Il peut être nécessaire de les classer à part pour interpréter correctement le taux global de vacance et pour évaluer la situation du logement dans la zone considérée. Les habitations vacantes peuvent être classées aussi selon le type d'occupation pour lequel elles sont conçues, par exemple comme « maison de vacances », « logement pour travailleurs saisonniers », etc.

2.466. La question de savoir si les locaux à usage d'habitation dont les occupants sont temporairement présents ou temporairement absents doivent être classés comme occupés ou inoccupés sera résolue différemment selon qu'on effectue un recensement de la population *de jure* ou un recensement de la population *de facto*. Dans les deux cas, il semble utile de déterminer autant que possible quels sont les logements classiques qui sont utilisés comme résidences secondaires. Cela est particulièrement important si la résidence secondaire a des caractéristiques très différentes de la résidence principale, comme c'est le cas par exemple quand des ménages d'agriculteurs quittent leur domicile permanent dans un village pour aller s'installer à certaines saisons de l'année dans des locaux rudimentaires sur des exploitations agricoles. La classification recommandée pour l'occupation des logements classiques est la suivante :

1. Occupé
2. Inoccupé
 - 2.1 Inoccupé de façon saisonnière
 - 2.1.1 Habitation de vacances
 - 2.1.2 Logement de travailleurs saisonniers
 - 2.1.3 Autre
 - 2.2 Inoccupé pour des raisons autres que saisonnières
 - 2.2.1 Résidence secondaire
 - 2.2.2 À louer
 - 2.2.3 À vendre
 - 2.2.4 À démolir
 - 2.2.5 Autre

Source : Nations Unies (2008c).

6.58 À partir des chiffres calculés pour l'année de recensement, généralement disponibles avec une ventilation géographique détaillée, il est possible d'estimer le nombre de ces logements pour l'année en cours. L'OMT a élaboré certaines propositions supplémentaires concernant l'utilisation de différents types de sources — recensements, enquêtes et don-

Encadré VI.6**Unités inoccupées : exemple de l'Australie**

Le sujet des unités inoccupées constitue une question de politique générale pour certaines régions d'Australie qui sont des centres touristiques majeurs le week-end (Byron Bay, par exemple). Pendant la semaine (la nuit du recensement tombe en principe un mercredi), ces centres sont nettement moins peuplés. Lorsque le financement est basé sur l'effectif de la population, l'infrastructure de ces centres reste insuffisante pour accueillir l'afflux de touristes.

Source : Bureau de statistique australien.

Encadré VI.7**Estimation des loyers des résidences de vacances**

En comptabilité nationale, la méthode traditionnellement utilisée pour évaluer les services produits par les propriétaires occupant leur logement est l'autoévaluation, qui consiste à inviter les propriétaires à estimer le loyer potentiel de leur propriété. Le principal inconvénient de cette méthode tient au caractère largement subjectif de l'estimation, qui conduit à des incertitudes considérables en raison des surestimations ou des sous-estimations, en fonction des circonstances. C'est pour cette raison, et compte tenu du nombre élevé et croissant de propriétaires-occupants dans certains pays européens, qu'Eurostat a adopté ce que l'on appelle la « méthode de stratification » comme étant la meilleure approche.

La méthode de stratification utilise des informations relatives aux loyers effectifs de logements loués pour établir une estimation de la valeur locative du parc de logements. Le principe général est le suivant : imputer à un certain bien immobilier occupé par son propriétaire une valeur locative équivalant au loyer qui serait payé pour un bien similaire sur le marché locatif.

La méthode est fondée sur deux types d'éléments :

- Une catégorisation ou répartition du parc de logements en différentes strates, ou types de logements;
- Des informations sur les loyers effectifs payés dans chaque strate.

Une stratification du parc de logements est nécessaire pour obtenir une estimation fiable et intégrer de manière appropriée les écarts de prix relatifs. Le loyer effectif moyen par strate est ensuite appliqué à tous les logements de chaque strate.

Source : Organisation mondiale du tourisme (2010b).

nées administratives — pour déterminer le nombre et les caractéristiques des résidences de vacances et identifier celles dont des non-résidents sont propriétaires.

6.59 Comme indiqué précédemment, une fois que le nombre de résidences de vacances utilisées par leurs propriétaires a été établi, le loyer associé peut être estimé à l'aide de la méthode recommandée dans le SCN 2008. Toutes les autres résidences de vacances, qu'elles soient situées dans le pays de résidence du visiteur ou dans un autre pays, doivent faire l'objet du même traitement.

6.60 Les logements en multipropriété constituent un cas légèrement différent : le « propriétaire » d'un logement de ce type a le droit d'utiliser une unité d'hébergement (unique ou faisant partie d'une famille d'unités de ce type) pour une période de temps limitée (généralement une semaine ou des multiples d'une semaine) chaque année (ou selon une autre fréquence fixée) pendant un nombre d'années donné (10, 20 ou davantage) ou indéfini. Ce droit peut être conféré par un acte ou par tout autre type de contrat, auquel cas, le plus souvent, le contrat ne confère pas la propriété d'un actif corporel.

6.61 Le terme « logement en multipropriété » recouvre un ensemble d'arrangements, allant du paiement anticipé de vacances futures à des mécanismes d'investissements immo-

Encadré VI.8**Estimation des services de multipropriété et de résidences de vacances : exemple de l'Égypte**

Deux enquêtes ont été menées avec le concours du département « multipropriété » du Ministère égyptien du tourisme, dont l'une portait sur les villages touristiques proposant des unités en multipropriété pour étudier la valeur moyenne du loyer imputé et la durée d'occupation en jours, et l'autre sur un échantillon de sociétés de gestion de logements en multipropriété pour obtenir des informations sur les droits annuels payés par les bénéficiaires pour l'utilisation des services relatifs à la multipropriété (linge de maison, nettoyage, etc.).

En ce qui concerne les résidences de vacances et les appartements loués meublés, l'enquête de l'Agence centrale pour la mobilisation publique et les statistiques sur les revenus, les dépenses et la consommation des ménages a permis de calculer le nombre d'unités de chaque type, la durée d'utilisation et le loyer moyen.

Source : Ministère égyptien du tourisme (2011).

biliers qui varient d'un pays à l'autre et sont fortement tributaires du cadre juridique et fiscal en vigueur.

6.62 Schématiquement, on peut dire qu'il existe trois principaux types de mécanismes : *a)* propriété acquise par acte officiel; *b)* type de propriété « droit d'utilisation »; et *c)* système d'adhésion, soumis à des conditions à peu près identiques dont un versement initial et des droits annuels, notamment : *i)* droits de gestion annuels; *ii)* frais d'entretien annuels; *iii)* taxes foncières; *iv)* assurance; et *v)* droits occasionnels (contributions spéciales) au titre des grosses réparations et de la rénovation du bien.

6.63 Il est plus facile de déterminer le nombre d'unités en multipropriété que celui des résidences de vacances, car les entités spécialisées qui sont généralement chargées de gérer la location de ces logements sont en mesure d'indiquer le nombre d'unités payées qui ont été effectivement louées.

C. Prestataires de services de restauration et de consommation de boissons

6.64 Les repas et les boissons peuvent être des postes de consommation importants pour les visiteurs. De fait, de nombreux pays s'occupent de plus en plus de promouvoir le tourisme gastronomique, l'œnotourisme et d'autres produits touristiques basés sur les cuisines locales. Même en l'absence de ces produits touristiques, les visiteurs, en particulier ceux qui passent la nuit, considèrent souvent la consommation de produits alimentaires et/ou de boissons comme une dimension importante de leur séjour.

6.65 Dans la CITI, l'offre de produits alimentaires et de boissons est incluse dans les classes 5610 (« Activités de restaurants et de services de restauration mobiles »), 5629 (« Autres activités de services de restauration ») et 5630 (« Activités de consommation de boissons »). Toutefois, d'autres industries peuvent jouer un rôle très significatif en ce qui concerne l'offre de produits alimentaires et/ou de boissons. On en a un exemple important avec les hôtels et autres prestataires de services d'hébergement analogues, pour lesquels cette offre peut être une activité très importante, même s'il s'agit d'une activité secondaire. Les enquêtes menées auprès des établissements d'hébergement (et autres établissements pertinents) doivent identifier l'activité économique de ces entreprises qui est liée à l'offre de produits alimentaires et de boissons. Ces informations sont importantes pour élaborer un CST.

6.66 Il importe également de noter que certains prestataires de services de restauration et de consommation de boissons ne sont pas inclus dans les catégories de la CITI mentionnées plus haut, notamment les cantines d'usine (qui ont peu de chances de servir des repas à des visiteurs) et les supermarchés vendant des plats cuisinés, qui peuvent proposer des repas aux visiteurs. Naturellement, les grossistes en alimentation ne sauraient y figurer, puisqu'ils ne fournissent pas directement des services aux visiteurs.

6.67 La fourniture de repas et de boissons par la famille ou des amis dans une maison privée ou ailleurs (lors d'un pique-nique, par exemple) est également exclue de toute analyse économique des services de restauration et de consommation de boissons.

6.68 Il n'existe pas de classification internationale type des prestataires de services de restauration et de consommation de boissons. Les pays peuvent mettre en place leur propre système de classification adapté aux types de prestataires dans ce domaine. Par exemple, dans certains pays, les petits kiosques ambulants ou salons de thé sont de très importants prestataires de services de ce type, tandis que dans d'autres ils n'occupent pas une place importante ou n'existent pas.

6.69 Les enquêtes destinées à recueillir des données sur les prestataires de services de restauration et de consommation de boissons relevant du secteur structuré, tels que les restaurants, les bars et les hôtels, peuvent s'appuyer sur les registres des entreprises, généralement tenus par les bureaux nationaux de statistique, qu'il est possible de combiner avec les listes de membres des associations industrielles ou les listes d'organismes chargés de l'attribution des licences. Il peut être plus difficile d'identifier les prestataires relevant du secteur non structuré, comme les familles qui gèrent un kiosque ambulant, et d'obtenir d'eux des données. Toutefois, dans les pays où leur présence est significative, il est très important d'étudier toutes les sources potentielles, publiques et privées. Cela étant, la qualité des données obtenues de ces entreprises moins structurées, une fois qu'elles ont été identifiées et interrogées, peut être sujette à caution. Dans certains cas, ces exploitants peuvent ne pas disposer de données de bonne qualité et, dans d'autres, peuvent être réticents à l'idée de fournir leurs données à un organisme public, éventuellement parce qu'ils craignent d'avoir à payer des impôts. En dernier ressort, il peut être nécessaire de se contenter d'estimer la valeur des produits alimentaires et des boissons fournis par ces prestataires, en utilisant des estimations du nombre de ces derniers, la valeur de leurs ventes et la proportion de leurs clients qui sont des visiteurs.

6.70 Ces prestataires amènent à se poser une autre question importante, qui est celle de savoir si leur activité doit être considérée comme faisant partie du secteur du commerce de détail ou du secteur de la restauration. On peut y répondre en se demandant si les repas ont été préparés par l'entreprise qui les vend, auquel cas le prestataire relève du secteur de la restauration, ou par l'entreprise qui les produit, auquel cas le prestataire relève du secteur du commerce de détail.

6.71 Les données nécessaires sont celles qui sont normalement recueillies pour toutes les industries aux fins de l'établissement des comptes nationaux, y compris le CST, le plus souvent par le Bureau national de statistique. On se reportera à ce sujet au paragraphe 6.6. Toutefois, dans certains pays, des données supplémentaires sur l'activité, analogues à celles qui sont recueillies pour les établissements d'hébergement, peuvent être nécessaires.

6.72 Pour les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* (paragraphe 6.40), les indicateurs non monétaires ci-après associés aux types de prestataires relevant du secteur structuré peuvent être utiles :

Pour les restaurants avec places assises :

- Nombre total de clients pouvant être accueillis par service;
- Nombre de tables;

Encadré VI.9**Services de restauration et de consommation de boissons : exemple d'Oman**

Dans une expérience conduite en Oman, il a été demandé à des restaurants et à d'autres prestataires de services de restauration et de consommation de boissons relevant du secteur structuré d'estimer la proportion de leur clients non résidents dans la région. Après pondération, ces données, une fois révisées et soumises à examen, ont fourni une première estimation, peu différente du résultat final, basée sur la comparaison de l'offre et de la demande.

Source : Centre national des statistiques et de l'information d'Oman.

- Nombre de places;
- Nombre de repas pouvant être servis quotidiennement;
- Nombre de repas effectivement servis.

Pour les comptoirs de commandes à emporter :

- Nombre de repas pouvant être servis quotidiennement (selon le type de nourriture);
- Nombre de repas effectivement servis.

Pour les bars et les boîtes de nuit :

- Nombre de clients;
- Nombre de boissons effectivement servies.

6.73 D'autres indicateurs non monétaires utiles sont le nombre d'employés, ventilé par profession, et le nombre d'établissements, ventilé par lieu et par taille. Ces données peuvent être obtenues en insérant des questions supplémentaires dans les enquêtes classiques sur l'activité économique ou en menant une enquête par sondage distincte auprès de ces établissements qui portera uniquement sur ces éléments de données.

6.74 Les services de restauration et de consommation de boissons sont considérés comme des produits caractéristiques du tourisme comparables à l'échelon international, mais il ne faut pas oublier que, dans ce cas, à la différence des services d'hébergement, une part importante de l'offre est consommée par des non-visiteurs. De plus, cette part peut varier dans des proportions considérables, selon le lieu (par exemple entre les régions régulièrement visitées et celles qui le sont rarement), le type de produits alimentaires proposé et la qualité du service.

6.75 En conséquence, il faut pouvoir estimer d'une manière ou d'une autre la part de l'offre totale de services de restauration et de consommation de boissons qui est consommée par des visiteurs.

D. Prestataires de services de transport

6.76 Le transport est une composante extrêmement importante du tourisme. Par définition, le mouvement entre un lieu (l'environnement habituel) et un autre (en dehors de l'environnement habituel) est un critère nécessaire à l'identification d'une activité touristique. La plupart des activités de transport pratiquées par des visiteurs sont assurées par des entreprises de transport ou des entreprises liées au transport, mais pas toutes : le visiteur peut voyager par ses propres moyens ou en utilisant un moyen de transport privé fourni par des amis ou des parents (automobile/bicyclette, avion ou bateau, par exemple). Il peut même arriver que le visiteur rejoigne sa destination à pied (cas non courant) ou s'y rende à cheval ou à l'aide d'un autre moyen non mécanisé.

6.77 Les industries de la CITI qui sont pertinentes pour la fourniture de services de transport aux visiteurs sont incluses dans les classes 4911 (« Transport de voyageurs par chemin de fer interurbain »), 4922 (« Autres transports terrestres de voyageurs »), 5011 (« Transports maritimes et côtiers de voyageurs »), 5021 (« Transport de voyageurs par voies navigables intérieures »), 5110 (« Transport aérien de voyageurs ») et 7710 (« Location de véhicules automobiles »). Les autres catégories de la CITI relatives à l'industrie des transports ne sont pas concernées ici car elles se rapportent au transport de marchandises.

6.78 Il importe de bien faire la distinction entre le transport vers une destination ou en provenance de cette destination, et le transport à l'intérieur d'une destination donnée. Ces deux types de transport présentent des caractéristiques très différentes et sont considérés de façon différente dans le contexte de l'analyse du tourisme. Dans le cas du transport vers une destination ou en provenance de cette destination, il importe d'établir la résidence du prestataire de transport. Cela a une incidence sur la manière de traiter les dépenses afférentes à ce transport. Les dépenses peuvent être incluses dans le tourisme interne, récepteur ou émetteur, voire éventuellement en être complètement exclues. Quant au transport à l'intérieur d'une destination donnée, il ne soulève aucun problème, dans la mesure où les prestataires de ce type de service de transport sont généralement résidents dans l'économie de référence, quoiqu'il y a de plus en plus d'occurrences où ce n'est pas le cas.

6.79 Il convient de noter que la classe 4911 (« Transport de voyageurs par chemin de fer interurbain ») n'inclut que les voyages longue distance. Elle peut englober le transport international ou national, ce qui implique que les visiteurs se déplacent vers une destination ou en provenance de cette destination, voire d'une destination à une autre. Toutefois, les autres catégories de la CITI énumérées au paragraphe 6.76 peuvent englober les voyages faits sur une distance longue ou courte, à savoir les déplacements vers une destination ou en provenance de cette destination, et à l'intérieur de cette destination. Le lecteur est invité à se reporter à la CITI Rev.4 pour des descriptions détaillées des types de transport inclus dans ces catégories.

6.80 Certaines formes de transport peuvent être assurées par des entreprises à titre d'activité secondaire, mais cela n'est guère répandu dans la plupart des pays. Plus significative est l'inclusion du transport dans des forfaits; c'est d'ailleurs souvent la principale composante de certains de ces forfaits. Les enquêtes sur les dépenses des visiteurs doivent viser à identifier la composante transport, entre autres composantes, des forfaits, encore que cela puisse être difficile et requérir une estimation ou une modélisation.

6.81 Dans de nombreux pays, les prestataires de transport peuvent être relativement peu nombreux, s'agissant en particulier du transport longue distance. L'activité de transport commercial est principalement assurée par des entreprises qui sont faciles à identifier et sont répertoriées dans le registre des entreprises du pays considéré. Pour le transport longue distance, la composante non structurée est relativement réduite. Toutefois, pour le transport courte distance, comme le transport intra-urbain, le transport public peut être dominé par un très grand nombre de petits exploitants. Certains d'entre eux peuvent n'utiliser qu'un seul véhicule et leur entreprise peut être familiale. Dans certains pays, ils sont soumis à une réglementation stricte et sont relativement faciles à identifier à des fins d'enquête à l'aide des registres officiels. Toutefois, dans d'autres pays, la réglementation peut être déficiente et ces entreprises peuvent fonctionner dans ce que l'on peut considérer comme un secteur non structuré. Dans ce cas, il faut estimer leur activité sur la base d'estimations du nombre total de véhicules, le nombre total de passagers transportés et la proportion de visiteurs parmi ces passagers.

6.82 Un nombre relativement réduit de prestataires de transport, les compagnies aériennes par exemple, peut parfois créer des difficultés sur le plan de la confidentialité des données. Lorsque, par exemple, il n'existe que deux ou trois prestataires de services de

transport aérien, les entreprises concernées peuvent être peu disposées à fournir des données de peur que la publication des résultats ne permette d'identifier les chiffres, même dans les cas où les résultats ne sont publiés que sous forme agrégée. Dans ces circonstances, il peut y avoir lieu de combiner, avant la publication, les données concernant différents modes de transport, par exemple le transport aérien et les transports terrestres. Même si elle peut réduire la valeur des données, cette approche peut être nécessaire.

6.83 Comme indiqué aux paragraphes 6.6 et 6.70, les données nécessaires sont celles qui sont normalement recueillies, généralement par le Bureau national de statistique, pour toutes les industries aux fins de l'établissement des comptes nationaux, y compris du CST. Cela étant, dans certains pays, des données supplémentaires sur l'activité, analogues à celle qui sont recueillies pour les établissements d'hébergement et de prestation de services de restauration et/ou de consommation de boissons, peuvent être requises, par exemple sur le nombre de véhicules et l'utilisation des capacités de transport, le nombre de passagers transportés et le nombre de véhicules loués et la durée de la location. Ces éléments de données sont décrits comme suit dans les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* (voir paragraphe 6.45) :

- Transport public longue distance :
 - Nombre de véhicules de transport par route ou d'aéronefs ou de bateaux pour le transport aérien et par eau;
 - Nombre de places disponibles;
 - Nombre de voyageurs transportés;
 - Utilisation des capacités de transport;
 - Nombre de voyageurs par kilomètre parcourus;
- Location de véhicules :
 - Nombre de véhicules (automobiles, camionnettes, caravanes, bateaux, yachts, etc.) disponibles à la location sans opérateur;
 - Nombre de véhicules par jour disponibles à la location au cours d'une période donnée (mois, années);
 - Nombre de véhicules par jour effectivement loués.

6.84 Ces données peuvent être recueillies en insérant des questions supplémentaires dans les enquêtes classiques sur l'activité économique ou en menant une enquête par sondage distincte auprès de ces établissements qui portera uniquement sur ces éléments de données.

6.85 Étant donné que la mesure de l'offre de services de transport faite aux visiteurs requiert une étude spécifique et distincte de chaque mode de transport, on trouvera ci-après un examen plus détaillé des différents modes de transport.

D.1 Transport aérien de voyageurs

6.86 Les compagnies assurant des services de transport aérien sont en général relativement importantes et bien organisées et font l'objet d'un contrôle spécifique des autorités publiques. En règle générale, l'exploitation des vols intérieurs et celle des vols internationaux sont enregistrées séparément.

6.87 Le fait que les compagnies aériennes assurent souvent des services de transport de passagers et de transport de fret soulève une difficulté pour les statistiques du tourisme. Les deux types de services peuvent même être assurés sur le même vol. Il n'est donc pas facile de séparer le transport de passagers et le transport de fret. Cette tâche n'en reste pas moins nécessaire si l'on veut atteindre un objectif supplémentaire de l'analyse statistique, qui est de fournir une bonne estimation de la valeur ajoutée de l'industrie touristique.

6.88 Un service de transport aérien de voyageurs peut également être fourni au public par des unités relevant d'autres secteurs industriels, encore que cela s'applique en général aux vols affrétés. Par exemple, les voyagistes peuvent exploiter leur propre flotte d'avions affrétés au sein d'une même entreprise. Ces voyagistes doivent être inclus au moment de la collecte d'informations, car ils fournissent un service exclusivement aux visiteurs.

6.89 De leur côté, les grandes entreprises peuvent posséder leur propre flotte d'avions privés, que leurs cadres peuvent utiliser pour faire des voyages de tourisme. En pareil cas, comme pour les services d'hébergement, une dépense touristique doit être imputée.

6.90 Comme on l'a indiqué à propos de la mesure des dépenses du tourisme récepteur et émetteur, la pratique du système interligne et du partage des codes de vol ne permet pas d'obtenir certaines des informations nécessaires sur les dépenses afférentes aux services de transport aérien assurés par les compagnies aériennes internationales auprès du visiteur, c'est-à-dire du côté de la demande, ce qui rend nécessaire de l'estimer en utilisant des informations se rapportant à l'offre (voir paragraphes 4.25 à 4.32).

6.91 Comme on l'a vu, cette question ne concerne pas que les statistiques du tourisme. Le même traitement s'impose dans l'établissement des comptes nationaux (ressources et emplois du produit correspondant au transport aérien de voyageurs) et dans celui du poste du transport de voyageurs de la balance des paiements. Une solution unique doit être recherchée et les différentes équipes de compilation doivent en discuter.

6.92 Les compagnies aériennes elles-mêmes ou l'administration nationale qui assure le contrôle des aéroports doivent être en mesure de fournir des informations sur les mouvements de voyageurs dans un cadre pays d'origine/destination. Néanmoins, certaines précautions doivent être prises pour faire en sorte que les transferts de voyageurs soient dûment pris en considération. C'est tout particulièrement important dans le cas des aéroports qui remplissent une fonction de hub, car les voyageurs peuvent y atterrir sur un vol intérieur ou international, mais être en fait en transit avant leur transport vers leur destination finale dans un autre pays ou dans un autre lieu du pays où ils ont atterri.

D.2 Transport de voyageurs par chemin de fer (à l'exception des excursions)

6.93 Le transport de voyageurs par chemin de fer présente quelques caractéristiques analogues à celles du transport aérien de voyageurs. Les services sont souvent assurés par une seule compagnie ou par un très petit nombre de compagnies, qui assurent également le transport de fret, encore que généralement pas dans le même train. Le transport par chemin de fer peut, davantage que le transport aérien, être utilisé sur une grande échelle pour assurer les déplacements de personnes dans leur environnement habituel, ce qui rend nécessaire de séparer, chaque fois que cela est possible, le transport par chemin de fer longue distance (dans lequel les mouvements dans l'environnement habituel ne sont guère fréquents) du transport par chemin de fer à courte distance ou de banlieue, principalement utilisé pour les allers et retours entre le domicile et le lieu de travail ou d'études.

6.94 En ce qui concerne le transport international, on observe également que des sociétés transnationales fournissent fréquemment des services de transport entre différents pays. Dans ces cas, il convient d'appliquer les recommandations de la balance des paiements, là encore dans le cadre d'une collaboration avec les responsables de l'établissement de la balance des paiements et des comptes nationaux.

6.95 Étant donné que les compagnies ferroviaires réalisent souvent des études de marché à l'aide d'enquêtes par sondage auprès de leurs clients, il serait intéressant de collaborer avec elles, sous une forme ou sous une autre, afin de déterminer l'importance relative des

trajets entre le domicile et le travail et ceux des clients réguliers afin de déterminer la part du tourisme sur l'ensemble du réseau ou, mieux encore, sur certains de ses segments.

6.96 Les indicateurs non monétaires peuvent inclure le nombre de voyageurs transportés entre des destinations internes, ainsi que le nombre de voyageurs-kilomètre. Pour les destinations et origines internationales, le même type d'informations peut être produit.

D.3 Transport de voyageurs par eau (à l'exception des excursions)

6.97 La situation locale influe considérablement sur les modalités du transport de voyageurs par eau. Les prestataires peuvent être de grandes compagnies bien organisées, proposant des services de transbordement entre pays ou d'un lieu à l'autre, en mer, sur les fleuves et rivières ou les lacs, ou de petits transporteurs individuels relevant du secteur non structuré et assurant généralement un service de transport courte distance. Le transport peut également permettre de faire un voyage dont le but est le voyage lui-même, comme dans le cas de la navigation de plaisance et des croisières, qui sont également praticables sur les fleuves et rivières, les lacs ou en mer, dans les limites du territoire national ou dans le cadre d'un circuit international.

6.98 Dans le cas des grandes compagnies bien organisées qui se concentrent exclusivement sur le transport d'un port à un autre (et non sur les croisières), il doit être relativement simple de recueillir des informations sur les voyageurs transportés entre les différents ports. Dans le cas des ferries, il peut également être nécessaire d'inclure des informations sur les véhicules transportés, car dans le cas, par exemple, des véhicules utilisés par les visiteurs, les dépenses afférentes aux ferries, y compris au transport du véhicule, doivent être incluses dans les dépenses touristiques.

6.99 Dans ces cas, le calcul de la part du tourisme peut présenter un intérêt. Les compagnies mentionnées plus haut peuvent permettre de l'estimer en fournissant les informations pertinentes.

6.100 En ce qui concerne les compagnies spécialisées dans l'organisation des croisières, le fait qu'elles fournissent leurs services dans les limites ou en dehors du pays de référence importe peu. Le service fourni n'est pas à proprement parler un service de transport, mais plutôt une combinaison de services, autrement dit un « forfait » regroupant différents produits, à savoir le transport, l'hébergement, les services de restauration et des services récréatifs. Le transport peut être considéré comme important, puisque les croisiéristes peuvent faire escale dans des lieux intéressants à visiter; toutefois, on ne peut pas associer un revenu spécial à ce produit, car il ne peut pas être séparé des autres produits avec lesquels il a été combiné.

6.101 Dans le cas de la navigation de plaisance, la vente d'un service est imputée pour la location d'un yacht ou pour les services d'un pilote. De plus, l'utilisation de mouillages dans les grands ports génère habituellement aussi un service. Lorsque ces activités sont importantes, les pays doivent étudier séparément les types de dépenses associées à ce type de transport.

6.102 Dans de nombreux pays où d'importantes activités de transport par eau sont pratiquées sur les fleuves, les rivières, les lacs et en mer par un grand nombre de prestataires de taille très modeste, certains d'entre eux sont spécialisés dans le transport de visiteurs et d'autres dans le transport de la population locale lors de ses activités quotidiennes. Le mieux est de mesurer ces activités au niveau local. Dans chaque cas, et compte tenu du fait que ces prestataires peuvent être organisés sur un certain plan (par exemple, être en liaison avec des intermédiaires de voyages locaux), il peut être possible d'estimer le nombre de ces producteurs et de leur imputer une activité moyenne. En général, il convient d'estimer des

chiffres annuels avant d'étudier méthodiquement les éventuelles variations saisonnières de leur activité. Il se peut que ces unités de production n'aient pas été considérées comme caractéristiques du tourisme en raison de leur faible importance. Toutefois, une fois que leur importance relative aura été étudiée, il peut s'avérer nécessaire de réviser la liste des activités caractéristiques du tourisme spécifiques au pays considéré afin d'inclure ces unités dans cette liste.

D.4 Transport de voyageurs par voie terrestre (à l'exclusion du transport par chemin de fer et des excursions)

6.103 Il existe plusieurs types de transport de voyageurs par voie terrestre :

- Transport longue distance régulier (national ou international);
- Transport longue distance non régulier (national ou international);
- Transport urbain et suburbain par voie terrestre régulier;
- Transport urbain et suburbain par voie terrestre non régulier;
- Services de taxis.

6.104 En règle générale, seul le transport de voyageurs par voie terrestre longue distance est considéré comme un produit caractéristique du tourisme comparable à l'échelon international. Néanmoins, d'autres activités de transport de voyageurs par voie terrestre orientées vers les visiteurs peuvent, sans être comparables à l'échelon international, être importantes au plan local et peuvent de ce fait devoir être décrites plus en détail.

6.105 Les services réguliers et non réguliers de transport longue distance par voie terrestre sont généralement assurés par des sociétés organisées, qui doivent être en mesure de fournir, sous réserve du respect des obligations en matière de confidentialité, des informations détaillées sur la production, le nombre de personnes transportées et les coûts de production, notamment l'emploi et les dépenses d'équipement.

6.106 Certains des voyageurs empruntant les lignes régulières peuvent ne pas être des visiteurs, en fonction, en particulier, de la définition qui est donnée du transport longue distance. Quant aux services non réguliers, dans la plupart des cas, l'ensemble de la production doit correspondre au transport des visiteurs, sauf lorsque ces services sont fournis, par exemple, à des travailleurs saisonniers ou à d'autres catégories de travailleurs temporaires.

6.107 Là encore, le traitement du transport assuré sur les routes internationales doit être conforme aux recommandations de la balance des paiements, et les calculs doivent être effectués en coordination avec les équipes chargées d'établir cette balance, afin que la production puisse être rattachée aux dépenses du tourisme récepteur, émetteur ou interne.

D.5 Location de véhicules sans opérateur

6.108 La location de véhicules sans opérateur comprend les voitures de petite cylindrée, mais éventuellement aussi, par exemple, les bateaux, les yachts, les camionnettes et les caravanes.

6.109 La location de véhicules sans opérateur est principalement utilisée par les visiteurs, tant ceux qui sont en voyage d'affaires que ceux qui voyagent pour se détendre. La part implicite du tourisme pour ce poste est généralement importante. Il peut donc être intéressant de recueillir cette information auprès des prestataires de services, car elle peut donner une première estimation de bonne qualité des dépenses des visiteurs. Toutefois, cette information peut également être obtenue auprès des visiteurs eux-mêmes (voir chapitre IV).

6.110 Outre des informations sur leurs recettes et leurs dépenses de fonctionnement, les loueurs de véhicules peuvent fournir des indicateurs non monétaires présentant un intérêt, tels que :

- Nombre de véhicules disponibles à la location;
- Nombre de véhicules-jour disponibles (par mois) et de véhicules-jour loués (globalement et par type de véhicules, le cas échéant);
- Type de clients, produits utilisés;
- Part du tourisme pour les véhicules loués et pour les recettes, si possible.

D.6 Services d'excursions par eau, chemin de fer ou voie terrestre

6.111 Les excursions doivent être considérées comme une activité touristique habituelle. Toutefois, cette activité peut également être organisée à titre marginal à l'intention des résidents d'un lieu, en particulier lorsque ces résidents y accueillent des amis ou des parents. Étant donné que ces résidents ne sont pas inclus dans l'activité touristique, il faut procéder à une estimation afin d'exclure leurs excursions de cette activité.

6.112 Les excursions sont souvent fournies par des entreprises relevant du secteur structuré, qui ont souvent des liens avec les agences de voyages et les services de réservation.

E. Agences de voyages et services de réservation

6.113 Les agences de voyages représentent l'une des industries liées au tourisme qui sont probablement les plus tributaires de la demande de tourisme. Dans certains pays, il n'est pas rare que plus de 95 % de la production des agences de voyages soit consommée par les visiteurs. Seuls les services d'hébergement et le transport aérien de voyageurs se rapprochent de ce niveau de dépendance. Toutefois, les dépenses afférentes aux services des agences de voyages ne constituent pas nécessairement une très forte proportion des dépenses totales des visiteurs. En effet, beaucoup de visiteurs n'ont pas recours à leurs services et font leurs réservations directement auprès des prestataires, c'est-à-dire des compagnies aériennes et des hôtels.

6.114 Le « produit » vendu par des agences de voyages aux visiteurs est complexe. Il comprend à la fois la marge commerciale des agences et le service de voyage (généralement l'hébergement et/ou le voyage), ce qui fait toute la spécificité de ce service parmi ceux achetés par les visiteurs. Dans les cas où un visiteur achète un circuit à forfait, une troisième composante est ajoutée au produit, à savoir la marge du voyageur. Pour plus de précisions sur ce produit complexe, on se reportera aux *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, chapitre 6, section D.4.

6.115 Ce secteur est englobé dans les classes 7911 (« Activités des agences de voyages »), 7912 (« Activités des voyageurs ») et 7990 (« Autres activités de services de réservation et activités connexes ») de la CITI. D'une certaine façon, il s'agit d'une « industrie » des plus hétérogènes, car elle comprend certaines activités assez distinctes et différentes. Par exemple, outre les activités classiques des agences de voyages, elle comprend les services de réservation de billets de théâtre, les services d'échange de logements en multipropriété, la fourniture d'information sur les voyages et les activités des guides de tourisme, ainsi que les activités des voyageurs qui préparent des circuits à forfait et les vendent directement ou par l'intermédiaire d'agences de voyages. Dans le cas de certains des membres de ces classes, une proportion de la production plus importante que dans celui de l'agence de voyages classique peut être consommée par des non-visiteurs.

6.116 La variété des composantes du produit acheté par le visiteur rend impératif, au moment de l'enquête économique normale sur ce secteur, de faire en sorte que les questions soient suffisamment détaillées pour que l'on puisse procéder à une décomposition des activités totales permettant de rendre compte des activités de chacune des composantes. Si ce niveau de détail n'est pas nécessaire aux fins de l'établissement des comptes nationaux ordinaires, il l'est à celles de l'analyse économique du tourisme, notamment pour construire le CST.

6.117 Outre ces données économiques classiques, quoique plus détaillées que pour les autres industries, il peut être utile de recueillir d'autres indicateurs, notamment le nombre de voyages avec ou sans circuits à forfait. Ils sont précisés comme suit dans les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* (paragraphe 6.54) :

- Voyages internes :
 - Voyages sans forfait;
 - Forfaits internes;
- Voyages internationaux :
 - Voyages d'entrée sans forfait;
 - Voyages à l'étranger sans forfait.

6.118 Dans les comptes satellites du tourisme construits dans l'Union européenne, Eurostat décrit en détail les différences de traitement des agences de voyages et des voyagistes entre les comptes nationaux et le CST. Les personnes que ce sujet intéresse sont invitées à consulter la section pertinente de la publication d'Eurostat, qui donne quelques exemples chiffrés et propose un questionnaire type que les pays peuvent utiliser pour réaliser des enquêtes auprès des agences de voyages. En substance, les différences tiennent au fait que les comptes nationaux et le CST utilisent des critères d'évaluation différents, le concept d'« évaluation nette » (CST) séparant les marges d'intermédiation des services fournis. L'évaluation nette des services et circuits à forfait des agences de voyages constitue l'une des spécificités méthodologiques du CST, en ce sens que la consommation et la production sont rattachées aux produits effectivement consommés au lieu de l'être intégralement aux services des voyagistes.

6.119 Dans une enquête, les agences de voyages et les autres prestataires de services de réservation peuvent fournir des informations non seulement sur leur propre activité, mais aussi sur les activités pour lesquelles ils servent d'intermédiaires, telles que le transport (principalement aérien, par chemin de fer et, parfois, par voie terrestre), l'hébergement

Encadré VI.10

Production et commerce d'objets artisanaux

Les objets artisanaux sont achetés principalement par des particuliers, pour leur usage propre ou comme cadeaux. En outre :

- Les achats faits par des particuliers résidents dans leur environnement habituel et destinés à être emportés comme cadeaux à l'occasion d'une prochaine visite de tourisme à l'étranger (voire dans leur pays) sont considérés comme faisant partie des dépenses du tourisme intérieur. Ces achats sont faits pour l'essentiel dans les boutiques d'objets artisanaux situées à proximité du lieu de résidence de l'acheteur, qui peut être le même que le lieu de production de ces objets ou non;
- Les achats faits par des particuliers résidents en dehors de leur environnement habituel pour leur usage propre ou comme cadeaux destinés à être emportés à l'occasion d'une prochaine visite de tourisme à l'étranger (voire dans leur pays) sont considérés comme faisant partie des dépenses du tourisme intérieur. Ces achats sont faits principalement lorsque les

résidents voyagent (à des fins touristiques) vers les régions où ces objets sont produits et les achètent directement au producteur ou aux marchands établis à proximité;

- Les achats faits par des non-résidents, qu'ils soient considérés comme des visiteurs dans les statistiques du tourisme ou non, pendant leur séjour dans le pays de production, font partie des dépenses du tourisme récepteur ou non, selon que le voyageur est classé comme visiteur ou non visiteur.

Toutefois, certains achats d'objets artisanaux ne font pas partie des dépenses touristiques, à savoir :

- Les achats faits par des particuliers résidents dans leur environnement habituel pour leur usage propre ne font pas partie des dépenses touristiques. Ils doivent être classés sous la consommation finale des ménages résidents, et non pas sous la consommation finale du tourisme. Ces achats sont faits pour l'essentiel dans les boutiques d'objets artisanaux situées à proximité du lieu de résidence de l'acheteur, qui peut être le même que le lieu de production de ces objets ou non;
- Les achats faits par des entreprises pour leur usage propre en tant qu'objets décoratifs ou utiles (par exemple, le mobilier et la vaisselle achetés par les restaurants et les hôtels) ne font pas partie des dépenses touristiques. Toutefois, ils peuvent être pris en compte dans le cadre d'une mesure plus générale et plus élaborée de la demande liée au tourisme si ces entreprises pratiquent des activités caractéristiques du tourisme;
- Les achats faits par des marchands en vue de l'exportation ou les exportations directes par des artisans ou des associations d'artisans ne font pas partie des dépenses touristiques.

En résumé, tous les achats de produits artisanaux ne correspondent pas à des dépenses touristiques et, qui plus est, tous les achats de produits artisanaux faits par les ménages ne font pas partie des dépenses touristiques. Une analyse un peu plus élaborée de la relation entre la production d'objets artisanaux et les dépenses touristiques afférentes à ces objets s'impose. Comme dans le cas de tous les produits acquis par les visiteurs dans le cadre de la consommation touristique, il faut donc s'employer à rapprocher les observations de cette consommation sous l'angle de l'offre et de celui de la demande.

collectif, les circuits à forfait, les billets d'entrée pour les spectacles, les musées et les rencontres sportives.

6.120 Ces informations peuvent être particulièrement utiles comme données complémentaires et peuvent également donner une idée de la diminution à long terme de l'importance des agences de voyages en tant qu'intermédiaires, du fait que les voyageurs souhaitant organiser leur voyage eux-mêmes utilisent de plus en plus Internet.

F. Autres industries non touristiques

F.1 Production et commerce d'objets artisanaux

6.121 Comme indiqué au paragraphe 5.37, dans de nombreux pays, une partie ou la totalité des objets artisanaux ne peuvent pas être classés en tant que tels dans la CPC Ver.2, et leur production ne peut être associée à aucun processus de production spécifique dans la CITI Rev.4. Or, le montant des dépenses des visiteurs afférentes à ces biens peut être significatif dans bien des pays.

F.2 L'industrie des congrès, réunions, foires et salons

6.122 Les visiteurs voyagent de plus en plus pour assister à des congrès, conférences et conventions.

6.123 Des congrès, conférences et conventions sont organisés par des entreprises de tous les secteurs de l'économie. Les entreprises les organisent pour leurs propres employés. Les institutions privées et publiques les organisent pour leurs propres employés ou autres. Les

organisations associatives, professionnelles et politiques les organisent pour leurs membres. Les institutions éducatives en organisent également. On voit que toute organisation relevant de n'importe quel secteur de l'économie peut pratiquer ce type d'activité.

6.124 Jusqu'à une date récente, rien n'avait été tenté pour isoler le phénomène ou évaluer les recettes dégagées et les coûts occasionnés par la tenue de ces manifestations. Une enquête sur les activités d'organisation de ces manifestations revêt un intérêt pour le tourisme, car la participation aux conférences est considérée comme une activité touristique pour les participants situés en dehors de leur environnement habituel (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 3.20). Néanmoins, ce lien fort avec le tourisme ne signifie pas que l'industrie des congrès, réunions, foires et salons mérite le titre d'industrie touristique : de fait, son produit caractéristique n'est pas pour l'essentiel consommé par les visiteurs, mais par les organisateurs de conférences et conventions, qui offrent des services aux participants à ces manifestations.

6.125 Il est devenu nécessaire de reconnaître et de délimiter un espace pour cette industrie dans les classifications internationales des produits et des activités de façon à pouvoir déterminer la nature des services fournis et les modalités de la mesure de ces derniers. Cette activité constitue désormais le groupe 823 (« Organisation de congrès et de foires commerciales ») de la CITI Rev.4, groupe qui couvre la classe 8231 (« Organisation de congrès »). Les services fournis correspondent à la sous-classe 85961 de la CPC Ver.2 (« Services d'assistance et d'organisation des conventions »).

6.126 Les pays ou lieux enregistrant des flux importants de visiteurs induits par la tenue de conférences, congrès et conventions sont invités à analyser séparément cette catégorie de visiteurs ainsi que leur consommation.

6.127 Il convient de noter qu'une bonne partie de l'activité liée aux congrès est exercée en dehors de l'industrie des congrès, réunions, foires et salons. Par exemple, une entreprise peut organiser une réunion à son siège à l'intention des employés de ses succursales implantées dans tout le pays. La consommation de ces employés pendant qu'ils assistent à la réunion est traitée comme consommation liée au tourisme, mais n'est pas prise en compte dans une enquête sur l'industrie des congrès, réunions, foires et salons. C'est cette activité qui amène à penser qu'il serait utile de construire un équivalent du CST pour l'industrie des congrès, réunions, foires et salons, autrement dit, un compte satellite des congrès, réunions, foires et salons.

Encadré VI.11

L'industrie des congrès, réunions, foires et salons

L'OMT a promu certaines approches conceptuelles et statistiques de l'industrie des congrès, réunions, foires et salons en diffusant deux documents :

- *Measuring the Economic Importance of the Meetings Industry: Developing a Tourism Satellite Account;*
- *Global report on the Meeting Industry :*
 - *Basic concepts and definitions* (vol. 1);
 - *Identifying the link between tourism and the meetings industry: case studies* (vol. 2);
 - *Pilot country data schedule* (vol. 3).

Cette recherche a pour objet d'analyser si et comment le cadre conceptuel du CST peut être adapté aux fins de la mesure de l'industrie des congrès, réunions, foires et salons. Cette recherche se propose spécifiquement de mieux faire comprendre l'industrie mondiale des congrès, en s'intéressant particulièrement à la mesure de son importance économique.

Source : Organisation mondiale du tourisme.

Chapitre VII

Mesure de l'emploi dans les industries touristiques

Le présent chapitre est structuré comme suit. Après une brève introduction (section A), la section B présente les principaux concepts et définitions se rapportant aux emplois et aux employés ainsi qu'à la population active, et la manière de faire correctement la distinction entre « emploi dans les industries touristiques » et « emploi touristique ». La section C traite de la mesure de l'emploi en tant que demande et offre de main-d'œuvre; la section D présente une description détaillée des caractéristiques de l'emploi, qui englobe les principales classifications internationales et les variables essentielles; et la section E étudie les principales sources de données aux fins de la mesure de l'emploi. La section F porte sur les méthodes de collecte de données relatives à des questions spécifiques concernant l'emploi, telles que l'emploi informel, les professions, la situation dans la profession et la rémunération.

A. Introduction

7.1 Si l'information relative à l'emploi est très importante pour l'analyse de toute industrie, elle revêt un intérêt particulier dans le cas du tourisme du fait de l'importance croissante des industries touristiques. Les responsables de l'analyse publique et sectorielle ont besoin de disposer de données sur l'emploi pour comprendre la dynamique sous-jacente (par exemple le type d'employé, son âge, son sexe, son niveau d'instruction et sa profession), favoriser l'amélioration de la productivité et de la compétitivité par le biais de l'éducation et de la formation, évaluer les coûts de la main-d'œuvre et améliorer les perspectives d'emploi en évaluant les structures de travail et les conditions de travail.

7.2 Toutefois, force est de constater que, d'une manière générale, pour ce qui est du tourisme, le monde du travail est mal connu, car les données fiables sur l'emploi dans les industries touristiques ne sont pas séparées et identifiées comme il conviendrait et leur compilation laisse à désirer. C'est la raison pour laquelle seuls un petit nombre de pays produisent des statistiques utiles sur l'emploi dans les industries touristiques³⁵.

7.3 Le chapitre 7 des *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* a été conçu pour fournir aux utilisateurs des réponses à toute une série de questions à caractère tant quantitatif que qualitatif sur le profil professionnel des personnes employées dans les industries touristiques.

³⁵ Pour des renseignements plus détaillés sur les difficultés rencontrées pour mesurer l'emploi dans les industries touristiques et sur les pratiques optimales des pays en matière de collecte de statistiques de l'emploi fiables et complètes, voir Organisation mondiale du tourisme et Organisation internationale du Travail (2014), *Measuring Employment in the Tourism Industries: Guide with Best Practices*, Madrid, accessible sur http://cf.cdn.unwto.org/sites/all/files/141015_measuring_employment_4c_stsa_wm.pdf (consulté le 28 octobre 2014).

7.4 Ce même chapitre décrit les concepts, définitions, catégories et indicateurs de base concernant l'emploi dans les industries touristiques sous l'angle non pas de la comptabilité nationale, mais des statistiques du travail et des statistiques industrielles.

B. Concepts et définitions

B.1 Emplois et employés

7.5 D'une manière générale, une personne qui a un emploi est considérée comme employée et fait partie de la population active.

7.6 Comme l'explique clairement le SCN 2008 (paragraphe 19.30) :

Les individus peuvent avoir plusieurs sources de revenus provenant de l'emploi lorsqu'ils travaillent pour plusieurs employeurs ou, en plus de travailler pour un ou plusieurs employeurs, lorsqu'ils travaillent pour leur propre compte comme travailleurs indépendants. Un emploi se définit par l'accord entre un salarié et un employeur et tout travailleur indépendant occupe un emploi. Le nombre d'emplois dans l'économie dépasse donc le nombre de personnes occupées dans la mesure où certains salariés occupent plusieurs emplois. Un individu qui occupe plusieurs emplois peut les exercer successivement, par exemple lorsqu'une personne travaille une partie de la semaine à un poste et le reste de la semaine à un autre, ou en parallèle, par exemple lorsqu'une personne occupe un emploi de jour en même temps qu'un emploi de nuit. Dans certains cas, il peut également arriver qu'un seul emploi soit partagé par deux personnes.

7.7 Les « salariés » sont l'un des principaux groupes que comprend la Classification internationale d'après la situation dans la profession³⁶ :

Selon le SCN 2008 (paragraphe 19.20), les salariés sont des individus qui, en vertu d'un contrat, travaillent pour une unité institutionnelle résidente et reçoivent une rémunération en échange de leur travail. Leur rémunération est enregistrée dans le SCN dans le poste appelé « Rémunération des salariés ». Il existe une relation d'employeur à salarié à partir du moment où un employeur et un individu passent, normalement sur une base volontaire, un accord formel ou informel en vertu duquel l'individu travaille pour l'employeur en échange d'une rémunération en espèces ou en nature. L'employeur n'est pas obligé de déclarer l'accord à une quelconque autorité officielle pour que l'individu concerné obtienne le statut de salarié.

B.2 Population active

7.8 Les normes concernant la population active sont élaborées et appliquées par l'Organisation internationale du Travail (OIT)³⁷. Les normes de l'OIT figurent dans les réso-

³⁶ Organisation internationale du Travail (1993a), « Résolution concernant la Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP-93) », Quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail, 19-28 janvier 1993, Genève, accessible sur www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/normativeinstrument/wcms_087563.pdf (consulté le 30 mai 2014).

³⁷ À cet égard, voir la résolution concernant la Classification internationale d'après la situation dans la profession qui remplace la résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi adoptée par la treizième Conférence internationale des statisticiens du travail en 1982 et la modification apportée à son paragraphe 5, adoptée par la dix-huitième Conférence (2008); la résolution concernant la mesure du sous-emploi et des situations d'emploi inadéquat, adoptée par la seizième Conférence (octobre 1998), ainsi que les directives

Encadré VII.1**La définition du travail donnée par l'OIT**

La résolution concernant les statistiques du travail, l'emploi et la sous-utilisation de la main-d'œuvre (par. I), adoptée par la dix-neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail, définit le concept statistique de travail à titre de référence et propose des concepts, définitions et directives opérationnels pour :

- a) Les sous-ensembles distincts d'activités productives, appelées formes de travail;
- b) Les classifications de la population connexes, selon leur statut vis-à-vis de la main-d'œuvre et leur principale forme de travail;
- c) Les mesures de la sous-utilisation de la main-d'œuvre.

Source : Organisation internationale du Travail (2013b).

lutions adoptées par la Conférence internationale des statisticiens du travail lors de ses sessions.

7.9 En vertu de la résolution de l'OIT concernant les statistiques du travail, l'emploi et la sous-utilisation de la main-d'œuvre, le travail comprend toutes les activités effectuées par des personnes de tout sexe et de tout âge afin de produire des biens ou de fournir des services destinés à la consommation par des tiers ou à leur consommation personnelle :

- i) La définition du travail est indépendante du caractère formel ou informel ou de la légalité de l'activité;
- ii) Le travail exclut les activités qui n'impliquent pas la production de biens ou de services (par exemple, la mendicité et le vol), le fait de prendre soin de soi (par exemple, la toilette personnelle et l'hygiène) et les activités qui ne peuvent pas être réalisées par une autre personne que soi-même (par exemple, dormir, apprendre et les activités de loisirs).

7.10 Le concept de travail est conforme au domaine de la production générale tel que défini dans le *Système de comptabilité nationale 2008* (SCN 2008) et son concept d'unité économique qui distingue :

- a) Les unités du marché, c'est-à-dire les sociétés, les quasi-sociétés et les entreprises familiales du marché non constituées en sociétés;
- b) Les unités hors du marché, c'est-à-dire les administrations publiques et les institutions sans but lucratif au service des ménages;
- c) Les ménages qui produisent des biens ou des services pour leur usage final propre. Le travail peut être réalisé dans tout type d'unité économique.

7.11 Les personnes peuvent s'engager dans une ou plusieurs formes de travail en parallèle ou de façon consécutive, c'est-à-dire que les personnes peuvent être employées, être bénévoles, faire un stage non rémunéré et/ou produire pour leur consommation personnelle ou toute combinaison de ces activités.

7.12 Le travail de production de biens pour la consommation personnelle, l'emploi, les stages non rémunérés, une partie des activités du travail bénévole et les « autres activités de travail productives » constituent la base qui sert à l'élaboration des comptes nationaux de la production à l'intérieur du domaine de la production du SCN 2008. Le travail de fourniture de services pour la consommation personnelle et la partie restante des activités du travail bénévole complètent les comptes nationaux de la production, c'est-à-dire au-delà

concernant les absences prolongées au travail : leur traitement dans les statistiques de l'emploi et du chômage, approuvées par la même Conférence; et les directives concernant les incidences des dispositifs de promotion de l'emploi sur la mesure de l'emploi et du chômage, approuvées par la quatorzième Conférence (1987).

Encadré VII.2 Le SCN 2008 et le travail

Pour atteindre divers objectifs, cinq formes de travail qui s'excluent mutuellement ont été identifiées pour être mesurées séparément. La distinction entre ces formes de travail repose sur la destination prévue de la production (pour usage final propre ou pour utilisation par des tiers, c'est-à-dire d'autres unités économiques) et sur la nature des opérations (opérations monétaires ou non monétaires, et transferts). On peut ainsi distinguer :

- a) Le travail de production pour la consommation personnelle, qui comprend la production de biens et de services pour usage final propre;
- b) L'emploi comme forme de travail réalisé pour des tiers en échange d'une rémunération ou d'un profit;
- c) Les stages non rémunérés, qui sont un travail accompli pour des tiers sans rémunération en vue d'acquies une expérience professionnelle ou des compétences sur le lieu de travail;
- d) Le travail bénévole, qui comprend le travail non obligatoire et non rémunéré réalisé pour des tiers;
- e) D'autres activités productives (non définies dans la présente résolution).

Ces « autres activités de travail productives », comme le service communautaire non rémunéré ou le travail non rémunéré réalisé par des détenus lorsqu'ils ont été imposés par un tribunal ou une autorité analogue, et le service militaire ou le service civil alternatif, peuvent être traitées comme une forme distincte de travail à mesurer, tel que travail obligatoire non rémunéré réalisé pour des tiers.

Plusieurs unités statistiques sont pertinentes pour l'élaboration de statistiques sur chaque forme de travail. Pour la compilation et la notification des données statistiques, les trois unités de base sont les personnes, les postes de travail ou activités productives, et les unités de temps :

- a) Les personnes représentent l'unité de base pour produire des statistiques sur la population engagée dans chacune des formes de travail;
- b) Un poste de travail ou une activité productive est défini comme un ensemble de tâches et de fonctions qui sont ou doivent être accomplies par une même personne pour une seule unité économique :
 - i) L'expression « poste de travail » se réfère à l'emploi. Les personnes peuvent avoir un ou plusieurs postes de travail. Les travailleurs indépendants ont autant de postes de travail que d'unités économiques dont ils sont propriétaires ou copropriétaires, quel que soit le nombre de clients servis. Dans les cas de cumul de postes de travail (ou pluriactivité), le poste de travail principal est celui dont le nombre d'heures habituellement effectuées est le plus élevé, selon la définition des normes statistiques internationales relatives au temps de travail;
 - ii) Cette unité statistique, lorsqu'il s'agit du travail de production pour la consommation personnelle, du travail en formation non rémunéré et du travail bénévole, se désigne par l'expression activité productive;
- c) Les unités de temps s'utilisent pour produire des statistiques du volume de travail en référence à chaque forme de travail ou toute combinaison de celles-ci. Ces unités peuvent être courtes comme les minutes ou les heures, ou longues comme les demi-journées, les jours, les semaines ou les mois.

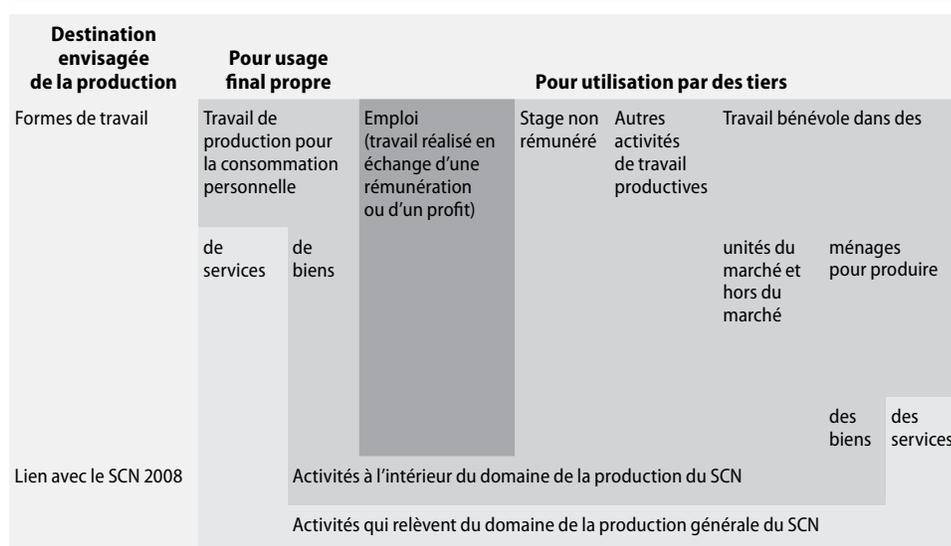
Les personnes peuvent être classées durant une courte période de référence (sept jours ou une semaine) selon leur statut vis-à-vis de la main-d'œuvre comme étant :

- a) Employées;
- b) Au chômage; ou
- c) Ne faisant pas partie du marché du travail, y compris celles faisant partie de la main-d'œuvre potentielle.

Source : Organisation internationale du Travail (2013b).

du domaine de la production du SCN 2008 mais qui relèvent du domaine de la production générale du SCN (voir figure VII.1).

Figure VII.1
Formes de travail et Système de comptabilité nationale 2008^a



Source : Organisation internationale du Travail (2013b).

a Y compris le travail obligatoire non rémunéré accompli pour des tiers.

7.13 La forme de travail appelée « emploi » détermine la portée des activités comprises dans les statistiques de la main-d'œuvre. Le concept de main-d'œuvre fait référence à l'offre de travail du moment pour la production de biens et de services en échange d'une rémunération ou d'un profit.

7.14 Les *personnes employées* sont définies comme toutes les personnes en âge de travailler qui, durant une courte période de référence, sont engagées dans toute activité visant à produire des biens ou des services en échange d'une rémunération ou d'un profit³⁸. Elles comprennent :

- a) Les personnes employées qui travaillent, c'est-à-dire celles qui ont travaillé une heure au moins dans un poste de travail;
- b) Les personnes employées qui ne sont pas au travail, en raison d'une absence temporaire d'un poste de travail ou d'aménagements du temps de travail (comme le travail par équipes, les horaires flexibles et le repos compensatoire des heures supplémentaires). Voir également la section C.3.

« En échange d'une rémunération ou d'un profit » fait référence au travail effectué dans le cadre d'une opération en échange d'une rémunération payable sous forme de salaire ou de traitement au titre des heures effectuées ou du travail accompli, ou sous la forme de profits dérivés des biens et des services produits par le biais d'opérations marchandes, spécifiées dans les normes statistiques internationales les plus récentes sur le revenu lié à l'emploi :

- i) Cela inclut la rémunération en espèces ou en nature, réellement perçue ou pas, et peut aussi inclure les composantes supplémentaires du revenu en espèces ou en nature;

³⁸ Voir Organisation internationale du Travail (1998), « Résolution concernant la mesure du revenu lié à l'emploi, seizième Conférence internationale des statisticiens du travail », 6-15 octobre 1998, Genève, accessible sur www.ilo.org/global/statistics-and-databases/standards-and-guidelines/resolutions-adopted-by-international-conferences-of-labour-statisticians/WCMS_087491/lang-fr/index.htm (consulté le 30 mai 2014).

Encadré VII.3**Identification des personnes ne faisant pas partie de la population active**

La somme des personnes employées et au chômage égale la population active.

Les personnes ne faisant pas partie de la population active sont les personnes en âge de travailler qui ne sont ni employées ni au chômage durant la courte période de référence (sept jours ou une semaine).

Source : Office statistique de l'Union européenne (2010), paragraphes 11.17 à 11.19.

- ii) Cette rémunération peut être payable directement à la personne qui a réalisé le travail ou indirectement à un membre de son ménage ou de sa famille.

7.15 Les *personnes au chômage* sont définies comme toutes les personnes en âge de travailler qui ne sont pas employées, ont été à la recherche d'un emploi durant une période récente spécifiée, et sont actuellement disponibles pour travailler si elles peuvent trouver un emploi, où :

- a) « Pas employé » est évalué par rapport à la courte période de référence pour la mesure de l'emploi;
- b) La « recherche d'emploi » fait référence à toute démarche effectuée durant une période récente spécifiée comprenant les quatre semaines précédentes ou le mois précédent, visant à trouver un poste de travail ou à créer une entreprise ou une exploitation agricole. Cela comprend également la recherche d'emploi à temps partiel, informel, temporaire, saisonnier ou occasionnel, sur le territoire national ou à l'étranger.

7.16 Comme l'expliquent les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* (paragraphes 7.8 à 7.11), les personnes peuvent exercer deux emplois ou davantage pendant une période de référence donnée et il peut arriver que l'ensemble ou certains de ces emplois soient exercés dans les industries touristiques ou qu'aucun d'eux ne le soit. La différence entre les concepts d'emploi et de personne ayant un emploi est également clarifiée dans l'encadré VII.4.

7.17 La distinction entre les personnes employées et les emplois débouche sur trois mesures de l'emploi dans les industries touristiques. On est ainsi amené à compter :

- Les personnes employées dans les industries touristiques, dans n'importe quel type d'emploi;

Encadré VII.4**Postes de travail et emploi**

Les différences entre le concept de travail et celui d'emploi sont les suivantes :

- Le travail comprend la deuxième, la troisième, etc., fonctions occupées par la même personne. Ces deuxième, troisième, etc., fonctions d'une personne peuvent être occupées consécutivement pendant la période de référence (généralement une semaine) ou lorsqu'une personne cumule une fonction du soir et une de jour, en parallèle.
- En revanche, le concept de travail ne s'applique pas aux personnes qui ne sont temporairement pas employées, mais ont un « lien formel avec leur travail » sous la forme, par exemple, d'une « assurance de retourner au travail ou (d') un accord sur la date de retour ». Un tel accord entre un employeur et une personne en matière de licenciement ou d'absence pour suivre une formation n'est pas compté comme un travail.

Source : Office statistique de l'Union européenne (2010), paragraphe 11.23.

- Les personnes employées dans les industries touristiques, dans leur emploi principal;
- Le travail dans les industries touristiques.

7.18 L'encadré VII.5 présente un exemple d'application pratique de la mesure de l'« emploi principal » et de l'« autre emploi » ou des « autres emplois ».

7.19 La situation dans la profession s'entend du type de contrat de travail, explicite ou implicite, que la personne active a passé avec d'autres personnes ou organisations dans le cadre de son emploi. Les principaux critères utilisés pour définir les groupes de la classification sont la nature du risque économique, dont la force du lien qui unit la personne à l'emploi est une composante, et le type d'autorité que la personne exerce ou exercera dans son emploi sur l'établissement et sur d'autres travailleurs. Les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* proposent d'utiliser deux catégories de situation dans la profession pour classer les personnes ayant un emploi par rapport à un emploi donné : emploi salarié ou emploi indépendant. On trouvera d'autres renseignements dans la section D.1.3.

B.3 Emploi dans les industries touristiques et emploi touristique

7.20 Les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* mentionnent deux cadres conceptuels de l'emploi : l'emploi dans les industries touristiques et l'emploi touristique. Ces deux cadres sont utiles en ce qu'ils révèlent des aspects et des dimensions différents des effets du tourisme sur l'emploi, et répondent fondamentalement à des besoins d'information différents des utilisateurs finals.

7.21 Le concept d'emploi dans les industries touristiques se réfère à tous les emplois exercés dans toutes les professions relevant des industries touristiques. Comme on l'a déjà indiqué (voir *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphes 6.15 à 6.20), dans chaque pays, les industries touristiques englobent tous les établissements dont l'activité principale est une activité caractéristique du tourisme. Ces

Encadré VII.5

Travailleurs ayant un emploi principal et un second emploi dans les industries touristiques : exemple du Royaume-Uni

En 2011, au Royaume-Uni, 2,7 millions de personnes exerçaient un emploi dans les industries touristiques. Parmi ces personnes, 34 000 environ avaient un second emploi dans ces mêmes industries; et l'on dénombrait en outre 150 000 personnes ayant un second emploi dans le tourisme, selon l'enquête annuelle sur la population. Ces données sont récapitulées dans la figure ci-après, qui montre qu'un peu moins de 2,7 millions de travailleurs exerçaient un emploi principal ou un second emploi, ou les deux, dans les industries touristiques en 2011.

Travailleurs exerçant un emploi principal ou un second emploi ou les deux dans les industries touristiques en 2011

Travailleurs ayant un emploi principal dans les industries touristiques (2 537 000)	+	Travailleurs ayant un second emploi dans les industries touristiques (185 000)	-	Travailleurs ayant un emploi principal et un second emploi dans les industries touristiques (34 000)	=	Travailleurs ayant un emploi principal et/ou un second emploi dans les industries touristiques (2 688 000)
---	---	--	---	--	---	--

Les résultats basés sur l'enquête auprès des ménages montrent qu'en 2011, on comptait **2,7 millions** de personnes ayant un emploi principal et un second emploi dans les industries touristiques au Royaume-Uni, soit 9,1 % des personnes employées par l'ensemble des industries.

Source : Organisation mondiale du tourisme et Organisation internationale du Travail (2014).

industries touristiques sont communes à tous les pays, en dehors du cas des *activités caractéristiques du tourisme spécifiques à un pays donné* (voir *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, catégories 11 et 12 indiquées dans la figure 5.1 et le paragraphe 5.18).

7.22 Il convient de noter que les personnes exerçant à titre secondaire des activités caractéristiques du tourisme dans un établissement relevant d'une industrie non touristique (par exemple tous les établissements dont l'activité principale n'est pas une activité caractéristique du tourisme) ne sont pas incluses dans l'emploi dans les industries touristiques. En revanche, les personnes employées dans un établissement relevant d'une industrie touristique qui participent aux activités non caractéristiques du tourisme exercées par cet établissement sont incluses dans l'emploi dans les industries touristiques (voir *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 7.4).

7.23 Le concept d'emploi touristique renvoie, conformément aux *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* (paragraphe 7.3), à l'« emploi strictement lié aux biens et services acquis par les visiteurs et produits par les industries touristiques ou d'autres industries ». Il s'ensuit que l'emploi touristique mesure le nombre d'emplois directement attribuables à la demande de tourisme qu'occupent, dans les industries touristiques et non touristiques, des salariés, des travailleurs indépendants et des travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale³⁹. Par exemple, dans l'industrie des services de restauration et de consommation de boissons, seuls les emplois qui sont directement associés au tourisme (17,2 %) sont comptés dans le compte satellite du tourisme du Canada comme des emplois générés par le tourisme ou attribuables au tourisme. En revanche, les emplois générés dans l'agriculture pour soutenir la production dans l'industrie des services de restauration et de consommation de boissons (c'est-à-dire l'emploi indirect) ne sont généralement pas inclus⁴⁰. Toutefois, certains emplois dans l'agriculture peuvent être directement attribuables aux dépenses des visiteurs, comme les stands de fruits et légumes en bord de route.

7.24 Les différentes valeurs des mesures décrites plus haut sont présentées dans la figure VII.2. L'encadré VII.6 schématise les différents types d'emplois liés au tourisme.

C. Mesure de l'emploi en tant que demande et offre de main-d'œuvre

7.25 En fonction des besoins des utilisateurs, l'emploi dans les industries touristiques peut être exprimé en mesurant l'une quelconque des quatre variables ci-après (voir *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 7.23) :

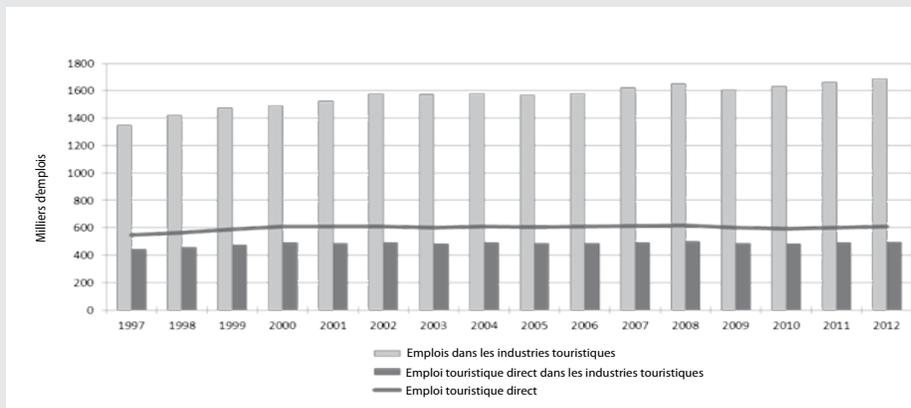
- Nombre de personnes;
- Nombre d'emplois (temps plein/temps partiel);
- Nombre d'heures de travail;
- Emploi équivalent plein temps.

³⁹ On parle également d'« emploi touristique direct » car les emplois sont directement attribuables au tourisme.

⁴⁰ Meis, S. (2014), *Measuring Employment in the Tourism Industries Beyond the Tourism Satellite Account: A Case Study of Canada*, document de travail, accessible sur www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/publication/wcms_243294.pdf (consulté le 30 mai 2014).

Encadré VII.6

Emplois dans les industries touristiques et emploi touristique direct, 1997-2012 : exemple du Canada

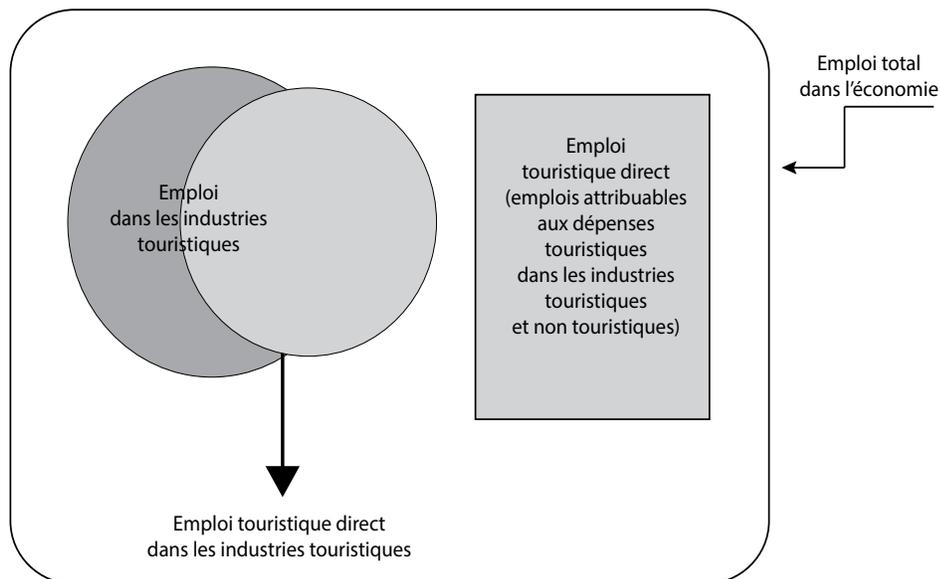


La différence entre l'emploi dans les industries touristiques et l'emploi touristique direct tient au fait que le premier est une mesure de tous les emplois (ou personnes engagées) dans les activités caractéristiques et non caractéristiques du tourisme auxquelles se livrent tous les établissements relevant des industries touristiques, tandis que le second mesure les emplois dans les industries touristiques qui peuvent être attribuables aux dépenses touristiques, ainsi que les emplois relevant des industries non touristiques qui peuvent être directement attribués aux dépenses touristiques.

Source : Meis, S. (2014).

Figure VII.2

Emploi dans les industries touristiques



Source : Organisation internationale du Travail et Organisation mondiale du tourisme (2008).

C.1 Comptage des emplois par opposition au comptage des personnes

7.26 Conformément au paragraphe 7.6 plus haut, une personne peut occuper plusieurs emplois dans lesquels elle exerce des activités caractéristiques du tourisme, qui peuvent se dérouler dans différents établissements relevant de différentes industries touristiques. Aussi le nombre total de personnes employées dans les industries touristiques peut ne pas être égal à la somme des personnes employées dans les différentes industries touristiques. Pour régler ce problème, on peut compter les personnes qui exercent un seul emploi principal. De cette façon, la somme des personnes employées dans les industries touristiques sera égale à la somme des personnes employées dans les différentes industries touristiques. Il convient toutefois d'admettre que cette méthode ne rend pas compte des deuxièmes et troisièmes emplois pouvant être exercés dans les industries touristiques. En règle générale, il est recommandé de choisir comme emploi principal celui dont le nombre d'heures habituellement effectuées est le plus élevé au cours de la période de référence. La décision prise doit être appliquée d'une façon uniforme. Il n'est généralement pas difficile de sélectionner l'emploi principal pour la brève période de référence en ce qui concerne l'activité du moment.

7.27 Toutefois, on peut se heurter au problème des personnes temporairement absentes de leur emploi principal au cours de la période de référence et à celui du choix d'un emploi antérieur pour les personnes au chômage. Il est recommandé de ne pas considérer un emploi dont une personne est temporairement absente comme son emploi principal si cette personne a un autre emploi et est au travail pendant la semaine de référence. La recommandation internationale de l'OIT semble indiquer que, si une personne n'occupe aucun autre emploi pendant la période de référence, l'emploi dont elle est absente doit être considéré comme son emploi principal. On a constaté que, le plus souvent, la plupart des personnes actives indiquent tout emploi dont elles sont temporairement absentes en escomptant que cette information sera enregistrée. Cette réponse s'applique en particulier aux salariés en congé et aux membres des catégories analogues, mais elle est également très répandue parmi les travailleurs indépendants⁴¹.

7.28 Pour des exemples de questions utilisées pour recueillir des données sur l'emploi principal et l'emploi ou les emplois supplémentaires dans les enquêtes sur la main-d'œuvre, et sur l'emploi salarié dans les enquêtes sur les établissements, voir l'annexe III (questions 2, 47 et 48) et l'annexe IV (question 1), respectivement.

C.2 Emplois à plein temps et emplois à temps partiel

7.29 En vertu de la Convention de l'OIT concernant le travail à temps partiel (article 1, *a* et *c*), l'expression travailleur à temps partiel désigne un travailleur salarié dont la durée normale de travail est inférieure à celle des travailleurs à plein temps se trouvant dans une situation comparable. L'expression travailleur à plein temps se trouvant dans une situation comparable se réfère à un travailleur à plein temps :

- a) Ayant le même type de relation d'emploi;
- b) Effectuant le même type de travail ou un type de travail similaire, ou exerçant le même type de profession ou un type de profession similaire; et

⁴¹ Voir également Nations Unies et Organisation internationale du Travail (2010), *Mesure de la population économiquement active lors de recensements de la population : Manuel*. Études méthodologiques. Série F, n° 102, accessible sur http://unstats.un.org/unsd/publication/seriesf/Seriesf_102f.pdf (consulté le 30 mai 2014)

- c) Employé dans le même établissement ou, en l'absence de travailleurs à plein temps se trouvant dans une situation comparable dans cet établissement, dans la même entreprise ou, en l'absence de travailleurs à plein temps se trouvant dans une situation comparable dans cette entreprise, dans la même branche d'activité, que le travailleur à temps partiel visé.

7.30 En conséquence, un emploi à temps partiel est un poste occupé par une personne à laquelle il est demandé d'effectuer un nombre d'heures de travail inférieur à ce que son employeur considère pouvoir exiger d'une personne employée à plein temps. Les critères applicables à ce qui constitue un emploi à plein temps et un emploi à temps partiel peuvent varier d'un pays à l'autre. Par exemple, au Canada et en Nouvelle-Zélande, la catégorie plein temps (heures de travail) comprend les salariés qui travaillent habituellement au moins 30 heures par semaine, dans leur emploi principal ou unique. La catégorie temps partiel (heures de travail) comprend les salariés qui travaillent habituellement moins de 30 heures par semaine dans leur emploi principal ou unique⁴². En Australie, un accord conclu par les partenaires sociaux définit un employé à temps partiel comme un employé qui est recruté pour travailler moins d'une moyenne de 38 heures par semaine et dont les heures de travail sont raisonnablement prévisibles, avec un nombre minimal garanti d'heures de travail⁴³.

7.31 La source officielle de données nationales à privilégier sur le nombre et le profil des emplois à plein temps et à temps partiel est une enquête par sondage auprès des établissements portant sur l'emploi, les salaires et les heures de travail. La source officielle de données nationales à privilégier sur les salariés à plein temps et à temps partiel et, en particulier, les travailleurs indépendants est une enquête par sondage sur la main-d'œuvre auprès des ménages. On trouvera dans l'annexe III des exemples de questions utilisées pour recueillir des données sur l'emploi à plein temps et à temps partiel [questions 31 et 32 (emploi principal) et question 53 (second emploi)]. En l'absence de sources de données mentionnées plus haut, il convient d'utiliser les dénombrements de la population, les enquêtes spéciales par branches d'activité englobant des modules sur l'emploi et les registres des entreprises.

C.3 Heures de travail

7.32 Les statistiques sur le temps de travail jouent un rôle essentiel s'agissant de décrire et d'analyser les questions liées à l'emploi, à la productivité et aux conditions de travail⁴⁴. Elles sont importantes et précieuses pour tous les pays (développés comme en développement) pour ce qui est de l'observation de toutes les activités productives. Le temps passé au travail et les aménagements du temps de travail associés ont des incidences juridiques, financières, économiques et sociales très importantes sur les particuliers et les pays.

7.33 Sept concepts relatifs au temps de travail consacré aux activités productives exercées par une personne dans le cadre d'un emploi sont définis, à savoir :

⁴² Statistiques Canada (2010), « Classification d'heures de travail à plein temps et à temps partiel », accessible sur www.statcan.gc.ca/fra/concepts/definitions/travail-class03b (consulté le 30 mai 2014).

⁴³ Le Fair Work Act 2009 (loi sur l'équité en matière d'emploi) a introduit les sujets des accords conclus par les partenaires sociaux et des normes nationales en matière d'emploi, une série de normes minimales applicables à la grande majorité des salariés australiens. Les accords englobent un éventail supplémentaire de conditions d'emploi et leurs dispositions doivent être lues en parallèle avec les normes nationales en matière d'emploi.

⁴⁴ On trouvera un examen détaillé de l'importance et de l'utilité de la collecte de statistiques sur le temps de travail dans OIT, *Report II. Measurement of Working Time*.

- Les *heures réellement effectuées*, concept clé défini aux fins de statistiques pour tous les emplois et toutes les personnes qui travaillent;
- Les *heures rémunérées* liées à la rémunération d'heures qui ne sont pas nécessairement toutes consacrées à la production;
- Les *heures normales*, qui sont les heures de travail fixées par la législation;
- Les *heures contractuelles*, qui sont les heures censées être effectuées en vertu de contrats de travail individuels et qui sont distinctes des heures normales;
- Les *heures habituellement effectuées*, le plus souvent dans un emploi au cours d'une longue période d'observation;
- Les *heures supplémentaires*, effectuées en sus des heures prévues par le contrat ou par les règles en vigueur;
- Les *heures d'absence* des personnes qui ne travaillent pas alors qu'elles sont censées travailler⁴⁵.

7.34 En particulier, la définition des heures réellement effectuées (voir encadré VII.7) précise que celles-ci s'appliquent à tous les types d'emplois (à l'intérieur et au-delà du domaine de la production du SCN) et qu'elles ne sont pas liées à des concepts administratifs ou juridiques. Il s'ensuit que certains pays peuvent souhaiter obtenir des informations sur le nombre d'heures réellement effectuées par des stagiaires non rémunérés engagés dans des établissements touristiques ou des bénévoles travaillant dans des unités marchandes ou non marchandes (par exemple des organisations sans but lucratif) opérant dans le secteur du tourisme, même si ces personnes ne seront pas classées comme ayant un emploi au regard du domaine de la production du SCN.

Encadré VII.7

Concepts relatifs au temps de travail

Heures réellement effectuées

1. Les heures réellement effectuées représentent le temps consacré, dans le cadre d'un emploi, à des activités qui contribuent à la production de biens et/ou de services au cours d'une période de référence donnée, courte ou longue. Les heures réellement effectuées s'appliquent à tous les types d'emploi (à l'intérieur et au-delà du domaine de la production du SCN) et elles ne sont pas liées à des concepts administratifs ou juridiques.
2. Les heures réellement effectuées, mesurées à l'intérieur du domaine de la production du SCN, incluent le temps directement ou indirectement consacré à des activités productives, les temps morts et les courtes périodes de repos.

Heures rémunérées

1. Les heures rémunérées s'appliquent à un emploi salarié et à un emploi indépendant payé sur la base d'unités de temps (à l'intérieur du domaine de la production du SCN).
2. Pour un emploi salarié, les heures rémunérées sont :
 - a) Le temps consacré à un emploi salarié en contrepartie d'une rémunération versée par l'employeur (au taux normal ou majoré, en espèces ou en nature) pendant une période de référence donnée, courte ou longue, que les heures aient été réellement effectuées ou non;
 - b) Elles incluent les périodes rémunérées mais non travaillées, telles que les congés annuels payés, les jours fériés payés et certaines absences comme les congés maladie payés;
 - c) Elles excluent les périodes travaillées mais non rémunérées par l'employeur, telles que les heures supplémentaires non rémunérées, et les absences qui ne sont pas rémunérées par

⁴⁵ Organisation internationale du Travail (2008a), « Résolution concernant la mesure du temps de travail », par. 10.1, a, dix-huitième Conférence internationale des statisticiens du travail, 24 novembre-5 décembre 2008, Genève, accessible sur www.ilo.org/global/statistics-and-databases/standards-and-guidelines/resolutions-adopted-by-international-conferences-of-labour-statisticians/WCMS_112456/lang--fr/index.htm (consulté le 30 mai 2014).

l'employeur comme un congé de formation ou un congé maternité, qui sont rémunérés par des transferts d'une administration publique provenant du régime de sécurité sociale.

3. Pour un emploi indépendant (formel ou informel) payé sur la base d'unités de temps, les heures rémunérées équivalent aux heures réellement effectuées.
4. Il peut être utile de séparer les heures rémunérées qui sont réellement effectuées (que ce soit ou non des heures supplémentaires) des autres heures rémunérées (non travaillées).

Heures normales

Les heures normales sont les heures fixées ou réglementées par la législation, par accords collectifs ou par sentences arbitrales, à effectuer dans des emplois rémunérés spécifiés au cours d'une période de référence donnée, qui peut être d'un jour, d'une semaine, d'un mois ou d'une année (à l'intérieur du domaine de la production du SCN). Les heures normales de travail peuvent également s'appliquer à un emploi indépendant lorsque les horaires sont en accord avec les horaires fixés pour tous les emplois d'une branche ou d'une profession donnée (telle que celle des conducteurs assurant la sécurité des usagers).

Heures habituellement effectuées

Les heures habituellement effectuées constituent la valeur type des heures réellement effectuées dans un emploi pendant une période de référence courte, d'une semaine par exemple, pour une période d'observation longue d'un mois, d'un trimestre, d'une saison ou d'une année comprenant la période de référence courte utilisée pour la mesure. Les heures habituellement effectuées s'appliquent à tous les types d'emploi (à l'intérieur et au-delà du domaine de la production du SCN).

Source : Organisation internationale du Travail (2008a).

C.4 Emploi équivalent plein temps

7.35 Comme l'indiquent les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* (paragraphe 7.21 sur l'intensité du travail), il faut obtenir des données sur le nombre total d'heures de travail⁴⁶ pour être renseigné sur le volume total de travail accompli dans une industrie touristique donnée et convertir les emplois en emploi équivalent plein temps ou en total annuel d'heures travaillées (tels que les définit le SCN 2008, paragraphes 19.43 et 19.54).

7.36 Il est recommandé d'utiliser la moyenne des heures effectuées par les travailleurs à plein temps de tous les secteurs de l'économie pour déterminer les équivalents temps plein des emplois à temps partiel.

Encadré VII.8

Emploi équivalent plein temps

L'emploi équivalent plein temps est égal au nombre d'emplois équivalents plein temps, lequel se définit comme le nombre total d'heures effectivement travaillées par toutes les personnes travaillant divisé par la moyenne des heures effectivement travaillées dans des emplois à plein temps.

Source : SCN 2008, paragraphe 19.43.

⁴⁶ Le temps de travail s'entend du temps consacré à des activités productives et de l'aménagement de ce temps au cours d'une période de référence donnée. Voir Organisation internationale du Travail (2008a).

Tableau VII.1

Nombre d'emplois et équivalent plein temps dans les industries touristiques (2009) : exemple de l'Autriche

Industries caractéristiques du tourisme	Équivalent plein temps							
	Nombre d'emplois		Salariés		Non-salariés		Total	
	Milliers	Part (%)	Milliers	Part (%)	Milliers	Part (%)	Milliers	Part (%)
Hôtels et restaurants								
Total	178,8	58,2	124,2	55,7	25,9	69,6	150,0	57,7
Hôtels et établissements analogues	73,7	24,0	51,6	23,2	9,4	25,3	61,0	23,5
Restaurants et établissements analogues	105,1	34,2	72,5	32,6	16,5	44,3	89,0	34,2
Transport de voyageurs								
Total	101,5	33,1	82,7	37,1	6,1	16,5	88,8	34,2
Transport de voyageurs par chemin de fer	9,1	2,9	7,0	3,2	0,0	0,0	7,0	2,7
Autres modes de transport de voyageurs par voie terrestre	47,0	15,3	36,6	16,4	3,0	8,1	39,6	15,2
Transport de voyageurs par eau	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Transport aérien de voyageurs	6,2	2,0	5,0	2,3	0,3	0,8	5,3	2,1
Services annexes de transport de voyageurs	1,5	0,5	1,4	0,6	0,0	0,1	1,4	0,5
Agences de voyages, voyagistes	37,7	12,3	32,6	14,6	2,8	7,5	35,4	13,6
Culture, divertissements, sports								
Total	26,7	8,7	15,9	7,2	5,2	13,9	21,1	8,1
Culture et divertissements	17,3	5,6	10,3	4,6	3,3	9,0	13,6	5,2
Sport	9,5	3,1	5,6	2,5	1,7	4,9	7,5	2,9
Total								
Total	307,0	100,0	222,8	100,0	37,1	100,0	259,9	100,0

Source : Statistiques Autriche, Comptes satellites du tourisme pour l'Autriche établis le 21 mars 2001, Institut autrichien de recherche économique.

Note : Résultats préliminaires.

7.37 L'encadré VII.9 examine brièvement l'utilité, dans certaines conditions, du concept d'équivalent plein temps dans le SCN 2008.

Encadré VII.9

Les apports de main-d'œuvre dans le SCN 2008

Le SCN 2008 ne recommande pas l'emploi équivalent plein temps comme mesure privilégiée des apports de main-d'œuvre. Toutefois, si les données sont suffisamment bonnes pour permettre une estimation du total des heures effectivement travaillées, il convient de faire également figurer dans les comptes nationaux l'emploi équivalent plein temps. En effet, cela facilite les comparaisons internationales avec des pays qui ne sont pas en mesure d'estimer autre chose que l'emploi équivalent plein temps. Cependant, avec la décision de l'OIT de recommander l'enregistrement du total des heures effectivement travaillées comme mesure privilégiée des apports de main-d'œuvre, les pays sont invités à utiliser le total des heures effectivement travaillées au lieu des équivalents plein temps.

Source : SCN 2008, paragraphe 19.45.

D. Caractéristiques de l'emploi

D.1 Classifications internationales

D.1.1 Classification internationale type des professions

7.38 Le terme « profession » se réfère au type de travail accompli pendant une période de référence donnée par la personne ayant un emploi (ou le type de travail qu'elle accomplissait avant d'être au chômage). L'information sur la profession décrit l'emploi exercé. Dans le présent contexte, un emploi est défini comme un ensemble de tâches et de fonctions qui sont ou doivent être accomplies par une même personne, salariée ou non.

7.39 Les emplois sont classés par profession (en fonction du type de travail accompli ou à accomplir). Cela peut être un emploi antérieur, pour les personnes au chômage, un emploi actuel, pour les personnes ayant un emploi, ou un emploi futur, pour les demandeurs d'emploi. Il importe donc de déterminer si la classification par profession est effectuée en ce qui concerne un ou plusieurs emplois. Le questionnaire doit donc spécifier l'emploi pour lequel l'information doit être recueillie (l'emploi principal ou l'emploi secondaire) et si cet emploi se réfère au passé ou à l'avenir. L'« emploi principal » est souvent défini comme celui dans lequel le nombre d'heures habituellement travaillées a été le plus important pendant la période de référence et celui pour lequel des informations détaillées sont recueillies en ce qui concerne l'industrie et la profession.

7.40 La Classification internationale type des professions (CITP-08) fournit un système permettant de classer et d'agréger des informations sur les professions obtenues par des recensements, des enquêtes statistiques et des fichiers administratifs.

7.41 La CITP-08 est une classification structurée hiérarchiquement à quatre niveaux qui permet de classer tous les emplois du monde en 436 groupes de base. Ces groupes représentent le niveau le plus détaillé de la structure de cette classification et sont agrégés en 130 sous-groupes, 43 sous-grands groupes et 10 grands groupes, basés sur la similitude de niveau requis de compétence et de spécialisation des compétences⁴⁷.

7.42 Il convient de souligner que la CITP-08 peut servir de modèle, mais n'est pas destinée à remplacer les classifications nationales des professions existantes, dans la mesure où la classification des professions de chaque pays doit pleinement refléter à la fois la structure du marché du travail national et les besoins d'informations spéciaux des pays en la matière.

7.43 La CITP-08 vise à faciliter la communication internationale sur les professions en fournissant aux statisticiens un cadre de mise à disposition de données sur les professions comparables à l'échelon international et en rendant possible la production de données internationales sur les professions sous une forme qui puisse être utile pour la recherche, ainsi que pour la prise de décisions spécifiques et les activités pragmatiques, telles que celles qui sont liées aux migrations internationales ou au placement.

7.44 Parmi les principales caractéristiques utilisées pour la recherche et l'organisation de l'information sur le marché du travail figurent les caractéristiques professionnelles des

⁴⁷ Deux dimensions du concept de compétence interviennent : le niveau de compétence, qui est fonction de la diversité et de la complexité des tâches à accomplir, où la complexité des tâches est plus importante que leur diversité; et la spécialisation des compétences, qui reflète le type de connaissances appliqués, l'outillage et les équipements utilisés, les matériaux qui sont l'objet ou l'instrument du travail, et la nature des biens et services produits. Si une classification nationale des professions peut faire référence au système éducatif national pour définir le nombre approprié de catégories de niveaux de compétence, la CITP-08 utilise la Classification internationale type de l'éducation (CITE) 1997 de l'UNESCO pour définir quatre grandes catégories de niveau de compétence.

Encadré VII.10**Classification internationale type des professions : « Emploi »**

Dans le contexte de la Classification internationale des professions (CITP-08), un emploi est défini comme un ensemble de tâches ou de fonctions qui sont ou doivent être accomplies par une même personne, salariée ou non.

En appliquant cette définition, on peut définir un emploi dans une industrie touristique comme un ensemble de tâches ou de fonctions qui sont ou doivent être accomplies par une même personne dans un établissement qui se livre à titre principal à une activité caractéristique du tourisme.

Source : Classification internationale type des professions (CITP-08).

salariés et des emplois. Il convient de noter qu'on n'a pas encore dressé la liste des professions caractéristiques du tourisme à partir de la CITP-08.

7.45 Au minimum, il est utile de recueillir et de compiler des données sur les professions caractéristiques du tourisme pour les raisons suivantes :

- a) Il est nécessaire de connaître la nature et le type des emplois rencontrés dans les industries qui pourvoient aux besoins des visiteurs et de suivre leur évolution dans le temps;
- b) Les autorités touristiques et les décideurs doivent examiner la demande et l'offre de main-d'œuvre en fonction des professions, des compétences et des besoins de formation.

7.46 À cet égard et à titre de point de départ, Statistiques Canada et le Conseil canadien des ressources humaines en tourisme mettent en œuvre une approche qui est conçue pour identifier les professions caractéristiques du tourisme⁴⁸.

7.47 Une profession caractéristique du tourisme est une profession dans laquelle l'emploi est affecté directement et sensiblement par l'absence du tourisme et qui satisfait à chacun des quatre critères suivants :

- a) La profession doit se rencontrer dans les industries touristiques;
- b) La profession doit impliquer un contact direct avec les visiteurs ou le contrôle ou la gestion de personnes que leur emploi met en contact direct avec ces derniers;
- c) Les industries touristiques doivent représenter une proportion significative des emplois existant dans cette profession;
- d) La profession doit constituer une part significative de tous les emplois existant dans les industries touristiques.

Comme indiqué au paragraphe 7.44, il n'existe pas encore de définition convenue de la « profession caractéristique du tourisme ». Il s'ensuit que l'approche décrite plus haut, bien que provisoire, reste utile.

D.1.2 Classification internationale type de l'éducation

7.48 La Classification internationale type de l'éducation (CITE) a pour objet de fournir un cadre statistique intégré et cohérent pour la collecte et la notification de statistiques de

⁴⁸ Pour d'autres renseignements plus détaillés, voir Organisation internationale du Travail (2013a), *Issue: Proposal for Identifying Characteristic Occupations of the Tourism Industries as a Tourism Thematic View within ISCO-08 and National Occupational Classification Systems*, document de séance n° 13. Dix-neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail, 2-11 octobre 2013, Genève, accessible sur www.ilo.org/global/statistics-and-databases/meetings-and-events/international-conference-of-labour-statisticians/19/WCMS_222947/lang-en/index.htm (consulté le 30 mai 2014).

l'éducation comparables sur le plan international. La CITE 1997 couvre toutes les possibilités d'apprentissage organisées et durables destinées aux enfants, aux jeunes et aux adultes, y compris les personnes ayant des besoins éducatifs spéciaux, quels que soient les établissements ou organisations assurant cet apprentissage ou la forme sous laquelle il est assuré.

7.49 La CITE est un système à finalités multiples au service de l'éducation, de l'analyse des politiques et de la prise de décisions, quels que soient la structure du système d'éducation national et le stade de développement économique du pays considéré. Elle peut être utilisée pour établir des statistiques sur divers aspects de l'éducation, tels que le nombre d'élèves inscrits, les ressources humaines ou financières investies dans l'éducation, et le niveau d'instruction de la population. Il s'ensuit que le concept de base et les définitions de la CITE ont été conçus pour être universellement applicables, sans dépendre des contingences du système éducatif national. Un système général n'en doit pas moins inclure des définitions et des instructions qui se rapportent à l'ensemble des systèmes éducatifs.

7.50 Par exemple, lorsqu'elle répond à une question sur le plus élevé des niveaux d'enseignement général suivi à l'école, une personne ayant un emploi fondera sa réponse sur le système de classification national. Étant donné que les systèmes éducatifs diffèrent entre les pays, il n'existe pas de définition dépourvue d'équivoque de l'enseignement scolaire général. Pour que l'objectif consistant à fournir des données comparables à l'échelon international puisse être atteint, dans un premier temps, les pays doivent commencer par utiliser leur propre système de classification; et, dans un second temps, si cela est possible, une correspondance doit être effectuée avec la CITE 1997, dont les classifications sont acceptées internationalement.

7.51 La CITE 1997 identifie les sept niveaux d'éducation ci-après :

Niveau 0 : Éducation préprimaire (ménage une transition entre la maison et l'école).

Niveau 1 : Enseignement primaire ou premier cycle de l'éducation de base (donne un solide enseignement de base en lecture, en écriture et en mathématiques et des connaissances élémentaires dans d'autres matières).

Niveau 2 : Premier cycle de l'enseignement secondaire ou second cycle de l'éducation de base (complète l'éducation de base commencée au niveau 1 de la CITE).

Niveau 3 : Enseignement secondaire (deuxième cycle) [commence à la fin de la scolarisation obligatoire à plein temps].

Niveau 4 : Enseignement post-secondaire non supérieur (regroupe des programmes qui se situent à la limite entre le second cycle du secondaire et l'enseignement post-secondaire).

Niveau 5 : Premier cycle de l'enseignement supérieur (programmes d'enseignement supérieur ayant un contenu éducatif plus approfondi que celui des niveaux 3 et 4).

Niveau 6 : Deuxième cycle de l'enseignement supérieur, conduisant à un titre de chercheur hautement qualifié (réservé aux programmes d'enseignement supérieur qui conduisent à l'obtention d'un titre de chercheur hautement qualifié).

7.52 L'étude de cas présentée dans l'encadré VII.11 décrit le lien entre l'emploi exercé et le niveau d'instruction exigé dans les industries touristiques.

D.1.3 Classification internationale d'après la situation dans la profession

7.53 Il a déjà été brièvement question de la situation dans la profession (emploi salarié et emploi indépendant) au paragraphe 7.19. On trouvera ci-après des informations supplé-

Encadré VII.11

Niveaux d'instruction : exemple du Canada

Comme indiqué dans les documents sur l'emploi touristique, un grand nombre d'emplois exercés dans ce secteur sont associés à des niveaux de qualification et d'instruction peu élevés. Cette généralisation est confirmée par les données concernant les personnes travaillant dans les industries touristiques au Canada. Ces données ont montré que la plupart des personnes travaillant dans ce secteur au Canada ont un niveau d'instruction relativement faible par rapport à l'ensemble des travailleurs canadiens. Un travailleur du tourisme sur 10 (12,3 %) est titulaire d'un certificat ou diplôme universitaire, contre 22,3 % de l'ensemble de la main-d'œuvre. En outre, 23,3 % des personnes travaillant dans le secteur du tourisme ne possèdent aucun certificat ou diplôme, contre 14,5 % de l'ensemble de la main-d'œuvre. Toutefois, au niveau des groupes d'industries à l'intérieur du secteur canadien du tourisme, il ne faut pas généraliser le faible niveau d'instruction des travailleurs du tourisme. En fait, les données concernant la démographie des travailleurs des industries canadiennes du tourisme font apparaître de très grandes variations de niveaux d'instruction selon les groupes d'industries touristiques. Ainsi, dans le groupe de l'industrie des loisirs et des divertissements et dans celui de l'industrie des services de voyages, la proportion de travailleurs du tourisme qui sont titulaires d'un certificat ou diplôme universitaire (22,7 %) est à peu près la même que celle de l'ensemble de la main-d'œuvre canadienne. En revanche, les proportions de travailleurs des groupes des industries de la restauration, de l'hébergement et des transports qui sont titulaires d'un certificat ou diplôme universitaire (7,2 %, 11,8 % et 11,9 %) sont nettement inférieures à celles de l'ensemble de la main-d'œuvre. De même, la proportion de travailleurs des groupes des industries de la restauration et de l'hébergement qui ne possèdent aucun certificat ou diplôme (31,9 % et 20,6 %) est nettement plus élevée que celle de l'ensemble de la main-d'œuvre.

Source : Meis, S. (2014).

mentaires sur la situation dans la profession, les groupes de classifications et l'utilisation de la Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP-93)⁴⁹.

7.54 Il convient de noter à nouveau qu'à des fins opérationnelles les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* et le *Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008* recommandent de n'utiliser que deux groupes de la CISP-93, à savoir les salariés et les travailleurs indépendants. La raison en est que, à l'exception des salariés, les autres groupes de la CISP-93 ne se prêtent pas facilement à une comparaison entre pays. Du fait de ces différences, les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* et le *Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008* distinguent uniquement entre les salariés et les travailleurs indépendants (employeurs et autres personnes non salariées) [voir également encadré VII.9 pour un exemple de pays].

7.55 Toutefois, cela n'empêche pas les pays de présenter des données sur les personnes ayant un emploi, dans les industries touristiques, classées dans un autre groupe de la CISP (voir tableau VII.2).

7.56 Il est recommandé que les personnes ayant un emploi soient classées d'après leur situation dans la profession conformément aux règles ci-après :

- a) Une personne n'ayant exercé qu'un seul emploi classable pendant la période de référence doit être classée dans le groupe de la situation dans la profession qui correspond à cet emploi;

⁴⁹ Organisation internationale du Travail (1993a). Voir également OIT (2000), *Recommandations internationales en vigueur sur les statistiques du travail*, OIT, Genève.

- b) Une personne ayant exercé deux ou plus de deux emplois pendant la période de référence doit être classée dans le groupe de la situation dans la profession qui correspond à l'emploi dans lequel elle a accumulé le plus grand nombre d'heures habituellement travaillées pendant la période de référence.

7.57 La classification repose sur le type de contrat de travail. L'unité primaire pour cette variable est un emploi. Le principal critère de similitude utilisé pour construire la classification consiste à déterminer si la rémunération perçue est entièrement ou non tributaire des bénéfices éventuellement tirés de la vente des biens et des services produits par l'unité économique dont relève l'emploi. Si elle est tributaire de ces bénéfices, l'emploi est considéré comme un emploi indépendant et, si elle ne l'est pas, autrement dit si une partie de cette rémunération est indépendante de bénéfices éventuels, l'emploi est considéré comme un emploi salarié.

Tableau VII.2

Estimation des emplois de la main-d'œuvre, 2008 (désaisonnalisée) : industries touristiques et industries non touristiques au Royaume-Uni

Industries touristiques	Estimation des emplois de la main-d'œuvre, 2008 (milliers)			
	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre
Emplois salariés	2 815	2 829	2 828	2 808
Emplois indépendants	530	529	522	529
Stagiaires financés par l'État	3	2	2	2
Total	3 347	3 361	3 352	3 339
Industries non touristiques : total	28 406	28 412	28 371	28 103
Toutes industries : total	31 753	31 772	31 723	31 442

Source : Royaume-Uni, données tirées de l'Enquête annuelle sur la population.

Note : Les totaux ne sont pas nécessairement la somme des valeurs qui les composent.

7.58 Conformément au paragraphe 7.57, les emplois rémunérés peuvent être définis comme les emplois pour lesquels les titulaires ont des contrats explicites (écrits ou oraux), qui leur donnent droit à une rémunération de base qui n'est pas directement dépendante du revenu de l'entreprise pour laquelle ils travaillent. De manière caractéristique, les personnes occupant ces emplois perçoivent des traitements et des salaires, mais peuvent aussi être payées par une commission sur les ventes, à la pièce, en prime ou en nature.

7.59 Les emplois indépendants sont les emplois dont la rémunération est directement dépendante des bénéfices, réalisés ou potentiels, provenant des biens ou des services produits, lorsque la consommation propre est considérée comme faisant partie des bénéfices. Les employés indépendants prennent les décisions opérationnelles concernant l'entreprise ou délèguent cette compétence, tout en restant responsables; dans ce contexte, l'« entreprise » inclut les entreprises constituée d'une seule personne.

7.60 L'encadré VII.12 présente la Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP-93) et les groupes qui la composent.

D.2 Principales variables

7.61 Les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* (paragraphe 7.26) recommandent aux pays de relever les principales variables ci-après concernant chacune des industries touristiques et les industries touristiques dans leur ensemble :

Encadré VII.12

Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP-93)

La Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP-93) se compose des groupes suivants :

1. Les **salariés**, qui sont les travailleurs occupant un emploi défini comme « emploi rémunéré ». Un contrat, qui peut être formel ou informel, est passé entre une entreprise et une personne, aux termes duquel cette dernière travaille pour l'entreprise moyennant une rémunération en espèces ou en nature; les pays pourront devoir distinguer parmi les salariés les « salariés titulaires de contrats de travail stables », notamment les « salariés réguliers ».
2. Les **employeurs**, qui sont titulaires d'emplois indépendants (c'est-à-dire dont la rémunération dépend directement des bénéfices que ces personnes comptent tirer des biens et des services produits) et engagent une ou plusieurs personnes pour travailler dans leur entreprise en tant que salariés sur une période continue.
3. Les **personnes travaillant pour leur propre compte**, qui sont titulaires d'emplois indépendants et n'engagent pas de salariés sur une période continue.
4. Les **membres de coopératives de producteurs**, qui occupent un emploi indépendant dans une coopérative produisant des biens et des services, dans laquelle chaque membre prend part sur un pied d'égalité à la prise des principales décisions concernant la coopérative.
5. Les **travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale**, qui occupent un emploi indépendant dans un établissement exploité par un parent et que leur degré d'engagement ne permet pas de considérer comme associés.
6. Les **travailleurs inclassables d'après la situation dans la profession**, pour lesquels on ne dispose pas d'informations suffisantes et/ou qui ne peuvent être classés dans aucune des catégories précédentes.

Source : Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP-93).

- a) Emploi par groupe d'âge, sexe et nationalité/pays de résidence (s'il y a lieu) exprimé en emplois, personnes, heures de travail, équivalent plein temps;
- b) Emploi par type d'établissement (taille, formel, informel, etc.);
- c) Emploi classé par profession et d'après la situation dans la profession;
- d) Emploi permanent ou temporaire exprimé en nombre d'emplois, heures de travail, équivalent plein temps, etc.;
- e) Emploi par niveau d'instruction;
- f) Heures de travail (normales/habituelles, effectivement travaillées, rémunérées);
- g) Aménagement du temps de travail.

7.62 Les aspects liés à la mesure des variables *a* à *f*, à l'exception des établissements informels sous *b*, sont expliqués dans des sections antérieures (sections B et C) : emploi exprimé en postes de travail et en personnes, emplois principaux et tous autres emplois. Le tableau VII.3 présente des exemples de certains tableaux que la Slovaquie a produits en utilisant ces variables.

Tableau VII.3

Emploi dans les industries touristiques d'après la situation dans la profession : exemple de la Slovaquie (milliers)

Données et indicateurs de base		2008	2009	2010
5.	EMPLOI			
	Nombre de salariés par industrie touristique^a			
5.1	Total	92,7	99,3	94,1
5.2	• Services d'hébergement aux visiteurs (hôtels et établissements analogues)	14,4	11,7	10,9

Données et indicateurs de base		2008	2009	2010
5.3	• Autre services d'hébergement
5.4	• Activités de services de restauration et de consommation de boissons	34,8	43,7	39,0
5.5	• Transport de voyageurs	22,1	21,1	22,1
5.6	• Activités des agences de voyages et d'autres services de réservation	2,2	2,8	2,8
5.7	• Autres industries touristiques ^b	19,2	20,0	19,4
Nombre d'emplois d'après la situation dans la profession				
5.8	Total	116,7	126,4	118,4
5.9	• Salariés	95,0	105,5	98,4
5.10	• Non-salariés	21,7	20,9	20,0
Indicateurs				
Nombre d'emplois équivalents plein temps d'après la situation dans la profession				
5.11	Total	110,3	120,4	114,0
5.12	• Salariés	88,9	100,7	94,9
5.13	* Hommes	42,3	45,5	42,6
5.14	* Femmes	46,6	55,2	52,3
5.15	• Non-salariés	21,4	19,7	19,1
5.16	* Hommes	14,5	12,8	12,4
5.17	* Femmes	6,9	6,9	6,7

Sources : Bureau statistique de la République slovaque et Banque nationale de Slovaquie.

a Industrie touristiques comparables sur le plan international du CST (*Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008*).

b Culture, sports et services de loisirs.

7.63 Lorsque vient le moment d'utiliser les variables de l'emploi *a* à *g* (paragraphe 7.61) en vue d'une analyse détaillée des industries touristiques d'un pays dans un contexte social et économique donné, les pays doivent également relever les variables ci-après qui caractérisent la dimension monétaire du travail (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 7.28) :

- a) Rémunération des salariés;
- b) Les coûts de main-d'œuvre;
- c) Le revenu mixte des travailleurs indépendants.

7.64 On trouvera ci-après les définitions des entreprises/établissements du secteur informel, sous la variable *b*, de la variable *g* (aménagement du temps de travail) et des variables *a* à *c*.

D.2.1 Entreprises du secteur informel

7.65 Selon l'OIT :

L'expression « économie informelle » fait référence à toutes les activités économiques de travailleurs et d'unités économiques qui ne sont pas ou sont insuffisamment couverts, en vertu de la législation ou de la pratique, par des dispositions formelles. Ces activités n'entrent pas dans le champ d'application de la loi, ce qui signifie que ces travailleurs et unités opèrent en marge de la loi; ou bien ils ne sont pas couverts dans la pratique, ce qui signifie que la loi ne leur est pas appliquée alors même qu'ils

opèrent dans le cadre de la loi; ou bien encore la loi n'est pas respectée parce qu'elle est inadaptée, contraignante ou qu'elle impose des charges excessives⁵⁰.

7.66 L'emploi dans le secteur informel est associé à deux concepts :

- Emploi dans le secteur informel;
- Emploi informel.

Si ces concepts sont connexes et complémentaires, ils diffèrent en ce qu'ils font référence à des aspects différents de l'informalisation de l'emploi, dans la mesure où l'emploi dans le secteur informel est un concept axé sur l'entreprise et l'emploi informel est un concept axé sur l'emploi. Il importe de bien les distinguer aux fins de mesure, d'analyse et de formulation de politiques.

7.67 Le secteur informel se présente, d'une façon générale, comme un ensemble d'unités produisant des biens ou des services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées.

7.68 Ces unités ayant un faible niveau d'organisation opèrent à petite échelle et de manière spécifique, avec peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteurs de production. Les relations d'emploi, lorsqu'elles existent, sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les liens de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme. Ce sont les types d'unités qui prédominent dans maintes activités caractéristiques du tourisme, principalement celles qui sont liées aux services d'hébergement et de restauration, et ce surtout dans les pays peu développés ou les régions isolées.

7.69 Le nombre de salariés de ces unités est inférieur à un certain seuil à déterminer en fonction des circonstances nationales et/ou ces unités ne sont pas enregistrées selon les formes spécifiques de la législation nationale (telles que l'inscription prévue par la réglementation industrielle ou commerciale, les lois fiscales ou les lois sur la sécurité sociale, la réglementation des groupes professionnels, ou par des textes, des lois ou des règlements analogues élaborés par les instances législatives nationales par opposition aux réglementations locales régissant la délivrance de licences d'exploitation), et/ou leurs employés, s'ils en ont, ne sont pas enregistrés.

7.70 L'emploi dans le secteur informel est défini comme incluant tous les emplois occupés dans les entreprises du secteur informel ou toutes les personnes qui, pendant une période de référence donnée, ont été employées dans au moins une entreprise du secteur informel, indépendamment de leur statut dans l'emploi ou du caractère principal ou secondaire de l'emploi⁵¹.

7.71 L'emploi informel fait référence aux emplois qui, en règle générale, n'offrent ni protection sociale ou juridique ni avantages sociaux. Il englobe le nombre total d'emplois informels, qu'ils soient occupés dans les entreprises du secteur structuré, les entreprises du secteur informel ou auprès des ménages (travailleurs domestiques rémunérés ou production de biens pour la propre consommation des ménages), pendant une période de référence donnée.

⁵⁰ Organisation internationale du Travail (2002), *Résolution concernant le travail décent et l'économie informelle, conclusion 3*, 90^e session de la Conférence internationale du Travail, Genève, accessible sur www.ilo.org/public/french/standards/relm/ilc/ilc90/pdf/pr-25res.pdf (consulté le 30 mai 2014).

⁵¹ Organisation internationale du Travail (2003), « Directives concernant une définition statistique de l'emploi informel », dix-septième Conférence internationale des statisticiens du travail, 24 novembre-3 décembre 2003, Genève, accessible sur www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/normativeinstrument/wcms_087624.pdf (consulté le 30 mai 2014).

Encadré VII.13**Facteur associé à l'existence d'emplois informels**

- Les emplois ou les employés ne sont pas déclarés.
- Les emplois sont occasionnels ou de courte durée.
- Les heures de travail ou le salaire sont en dessous d'un seuil spécifié (par exemple, pour la sécurité sociale).
- L'emploi est fourni par une entreprise non constituée en société ou une personne membre d'un ménage.
- Le lieu de travail se situe en dehors des locaux de l'entreprise de l'employeur (par exemple, travailleurs extérieurs à l'établissement et ne bénéficiant pas d'un contrat de travail).
- La législation du travail n'est pas appliquée, respectée ou observée pour tout autre motif.

Source : Organisation internationale du Travail (2003), paragraphe 5.

Encadré VII.14**Critères de mesure des emplois informels**

La dix-septième Conférence internationale des statisticiens du travail recommande l'adoption des critères opérationnels de mesure des emplois informels des salariés énumérés ci-après :

- a) Absence de prise en charge par le système de sécurité sociale;
- b) Absence de droit aux congés annuels ou de maladie rémunérés;
- c) Absence de contrat de travail écrit;
- d) Caractère occasionnel ou temporaire du travail.

On notera qu'il ne suffit pas qu'un emploi satisfasse au critère c ou d pour pouvoir être considéré comme informel.

Source : Organisation internationale du Travail (2003).

7.72 L'emploi informel est composé :

- Des travailleurs pour compte propre et des employeurs salariés dans leur propre entreprise du secteur informel;
- Des travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale;
- D'employés exerçant un emploi informel;
- Des membres de coopératives informelles de producteurs;
- Des travailleurs pour compte propre produisant des biens exclusivement pour l'usage final propre de leur ménage.

7.73 Ainsi, les salariés exercent un emploi informel lorsque la relation d'emploi n'est pas soumise, par la loi ou en pratique, à la législation nationale du travail, à l'impôt sur le revenu, à la protection sociale ou au droit à certains avantages liés à l'emploi (par exemple, préavis en cas de licenciement, indemnité de départ et congés annuel ou de maladie rémunérés).

7.74 Dans le cas de l'emploi informel, le phénomène du cumul d'emplois fait retenir comme unité d'observation non pas la personne salariée, mais l'emploi lui-même. Les données recueillies doivent être mises en tableaux en tant qu'emploi total classé par type d'unité de production et par type d'emploi.

D.2.2 Aménagement du temps de travail

7.75 L'aménagement du temps de travail englobe les caractéristiques mesurables d'un emploi ayant trait à l'organisation (durée et répartition) et à la programmation (stabilité

Encadré VII.15

Exemples d'aménagement du temps de travail

- a) L'**horaire hebdomadaire comprimé** consiste en la répartition du temps de travail sur un nombre de jours inférieur à ce qui est considéré comme une semaine type ou normale.
- b) L'**aménagement de travail fixe** se caractérise par des heures fixes de début et de fin du travail ou des plages horaires fixes pour des salariés ou des catégories de salariés ou pour des personnes à leur compte.
- c) Le **partage des emplois** se caractérise par le fait que deux ou plusieurs personnes se partagent (y compris dans le cadre d'arrangements de transition) un poste existant à temps plein, chaque personne travaillant à temps partiel, de manière régulière et permanente, parfois selon des modalités différentes.
- d) Le **travail à temps partiel** se caractérise par une réduction volontaire ou involontaire de ses horaires ou par un emploi dont les heures contractuelles ou habituelles sont inférieures aux heures effectuées dans des emplois comparables à plein temps.
- e) Les **heures supplémentaires régulières** sont des heures effectuées en sus du nombre d'heures contractuelles ou habituellement effectuées qui, dans l'emploi salarié, donnent lieu à une compensation de l'employeur.
- f) L'**horaire fractionné** se caractérise par des heures d'arrivée et de départ établies de façon différente pour chaque personne ou groupe de salariés, autour d'une plage fixe obligatoire, modalité pouvant comporter plusieurs périodes de travail le même jour.
- g) Les **combinaisons de périodes prolongées de travail et de congé** se caractérisent par un certain nombre de semaines de présence sur des sites de travail particuliers (zones éloignées, campagnes en mer, plates-formes de pétrole en mer, etc.) et un nombre de semaines de repos compensatoire.

Source : Organisation internationale du Travail (2008a).

ou flexibilité) des temps travaillés ou non travaillés au cours d'une période de référence donnée, qui peut être d'un jour, d'une semaine, d'un mois ou d'une plus longue durée, et il s'applique à tous les types d'emploi (à l'intérieur et au-delà du domaine de production du SCN), y compris dans l'emploi informel et dans les communautés agricoles⁵². En particulier :

- a) L'organisation se rapporte à la durée et à la répartition du temps de travail :
 - i) La durée peut être plus courte ou plus longue que la norme fondée sur les circonstances nationales, comprendre plus ou moins d'heures quotidiennes ou hebdomadaires, plus ou moins de journées travaillées par semaine pour une période de référence courte, ou moins de semaines (sur une partie de l'année) pour une longue période de référence;
 - ii) Le temps peut être réparti à l'intérieur ou en dehors des heures ou des journées normales (travail de nuit ou en fin de semaine);
- b) La programmation se rapporte à la stabilité ou à la flexibilité de la durée et de la répartition du temps de travail, d'un jour à l'autre, d'une semaine à l'autre ou d'une période plus longue à une autre : changements quotidiens ou hebdomadaires d'équipes, différentes heures d'arrivée et de départ, etc.

7.76 L'aménagement formalisé du temps de travail consiste en des combinaisons spécifiques d'organisation et de programmation du temps de travail qui sont inscrites dans une loi, une convention collective, etc. Ces combinaisons peuvent être stipulées par un contrat de travail explicite ou implicite.

⁵² Pour des renseignements plus détaillés, voir Organisation internationale du Travail (2008a).

7.77 Ainsi, dans le cas de l'emploi indépendant ou de la production d'un service pour compte propre au sein d'un ménage et des emplois bénévoles, le temps de travail peut être organisé à la faveur d'un aménagement formalisé basé, par exemple, sur les tâches à accomplir ou sur les préférences personnelles ou du ménage (liées, notamment, aux contrats avec les clients ou aux heures d'ouverture des magasins ou des écoles).

D.2.3 Rémunération des salariés

7.78 La rémunération des salariés est une mesure des salaires utilisée dans le cadre de la comptabilité nationale. Le SCN 2008 (chapitre 7, intitulé « Comptes de distribution du revenu », paragraphes 7.45 et 7.5) détermine que « (l)a rémunération des salariés est définie comme le total des rémunérations, en espèces ou en nature, que doit verser une entreprise à un salarié en contrepartie du travail accompli par ce dernier au cours de la période comptable ».

7.79 La rémunération des salariés a deux composantes principales :

- a) Les salaires et les traitements payés en espèces ou en nature;
- b) Les cotisations d'assurance sociale payées par les employeurs, qui incluent les cotisations aux régimes de sécurité sociale, les cotisations sociales effectives à d'autres régimes d'assurance sociale liés à l'emploi et les cotisations sociales imputées à d'autres régimes d'assurance sociale liés à l'emploi.

7.80 Les salaires et les traitements (revenus) se rapportent à tous les paiements reçus par les salariés, en espèces ou en nature, en échange de leur travail, et avant les déductions opérées au titre des cotisations qu'ils doivent verser à la sécurité sociale et des impôts prélevés à la source.

7.81 Le concept de revenu fait référence à la rémunération en espèces ou en nature versée aux salariés en contrepartie des heures travaillées ou des travaux accomplis ainsi qu'à la

Encadré VII.16

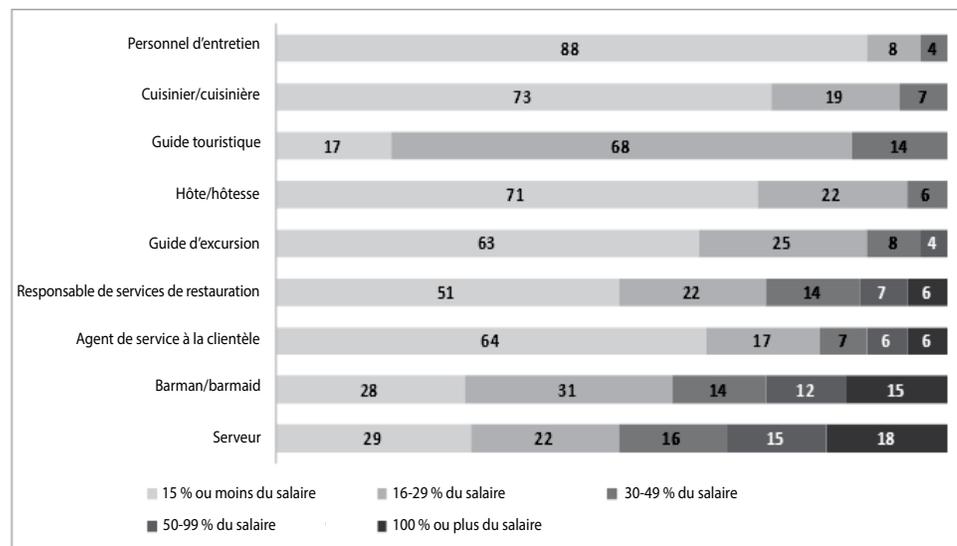
Revenus, rémunération des salariés et principales composantes du coût de la main-d'œuvre

Taux de salaire

- x Heures effectuées (ou rémunérées)
- = **Salaires et traitements directs**
- + Rémunération des heures non effectuées
- + Majorations pour heures supplémentaires, travail de nuit et heures effectuées les jours fériés
- + Primes, etc.
- + Avantages en nature
- + Allocations familiales et autres allocations
- = **Revenu**
- + Indemnités de licenciement et de préavis non exécuté
- + Valeur des cotisations sociales des employeurs
- + Prestations de sécurité sociale courantes nettes
- = **Rémunérations des salariés**
- + Frais de formation professionnelle
- + Coûts relatifs aux services sociaux
- + Coûts de la main-d'œuvre non classés ailleurs
- + Impôts considérés comme coûts de la main-d'œuvre
- = **Coût de la main-d'œuvre**

Source : Organisation internationale du Travail (1966).

Figure VII.3
Montant moyen des pourboires gagnés dans certaines professions : exemple du Canada
(en pourcentage du salaire de base)



Les chiffres ayant été arrondis, les pourcentages additionnés ne correspondent pas nécessairement à 100 %.

Source : Conseil canadien des ressources humaines en tourisme (2011).

rémunération correspondant aux heures non travaillées, telles les congés annuels et autres congés rémunérés ou les jours fériés officiels.

7.82 Les revenus sont calculés sur la base des taux de salaire, qui se rapportent à une période appropriée telle que l'heure, la journée, la semaine, le mois ou une autre période habituelle, et ces revenus incluent le salaire de base, l'indemnité de cherté de vie et d'autres allocations garanties et régulièrement versées. Celles-ci englobent le paiement des heures supplémentaires, les primes et les gratifications, ainsi que les allocations familiales et autres allocations versées par les employeurs. Les versements à titre gracieux en nature, qui viennent en sus des taux de salaire normaux, sont également inclus.

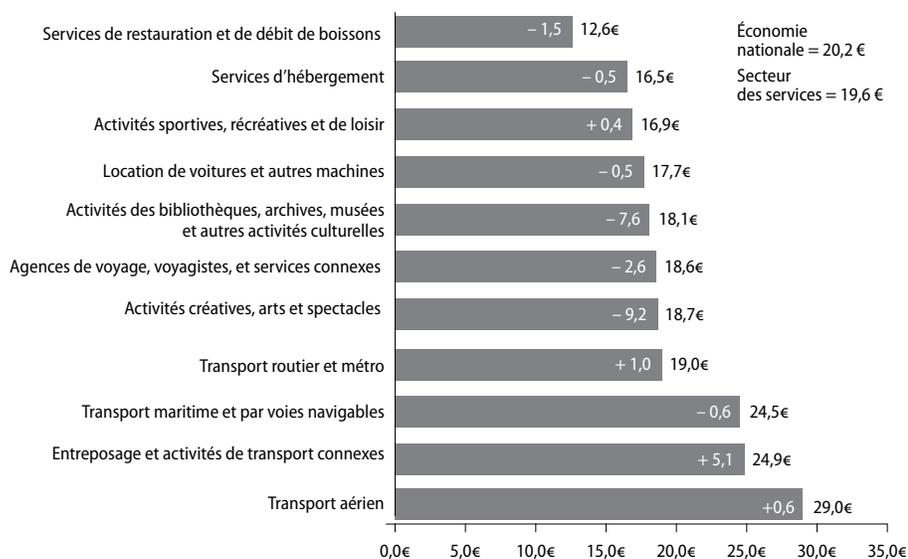
D.2.4 Coût de la main-d'œuvre

7.83 La mesure statistique du coût de la main-d'œuvre correspond au concept de salaire et à ce que coûte à l'employeur l'emploi de salariés. L'encadré VII.16 présente les principales composantes du coût de la main-d'œuvre, selon les recommandations figurant dans la résolution concernant les statistiques du coût de la main-d'œuvre adoptée par la onzième Conférence internationale des statisticiens du travail.

7.84 Outre la rémunération en espèces, d'autres éléments, tels que la formation et le perfectionnement, les perspectives de carrière, l'efficacité organisationnelle et un mode de vie équilibré et actif sont importants pour la main-d'œuvre. Les pourboires peuvent également représenter une source importante de revenu pour la plupart des salariés des industries touristiques qui sont en contact avec le public.

Figure VII.4

Coût de la main-d'œuvre par heure travaillée selon les branches du secteur du tourisme :
exemple du quatrième trimestre de 2012 en Espagne



Source : Compilation basée sur les données de l'enquête trimestrielle sur le coût de la main-d'œuvre réalisée par l'Institut d'études touristiques.

Note : Les chiffres correspondent à des valeurs absolues et à des variations en pourcentage d'une année sur l'autre.

Tableau VII.4

Rémunération annuelle et horaire dans les industries touristiques et l'économie totale, 2007-2012 : exemple du Canada

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Variation en %
Rémunération annuelle au Canada	<i>Dollars courants</i>						
Total, industries touristiques	44 710	46 805	45 738	47 527	49 517	51 328	1,0
Variation en %	5,4	4,7	-2,3	3,9	4,2	3,7	—
Économie totale ^a	835 905	871 615	868 621	896 290	936 303	973 547	4,0
Variation en % ^b		4,3	-0,3	3,2	4,5	4,0	—
Ratio tourisme/économie totale	0,053	0,054	0,053	0,053	0,053	0,053	—
Rémunération horaire au Canada par emploi^{c,d}	<i>Dollars courants</i>						
Transport	28,73	28,67	29,77	28,56	29,29	29,88	2,0
Transport aérien	37,79	39,53	41,85	39,50	39,92	39,48	-1,1
Autres modes de transport	26,34	26,01	27,00	25,92	26,69	27,38	2,6
Hébergement	17,65	18,08	18,63	19,43	19,69	20,19	2,6
Services de restauration	12,84	13,60	14,16	14,96	15,29	15,36	0,5
Loisirs et divertissement	21,65	21,95	22,43	23,52	24,56	25,16	2,4
Services de voyages	21,72	22,16	21,84	22,69	23,41	23,11	-1,3
Salariés	17,81	18,43	19,02	19,59	20,04	20,25	1,0
dont salaires	15,91	16,44	16,83	17,40	17,79	17,97	1,0
Non-salariés ^d	16,50	16,50	16,54	17,12	17,82	18,18	2,0
Ratio travailleurs indépendants/salariés	0,926	0,896	0,870	0,874	0,889	0,898	—
Plein temps	18,76	19,38	19,90	20,61	21,11	21,30	0,9
Temps partiel	13,59	13,99	14,72	15,00	15,49	15,62	0,8
Ratio temps partiel/plein temps	0,725	0,722	0,739	0,728	0,734	0,733	—

Rémunération annuelle au Canada	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Variation en %
	<i>Dollars courants</i>						
Total, industries touristiques ^{c,d}	17,70	18,26	18,81	19,38	19,88	20,10	1,1
Variation en %	2,8	3,2	3,0	3,0	2,5	1,1	—
Économie totale ^a	28,10	28,97	29,90	30,29	31,17	31,86	2,2
Variation en % ^b		3,0	3,3	1,3	2,9	2,2	—
Ratio secteur du tourisme/économie totale	0,630	0,631	0,629	0,640	0,638	0,631	—
Salariés	29,12	29,89	30,91	31,23	32,11	32,83	2,2
dont salaires	25,48	26,20	26,81	27,07	27,86	28,20	2,2
Non-salariés	18,60	19,63	20,22	20,94	21,49	21,61	0,6
Ratio travailleurs indépendants/salariés	0,639	0,657	0,654	0,670	0,669	0,658	—
Plein temps	28,25	29,08	30,06	30,39	31,23	31,87	2,0
Temps partiel	26,87	27,81	28,62	29,52	30,70	31,77	3,5
Ratio temps partiel/plein temps	0,951	0,956	0,952	0,972	0,9583	0,997	—

Source : Martin, T. (2013).

Note : Le tiret signifie « sans objet ».

a Statistiques Canada, base de données CANSIM, tableau 383-0031.

b Non disponible pour l'année de référence 2007 en raison de la révision historique du système canadien de comptabilité nationale.

c La rémunération horaire comprend les salaires et traitements, le revenu supplémentaire du travail et la partie du revenu mixte correspondant au travail après déduction des dépenses engagées par les travailleurs indépendants.

d Le revenu supplémentaire du travail est exclu de la partie du revenu mixte correspondant au travail pour les travailleurs indépendants.

7.85 Pour récapituler, la rémunération des salariés est constituée par les revenus totaux annuels perçus par les salariés en contrepartie de leur travail, tandis que le coût de la main-d'œuvre représente ce que l'utilisation de la main-d'œuvre coûte au total à l'employeur.

7.86 À l'heure actuelle, très peu de pays sont capables de mesurer les revenus et la rémunération des salariés et le coût de la main-d'œuvre dans les industries touristiques. Le Canada, l'Espagne et le Portugal, en particulier, s'en sont donné les moyens.

7.87 Les figures VII.3 et VII.4 et le tableau VII.4 illustrent l'application pratique de ces concepts. D'autres exemples de mesure du coût de la main-d'œuvre et de ses composantes⁵³ sont disponibles auprès de l'Organisation mondiale du tourisme.

D.2.5 Revenu mixte des travailleurs indépendants

7.88 La rémunération des travailleurs indépendants est traitée comme un revenu mixte. Elle est définie comme le revenu qui est reçu, sur une période de référence donnée, par des particuliers, pour eux-mêmes ou pour les membres de leur famille, dans le cadre de l'emploi indépendant qu'ils exercent actuellement ou ont exercé dans le passé⁵⁴.

7.89 Aux fins de la mesure du revenu lié à un emploi indépendant, les travailleurs indépendants sont principalement les propriétaires, seuls ou conjointement avec d'autres, des entreprises non constituées en sociétés appartenant à des ménages dans lesquelles ils travaillent, selon la définition fournie par le Système de comptabilité nationale (voir paragraphe 7.9); ils peuvent également être les propriétaires-gérants de sociétés et de quasi-sociétés.

⁵³ Pour des renseignements plus détaillés, voir Organisation internationale du Travail (1998).

⁵⁴ Ibid.

7.90 Dans le cas d'un emploi indépendant, le revenu brut comprend :

- a) Les bénéfices (ou la part des bénéfices) qui sont générés par les emplois indépendants;
- b) Le cas échéant, la rémunération reçue par les propriétaires-gérants de sociétés et de quasi-sociétés;
- c) Le montant des prestations de sécurité sociale liées à l'emploi reçues par les travailleurs indépendants dans le cadre de régimes qui font de la situation dans la profession une condition d'adhésion spécifique.

E. Sources de données pour la mesure de l'emploi

7.91 L'activité touristique est un phénomène complexe axé sur la demande. La structure du secteur du tourisme, telle que définie dans les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, rend compte de cette complexité, dans le contexte du classement d'un ensemble complet mais fragmenté d'industries touristiques. Pareille complexité soulève des difficultés pour un grand nombre de domaines des statistiques officielles, car elle exige un niveau très fin de désagrégation de l'activité et la production d'informations souvent plus nombreuses qu'à l'accoutumée. Les enquêtes sur la main-d'œuvre classiques, par exemple, peuvent ne pas pouvoir fournir le niveau de détail nécessaire pour estimer l'emploi en ce qui concerne chacune des industries touristiques, même à un niveau national.

7.92 Pour les statistiques du travail, il existe trois principaux groupes de sources de données primaires⁵⁵ :

- a) *Données sur les ménages* (mesure de l'offre de main-d'œuvre) : recensements de la population et enquêtes par sondage auprès des ménages;
- b) *Données sur les établissements* (mesure de la demande de main-d'œuvre) : recensements des établissements et enquêtes par sondage auprès des établissements;
- c) *Fichiers administratifs*, tels que les registres des bureaux de l'emploi, les fichiers de la sécurité sociale, les dossiers de l'assurance chômage et de l'inspection du travail, et les documents fiscaux.

7.93 Comme l'indiquent les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* (paragraphe 6.8), les « établissements » fournissent habituellement des données qui se prêtent mieux à des analyses de production. Toutefois, les informations recueillies par le biais d'enquêtes auprès des entreprises, et, partant, les données sur les entreprises, ne doivent pas être négligées, en particulier si l'on ne dispose pas d'informations sur les établissements. En règle générale, les recommandations concernant les enquêtes par sondage auprès des établissements (voir section E.3) sont également applicables aux enquêtes auprès des entreprises.

E.1 Recensement de population

7.94 Un recensement de population est un ensemble d'opérations qui consistent à recueillir, grouper, évaluer, analyser et publier, ou diffuser de toute autre manière, des données

⁵⁵ Pour des renseignements plus détaillés sur les sources de données utilisées par les pays pour mesurer les différentes dimensions de l'emploi dans les industries touristiques, voir Organisation internationale du Travail et Organisation mondiale du tourisme (2008), *Sources and Methods: Labour Statistics. Employment in the Tourism Industries*, Genève; et Organisation mondiale du tourisme et Organisation internationale du Travail (2014).

démographiques, économiques et sociales se rapportant, à un moment donné, à tous les habitants d'un pays ou d'une partie bien déterminée d'un pays.

7.95 Outre l'étude de sujets tels que les caractéristiques démographiques, sociales et éducatives des ménages, les recensements de population recueillent des données sur les caractéristiques économiques de la population ci-après : situation au regard de l'activité, profession, industrie et situation dans la profession; ils peuvent, en outre, être spécialement conçus pour enregistrer, entre autres, les heures travaillées, le revenu et l'emploi dans le secteur informel, etc. Le recensement est également une source d'informations sur l'emploi antérieurement exercé par une personne si elle est au chômage ou en dehors de la population active au moment de l'observation. C'est utile pour les analyses concernant les personnes qui ont eu un emploi dans le secteur du tourisme. En outre, le recensement peut être une source précieuse d'informations sur la nationalité, l'appartenance ethnique et, le cas échéant, la situation au regard de la législation sur l'immigration d'une personne.

7.96 Il convient de noter que, dans le cas du tourisme, les informations fournies par le recensement sur les caractéristiques économiques de la population classée par profession, industrie, situation dans la profession et niveau d'instruction sont particulièrement utiles et importantes. Les recensements de population sont l'une des meilleures sources de données complètes et détaillées, couvrant l'ensemble de la population, et peut-être la meilleure de ces sources, en ce qui concerne les professions, recoupées par type d'activité économique (industrie) et niveau d'instruction.

7.97 Cela étant, les pays sont invités à utiliser les dénombrements réalisés dans le cadre de leurs recensements de la population en les combinant avec les données fournies par d'autres sources, afin de produire des tableaux sur l'emploi dans les industries touristiques classé selon l'ensemble des caractéristiques économiques mentionnées plus haut.

E.2 Enquêtes par sondage auprès des ménages

7.98 Les enquêtes par sondage sont l'un des moyens les plus souples de recueillir des données. En principe, presque toutes les questions basées sur une population peuvent être étudiées par le biais d'une enquête par sondage. Dans une enquête de ce type, une fois qu'une partie de la population a été sélectionnée, des observations sont faites ou des données sont recueillies. On en tire ensuite des conclusions applicables à l'ensemble de la population. Parce que dans une enquête par sondage, la charge de travail est réduite, les enquêteurs ont plus de temps pour collecter des données et la plupart des questions peuvent être traitées plus en détail que dans le cadre d'un recensement⁵⁶.

7.99 Des enquêtes auprès des ménages relevant des types ci-après sont réalisées dans les pays afin de recueillir des données permettant de mesurer et d'évaluer les diverses dimensions de l'emploi dans les industries touristiques (cette liste n'est toutefois pas exhaustive), notamment l'enquête sur la population active, l'enquête sur les revenus et les dépenses des ménages, l'enquête annuelle sur la population (Royaume-Uni) et les statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie, qui a lieu chaque année dans les États membres de l'UE. En règle générale, les données recueillies sont utilisées en combinaison avec d'autres sources.

7.100 L'enquête sur la population active, qui est le principal instrument de collecte de données sur l'emploi, le sous-emploi et le chômage, permet de recueillir des informations cohérentes et complètes sur les salariés et les travailleurs indépendants.

⁵⁶ Pour d'autres renseignements, voir également Nations Unies (2008a), *Guide pratique pour la conception d'enquêtes sur les ménages*, Études méthodologiques, série F, n° 98, accessible sur http://unstats.un.org/unsd/publication/seriesf/Seriesf_98f.pdf (consulté le 30 mai 2014).

7.101 De plus, en dehors du recensement de la population, l'enquête sur la population active est la seule source complète d'informations sur tous les aspects du marché du travail, couvrant l'ensemble de la population, qui peut attribuer à chaque personne un statut bien défini de personne pourvue d'un emploi ou au chômage ou de personne ne faisant pas partie de la population active. Une enquête sur la population active ne compte chaque personne en tant qu'individu qu'une seule fois, ce qui permet d'éviter tout chevauchement, quels que soient le nombre d'emplois qu'elle occupe et le nombre d'établissements ou d'entreprises pour lesquels elle peut travailler (voir annexe III).

7.102 Par ailleurs, les concepts et définitions sous-tendant l'enquête sur la population active sont en général basés sur les recommandations internationales de l'OIT, qui peuvent servir de critère pour les comparaisons internationales en cette matière.

E.3 Enquêtes par sondage auprès des établissements

7.103 On relève une grande diversité d'enquêtes auprès des établissements, dont chacune est conçue pour obtenir des informations spécifiques sur, par exemple, la production; les exportations; l'emploi, le revenu moyen et la durée du travail; la profession des salariés et la structure salariale; le coût de la main-d'œuvre; les postes à pourvoir et les pratiques de licenciement-embauche; le niveau de qualification; les perspectives d'emploi; et l'emploi dans le secteur informel.

7.104 Une enquête menée auprès d'un établissement est conçue pour fournir des informations propres à l'industrie considérée en ce qui concerne la structure de l'emploi, la durée moyenne de travail hebdomadaire, la rémunération horaire moyenne et la rémunération hebdomadaire moyenne, ainsi que la répartition des salariés par niveaux de rémunération et de durée du travail; le niveau et la composition du coût de la main-d'œuvre; les postes à pourvoir; le renouvellement de la main-d'œuvre; les professions et les salaires professionnels; et les qualifications et les besoins de formation. Les données sur l'emploi recueillies dans les enquêtes auprès des établissements sont parfois ventilées par sexe.

7.105 Une enquête auprès d'un établissement étant une enquête par sondage, la fiabilité et la complétude de ses résultats dépendent entièrement de l'exhaustivité et de l'actualisation efficace du registre des entreprises du pays considéré⁵⁷.

7.106 Dans le domaine des statistiques du tourisme, les types ci-après d'enquêtes auprès des établissements sont utilisés pour produire des tableaux où figurent de multiples données sur l'emploi dans les industries touristiques, qui sont généralement utilisés en combinaison avec les données recueillies par le biais d'autres sources (la liste n'est aucunement exhaustive) : l'enquête sur le coût de la main-d'œuvre; l'enquête sur l'emploi, la rémunération et la durée du travail; l'enquête sur les emplois de la main-d'œuvre, menée dans le cadre des enquêtes sur l'emploi temporaire (Royaume-Uni); l'enquête sur le registre des entreprises et l'emploi (Royaume-Uni); l'enquête annuelle sur les entreprises (Royaume-Uni); l'enquête sur le registre des entreprises (Royaume-Uni); l'enquête annuelle sur la durée et la rémunération du travail (Royaume-Uni); et l'enquête sur la situation de la main-d'œuvre (Espagne). Pour un exemple d'enquête sur la rémunération et la durée du travail des salariés, voir annexe IV.

⁵⁷ Un registre des entreprises est une liste des entreprises et/ou des établissements d'un pays, dans laquelle un numéro d'identification est attribué à chaque unité. Ce registre fournit au minimum des informations sur la taille de l'unité, le type d'activité qu'elle exerce et sa situation au regard de l'activité, ainsi que ses coordonnées complètes.

E.4 Fichiers administratifs

7.107 Les données administratives sont un produit dérivé des fonctions administratives d'un organisme public.

7.108 Un système administratif n'a pas pour objectif la production de statistiques. Il doit accomplir les fonctions administratives de l'organisme en question, souvent pour se conformer à des prescriptions ou spécifications législatives. Toutefois, ce système administratif peut être une source précieuse de données, qui doit être pleinement exploitée.

7.109 En particulier, les ensembles de données administratives et les ensembles importants de données analogues présentent un certain nombre d'avantages par rapport aux autres types de sources de données : ils sont déjà bien établis et, dans bien des cas, sont suffisamment importants pour fournir de solides données infranationales. Toutefois, comme indiqué plus haut, ces sources de données administratives ne sont normalement pas conçues pour concorder avec les concepts statistiques du tourisme, par exemple. Aussi un travail important sur ces sources est généralement nécessaire pour que l'on puisse en tirer des informations statistiques utilisables.

7.110 Dans le cas de l'emploi dans les industries touristiques, les pays sont invités à étudier et à utiliser pleinement les types de fichiers administratifs ci-après : le registre des entreprises (ou démographie des entreprises) tenu par le Bureau national de statistique; le registre des recettes; le registre de la protection sociale ou de la sécurité sociale; les déclarations de revenus individuelles; le registre statistique de l'emploi et le registre central des voyageurs et des agences de voyages.

7.111 À cet égard, Delaney et MacFeely ont réalisé une étude innovante, dont les résultats ont été publiés dans « Employment in the Irish tourism industries: using administrative data to conduct a structural and regional analysis ». Cette étude présente un grand nombre de tableaux et de chiffres utiles et riches d'informations sur les diverses dimensions de l'emploi dans les industries touristiques, produits à partir d'ensembles de données administratives et analogues.

E.5 Avantages et inconvénients des sources de données statistiques indiquées

E.5.1 Enquêtes auprès des ménages ou enquêtes auprès des établissements

7.112 Les données basées sur des enquêtes auprès des ménages et auprès des établissements sont complémentaires, les premières fournissant des types d'informations importants que les secondes ne peuvent pas fournir de façon satisfaisante, et inversement. Les caractéristiques de la population du moment, par exemple, sont tirées des enquêtes auprès des ménages, tandis que les déclarations des établissements sont une source beaucoup plus fiable pour les classifications industrielles détaillées.

7.113 Les données dérivées de ces deux sources diffèrent en raison des différences au niveau des définitions et de la couverture, de la source d'information, des méthodes de collecte et des techniques d'estimation. La variabilité de l'échantillonnage et les erreurs contenues dans les réponses constituent des sources supplémentaires de divergence.

7.114 Les principaux facteurs ayant un effet différentiel sur les niveaux et tendances des statistiques de l'emploi recueillies à l'aide de ces deux sources sont, répétons-le (les différences décrites ne sont pas exhaustives), les suivants :

7.115 La **couverture**. En règle générale, la définition de l'emploi indiquée par une enquête auprès des ménages englobe les travailleurs rémunérés, y compris les travailleurs domestiques et les autres employés de maison, les travailleurs indépendants et les travail-

leurs familiaux non rémunérés qui ont travaillé au moins une heure pendant la période de référence. L'emploi dans les branches d'activité agricole et non agricole est inclus. L'enquête auprès d'un établissement couvre les salariés de cet établissement. Dans certains pays, les exploitations agricoles sont expressément exclues des enquêtes de ce type. Il faut en tenir compte au moment d'interpréter les résultats des enquêtes.

7.116 Le **cumul d'emplois**. L'enquête auprès des ménages renseigne sur la situation professionnelle de la population sans faire double emploi, puisque chaque personne est classée comme pourvue d'un emploi, au chômage ou ne faisant pas partie de la population active. Les personnes occupant plusieurs emplois ne sont comptées qu'une seule fois. Dans les chiffres tirés des déclarations des établissements, les personnes qui ont travaillé dans plusieurs établissements pendant la période pour laquelle ceux-ci communiquent des informations sont comptées chaque fois que leur nom apparaît sur le registre du personnel.

7.117 La **rémunération**. L'enquête auprès des ménages mesure la rémunération des travailleurs rémunérés dans toutes les professions et industries et dans les secteurs privé et public. Les données font référence à la rémunération habituelle correspondant à l'emploi unique ou principal du travailleur. Dans le cas des enquêtes auprès des établissements, les données se rapportent généralement à la rémunération moyenne des salariés inscrits au registre du personnel de ces établissements. Avantage supplémentaire, la rémunération moyenne peut être pondérée par le nombre de salariés.

7.118 L'**horaire de travail**. L'enquête auprès des ménages mesure les heures effectuées par tous les travailleurs, tandis que l'enquête auprès des établissements mesure les heures correspondant aux travailleurs à la production privée et au personnel d'exécution rémunérés par les employeurs. Dans l'enquête auprès des ménages, toutes les personnes pourvues d'un emploi, mais qui ne sont pas présentes au travail, sont exclues de la répartition des heures et du calcul de l'horaire de travail moyen au travail. Dans l'enquête auprès des établissements, le personnel de production ou les employés absents en raison de vacances payées, de jours fériés payés ou de congé de maladie payé sont inclus et se voient attribuer le nombre d'heures de travail en contrepartie duquel ils ont été rémunérés pendant la période pour laquelle les établissements ont communiqué des informations.

7.119 L'enquête sur la population active couvre les heures effectuées par les salariés et les travailleurs indépendants. Toutefois, cette enquête ne porte que sur les emplois occupés à l'intérieur des frontières d'un pays donné et n'enregistre pas, par exemple, les travailleurs frontaliers ou les travailleurs saisonniers étrangers. Ces deux catégories de travailleurs peuvent se rencontrer parmi les personnes ayant un emploi dans les établissements des industries touristiques⁵⁸.

E.5.2 Recensement de la population ou enquêtes auprès des ménages

7.120 Les informations tirées d'un recensement de la population sur les caractéristiques économiques de la population sont axées sur le dénombrement de la population active de façon à fournir des données repères aux études en cours sur l'emploi, le chômage et le sous-emploi.

7.121 Les données de recensement renseignent sur les caractéristiques économiques de la population depuis le niveau géographique d'agrégation le plus élevé jusqu'au niveau

⁵⁸ Dans certains pays, cette enquête enregistre ces catégories de travailleurs. Ainsi, au Canada, elle enregistre la plupart des immigrants temporaires (travailleurs saisonniers étrangers). Par exemple, des Mexicains et des Jamaïcains vont travailler dans des exploitations agricoles au Canada, où ils séjournent à titre temporaire. Les agriculteurs inclus dans l'enquête doivent déclarer ces travailleurs migrants comme faisant partie de leur ménage.

le moins élevé, l'information obtenue étant classée par sexe, âge, industrie, profession et niveau d'instruction.

7.122 De plus, les données de recensement sont utilisées en combinaison avec d'autres sources statistiques de collecte de données sur la population active et d'autres caractéristiques économiques.

7.123 D'un autre côté, le nombre de questions utilisées dans un recensement de la population pour étudier les différents items doit être limité. Souvent, on n'utilise qu'une seule question par item (situation au regard de l'activité, profession, industrie, situation dans la profession, durée du travail, revenu, secteur d'emploi et lieu de travail).

7.124 En revanche, leur taille plus modeste permet aux enquêtes par sondage auprès des ménages d'affecter plusieurs questions à chaque item, ce qui rend possible de mesurer plus précisément un éventail plus large de données aux fins de différents types d'analyses. Par ailleurs, les concepts et définitions sous-tendant l'enquête sur la population active sont en général basés sur les recommandations internationales de l'OIT, qui peuvent servir de critère pour les comparaisons internationales en cette matière.

7.125 Les autres différences sont les suivantes :

- Envergure de l'enquête (dénombrement complet ou échantillonnage);
- Méthodologie, conditions concrètes de mise en œuvre, planification et complexité des données recueillies;
- Plus grande souplesse d'adaptation (dans le cas de l'enquête sur la population active) aux besoins des divers utilisateurs et en ce qui concerne les méthodes de collecte de données;

Encadré VII.17

Application des ratios du tourisme à la mesure de l'emploi touristique : exemple de l'Autriche

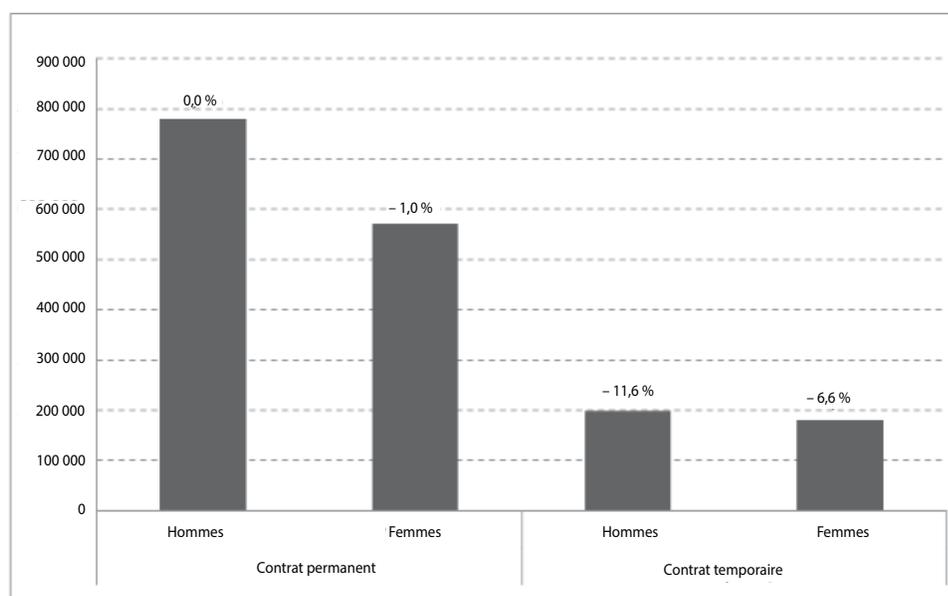
En Autriche, la mesure de l'emploi touristique s'appuie sur les concepts du CST (voir *Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008*, chapitre 4, tableau 7), qui permet de se faire une idée plus complète de l'impact de l'industrie touristique sur le marché du travail, en se basant sur les industries touristiques qu'il définit. Cela implique de définir le tourisme sous l'angle d'une classification par activités, englobant des industries qui offrent des produits et des services non seulement aux visiteurs, mais aussi aux non-visiteurs, puisque, par exemple, les résidents locaux contribuent également à ces industries touristiques. En particulier, dans certaines régions, les industries touristiques sélectionnées peuvent également fournir des produits et des services aux non-visiteurs et, à cet égard, la proportion de la demande de tourisme peut osciller entre près de 0 et 100 %.

La demande doit donc être intégrée si l'on veut obtenir une représentation plus détaillée du lien existant entre l'offre et la demande de tourisme. Cette intégration est réalisée grâce à l'application des « ratios du tourisme » pertinents, basés sur le *Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008* (chapitre 4, tableau 6), à l'industrie touristique correspondante. C'est uniquement sur cette base qu'une certaine part de l'emploi total dans les industries touristiques peut être rattachée au tourisme (ratio du tourisme).

Toutefois, l'utilisateur des données doit être bien conscient du fait que, en raison de l'intégration de la demande et de l'application des ratios du tourisme, on observera des incohérences en ce qui concerne les autres chiffres de l'emploi fournis par les sources de données administratives. En d'autres termes, les résultats de l'application du tableau 7 du *Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008* ne peuvent pas être comparés directement, par exemple, avec les chiffres provenant des organismes d'assurance sociale, les résultats de l'enquête sur la population active ou les chiffres fournis par les statistiques sur les entreprises.

Source : Laimer, P. et Öhlböck, P. (2008).

Figure VII.5
Travailleurs (en milliers) selon le sexe et le type de contrat d'emploi touristique, quatrième trimestre de 2012 : exemple de l'Espagne



Source : Compilation basée sur les données provenant de l'enquête sur l'emploi temporaire (Ministère de l'emploi et de la sécurité sociale espagnol, 2013).

- La taille limitée des échantillons ne permet généralement pas aux enquêtes de fournir des informations suffisantes sur les petites régions ou les sous-groupes de la population.

E.6 Intégration de l'information sur l'emploi touristique

7.126 Comme on l'a déjà indiqué, il ne faut pas songer à évaluer et à analyser en détail l'emploi dans les industries touristiques en ne s'appuyant que sur une seule source statistique. Il est donc préférable d'intégrer des données provenant de différentes sources. On obtient ainsi des informations plus détaillées, une meilleure vue d'ensemble et un tableau plus cohérent, ce qui débouche sur une analyse plus rigoureuse (voir *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 7.34).

7.127 L'encadré VII.17 montre l'application des ratios du tourisme du Compte satellite du tourisme à la mesure de l'emploi touristique.

7.128 Le reste de la présente section montre les mesures de certains aspects particuliers de l'emploi dans les industries touristiques obtenues par des pays ayant mis en place des systèmes avancés de statistiques du tourisme⁵⁹.

7.129 L'Espagne recueille des données et prépare des tableaux et des graphiques sur l'emploi dans les industries touristiques par type de contrat (voir figure VII.5). Le système d'information sur le marché du travail de l'industrie touristique du Canada fournit des informations qui permettent d'établir un profil des personnes ayant un emploi dans les industries touristiques canadiennes en fonction d'un certain nombre de caractéristiques démographiques, telles que la fréquentation d'un établissement scolaire, la langue mater-

⁵⁹ Voir également Organisation mondiale du tourisme et Organisation internationale du Travail (2014).

Encadré VII.18

Caractéristiques démographiques des personnes employées
dans les industries touristiques : exemple du Canada

Dans le cadre d'un travail innovant reposant sur l'enquête sur la population active en tant que principale source d'information, le Conseil canadien des ressources humaines en tourisme a posé des questions sur l'adhésion à un syndicat et sur la couverture des conventions collectives dans les industries touristiques.

	Canada	Secteur du tourisme	Hébergement	Services de restauration	Loisirs et divertissements	Transport	Services de voyage
Emploi total	16 021 180	1 656 940	184 835	793 380	358 980	271 500	48 245
Sexe							
Femmes	47,4 %	52,3 %	61,4 %	59,6 %	47,2 %	28,1 %	70,5 %
Hommes	52,6 %	47,7 %	38,6 %	40,4 %	52,8 %	71,9 %	29,5 %
Âge							
15-24 ans	15,0 %	32,8 %	22,8 %	48,1 %	27,3 %	5,4 %	11,8 %
25-34 ans	19,9 %	18,5 %	19,9 %	17,8 %	20,7 %	15,5 %	24,6 %
35-44 ans	24,6 %	18,6 %	20,2 %	14,8 %	19,8 %	25,5 %	25,1 %
45 ans et plus	40,5 %	30,2 %	37,1 %	19,2 %	32,2 %	53,6 %	38,5 %
Lieu de naissance							
Né au Canada	77,9 %	76,3 %	73,9 %	74,8 %	83,4 %	74,7 %	66,4 %
Né en dehors du Canada	22,1 %	23,7 %	26,1 %	25,2 %	16,6 %	25,3 %	33,6 %
Langue maternelle							
Anglais	58,0 %	58,7 %	58,3 %	56,1 %	66,7 %	57,0 %	54,9 %
Français	21,9 %	19,1 %	18,5 %	18,7 %	19,9 %	20,3 %	15,5 %
Autre langue	20,1 %	22,1 %	23,2 %	25,2 %	13,4 %	22,7 %	29,5 %
Groupes visés par les mesures d'équité en matière d'emploi							
Minorités visibles	15,1 %	18,8 %	19,0 %	22,7 %	10,9 %	17,4 %	22,9 %
Peuples autochtones	2,8 %	3,2 %	4,7 %	3,1 %	3,3 %	2,8 %	1,4 %
Personnes handicapées	11,8 %	11,5 %	13,1 %	10,3 %	11,4 %	14,0 %	11,2 %
Fréquentation d'un établissement scolaire (en 2005-2006)							
Fréquentation	16,7 %	28,4 %	20,3 %	38,6 %	27,1 %	8,6 %	13,8 %
Non- fréquentation	83,3 %	71,6 %	79,7 %	61,4 %	72,9 %	91,4 %	86,2 %
Niveau d'instruction							
Aucun certificat ou diplôme	14,5 %	23,3 %	20,6 %	31,9 %	15,1 %	14,2 %	4,2 %
Fin d'études secondaires ou équivalent	26,1 %	34,6 %	32,9 %	38,8 %	30,0 %	31,9 %	21,6 %
Apprentissage/ métiers/ collège/certificat de CEGEP ^a / diplôme	32,4 %	25,9 %	30,2 %	19,2 %	27,1 %	37,7 %	44,9 %

	Canada	Secteur du tourisme	Hébergement	Services de restauration	Loisirs et divertissements	Transport	Services de voyage
Diplôme préuniversitaire	4,8 %	3,9 %	4,5 %	2,8 %	5,0 %	4,4 %	7,5 %
Certificat ou diplôme universitaire	22,3 %	12,3 %	11,8 %	7,2 %	22,7 %	11,9 %	21,8 %

Source : Conseil canadien des ressources humaines en tourisme (2009).

a Collège d'enseignement général et professionnel.

nelle, le lieu de naissance et les groupes visés par les mesures d'équité en matière d'emploi (voir encadré VII.18). Par exemple, en 2006, les personnes exerçant un emploi dans le secteur canadien du tourisme se rencontraient un peu plus souvent parmi les membres des minorités visibles que parmi la population active générale du Canada⁶⁰.

7.130 Le Canada et l'Espagne publient des données sur le chômage. La même approche analytique est appliquée aux données mensuelles et annuelles de l'enquête sur la population active pour faire apparaître les niveaux et taux mensuels et annuels moyens de chômage pour les industries touristiques⁶¹ par rapport à ceux des travailleurs ayant un emploi dans l'économie globale. Dans le calcul des taux de chômage, les classements des industries au niveau à quatre chiffres du Système de classification des industries d'Amérique du Nord (SCIAN) sont basés sur l'emploi le plus récent occupé au cours de l'année écoulée identifié par le répondant. On trouvera à l'annexe III (questions 61 à 63) des exemples de questions à utiliser pour identifier le chômage dans le secteur du tourisme.

F. Méthodes de collecte de données sur certaines questions liées à l'emploi

F.1 Méthodes de collecte de données

7.131 Les statistiques du temps de travail peuvent être collectées par le biais de recensements et d'enquêtes statistiques auprès des ménages et des établissements, ainsi que de registres administratifs.

7.132 Lorsque cela est possible et pertinent, la combinaison de plusieurs sources de données peut être préférable pour mieux répondre aux besoins des utilisateurs (couverture, champ d'étude, taux de réponse, taille de l'échantillon, effort des personnes interrogées et coûts) et évaluer la qualité des statistiques obtenues.

7.133 Pour assurer une plus grande cohérence à l'analyse, il convient de collecter les statistiques du temps de travail en utilisant une période de référence et des désagréations ou catégories d'emplois identiques à celles utilisées pour la collecte des statistiques de l'emploi, des salaires et du coût de la main-d'œuvre, etc.

7.134 Les enquêtes auprès des ménages sont bien adaptées à la collecte de données :

⁶⁰ Meis, S. (2014).

⁶¹ Comme l'a déterminé le Compte satellite du tourisme canadien, les industries classées selon le Système de classification des industries d'Amérique du Nord (SCIAN) dans le secteur touristique en tant qu'industries touristiques canadiennes incluent celles qui cesseraient d'exister ou ne continueraient d'exister qu'à un niveau d'activité sensiblement réduit si le tourisme n'existait pas.

- a) Sur les heures réellement effectuées et les heures habituellement effectuées, sur l'aménagement formalisé du temps de travail et les caractéristiques de l'aménagement. Elles peuvent aussi produire des statistiques sur les heures rémunérées, normales ou contractuelles;
- b) Concernant toutes les personnes qui travaillent et tous les emplois, y compris dans l'emploi informel et les services au sein des ménages et le travail bénévole;
- c) Sur une période de référence courte comme le jour ou la semaine et lorsque l'enquête est en continu; et sur une longue période de référence comme le mois ou l'année;
- d) Sur les individus et sur l'économie dans son ensemble.

7.135 Les enquêtes auprès des établissements sont bien adaptées pour obtenir des données :

- a) Sur les heures rémunérées, les heures contractuelles, les heures supplémentaires rémunérées et les droits aux congés, généralement enregistrés à des fins de contrôle, ainsi que sur l'aménagement formalisé du temps de travail. Elles peuvent aussi produire des statistiques sur les heures normales ou les heures réellement effectuées;
- b) Pour l'ensemble ou un sous-ensemble des emplois salariés de l'établissement ou de l'ensemble ou d'un sous-ensemble des établissements;
- c) Pour une période de référence d'une semaine, d'un mois, d'une année ou de la période correspondant à la paie, par exemple;
- d) Pour des emplois pris individuellement, sur des moyennes pour des catégories d'emplois ou pour l'établissement dans son ensemble.

7.136 L'importance de la variable temps de travail est démontrée par la place considérable faite à sa mesure dans l'enquête sur la population active de la Lituanie, dans laquelle 14 questions ont été posées pour recueillir des données sur les différents concepts du temps de travail (voir annexe III, questions 13 à 16, 24 et 38 à 46).

7.2 Collecte d'informations sur l'aménagement du temps de travail, l'emploi informel et l'emploi dans le secteur informel

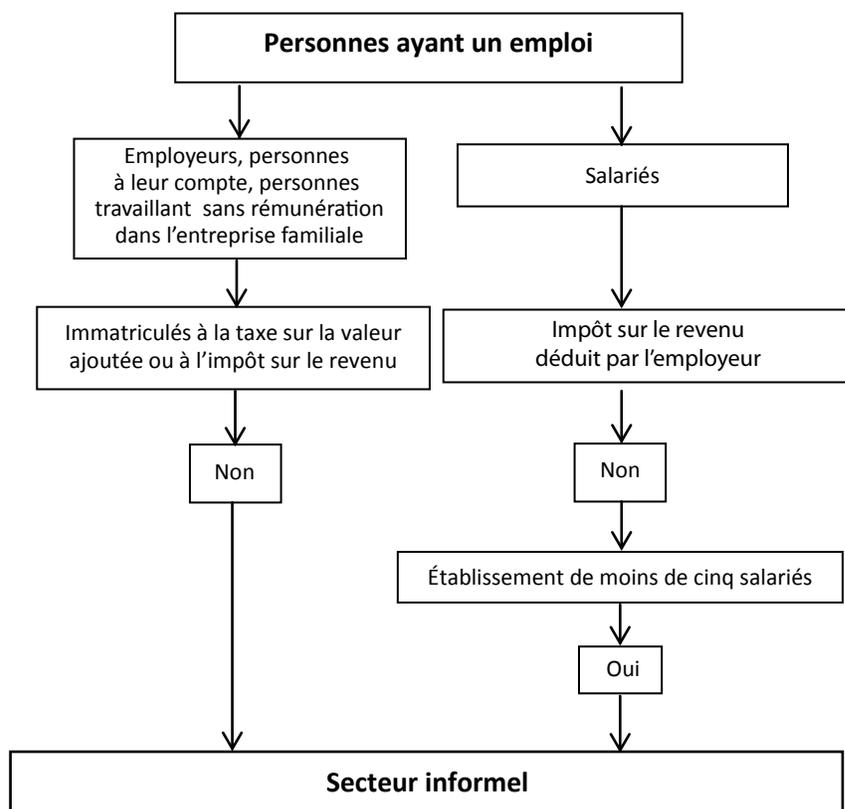
7.137 Les enquêtes existantes sur la population active et les enquêtes analogues auprès des ménages constituent un moyen utile et économique de recueillir des données sur l'emploi dans le secteur informel en ce qui concerne le nombre et les caractéristiques des personnes concernées et leurs conditions d'emploi et de travail. En règle générale, ces enquêtes peuvent couvrir toutes les informations se rapportant aux aspects connexes de l'aménagement du temps de travail, de l'emploi informel et de l'emploi dans le secteur informel⁶².

7.138 Il peut être possible de recueillir des données sur les unités du secteur informel par le biais de différents types d'enquêtes auprès des établissements en fonction des objectifs de la mesure, des utilisations prévues des données, du calendrier et de la structure du système statistique national, ainsi que de la disponibilité des bases d'échantillonnage et des ressources.

7.139 D'une façon générale, il convient de garder à l'esprit ce qui suit :

⁶² Pour une description complète des concepts, définitions et méthodes de collecte de données sur l'emploi dans le secteur informel, voir Organisation internationale du Travail (2012b), *Measuring informality: A Statistical Manual on the informal sector and informal employment*, accessible sur www.ilo.org/stat/Publications/WCMS_222979/lang--en/index.htm (consulté le 30 mai 2014).

Figure VII.6
Double approche mise en œuvre pour identifier les personnes ayant un emploi dans les entreprises et les établissements du secteur informel : exemple de l'Afrique du Sud



Source : Enquête trimestrielle sur la population active de l'Afrique du Sud (Pretoria, Bureau statistique de l'Afrique du Sud, 2007).

- Utiliser l'enquête sur la population active lorsqu'il s'agit de suivre l'emploi dans le secteur informel dans les industries touristiques, à savoir le nombre et les caractéristiques des personnes concernées, et leurs conditions d'emploi et de travail. Périodicité : annuelle ou plus fréquente si possible;
- Utiliser l'enquête sur le secteur informel (enquêtes auprès des entreprises) ou les enquêtes mixtes auprès des ménages et des entreprises lorsqu'il s'agit de mesurer le nombre et les caractéristiques des entreprises du secteur informel dans les industries touristiques : par exemple, effectifs, production, formation de revenu, organisation et fonctionnement, contraintes et potentialités. Périodicité : tous les cinq ans si possible.

7.140 La figure VII.6 illustre la double approche mise en œuvre pour identifier les personnes ayant un emploi dans une entreprise ou un établissement du secteur informel. L'encadré VII.19 présente les questions d'une enquête auprès des ménages.

F.3 Collecte d'informations sur les professions

7.141 Pour un codage exact de toute catégorie de la CITP-08 (selon la description figurant dans la section D.1.1 du présent chapitre) et des classifications nationales connexes, il faut disposer des informations ci-après :

- Nom et intitulé de la profession;

Encadré VII.19 Mesure de l'emploi informel

La meilleure source permettant de mesurer l'emploi informel est une enquête auprès des ménages qui pose les types de questions ci-après :

17. Quelle est la durée de votre contrat ?
- Contrats quotidiens 1
 - Moins d'un mois 2
 - 1 à 2 mois 3
 - 3 à 6 mois 4
 - 7 à 12 mois 5
 - Plus de 12 mois 6
 - Je ne sais pas 7
18. Votre employeur paie-t-il des cotisations sociales pour vous (caisse de retraite et fonds de chômage) ?
- Oui, bien sûr 1
 - Peut-être 2
 - Non 3
 - Je ne sais pas 4
19. Avez-vous droit à un congé annuel rémunéré ou à un crédit de congé non utilisé ?
- Oui 1
 - Non 2
 - Je ne sais pas 3
20. En cas de maladie, avez-vous droit à un congé rémunéré ?
- Oui 1
 - Non 2
 - Je ne sais pas 3

Les salariés qui répondent « Non » aux questions 18, 19 ou 20 sont considérés comme ayant un emploi informel.

Source : Adapté du questionnaire de l'enquête sur la population active de la République de Moldova.

Encadré VII.20 Questions sur les données concernant la profession

a) En ce qui concerne l'emploi principal que vous avez occupé la semaine dernière, quel était votre travail ou profession ?

Veillez indiquer l'intitulé complet de votre emploi et être précis. Par exemple :

- Majordome
- Gérant d'hôtel
- Gérant d'auberge de jeunesse
- Cuisinier de repas-minute
- Chef de cuisine
- Saucier

Profession : _____

b) Quelles fonctions et responsabilités principales exercez-vous dans cet emploi ?

Veillez donner des informations détaillées. Par exemple :

- Prendre soin des animaux de compagnie et des plantes, recevoir les visiteurs, répondre au téléphone, remettre des messages et faire les courses;
- Gérer et superviser les réservations, l'accueil des clients, le service en chambre et l'entretien ménager;
- Évaluer et contrôler la satisfaction de la clientèle;

- Préparer des repas et boissons simples ou préparés à l'avance (sandwiches, hamburgers, pizzas, poissons et frites, salades et café);
- Planifier et élaborer des recettes et des menus, estimer le coût des aliments et de la main-d'œuvre, et commander les denrées alimentaires;
- Préparer, assaisonner et cuire des spécialités culinaires et des plats élaborés.

Source : Adapté de la Classification internationale type des professions (CITP-08).

- Principales fonctions et responsabilités généralement exercées dans l'emploi considéré.

7.142 Les questions, présentées dans l'encadré VII.20, sont proposées comme point de départ de la mise en œuvre d'une approche nationale de la collecte de données concernant la profession (voir également l'annexe IV intitulée : « Australie : Enquête sur la rémunération et la durée du travail des salariés, 2012 », questions 5 et 6).

F.4 Collecte d'informations sur la situation dans la profession

7.143 En ce qui concerne la Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP-93), présentée dans la section D.1.3, on peut distinguer différents types d'emplois salariés en fonction de la durée du contrat et du type de protection contre sa résiliation. Cela revêt une importance particulière dans le cas des activités caractéristiques du tourisme dont les variations saisonnières sont caractérisées par des périodes de pointe et des périodes creuses. Il est recommandé de distinguer les employés titulaires de contrats de travail stables des autres employés, selon qu'ils sont titulaires d'un contrat ou d'une série de contrats avec le même employeur de façon continue. Il est également recommandé de distinguer les salariés réguliers des autres salariés titulaires de contrats de travail stables selon que le contrat des premiers oblige l'employeur à payer régulièrement des cotisations de sécurité sociale et/ou est régi par la législation du travail nationale. Pour des exemples, on se reportera à l'annexe III, questions 17 et 24 à 27.

7.144 Dans le cas de l'emploi indépendant, on distingue différents types d'emplois selon le type d'autorité que les travailleurs occupant ces emplois exercent sur l'unité de production qu'ils représentent ou pour laquelle ils travaillent. Les employeurs engagent sur une période continue une ou plusieurs personnes pour travailler avec eux en tant qu'employés. Les personnes travaillant pour leur propre compte exercent la même autorité sur l'unité économique que les employeurs, mais n'engagent pas d'employés de façon continue. Les membres de coopératives de producteurs prennent part sur un pied d'égalité avec les autres membres à l'organisation de la production. Les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale ne peuvent pas être considérés comme des personnes associées à l'exploitation de l'unité de production car leur degré d'engagement à cet égard, eu égard au temps de travail et à d'autres facteurs, n'est pas d'un niveau comparable à celui du chef de l'entreprise.

7.145 Les principales catégories de la CISP-93 ont été conçues de manière à être mutuellement exclusives et à couvrir tous les aspects de tous les contrats de travail, et les règles d'application doivent permettre de ne rattacher qu'une seule des valeurs à chaque unité pour laquelle la variable peut être observée. La structure de la CISP-93 est donc horizontale.

7.146 En réalité, toutefois, un certain nombre de situations peuvent ne pas rentrer facilement dans une même catégorie. La CISP-93 fournit une liste de sous-catégories spéciales qui peuvent être importantes dans certains pays et être considérées comme ambiguës pour ce qui est de la distinction fondamentale entre emploi salarié et emploi indépendant, que

ce soit sur la base des termes du contrat ou d'un point de vue analytique. Ces catégories spéciales font partie de l'une des catégories principales ou représentent des situations qui se situent à la limite entre deux ou plus de deux de ces catégories. Importants pour l'emploi indépendant sont les propriétaires-gérants d'entreprises constituées en société, qui, du point de vue de leur contrat, sont des salariés, mais, du point de vue de l'autorité exercée, peuvent être considérés comme des employeurs; et les sous-traitants, les travailleurs à domicile et les franchisés, qui, du point de vue de l'autorité exercée, peuvent souvent être considérés comme se trouvant dans une situation analogue à celle des salariés. Importants pour l'emploi salarié sont les travailleurs occasionnels et les travailleurs saisonniers.

F.5 Collecte d'informations sur la rémunération

7.147 En ce qui concerne l'analyse des aspects monétaires du travail, par exemple la rémunération des salariés, le coût de la main-d'œuvre et le revenu mixte (voir sections D.2.3 à D.2.5), l'unité pour laquelle les données sont recueillies doit être, chaque fois que possible, l'établissement plutôt que l'entreprise ou la société, dans la mesure où le système d'information comptable utilisé permet à une entreprise à établissements multiples de fournir des données concernant chaque établissement.

7.148 Dans les enquêtes globales sur le coût de la main-d'œuvre, la période d'observation doit couvrir les 12 mois de l'année civile chaque fois que cela est possible (à défaut, on utilisera l'exercice comptable habituel) de façon à ne prendre en compte que les dépenses annuelles ou irrégulières.

7.149 Pour chaque activité économique couverte par le programme national d'enquêtes sur le coût du travail, il est souhaitable de recueillir des données à des intervalles non supérieurs à cinq ans. Jusqu'à ce que des changements importants soient apportés, du fait de modifications de la législation sociale ou d'autres facteurs, à la composition du coût de la main-d'œuvre, les données correspondant aux années écoulées entre deux enquêtes peuvent être estimées lorsque des données appropriées concernant la rémunération et les autres éléments du coût de la main-d'œuvre deviennent disponibles. Dans l'intervalle entre deux enquêtes, des études spéciales de portée limitée peuvent fournir une bonne base pour une estimation de certaines composantes de ce coût.

7.150 En outre, les pays peuvent réaliser des enquêtes ou études spéciales auprès des établissements pour recueillir des données par industrie sur les salaires ou la rémunération des salariés, telles que l'étude sur les rémunérations dans le secteur du tourisme canadien. Ils peuvent également songer à utiliser des ensembles de données intégrées/combinées tels que le SCN (voir sections E.1 à E.4).

7.151 Vu l'hétérogénéité de la population des travailleurs indépendants et la complexité de la mesure du revenu net des entreprises non constituées en société, la mesure du revenu lié à l'emploi indépendant (revenu mixte) doit être intégrée progressivement dans les programmes nationaux de statistique sur une longue période.

7.152 Le choix d'une technique comptable pour mesurer le revenu lié à l'emploi indépendant doit prendre en considération les circonstances dans lesquelles le travailleur indépendant gère son entreprise et l'objectif de la mesure. Deux techniques principales peuvent être utilisées :

- a) La comptabilité d'exercice, qui mesure le bénéfice réalisé pendant la période de référence en prenant en compte les recettes et les dépenses correspondant à cette période, qu'elles aient été ou non effectivement reçues ou payées;
- b) La technique des flux de trésorerie, qui mesure les encaissements (y compris la valeur de la production pour compte propre) et les décaissements (y compris

la valeur de la production cédée gratuitement ou à prix réduit) effectivement constatés pendant la période de référence.

7.153 Deux unités d'observation de base présentent un intérêt pour la mesure du revenu lié à l'emploi indépendant, en fonction de l'objectif poursuivi : l'emploi et la personne concernée.

7.154 Pour mesurer la capacité des différentes activités économiques à créer des revenus, l'emploi est l'entité de base devant donner lieu à la collecte et à l'analyse d'informations.

7.155 Lorsqu'il s'agit d'analyser le bien-être lié à l'emploi de la population concernée, l'unité qu'il est souhaitable d'utiliser est la personne. La personne est également l'entité appropriée lorsqu'il s'agit d'analyser le lien entre le revenu lié à l'emploi et le niveau d'instruction, l'ancienneté dans l'emploi, la durée du travail, etc.

7.156 La collecte des données sur le revenu lié à l'emploi indépendant doit s'appuyer sur les programmes de statistique nationaux ordinaires et utiliser toutes les sources disponibles, y compris le SCN.

7.157 L'une de ces sources peut être constituée par les enquêtes générales ou spécialisées auprès des ménages, dans lesquelles les unités d'observation sont les membres du ménage.

7.158 Les autres sources de données sont les enquêtes auprès des établissements, les fichiers administratifs (tels que les déclarations de revenus et les fichiers de sécurité sociale), les enquêtes sur les petites unités économiques et les recensements de la population.

Chapitre VIII

Questions supplémentaires et interdisciplinaires

Le présent chapitre porte sur un certain nombre de questions transversales qui intéressent l'organisation du processus de production de statistiques officielles du tourisme. En particulier, il adapte ces éléments de façon à les focaliser sur la mise en place d'un système national de statistiques du tourisme. Il se concentre sur les questions suivantes : gestion de la qualité et communication d'informations sur la qualité (section A), métadonnées (section B), diffusion des données et des métadonnées (section C) et arrangements institutionnels (section D). Les concepts et les bonnes pratiques décrits reflètent les recommandations figurant dans les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* et les recommandations plus récentes de la Commission de statistique de l'ONU sur ces questions, ainsi que les expériences des pays dans ce domaine.

A. Gestion de la qualité et communication d'informations sur la qualité

8.1 La garantie de la qualité des données fournies et la production et la diffusion de métadonnées font partie intégrante de tout processus de production de statistiques. Ces fonctions doivent être exécutées progressivement une fois qu'un processus régulier de production de statistiques a été mis en place. À cet égard, il est admis que les pays disposant de systèmes statistiques peu évolués pourront juger difficile de mettre immédiatement en œuvre la totalité ou la plupart des concepts et des bonnes pratiques préconisés dans le présent chapitre. Au demeurant, il est conseillé aux pays d'échelonner l'application des recommandations qui suivent en se concentrant dans un premier temps sur les concepts et les bonnes pratiques qui sont les plus utiles et réalisables au vu de leur situation. Une application plus complète peut être considérée comme un objectif à plus long terme à atteindre dans le contexte du renforcement des systèmes nationaux de statistiques du tourisme.

A.1 Gestion de la qualité : aperçu des concepts et définitions de base

8.2 Comme indiqué dans les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* (chapitre 9, section A), le concept de qualité des statistiques du tourisme, y compris une description des critères de cette qualité, reflète l'approche commune adoptée par la communauté statistique. Cette approche repose sur la définition de la qualité qui considère que les données doivent être « adaptées à leur utilisation » (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 9.2). Les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* décrivent les conditions nécessaires à la qualité et recommandent d'adopter les critères de qualité ci-après : pertinence, crédibilité, exactitude, actualité, validité méthodologique, cohérence et accessibilité. Les responsables de l'établissement des statistiques du tourisme et les utilisateurs de ces statistiques doivent

se référer aux *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* pour les définitions de ces critères.

8.3 Après la publication des *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, la Commission de statistique a poursuivi ses travaux sur les questions concernant la mesure et la gestion de la qualité. En particulier, elle a, à sa quarante-troisième session, approuvé le modèle générique de cadre national d'assurance de la qualité⁶³; et a, à sa quarante-deuxième session, accueilli avec satisfaction le projet intégral de directives sur les statistiques économiques intégrées⁶⁴. La Commission considère que le Cadre national d'assurance de la qualité et les *Directives sur les statistiques économiques intégrées*, publiées en 2014 en tant que publication des Nations Unies, sont applicables à tous les domaines des statistiques officielles. Le Cadre national d'assurance de la qualité rassemble tous les critères de la qualité des statistiques du tourisme dont l'adoption est recommandée dans les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* et souligne l'importance de critères tels que la fiabilité, la ponctualité, la clarté, l'intelligibilité, la comparabilité, l'intégrité et la convivialité. Il convient de noter que la plupart de ces critères de qualité sont traités comme des composantes des critères énumérés dans les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*. Les responsables de l'établissement des statistiques du tourisme sont invités à se familiariser avec les définitions des critères de qualité qui figurent dans le glossaire du Cadre national d'assurance de la qualité et à les appliquer dans la pratique, afin de garantir une meilleure comparabilité entre pays et entre domaines de l'évaluation de la qualité des statistiques du tourisme.

8.4 La cohérence et la concordance sont deux exemples très importants de critères de qualité. Ils sont définis dans l'encadré VIII.1, où l'on explique leur utilité pour les statistiques du tourisme. Le contrôle de la cohérence et de la concordance vise à identifier et à expliquer les écarts, puis à justifier et à présenter les ajustements statistiques. Les statisticiens doivent savoir que, selon toute probabilité, des écarts se produiront et qu'il est important pour améliorer la qualité des statistiques du tourisme d'examiner ces écarts et de prendre à leur sujet les décisions adéquates.

8.5 La gestion de la qualité doit être une priorité absolue pour l'organisme national chargé d'établir les statistiques touristiques officielles. Elle comprend l'assurance de la qualité, par le biais d'activités garantissant que les processus répondent bien aux exigences en matière de production statistique; l'évaluation de la qualité (évaluation de la qualité des données en fonction de critères de qualité normalisés); et la documentation de la qualité (documentation des méthodes et des normes d'évaluation de la qualité des données).

8.6 L'assurance de la qualité est au cœur de la gestion de la qualité et on a obtenu ces dernières années divers résultats dans ce domaine aux niveaux national et international. S'agissant de l'assurance de la qualité concernant le processus de production, le Cadre national d'assurance de la qualité identifie quatre composantes, qui sont pleinement applicables aux statistiques du tourisme : *a)* veiller à la solidité des méthodes; *b)* veiller au rapport coût-efficacité; *c)* veiller à la rationalité de la mise en œuvre; et *d)* gérer la charge pesant sur les répondants. Dans les statistiques du tourisme :

- a)* La solidité des méthodes est assurée par l'utilisation de méthodes statistiques rigoureuses basées sur des normes reconnues sur le plan international, comme celles qui figurent dans les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, et les bonnes pratiques décrites dans le présent guide de compilation;

⁶³ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2012, Supplément n° 4 (E/2012/24)*, chap. I, sect. B, décision 43/110, par. *b*.

⁶⁴ *Ibid.*, 2012, *Supplément n° 4 (E/2011/24)*, chap. I, sect. B, décision 42/106, par. *b*.

Encadré VIII.1

Cohérence et concordance des statistiques du tourisme

La cohérence des statistiques s'entend de la possibilité de les combiner de différentes manières en vue d'utilisations diverses. Lorsqu'elles proviennent de sources différentes et, en particulier, d'enquêtes statistiques utilisant des méthodes différentes, les statistiques sont souvent incomplètement compatibles et font apparaître des écarts résultant d'approches, de classifications et de normes méthodologiques différentes. Il existe plusieurs groupes faisant régulièrement l'objet d'une évaluation de leur cohérence : les statistiques provisoires et finales, les statistiques annuelles et conjoncturelles, les statistiques relevant du même domaine socioéconomique, et les statistiques reposant sur des enquêtes et les comptes nationaux. Le concept de cohérence est étroitement lié à celui de comparabilité entre domaines statistiques. Les termes « cohérence » et « comparabilité » renvoient tous deux au lien existant entre deux ensembles de données. La différence entre ces deux termes réside dans le fait que :

- La comparabilité fait référence aux comparaisons entre des statistiques basées sur des populations statistiques généralement sans lien entre elles; tandis que
- La cohérence fait référence aux comparaisons entre des statistiques concernant des populations identiques ou similaires dans une large mesure. La cohérence peut généralement être décomposée en « cohérence entre domaines » et « cohérence interne ».

La concordance s'entend de la cohérence logique et numérique. Un estimateur est réputé concordant s'il converge en probabilité vers la valeur à estimer à mesure que la taille de l'échantillon augmente (voir Institut international de statistique, *The Oxford Dictionary of Statistical Terms*). La concordance dans le temps, la concordance à l'intérieur des mêmes ensembles de données et la concordance des ensembles de données (on parle souvent de concordance intersectorielle) sont un aspect essentiel de ce critère. Dans chaque cas, la concordance dans un sens plus large comporte l'idée de « au moins susceptible d'être mis en concordance ». Par exemple, si deux séries censées couvrir les mêmes phénomènes différent, les différences de date d'enregistrement, d'évaluation et de couverture doivent être identifiées de manière à pouvoir mettre ces séries en concordance. La non-concordance dans le temps implique des changements entraînant des discontinuités dans les séries liées, par exemple, à l'adoption d'autres concepts, définitions et méthodes.

En particulier, les questions ci-après présentent un grand intérêt dans le domaine des statistiques du tourisme (voir Organisation mondiale du tourisme, « Coherence and consistency in tourism statistics: an overview ») :

- Cohérence et concordance internes des statistiques du tourisme : a) entre différents ensembles de données relevant des statistiques de la demande; et b) entre les statistiques de la demande et de l'offre de tourisme;
- Cohérence et concordance externes : a) intégration des statistiques du tourisme au Compte satellite du tourisme (CST) et, partant, aux comptes nationaux; et b) comparaison entre les statistiques du tourisme et les postes « Voyages » et « Services de transport de voyageurs » de la balance des paiements.

Sources : Échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX); et Organisation mondiale du tourisme (2014).

- b) Le rapport coût-efficacité est garanti par des activités telles que la mise en œuvre de solutions normalisées (s'agissant, par exemple, de l'organisation et du déroulement de diverses enquêtes et de la gestion de bases de données statistiques), qui améliorent l'efficacité et l'efficience; l'explication des coûts de la production des données à chaque étape du processus statistique; et les analyses coûts-avantages devant déterminer les compromis acceptables en matière de qualité des données;
- c) La gestion des produits statistiques implique des activités telles que l'exécution de programmes de formation des responsables de l'établissement des statistiques du tourisme, l'intégration de points de contrôle de la qualité des données et, le cas échéant, d'approbations dans le processus de production avant de passer aux étapes suivantes du processus statistique, la documentation de toutes les procé-

dures et la consultation des parties prenantes, en particulier les utilisateurs et les répondants potentiels;

- d) La gestion de la charge pesant sur les répondants tient compte de la nécessité de trouver un équilibre entre l'impératif de recueillir et de traiter les informations et la charge pesant sur les répondants. La baisse des taux de réponse dans les enquêtes, qui fait baisser la qualité des données et augmente le coût des enquêtes, est un problème particulièrement important qui doit être réglé.

8.7 En ce qui concerne l'assurance de la qualité des produits statistiques dans le cas des statistiques du tourisme, le Cadre national d'assurance de la qualité énumère six groupes d'activités à mener dans ce domaine, qui sont applicables au contexte des statistiques du tourisme, à savoir :

- a) *Veiller à la pertinence.* La tâche consiste pour les responsables de l'établissement des statistiques du tourisme à trouver un équilibre entre les besoins contradictoires des usagers actuels et potentiels, afin de produire des statistiques qui répondent aux besoins les plus importants et prioritaires, eu égard aux contraintes en matière de ressources. On peut par exemple veiller à la pertinence en consultant les utilisateurs au sujet du contenu du programme de travail et en créant un conseil consultatif appelé à donner des avis sur les priorités statistiques globales;
- b) *Veiller à l'exactitude et à la fiabilité des produits.* Il s'agit, par exemple, d'évaluer et de valider les données de base, de comparer les données obtenues avec les autres sources d'information, d'identifier clairement les données préliminaires et les données révisées, et d'expliquer le calendrier, les raisons et la nature des révisions;
- c) *Veiller à l'actualité et à la ponctualité.* Cela implique, entre autres, de définir clairement et de diffuser les objectifs en matière d'actualité et de modifications dans le cadre de la politique de publication, et notamment de distinguer entre les différents types de produits statistiques (par exemple, les communiqués de presse, les rapports ou tableaux statistiques spécifiques et les publications générales) et les procédures de publication de ces produits; de mettre en place des procédures destinées à assurer l'actualité du flux de données en provenance des fournisseurs; de prendre explicitement en compte les principaux compromis entre l'actualité et les autres critères de qualité (comme l'exactitude, le coût et la charge pesant sur les répondants) pendant la phase de conception des programmes; et d'identifier clairement les données préliminaires de façon que les utilisateurs disposent d'informations appropriées pour évaluer la qualité des données préliminaires;
- d) *Veiller à l'accessibilité et à la clarté.* À cette fin, il faut notamment envisager les activités ci-après : diffusion de statistiques du tourisme assorties de métadonnées facilement accessibles et actualisées; indication systématique de tout écart par rapport aux *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*; utilisation des technologies de l'information et des communications modernes aux fins de leur diffusion (par exemple, les bases de données en ligne); possibilité pour les utilisateurs de créer leurs propres tableaux dans les formats les plus appropriés; et consultation régulière des utilisateurs pour déterminer les formats de diffusion qui ont leur préférence;
- e) *Veiller à la cohérence et à la comparabilité.* Cela suppose, par exemple, la coopération et le partage des connaissances entre les différents programmes et domaines statistiques afin que les produits obtenus de sources complémentaires soient combinés de manière appropriée; une identification précise et une explication

claire des discontinuités constatées dans les séries; et la fourniture de méthodes destinées à assurer le nécessaire rapprochement des données⁶⁵;

- f) *Gérer les métadonnées.* Cela englobe des activités devant permettre à l'utilisateur de comprendre les statistiques du tourisme, y compris leurs limites, afin de pouvoir prendre des décisions en connaissance de cause (voir section B).

A.2 Mesure de la qualité et communication d'informations sur la qualité

8.8 La gestion de la qualité des statistiques du tourisme impose aux pays de mesurer la qualité et de communiquer les résultats de ces mesures à toutes les parties prenantes au processus statistique et au grand public. Il est souhaitable que les responsables de l'établissement des statistiques du tourisme s'appuient sur les cadres d'évaluation de la qualité élaborés par des organisations internationales, supranationales et régionales.

8.9 Il est recommandé aux pays d'élaborer une norme pour les rapports réguliers sur la qualité des statistiques du tourisme qui couvre l'ensemble des processus statistiques et leurs produits et se fonde sur les critères de qualité énumérés dans la présente section. Ces rapports peuvent être axés sur le producteur, dans le but d'identifier les forces et les faiblesses du processus statistique et de définir ou d'amener à définir des mesures d'amélioration de la qualité, ou sur l'utilisateur, afin de tenir les utilisateurs informés de la méthodologie du processus statistique et de la qualité du produit statistique. Les deux perspectives ont leur importance.

8.10 Les pays doivent évaluer les forces et les faiblesses du processus statistique (collecte, traitement et diffusion des données) et identifier les activités supplémentaires qui pourraient encore améliorer la qualité des données et des métadonnées. Ils doivent identifier des mesures ou indicateurs de qualité. Par exemple, le laps de temps qui s'écoule entre la fin de la période de référence et la publication d'un ensemble de statistiques du tourisme est une mesure directe de la qualité. L'existence de tableaux de correspondance entre les classifications des produits et activités caractéristiques du tourisme et les classifications nationales de produits et d'activités est un indicateur de cohérence. Il est souhaitable de disposer pour chaque critère de qualité d'un ensemble limité mais bien défini d'indicateurs, qui puisse être suivi dans le temps, afin de fournir aux utilisateurs une récapitulation utile de la qualité globale et de son évolution. Toutefois, afin d'assurer les meilleures conditions possibles en matière de comparabilité internationale des évaluations de la qualité des statistiques du tourisme, l'OMT envisage de publier une liste de mesures d'indicateurs suggérés.

B. Métadonnées

B.1 Métadonnées : aperçu des concepts et définitions de base

8.11 En statistique, les métadonnées sont des données qui décrivent les données statistiques, y compris les sources de données et les outils qui ont été utilisés (par exemple, les normes et classifications statistiques, les registres des entreprises et les bases de sondage, et les méthodes, procédures et logiciels statistiques⁶⁶). L'importance des métadonnées est

⁶⁵ Organisation mondiale du tourisme (2014), « Coherence and Consistency in Tourism Statistics: An Overview », accessible sur <http://statistics.unwto.org/content/papers> (consulté le 30 mai 2014).

⁶⁶ ISO/IEC 11179-1: 2004, « Information technology: Metadata registries (MDR). Part 1: Framework », accessible sur www.iso.org/iso/iso_catalogue/catalogue_tc/catalogue_detail.htm?csnumber=35343 (consulté le 30 mai 2014) et Nations Unies (2013), *Directives sur les statis-*

Encadré VIII.2**Échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX)**

En 2008, à sa trente-neuvième session, la Commission de statistique a examiné les concepts et les définitions élaborés dans le cadre du projet Échange de données et de métadonnées statistiques et a accepté que les normes SDMX soient celles qui régissent l'échange et le partage des données et des métadonnées et a engagé les organisations nationales et internationales de statistique à appliquer ces normes. Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2008, Supplément n° 4 (E/2008/24)*, chapitre I, section B, décision 39/112. En application de la décision de la Commission, la description des métadonnées statistiques, en général, et des métadonnées des statistiques du tourisme, en particulier, fournie dans la présente section s'appuie sur les concepts et définitions contenues dans la norme SDMX.

Les définitions d'un grand nombre de concepts liés aux métadonnées dont il est question dans le présent chapitre se trouvent dans les directives axées sur le contenu de la norme SDMX (2009), annexe 4, intitulée « Metadata common vocabulary ».

Source : Échange de données et de métadonnées statistiques.

reconnue par l'OMT depuis 2005, année durant laquelle elle a publié *Tourism Statistics Metadata Project: General Guidelines for Documenting Tourism Statistics*. Dans ses programmes régionaux de renforcement des capacités, l'OMT a toujours souligné qu'il importait de documenter les processus statistiques nationaux, dans le cadre de la réalisation de trois objectifs :

- a) Aider chaque pays à développer des connaissances de qualité et à évaluer les données disponibles en tant que préalable nécessaire à la prise de décisions concernant la mise en place de nouveaux processus d'observation;
- b) Fournir aux utilisateurs des informations sur les statistiques du tourisme disponibles et sur les processus par le biais desquels elles ont été obtenues;
- c) Générer les informations requises pour que les comparaisons internationales soient possibles et utiles.

8.12 Les métadonnées jouent un rôle essentiel dans le processus de production de statistiques en permettant et en facilitant la mise en place du processus d'observation statistique. En outre, elles favorisent l'utilisation, le partage, les recherches et la compréhension des données statistiques pendant les différentes étapes de leur collecte, compilation et diffusion, et à leurs différents niveaux d'agrégation, ce qui garantit l'application aussi large que possible de normes et définitions communes à travers les différents stades du processus de production dans tous les domaines statistiques connexes. À cet égard, la Commission de statistique conseille aux pays de traiter la compilation des métadonnées et leur diffusion ultérieure comme faisant partie intégrante du processus statistique dans n'importe quel domaine du travail statistique et encourage la normalisation de la compilation et de la diffusion des métadonnées. Ces conseils revêtent une importance particulière lorsque plusieurs organisations participent au processus de production de statistiques, comme c'est normalement le cas dans les statistiques du tourisme.

B.2 Principales composantes des métadonnées

8.13 Il existe des métadonnées structurelles et des métadonnées de référence. Sans les métadonnées structurelles, qui désignent en général les métadonnées qui servent d'iden-

tificateurs et de descripteurs de données, il serait impossible d'identifier, de rechercher et d'explorer des séries de données complètes. En outre :

- a) Les métadonnées structurelles peuvent être considérées comme des « étiquettes ou brefs intitulés » qui doivent être associés à chaque élément de donnée pour que ce dernier ait un sens;
- b) Les métadonnées de référence ont un caractère plus général et comprennent :
 - a) les métadonnées « conceptuelles », qui décrivent les concepts utilisés et leur application pratique, permettant ainsi aux utilisateurs de comprendre ce que les statistiques entendent mesurer et, partant, si elles sont adaptées à leur utilisation;
 - b) les métadonnées « méthodologiques », qui décrivent les méthodes utilisées pour produire les données (par exemple, l'échantillonnage, les méthodes de collecte et les processus de vérification);
 - c) les métadonnées relatives à la « qualité », qui décrivent les différents critères de qualité des statistiques produites (par exemple, l'actualité et l'exactitude).

8.14 Les systèmes de métadonnées comprennent les outils et méthodes conçus pour stocker, traiter, rechercher et diffuser les métadonnées. Dans les pays statistiquement avancés, un système de métadonnées peut se composer d'une base de données sur les concepts, d'une base de données sur les classifications, d'une base de données d'archivage et de leurs interfaces utilisateurs. Dans les systèmes bien organisés, les éléments de métadonnées sont faciles à extraire des bases de données correspondantes et peuvent servir à produire les ensembles de données intermédiaires et finales, ou à produire d'autres métadonnées.

8.15 La communauté des spécialistes des statistiques du tourisme s'accorde de plus en plus à reconnaître l'importance des métadonnées. Toutefois, dans beaucoup de pays, on n'a pas encore accordé l'attention qu'elles méritent aux métadonnées des statistiques du tourisme. Les problèmes couramment associés aux systèmes de métadonnées des statistiques du tourisme sont notamment les suivants :

- a) Un ensemble complet de concepts et de définitions réellement utilisés dans les statistiques du tourisme d'un pays n'est pas toujours disponible ou diffusé;
- b) La description des sources de données et l'organisation du processus statistique ne sont pas suffisamment détaillées pour permettre une évaluation globale de la qualité des statistiques;
- c) Les métadonnées des statistiques du tourisme sont souvent stockées dans des fichiers et des formats différents (par exemple dans une série de notes incorporées dans des fichiers Microsoft Access, Excel et Word) qui sont spécifiques à des ensembles déterminés de statistiques du tourisme et, de ce fait, ne sont pas facilement accessibles pour tous les participants au processus de production des statistiques du tourisme. Cette dispersion dans le stockage est une cause d'inefficacité et une source d'erreurs.

8.16 À cet égard, il est recommandé aux pays de réexaminer leurs systèmes de métadonnées des statistiques du tourisme et de se doter de plans d'action destinés à les améliorer compte tenu des bonnes pratiques décrites dans le présent guide de compilation et d'autres directives internationales pertinentes⁶⁷.

⁶⁷ Voir, par exemple, Organisation de coopération et de développement économiques (2007), *Manuel sur la communication et la présentation de données et de métadonnées*, accessible sur http://ec.europa.eu/eurostat/ramon/coded_files/OECD_data_metadata_report_handbook_FR.pdf (consulté le 30 mai 2014).

Encadré VIII.3**Un exemple numérique simple de métadonnées**

Pour considérer tout nombre, par exemple le nombre 10, comme faisant partie des statistiques du tourisme, il faut qu'il soit associé à un minimum de métadonnées. Un document dont les valeurs sont séparées par des virgules, combinant des éléments de données et de métadonnées, créé dans cet objectif, se présente ainsi : 10, nombre d'arrivées, mille, 2012, XYZ, Australie, Avion. Ce document peut se comprendre comme suit : il y a eu 10 mille arrivées en 2012 dans le pays XYZ en provenance d'Australie par avion. Les métadonnées structurelles utilisées dans cet exemple sont :

- Unité de mesure (nombre d'arrivées);
- Multiplicateur (mille);
- Période de référence (année 2012);
- Pays déclarant;
- Pays de résidence (Australie);
- Mode de transport (avion).

Source : Organisation mondiale du tourisme.

B.3 Couplage des métadonnées structurelles et des métadonnées de référence

8.17 Les métadonnées structurelles des statistiques du tourisme fournissent des identificateurs et des descripteurs de données. En l'absence des métadonnées associées, tout élément de donnée, par exemple un nombre spécifique, perd toute signification et ne peut pas être utilisé.

8.18 Les métadonnées structurelles doivent toujours être couplées aux métadonnées de référence afin d'explicitier les concepts et les méthodes sous-jacents utilisés dans la compilation des données (par exemple, ce qui sert à déterminer le pays de résidence et le degré d'exactitude du nombre 10).

8.19 Les métadonnées structurelles peuvent être déterminées sur la base des *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* et des recommandations contenues dans les précédents chapitres du présent guide de compilation. Les tableaux VIII.1 et VIII.2 présentent chacun un exemple de liste de métadonnées structurelles élémentaires. La première liste est destinée à être utilisée pour des données sur les voyages de tourisme et les caractéristiques des visiteurs et la seconde pour des données sur les dépenses touristiques.

Tableau VIII.1

Métadonnées structurelles correspondant à des ensembles de données sur les voyages de tourisme et les caractéristiques des visiteurs

Éléments de métadonnées	Description des valeurs possibles des éléments de métadonnées
Forme de tourisme	Tourisme récepteur, tourisme émetteur, tourisme interne, tourisme intérieur, tourisme national, tourisme international
Unité de mesure	Nombre d'arrivées, nombre de départs, nombre de visites
Multiplicateur	Par exemple, millier, million
Période de référence	Mois, trimestre, année
Sexe	Homme, femme
Âge	Groupes d'âge

Éléments de métadonnées	Description des valeurs possibles des éléments de métadonnées
Situation au regard de l'activité	CISP-93
Profession	CITP-08
Revenu annuel	Classification nationale des catégories de revenu
Éducation	CITE 1997
Taille de l'équipe de voyageurs	Nombre
Pays de résidence	Tout pays mentionné dans le Codage statistique normalisé des pays et des régions de l'ONU
Pays de destination	Tout pays mentionné dans le Codage statistique normalisé des pays et des régions de l'ONU
Unité territoriale	Unité territoriale selon la classification nationale des territoires et régions administratives d'un pays déclarant
Motif principal du voyage	Tel que défini dans les <i>Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008</i> , figure 3.1 et paragraphes 3.17 à 3.20
Durée d'un voyage ou d'une visite	Nombre de nuitées et/ou nombre de jours
Mode de transport	Tel que défini dans les <i>Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008</i> , figure 3.2
Type d'hébergement	Classification nationale des types d'hébergement

Tableau VIII.2
Métadonnées structurelles correspondant à des ensembles de données sur les dépenses touristiques

Éléments de métadonnées	Description des valeurs possibles des éléments de métadonnées
Formes de dépenses touristiques	Dépenses du tourisme récepteur, dépenses du tourisme émetteur, dépenses du tourisme interne, dépenses du tourisme intérieur, dépenses du tourisme national, dépenses du tourisme international
Catégories de dépenses touristiques	Classification des catégories de dépenses touristiques : <i>Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008</i> , par. 4.26
Unité de mesure	Devise nationale, dollars des États-Unis d'Amérique
Multiplicateur	Par exemple, millier, million
Période de référence	Mois, trimestre, année
Pays d'origine	Tout pays mentionné dans les codes de pays et régions à usage statistique de l'ONU
Pays de destination	Tout pays mentionné dans les codes de pays et régions à usage statistique de l'ONU

8.20 Les principales composantes des métadonnées de référence des statistiques du tourisme sont :

- a) Les concepts et définitions utilisés dans les statistiques du tourisme nationales, y compris les définitions de certaines variables, et tous écarts par rapport aux *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*;
- b) Les classifications appliquées et les tableaux de correspondance, y compris les tableaux de correspondance entre les classifications nationales ou régionales et les classifications recommandées dans les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*;
- c) La description des sources de données et des méthodes de collecte de données et leur spécificité (par exemple, les sources administratives, les enquêtes sur la

demande et l'offre de tourisme, y compris les observations sur les limites des données de base du point de vue de la couverture, de la fréquence, du niveau de détail, de la fiabilité et la disponibilité; description des méthodes utilisées pour valider les données et en garantir la cohérence interne et externe);

- d) La description des procédures de compilation des données, par exemple, la description des procédures spécifiques utilisées pour l'agrégation des données, y compris l'estimation et les imputations appliquées, ou pour obtenir les données sur le tourisme à partir des observations statistiques, telles que le calcul des dépenses du tourisme récepteur, ne se fait pas directement à partir d'une enquête, mais exige de combiner des informations sur les flux de visiteurs (à l'arrivée) et sur les dépenses des visiteurs classées par type (au départ);
- e) La description de la politique de diffusion, y compris la couverture des données diffusées, les calendriers de publication et de révision des données et les règles de confidentialité (pour d'autres renseignements, voir section C plus loin);
- f) La description des variables diffusées, y compris une liste de ces variables et leur périodicité;
- g) Les mesures et indicateurs de qualité (voir paragraphe 8.10).

B.4 Compilation des métadonnées des statistiques du tourisme

8.21 Les pays sont invités à établir des métadonnées dans le cadre du processus de production de statistiques, et ces métadonnées doivent servir à assurer la cohérence des données produites. Néanmoins, dans la mise en place de nouveaux processus statistiques, une certaine flexibilité doit être autorisée afin de fluidifier le processus de création. Le présent guide recommande d'utiliser les bonnes pratiques ci-après, le cas échéant, dans la compilation des métadonnées des statistiques du tourisme :

- a) Identifier, dans un premier temps, toutes les sources de données existantes possibles. Il convient d'inventorier toutes les sources qui se rapportent aux statistiques du tourisme et doivent être utilisées comme intrants ou à des fins de référence, afin de replacer les statistiques du tourisme dans le cadre général des statistiques officielles. Il est souhaitable de structurer cet inventaire sur la base des recommandations figurant dans la publication de l'OMT intitulée *Tourism Statistics Metadata Project: General Guidelines for Documenting Tourism Statistics*;
- b) Utiliser, le cas échéant, dans le cadre de l'établissement des métadonnées des statistiques du tourisme, les concepts et définitions relatifs aux métadonnées qui ont été élaborés conformément aux *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*;
- c) Appliquer, une fois que le processus est en place, le cadre de métadonnées de référence afin d'enregistrer ses résultats. Il est très probable qu'une politique générale relative aux métadonnées est déjà en place dans des domaines statistiques connexes. Il est recommandé aux responsables de l'établissement des statistiques du tourisme d'examiner attentivement ces métadonnées et de les utiliser le cas échéant;
- d) Établir des registres de métadonnées. Un registre de métadonnées est un registre central, se présentant de préférence sous la forme d'une base de données, qui permet d'établir un lien entre les éléments de métadonnées utilisés dans les descriptions d'ensembles spécifiques de données statistiques;
- e) Incorporer aussitôt que possible les métadonnées structurelles élémentaires dans le traitement des données. Il est souhaitable que les métadonnées structurelles fassent partie intégrante de la base de données des statistiques du tourisme natio-

nales, de façon qu'elles puissent être extraites en même temps que chaque donnée et soient utilisées dans le traitement des données pour permettre l'obtention d'ensembles de données combinés cohérents;

- f) Présentation des métadonnées de référence. Les métadonnées de référence peuvent être présentées sous la forme de notes explicatives détaillées décrivant le champ, la couverture et la qualité des données et mises à disposition par des moyens électroniques, parallèlement à la base de données, ou dans des publications spéciales;
- g) Arrangements institutionnels concernant la compilation des métadonnées. Les métadonnées doivent être considérées comme faisant partie intégrante du processus d'élaboration des statistiques et doivent donc être un élément du programme de travail général de la structure de gouvernance interinstitutionnelle appelée à mettre en place le système de statistiques du tourisme (voir section D).

C. Diffusion des données et des métadonnées

8.22 L'importance de la diffusion des informations statistiques tient au fait que la disponibilité de statistiques officielles pour les utilisateurs est l'une des conditions de la confiance du public dans le gouvernement, car ces statistiques peuvent éclairer le débat et la prise de décisions au niveau tant des gouvernements que de l'ensemble de la communauté. C'est ce que souligne les Principes fondamentaux de la statistique officielle de l'ONU. Conformément à ces principes, la diffusion de données et de métadonnées doit être effectuée avec beaucoup de soin et d'attention afin de répondre aux besoins des utilisateurs, tout en assurant une confidentialité appropriée pour les fournisseurs de données.

8.23 Sur la base des recommandations de la Commission de statistique concernant les domaines statistiques connexes et la somme des expériences, le présent guide de compilation conseille aux pays d'adopter les bonnes pratiques générales ci-après :

- a) Identifier les variables à diffuser compte tenu des *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*. Il convient d'accorder toute l'attention voulue à l'élaboration des variables fournies dans le présent guide et aux besoins spécifiques des utilisateurs des pays;
- b) Formuler la politique concernant l'actualité des données et la périodicité de la diffusion des statistiques du tourisme en fonction des règles adoptées dans le système national de statistiques pour la diffusion de données (structurelles) conjoncturelles et annuelles. Par exemple, afin d'améliorer l'actualité des données, il est souhaitable de publier régulièrement les estimations provisoires de certaines des principales variables du tourisme peu de temps après la fin de la période de référence. De par leur nature même, ces estimations sont basées sur un contenu de données relativement limité et seront remplacées à une date ultérieure par des chiffres plus exacts, quoique moins actuels;
- c) Assurer l'égalité de traitement et de bonnes conditions d'accès pour tous les utilisateurs. Les données doivent être diffusées sans privilégier tel ou tel groupe d'utilisateurs nationaux ou internationaux et mises à disposition d'une manière conviviale. L'accès aux données, en particulier aux données mises en ligne, doit être autant que possible gratuit. Toutefois, dans les cas où les coûts supplémentaires sont élevés (par exemple pour la préparation de publications imprimées et d'ensembles de données personnalisés), la fourniture de données peut être payante. Il est recommandé aux pays de conduire périodiquement des enquêtes de satisfaction auprès des utilisateurs afin de s'assurer que ces derniers bénéficient bien d'un accès suffisant;

- d) Publier un calendrier de publication. Les utilisateurs auront davantage confiance dans l'intégrité des statistiques du tourisme si celles-ci sont diffusées selon un calendrier de publication. Pour les principales publications statistiques, il est souvent utile d'organiser des conférences de presse;
- e) Accorder l'attention voulue à une diffusion appropriée des métadonnées. Il faut indiquer aux utilisateurs comment accéder aux informations concernant les concepts, variables, classifications et méthodes statistiques appliqués à la production des résultats statistiques et mieux les comprendre;
- f) Assurer la cohérence et la concordance des données diffusées (pour d'autres renseignements, voir l'encadré VIII.1);
- g) Instaurer de solides relations de travail avec les médias. Il sera ainsi plus facile pour les journalistes de rendre compte des statistiques du tourisme d'une manière exacte, actuelle et documentée, ce qui permettra d'améliorer la diffusion de ces statistiques auprès de l'ensemble de la société;
- h) Faire valoir l'intégrité et la crédibilité des statistiques du tourisme. Il convient de noter que, conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle (voir principe 4), l'organisme responsable des statistiques officielles a le droit de faire des observations sur les interprétations erronées et les usages abusifs de ces statistiques. Il est recommandé aux pays d'appliquer au besoin ce principe en ce qui concerne les statistiques du tourisme, afin d'aider les utilisateurs à réduire au minimum l'impact de phénomènes néfastes de ce genre et de faire valoir l'intégrité et la crédibilité des statistiques du tourisme;
- i) Assurer la confidentialité statistique. La confidentialité statistique s'entend de la protection de l'information sur les unités statistiques prises individuellement et doit être distinguée des autres formes de confidentialité qui comportent une interdiction de diffusion liée à d'autres facteurs, par exemple les préoccupations en matière de sécurité nationale. Le présent guide conseille d'appliquer les règles régissant la confidentialité des données adoptées dans le système statistique national à la diffusion des statistiques du tourisme et d'utiliser, le cas échéant, les directives internationales générales concernant le contrôle de la divulgation des microdonnées⁶⁸. Par exemple, toute information réputée confidentielle doit être indiquée dans son intégralité au niveau immédiatement supérieur de la classification par produit ou par industrie qui protège convenablement la confidentialité;
- j) Utiliser différents formats et moyens de diffusion. Les données comme les métadonnées peuvent être diffusées sous différents formats et par différents moyens. Vu la diversité des utilisateurs, il est souhaitable d'adopter plusieurs formats et moyens de diffusion des statistiques du tourisme pour assurer une bonne distribution des données et des métadonnées. Par exemple, les communiqués de presse visant le grand public doivent être diffusés par des moyens qui facilitent leur rediffusion par les médias, tandis que les statistiques plus complètes ou détaillées qui s'adressent aux chercheurs doivent être diffusées par le biais de bases de données en ligne, les publications papier ou imprimables étant utilisées comme documentation de référence. Le présent guide recommande que les statistiques

⁶⁸ Commission économique pour l'Europe (2007), *Managing Statistical Confidentiality and Micro data Access: Principles and Guidelines of Good Practice*, accessible sur www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/publications/Managing_statistical_confidentiality_and_microdata_access.pdf (consulté le 30 mai 2014).

- du tourisme soient, autant qu'il est possible, mises à la disposition des utilisateurs par le biais des bases de données gérées par l'organisme responsable⁶⁹;
- k) S'employer à présenter d'une manière intégrée les statistiques de la demande et de l'offre de tourisme. Les utilisateurs s'attendent à ce que les statistiques du tourisme couvrent à la fois la demande et l'offre de tourisme et à ce que les statistiques correspondantes soient présentées sous la forme d'un ensemble de données cohérent. Pour répondre à cette attente, il est souhaitable que cette présentation intégrée soit accompagnée des métadonnées appropriées et soit assortie d'explications supplémentaires pour aider les utilisateurs à interpréter les données. Il est également souhaitable d'inclure dans ces présentations intégrées certaines comparaisons sommaires entre certaines données relatives au tourisme et les statistiques de la balance des paiements (par exemple entre les données sur les dépenses totales du tourisme récepteur et émetteur et les postes voyages et transport de voyageurs de la balance des paiements). À cet égard, il importe d'instaurer une coopération étroite avec les responsables de l'établissement de la balance des paiements et des statistiques du commerce des services;
- l) Élaborer une politique de révision des données qui soit bien conçue, soigneusement gérée, transparente et bien coordonnée avec les autres domaines des statistiques et, partant, qui permette aux utilisateurs de maîtriser les révisions d'une manière systématique. Il est souhaitable de publier sur le site Web de l'organisme responsable une description détaillée de la politique de révision, qui comporte :
- i) une indication des dates des révisions d'une année sur l'autre (elles doivent clairement apparaître dans le calendrier de publication des données);
 - ii) une explication des motifs des principales révisions, y compris des informations sur leur éventuel impact sur les données;
 - iii) une documentation des révisions effectuées dans les métadonnées, y compris celles fournies dans les publications et les bases de données statistiques. En résumé, une bonne politique de révision doit trouver un équilibre entre l'exactitude et les autres critères de qualité. Par ailleurs, la mise en œuvre de cette politique doit être pragmatique et la politique doit elle-même être révisée selon les besoins.

8.24 En ce qui concerne la diffusion des données auprès de l'OMT et des autres organisations internationales, supranationales et régionales, les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* recommandent que les statistiques du tourisme soient internationalement diffusées dès qu'elles deviennent disponibles pour les utilisateurs nationaux. À cet égard, il est demandé aux pays de se conformer aux formats réguliers de demandes de données de l'OMT, dont il est question plus en détail sur le site Web de l'OMT. Il est également admis que les pays peuvent avoir contracté en matière de communication d'informations des obligations différentes à l'égard d'autres organisations internationales et régionales.

⁶⁹ Il est souhaitable de faire en sorte que ces bases de données : a) permettent à tous les utilisateurs d'avoir accès gratuitement et sur un pied d'égalité à toute donnée enregistrée considérée comme faisant partie intégrante des statistiques du tourisme officielles; b) contiennent une base importante de métadonnées et de connaissances; c) puissent être disponibles facilement au moyen d'une interface conviviale et dans leur intégralité, et que les résultats des recherches puissent être téléchargés sous les formats électroniques communément utilisés, ce qui réduira la nécessité de personnaliser le traitement de la plupart des demandes de données et améliorera grandement l'efficacité de la diffusion des données.

D. Arrangements institutionnels concernant un système de statistiques du tourisme

D.1 Aspects liés à la gouvernance en matière de statistiques du tourisme : introduction

8.25 Le caractère interdisciplinaire du processus statistique rend essentiel, pour le succès de la compilation et de la diffusion des statistiques du tourisme officielles, d'assurer la bonne gouvernance⁷⁰ de ce processus. Il est donc absolument indispensable de conclure une série d'accords sur la répartition des responsabilités entre les institutions concernées. Ces accords sont généralement désignés par la Commission de statistique de l'ONU sous l'appellation d'arrangements institutionnels. Dans l'optique de la mise en place d'un système de statistiques du tourisme, l'OMT utilise pour ces arrangements institutionnels l'appellation déjà ancienne de plate-forme interinstitutionnelle, qu'elle recommande dans ses programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités.

8.26 Le succès d'une plate-forme interinstitutionnelle dépend de l'existence d'une répartition claire des responsabilités et d'une coopération mutuellement avantageuse entre les administrations nationales du tourisme et les bureaux nationaux de statistique et les autres entités qui se sont développées dans les pays de façon progressive et selon des modalités différentes. Les facteurs qui rendent encore plus importante la coopération, en particulier entre les administrations nationales du tourisme et les bureaux nationaux de statistique, sont les suivants :

- a) Un plus grand souci de l'économie. À cet égard, les parties doivent se concentrer sur leurs domaines de compétence respectifs, en utilisant les données existantes et en assurant la concordance des statistiques;
- b) La disparition dans de nombreux pays de certaines sources classiques de données, telles que les fiches d'entrée et de sortie du territoire, progressivement remplacées par un système d'enquêtes qui sont généralement davantage du ressort des bureaux nationaux de statistique;
- c) Le fait qu'un CST est établi à partir du système de comptabilité nationale, qui, dans la plupart des pays, relève de la responsabilité du Bureau national de statistique.

8.27 L'un des objectifs prioritaires des arrangements institutionnels est d'assurer la disponibilité de statistiques officielles qui répondent aux besoins des utilisateurs et sont établies et diffusées de la façon la plus efficace. Le défaut d'harmonisation renvoie souvent à un cloisonnement de l'activité : le processus statistique est alors éclaté en un grand nombre de « chaînes de production » indépendantes et non coordonnées entre elles, chaque produit statistique étant géré de bout en bout dans une division ou entité distincte, qui utilise ses propres concepts et classifications (qui peuvent ne pas réellement correspondre aux besoins des autres domaines de la statistique), et ses propres bases d'échantillonnage, méthode d'enquête et système de compilation de données. Un tel cloisonnement diminue l'efficacité des processus statistiques en rendant difficile d'élaborer et d'utiliser des concepts et classifications et des bases d'échantillonnages cohérents, et d'appliquer des statistiques produites dans d'autres domaines statistiques, ce qui nuit à la qualité des statistiques officielles en général. Le cloisonnement est malheureusement un problème auquel beaucoup

⁷⁰ D'une façon générale, la gouvernance s'entend de l'exercice de l'autorité politique, économique et administrative nécessaire à la gestion des affaires d'un pays. Elle renvoie au processus de prise et d'exécution des décisions et de conduite des affaires publiques et de gestion des ressources publiques par les institutions publiques. Voir *Glossaire de termes statistiques* de l'OCDE.

de pays font face en matière de compilation de statistiques du tourisme : l'implication de nombreuses organisations, dont les priorités sont souvent divergentes, rend difficile de s'accorder sur la mise en œuvre de concepts, définitions, classifications et procédures de collecte et de compilation de données communs.

8.28 Faisant partie intégrante du système statistique national, les statistiques du tourisme et les arrangements institutionnels connexes doivent en principe être intégrés au cadre juridique mis en place pour ce système et compléter ce cadre. L'expérience de certains pays a montré le grand avantage à retirer de l'adoption d'une loi sur les statistiques du tourisme qui élabore un plan à long terme pour la mise en place du système de statistiques du tourisme (en principe intégré au plan national ou à la stratégie nationale de développement des statistiques), ainsi que le rôle et les responsabilités de la plate-forme interinstitutionnelle et de ses composantes.

8.29 Dans les cas où le fondement juridique de la collecte et/ou de la compilation des données est mal assuré, les arrangements institutionnels sont d'autant plus importants. Dans certaines circonstances, ces arrangements peuvent être plus souples que des textes de loi. L'expérience acquise en matière d'arrangements de ce type peut en fait jouer un rôle important dans le lancement des activités visant à améliorer le cadre juridique en vigueur.

8.30 La Commission de statistique de l'ONU encourage systématiquement une approche intégrée des statistiques officielles et voit dans l'adoption d'arrangements institutionnels une condition du succès de tels efforts. Depuis l'adoption des *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, la Commission a fait siennes un certain nombre de recommandations concernant les arrangements institutionnels en ce qui concerne l'organisation du processus statistique en général⁷¹. Dans le contexte de domaines statistiques spécifiques connexes, le *Manuel des statistiques du commerce international des services : Guide du statisticien 2010* fournit des indications supplémentaires sur les arrangements institutionnels⁷².

8.31 La Commission de statistique a reconnu qu'il n'était ni possible ni souhaitable de promouvoir un type unique d'arrangements institutionnels, dans la mesure où les systèmes statistiques nationaux sont différents. Au reste, le présent guide considère que des arrangements institutionnels différents peuvent aboutir à des statistiques du tourisme adéquates, dès l'instant qu'ils encouragent la compilation de statistiques du tourisme sur la base de méthodes et de directives concernant la compilation de données reconnues sur le plan international, telles qu'elles sont exposées dans les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*. D'un autre côté, il convient de noter que les différents types d'arrangements institutionnels n'ont pas la même efficacité.

D.2 Rôle des institutions concernées

8.32 La section D du chapitre I présente un bref aperçu de la plate-forme institutionnelle et de ses avantages. L'administration nationale du tourisme et le Bureau national de statistique figurent parmi les principaux membres de cette plate-forme dans tous les pays. Dans nombre d'entre eux, la banque centrale en est également un membre essentiel, surtout si

⁷¹ Les instruments récents de l'ONU les plus importants à cet égard sont les Directives sur les statistiques économiques intégrées et le Cadre national d'assurance de la qualité.

⁷² Ce guide présente un grand intérêt pour les statistiques du tourisme du fait des liens étroits qui existent entre les statistiques du tourisme et les statistiques du commerce international des services.

elle gère son propre système de collecte de données en ce qui concerne les postes voyages et transport de la balance des paiements⁷³ (voir également paragraphes 1.32 et 1.33).

8.33 En outre, il faut mettre en place une coopération étroite avec d'autres acteurs, tels que les services de l'immigration et de la protection des frontières, les administrations douanières, les ministères du commerce et de l'économie, les ministères des finances et de la fiscalité, et le secteur privé (chambres de commerce ou autres représentants du secteur du tourisme du pays considéré).

8.34 L'Administration nationale du tourisme est à la fois un important utilisateur et un important producteur de statistiques du tourisme, ainsi que le principal organisme public qui mobilise une volonté et un soutien politiques en faveur du développement des statistiques du tourisme. Elle a un rôle indispensable à jouer en raison des responsabilités qu'elle exerce dans la formulation de la politique publique en matière de tourisme, la description et l'analyse du tourisme et la coordination des activités des différents acteurs dans ce domaine. Les administrations nationales du tourisme doivent mettre à profit les capacités techniques et statistiques d'autres organismes, comme le Bureau national de statistique, pour mettre en place, coordonner et gérer des opérations statistiques complexes (par exemple des enquêtes et la compilation d'un ensemble complet de tableaux du CST).

8.35 Les bureaux nationaux de statistique jouent un rôle majeur dans le cadre de la plateforme interinstitutionnelle, car ils sont chargés de coordonner le système statistique national, ce qui signifie qu'ils sont appelés à crédibiliser les statistiques du tourisme. Par ailleurs, leur expérience en matière d'enquêtes statistiques est indispensable à la compilation des statistiques du tourisme d'une manière intégrée et conforme aux techniques statistiques adoptées au plan international. De plus, le fait que les bureaux nationaux de statistique sont chargés d'établir les comptes nationaux est important : tous les efforts consacrés à la production d'un compte satellite du tourisme, dans le cadre de la mise en place du système de statistiques du tourisme, doivent être intégrés ou étroitement harmonisés à leur programme de travail à long terme.

8.36 Les banques centrales, qui sont généralement chargées d'établir la balance des paiements d'un pays, doivent également faire partie de la plate-forme. Elles s'intéressent particulièrement à l'établissement des postes étroitement liés à l'activité touristique, tels que le transport international de voyageurs et les voyages. Les engagements internationaux qu'elles ont contractés s'agissant de fournir des données aux organisations internationales, en particulier le FMI, leur permettent de faire pression sur leurs partenaires pour produire les données nécessaires. De plus, elles peuvent être en mesure d'appuyer tant techniquement que financièrement l'effort commun. Tous ces éléments peuvent faciliter l'engagement du processus de la plate-forme interinstitutionnelle et/ou améliorer sensiblement son déroulement et obtenir les résultats requis.

8.37 Les services de l'immigration et de protection des frontières ont un rôle spécifique à jouer car, dans bien des pays, les données qu'ils recueillent sont la principale source d'information sur les flux de voyageurs internationaux. Dans d'autres pays, ils participent à la collecte des fiches d'entrée et de sortie du territoire, encore qu'ils ne procèdent pas à leur traitement. La qualité des statistiques du tourisme dépend fortement de l'étroitesse de la coordination interinstitutions pour assurer le traitement dans les délais voulus des fichiers administratifs pertinents produits par les services de l'immigration et de protection des frontières. De plus, cette coopération est très importante pour une évaluation en temps opportun de l'impact des modifications envisagées des procédures administratives

⁷³ Il convient de noter que dans plusieurs pays (comme l'Australie, l'Autriche, le Canada et la Norvège), la compilation de la balance des paiements, ou de certaines de ses parties, relève de la responsabilité du Bureau national de statistique.

sur le contenu futur des statistiques du tourisme et, ultérieurement, sur la structure et le contenu du CST du pays considéré.

8.38 Les représentants du secteur privé sont non seulement des utilisateurs de premier plan des statistiques du tourisme ainsi que le principal centre d'intérêt de la politique touristique, mais ils peuvent aussi épauler le processus de collecte de données en sensibilisant les entreprises touristiques à l'importance de communiquer en temps voulu des informations exactes sur leurs activités, et en les encourageant à utiliser, pour ce faire, les technologies modernes de l'information. Ils peuvent assurer la communication entre les producteurs de statistiques du tourisme et le secteur du tourisme au niveau tant de la conception des enquêtes que de l'interprétation des résultats. Par exemple, les associations hôtelières peuvent aider à recueillir des informations sur la disponibilité de chambres et de lits et les taux d'occupation parmi leurs membres.

8.39 Les autres membres ont également un rôle à jouer dans l'identification des variables à observer, la formulation des conclusions à tirer des données et/ou la collecte de types spécifiques de données brutes. Celles-ci pourront se rapporter au niveau national ou à des niveaux plus limités ou spécialisés, le niveau géographique par exemple, ou à des domaines ou activités spécifiques. Par exemple, les ministères de l'éducation et de la santé peuvent contribuer à recueillir des données sur des catégories spécifiques de visiteurs. Les ministères du commerce et de l'économie peuvent encourager l'amélioration de la mesure du tourisme s'ils en constatent les effets dans leurs domaines respectifs; et les ministères des finances et de la fiscalité peuvent devoir être mis à contribution afin d'assurer un financement suffisant à long terme. De plus, dans les pays où l'administration est décentralisée, certaines décisions liées aux statistiques du tourisme pouvant être prises par des administrations infranationales, la participation de ces dernières devient indispensable.

8.40 Des consultants privés pourront fournir certains avis techniques en matière de modélisation des données manquantes. Toutefois, l'OMT ne recommande pas de délocaliser la mise en place du système de statistiques du tourisme ni des statistiques du tourisme et du CST. Cela peut sembler une solution plus efficace pour ce qui est de se procurer rapidement certaines données utilisables dans la sphère politique, mais cette façon de faire peut entraver la réalisation de l'objectif du renforcement des capacités nationales et limiter à long terme les efforts faits pour maintenir et améliorer le système. Certaines tâches spécifiques peuvent être confiées à des consultants, mais cela doit toujours se faire sous la responsabilité technique d'une institution nationale officielle.

D.3 Caractéristiques d'arrangements institutionnels efficaces

8.41 La Commission de statistique de l'ONU encourage systématiquement les pays à faire en sorte que les arrangements institutionnels possèdent certaines caractéristiques qui en renforcent l'efficacité. Ces caractéristiques, qui revêtent une importance fondamentale pour les statistiques du tourisme, sont les suivantes :

- a) Placement, sous la responsabilité collective de l'ensemble des organismes s'occupant d'un domaine statistique donné, de toutes les phases du processus statistique, depuis le recensement des besoins des utilisateurs jusqu'à la compilation et la diffusion des données et l'évaluation des statistiques diffusées, en passant par la collecte des données brutes;
- b) Une définition explicite des droits et responsabilités de tous les organismes concernés, afin d'éviter les malentendus, la répétition d'activités ou l'omission de certaines activités importantes;

Encadré VIII.4

Améliorer l'efficacité en utilisant des données recueillies régulièrement

L'organisme statistique ne doit pas lancer automatiquement une nouvelle enquête chaque fois qu'il reçoit une demande d'informations. Il doit au contraire tenter systématiquement de répondre à ces nouvelles demandes en puisant dans les données recueillies régulièrement ou, à défaut, en examinant si les dossiers administratifs dont disposent déjà les pouvoirs publics peuvent ou non y répondre, ne serait-ce qu'en partie. Que les dossiers administratifs puissent ou non se substituer à une enquête statistique ou la compléter, et dans quelle mesure, dépend pour beaucoup de la situation nationale. Les statisticiens ont tendance à se méfier de la qualité des informations administratives, tant du point de vue des concepts que de leur couverture.

Quoi qu'il en soit, l'avantage des dossiers administratifs est qu'ils sont sur le point d'être constitués ou qu'ils l'ont déjà été. Il est probablement vrai pour beaucoup de pays que certains dossiers administratifs, tels que les déclarations de revenus, offrent une excellente couverture de certaines couches de la population, et qu'ils affichent un taux de réponse sensiblement meilleur que celui d'un organisme statistique. De plus, il est toujours possible d'améliorer les informations tirées de ces dossiers en les complétant par des données recueillies auprès d'un échantillon beaucoup plus petit de répondants.

Source : Nations Unies (2003), par. 423 et 424.

- c) Présentation en termes appropriés des modalités de travail des différents organismes concernés dans un mémorandum d'accord ou un document analogue⁷⁴. Ce document présente l'important avantage de servir de mécanisme destiné à informer à l'avance les organismes des changements apportés aux procédures administratives ou aux processus statistiques qui pourraient influencer sur la qualité des données utilisées pour la production des statistiques, rendant ainsi la coopération interorganismes plus prévisible;
- d) Les accords informels passés entre les services responsables des organismes concernés sont maintenus pour assurer la flexibilité nécessaire;
- e) Désignation d'un organisme unique, par exemple l'Administration nationale du tourisme ou la plate-forme interinstitutionnelle pour les statistiques du tourisme, expressément chargé de suivre et de coordonner les différents aspects du processus de production aboutissant aux statistiques du tourisme officielles. L'existence d'un tel organisme est également indispensable du point de vue des utilisateurs, car se trouvent ainsi clairement désignés une source unique de données officielles et un point de contact pour toute demande de renseignements. Cela donne confiance aux utilisateurs dans la qualité des données et favorise une utilisation des données plus large et plus efficace;
- f) Inclusion des principaux groupes d'utilisateurs dans les arrangements institutionnels et leur participation active à la mise en place et au suivi de la production et de la diffusion des statistiques.

8.42 L'efficacité des arrangements institutionnels est encore améliorée si l'organisme responsable est doté d'un mandat approprié et l'exécute d'une manière efficace. À cet égard, il est souhaitable que cet organisme : a) adopte pour la planification de ses travaux une approche stratégique qui implique des activités de planification à plusieurs niveaux; et b) assure une gestion efficiente du processus, à savoir l'identification des sources de don-

⁷⁴ Un mémorandum d'accord est un document juridique qui expose les différentes clauses d'un accord entre organismes, y compris les exigences et les responsabilités de chacune des parties. Voir également les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, par. 9.30. Il convient de noter que la description des responsabilités des organismes en matière de statistiques du tourisme peut représenter une partie d'un mémorandum d'accord plus large conclu entre les organismes en question et couvrant d'autres axes de coopération et d'autres domaines statistiques.

nées, puis la collecte et le traitement des données, et enfin la diffusion des produits sous divers formats conviviaux (voir encadré VIII.4).

D.4 Structure et organisation du travail

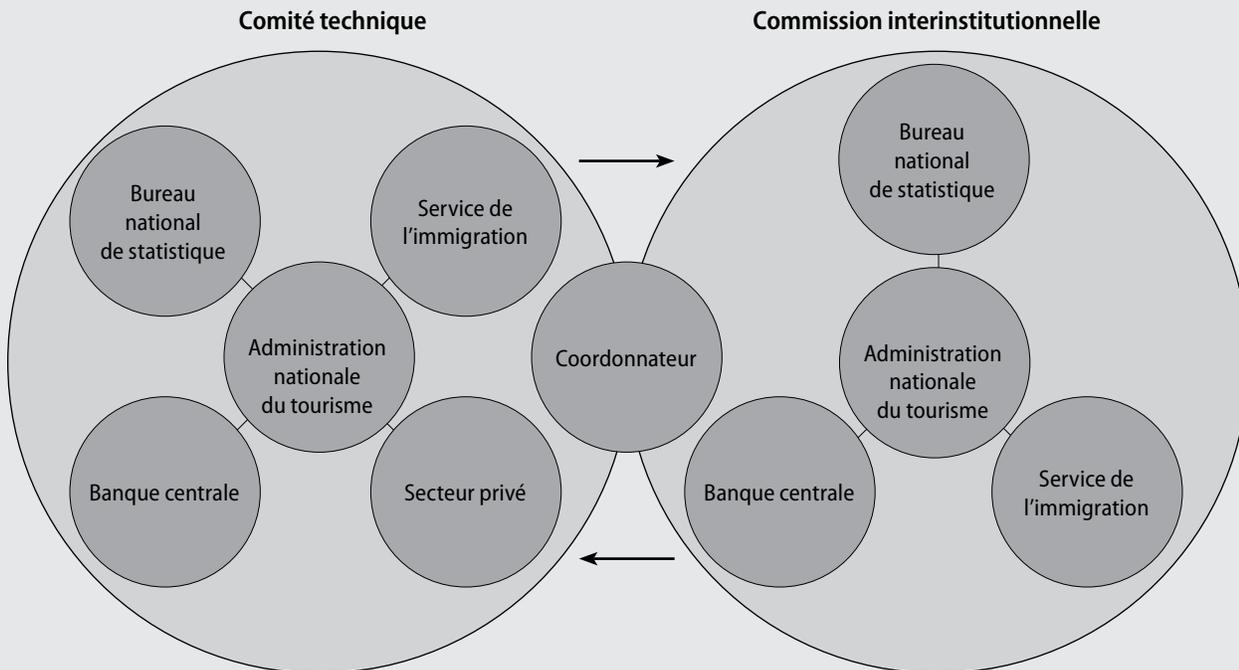
8.43 Le présent guide de compilation recommande aux pays d'examiner les bonnes pratiques décrites ci-après et de s'en inspirer le cas échéant, compte tenu des spécificités de leur système statistique national. Les pratiques en question peuvent revêtir un intérêt particulier pour les pays qui en sont encore à un stade précoce de la mise en place de leur système de statistiques du tourisme. Ces pratiques sont les suivantes :

- a) Des accords officiels spécifiques doivent être conclus entre l'Administration nationale du tourisme, le Bureau national de statistique et les autres institutions compétentes dans chaque situation nationale. Ces accords doivent porter notamment sur les sujets suivants : i) la responsabilité de la mise au point de la méthode, y compris l'incorporation des recommandations internationales figurant dans les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* et le *Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008*; ii) la date d'exécution de certaines activités de collecte de données; iii) les ressources nécessaires et le partage des coûts en matière de collecte des données et de diffusion des statistiques du tourisme officielles; iv) les règles régissant l'accès aux résultats des enquêtes et aux microdonnées (y compris la préservation de l'anonymat des données) et aux fichiers administratifs pertinents, permettant la production des agrégats nécessaires tout en préservant la confidentialité des données individuelles; et v) les normes de qualité. Ces accords doivent couvrir non seulement les organismes publics, mais aussi les organismes privés compétents;
- b) Afin de favoriser les activités de développement des statistiques du tourisme à long terme, les pays pourraient établir une plate-forme interinstitutionnelle reposant sur des accords conclus à deux niveaux, à savoir les niveaux politique et technique. L'organisme du niveau supérieur (politique), qui pourrait être un conseil, un comité ou une commission, serait composé des directeurs ou directeurs adjoints des organismes concernés et serait présidé par le ministre du tourisme ou son équivalent. Les principales responsabilités de l'organisme du niveau politique seraient les suivantes : déterminer les questions de politique fondamentales et fournir les orientations stratégiques, adopter un plan à long terme pour la mise en place du système de statistiques du tourisme et un programme de travail à moyen terme, et rassembler le personnel, les capacités techniques, les ressources financières et la volonté politique nécessaires. Cet organisme examinerait et approuverait les résultats obtenus aux différentes étapes du processus de production des statistiques du tourisme et du CST et formulerait la politique de diffusion des statistiques du tourisme et en suivrait la mise en œuvre;
- c) L'organisme du niveau technique (qui pourrait s'appeler « comité technique », par exemple) pourrait être créé en tant qu'organisme de second niveau se composant des principaux experts des différentes institutions participantes. Il serait chargé de coordonner les activités techniques et pourrait être présidé par le chef du service de l'Administration nationale du tourisme chargé des statistiques du tourisme. Il pourrait également être présidé par le chef du service du Bureau national de statistique chargé des statistiques du tourisme ou des comptes nationaux, ou encore par toute personne dont les capacités personnelles la rendent clairement apte à remplir ces fonctions. Cette personne jouerait un rôle de conseil au niveau politique et serait chargée de l'exécution technique du programme de travail. Cet organisme technique devrait élaborer un plan à long terme pour la mise en place

Encadré VIII.5

Mise en place d'une plate-forme interinstitutionnelle : exemple du MERCOSUR

La plate-forme interinstitutionnelle présentée ci-après est l'aboutissement du Projet d'harmonisation du système de statistiques du tourisme dans les pays du cône Sud, auquel ont participé l'Argentine, le Brésil, le Chili, le Paraguay et l'Uruguay et qui était appuyé par la Banque interaméricaine de développement et l'Organisation mondiale du tourisme.



Note : Le Service de l'immigration peut s'entendre de toute institution qui possède ou peut fournir des informations pouvant présenter un intérêt pour le système de statistiques du tourisme (par exemple les aéroports et les ports, et l'administration fiscale).

Le Comité technique a pour fonctions d'évaluer périodiquement la conformité avec le plan de développement, de proposer des activités, d'établir un programme de travail et l'ordre du jour des réunions et de suivre l'exécution du programme de travail, et d'en rendre compte à la Commission interinstitutionnelle.

La Commission interinstitutionnelle est chargée d'étendre le suivi du projet au niveau politique, niveau auquel les décisions sont prises, d'officialiser les accords passés et les engagements pris par les institutions, et de répartir les tâches et les ressources.

Ces deux organismes se retrouvent au niveau régional avec un comité technique régional, composé de représentants des administrations nationales du tourisme de tous les pays membres du Marché commun du Sud (MERCOSUR), et une commission interinstitutionnelle régionale, composée des ministres du tourisme (ou de personnes de rang équivalent) de chacun des pays membres du MERCOSUR. Ces groupes se réunissent régulièrement, souvent par visioconférence, pour examiner les progrès réalisés par les pays concernés et l'avenir du projet. La Commission interinstitutionnelle régionale se réunit souvent dans le cadre des réunions officielles du MERCOSUR, le projet étant alors inscrit à l'ordre du jour de ces réunions.

On notera que la durabilité de cette plate-forme interinstitutionnelle a été établie et renforcée par la signature de mémorandums d'accord qui ont désigné les institutions et les personnes concernées, en indiquant notamment leurs fonctions et responsabilités.

Source : Projet d'harmonisation du système de statistiques du tourisme dans les pays du cône Sud (2013).

du système de statistiques du tourisme, à présenter à l'organisme politique pour approbation et suite à donner au niveau politique. La coopération des différents services de l'Administration nationale du tourisme (notamment, par exemple, un ministre ou une personne de rang équivalent, le chef du service chargé des statistiques du tourisme ou le chef du service de la recherche/analyse) et du Bureau national de statistique (notamment, par exemple, le statisticien en chef ou une personne de rang équivalent, ou le chef du service chargé des statistiques

du tourisme, des comptes nationaux ou des statistiques des entreprises) serait déterminante à cet égard;

- d) En outre, l'organisme de niveau technique pourrait décider de créer des groupes de travail techniques ad hoc pour traiter de diverses questions. Créant ces groupes en fonction des besoins, il en nommerait les membres et les présidents, fournirait des directives concernant leurs activités et préciserait le produit escompté. Ces groupes de travail rendraient compte de leur activité au groupe de niveau technique, qui rendrait compte de la sienne au groupe de niveau politique. Les groupes de travail seraient composés de techniciens spécialisés dans les différents sujets à traiter et membres des différentes institutions constituant la plate-forme. Chacun de ces groupes de travail serait présidé par la personne la plus capable d'en appuyer le fonctionnement, selon l'institution à laquelle elle appartiendrait, ou au vu de ses capacités ou de son expérience personnelles en ce qui concerne le sujet traité. Les liens institutionnels des personnes recrutées spécifiquement pour le projet devraient être clairement établis.

8.44 Il convient de noter que, la coopération régionale en matière de statistiques du tourisme étant une initiative de la plus haute importance, l'OMT en approuve pleinement le renforcement. À cet égard, les pays pourraient envisager de créer au niveau régional des organes politiques et techniques interinstitutionnels qui tiendraient des réunions périodiques, examineraient les questions d'intérêt commun et conviendraient des conditions pour se prêter mutuellement assistance (voir également encadré VIII.5). En particulier, ces organes régionaux pourraient contribuer à sensibiliser l'opinion et à mobiliser un appui politique et des ressources, adopter des approches méthodologiques communes (par exemple, des classifications de produits et activités caractéristiques du tourisme spécifiques à la

Encadré VIII.6

Le Conseil national de coordination statistique des Philippines

Le Conseil national de coordination statistique (NSCB) est la plus haute instance chargée de la formulation des politiques et de la coordination en matière de statistiques aux Philippines. En 1997, il a créé le Comité interorganisations sur les statistiques du tourisme (IACTS), qui est principalement chargé de fournir des orientations aux fins de la production de statistiques du tourisme et de l'institutionnalisation de l'établissement d'un compte satellite du tourisme (CST), ainsi que des avis sur l'élaboration et le maintien de normes et de systèmes de classifications statistiques appropriés relatifs au tourisme. L'IACTS est présidé par le NSCB et coprésidé par le Ministère du tourisme. Ses autres membres sont les suivants : Institut asiatique du tourisme, Banque centrale des Philippines, le Bureau de l'immigration, la Direction générale de l'aviation civile, le Ministère de l'intérieur et des collectivités locales, l'Office national de l'économie et du développement et le Bureau national de statistique et des associations privées. Les arrangements institutionnels convenus portent sur les méthodes, la collecte et la compilation des données, la diffusion des données officielles et le partage de l'information, la coordination et la sensibilisation, et le renforcement des capacités statistiques.

Le fonctionnement du système de statistiques du tourisme aux Philippines a été facilité par la signature entre le Ministère du tourisme et les autres membres du système de statistiques du tourisme de divers mémorandums d'accord qui couvrent différents aspects du processus statistique et du renforcement des capacités. Il s'agit des mémorandums conclus entre le Ministère du tourisme et le Bureau de l'immigration sur le fonctionnement du Centre de traitement des fiches d'entrée et de sortie du territoire, entre le Ministère du tourisme et le Bureau national de statistique sur la conduite des enquêtes auprès des ménages concernant les visiteurs internes et sur la conduite des enquêtes auprès des établissements, et entre le Ministère du tourisme et le Centre de recherche et de formation statistiques sur le renforcement des capacités statistiques du personnel régional du Ministère du tourisme et des collectivités locales.

Source : Philippines, Conseil national de coordination statistique (2013).

région considérée), organiser des programmes régionaux de « formation des formateurs » et créer des bases de données et des sites Web régionaux sur les statistiques du tourisme. Ces activités pourraient améliorer sensiblement l'efficacité des systèmes statistiques nationaux du tourisme et assurer une meilleure comparabilité des statistiques du tourisme nationales. Dans certains cas, les secrétariats des organisations régionales pourraient être en mesure d'assurer le maintien, la coordination et le contrôle des programmes et engagements intéressant le développement des statistiques du tourisme. Ces arrangements institutionnels régionaux aideront l'OMT et les autres organisations régionales et internationales à fournir des orientations générales et une assistance technique plus efficaces.

8.45 Les expériences nationales en matière d'arrangements institutionnels sont diverses et variées. Les encadrés VIII.6 et VIII.7 décrivent brièvement la coordination entre les différents organismes et les activités d'une plate-forme interinstitutionnelle aux Philippines et au Canada, respectivement. Les personnes qui souhaiteraient obtenir des renseignements plus détaillés sont invitées à consulter la version électronique du présent guide, publiée sur le site Web de l'OMT.

Encadré VIII.7

Arrangements constitutionnels concernant les statistiques du tourisme : exemple du Canada

Le Canada offre un exemple de système statistique centralisé reposant sur un solide cadre juridique qui facilite la conclusion d'arrangements institutionnels efficaces et l'établissement de statistiques de grande qualité. La loi sur les statistiques a permis à Statistiques Canada de conclure un accord de partenariat avec la Commission canadienne du tourisme. Cet accord définit les objectifs et les responsabilités des deux organismes en ce qui concerne la collecte, le traitement et le partage de l'information et les coûts de production et de diffusion des statistiques du tourisme.

La plupart des enquêtes liées au tourisme sont réalisées par Statistiques Canada en coopération avec la Commission canadienne du tourisme. Pour garantir l'efficacité de l'établissement des statistiques du tourisme, Statistiques Canada utilise différentes sources d'information et coopère avec d'autres organismes publics que la Commission canadienne du tourisme, qui apportent leur concours à l'organisation d'activités de collecte de données dans leurs domaines de responsabilité (par exemple, l'Agence des services frontaliers du Canada fournit une assistance dans le domaine du comptage frontalier des voyageurs et le Conseil canadien des ressources humaines en tourisme dans le domaine des statistiques de l'emploi dans les industries touristiques).

Les statistiques du tourisme du Canada font partie intégrante des statistiques officielles établies par Statistiques Canada, et sont donc soumises aux politiques communes d'assurance de la qualité, qui renforcent la confiance du public dans ces statistiques.

Source : Statistiques Canada (2013).

Bibliographie

- Baiocchi, B. et Dattilo, B. (2008), « Italian Households on Travel: Who are they? Where, when and how do they travel? », 9^e Forum international sur les statistiques du tourisme, 19-21 novembre 2008, Paris.
- Chen, J. et Shao, J. (2000), « Nearest Imputation for Survey Data », dans *Journal of Official Statistics*, vol. 16, n° 2, 2000, p. 113 à 131.
- Commission de statistique des Nations Unies et Commission économique pour l'Europe (2000), « Terminology on Statistical Metadata », *Conference of European Statisticians Statistical Standards and Studies*, n° 53, accessible sur http://ec.europa.eu/eurostat/ramon/coded_files/UNECE_TERMINOLOGY_STAT_METADATA_2000_EN.pdf (consulté le 30 mai 2014).
- Commission des Communautés européennes, Nations Unies, Organisation de coopération et de développement économiques et Organisation mondiale du tourisme (2010), *Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008*, accessible sur http://unstats.un.org/unsd/publication/Seriesf/SeriesF_80rev1f.pdf (consulté le 30 mai 2014).
- Commission économique pour l'Europe (2007), « Principes et lignes directrices concernant la gestion de la confidentialité et de l'accès aux microdonnées », accessible sur <http://unstats.un.org/unsd/statcom/doc07/BG-Microdata-F.pdf> (consulté le 30 mai 2014).
- Commission économique pour l'Europe (2009), *Classification of Statistical Activities*, accessible sur www1.unece.org/stat/platform/download/attachments/76285815/Classification%20of%20statistical%20activities.pdf?version=1&modificationDate=1374848323437&api=v2 (07 août 2014).
- Commission européenne, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Nations Unies et Banque mondiale (2009), *Système de comptabilité nationale 2008*, accessible sur <http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/docs/SNA2008FR.pdf> (consulté le 30 mai 2014).
- Conseil canadien des ressources humaines en tourisme (2009), *Qui travaille pour vous ? Profil démographique des employés du secteur touristique*, accessible sur http://cthrc.ca/-/media/Files/CTHRC/Home/research_publications/labour_market_information/ttse/DemoPro_Full_Report_FR.ashx (consulté le 22 juin 2016).
- Conseil canadien des ressources humaines en tourisme (2011), *2010 Canadian Tourism Sector Compensation Study*, accessible sur <http://hnl.ca/wp-content/uploads/2011/02/2010-Canadian-Tourism-Sector-Compensation-Study.pdf> (consulté le 30 mai 2014).
- Delaney, J. et MacFeely, S. (2013), *Employment in the Irish Tourism Industries: Using Administrative Data to conduct a Structural and Regional analysis*, onzième Forum mondial sur les statistiques du tourisme, 14-16 novembre, Harpa, Reykjavik, Islande, accessible sur www.congress.is/11thtourismstatisticsforum/papers/Steve.pdf (consulté le 30 mai 2014).
- Département administratif national de statistique colombien (2003), « Encuesta de Turismo a Hogares (ETUR) 2003 », Bogotá.

- Deville, J. C. et Maumy, M. (2006), « Des extensions de la méthode d'échantillonnage indirect et son application aux enquêtes dans le tourisme », *Survey Methodology*, volume 32, n° 2, p. 177 à 185, accessible sur www.agro-montpellier.fr/sfds/CD/textes/deville1.pdf (consulté le 23 mars 2015).
- Eurostat, voir Office statistique de l'Union européenne.
- Fabian A., E. et Say Y., M. (2007), « Developing the survey Instrument for the 2005 Household Survey on Domestic Visitors », 10th National Convention on Statistics, 1^{er}-2 octobre 2007, accessible sur www.nscb.gov.ph/ncs/10thNCS/papers/invited%20papers/ips-11/ips11-01.pdf (consulté le 30 mai 2014).
- Fonds monétaire international (2009), *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale, sixième édition (MBP6)*, accessible sur www.imf.org/external/french/pubs/ft/bop/2007/bopman6f.pdf (consulté le 30 mai 2014).
- Fonds monétaire international (2013), *The General Data Dissemination System 2013*, accessible sur www.imf.org/external/pubs/ft/gdds/guide/2013/gddsguide13.pdf (consulté le 30 mai 2014).
- Guardia, T. et Garcia, S. (2008), « Memory Effect in the Spanish Domestic and Outbound Tourism Survey (Familitur) », 9^e Forum international sur les statistiques du tourisme, 19-21 novembre 2008, Paris.
- Institut international de statistique (2003); Dodge, Y. (éd.), *The Oxford Dictionary of Statistical Terms*, Oxford University Press, La Haye.
- Institute of Geography and Statistics of Brazil (2012), *Economy of Tourism: A Macroeconomic Perspective 2003-2009*, accessible sur www.ibge.gov.br/english/estatistica/economia/industria/economia_tur_20032009/default.shtm (consulté le 3 juin 2014).
- Institut national de statistique espagnol (2011), « Statistics on Products in the Services Sector (CNAE-2009) », accessible sur www.ine.es/jaxi/menu.do?type=pcaxis&path=/t37/e01/p01/cnae09/a2011/&file=pcaxis&L=1 (consulté le 30 mai 2014).
- ISO/IEC, 11179-1 (2015), « Technologies de l'information : Registres de métadonnées (RM). Partie 1 : Cadre », accessible sur www.iso.org/iso/fr/home/store/catalogue_ics/catalogue_detail_ics.htm?csnumber=61932 (consulté le 30 mai 2014).
- Laimer, P. et Ostertag-Sydler, J. (2008), « Methodological issues concerning the compilation of same-day trips in Austria », document de recherche pour la 3^e session « Selected measurement issues related to visitor surveys », 9^e Forum international sur les statistiques du tourisme, Paris, 19-21 novembre 2008.
- Laimer, P. et Ostertag-Sydler, J. (2009), « Measuring Seasonality in Tourism Statistics », 5^e Conférence internationale sur les statistiques des voyages et du tourisme de l'OMT « Le tourisme, un moteur de création d'emplois », Bali (Indonésie), 2009, accessible sur <https://s3-eu-west-1.amazonaws.com/storageapi/sites/all/files/pdf/laimer.pdf> (consulté le 30 mai 2014).
- Laimer, P. et Öhlböck, P. (2008), « Beschäftigung im Tourismus (Employment in Tourism) », *Statistical Newsletter*, n° 3/2007, Statistiques Autriche, Vienne 2007, p. 242 à 248.
- Martin, T. (2013), « Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme, 2012 », accessible sur www.statcan.gc.ca/pub/13-604-m/13-604-m2013072-fra.pdf (consulté le 30 mai 2014).
- Meis, S. (2014), *Measuring Employment in the Tourism Industries Beyond the Tourism Satellite Account: A Case Study of Canada*, Organisation internationale du Travail, accessible sur www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/publication/wcms_243294.pdf (consulté le 30 mai 2014).

- Meis, S. et Hendry, J. (2010), « Recent Canadian Advances in Tourism Employment Statistics and Insights on the Road to Recovery », accessible sur www.ttracanada.ca/sites/default/files/uploads/recent_advances_in_measuring_tourism_employment_paper.pdf (consulté le 30 mai 2014).
- Ministère de l'emploi et de la sécurité sociale espagnol (2013), « Encuesta de Coyuntura Laboral », accessible sur www.empleo.gob.es/estadisticas/ecl/welcome.htm.
- Ministère du tourisme égyptien (2011), « TSA in Egypt: Final Report », Le Caire.
- Ministère du tourisme égyptien (2012), « Tourism Survey », Le Caire.
- Nations Unies (1998), *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales, première révision*, Études statistiques, n° 58 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.98.XVII.14), accessible sur http://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesM/SeriesM_58rev1e.pdf (consulté le 30 mai 2014).
- Nations Unies (2003), *Manuel d'organisation statistique, troisième édition : Le fonctionnement et l'organisation d'un service de statistique*, Études méthodologiques, série F, n° 88, numéro de vente : F.03.XVII.7, accessible sur http://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesF/SeriesF_88f.pdf (consulté le 30 mai 2014).
- Nations Unies (2008a), *Guide pratique pour la conception d'enquêtes sur les ménages*, Études méthodologiques, série F, n° 98, numéro de vente : F.06.XVII.13, accessible sur http://unstats.un.org/unsd/publication/seriesf/Seriesf_98f.pdf (consulté le 30 mai 2014).
- Nations Unies (2008b), « Rapport sur les travaux de la trente-neuvième session de la Commission de statistique (26-29 février 2008) », accessible sur <http://unstats.un.org/unsd/statcom/39th-session/documents/statcom-2008-39th-report-F.pdf> (consulté le 30 mai 2014).
- Nations Unies (2008c), *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, deuxième révision*, Études statistiques, série M, n° 67, numéro de vente : F.07.XVII.8, accessible sur http://unstats.un.org/unsd/publication/seriesM/seriesm_67Rev2f.pdf (consulté le 30 mai 2014).
- Nations Unies (2008d), *Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), quatrième révision*, Études statistiques, série M, n° 4, numéro de vente : F.08.XVII.25, accessible sur http://unstats.un.org/unsd/publication/seriesM/seriesm_4rev4f.pdf (consulté le 30 mai 2014).
- Nations Unies (2008f), « Central Product Classification (CPC), Version 2 », accessible sur <http://unstats.un.org/unsd/cr/registry/cpc-2.asp> (consulté le 30 mai 2014).
- Nations Unies (2010), *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, Études méthodologiques, série M, n° 83, accessible sur http://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesM/seriesm_83rev1f.pdf (consulté le 30 mai 2014).
- Nations Unies (2011), *Manuel des statistiques du commerce international des services 2010 (MSCIS 2010)*, accessible sur http://unstats.un.org/unsd/publication/Seriesm/seriesM_86Rev1f.pdf (consulté le 30 mai 2014).
- Nations Unies (2012), « Cadre national d'assurance de la qualité », accessible sur <http://unstats.un.org/unsd/dnss/docs-nqaf/2012-13-NQAF-F.pdf> (consulté le 30 mai 2014).
- Nations Unies (2013), *Directives sur les statistiques économiques intégrées*, Étude statistique, série F, n° 108, accessible sur <http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/docs/IES-Guidelines-f.pdf> (consulté le 30 mai 2014).
- Nations Unies et Organisation internationale du Travail (2010), *Mesure de la population économiquement active lors de recensements de la population : Manuel*, Études métho-

- dologiques, Série F, n° 102, numéro de vente : F.09.XVII.7, accessible sur http://unstats.un.org/unsd/publication/seriesf/Seriesf_102f.pdf (consulté le 30 mai 2014).
- Nations Unies, « Classification of Individual Consumption According to Purpose (COICOP) », accessible sur <http://unstats.un.org/unsd/cr/registry/regcst.asp?Cl=5&Lg=1> (consulté le 30 mai 2014).
- Nations Unies, « Principes fondamentaux de la statistique officielle », accessible sur <http://unstats.un.org/unsd/dnss/gp/FP-New-F.pdf> (consulté le 30 mai 2014).
- Nouvelle-Zélande, Ministère du commerce, de l'innovation et de l'emploi (2009), « Domestic Travel by New Zealand Residents », accessible sur www.mbie.govt.nz/info-services/sectors-industries/tourism/tourism-research-data/domestic-travel-survey/about-the-DTS/data-reliability/?searchterm=Domestic%20Travel%20by%20New%20Zealand%20Residents%2A.
- Nouvelle-Zélande, Ministère du commerce, de l'innovation et de l'emploi (2012), « New Zealand's 2011 Rugby World Cup: A Tourism Perspective », accessible sur www.med.govt.nz/about-us/publications/publication*s-by-topic/evaluation-of-government-programmes/NZ-2011-Rugby-World-Cup-tourism-perspective.pdf (consulté le 30 mai 2014).
- Office statistique de l'Union européenne (2009), *Tourism Satellite Accounts in the European Union, volume 3, Practical Guide for the Compilation of a TSA: Directory of Good Practices*, accessible sur <http://ec.europa.eu/eurostat/documents/3888793/5846505/KS-RA-09-023-EN.PDF/8574e12f-4644-4d04-a831-c5dbd6261434> (consulté le 30 mai 2014).
- Office statistique de l'Union européenne (2010), *Système européen des comptes (SEC 2010)*, accessible sur <http://ec.europa.eu/eurostat/documents/3859598/5925793/KS-02-13-269-FR.PDF/cfd0cb42-e51a-47ce-85da-1fbf1de5c86c> (consulté le 30 mai 2014).
- Office statistique de l'Union européenne et Organisation de coopération et de développement économiques, *Eurostat-OECD Manual on Business Demography Statistics*, accessible sur <http://ec.europa.eu/eurostat/ramon/statmanuals/files/KS-RA-07-010-EN.pdf> (consulté le 30 mai 2014).
- Organisation de coopération et de développement économiques (2000), *Mesurer le rôle du tourisme dans les pays de l'OCDE. Manuel de l'OCDE sur les comptes satellites du tourisme et l'emploi : entreprises, industrie et services*, partie II, accessible sur www.oecd.org/fr/cfe/tourisme/2402031.pdf (consulté le 30 mai 2014).
- Organisation de coopération et de développement économiques (2007), *Data and Metadata Reporting and Presentation Handbook*, accessible sur www.oecd.org/std/37671574.pdf (consulté le 30 mai 2014).
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (1997), *Classification internationale type de l'éducation, CITE 1997*, accessible sur www.uis.unesco.org/Library/Documents/isc97-fr.pdf (consulté le 30 mai 2014).
- Organisation internationale du Travail (1966), « Résolution concernant les statistiques du coût de la main-d'œuvre », 11^e Conférence internationale des statisticiens du travail, 18-28 octobre 1966, Genève, accessible sur www.ilo.org/global/statistics-and-databases/standards-and-guidelines/resolutions-adopted-by-international-conferences-of-labour-statisticians/WCMS_087501/lang--fr/index.htm (consulté le 30 mai 2014).
- Organisation internationale du Travail (1990), « Surveys of economically active population, employment, unemployment and underemployment », Genève, accessible sur www.ilo.org/stat/Publications/WCMS_215885/lang--en/index.htm (consulté le 30 mai 2014).

- Organisation internationale du Travail (1993a), « Résolution concernant la Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP-93) », 15^e Conférence internationale des statisticiens du travail, 19-28 janvier 1993, Genève, accessible sur www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/normativeinstrument/wcms_087563.pdf (consulté le 30 mai 2014).
- Organisation internationale du Travail (1993b), « Résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel », 15^e Conférence internationale des statisticiens du travail, 19-28 janvier 1993, Genève, accessible sur www.ilo.org/global/statistics-and-databases/standards-and-guidelines/resolutions-adopted-by-international-conferences-of-labour-statisticians/WCMS_087485/lang-fr/index.htm (consulté le 30 mai 2014).
- Organisation internationale du Travail (1994), *Convention concernant le travail à temps partiel*, Genève, accessible sur www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=1000:12100:0::NO::P12100_INSTRUMENT_ID,P12100_LANG_CODE:312320,fr:NO (consulté le 30 mai 2014).
- Organisation internationale du Travail (1996), « Système de comptabilité du travail, cadre de référence pour les données statistiques sur la main-d'œuvre », *Bulletin des statistiques du travail*, 1996, n° 2, Genève, accessible sur www.ilo.org/public/french/bureau/stat/download/articles/1996-3.pdf (consulté le 30 mai 2014).
- Organisation internationale du Travail (1998), « Résolution concernant la mesure du revenu lié à l'emploi », 16^e Conférence internationale des statisticiens du travail, 6-15 octobre 1998, Genève, accessible sur www.ilo.org/global/statistics-and-databases/standards-and-guidelines/resolutions-adopted-by-international-conferences-of-labour-statisticians/WCMS_087491/lang-fr/index.htm (consulté le 30 mai 2014).
- Organisation internationale du Travail (2000), *Recommandations internationales en vigueur sur les statistiques du travail*, OIT, Genève.
- Organisation internationale du Travail (2002), « Résolution concernant le travail décent et l'économie informelle », 90^e session de la Conférence internationale du Travail, Genève, accessible sur www.ilo.org/public/french/standards/relm/ilc/ilc90/pdf/rep-vi.pdf (consulté le 30 mai 2014).
- Organisation internationale du Travail (2003), « Directives concernant une définition statistique de l'emploi informel », 17^e Conférence internationale des statisticiens du travail, 24 novembre-3 décembre 2003, Genève, accessible sur www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/--stat/documents/normativeinstrument/wcms_087624.pdf (consulté le 30 mai 2014).
- Organisation internationale du Travail (2008a), « Résolution concernant la mesure du temps de travail », 18^e Conférence internationale des statisticiens du travail, 24 novembre-5 décembre 2008, Genève, accessible sur www.ilo.org/global/statistics-and-databases/standards-and-guidelines/resolutions-adopted-by-international-conferences-of-labour-statisticians/WCMS_112456/lang-fr/index.htm (consulté le 30 mai 2014).
- Organisation internationale du Travail (2008b), « Rapport II : La mesure du temps de travail », 18^e Conférence internationale des statisticiens du travail, 24 novembre-5 décembre 2008, Genève, accessible sur www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/publication/wcms_099579.pdf (consulté le 30 mai 2014).
- Organisation internationale du Travail (2012a), « Classification internationale type des professions (CITP-08) », accessible sur www.ilo.org/public/french/bureau/stat/isco/ (consulté le 30 mai 2014).

- Organisation internationale du Travail (2012b), « Mesurer l'informalité : Manuel statistique sur le secteur informel et l'emploi informel », accessible sur www.ilo.org/global/publications/ilo-bookstore/order-online/books/WCMS_222982/lang-en/index.htm (consulté le 30 mai 2014).
- Organisation internationale du Travail (2013a), « Proposal for Identifying Characteristic Occupations of the Tourism Industries as a Tourism Thematic View within ISCO-08 and National Occupational Classification Systems », document de séance n° 13, 19^e Conférence internationale des statisticiens du travail, 2-11 octobre 2013, Genève, accessible sur www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@dgreports/@stat/documents/meetingdocument/wcms_222947.pdf (consulté le 30 mai 2014).
- Organisation internationale du Travail (2013b), « Résolution concernant les statistiques du travail, de l'emploi et de la sous-utilisation de la main-d'œuvre », 19^e Conférence internationale des statisticiens du travail, 2-11 octobre 2013, Genève, accessible sur www.ilo.org/global/statistics-and-databases/standards-and-guidelines/resolutions-adopted-by-international-conferences-of-labour-statisticians/WCMS_233215/lang-fr/index.htm (consulté le 30 mai 2014).
- Organisation internationale du Travail et Organisation mondiale du tourisme (2008), *Sources et méthodes : les statistiques de l'emploi dans les industries touristiques*, OIT, Genève, OMT, Madrid.
- Organisation mondiale du tourisme (2003a), *New Statistical Initiatives in the Field of Tourism*, accessible sur <http://statistics.unwto.org/sites/all/files/docpdf/oecd.pdf> (consulté le 30 mai 2014).
- Organisation mondiale du tourisme (2003b), « Research on National Practices Defining the Usual Environment: Basic Findings », *Documents Enzo Paci sur la mesure de l'impact économique du tourisme*, vol. 3, p. 17 à 45, Madrid.
- Organisation mondiale du tourisme (2004a), « Measuring European intra-regional tourism flows », *Documents Enzo Paci sur la mesure de l'impact économique du tourisme*, vol. 4, p. 3 à 68, Madrid.
- Organisation mondiale du tourisme (2004b), « Some thoughts about Tourism Value Added », *Documents Enzo Paci sur la mesure de l'impact économique du tourisme*, vol. 4, p. 133 à 150, accessible sur <http://statistics.unwto.org/sites/all/files/docpdf/valueadded.pdf> (consulté le 30 mai 2014).
- Organisation mondiale du tourisme (2004c), « Clarifying the Treatment of Travel Agency, Tour Operator, Travel Agency Services and Package Tours in SNA, Balance of Payments and TSA and Their Mutual Relationship », *Documents Enzo Paci sur la mesure de l'impact économique du tourisme*, vol. 4, p. 151 à 175, accessible sur <http://statistics.unwto.org/sites/all/files/docpdf/clarifying.pdf> (consulté le 30 mai 2014).
- Organisation mondiale du tourisme (2005a), *Tourism as an international traded service: a guide for measuring arrivals and associated expenditures of non-residents*, accessible sur <http://statistics.unwto.org/sites/all/files/docpdf/border.pdf> (consulté le 30 mai 2014).
- Organisation mondiale du tourisme (2005b), *Tourism Statistics Metadata Project: General Guidelines for documenting tourism statistics*, accessible sur <http://statistics.unwto.org/sites/all/files/docpdf/metadata.pdf> (consulté le 30 mai 2014).
- Organisation mondiale du tourisme (2010a), *Measuring domestic tourism and the use of household income/expenditure surveys (HIES): the methodological background*, accessible sur <http://statistics.unwto.org/sites/all/files/docpdf/hies.pdf> (consulté le 30 mai 2014).
- Organisation mondiale du tourisme (2010b), « Vacation Home Ownership in a Globalized World », document présenté par la Commission économique pour l'Europe, Confé-

- rence des statisticiens européens, Groupe d'experts sur la comptabilité nationale, dixième session, 26-29 avril 2010, Genève, accessible sur www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/documents/ece/ces/ge.20/2010/15.e.pdf (consulté le 30 mai 2014).
- Organisation mondiale du tourisme (2011), « The System of Tourism Statistics: Basic References », accessible sur <http://statistics.unwto.org/sites/all/files/docpdf/ststext.pdf> (consulté le 30 mai 2014).
- Organisation mondiale du tourisme (2014), *Coherence and Consistency in Tourism Statistics: An Overview*, accessible sur <http://cf.cdn.unwto.org/sites/all/files/docpdf/coherence.pdf> (consulté le 30 mai 2014).
- Organisation mondiale du tourisme et Organisation internationale du Travail (2014), *Measuring Employment in the Tourism Industries: Guide with Best Practices*, Madrid, accessible sur http://cf.cdn.unwto.org/sites/all/files/141015_measuring_employment_4c_stsa_wm.pdf (28-10-2014).
- Statistiques Canada (2010), « Classification d'heures de travail temps plein et temps partiel », accessible sur www.statcan.gc.ca/fra/concepts/definitions/travail-class03b (consulté le 30 mai 2014).
- Statistiques Canada (2011), « Appendice B : Questionnaire de l'enquête sur la population active », accessible sur www.statcan.gc.ca/pub/71-543-g/2012001/appendix-appendice2-fra.htm (consulté le 30 mai 2014).
- Sturgeon, T. J. (2013), *Global Value Chains and Economic Globalization: Towards a New Measurement Framework*, accessible sur <http://ec.europa.eu/eurostat/documents/54610/4463793/Sturgeon-report-Eurostat> (consulté le 30 mai 2014).
- Turkish Statistical Institute (2013), « Household Domestic Tourism, I. Quarter 2013 », accessible sur www.turkstat.gov.tr/PreHaberBultenleri.do;jsessionid=cpBrTNRNg3QxnQZQG0TxnKywQ6Lm95lfd242J9R13PxDJnWyJfh5!-1310288779?id=13557# (consulté le 3 juin 2014).
- U.S. Department of Commerce, International Trade Administration, Office of Travel and Tourism Industries (2012), « U.S. Citizen Traffic to Overseas Regions, Canada & Mexico 2012 ».
- Ubomba-Jaswa, S. (2010), « Using Mirror Statistics in South Africa », accessible sur http://statistics.unwto.org/sites/all/files/pdf/ssa_mirror.pdf (consulté le 30 mai 2014).

Glossaire⁷⁵

Le tourisme est un phénomène social, culturel et économique qui suppose des mouvements de personnes vers des pays ou des lieux situés en dehors de leur environnement habituel intervenant pour des motifs personnels ou pour affaires et motifs professionnels. Ces personnes sont appelées visiteurs et peuvent être des touristes ou des excursionnistes; des résidents ou des non-résidents; le tourisme englobe leurs activités, dont certaines impliquent des dépenses touristiques.

Activité (de production) : L'activité (de production) accomplie par une unité statistique est le type de production dont elle s'occupe. Cette activité doit s'entendre d'un processus, c'est-à-dire de la combinaison des actions qui aboutissent à un ensemble donné de produits. La classification des activités de production est déterminée par leur produit principal.

Activité (principale) : L'activité principale d'une unité de production est l'activité dont la valeur ajoutée est supérieure à celle de toute autre activité accomplie à l'intérieur de la même unité (SCN 2008, paragraphe 5.8).

Activité/activités : Dans les statistiques du tourisme, le terme activités recouvre les actions que les personnes accomplissent et les comportements qu'elles adoptent en prévision d'un voyage et pendant ce voyage en leur qualité de consommateurs (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 1.2).

Activités caractéristiques du tourisme : Les activités caractéristiques du tourisme sont les activités qui produisent régulièrement des produits caractéristiques du tourisme. L'origine industrielle d'un produit (l'industrie de la CITI qui le produit) n'étant pas un critère devant régir l'agrégation des produits dans une catégorie analogue de la CPC, il n'existe pas de correspondance stricte entre les produits et les industries qui les produisent à titre principal (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 5.11).

Affaires et motifs professionnels (d'un voyage de tourisme) : La catégorie affaires et motifs professionnels d'un voyage de tourisme englobe les activités des travailleurs indépendants et des salariés dès l'instant qu'elles ne correspondent pas à une relation employeur-employé implicite ou explicite avec un producteur résident du pays ou du lieu visité, et les activités des investisseurs, hommes ou femmes d'affaires, etc. (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 3.17.2).

Agrégation : Processus qui convertit des microdonnées en informations de niveau agrégé en utilisant une fonction d'agrégation telles que le comptage, la moyenne des sommes ou l'écart type.

Agrégats du Compte satellite du tourisme : Il est recommandé d'établir les agrégats suivants, qui représentent un ensemble d'indicateurs pertinents de l'importance du tourisme dans une économie (*Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008*, paragraphe 4.81) :

- Dépenses du tourisme intérieur;

⁷⁵ On trouvera dans le présent glossaire des termes se rapportant spécifiquement aux statistiques du tourisme et des termes statistiques généraux. On pourra également consulter le glossaire de l'Échange de données et de métadonnées statistique (SDMX).

- Consommation du tourisme intérieur;
- Valeur ajoutée brute des industries touristiques;
- Valeur ajoutée brute directe du tourisme;
- Produit intérieur brut direct du tourisme.

Analyse économique : Le tourisme génère directement et indirectement une augmentation de l'activité économique dans les lieux visités et au-delà de ces lieux, en raison principalement de la demande de biens et de services devant être produits et fournis. Dans l'analyse économique du tourisme, on peut distinguer entre la « contribution économique » du tourisme, qui désigne l'effet direct du tourisme et est mesurable à l'aide du CST, et l'« impact économique » du tourisme, concept beaucoup plus large qui englobe les effets directs, indirects et secondaires du tourisme, lesquels doivent être estimés à l'aide de modèles. Les études d'impact économique visent à mesurer les avantages économiques, à savoir l'augmentation nette de la richesse des résidents procurée par le tourisme, mesurée en termes monétaires, en sus des niveaux qui seraient atteints en son absence.

Balance des paiements : La balance des paiements est un état statistique qui récapitule les opérations entre résidents et non-résidents pendant une période donnée. Elle comprend le compte de biens et de services, le compte du revenu primaire, le compte du revenu secondaire, le compte de capital et le compte d'opérations financières (MBP6, paragraphe 2.12).

Base d'échantillonnage : Liste, carte ou autre spécification des unités qui définissent une population à dénombrer complètement ou à échantillonner.

Biens : Les biens sont des objets physiques produits pour lesquels il existe une demande, sur lesquels des droits de propriété peuvent être établis et dont la propriété peut être transférée d'une unité institutionnelle à une autre par le biais d'une opération sur le marché (SCN 2008, paragraphe 6.15).

Biens de consommation durables : Les biens durables sont des biens pouvant être utilisés aux fins d'une consommation répétée ou continue sur une période d'un an ou plus, moyennant un taux d'usure physique normal ou moyen. Ces biens, lorsqu'ils sont acquis par des producteurs, sont considérés comme des biens d'équipement utilisés pour les processus de production, comme dans le cas des véhicules, des ordinateurs, etc. Lorsqu'ils sont acquis par des ménages, ils sont considérés comme des biens de consommation durables (*Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008*, paragraphe 2.39). Cette définition est identique à celle que donne le SCN 2008 (paragraphe 9.42) : « Un bien de consommation durable est un bien qui peut être utilisé pour la consommation, de façon répétée ou continue sur une période d'au moins un an. »

Biens de consommation durables à finalité touristique unique : Les biens de consommation durables à finalité touristique unique constituent une catégorie spécifique de biens de consommation durables qui inclut les biens durables exclusivement ou quasi exclusivement utilisés par des individus à l'occasion de voyages de tourisme (*Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008*, paragraphe 2.41 et annexe 5).

Classification centrale de produits : La Classification centrale de produits (CPC) constitue une classification de produits complète couvrant les biens et les services. Elle a été conçue pour servir de norme internationale pour collecter et mettre en tableaux toutes sortes de données nécessitant des niveaux de détail des produits, notamment la production industrielle, la comptabilité nationale, les industries de services, le commerce des marchandises nationales et étrangères, le commerce international des services, la balance des paiements et les statistiques de consommation et des prix. Elle sert d'autres buts fondamentaux, à savoir fournir un cadre à la comparaison internationale et promouvoir l'harmonisation des différents types de statistiques se rapportant aux biens et aux services.

Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique : La classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) consiste en une structure de classification cohérente et homogène de l'activité économique s'appuyant sur un ensemble de concepts, définitions, principes et règles de classification approuvé au plan international. Elle représente un cadre intégré dans lequel les données économiques peuvent être collectées et diffusées sous une forme adaptée aux besoins de l'analyse économique, des prises de décisions et des orientations de politique générale. Par sa structure, la classification permet d'organiser des informations détaillées sur l'état d'une économie selon les principes et conceptions économiques (CITI Rev.4, chapitre I, paragraphe 1).

Classification type : Classification qui obéit aux règles prescrites et est généralement recommandée et acceptée.

Cohérence : Qualité faisant que des statistiques peuvent être combinées de différentes façons et pour diverses utilisations.

Collecte de données : Processus systématique de rassemblement de données en vue de la production de statistiques officielles.

Compte de production : Le compte de production enregistre l'activité de production des biens et des services telle que définie dans le cadre du SCN. Son solde comptable, la valeur ajoutée brute, se définit comme la valeur de la production moins la valeur de la consommation intermédiaire et est une mesure de la contribution au produit intérieur brut (PIB) apportée par un producteur, une industrie ou un secteur. La valeur ajoutée brute est la source d'où proviennent les revenus primaires tels que les définit le SCN. C'est la raison pour laquelle elle est reportée dans le compte de distribution primaire du revenu. La valeur ajoutée et le PIB peuvent également être mesurés nets en déduisant la consommation de capital fixe, c'est-à-dire un chiffre représentant la baisse de la valeur du capital fixe utilisé dans un processus de production au cours de la période (SCN 2008, paragraphe 1.17).

Compte satellite du tourisme : Le Compte satellite du tourisme est la deuxième norme internationale applicable aux statistiques du tourisme (*Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008*), qui a été élaborée afin de présenter les données économiques se rapportant au tourisme dans un cadre assurant une cohérence interne et externe avec le reste du système statistique, grâce à ses liens avec le Système de comptabilité nationale. Il constitue le principal cadre de rapprochement des statistiques du tourisme. En tant qu'outil statistique appliqué à la comptabilité économique du tourisme, le CST peut être considéré comme une série de 10 tableaux récapitulatifs, dont chacun a ses propres données sous-jacentes et représente un aspect différent des données économiques relatives au tourisme : dépenses du tourisme récepteur, du tourisme interne et du tourisme émetteur, dépenses du tourisme intérieur, comptes de production des industries touristiques, valeur ajoutée brute et produit intérieur brut (PIB) attribuable à la demande de tourisme, emploi, investissement, consommation des administrations publiques et indicateurs non monétaires.

Comptes satellites : Il existe deux types de comptes satellites, qui remplissent deux fonctions différentes. Le premier, parfois appelé satellite interne, applique l'ensemble complet des règles et conventions comptables du SCN, mais se concentre sur un aspect particulier en s'écartant des classifications et hiérarchies types. Il s'agit notamment des comptes satellites du tourisme, de la production de café et des dépenses de protection de l'environnement. Le second, appelé satellite externe, peut ajouter des données non économiques ou modifier certaines des conventions comptables, ou faire les deux. Il est particulièrement bien adapté à l'exploitation de nouveaux domaines dans le cadre de travaux de recherche. On pourrait citer comme exemple le rôle du travail bénévole dans l'économie (SCN 2008, paragraphe 29.85).

Concordance : Cohérence logique et numérique.

Confrontation des données : Processus consistant à comparer des données généralement établies à partir de différentes enquêtes ou autres sources, en particulier à des intervalles différents, afin d'évaluer et, éventuellement, d'améliorer leur cohérence, et d'identifier les raisons des différences repérées.

Consommation du tourisme émetteur : Consommation touristique par un visiteur résident en dehors de l'économie de référence (*Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008*, figure 2.1).

Consommation du tourisme intérieur : Consommation touristique par les visiteurs résidents et non résidents dans l'économie de référence. Elle est la somme de la consommation du tourisme interne et de la consommation du tourisme récepteur (*Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008*, figure 2.1).

Consommation du tourisme interne : C'est la consommation touristique par un visiteur résident dans l'économie de référence (*Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008*, figure 2.1).

Consommation touristique nationale : La consommation touristique nationale est la consommation touristique par les visiteurs résidents, à l'intérieur et en dehors de l'économie de référence. Elle est la somme de la consommation du tourisme interne et de la consommation du tourisme émetteur (*Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008*, figure 2.1).

Consommation du tourisme récepteur : La consommation du tourisme récepteur est la consommation touristique par un visiteur non résident dans l'économie de référence (*Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008*, figure 2.1).

Consommation touristique : La consommation touristique a la même définition officielle que les dépenses touristiques. Néanmoins, le concept de consommation touristique utilisé dans le Compte satellite du tourisme dépasse celui de dépenses touristiques. De fait, outre le montant payé pour l'acquisition de biens et de services de consommation ainsi que d'objets de valeur pour usage propre ou cédés sans contrepartie, en prévision et au cours de voyages de tourisme, correspondant aux opérations monétaires (principal objet des dépenses touristiques), il inclut les services associés à l'hébergement de vacances pour compte propre, les transferts sociaux en nature du tourisme et les autres consommations imputées. La valeur de ces opérations doit être estimée à partir de sources autres que les informations recueillies directement auprès des visiteurs, telles que les rapports sur les échanges de domiciles, les estimations des loyers relatifs aux maisons de vacances et les calculs des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) [*Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008*, paragraphe 2.25].

Consommation intermédiaire : La consommation intermédiaire est égale à la valeur des biens et des services consommés comme entrées par un processus de production, à l'exclusion des actifs fixes dont la consommation est enregistrée comme consommation de capital fixe (SCN 2008, paragraphe 6.213).

Demande touristique intérieure totale : La demande touristique intérieure totale est la somme de la consommation du tourisme intérieur, de la formation brute de capital fixe du tourisme et de la consommation touristique collective (*Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008*, paragraphe 4.114). Elle n'inclut pas la consommation du tourisme émetteur.

Dépenses du tourisme émetteur : Les dépenses du tourisme émetteur se rapportent aux dépenses touristiques d'un visiteur résident en dehors de l'économie de référence (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 4.15, c).

Dépenses du tourisme intérieur : Les dépenses du tourisme intérieur désignent l'ensemble des dépenses touristiques des visiteurs, résidents et non résidents, à l'intérieur de l'économie de référence. Elles représentent la somme des dépenses du tourisme interne et des dépenses du tourisme récepteur. Elles englobent l'achat de biens et de services importés dans le pays de référence et vendus aux visiteurs. Cet indicateur est la mesure la plus complète des dépenses touristiques effectuées à l'intérieur de l'économie de référence (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 4.20, a).

Dépenses du tourisme interne : Les dépenses du tourisme interne s'entendent des dépenses touristiques d'un visiteur résident à l'intérieur de l'économie de référence (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 4.15, a).

Dépenses du tourisme national : Les dépenses du tourisme national désignent l'ensemble des dépenses touristiques des visiteurs résidents à l'intérieur et en dehors de l'économie de référence. Elles représentent la somme des dépenses du tourisme interne et des dépenses du tourisme émetteur (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 4.20, b).

Dépenses du tourisme récepteur : Les dépenses du tourisme récepteur désignent les dépenses touristiques d'un visiteur non résident à l'intérieur de l'économie de référence (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 4.15, b).

Dépenses touristiques : Les dépenses touristiques s'entendent des sommes déboursées pour l'acquisition de biens et de services de consommation, ainsi que d'objets de valeur, pour usage propre ou cédés sans contrepartie, en prévision et au cours de voyages de tourisme. Elles comprennent les dépenses réalisées par les visiteurs eux-mêmes, ainsi que les dépenses qui sont payées ou remboursées par autrui (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 4.2).

Désaisonnalisation : Technique statistique conçue pour éliminer l'effet de facteurs saisonniers sur une série de données. Les variations saisonnières reflètent généralement l'influence des saisons elles-mêmes, directement ou par l'intermédiaire de séries de production rapportées à ces saisons ou par le biais des conventions sociales. D'autres types de variations de la période des observations se produisent sous l'influence, par exemple, du nombre de jours de la période du calendrier considérée, des pratiques comptables ou d'enregistrement adoptées ou de l'incidence de jours fériés non fixés.

Destination (destination principale d'un voyage) : La destination principale d'un voyage de tourisme se réfère au lieu visité qui est au cœur de la décision de faire le voyage en question (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 2.31). Voir également Motif d'un voyage de tourisme.

Distorsion : Effet qui prive un résultat statistique de sa représentativité en causant une erreur systématique, à la différence de l'erreur aléatoire, qui peut causer une distorsion dans un cas donné, mais dont les effets s'annulent dans la moyenne.

Documentation : Les processus et procédures concernant l'imputation, la pondération, les règles de confidentialité et de suppression, le traitement des valeurs atypiques et la capture de données doivent être dûment consignés par le prestataire. La documentation ainsi constituée doit être accessible au moins pour l'organisme qui finance l'enquête.

Données administratives : Les données administratives comprennent l'ensemble d'unités et de données dérivées d'une source administrative, qui stocke les informations recueillies et conservées afin d'appliquer un ou plusieurs règlements administratifs.

Données agrégées : Le résultat de la conversion de données liées aux unités en mesures quantitatives pour un ensemble de caractéristiques d'une population.

Échantillon : Sous-ensemble d'une base d'échantillonnage dans lequel les éléments sont sélectionnés sur la base d'un processus comportant une probabilité connue de sélection.

Échantillon probabiliste : Échantillon sélectionné par une méthode basée sur la théorie des probabilités (processus aléatoire), autrement dit par une méthode reposant sur la connaissance de la probabilité de sélection d'une unité quelconque.

Économie (de référence) : L'économie, ou économie de référence, est une référence économique définie de la même manière que dans la balance des paiements et dans le Système de comptabilité nationale; elle désigne les agents économiques qui résident dans le pays de référence (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 2.15).

Élaboration des données : Opérations effectuées sur les données pour obtenir de nouvelles informations conformément à des règles déterminées.

Emploi :

- Le contrat entre un employé et l'employeur définit un emploi et chaque personne exerçant une activité indépendante a un emploi (*job*) [SCN 2008, paragraphe 19.30].
- Les personnes ayant un emploi sont toutes les personnes ayant dépassé un âge spécifique, qui se trouvaient, durant une brève période spécifiée telle qu'une semaine ou un jour, dans la catégorie « emploi salarié » ou « travailleurs indépendant » (*employment*) [Glossaire de termes statistiques de l'OCDE].

Emploi indépendant : Les emplois indépendants sont les emplois dont la rémunération est directement dépendante des bénéfices réalisés ou potentiels provenant des biens ou des services produits.

Emploi dans les industries touristiques : L'emploi dans les industries touristiques peut être mesuré en comptant les personnes employées dans les industries touristiques et y exerçant l'un de leurs emplois, en comptant les personnes employées dans les industries touristiques et y exerçant leur emploi principal ou en comptant les emplois dans les industries touristiques (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 7.9).

Employeurs : Les employeurs sont les personnes qui, travaillant pour leur propre compte avec un ou plusieurs associés, occupent le type d'emploi défini comme emploi indépendant et qui, à ce titre, engagent sur une période continue (incluant la période de référence) une ou plusieurs personnes pour travailler dans leur entreprise en tant que salarié(s) [OIT, Résolution concernant la Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP), paragraphe 9.2].

Enquête : Analyse des caractéristiques d'une population donnée, réalisée en recueillant des données à partir d'un échantillon de cette population et en estimant ses caractéristiques grâce à la mise en œuvre systématique de méthodes statistiques.

Enquête par sondage : Enquête réalisée à l'aide d'une méthode d'échantillonnage.

Enquête pilote : Une enquête pilote a pour objet de tester le questionnaire (pertinence des questions, compréhension des questions par les personnes interrogées, durée de l'entretien) et de vérifier les différentes sources potentielles d'erreurs d'échantillonnage et d'erreurs autres que d'échantillonnage : par exemple, le lieu où les enquêtes sont menées et la méthode utilisée, l'identification de toute réponse omise et de la cause de l'omission, les problèmes pour communiquer dans plusieurs langues, la traduction, les aspects pratiques de la collecte de données et l'organisation du travail sur le terrain.

Entreprise : Une entreprise est une unité institutionnelle engagée dans des activités de production de biens et/ou de services. Ce peut être une société, une institution sans but lucratif ou une entreprise non constituée en société. Les sociétés et les institutions sans but lucratif sont des unités institutionnelles complètes. Une entreprise non constituée en société, en revanche, désigne une unité institutionnelle — un ménage ou une unité d'administration publique — uniquement dans sa fonction de producteur de biens et de services (Glossaire de termes statistiques de l'OCDE).

Environnement habituel : Concept essentiel en matière de tourisme, l'environnement habituel d'une personne désigne la zone géographique, qui ne doit pas nécessairement être d'un seul tenant, dans laquelle cette personne mène sa vie au quotidien (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 2.21).

Équipe de voyageurs : Une équipe de voyageurs s'entend de visiteurs voyageant ensemble et partageant leurs dépenses (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 3.2).

Erreur d'échantillonnage : Écart entre une valeur de la population et une estimation de celle-ci, établie à partir d'un échantillon aléatoire, qui est dû au fait que seul un sous-ensemble de la population est dénombré.

Erreur de mesure : Erreur de lecture, de calcul ou d'enregistrement d'une valeur numérique.

Erreur de réponse : Les erreurs de réponse peuvent s'entendre de celles résultant de l'entretien. Ces erreurs peuvent tenir à un certain nombre de facteurs, tels que l'inadéquation des concepts ou des questions, l'insuffisance de la formation et les défaillances de l'enquêteur et des répondants.

Erreur statistique : La différence inconnue entre la valeur retenue et la valeur vraie.

Estimation : L'estimation consiste à procéder à une induction statistique sur la valeur numérique de valeurs inconnues de la population à partir de données incomplètes, par exemple d'un échantillon. Si l'on calcule un chiffre unique pour chaque paramètre inconnu, on parle d'« estimation ponctuelle ». Si l'on calcule un intervalle dans lequel le paramètre a, pour ainsi dire, des chances de se trouver, on parle d'« estimation par intervalle ».

Établissement : Un établissement est une entreprise, ou une partie d'entreprise, située en un lieu unique et dans laquelle une seule activité de production est exercée, ou dans laquelle la majeure partie de la valeur ajoutée provient de l'activité de production principale (SCN 2008, paragraphe 5.14).

Exportations de biens et de services : Les exportations de biens et de services s'entendent des ventes, du troc ou des dons et allocations de biens et de services que les résidents effectuent à l'intention de non-résidents (Glossaire de termes statistiques de l'OCDE).

Extrapolation : Activité visant à convertir, à l'aide de méthodes statistiques, des micro-données obtenues à partir d'échantillons en informations agrégées représentatives de la population cible.

Fiabilité : Proximité de la valeur estimée initiale par rapport à la valeur estimée ultérieure.

Formation brute de capital fixe : La formation brute de capital fixe se définit comme la valeur des acquisitions des unités institutionnelles nettes des cessions d'actifs fixes. Par actifs fixes, il faut entendre des actifs produits (par exemple des machines, des équipements, des bâtiments et d'autres ouvrages) utilisés de façon répétée ou continue dans la production durant plusieurs périodes comptables, c'est-à-dire durant plus d'une année (SCN 2008, paragraphe 1.52).

Formes de tourisme : Il existe trois formes fondamentales de tourisme, le tourisme interne, le tourisme récepteur et le tourisme émetteur. On peut les combiner de différentes

façons pour créer les formes de tourisme supplémentaires que sont le tourisme intérieur, le tourisme national et le tourisme international.

Groupe de voyageurs : Un groupe de voyageurs est constitué de personnes ou d'équipes de voyageurs qui voyagent ensemble, comme dans le cas de personnes participant au même circuit à forfait ou de jeunes participant à une colonie de vacances (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 3.5).

Imputation : Procédure consistant à entrer une valeur pour un élément de donnée spécifique en cas de non-réponse ou de réponse inutilisable.

Indicateur statistique : Élément de données qui représente des données statistiques pour une date, un lieu et d'autres caractéristiques spécifiées, et est corrigé pour au moins une dimension (habituellement la taille) pour permettre des comparaisons utiles.

Indicateurs non monétaires : Les données mesurées en unités physiques ou autres unités non monétaires ne doivent pas être considérées comme un élément secondaire d'un compte satellite. Elles sont des composantes essentielles, aussi bien pour l'information qu'elles fournissent directement que pour l'analyse des données monétaires menée selon une approche adéquate (SCN 2008, paragraphe 29.84).

Industrie des congrès, réunions, foires et salons : Pour dégager les motifs se rapportant à l'industrie des congrès, réunions, foires et salons, si le motif principal d'un voyage est un motif d'affaires ou un motif professionnel, il peut être subdivisé en « participation à des réunions, conférences ou congrès, foires commerciales et expositions » et « autres affaires et motifs professionnels ». L'expression « industrie des congrès, réunions, foires et salons » est préférée par l'International Congress and Convention Association, Meeting Professionals International et Reed Travel Exhibitions à l'acronyme MICE (Meetings, Incentives, Conferences and Exhibitions) [réunions, incitatifs, conférences et présentations], qui ne rend pas compte du caractère industriel de ces activités.

Industries touristiques : Les industries touristiques comprennent tous les établissements dont l'activité principale est une activité caractéristique du tourisme. Les industries touristiques, également appelées activités touristiques, sont les activités qui produisent régulièrement des produits caractéristiques du tourisme. Les expressions industries touristiques et activités caractéristiques du tourisme sont équivalentes et les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008* (paragraphe 5.10 et 5.11 et figure 5.1) les utilisent parfois comme synonymes.

Lieu de résidence habituelle : Le lieu de résidence habituelle est le lieu géographique où la personne recensée réside habituellement; il se réfère au lieu où se trouve le logement principal de cette personne (*Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, deuxième révision*, paragraphes 1.461 à 1.468).

Logements : Chaque ménage a un logement principal, appelé aussi parfois domicile principal, défini généralement en fonction du temps qu'il y passe, dont l'emplacement définit le pays de résidence et le lieu de résidence habituelle de ce ménage et de tous ses membres. Tous les autres logements, dont le ménage est propriétaire ou qu'il prend à bail, sont considérés comme des logements secondaires (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 2.26).

Marge brute : La marge brute d'un prestataire de services de réservation est la différence entre la valeur à laquelle le service intermédié est vendu et la valeur reçue par le prestataire de services de réservation pour ce service intermédié.

Métadonnées : Données qui définissent et décrivent d'autres données et processus.

Métadonnées statistiques : Données sur les données statistiques.

MICE : Voir Industrie des congrès, réunions, foires et salons.

Microdonnées : Observations non agrégées ou mesures des caractéristiques d'unités individuelles.

Mise en concordance des données : Processus d'ajustement des données établies à partir de deux sources différentes visant à éliminer ou, à tout le moins, à réduire l'impact des différences identifiées.

Motif (principal) d'un voyage de tourisme : Le motif principal d'un voyage de tourisme s'entend du motif en l'absence duquel le voyage n'aurait pas eu lieu (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 3.10). La classification des voyages de tourisme en fonction du motif principal se réfère à neuf catégories permettant d'identifier différents sous-ensembles de visiteurs (visiteurs d'affaires, visiteurs en transit, etc.). Voir également Destination (destination principale d'un voyage) [*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 3.14 et figure 3.1].

Nationalité : Le concept de pays de résidence d'un voyageur diffère de celui de sa nationalité ou citoyenneté (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 2.19).

Objets de valeur : Les objets de valeur sont des biens produits d'une valeur considérable qui ne sont pas utilisés essentiellement à des fins de production ou de consommation, mais sont conservés en raison de leur fonction de réserve de valeur avec le temps (SCN 2008, paragraphe 10.13).

Part du tourisme : La part du tourisme est la part de la fraction correspondante de la consommation du tourisme intérieur dans chaque composante de l'offre (*Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008*, paragraphe 4.51). Pour chaque secteur, la part du tourisme de la production (en valeur) est la somme de la part du tourisme correspondant à chacune des composantes de produit de sa production (*Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008*, paragraphe 4.55). Voir également Ratio de tourisme.

Pays de référence : Le pays de référence s'entend du pays pour lequel la mesure est faite (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 2.15).

Pays de résidence (habituelle) : Le pays de résidence (habituelle) d'un ménage ou d'une personne, ou de toute autre unité institutionnelle, est déterminé en fonction du centre d'intérêt économique prédominant de ses membres. Une personne qui réside, ou a l'intention de résider, pendant plus d'un an dans un pays ou territoire économique donné et y a son centre d'intérêt économique prédominant (il s'agit, par exemple, du pays où elle passe la plus grande partie de son temps) est considérée comme un résident de ce pays ou territoire.

Période de référence : La période de temps, ou le moment précis, pendant laquelle l'observation mesurée doit se référer.

Personne ayant un emploi : Les personnes ayant un emploi (ou employées) sont toutes les personnes en âge de travailler qui ont, durant une brève période de référence, exercé une activité visant à produire des biens ou à fournir des services en échange d'une rémunération ou d'un bénéfice.

Pertinence : La mesure dans laquelle les statistiques répondent aux besoins des utilisateurs actuels et potentiels.

Population active : La population active comprend toutes les personnes des deux sexes qui fournissent, durant une période de référence spécifiée, la main-d'œuvre disponible pour la production de biens et de services tels que définis par le Système de comptabilité nationale (OIT, Résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi, paragraphe 5).

Poste « Voyages » (de la balance des paiements) : Le poste « Voyages » est un poste du compte de biens et de services de la balance des paiements; les crédits de voyages se rapportent aux biens et aux services pour usage propre ou cédés sans contrepartie acquis dans une économie par des non-résidents en visite dans cette économie. Les débits de voyages se rapportent aux biens et aux services pour usage propre ou cédés sans contrepartie acquis dans d'autres économies par des résidents en visite dans ces autres économies (MBP6, paragraphe 10.86).

Production : La production économique est une activité exercée sous la responsabilité et le contrôle d'une unité institutionnelle qui utilise des entrées de travail, de capital et de biens et de services dans le but de produire des sorties de biens ou de services (SCN 2008, paragraphe 6.24).

Produit : Le produit comprend les biens et les services produits par un établissement, à l'exclusion : *a*) de la valeur de tous biens et services utilisés dans une activité aux fins de laquelle l'établissement n'assume pas le risque d'utilisation des produits dans la production; et *b*) de la valeur des biens et services utilisés par le même établissement, à l'exception des biens et services utilisés pour la formation de capital (capital fixe ou variations des stocks) ou produits pour usage final propre (SCN 2008, paragraphe 6.89).

Produits caractéristiques du tourisme : Les produits caractéristiques du tourisme sont ceux qui satisfont à au moins l'un des critères ci-après (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 5.10) :

- Les dépenses touristiques afférentes au produit doivent représenter une part importante des dépenses touristiques totales (critère de la part des dépenses par rapport à la demande);
- Les dépenses touristiques afférentes au produit doivent représenter une part importante de l'offre du produit dans l'économie (critère de la part de l'offre). Ce critère implique que, en l'absence de visiteurs, l'offre d'un produit caractéristique du tourisme cesserait d'exister en quantité appréciable.

Produit intérieur brut direct du tourisme : Le produit intérieur brut direct du tourisme est égal à la part de la valeur ajoutée brute, aux prix de base, de toutes les industries en réponse à la consommation du tourisme intérieur plus les impôts nets sur les produits et les importations inclus dans la valeur de ces dépenses aux prix d'acquisition (*Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008*, paragraphe 4.96).

Produit principal : Le produit principal d'une activité (de production) doit être déterminé par référence à la valeur ajoutée aux biens vendus ou aux services fournis (CITI Rev.4, chapitre III C.2).

Produits et activités caractéristiques du tourisme spécifiques au pays considéré : À déterminer par chaque pays en appliquant à leur situation les critères énoncés dans les *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 5.10; s'agissant de ces produits, les activités qui les génèrent seront considérées comme caractéristiques du tourisme et les industries dont l'activité principale est caractéristique du tourisme seront appelées industries touristiques (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 5.16).

Produits rattachés au tourisme : Leur importance pour l'économie de référence dans le cadre de l'analyse du tourisme est prise en compte, même si leur lien avec le tourisme est très limité à travers le monde. En conséquence, les listes de produits de ce type seront spécifiques au pays considéré (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 5.12).

Questionnaire et conception du questionnaire : Un questionnaire est un groupe ou une série de questions destinées à obtenir des informations sur un sujet ou une série de

sujets auprès d'une unité déclarante ou d'un autre producteur de statistiques officielles. La conception du questionnaire s'entend de la conception (texte, ordre et questions filtres) des questions utilisées pour obtenir les données nécessaires à l'enquête.

Ratio du tourisme : Pour chaque variable de l'offre dans le Compte satellite du tourisme, le ratio du tourisme est le ratio, en pourcentage, entre la valeur totale de la part du tourisme et la valeur totale de la variable correspondante dans le Compte satellite du tourisme (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 4.56). Voir également Part du tourisme.

Recensement : Un recensement est le dénombrement complet d'une population ou de groupes de population à un moment donné relativement à des caractéristiques bien définies, comme, par exemple, la population, la production ou la circulation sur certaines routes.

Relation employeur-employé : Une relation employeur-employé existe lorsqu'une entité et une personne ont conclu, en principe de leur plein gré, un contrat, formel ou informel, selon lequel la personne travaille pour l'entité en échange d'une rémunération en espèces ou en nature (MBP6, paragraphe 11.11).

Réponse et non-réponse : La réponse et la non-réponse aux différents éléments d'une enquête comportent des possibilités d'erreurs.

Résidence habituelle : Le lieu de résidence habituelle est le lieu géographique où la personne recensée réside habituellement (*Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, deuxième révision*, paragraphes 2.16 à 2.18 et tableau 1).

Résidence secondaire : Une résidence secondaire est un logement secondaire dans lequel les membres du ménage se rendent essentiellement à des fins de détente, de vacances ou tout autre type de loisirs (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 2.27).

Résidents/non-résidents : Les résidents d'un pays sont des personnes dont le centre d'intérêt économique prédominant se trouve sur son territoire économique. Pour un pays, les non-résidents sont des personnes dont le centre d'intérêt économique prédominant se trouve en dehors de son territoire économique.

Salariés : Les salariés sont l'ensemble des travailleurs qui occupent un emploi défini comme emploi rémunéré [OIT, Résolution concernant la Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP), paragraphe 8.1].

SDMX (Échange de données et de métadonnées statistiques) : Ensemble de normes techniques et de directives concernant le contenu, utilisées avec les réseaux et outils informatiques, qui facilitent l'échange et le partage de données et de métadonnées statistiques.

Secteur du tourisme : Tel que le conçoit le CST, le secteur du tourisme est l'ensemble des unités de production relevant de différentes industries qui fournissent les biens et les services de consommation réclamés par les visiteurs. Ces industries sont appelées industries touristiques parce que les achats des visiteurs représentent une part significative de leur offre, de sorte que, en l'absence de ces visiteurs, ces industries cesseraient leur production.

Secteur institutionnel : Regroupement des unités institutionnelles en fonction du type de producteur et de leur activité et fonction principales, qui sont considérées comme révélatrices de leur comportement économique.

Services : Les services sont le résultat d'une activité de production qui se traduit par un changement de l'état des unités qui les consomment ou qui facilitent l'échange de produits ou d'actifs financiers Leur commercialisation ne peut être dissociée de leur production. Au

moment même où la production d'un service se termine, il doit être fourni au consommateur (SCN 2008, paragraphe 6.17).

Statistiques miroirs : Les statistiques miroirs servent à effectuer des comparaisons bilatérales entre deux mesures de base d'un flux commercial et constituent un outil classique de détection des causes des asymétries en statistique (Glossaire de termes statistiques de l'OCDE, page 335).

Système de comptabilité nationale : Le Système de comptabilité nationale (SCN) est un ensemble de recommandations standard approuvé au plan international concernant la méthode de compilation des mesures de l'activité économique en conformité avec des conventions comptables précises basées sur des principes économiques. Les recommandations sont exprimées sous forme d'une série de concepts, définitions, nomenclatures et règles de comptabilisation qui englobent la norme approuvée au plan international pour la mesure d'indicateurs de performance économique. Le cadre comptable du SCN permet de produire les données économiques et de les présenter sous une forme qui convienne aux fins de l'analyse économique, et facilite la prise de décisions et la définition des politiques (SCN 2008, paragraphe 1.1).

Territoire économique : L'expression territoire économique est une référence géographique qui désigne le pays pour lequel la mesure est faite (pays de référence) [*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 2.15].

Tourisme : Le tourisme se rapporte à l'activité des visiteurs (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 2.9).

Tourisme émetteur : Le tourisme émetteur représente les activités d'un visiteur résident à l'extérieur du pays de référence, accomplies dans le cadre d'un voyage de tourisme soit émetteur soit interne (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 2.39, c).

Tourisme intérieur : Le tourisme intérieur regroupe le tourisme interne et le tourisme récepteur, c'est-à-dire les activités des visiteurs résidents et non résidents à l'intérieur du pays de référence, accomplies dans le cadre de voyages de tourisme interne ou international (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 2.40, a).

Tourisme international : Le tourisme international regroupe le tourisme récepteur et le tourisme émetteur, c'est-à-dire les activités des visiteurs résidents en dehors du pays de référence, accomplies dans le cadre de voyages de tourisme soit interne, soit émetteur, et les activités des visiteurs non résidents à l'intérieur du pays de référence, accomplies dans le cadre de voyages de tourisme récepteur (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 2.40, c).

Tourisme interne : Le tourisme interne représente les activités d'un visiteur résident à l'intérieur du pays de référence, accomplies dans le cadre d'un voyage de tourisme interne ou d'un voyage de tourisme émetteur (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 2.39).

Tourisme national : Le tourisme national regroupe le tourisme interne et le tourisme émetteur, c'est-à-dire les activités des visiteurs résidents à l'intérieur et en dehors du pays de référence, accomplies dans le cadre de voyages de tourisme soit interne, soit émetteur (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 2.40, b).

Tourisme récepteur : Le tourisme récepteur représente les activités d'un visiteur non résident à l'intérieur du pays de référence, accomplies dans le cadre d'un voyage de tourisme récepteur (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 2.39).

Touriste (ou visiteur qui passe la nuit) : Un visiteur (interne, d'entrée ou à l'étranger) est classé comme touriste (ou visiteur qui passe la nuit) si son voyage comprend un séjour d'une nuit ou, dans le cas contraire, comme visiteur de la journée (ou excursionniste) [*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 2.13].

Traitement des données : Opération effectuée sur des données par des organisations, des instituts, des organismes ou d'autres entités chargés de la collecte, de la mise en tableaux, de la manipulation et de la préparation des données et de la production de métadonnées.

Transferts sociaux en nature : Un cas spécial de transferts en nature est celui des transferts sociaux en nature. Ceux-ci consistent en biens et services offerts par les administrations publiques et les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) qui sont fournis aux ménages. Les services de santé et d'éducation en sont de bons exemples. Au lieu de fournir un montant spécifique d'argent à utiliser pour acheter des services médicaux et éducatifs, les services sont souvent fournis en nature pour répondre effectivement au besoin existant (parfois, le bénéficiaire achète le service et est remboursé par le régime d'assurance ou d'assistance. Cette opération n'en est pas moins traitée comme une opération en nature dans la mesure où le bénéficiaire agit simplement comme agent du régime d'assurance) [SCN 2008, paragraphe 3.83].

Travailleurs indépendants avec salariés : Les personnes exerçant une activité indépendante en ayant engagé des salariés sont classées comme travailleurs indépendants.

Travailleurs indépendants sans salariés : Les personnes exerçant une activité indépendante sans avoir engagé de salariés sont classées comme des travailleurs pour leur propre compte.

Unité d'analyse : Entité que créent les statisticiens en fractionnant ou en combinant des unités d'observation à l'aide d'estimations et d'imputations.

Unité d'observation : L'entité sur laquelle des informations sont reçues et des statistiques établies.

Unité déclarante : L'unité qui fournit les données pour telle ou telle enquête, par exemple un questionnaire ou un entretien. L'unité déclarante peut être identique à l'unité d'observation, mais ne l'est pas nécessairement.

Unité institutionnelle : Centre élémentaire de prise de décisions économiques caractérisé par une uniformité de comportement et une autonomie décisionnelle dans l'exercice de sa fonction principale.

Unité statistique : Entité pour laquelle des informations sont recherchées et des statistiques compilées. Les unités statistiques peuvent être des personnes morales ou physiques identifiables ou des constructions statistiques.

Valeur ajoutée brute : La valeur ajoutée brute est la valeur de la production moins la valeur de la consommation intermédiaire (*Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008*, paragraphe 3.32).

Valeur ajoutée brute des industries du tourisme : La valeur ajoutée brute des industries du tourisme est la valeur ajoutée brute totale de tous les établissements des industries du tourisme, indépendamment de la question de savoir si toute leur production est fournie aux visiteurs et du degré de spécialisation de leur processus de production (*Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008*, paragraphe 4.86).

Valeur ajoutée brute directe du tourisme : La valeur ajoutée brute directe du tourisme est la part de la valeur ajoutée brute des industries touristiques et les autres industries de l'économie qui sont directement au service des visiteurs en réponse à la consommation du tourisme intérieur (*Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008*, paragraphe 4.88).

Vérification des données : Activité consistant à vérifier les conditions d'exactitude des données. Elle englobe également la spécification du type d'erreur ou de la condition non remplie, ainsi que la qualification des données et leur répartition en « données exemptes d'erreurs » et « données erronées ».

Visite : Un voyage est constitué par des visites de différents lieux. L'expression « visite de tourisme » se rapporte à un séjour dans un lieu visité pendant un voyage de tourisme (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphes 2.7 et 2.33).

Visiteur : Un visiteur est un voyageur qui fait un voyage vers une destination principale située en dehors de son environnement habituel, pour une durée inférieure à un an et pour un motif principal (affaires, loisirs ou autre motif personnel) non lié à l'emploi par une entité résidente dans le pays ou le lieu visité (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 2.9). Un visiteur (interne, d'entrée ou à l'étranger) est classé comme touriste (ou visiteur qui passe la nuit) si son voyage comprend un séjour d'une nuit ou, dans le cas contraire, comme visiteur de la journée (ou excursionniste) [*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 2.13].

Visiteur pour affaires : Un visiteur pour affaires est un visiteur qui fait un voyage de tourisme dont le motif principal relève de la catégorie affaires et motifs professionnels (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 3.17.2).

Visiteur de la journée (ou excursionniste) : Un visiteur (interne, d'entrée ou à l'étranger) est classé comme touriste (ou visiteur qui passe la nuit) si son voyage comprend un séjour d'une nuit ou, dans le cas contraire, comme visiteur de la journée (ou excursionniste) [*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 2.13].

Visiteur international : Un voyageur international est un visiteur international relativement au pays de référence : *a)* s'il fait un voyage de tourisme; et *b)* s'il est un non-résident voyageant dans le pays de référence ou un résident voyageant en dehors de celui-ci (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 2.42).

Visiteur interne : Lorsqu'un visiteur voyage à l'intérieur de son pays de résidence, il est un visiteur interne et ses activités relèvent du tourisme interne.

Voyage : Un voyage s'entend du déplacement d'une personne entre le moment où elle quitte son lieu de résidence habituelle et le moment de son retour : il désigne donc un voyage aller-retour. Les voyages faits par les visiteurs sont des voyages de tourisme.

Voyage de tourisme : Les voyages faits par les visiteurs sont des voyages de tourisme (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 2.29).

Voyage de tourisme interne : Un voyage de tourisme interne est un voyage dont la destination principale se situe dans le pays de résidence du visiteur (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 2.32).

Voyage/voyageur : Le voyage s'entend de l'activité des voyageurs. Un voyageur est une personne qui se déplace entre des lieux géographiques différents dans un but et pour une durée quelconques (*Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008*, paragraphe 2.4). Le visiteur est un type spécifique de voyageur et, partant, le tourisme est un sous-ensemble de la catégorie voyage.

Annexe I

Questions élémentaires proposées pour mesurer les flux et les dépenses associés au tourisme récepteur

Lieu de l'enquête :	
Liste de tous les points d'entrée/de départ internationaux	Cocher
PAR AVION :	
.....	
.....	
PAR EAU :	
.....	
.....	
PAR VOIE TERRESTRE :	
.....	
.....	
Date de l'entretien :/.../....	

MODULE DE BASE

1. Quel est votre pays de résidence ?	
[Ce pays] (cocher la case)	Fin de l'entretien
Autre pays (veuillez le nommer)	Poursuivre l'entretien
2. Pour quel motif principal quittez-vous [ce pays] ?	
Motif	Cocher case
Visiteur quittant le pays	<i>Poursuivre l'entretien</i>
Étudiant revenant dans son pays	
Patient hospitalisé revenant dans son pays	
Émigration	<i>Fin de l'entretien</i>
Travailleur frontalier	
Travailleur saisonnier	
Diplomate quittant le pays	
En transit (n'est pas entré sur le territoire juridique)	
[Autre motif en fonction de la situation de ce pays, par exemple, nomade]	

3. Aspects démographiques de la personne interrogée :

Sexe	Cocher case	Âge	Cocher case
Masculin		15-24	
Féminin		25-34	
		35-44	
		45-54	
		55-64	
		65+	

[NOTE : CERTAINS PAYS PEUVENT DEMANDER DES INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LA PERSONNE INTERROGÉE, PAR EXEMPLE LA SITUATION AU REGARD DE L'ACTIVITÉ, LA PROFESSION, LE REVENU ANNUEL DU MÉNAGE ET LE NIVEAU D'INSTRUCTION.]

4. Pour quel motif principal avez-vous visité ce pays ?

Motif	Cocher case
1. Vacances, loisirs et détente	<i>Passer à la question 7</i>
2. Visite d'amis et de parents	
3. Éducation et formation	<i>Passer à la question 5</i>
4. Santé et soins médicaux	<i>Passer à la question 6</i>
5. Religion/pèlerinage	<i>Passer à la question 7</i>
6. Achats	
7. Transit	
8. Autre	
9. Affaires et motifs professionnels	

5. Quelle est la durée de votre programme d'éducation dans [ce pays] ?

Durée totale du programme	Cocher case
Jusqu'à un an	<i>Passer à la question 7</i>
Plus d'un an	<i>Fin de l'entretien</i>

6. Quelle est la durée de votre traitement médical dans [ce pays] ?

Durée totale du traitement	Cocher case
Jusqu'à un an	<i>Passer à la question 7</i>
Plus d'un an	<i>Fin de l'entretien</i>

7. Combien de nuits avez-vous passées dans [ce pays] ?

Si plus de 365 (un an), fin de l'entretien.

MODULE 1 : MODE DE TRANSPORT

8. Comment voyagez-vous à destination/en provenance de [ce pays] ?

Mode de transport	Cocher case
Par avion :	
Vol régulier	
Vol non régulier	
Aéronef privé	
Par eau :	
Paquebot de ligne/ferry	
Navire de croisière	
Yacht	
Par voie terrestre :	
Train	
Autocar/autobus/autre moyen de transport public	
Taxi/véhicule loué avec chauffeur	
Véhicule loué sans chauffeur	
Véhicule privé	
Autre (bicyclette, motocyclette, cheval, etc.)	

MODULE 2 : HÉBERGEMENT

9. Quels types d'hébergement avez-vous utilisés pendant votre séjour dans [ce pays] et combien de nuits avez-vous passées dans chacun d'eux ?

Types d'hébergement	Nombre de nuits
1. Hôtels et établissements similaires	
2. Aires de camping	
3. Autres établissements commerciaux	
4. Chez des parents/amis	
5. Résidence secondaire	
6. Autres types d'hébergement concernant ce pays	
Nombre total de nuits :	

MODULE 3 : ACTIVITÉS PRATIQUÉES PENDANT LE SÉJOUR DANS [CE PAYS]

10. Quelles régions avez-vous visitées pendant votre séjour [dans ce pays] et combien de nuits avez-vous passées dans chacune d'elles ?

Régions (en fonction de la situation de ce pays)	Nombre de nuits
1.	
2.	
3.	
Nombre total de nuits :	

11. Quelles activités avez-vous pratiquées pendant votre séjour dans [ce pays]? (Veuillez cocher toutes les activités pertinentes.)

Activités (en fonction de la situation de ce pays)	Cocher case
1.	
2.	
3.	

MODULE 4 : DÉPENSES

12. Veuillez indiquer la devise utilisée pour les questions relatives aux dépenses :

13. Avant de visiter ce pays, avez-vous payé un moyen de transport public à destination/en provenance de ce pays ?

OUI

NON

Si OUI, quel est le nom de la compagnie de transport que vous avez utilisée ?

.....

14.a Êtes-vous venu dans ce pays dans le cadre d'un circuit à forfait ?

OUI

Si OUI, passer à la question 14.b.

NON

Si NON, passer à la question 15.

14.b Qu'est-ce qui était inclus dans le forfait ?

Composantes du forfait	Cocher case
Voyage international à destination/en provenance de [ce pays]	
Hébergement dans [ce pays]	
Repas dans [ce pays]	
Transport à l'intérieur de [ce pays]	
Excursions à l'intérieur de [ce pays]	
Location de voiture à l'intérieur de [ce pays]	
Autres services à l'intérieur de [ce pays]. Veuillez préciser :	

14.c Combien avez-vous payé pour ce circuit à forfait ?

15.a Avant de visiter [ce pays], avez-vous acheté d'autres services qui vous ont été fournis dans ce pays ?

OUI

Passer à la question 15.b.

NON

Passer à la question 16.

15.b Quels services reçus dans [ce pays] avez-vous achetés avant de visiter [ce pays] et combien les avez-vous payés ?

Services achetés avant de visiter [ce pays]	Cocher case	Prix payé
Hébergement dans [ce pays]		
Repas dans [ce pays]		
Transport à l'intérieur de [ce pays]		
Excursions à l'intérieur de [ce pays]		
Location de voiture à l'intérieur de [ce pays]		
Autres services à l'intérieur de [ce pays]. Veuillez préciser :		

16. Pendant votre séjour dans [ce pays], combien avez-vous dépensé pour les postes ci-après ?

Poste	Montant des dépenses
Voyage international, vacances à forfait et circuits à forfait	
Hébergement	
Repas et boissons	
Transport local	
Transport international	
Activités de détente, culturelles et sportives	
Achats	
Autres	

[NOTE : LES PAYS PEUVENT AJOUTER DES POSTES À CETTE LISTE LORSQUE LES DÉPENSES AFFÉRENTES À CES POSTES SONT IMPORTANTES.]

17. Combien de membres de votre équipe de voyageurs, y compris vous-même, sont couverts par les dépenses que vous avez indiquées ?

Nombre de personnes couvertes par les dépenses :

18.a Une autre personne ou une organisation (ami, parent, employeur, organisme public, etc.) a-t-elle dépensé un autre montant pour des biens ou des services qui ont été fournis à votre équipe de voyageurs et à vous-même dans [ce pays] ?

OUI *Si OUI, passer à la question 18.b.*

NON *Si NON, fin du questionnaire.*

18.b Quel a été le montant des dépenses afférentes à ces biens et services ?

Poste	Montant des dépenses
Voyage international, vacances à forfait et circuits à forfait	
Hébergement	
Repas et boissons	
Transport local	
Transport international	
Activités de détente, culturelles et sportives	
Achats	
Autres	

Exemple de questionnaire à titre d'illustration

Un questionnaire analogue, avec un petit nombre d'ajustements, peut aussi être utilisé au moment du départ ou à l'arrivée, afin d'obtenir des informations sur le comportement touristique probable des résidents à l'étranger, pour obtenir des informations sur le comportement touristique effectif des résidents à l'étranger.

ENQUÊTE/QUESTIONNAIRE FRONTALIER

Cinq parties :

- A. Voyageurs
- B. Moyens de transport
- C. Au sujet de votre séjour
- D. Acquisition de services dans votre pays ou dans un autre pays avant d'arriver dans notre pays
- E. Acquisition de biens et de services dans notre pays, réservés ou payés avant, pendant ou après le voyage

Pour faciliter la compréhension des symboles (numérotés ou fléchés) utilisés dans l'ensemble du questionnaire, l'exemple ci-après montre la marche à suivre :

A. VOYAGEURS

4	5	6
Pays de résidence du répondant	Voyagez-vous seul ?	Avec combien de personnes, y compris vous-même, voyagez-vous en partageant les dépenses ?
<p>A. Ce pays B. Autres C. Je quitte ce pays pour établir ma résidence à l'étranger</p> <p style="text-align: right;"> <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 9 <input type="checkbox"/> 11 </p>	<p>A. Non <input type="checkbox"/> 1 → 6 B. Oui <input type="checkbox"/> 6 ↘ 7</p>	<p> _ Nombre de membres de l'équipe de voyageurs</p>
<p>FLÈCHES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si la réponse est « B », demander le pays de résidence, puis passer à la question 5. - Si la réponse est « C », demander le pays, puis le questionnaire prend fin. 		
<p>INDICATIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si Non, passer à la question 6. - Si Oui, passer à la question 7. - En l'absence d'indication, comme dans la question 6, passer à la question suivante. 		

Les chiffres placés à droite des cases à cocher sont les codes à utiliser pour l'enregistrement des réponses au questionnaire.

1	2	3
Lieu de l'enquête	Date de départ	Nationalité du répondant (si le répondant a plus d'une nationalité, indiquer celle utilisée pour entrer dans le pays)
..... 	1. Jour __ 2. Mois __ 3. Année __ Nationalité

Observation sur l'item 3 : C'est une information importante, nécessaire pour les recoupements à faire avec les statistiques des migrations, ou pour une étude du comportement touristique et des caractéristiques des personnes de certaines nationalités.

4	5	6
Pays de résidence du répondant	Voyagez-vous seul ?	Avec combien de personnes, y compris vous-même, voyagez-vous en partageant les dépenses ?
<p>A. Ce pays <input type="checkbox"/> 4</p> <p>B. Autre <input type="checkbox"/> 9</p> <p>C. Je quitte ce pays pour établir ma résidence à l'étranger <input type="checkbox"/> 11</p> <p>FIN ↑</p> <p>→ Pays de résidence</p> <p>→ Pays</p>	<p>A. Non <input type="checkbox"/> 1 → 6</p> <p>B. Oui <input type="checkbox"/> 6 ↘ 7</p>	<p> __ </p> <p>Nombre de membres de l'équipe de voyageurs</p>

Observation sur l'item 6 : Le fait de voyager ensemble n'implique pas nécessairement que toutes les dépenses, voire certaines des dépenses, sont partagées, mais que les décisions concernant le voyage le sont. Il convient de préciser à la personne interrogée que c'est le nombre de personnes partageant les dépenses qui lui est demandé.

Les croisiéristes ne seront pas inclus. Leur cas nécessite un questionnaire d'un type différent.

B. MOYEN DE TRANSPORT

7	8
Vous allez quitter notre pays	Moyen de transport
<p>A. Par voie terrestre <input type="checkbox"/> → 8</p> <p>B. Par avion <input type="checkbox"/> → 9</p> <p>C. Par bateau/ferry <input type="checkbox"/> → 11</p> <p>D. Par train <input type="checkbox"/> → 11</p>	<p style="text-align: center;">Véhicule loué</p> <p style="text-align: center;">A. Oui B. Non</p> <p>A. Bicyclette <input type="checkbox"/> 02 <input type="checkbox"/> 07</p> <p>B. Motocyclette <input type="checkbox"/> 03 <input type="checkbox"/> 08</p> <p>C. Voiture <input type="checkbox"/> 04 <input type="checkbox"/> 09</p> <p>D. Minifourgonnette <input type="checkbox"/> 11 <input type="checkbox"/> 16</p> <p>E. Camionnette <input type="checkbox"/> 12 <input type="checkbox"/> 17</p> <p>F. Caravane <input type="checkbox"/> 13 <input type="checkbox"/> 18</p> <p>G. Camping-car <input type="checkbox"/> 14 <input type="checkbox"/> 19</p> <p>H. Camions et autres véhicules commerciaux <input type="checkbox"/> 21</p> <p>I. Autobus régulier <input type="checkbox"/> 22</p> <p>J. Autobus affrété <input type="checkbox"/> 23</p>

Observation sur l'item 7 : Les croisiéristes ne seront pas inclus; ils doivent remplir un questionnaire d'un type différent.

9	10	11
Informations sur votre vol	Aéroport de destination finale de votre voyage	Quittez-vous notre pays pour retourner directement dans votre pays de résidence ? Si ce n'est pas le cas, indiquez les pays que vous comptez visiter et le nombre de nuits que vous comptez passer dans chacun d'eux avant d'atteindre votre pays de résidence.
A. Vol privé..... <input type="checkbox"/> 1 → 10 B. Vol commercial <input type="checkbox"/> 6 Compagnie aérienne Numéro de vol Aéroport	A. Non..... <input type="checkbox"/> 3 → B. Oui..... <input type="checkbox"/> 8 → 12 Pays de destination Nombre de nuits 1. 2. 3. 4.

Observation sur les items 9 à 11 : Les pays peuvent envisager de demander des informations supplémentaires afin d'identifier la partie des dépenses afférentes au voyage par avion qui correspond à la consommation du tourisme récepteur (associée au changement d'avions, au partage des codes, etc.).

Des informations supplémentaires peuvent être demandées sur le sexe, le groupe d'âge (définissez des groupes d'âge spécifiques de manière que les très jeunes enfants et les retraités puissent être distingués des autres groupes) et le niveau d'instruction.

C. AU SUJET DE VOTRE SÉJOUR

12	13	14	15
Date d'arrivée	Êtes-vous arrivé dans notre pays	Informations sur le vol sur lequel vous êtes arrivé(e)	Êtes-vous arrivé(e) depuis votre pays de résidence ? Si ce n'est pas le cas, indiquez les pays visités, et le nombre de nuits passées dans chacun d'eux avant d'atteindre notre pays.
1. Jour .. 2. Mois .. 3. Année ..	A. Par voie terrestre <input type="checkbox"/> 41 → 14 B. Par avion <input type="checkbox"/> 42 C. Par bateau/ ferry <input type="checkbox"/> 43 → 15 D. Par train <input type="checkbox"/> 44	A. Vol privé <input type="checkbox"/> 1 → 15 B. Vol commercial <input type="checkbox"/> 6 Compagnie aérienne Numéro de vol	A. Non <input type="checkbox"/> 2 → B. Oui <input type="checkbox"/> 7 → 16 Pays visité Nombre de nuits Vols 1. 2. 3. 4.

16	
Êtes-vous... ? (à l'exclusion des voyageurs qui ne sont pas des visiteurs)	
1. Non 2. Oui A. Diplomate, agent consulaire ou militaire en service (ou l'une des personnes les accompagnant) d'un gouvernement étranger, en poste dans ce pays <input type="checkbox"/> 11 <input type="checkbox"/> 21 B. Nomade..... <input type="checkbox"/> 12 <input type="checkbox"/> 22 C. Réfugié ou personne déplacée <input type="checkbox"/> 13 <input type="checkbox"/> 23 D. Membre de l'équipage d'un mode de transport public... <input type="checkbox"/> 14 <input type="checkbox"/> 24	1. Non 2. Oui E. Travailleur qui a été employé par une entité résidente dans ce pays E.1. Travailleur frontalier <input type="checkbox"/> 15 <input type="checkbox"/> 25 E.2. Travailleur saisonnier <input type="checkbox"/> 16 <input type="checkbox"/> 26 E.3. Autre <input type="checkbox"/> 17 <input type="checkbox"/> 27 F. Autres voyageurs..... <input type="checkbox"/> 28
Balance des paiements	Balance des paiements 17

Observation sur l'item 16 : Les paramètres peuvent servir à recueillir des données aux fins de la balance des paiements.

17 Nombre de nuits passées dans notre pays	18 Motifs de votre séjour d'une journée dans notre pays (plusieurs réponses possibles)	19 Code du motif principal de votre séjour d'une journée
<p>A. Aucune (suis en transit à destination/ en provenance d'autres pays) <input type="checkbox"/> 01 ↗ 8</p> <p>B. Aucune (je visite votre pays pour une journée seulement) <input type="checkbox"/> 02 → 18</p> <p>C. Une ou plusieurs nuits <input type="checkbox"/> 03</p> <hr/> <p style="text-align: center;"> --- Nombre de nuits ↗ 21</p>	<p>1. Personnels</p> <p>1.1 Vacances, loisirs et détente <input type="checkbox"/> 01</p> <p>1.2 Visite d'amis/parents <input type="checkbox"/> 02</p> <p>1.3 Éducation et formation <input type="checkbox"/> 03</p> <p>1.4 Santé et soins médicaux <input type="checkbox"/> 04</p> <p>1.5 Religion/pèlerinage <input type="checkbox"/> 05</p> <p>1.6 Achats <input type="checkbox"/> 06</p> <p>1.7 Transit <input type="checkbox"/> 07</p> <p>1.8 Autre <input type="checkbox"/> 08</p> <p>2. Affaires et motifs professionnels <input type="checkbox"/> 09</p> <p>2.1 Participation à des réunions et conférences</p> <p>2.2 Foires commerciales et expositions</p> <p>2.3 Cours et conférences, etc. (chaque pays doit décider des motifs qui revêtent un intérêt pour lui)</p>	<p>[_] Code</p>

Observation sur l'item 18 : Les « affaires et motifs professionnels » peuvent être détaillés davantage, en particulier pour identifier le mode 4 qui se rapporte à la présence de personnes physiques dans les statistiques du commerce des services.

20 Fréquence des voyages	21 Motifs de votre séjour d'au moins une nuit dans notre pays (plusieurs réponses possibles)	22 Code du motif principal de votre séjour d'au moins une nuit
<p>A. Tous les jours <input type="checkbox"/> 8</p> <p>B. Une fois par semaine <input type="checkbox"/> 9</p> <p>C. Moins souvent <input type="checkbox"/> 11 ↘ 24</p>	<p>1. Personnels</p> <p>1.1 Vacances, loisirs et détente <input type="checkbox"/> 01</p> <p>1.2 Visite d'amis/parents <input type="checkbox"/> 02</p> <p>1.3 Éducation et formation <input type="checkbox"/> 03</p> <p>1.4 Santé et soins médicaux <input type="checkbox"/> 04</p> <p>1.5 Religion/pèlerinage <input type="checkbox"/> 05</p> <p>1.6 Achats <input type="checkbox"/> 06</p> <p>1.7 Transit <input type="checkbox"/> 07</p> <p>1.8 Autre <input type="checkbox"/> 08</p> <p>2. Affaires et motifs professionnels <input type="checkbox"/> 09</p> <p>2.1 Participation à des réunions et conférences</p> <p>2.2 Foires commerciales et expositions</p> <p>2.3 Cours et conférences, etc. (chaque pays doit décider des motifs qui revêtent un intérêt pour lui)</p>	<p>[_] Code</p>

Observation sur l'item 21 : Les « affaires et motifs professionnels » peuvent être détaillés davantage, en particulier pour identifier le mode 4 qui se rapporte à la présence de personnes physiques dans les statistiques du commerce des services.

23 Séjours d'une nuit dans le(s) lieu(x) visité(s) [région, municipalité ou autre lieu géographique infranational] et les nuits correspondantes selon le type d'hébergement							24 Parmi les activités ci-après, lesquelles avez-vous pratiquées dans notre pays ? (plusieurs réponses possibles)	
1. Lieu visité	2. Nuits							
	2.1 Hôtels, etc.	2.2 Aires de camping	2.3 Autres établissements commerciaux	2.4 Famille et parents	2.5 Résidence secondaire	2.6 Nombre total de nuits dans ce lieu		
1.							1. Activités professionnelles	<input type="checkbox"/> 01
2.							2. Visite d'amis/parents	<input type="checkbox"/> 02
3.							3. Apprendre notre langue	<input type="checkbox"/> 03
4.							4. Activités culturelles	<input type="checkbox"/> 04
5.							5. Festival/foire	<input type="checkbox"/> 05
6.							6. Manifestations sportives	<input type="checkbox"/> 06
7.							7. Excursions	<input type="checkbox"/> 07
8.							8. Visite de musées	<input type="checkbox"/> 08
9.							9. Visite de monuments anciens	<input type="checkbox"/> 09
10.							10. Visite de châteaux/églises	<input type="checkbox"/> 10
11. TOTAL							11. Architecture moderne	<input type="checkbox"/> 11
							12. Visite de petites villes/villages	<input type="checkbox"/> 12
							13. Visite de parcs d'attactions	<input type="checkbox"/> 13
							14. Visite de zoos	<input type="checkbox"/> 14
							15. Visite de sites patrimoniaux	<input type="checkbox"/> 15
							16. Visite de marchés	<input type="checkbox"/> 16
							17. Visite de casinos/maisons de jeu	<input type="checkbox"/> 17
							18. Achats	<input type="checkbox"/> 18
							19. Soins par l'eau	<input type="checkbox"/> 19
							20. Fréquentation de restaurants haut de gamme	<input type="checkbox"/> 20
							21. Vie nocturne	<input type="checkbox"/> 21
							22. Pèlerinage	<input type="checkbox"/> 22
							23. Autres activités	
							23.1 Natation	<input type="checkbox"/> 23
							23.2 Plages	<input type="checkbox"/> 24
							23.3 Navigation de plaisance/voile/vélicoptisme	<input type="checkbox"/> 25
							23.4 Chasse/pêche	<input type="checkbox"/> 26
							23.5 Randonnée pédestre/trekking	<input type="checkbox"/> 27
							23.6 Canotage/descente en eau vive	<input type="checkbox"/> 28
							23.7 Golf/tennis	<input type="checkbox"/> 29
							23.8 Équitation	<input type="checkbox"/> 30
							23.9 Ski	<input type="checkbox"/> 31
							23.10 Visite de parcs nationaux	<input type="checkbox"/> 32
							23.11 Autre	<input type="checkbox"/> 33

D. ACQUISITION DE SERVICES DANS VOTRE PAYS OU UN AUTRE PAYS AVANT VOTRE ARRIVÉE DANS NOTRE PAYS

25	26	27	28	29	30
L'information concernant les dépenses se rapporte A. À vous seul <input type="checkbox"/> 2 → 26 B. À vos compagnons de voyage <input type="checkbox"/> 7 <hr/> --- Nombre de voyageurs dans l'équipe (y compris vous-même)	Nombre de nuits passées dans notre pays A. Aucune (suis en transit à destination/en provenance d'autres pays <input type="checkbox"/> 01 → 35 B. Aucune (je visite votre pays pour une journée seulement) <input type="checkbox"/> 02 → 27 C. Une ou plusieurs nuits <input type="checkbox"/> 03 → 27	Voyagez-vous dans le cadre d'un circuit à forfait ? A. Non <input type="checkbox"/> 3 → 34 B. Oui <input type="checkbox"/> 8 → 28	Prix payé pour le circuit à forfait A. Inconnu <input type="checkbox"/> 4 → 34 B. Connu <input type="checkbox"/> 9 <hr/> --- Montant <hr/> Devise	Le prix comprend-il le transport aller-retour ? A. Non <input type="checkbox"/> 3 → 30 B. Oui <input type="checkbox"/> 8 → 31	Le prix comprend-il le voyage aller seulement ? A. Non <input type="checkbox"/> 2 B. Oui <input type="checkbox"/> 7
31 Le prix comprend-il le transport local dans notre pays ? A. Non <input type="checkbox"/> 3 B. Oui <input type="checkbox"/> 8		32 Le prix comprend-il l'hébergement ? A. Oui .. <input type="checkbox"/> 4 B. Non .. <input type="checkbox"/> 9 → 33 <hr/> A.1 Pension complète <input type="checkbox"/> 51 A.2 Demi-pension <input type="checkbox"/> 52 A.3 Logement et petit-déjeuner . <input type="checkbox"/> 53 A.4 Logement seul <input type="checkbox"/> 54		33 Le prix comprend-il d'autres services tels que : A. Non B. Oui 1. Services de restauration <input type="checkbox"/> 9 <input type="checkbox"/> 4 2. Autres services, parmi lesquels <input type="checkbox"/> 6 <input type="checkbox"/> 1 2.1 Services de santé <input type="checkbox"/> 7 <input type="checkbox"/> 2 2.2 Services d'éducation <input type="checkbox"/> 8 <input type="checkbox"/> 3 2.3 Accompagnateur durant tout le voyage <input type="checkbox"/> 9 <input type="checkbox"/> 4 2.4 Visites guidées <input type="checkbox"/> 6 <input type="checkbox"/> 1 2.5 Location de voitures <input type="checkbox"/> 7 <input type="checkbox"/> 2 2.6 Services divers <input type="checkbox"/> 8 <input type="checkbox"/> 3 → 35	

Indiquez si le paiement a été réglé directement (D) ou par l'intermédiaire d'une agence de voyages, d'un voyageur (I).

34	Dépenses afférentes à ce voyage payées dans votre pays ou un autre pays avant votre arrivée dans notre pays (transport, hébergement, autres)	A. Non <input type="checkbox"/> 4 → 34 B. Connues <input type="checkbox"/> 9 → 34	----- Montant Devise	<u>100</u> Pourcentage	
34.1	Y a-t-il eu des services de transport de voyageurs ?	A. Non <input type="checkbox"/> 4 → 34.2 B. Connus <input type="checkbox"/> 9 → 34.2	----- Montant Devise	--- Pourcentage	1. (D) <input type="checkbox"/> 3 2. (I) <input type="checkbox"/> 8
34.1.1	Pour entrer dans notre pays ou le quitter ?	A. Non <input type="checkbox"/> 4 → 34.2 B. Connus <input type="checkbox"/> 9 → 34.2	----- Montant Devise		
34.1.2	Transport local dans notre pays ?	A. Non <input type="checkbox"/> 4 → 34.2 B. Connus <input type="checkbox"/> 9 → 34.2	----- Montant Devise		
34.2	Y a-t-il eu des services d'hébergement ?	A. Non <input type="checkbox"/> 2 B. Oui <input type="checkbox"/> 7 ↓ 34.3 B.1 Pension complète <input type="checkbox"/> 11 B.2 Demi-pension <input type="checkbox"/> 12 B.3 Logement et petit-déjeuner <input type="checkbox"/> 13 B.4 Logement seul <input type="checkbox"/> 14	----- Montant Devise	--- Pourcentage	1. (D) <input type="checkbox"/> 3 2. (I) <input type="checkbox"/> 8
34.3	Y a-t-il eu d'autres services (par exemple, services de restauration, autres services, parmi lesquels : services de santé, services d'éducation, accompagnateur durant tout le voyage, visites guidées, location de voitures et services divers) ?	A. Non <input type="checkbox"/> 4 → 35 B. Connus <input type="checkbox"/> 9 → 35	----- Montant Devise	--- Pourcentage	1. (D) <input type="checkbox"/> 3 2. (I) <input type="checkbox"/> 8

Les pays sont invités à utiliser une ventilation plus détaillée des objets de dépenses (selon la valeur/la devise et le nombre de personnes) :

- Forfait;
- Biens et services se rapportant au voyage (à exception des services fournis dans ce pays) achetés dans le pays de résidence ou un autre pays;
- Hébergement;
- Transport :
 - Transport international;
 - Transport local;
- Repas et boissons;
- Produits culturels;
- Sports et produits de loisirs;
- Biens et services liés à la santé;
- Souvenirs, cadeaux, etc.;
- Autres biens et services.

Qui a réglé le prix de ces objets ?

- Le voyageur;
- Une autre personne.

E. ACHATS DE BIENS ET DE SERVICES DANS NOTRE PAYS RÉSERVÉS OU PAYÉS AVANT, PENDANT OU APRÈS LE VOYAGE

35	Dépenses afférentes à ce voyage payées dans notre pays (transport, hébergement, autres)	A. Non <input type="checkbox"/> 4 → Fin B. Connus <input type="checkbox"/> 9 →	_____ Montant Devise	100 Pourcentage	
35.1	Y a-t-il eu des services de transport de voyageurs ?	A. Non <input type="checkbox"/> 4 → 35.2 B. Connus <input type="checkbox"/> 9 →	_____ Montant Devise	↓ Pourcentage	1. (D) 2. (I) <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 8
	35.1.1. Pour quitter notre pays ?	A. Non <input type="checkbox"/> 4 → 35.2 B. Connus <input type="checkbox"/> 9 →	_____ Montant Devise		
	35.1.2. Transport local dans notre pays ?	A. Non <input type="checkbox"/> 4 → 35.2 B. Connus <input type="checkbox"/> 9 →	_____ Montant Devise		
35.2	Y a-t-il eu des services d'hébergement ?	A. Non <input type="checkbox"/> 2, B. Oui <input type="checkbox"/> 7 34.3 ↓ B.1 Pension complète <input type="checkbox"/> 11 B.2 Demi-pension <input type="checkbox"/> 12 B.3 Logement et petit-déjeuner <input type="checkbox"/> 13 B.4 Logement seul <input type="checkbox"/> 14	_____ Montant Devise	____ Pourcentage	1. (D) 2. (I) <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 8
35.3	Y a-t-il eu d'autres services (par exemple, services de restauration, autres services, parmi lesquels : services de santé, services d'éducation, accompagnateur durant tout le voyage, visites guidées, location de voitures et services divers) ?	A. Non <input type="checkbox"/> 4 → 35.4 B. Connus <input type="checkbox"/> 9 →	_____ Montant Devise	____ Pourcentage	1. (D) 2. (I) <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 8
35.4	Y a-t-il eu d'autres biens (cadeaux, souvenirs, etc.) ?	A. Non <input type="checkbox"/> 4 → Fin B. Connus <input type="checkbox"/> 9 →	_____ Montant Devise	____ Pourcentage	1. (D) 2. (I) <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 8

FIN. MERCI DE VOTRE COOPÉRATION.

Enquête de la Suède sur les visiteurs

En répondant à cette enquête, vous aiderez l'Agence suédoise de développement économique et régional à mieux recevoir les personnes étrangères en visite en Suède. Merci de votre aide.

1. Dans quel pays vivez-vous ?

- 1 Danemark 2 Norvège 3 Finlande 4 Autre pays (veuillez préciser) :

2. À quelle date êtes-vous arrivé(e) en Suède ?

A A M M J J

3. Combien de personnes, y compris vous-même, votre équipe de voyageurs comptait-elle ? personnes dont enfants de moins de 18 ans

4. Quelle a été le motif principal de votre visite en Suède ? (choisissez une seule réponse)

- 1 Emploi en Suède. Ne continuez pas. Merci de votre participation.
 2 Personnel d'ambassade ou militaire. Ne continuez pas. Merci de votre participation.
 3 Chauffeur professionnel. Ne continuez pas. Merci de votre participation.
 4 Équipage de navire/personnel aérien/équipe de train. Ne continuez pas. Merci de votre participation.
 5 En transit à l'aéroport (transfert, vol de continuation vers un autre pays). Ne continuez pas. Merci de votre participation.

Voyage privé

- 6 Visite de parents/d'amis
 7 Loisirs/vacances
 8 Études
 9 Résidence secondaire (maison ou appartement)
 10 Achats
 11 Autres motifs. Veuillez préciser

Voyage d'affaires

- 12 Voyage d'affaires individuel (par exemple, visite d'un fournisseur ou d'un client)
 13 Conférence/congrès/séminaire (participation individuelle)
 14 Assemblée de la société/réunion d'affaires (avec d'autres personnes de votre société)
 15 Foire ou autre manifestation commerciale
 16 Voyage de motivation (le voyage est payé par votre société/organisation)

5. Parmi les activités suivantes, lesquelles avez-vous pratiquées en Suède ? (plusieurs réponses possibles)

- | | | |
|---|--|--|
| 1 <input type="checkbox"/> Restaurants/bars/café/snack-bars | 12 <input type="checkbox"/> Ski de descente | 21 <input type="checkbox"/> Musées |
| 2 <input type="checkbox"/> Achats | 13 <input type="checkbox"/> Ski de fond | 22 <input type="checkbox"/> Zoo/parcs d'attractions |
| 3 <input type="checkbox"/> Concerts/festivals de musique | 14 <input type="checkbox"/> Patinage | 23 <input type="checkbox"/> Plage |
| 4 <input type="checkbox"/> Bâtiments/châteaux/monuments, etc. | 15 <input type="checkbox"/> Navigation de plaisance (par exemple, voile, motonautisme, canotage, etc.) | 24 <input type="checkbox"/> Formation/conférence/séminaire |
| 5 <input type="checkbox"/> Excursions | 16 <input type="checkbox"/> Golf | 25 <input type="checkbox"/> Visite de sociétés |
| 6 <input type="checkbox"/> Participé à une manifestation culturelle | 17 <input type="checkbox"/> Chasse | 26 <input type="checkbox"/> Remise en forme/mieux-être |
| 7 <input type="checkbox"/> Pêche | 18 <input type="checkbox"/> Manifestation sportive | 27 <input type="checkbox"/> Discothèques/boîtes de nuit |
| 8 <input type="checkbox"/> Randonnée/trekking en forêt/montagne | 19 <input type="checkbox"/> Théâtre | 28 <input type="checkbox"/> Autres. Veuillez préciser
..... |
| 9 <input type="checkbox"/> Visite des parcs nationaux/Naturum | 20 <input type="checkbox"/> Événement familial (baptême, mariage, etc.) | |
| 10 <input type="checkbox"/> Vélo/vélo de montagne | | |
| 11 <input type="checkbox"/> Équitation | | |

6. Indiquez le nombre de nuits passées par type d'hébergement pendant votre séjour en Suède

- | | | | |
|--|---------------|--|---------------|
| Hôtel/pension | nuitées | Résidence secondaire/appartement/
bungalow vous appartenant | nuitées |
| Parents/amis | nuitées | Maison/appartement/bungalow loué | nuitées |
| Auberge de jeunesse | nuitées | Chambre d'hôte/ferme | nuitées |
| Caravane/camping-car/tente/
bungalow sur terrain de camping payant | nuitées | Paquebot de croisière/ferry | nuitées |
| Caravane/camping-car/tente/
bungalow sur terrain de camping gratuit | nuitées | Autre type d'hébergement. Veuillez préciser:
..... | nuitées |
- Je n'ai pas passé la nuit

7. Quel a été votre principal moyen de transport lors de votre arrivée en Suède ? (Ne choisissez qu'une seule réponse)

- | | | |
|--|---|--------------------------------------|
| 1 <input type="checkbox"/> Avion | 4 <input type="checkbox"/> Ferry (voyageur sans véhicule) | 7 <input type="checkbox"/> Croisière |
| 2 <input type="checkbox"/> Voiture | 5 <input type="checkbox"/> Train | 8 <input type="checkbox"/> Autre |
| 3 <input type="checkbox"/> Ferry (avec véhicule) | 6 <input type="checkbox"/> Autobus | |

8. Quels moyens de transport avez-vous utilisés en Suède ? (Plusieurs réponses possibles)

- | | | |
|---|---|--|
| 1 <input type="checkbox"/> Avion | 5 <input type="checkbox"/> Train | 9 <input type="checkbox"/> Bateau |
| 2 <input type="checkbox"/> Voiture | 6 <input type="checkbox"/> Autobus | 10 <input type="checkbox"/> Motocyclette |
| 3 <input type="checkbox"/> Voiture de location | 7 <input type="checkbox"/> Transports publics | 11 <input type="checkbox"/> Bicyclette |
| 4 <input type="checkbox"/> Fourgonnette de camping/caravane | 8 <input type="checkbox"/> Taxi | 12 <input type="checkbox"/> Autre |

Suite au verso

9. Indiquez combien vous avez payé en tout pour ce voyage avant votre arrivée en Suède (par exemple, voyage à forfait = voyage + hébergement, etc.)

Je n'ai rien payé avant mon arrivée

Voyage à forfait : Marquez d'une croix ce qui était inclus et indiquez le coût total	Voyage sans forfait : Vous avez acheté le voyage et l'hébergement auprès de fournisseurs différents; indiquez le montant sur les lignes correspondantes	Indiquez la devise dans laquelle vous avez payé
<input type="checkbox"/> Arrivée	Arrivée	
<input type="checkbox"/> Hébergement	Hébergement	
<input type="checkbox"/> Restauration	Restauration	
<input type="checkbox"/> Location de voitures	Location de voitures	
<input type="checkbox"/> Transport (billets de train et de bus, taxi, etc.)	Transport (billets de train et de bus, taxi, etc.)	
<input type="checkbox"/> Activités (loisirs/sports/culture, etc.)	Activités (loisirs/sports/culture, etc.)	
<input type="checkbox"/> Autre	Autre	
Coût total		
Indiquez la devise dans laquelle vous avez payé		

10. Indiquez combien vous avez payé en tout pour ce voyage pendant votre séjour en Suède

Je n'ai rien payé pendant mon séjour

Indiquez le montant sur les lignes correspondantes	Indiquez la devise dans laquelle vous avez payé
Hébergement	
Restaurants	
Location de voitures	
Transport (billets de train et de bus, taxi, etc.)	
Carburant	
Achats (y compris les provisions de bouche, etc.)	
Activités (loisirs/sports/culture, etc.)	
Autre	

11. Où avez-vous séjourné pendant votre visite en Suède ? (Vous pouvez cocher plusieurs cases)

- | | | |
|--|--|---|
| 1 <input type="checkbox"/> Sud | 5 <input type="checkbox"/> Comté de Stockholm | 9 <input type="checkbox"/> Centre de Göteborg |
| 2 <input type="checkbox"/> Ouest | 6 <input type="checkbox"/> Centre-Nord | 10 <input type="checkbox"/> Centre de Malmö |
| 3 <input type="checkbox"/> Småland et les îles | 7 <input type="checkbox"/> Norrland central | |
| 4 <input type="checkbox"/> Centre-Est | 8 <input type="checkbox"/> Centre de Stockholm | |

12. Dans l'ensemble, votre séjour en Suède vous a-t-il satisfait ?

- | | | | | |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Très mécontent | Mécontent | Ni content ni mécontent | Content | Très content |
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| <input type="checkbox"/> |

13. Venez-vous souvent en Suède ?

- | | |
|--|---|
| 1 <input type="checkbox"/> Plusieurs fois par an | 4 <input type="checkbox"/> Moins souvent |
| 2 <input type="checkbox"/> Une fois par an | 5 <input type="checkbox"/> C'est la première fois que je viens en Suède |
| 3 <input type="checkbox"/> Tous les deux ans/ tous les trois ans | |

14. Prenez-vous souvent des vacances à l'étranger ?

- | | |
|--|---|
| 1 <input type="checkbox"/> Plusieurs fois par an | 3 <input type="checkbox"/> Tous les deux ans/tous les trois ans |
| 2 <input type="checkbox"/> Une fois par an | 4 <input type="checkbox"/> Moins souvent |

15. Sexe 1 Homme 2 Femme

16. Votre âge : ans



Merci de votre participation

**TILLVÄXT
VERKET**

ШВЕДСКОЕ АГЕНТСТВО ЭКОНОМИЧЕСКОГО И РЕГИОНАЛЬНОГО РАЗВИТИЯ

Annexe II

Dépenses touristiques et consommation liée au tourisme

Les dépenses touristiques et la consommation liée au tourisme ont une définition officielle analogue, à savoir, « l'acquisition de biens et services de consommation, ainsi que d'objets de valeur, pour usage propre ou cédés sans contrepartie, en prévision et au cours de voyages de tourisme ». Toutefois, alors que les dépenses touristiques se limitent au montant payé pour cette acquisition (elles ne comprennent donc que les dépenses qui supposent un paiement), la consommation liée au tourisme englobe également les opérations imputées, c'est-à-dire les opérations qui, bien que réelles, n'impliquent pas l'existence d'un flux monétaire à titre de contrepartie. En conséquence, étant donné que ces opérations ne peuvent pas être facilement observées, leur montant doit être calculé.

La liste ci-après distingue les concepts associés aux dépenses touristiques de ceux associés à la consommation liée au tourisme. Afin de préciser chacun de ces concepts, elle est proposée à titre de référence de base destinée à aider les statisticiens.

Concept	Classement (théorique)	Inclusion effective	Observations
Dépenses monétaires afférentes aux biens et services payés par le visiteur	DT	Oui	
Dépenses directes réalisées par le visiteur remboursées par un tiers dans les cas suivants :			
• Une entreprise (salarié en voyage d'affaires)	DT	Oui	
• Un autre ménage	DT	Oui	
• Le régime d'assurances sociales	DT	Oui	
Paiement partiel par le bénéficiaire des services individuels fournis par les administrations publiques et les ISBLSM			
• Éducation	DT	Oui	
• Santé	DT	Oui	
• Musées	DT	Oui	
• Théâtre, opéra, concerts, spectacles...	DT	Oui	
• Autre	DT	Oui	
Partie du coût des services fournis aux salariés ou à d'autres personnes par des entreprises à l'occasion de voyages de tourisme qui reste à la charge des intéressés, par exemple :			
• Transport gratuit ou quasi gratuit fourni, par exemple, par les compagnies aériennes à leurs salariés et à leur famille	DT	Oui	
• Paiements dus par les salariés et leur famille autorisés à passer des vacances dans les résidences de vacances des entreprises	DT	Oui	
• Paiements supplémentaires dus par des personnes invitées par des entreprises à assister à des manifestations sportives ou autres	DT	Oui	
Estimation des dépenses supplémentaires afférentes aux biens et services achetés engagées par la famille et les amis à l'occasion de la réception de visiteurs	DT	Non	Impossible d'obtenir cette information : dans la pratique, elle ne figure pas dans la comptabilité nationale

Concept	Classement (théorique)	Inclusion effective	Observations
Services d'hébergement imputés associés à des résidences de vacances dont les visiteurs sont propriétaires (logements en multipropriété et autres)	CT	Oui	
Consommation des biens produits pour usage final propre dans des résidences de vacances, pêchés (poissons) ou chassés (gibier) à des fins de loisirs à l'occasion d'un voyage de tourisme	CT	Oui	
Achat de biens de consommation durables à finalité touristique unique en dehors du contexte d'un voyage	DT	Oui	
Coût diminué d'un paiement partiel par le bénéficiaire des services individuels fournis par les administrations publiques et les ISBLSM			
• Éducation	CT	Oui	
• Santé	CT	Oui	
• Musées	CT	Oui	
• Théâtre, opéra, concerts, spectacles...	CT	Oui	
• Autre	CT	Oui	
Dépenses effectives des entreprises après déduction de la partie du coût des services fournis aux salariés ou à d'autres personnes à l'occasion de voyages de tourisme, par exemple :			
• Coûts effectifs afférents au transport, aux hôtels et aux restaurants et autres dépenses liées aux voyages d'affaires faits par des salariés, généralement couverts par une indemnité journalière de subsistance	DT	Oui	Il est demandé aux visiteurs de procéder à cette estimation dans les enquêtes
• Coût des voyages de motivation payé par les entreprises à leurs salariés	DT	Oui	Il est demandé aux visiteurs de procéder à cette estimation dans les enquêtes
• Coût pour l'entreprise du transport gratuit ou quasi gratuit fourni, par exemple, par les compagnies aériennes à leurs salariés et à leur famille	CT	Oui	
• Valeur des services fournis par les résidences de vacances des entreprises en faveur de leurs salariés	CT	Oui	
• Invitations faites par des entreprises à leurs clients ou fournisseurs à assister à des manifestations sportives ou autres	DT	Oui	On présume que le mot « inviter » implique « valeur des services fournis ou payés par »

Annexe III

Questionnaire de l'enquête sur la population active de la Lituanie

ENQUÊTE PAR SONDAGE SUR LA POPULATION ACTIVE GU – 01

Code du territoire					
Nom de la municipalité, de l'administration locale, du village					
Ménage n°					
Code du répondant					
Sexe		Masculin	1	Féminin	2
Date de naissance (jour, mois, année)					
Code personnel					

Semaine de référence N°

2005

année

Trimestre

Mois Jour

Mois Jour

À présenter dans les 15 jours suivant la fin d'un mois

Personnes interrogées 15 ans et plus

La confidentialité est garantie

EMPLOI (personnes interrogées : 15 ans et plus)

1 Au cours de la semaine de référence, avez-vous occupé un emploi rémunéré ou procurant un bénéfice, ou avez-vous travaillé dans l'entreprise ou l'exploitation agricole familiale ou, bien que n'étant pas allé travailler, aviez-vous un emploi ou une entreprise ?

1 Oui → 2

2 Non → 56

3 J'accomplissais mon service militaire ou communautaire obligatoire → 56

2 Avez-vous travaillé pendant la semaine de référence ?

1 Oui → 6

2 N'ai pas travaillé parce que j'ai été licencié → 4

3 Non → 3

3 Pourquoi n'avez-vous pas travaillé pendant la semaine sur laquelle porte l'enquête ?

1 Travail ralenti pour des raisons techniques ou économiques

2 Conflit du travail

3 Études ou formation

4 Vacances → 4

5 Congé parental

6 Mauvais temps

7 Congé compensatoire (dans le cadre de l'aménagement du temps de travail ou d'un contrat prévoyant un horaire de travail annualisé)

8 Autres raisons

9 Congé de maternité → 6

10 Maladie, blessure ou incapacité temporaire

4 Article I. Avez-vous l'assurance de pouvoir retourner au travail dans les trois mois ?

1 Oui → 6

2 Non → 5

5 Votre employeur va-t-il vous verser ≥ 50 % de votre salaire ?

1 Oui → 6

2 Non → 56

<p>6 Quel est le nom complet de votre lieu de travail ?</p> <p style="text-align: right;">Code de l'entreprise <input style="width: 50px;" type="text"/> → 7</p>	
<p>7 Activité économique principale : _____</p> <p style="text-align: right;">Code de l'activité <input style="width: 30px;" type="text"/> → 8</p>	
<p>8 Votre profession et votre poste : _____</p> <p style="text-align: right;">Code de la profession <input style="width: 40px;" type="text"/> → 9</p>	
<p>9 Décrivez brièvement votre travail : _____</p>	
<p>10 Article II Travaillez-vous pour une entreprise publique ou une société privée ?</p> <p>1 Publique (>50 % du capital sont détenus par l'État/ une institution publique) → 11</p> <p>2 Privée (société privée ou société anonyme/ partenariat agricole/entreprise individuelle/ titulaire d'une licence, propriétaire d'une ferme, etc.)</p> <p>11 Pays du lieu de travail :</p> <p>1 Lituanie</p> <p>_____ Ville, administration locale, village</p> <p style="text-align: right;">Code du territoire <input style="width: 30px;" type="text"/> → 12</p> <p>Article III</p> <p>2 Article IV Autre pays</p> <p>_____ Nom du pays</p> <p style="text-align: right;">Code du pays <input style="width: 20px;" type="text"/> → 12</p> <p>12 Au cours des quatre dernières semaines, avez-vous travaillé à domicile ?</p> <p>1 Oui → 13</p> <p>2 Parfois</p> <p>3 Jamais</p> <p>13 Article V Au cours des quatre dernières semaines, avez-vous travaillé le soir ?</p> <p>1 Oui → 14</p> <p>2 Parfois</p> <p>3 Jamais</p> <p>14 Au cours des quatre dernières semaines, avez-vous travaillé la nuit ?</p> <p>1 Oui → 15</p> <p>2 Parfois</p> <p>3 Jamais</p> <p>15 Au cours des quatre dernières semaines, avez-vous travaillé le samedi ?</p> <p>1 Oui → 16</p> <p>2 Parfois</p> <p>3 Jamais</p>	<p>16 Au cours des quatre dernières semaines, avez-vous travaillé le dimanche ?</p> <p>1 Oui → 17</p> <p>2 Parfois</p> <p>3 Jamais</p> <p>Article VI</p> <p>17 Pendant la semaine de référence, étiez-vous :</p> <p>1 Salarié, travaillant dans le cadre d'une convention écrite → 18</p> <p>2 Salarié, travaillant dans le cadre d'un accord verbal</p> <p>3 Élu</p> <p>4 Agriculteur sans salariés → 29</p> <p>5 Petit exploitant agricole</p> <p>6 Détenteur d'un brevet</p> <p>7 Autre personne exerçant une activité indépendante sans salariés → 28</p> <p>8 Personne exerçant une activité indépendante avec des salariés</p> <p>9 Travailleur familial</p> <p>10 Agriculteur avec des salariés</p> <p>18 Exercez-vous des fonctions de supervision ?</p> <p>1 Oui → 19</p> <p>2 Non</p> <p>19 Comment avez-vous trouvé votre emploi actuel ?</p> <p>1 Par un bureau de placement privé → 20</p> <p>2 Par l'agence publique pour l'emploi</p> <p>3 Autre → 21</p> <p>20 Qui vous verse votre salaire mensuel ?</p> <p>1 Le bureau de placement privé → 21</p> <p>2 Employeur</p> <p>21 Quel est le montant du salaire net que vous procure votre emploi principal ?</p> <p style="text-align: right;">Litai → 22</p> <p>22 Votre emploi principal vous vaut-il des paiements supplémentaires ?</p> <p style="text-align: right;"><input style="width: 50px;" type="text"/> Litai → 23</p>

23 Recevez-vous des prestations de maladie ou des allocations d'invalidité ?

Litai] → **24**

Article VII
Article VIII

24 Au cours des quatre dernières semaines, avez-vous accompli un travail posté ?

1 Oui
2 Non] → **25**

25 Votre travail :

1 Emploi permanent ou contrat de travail de durée illimitée] → **28**

2 Emploi temporaire ou contrat de travail de durée limitée] → **26**

26 Votre emploi est temporaire, votre contrat de durée limitée parce que :

1 Le contrat porte sur une période de formation
2 Vous n'avez pu trouver un emploi permanent
3 Vous ne vouliez pas d'un emploi permanent
4 Aucune raison indiquée
5 Contrat pour une période de stage] → **27**

27 Durée totale de l'emploi temporaire :

1 Moins d'un mois
2 Si la durée est inférieure à trois ans, indiquez le nombre de mois mois] → **28**

3 Si la durée est supérieure à trois ans, indiquez le nombre d'années années] → **28**

28 Combien de personnes, y compris vous-même, sont employées sur votre lieu de travail ?

1 Moins de 10 personnes (nombre exact de personnes)

2 11 à 19 personnes
3 20 à 49 personnes
4 50 personnes ou plus
5 Ne sais pas, mais moins de 11 personnes
6 Ne sais pas, mais plus de 10 personnes] → **29**

29 En quelle année avez-vous commencé à travailler pour cet employeur ou à exercer un emploi indépendant ?

année] → **30**

30 Quel mois avez-vous commencé à travailler pour cet employeur ou à exercer un emploi indépendant ?

(Indiquer si la personne a travaillé moins de deux ans).

mois] → **31**

31 Pendant la semaine de référence, avez-vous travaillé à plein temps ou à temps partiel ?

1 À temps partiel] → **32**

2 À plein temps, vous travaillez habituellement moins de 40 heures par semaine] → **34**

3 À plein temps, vous travaillez habituellement au moins 40 heures par semaine] → **38**

32 Emploi à temps partiel que vous avez accepté d'occuper parce que :

1 Études ou formation
2 Maladie ou handicap
3 Vous n'avez pas trouvé d'emploi à plein temps
4 Vous ne vouliez pas d'un emploi à plein temps
5 Autres raisons
6 Aucune raison indiquée
7 Soins à donner à des enfants ou à des adultes handicapés] → **34**

7 Soins à donner à des enfants ou à des adultes handicapés] → **33**

33 Article IX Vous vous occupez d'enfants ou d'adultes handicapés parce que :

1 Article X Les services de garde d'enfants appropriés ne sont pas disponibles ou abordables
2 Article XI Les services de soins appropriés aux personnes âgées malades ou handicapées ne sont pas disponibles ou abordables
3 Article XII Les services de soins appropriés aux enfants et aux personnes âgées malades ou handicapées ne sont pas disponibles ou abordables
4 Article XIII L'existence de services de garde ou de soins n'influe pas sur la décision de travailler à temps partiel] → **34**

34 Article XIV Aimeriez-vous travailler plus d'heures par semaine que vous ne le faites actuellement ?

1 Non] → **38**

2 Oui] → **35**

35 Article XV De quelle manière aimeriez-vous travailler un plus grand nombre d'heures ?

1 Dans le cadre d'un emploi supplémentaire
2 Dans un emploi où l'horaire de travail est plus long que dans mon emploi actuel
3 Seulement dans le cadre de mon emploi actuel
4 De l'une quelconque des manières susmentionnées] → **36**

36 Si vous trouvez un emploi qui vous convienne, pourriez-vous commencer à travailler dans un délai de deux semaines ?

1 Oui] → **38**

2 Non] → **37**

37 Pourquoi ne pourriez-vous pas commencer dans un délai de deux semaines ?

- 1 Dois achever mes études ou ma formation
- 2 Dois achever mon service militaire ou communautaire obligatoire
- 4 Responsabilités familiales personnelles (y compris congé maternité)
- 5 Maladie ou handicap
- 6 Autres raisons

→ **38**

38 Article XVI Combien d'heures de travail effectuez-vous habituellement par semaine ?

- 1 Habituellement heures
- 2 Il est impossible d'indiquer un nombre d'heures habituelles car les heures effectuées varient considérablement d'une semaine à l'autre et d'un mois à l'autre

→ **39**

39 Combien d'heures avez-vous effectivement travaillé pendant la semaine de référence ?

- 1 Ai travaillé heures
- 2 N'ai pas travaillé du tout

→ **40**
→ **46**

40 Au cours de la semaine de référence, vous avez effectivement travaillé :

- 1 Plus qu'à l'ordinaire
- 2 Moins qu'à l'ordinaire
- 3 Horaire habituel
- 4 Le nombre d'heures travaillées varie considérablement d'une semaine à l'autre

→ **41**
→ **45**
→ **46**

41 Pourquoi, pendant la semaine de référence, avez-vous travaillé plus longtemps qu'à l'ordinaire ? (indiquez la raison) :

- 1 Horaire variable (par ex., horaire de travail souple)
- 2 Autres raisons
- 3 Heures supplémentaires

→ **46**
→ **42**

42 Combien d'heures supplémentaires avez-vous effectuées ?

heures → **43**

43 Ces heures supplémentaires sont-elles payées ?

- 1 Oui
- 2 Non

→ **44**
→ **46**

44 Combien de ces heures supplémentaires seront-elles (ou ont-elles été) payées ?

heures → **46**

45 Pourquoi avez-vous moins travaillé qu'à l'ordinaire pendant la semaine de référence ?

- 1 Mauvais temps
- 2 Travail ralenti pour des raisons techniques ou économiques
- 3 Conflit du travail
- 4 Études ou formation
- 5 Horaire variable (par ex., horaire de travail souple)
- 6 Maladie, blessure ou incapacité temporaire
- 7 Congé maternité ou parental
- 8 Congé spécial pour raisons personnelles ou familiales
- 9 Congé annuel
- 10 Jours fériés
- 11 Vous avez commencé à travailler/changé d'emploi

→ **46**

- 12 Vous avez quitté votre emploi sans en prendre un nouveau
- 13 Autres raisons
- 14 Votre horaire de travail varie considérablement d'une semaine à l'autre ou d'un mois à l'autre et vous n'avez pas donné de raison pour l'écart existant entre l'horaire effectif et l'horaire habituel

46 Combien d'heures (en tout) aimeriez-vous travailler chaque semaine ?

heures → **47**

Article XVII Emploi secondaire

47 Outre votre emploi principal, avez-vous occupé un emploi secondaire durant la semaine de référence pour lequel vous avez été payé ou qui vous a procuré un revenu (monétaire ou en nature) ou avez-vous travaillé dans une exploitation agricole ?

- 1 Oui
- 2 Non

→ **48**
→ **54**

48 Combien d'emplois avez-vous eus pendant la semaine de référence ?

- 1 Je n'ai eu qu'un emploi
- 2 J'ai eu plusieurs emplois

→ **49**

49 Dans votre emploi secondaire, vous êtes :

- 1 Salarié
- 2 Travailleur indépendant sans salariés
- 3 Travailleur indépendant avec des salariés (employeur)
- 4 Travailleur familial
- 5 Agriculteur avec des salariés (employeur)

→ **50**

50 Nom complet de votre lieu de travail secondaire ou brève description de votre profession secondaire :

→ **51**

Code de l'entreprise

51 Principale activité économique :

Code de l'activité → **52**

52 Pendant la semaine de référence, avez-vous effectivement travaillé dans votre emploi secondaire ?

- 1 Oui
- 2 Non

→ **53**
→ **54**

53 Nombre d'heures effectivement travaillées dans votre emploi secondaire :

heures

Article XVIII Autre emploi

54 Cherchez-vous un autre emploi ?

- 1 Non → 75
- 2 Oui → 55

55 Pourquoi cherchez-vous un autre emploi ?

- 1 En raison d'un risque ou d'une certitude de la perte ou de la cessation de l'emploi actuel
- 2 L'emploi effectivement occupé est considéré comme un emploi de transition
- 3 Je cherche un emploi supplémentaire pour compléter le nombre d'heures effectuées dans l'emploi actuel
- 4 Je cherche un emploi me permettant de travailler un plus grand nombre d'heures que dans l'emploi actuel → 70
- 5 Je cherche un emploi me permettant de travailler un plus petit nombre d'heures que dans l'emploi actuel
- 6 Je voudrais avoir de meilleures conditions de travail (par ex., rémunération, durée du travail ou du transport, qualité du travail)
- 7 Autres raisons
- 8 Recherche d'un autre emploi sans indication de raison

Antécédents professionnels de la personne sans emploi

56 Article XIX Existence d'un emploi antérieur :

- 1 J'ai déjà eu un emploi → 57
- 2 Je n'ai jamais eu d'emploi (un travail purement occasionnel, tel qu'un emploi saisonnier pour étudiants ou le service militaire ou communautaire obligatoire, n'est pas considéré comme un emploi) → 64

57 Article XX Quelle année avez-vous travaillé pour la dernière fois ?

 année → 58

58 Article XXI Quel mois avez-vous travaillé pour la dernière fois ?

(Indiquer si la personne a cessé de travailler il y a moins de deux ans)

 mois → 59

59 Article XXII Pendant combien d'années n'avez-vous pas travaillé ?

- 1 Moins de huit ans → 60
- 2 Huit ans ou plus → 64

60 Pourquoi avez-vous quitté votre (dernier) emploi/ (dernière) entreprise ?

- 1 Congédié ou licencié pour motif économique
- 2 Un emploi de durée limitée a pris fin (emploi saisonnier ou occasionnel)
- 3 Responsabilités personnelles ou familiales

- 4 Maladie ou handicap
- 5 Éducation ou formation → 61
- 6 Retraite anticipée
- 7 Retraite normale
- 8 Service militaire ou communautaire obligatoire
- 9 Autres raisons

61 Situation professionnelle dans le dernier emploi occupé :

- 1 Salarié
- 2 Travailleur indépendant sans salariés
- 3 Travailleur indépendant avec salariés (employeur) → 62
- 4 Travailleur familial
- 5 Agriculteur avec salariés

62 Activité économique de l'unité locale dans laquelle vous avez travaillé pour la dernière fois :

Code de l'activité → 63

63 Profession exercée dans le dernier emploi :

Code de la profession → 64

Article XXIII Niveau d'instruction

79 Au cours des quatre semaines écoulées, avez-vous été scolarisé dans le système éducatif ordinaire ?

- 1 Oui → 80
- 2 Oui, mais vous êtes à présent en vacances
- 3 Non → 81

80 Où avez-vous étudié (par niveau d'études) ?

- 1 Enseignement primaire (CITE 1)
- 2 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire général (CITE 2)
- 3 2^e cycle de l'enseignement secondaire général (CITE 3A)
- 4 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire professionnel (CITE 2C)
- 5 2^e cycle de l'enseignement secondaire professionnel (CITE 3) → 81

6	Enseignement postsecondaire (non supérieur) [CITE 4]	
7	Enseignement supérieur (CITE 5B)	
8	College (enseignement postsecondaire non universitaire) [CITE 5B]	
9	Université (CITE 5A)	
10	Doctorat (CITE 6)	
81	Au cours des quatre semaines écoulées, avez-vous assisté à des cours, séminaires, conférences, etc. ?	
1	Oui	→ 82
2	Non	→ 85
82	Nombre total d'heures consacrées aux activités d'apprentissage au cours des quatre semaines écoulées :	
	<input type="text"/> heures	→ 84
83	Quelles formations avez-vous suivies ?	
1	Langues étrangères	→ 84
2	Informatique	
3	Autres formations	
4	Assisté à des conférences, séminaires, ateliers, etc.	

84	But de votre plus récente activité d'apprentissage :	
1	Activité liée essentiellement à l'emploi	→ 85
2	Activité essentiellement personnelle	
85	Niveau d'études ou de formation le plus élevé suivi jusqu'au bout :	
1	Doctorat (CITE 6)	→ 86
2	Université (CITE 5A)	
3	College (enseignement postsecondaire non universitaire) [CITE 5B]	
4	Enseignement supérieur (CITE 5B)	
5	École secondaire spécialisée (école technique) [CITE 4B]	
6	Enseignement professionnel postsecondaire (CITE 4B)	
7	2 ^e cycle de l'enseignement secondaire général (CITE 3A)	→ 87
8	2 ^e cycle de l'enseignement secondaire professionnel (CITE 3A)	
9	Au moins deux ans de 2 ^e cycle de l'enseignement secondaire professionnel (CITE 3C)	
10	1 ^{er} cycle de l'enseignement secondaire professionnel (CITE 2C)	→ 87
11	1 ^{er} cycle de l'enseignement secondaire général (CITE 2A)	
12	Enseignement primaire (CITE 1)	→ 88
13	Pas d'éducation formelle ou niveau d'études inférieur au CITE 1	

Article XXIV Situation un an avant l'enquête		
88	Situation un an avant l'enquête :	
1	Occupe un emploi ou exerce une profession, y compris un travail non rémunéré pour une entreprise ou exploitation familiale, par exemple dans le cadre d'une période d'apprentissage ou d'un stage rémunéré	→ 89
2	Élève ou étudiant (études à plein temps)	→ 91
3	Retraite normale ou anticipée	
4	Handicapé à vie	
5	Service militaire obligatoire	
6	Travaux ménagers	
7	Chômeur	
8	Personne inactive à un autre titre	

89	Situation professionnelle un an avant l'enquête :	
1	Salarié	→ 90
2	Travailleur indépendant sans salariés	
3	Travailleur indépendant avec salariés	
4	Travailleur familial	
5	Agriculteur avec salariés	
90	Article XXV Activité économique de l'unité locale dans laquelle la personne travaillait un an avant l'enquête :	
	Code de l'activité économique <input type="text"/>	→ 91

Annexe IV

Australie : Enquête sur la rémunération et la durée du travail des salariés, 2012. Page d'aide

Questions sélectionnées⁷⁶

Première partie. Caractéristiques du salarié

Question 1. Identification du salarié

Cette question doit vous permettre d'identifier le bon dossier au cas où le Bureau de statistique australien (ABS) aurait besoin de faire une mise au point avec vous.

Question 2. Sexe du salarié

Cette question doit vous permettre d'identifier le sexe du salarié. Elle permet d'analyser les informations concernant la rémunération et l'horaire de travail en fonction du sexe.

Question 3. Âge du salarié

Cette question doit vous permettre d'identifier le groupe d'âge du salarié. Trois catégories différentes sont applicables :

- Moins de 18 ans;
- De 18 ans à 21 ans non révolus;
- 21 ans et plus.

Question 4. Intitulé de la profession

Cette question doit vous permettre d'obtenir des informations sur la profession des salariés. Ces informations serviront à déterminer le code de la profession approprié concernant le salarié. La profession est classée d'après la Classification type des professions de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande (ANZSCO).

Il vous est demandé de fournir l'intitulé complet de la profession du salarié, en indiquant la profession, la classe ou le grade, s'il y a lieu. Par exemple, instituteur, opérateur de machine, apprenti cuisinier de 2^e année, etc.

Question 5. Principales fonctions ou responsabilités du salarié

Cette question doit permettre de coder les professions plus complexes ou ambiguës. Il vous faut décrire de manière aussi complète que possible les principales fonctions ou

⁷⁶ Bureau de statistique australien.

responsabilités habituellement exercées par le salarié sur lequel vous communiquez des informations. Par exemple, le salarié prépare des leçons et enseigne, fait fonctionner une extrudeuse, aide à la préparation des aliments, etc.

Question 6. Ce salarié est-il propriétaire exploitant d'une entreprise non constituée en société ?

Cette question doit vous permettre de déterminer si le propriétaire exploitant d'une entreprise non constituée en société est un salarié de sa propre entreprise. Elle permet d'analyser séparément les informations sur la rémunération des cadres.

Un propriétaire exploitant d'une entreprise non constituée en société est rémunéré par l'entreprise et reçoit en fin d'exercice un état récapitulatif des rémunérations perçues. Les chefs d'entreprise unipersonnelle, les associés d'entités non constituées en société et les membres de conseil d'administration ne doivent pas être déclarés comme des propriétaires exploitants d'entités non constituées en société.

Question 7. Ce salarié est-il un cadre supérieur ?

Cette question doit vous permettre de déterminer si le salarié est un cadre supérieur. Elle permet d'analyser séparément les informations sur la rémunération des cadres.

Aux fins de l'enquête sur la rémunération et la durée du travail des salariés, les cadres supérieurs sont des salariés qui exercent des responsabilités stratégiques dans la conduite de l'entreprise. En règle générale, les cadres supérieurs prennent des décisions susceptibles d'avoir des incidences sur l'ensemble de l'entreprise. Ils peuvent, par exemple, décider d'ouvrir ou de fermer une succursale de l'entreprise. Les chefs ou superviseurs de secteur ne sont généralement pas classés comme cadres supérieurs. Parmi les autres caractéristiques des cadres supérieurs, on peut citer le fait de superviser un nombre important de salariés et celui de ne pas bénéficier du paiement des heures supplémentaires.

Question 8. Ce salarié est-il titulaire d'un contrat permanent ou à durée déterminée ou est-il un salarié occasionnel ?

Cette question doit vous permettre d'établir, à des fins d'analyse, si le salarié est titulaire d'un contrat permanent ou à durée déterminée ou s'il s'agit d'un salarié occasionnel.

La situation des salariés occasionnels diffère de celles des salariés permanents en ce que les premiers bénéficient d'un taux de rémunération légèrement supérieur à titre de compensation pour l'absence de contrat permanent et de droit aux congés. Il est fréquent qu'ils n'effectuent pas un nombre fixe d'heures. Certains salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée bénéficient eux aussi d'un taux de rémunération légèrement supérieur à titre de compensation pour l'absence de contrat permanent et de droit aux congés, même s'ils effectuent généralement un nombre fixe d'heures de travail pendant toute la durée de leur contrat.

Question 9. Ce salarié bénéficie-t-il d'une majoration de salaire pour travail occasionnel ?

Une majoration de salaire pour travail occasionnel s'entend d'un taux de rémunération plus élevé destiné à compenser l'absence de droit aux congés. Cette majoration ne doit pas être confondue avec les augmentations du taux horaire qui sont accordées aux salariés pour les inciter à obtenir de bons résultats ou pour d'autres raisons.

Question 10. Ce salarié travaille-t-il à plein temps ou à temps partiel ?

Cette question doit vous permettre de déterminer si le salarié travaille à plein temps ou à temps partiel. Elle permet d'analyser séparément les informations sur la rémunération et la durée du travail des salariés à plein temps et à temps partiel. Aux fins de l'enquête sur la rémunération et la durée du travail des salariés, les salariés, y compris les intermittents, doivent être déclarés comme travaillant à plein temps s'ils effectuent habituellement :

1. Un horaire convenu ou fixé pour un salarié à plein temps dans leur profession;
ou
2. Trente-cinq heures ou davantage par semaine.

Dans les autres cas, un salarié est considéré comme un travailleur à temps partiel.

Les salariés intermittents doivent être classés en fonction du nombre d'heures qu'ils effectuent habituellement, c'est-à-dire à plein temps s'ils effectuent habituellement 35 heures ou davantage par semaine. S'ils n'effectuent pas d'« heures habituelles », il convient de les classer selon le nombre d'heures travaillées pendant la période sur laquelle vous communiquez des informations.

Deuxième partie. Rémunération brute

Question 11. Périodicité du versement de la rémunération

Cette question doit vous permettre d'indiquer la rémunération et la durée du travail sur la même base que pour votre registre du personnel. Il ne vous est pas demandé d'ajuster les informations de quelque manière que ce soit. Par exemple, si le salarié au sujet duquel vous communiquez des informations est payé au mois, choisissez « au mois » et indiquez l'ensemble des rémunérations et des heures de travail sur une base mensuelle. Si la périodicité de la rémunération n'est ni hebdomadaire ni bimensuelle ni mensuelle, choisissez « autre » et consignez les informations concernant cette périodicité; par exemple, si un salarié est payé toutes les quatre semaines au lieu d'un mois civil, choisissez « autre », puis indiquez « toutes les quatre semaines ».

Tous les chiffres concernant la rémunération doivent toujours se rapporter à la périodicité choisie dans la question 11. Cette question vous sera posée pour chaque salarié au sujet duquel il vous a été demandé de communiquer des informations. S'il y a plusieurs registres du personnel, indiquez la périodicité de versement de la rémunération pour le salarié au sujet duquel vous communiquez des informations.

Question 12. Montant total du salaire auquel le salarié renonce

Cette question doit vous permettre de recueillir des informations sur le montant de la rémunération auquel le salarié renonce. Alors que le renoncement à une partie du salaire se répand de plus en plus, cette question permet d'analyser la rémunération en tenant compte de la rémunération en espèces et en nature du salarié. Le montant de ce renoncement peut généralement être modifié de temps à autre en fonction des vœux des salariés. Il ne doit pas être confondu avec le *salary packaging*, qui désigne un arrangement en vertu duquel un élément de la rémunération totale des salariés, tel qu'une voiture de fonction ou un téléphone portable, est fixe.

Le renoncement à une partie du salaire est un arrangement en vertu duquel un salarié renonce volontairement à une partie de sa rémunération avant impôt en échange de certains avantages. Parmi les types d'avantages courants, on peut citer les cotisations avant impôt à des fonds de pension et les contrats de location de véhicules neufs :

Dont :

- Impôt sur les avantages en nature accordés en vertu d'un arrangement de renoncement à une partie du salaire;
- Toute fraction des primes hebdomadaires, bimensuelles, mensuelles ou trimestrielles qui ont fait l'objet d'un renoncement partiel;

À l'exclusion de :

- Valeur des avantages en nature non liés à un arrangement de renoncement à une partie du salaire, par exemple les dépenses de loisirs;
- Cotisations des salariés prélevées sur la rémunération après impôt;
- Renoncement à une partie des primes semestrielles, annuelles, irrégulières ou spéciales.

La description de l'élément ou des éléments de la rémunération auxquels le salarié a renoncé aidera l'ABS à traiter votre formulaire sans avoir à prendre contact avec vous pour une mise au point.

Question 13. Montant total de la rémunération brute imposable

Cette question doit vous permettre de recueillir des informations sur le montant total de la rémunération brute imposable du salarié pour la période considérée. Il doit exclure les montants des éléments de la rémunération auxquels le salarié a renoncé, car ils sont déduits de la rémunération avant impôt. Le remboursement des frais (par exemple, de voyage, de loisirs et de repas), non imposable, doit être exclu de toutes les questions relatives à la rémunération.

Question 14. Rémunération des heures de travail ordinaires imposable

Cette question doit vous permettre de recueillir des informations sur la rémunération imposable versée au salarié pendant la période de référence qui est désignée comme « rémunération des heures de travail ordinaires ». La rémunération des heures de travail ordinaires est la rémunération des heures de travail normales ou convenues et est l'un des éléments de la rémunération brute totale imposable telle que mentionnée à la question 13 et doit également exclure les montants auxquels le salarié a renoncé. Pour beaucoup de salariés, elle est égale à la rémunération brute totale si aucun autre versement (heures supplémentaires, indemnités ou autres) n'est effectué pendant la période de référence :

Dont :

- Rémunération de base;
- Primes de poste/de pénibilité pour les heures de travail ordinaires;
- Paiements de disponibilité;
- Paiements effectués pendant la période de référence qui varient selon l'efficacité mesurée, par exemple salaire aux pièces, primes de rendement et commissions;
- Primes hebdomadaires, bimensuelles, mensuelles ou trimestrielles qui sont basées sur l'efficacité mesurée;

À l'exclusion de :

- Montants auxquels le salarié a renoncé;
- Rémunération des heures supplémentaires;
- Allocations imposables;
- Autres paiements imposables, tels que le supplément de salaire versé à l'occasion des congés annuels; les primes semestrielles, annuelles, irrégulières ou spéciales;

les avances sur salaire ou rappels de salaire; les indemnités de départ, de cessation d'emploi ou de licenciement économique; ou les remboursements de frais.

Question 15. Rémunération des heures supplémentaires

Cette question doit vous permettre de recueillir des informations sur les éléments de la rémunération imposable versés au salarié pendant la période de référence qui sont désignés comme « rémunération des heures supplémentaires ». La rémunération des heures supplémentaires s'entend des paiements correspondant au travail effectué au-delà de la durée normale ou convenue du travail. Cette rémunération est un élément de la rémunération brute totale imposable indiquée en réponse à la question 13 et doit également exclure les montants auxquels le salarié a renoncé.

Troisième partie. Heures payées

Question 19. Heures de travail ordinaires payées

Cette question doit vous permettre de recueillir des informations sur le nombre d'heures de travail attribuées, normales ou convenues qui ont été effectivement payées pendant la période de paie. Les heures indiquées ici doivent se rapporter à la périodicité du versement de la rémunération choisie à propos de la question 11. Par exemple, si le salarié est payé au mois, il convient d'indiquer le nombre d'heures ordinaires mensuelles.

Dont :

- Heures de congé payé se rapportant à la période de paie.

À l'exclusion de :

- Heures supplémentaires;
- Heures des périodes d'attente ou de déclaration lorsqu'elles font partie des heures de travail ordinaires.

Il ne vous est pas demandé de convertir les heures de travail ordinaires rémunérées aux taux de pénibilité, comme dans le cas des heures de travail posté, en leur équivalent heures de travail ordinaires.

Question 20. Heures supplémentaires payées

Cette question doit vous permettre de recueillir des informations sur le nombre d'heures effectuées au-delà des heures de travail attribuées, normales ou convenues qui ont été payées pendant la période de paie. Les heures indiquées ici doivent se rapporter à la périodicité du versement de la rémunération choisie à propos de la question 12. Ainsi, si le salarié est payé au mois, convient-il d'indiquer le nombre d'heures supplémentaires mensuelles.

Dont

- Heures supplémentaires payées au taux normal et au taux de pénibilité.

À l'exclusion de :

- Heures normales payées au taux de pénibilité;
- Travail posté normal.

